PASTOR

HISTOIRE DES PAPES DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

TOME XI

PLON NOURRIT ET Cie ÉDITEURS

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME ONZIÈME



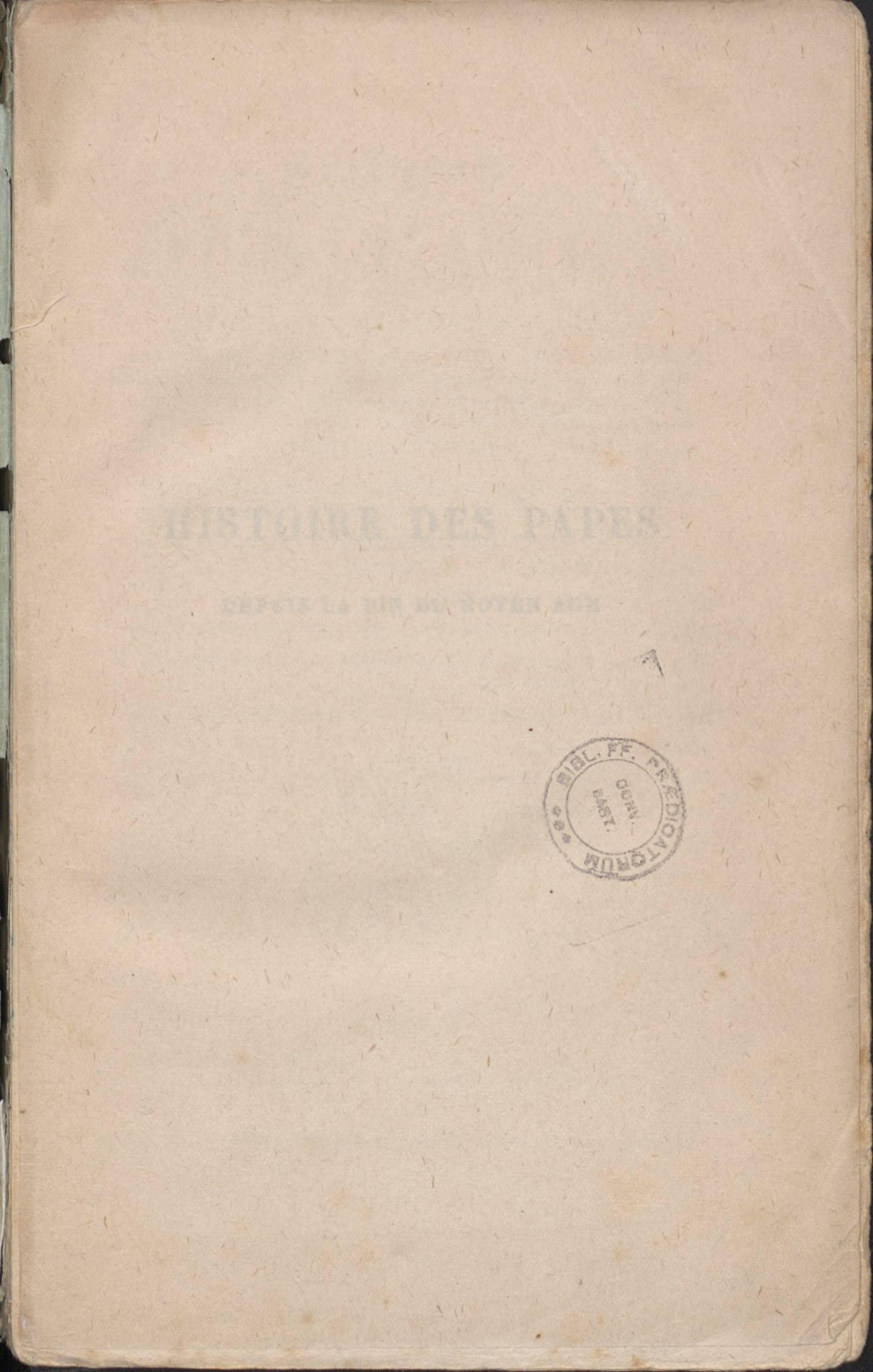


PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

4e édition

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE



HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand des tomes I à VI par Furcy Raynaud; des tomes VII à XI par Alfred Poizat.

Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme. — Débuts de la Renaissance à Rome** (1305-1447).

Tome II. — **Nicolas V. — Calixte III.**

Tome III. — **Pie II** (1458-1464).

Tome IV. — **Paul II** (1464-1471). — **Sixte IV** (1471-1484).

Tome V. — **Innocent VIII** (1484-1492). — **Alexandre VI** (1492-1503).

Tome VI. — **Alexandre VI** (suite). — **Jules II** (1503-1513).

Tome VII. — **Léon X.**

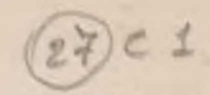
Tome VIII. — **Léon X** (suite).

Tome IX. — **Adrien VI. — Clément VII.**

Tome X. — **Clément VII** (suite).

Tome XI. — **Paul III.**

Ce volume a été déposé à la Bibliothèque nationale en 1925.



HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D[r] LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRUCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME ONZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C[ie], IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

HISTOIRE DES PAPES

INTRODUCTION

Peu d'époques dans l'histoire du Saint-Siège présentent une pareille quantité d'événements considérables et de transformations comparables à ceux dont furent témoins les pontificats des deux Papes Médicis. Le bouleversement profond des conditions économiques, sociales, scientifiques et politiques, commencé au quinzième siècle, se développe sous eux irrésistiblement. Pendant que les grandes découvertes maritimes révèlent un nouveau monde aux habitants de l'Europe et offrent à l'Église un champ d'activité énorme, pendant que le monde passe des constitutions un peu relâchées du moyen âge à la rigoureuse unification des temps nouveaux; que la lutte entre les grands États de la France et de l'Espagne jette l'Europe centrale dans un incessant mouvement de guerre, la poussée de l'Islam, favorisée par la désunion des princes chrétiens, s'accroît de plus en plus en Orient et menace l'Occident d'un complet anéantissement. Sous le deuxième Pape Médicis, le timide et irrésolu Clément VII, le sort de l'Italie se décide, elle perd son indépendance politique et tombe sous la suprématie espagnole et, du même coup, la culture de la Renaissance subit un arrêt, dont elle ne devait plus se relever. A tous ces événements qui plongent les Papes dans une vive affliction, vient s'ajouter encore la crise protestante, une des plus graves que l'Église ait eues à soutenir.

Depuis la captivité des Papes à Avignon et le grand schisme d'Occident, il s'était plus ou moins glissé dans tous les États de l'Europe de graves, d'insupportables abus, de dangereux désaccords, qui, ayant formé une masse de matières inflammables, devaient donner lieu à un terrible incendie, à la première étincelle qui les toucherait.

Si inquiétants que fussent les abus dans l'Église et quelque obstacle qu'ils apportassent à l'essor divin de la grâce et de la vérité, on avait encore cependant droit d'espérer en la possibilité d'une amélioration. Il y avait encore partout tant de forces saines, qu'on pouvait espérer que la catastrophe serait conjurée. Mais lorsque, au lieu du salut attendu, au lieu de la réforme escomptée par tous les bons chrétiens, on vit éclater la grande et mémorable catastrophe mondiale, qui arracha à l'unité de l'Église, d'abord une grande partie de l'Allemagne, puis un tiers de l'Europe, les contemporains y virent un châtiment de Dieu, dont la patience était lassée; le clergé et l'épiscopat, la papauté elle-même mondanisés devaient être frappés, purifiés et changés par le malheur.

Les peuples expièrent avec les pasteurs. L'Europe perdit le plus précieux des biens : l'unité de croyance. Au lieu d'une Église catholique universelle, s'éleva, au hasard des divisions territoriales ou nationales, un tourbillon de petites et de grandes associations religieuses, le plus souvent divisées entre elles, chacune avec ses doctrines nouvelles, ses constitutions et ses formes cultuelles. Toutes ces Églises, basées sur des questions de territoire, de race ou de nation, n'étaient unies entre elles que pour attaquer la suprématie du Pape et pour incliner l'autorité la plus sainte et la plus haute sous le bon plaisir du pouvoir séculier : magistrats des villes, princes et rois.

Ce fut un ébranlement sans pareil, qui compromit tous les rapports économiques et sociaux, ainsi que la science et l'art qui s'étaient développés dans une étroite union avec l'ancienne Église. Un petit nombre de coutumes résistèrent seulement au milieu de cette rupture avec le passé. Ce qui, pen-

dant quinze siècles et depuis le temps des apôtres, avait été pour des millions d'êtres, dans la vie et dans la mort, le plus haut motif de consolation et de paix, ce que d'innombrables saints et martyrs avaient été jusqu'à sceller de leur sang, ce que les artistes les plus géniaux, les poètes et les savants avaient honoré et célébré par des œuvres immortelles, tout cela maintenant était traité d'invention des hommes, de ruses du diable et détruit. Toutes les armes nouvelles dont on disposait furent tournées avec une ardeur passionnée contre les enseignements et les constitutions de l'ancienne Église et contre le siège apostolique, qui avait répandu sur les peuples, même au point de vue de la culture, de si abondants bienfaits. Un flot intarissable d'injures, répandu dans des centaines et des milliers de pamphlets et de caricatures, fut déversé sur le clergé séculier et régulier, sur les gens cultivés et sur ceux sans culture. Les meneurs de cette révolution religieuse déployèrent, dans ce sens, une activité presque surhumaine; entre tous, Luther se distingua dans la bataille contre l'Église de ses pères : « Laissez-nous, chers amis, écrivait-il, au début de l'année 1526, écrire encore, composer des poésies, rimer, peindre; malheur ici aux paresseux; car on est bien loin d'avoir assez déchiré la papauté par des sarcasmes, des épigrammes, des caricatures. »

Malgré mille blessures sanglantes, malgré la perte de ses plus nobles membres, malgré la défection d'une grande partie de l'Allemagne, de la Suisse, des États scandinaves et de l'Angleterre, l'Église résista dans la tourmente [1]; même, elle montra à tous les yeux combien sa vitalité spirituelle était grande. Au moment du malheureux pontificat de Clément VII, quand la détresse fut arrivée à son comble, quand tout sembla perdu, apparurent les premiers signes du salut. Le salut vint d'où on pouvait le moins l'attendre, du sein même de l'Église, qui, pour beaucoup, semblait vouée à la ruine.

Dès les dernières années de Léon X, s'était élevé à Rome

[1] Si nous considérons, dit Macaulay dans son célèbre essai de 1840 : *Sur l'Église catholique romaine,* les terribles assauts que l'Église romaine a surmontés, nous avons de la peine à croire comment elle en put venir à bout.

l'Oratoire de l'Amour de Dieu. De cette confrérie, qui poussait de nobles ecclésiastiques et laïques à un accomplissement zélé des pratiques religieuses et des œuvres chrétiennes de charité, devait sortir la réforme catholique. Deux membres de l'Oratoire de l'Amour de Dieu, Gaëtan de Thiene et Jean-Pierre Carafa, fondèrent un nouvel ordre de clercs réguliers, les théatins, qui devaient être une pépinière d'excellents évêques. En même temps que Carafa à Rome et à Naples, s'élevait le calme, sage et très érudit Gian Matteo Giberti, d'abord membre lui aussi de l'Oratoire de l'Amour de Dieu et qui, comme évêque de Vérone, déploya, sur le terrain ecclésiastique et social, une activité aussi étendue que décisive. Le zèle désintéressé de ces hommes agit comme du feu; l'activité de Giberti, dans le même sens, donna des résultats incomparables : des évêques italiens commencèrent à imiter ses vertus pastorales et ses réformes.

Les réformateurs catholiques marchaient ainsi étroitement liés et fidèles à leur principe, d'après lequel les hommes doivent être transformés par la religion et non pas la religion par les hommes; approuvés par Clément VII et favorisés par les circonstances, des personnages de haute spiritualité entreprirent, d'abord en Italie, l'œuvre difficile de l'amélioration de la discipline ecclésiastique; les malheurs de la guerre et en particulier les horreurs du sac de Rome avaient beaucoup fait réfléchir les esprits sérieux et les avaient amenés à reconnaître la nécessité de certaines mesures. En même temps qu'on voyait s'élever dans les anciens ordres religieux, jusqu'alors si pervertis, un vif zèle de réforme, il s'en fondait de nouveaux dans l'esprit des théatins. Paul Giustiniani réformait les camaldules, Egidio Canisio les ermites augustins, Gregorio Cortese les bénédictins du Mont Cassin, Francesco Lichetto les franciscains observants. Un noble Vénitien, Girolamo Miani, fondait dans la haute Italie la Compagnie des Somasques, pour le soulagement des misères corporelles et spirituelles; Antonio Maria Zaccaria de Crémone créait à Milan une société de clercs réguliers, originairement appelés fils de Saint-Paul et plus tard barna-

bites. L'Ombrien Matteo da Bacio jetait les fondements de l'Ordre des Capucins, qui devait rendre les plus grands services, en faisant disparaître de nombreux obstacles à l'amélioration religieuse et morale du peuple.

En même temps, Angela Mérici, qui trouva près de Clément VII appuis et encouragements, prépare son œuvre de régénération, en inaugurant l'ordre des ursulines, qui avait pour but de dresser une communauté de femmes à rechercher le ciel par le sacrifice et la prière. A la même époque, Ignace de Loyola réunit à Montmartre, dans Paris, les premiers membres de la Compagnie de Jésus, milice spirituelle, qui se met entièrement à la disposition du Saint-Siège, pour l'aider dans son œuvre de réforme et de restauration catholique.

Personne ne se doutait alors que ces sources de vie nouvelle, jaillies des points les plus divers, deviendraient bientôt un torrent puissant, qui devait étendre et rajeunir l'Église et la papauté. Tous ces efforts de renouvellement dans l'Église passèrent d'abord en partie inaperçus, en partie restreints à de si petits cercles, qu'en face des ruines accomplies et de l'étendue du désastre, à la mort de Clément VII, la plupart des contemporains purent croire inévitable le complet bouleversement de l'Église, si cruellement entamée déjà par les infidèles et les hérétiques[1].

A tout cela s'ajoutait la condition déplorable des États de l'Église[2]! Si, à Rome, par suite des précautions prises, l'ordre ne fut pas essentiellement troublé, en revanche, il éclata de sérieux désordres dans plusieurs villes du territoire pontifical.

[1] Dans l'ouvrage que nous apprécions plus loin au chapitre II, J.-B. Caccia écrivait en 1554 ce qui suit : « Spectabam enim animo summum illum Asiæ imperatorem, Christi hostem Christianis cervicibus imminentem, intuebar Germanicam secessionem, revocabam ad memoriam meam sanctam matrem ecclesiam, quæ priusquam Mahumetana tetra tartareaque caligo Asiam Africamque occecaret, humanum omne genus suo sanctissimo gremio complexa est, nunc in has Europeæ angustias coactam, in diversas sententias distractam, scissis fractisque articulis ita deformatam, ut ad interitum, properare videatur. » Cod. Vat. 3659, p. 5. (Bibliothèque vaticane.)

[2] Voy. Gayangos, t. VI, n° 93, 98. — Les rapports de Bologne dans Accame, p. 15-17; Alberini, p. 384; voy. dans l'*Appendice* n° 1, la dépêche

C'est au milieu d'une situation si dangereuse et si troublée que le Conclave se réunit, le 11 octobre 1534, avec trente-cinq cardinaux[1]. Parmi ces princes de l'Église, un seul, Alexandre Farnèse, devait encore sa promotion à Alexandre VI, un autre, Matthœus Lang, avait été nommé par Jules II : tous les autres devaient la pourpre aux deux Papes Médicis. Parmi les créatures de Léon X et de Clément VII, régnait cependant si peu d'entente, qu'ils étaient impuissants. Jusqu'au dernier moment, l'attitude de plusieurs cardinaux resta passablement obscure. L'ambassadeur siennois Lodovico Sergardi évalue, le 8 octobre 1534, le parti italien à neuf têtes : Pucci, Salviati, Ridolfi, Médicis, Cibo, Spinola, Grimaldi, Cupis et Cesi. Comme quatre cardinaux de nationalité italienne (Gaddi, Trivulzio, San-Severino et Pisani, étaient attachés aux Français, l'auteur du rapport ci-dessus nommé croit que le nombre des partisans de François I[er] devait s'élever à douze[2]. Un Français, le cardinal Castelnau de Clermont, n'arriva pas à temps à Rome, en sorte que sa voix fut perdue[3]. Sergardi jugeait le parti impérial à peu près de même force que le parti français : il comprenait deux Espa-

de F. Peregrino du 24 août 1534 (Archives Gonzague de Mantoue) et celles de L. Sergardi du 27 septembre et du 1[er] octobre 1534 (Archives d'État de Sienne). Sur les sièges vacants, voy. aussi Blasius de Martinellis dans Gatticus, p. 442.

[1] Voy. Saggiatore, t. I (1844), p. 22; Fumi, *Legaz del card. Medici*, p. 80, et le bref à Uberto Pallavicini daté du 25 février 1535. (*Arm.*, p. 41, t. L, n° 4, Archives secrètes papales.)

[2] Voy. Blasius de Martinellis et Firmanus dans Gatticus, p. 325. Sur le nombre des électeurs, voy. *Diarium* dans *Cod. Vitt. Em.*, p. 269, 260 de la Bibl. Vitt. Em. à Rome, et Paci, *Breviar*, t. VI, p. 1. D'après Gualterius on entra au conclave *hora*, 13 3/4, t. XII, p. 58, f° 335. (Archives secrètes papales.)

[3] Castelnau ne vint à Rome que le 21 octobre ; voy. rapport de L. Sergardi du 23 octobre 1534 (Archives d'État à Sienne) et le *Journal d'un Français* dans Cod. Barb. lat. 3552, f° 556 de la Bibliothèque vaticane. Le rapport de Sergardi du 8 octobre mentionne huit cardinaux français, il n'en parut que sept au conclave, comme cela ressort des *Ephem.* (Cod. vat. 6978) qui les mentionnent, le 6 octobre : « Ingressi sunt Romam 7 cardinales Galli. (Bibliothèque vaticane.) D'après la même source, Lang et Cles arrivèrent à Rome le 8 octobre. Ces indications sont dans Gualterius, t. XII, p. 58, f° 335. (Archives secrètes papales.) Voy. aussi Fumi, *Legaz*, p. 79.

gnols (Merino et Quiñones), deux Allemands (l'archevêque de Salzbourg, Lang, et le prince évêque de Trente, Cles) et sept Italiens (Piccolomini, Cesarini, Vincenzo Carafa, Palmieri, Hercule Gonzague [3], Doria et Campegio). Étaient considérés comme neutres : Farnèse, Ferreri, Cornaro, Grimani et Accolti [1]. Mais deux jours plus tard, Sergardi écrivait que Palmieri penchait vers les Français, que Doria se rattachait davantage aux Italiens, tandis que Grimani et Accolti inclinaient vers les Impériaux [2]. Il ressort également d'un rapport du cardinal Hercule Gonzague [3], du 10 octobre 1534, lequel rapport est en divergence, sur plusieurs données, avec les indications de Sergardi, il ressort, dis-je, de ce rapport, qu'Accolti était dès lors compté comme partisan de Charles-Quint. On y voit que Grimani, Cesarini, Salviati et Ridolfi, dont les négociations avec les Impériaux n'aboutirent à aucun résultat, paraissaient étroitement liés. Quant au parti italien, qui se vantait de compter dix membres, le cardinal Gonzague fait remarquer qu'il n'était composé en réalité que de quatre. Relativement au parti français, le cardinal donne les mêmes chiffres que Sergardi.

Le chef des Français était l'énergique cardinal Jean de Lorraine, quoique le cardinal de Tournon conduisît les négociations avec les autres membres du Conclave [4]. Les

[1] Rapport de Sergardi, de Rome, 8 octobre 1534, aux Archives d'État à Sienne (il ne compte que 8 Italiens, mais il en nomme 9). A propos des candidats, Sergardi observe : « Ogniuno vorria el papa a suo modo. Li Franzesi per quel che si vede hanno in conto Ivrea e Sanseverino, l'imperatore, Santa Croce, Bari, Siena et Campegio, avanti che s'intendesse la cattura del figlio. La setta de li Italiani vorrebbere Pucci, Cibo, Cesi et amò il Carmalengo, benche si pensa che questa setta de li Italiani in conclavi non habbi da esser unita, ma andar ciaschuno dove ben li verrà. » Sur Campegio, Sergardi écrit le 6 octobre : « Un figlio del card. Campegio andava in Francia per far offerte al Re da parte del padre e guadagnarsi li voti de li cardinali Francesi È stato preso de Antonio da Leyva. Il card. Campegio non lo confessa e non lo niega, ma dice che non ne sa niente. » (Archives d'État de Sienne.)

[2] Rapport de L. Sergardi du 10 octobre 1534. (Archives d'État de Sienne.)

[3] Voy. supplément n° 2, le rapport du cardinal Gonzague du 10 octobre 1534. (Archives Gonzague à Mantoue, qui diffère heureusement du rapport optimiste de Sanchez.)

[4] Voy. le rapport de l'évêque d'Aoste dans Petrucelli, t. II, p. 3.

partisans de François Ier étaient très unis et agissaient avec beaucoup de prudence, ils se gardèrent soigneusement de dire quel était leur candidat; néanmoins ils ne cachèrent pas leur intention d'exclure non seulement tout Espagnol et tout Allemand, mais encore les Italiens qui, comme Campegio et Piccolomini, avaient laissé voir leurs sentiments impérialistes [1].

Il était de grande importance pour la liberté du Conclave qu'il fût tombé à une époque d'apaisement politique relatif, qui s'était imposé, comme une nécessité naturelle, après les graves événements du pontificat de Clément VII. La crainte, que plusieurs avaient manifestée, dès les derniers jours de Clément VII, de voir la rivalité des Impériaux et des Français amener un schisme [2], ne se réalisa fort heureusement point. François Ier comprit que l'élection d'un partisan déclaré de la France était impossible ; il déclara se contenter [3] d'une élection neutre comme celle de Farnèse et s'abandonna sur ce point au choix de ses partisans. De son côté, l'empereur Charles-Quint ne tenta pas d'effort vigoureux et se borna à recommander aux cardinaux d'avoir surtout en vue la dignité du Saint-Siège, ainsi que la paix de la chrétienté, et de donner leur suffrage à une personnalité impartiale. L'ambassadeur de l'Empereur désignait de la sorte, outre Cornaro, Ferreri, Grimani, Farnèse, sans recommander particulièrement, au nom de son maître, aucun de ces candidats. Ainsi, de cette élection, l'intervention des deux grandes puissances se borna à l'opinion émise par Ferdinand Ier, qui, croyant agir dans le sens de la pensée de son frère, recommanda à son chargé d'affaires à Rome de travailler, de toutes ses forces, à l'élection du cardinal Bernard de Cles [4].

[1] Voy. au supplément n° 2 le rapport du cardinal H. Gonzague, du 10 octobre 1534.

[2] Voy. la dépêche de F. Peregrino du 24 août 1534 dans l'*Appendice* n° 1 (Archives Gonzague à Mantoue).

[3] Voy. la dépêche de G. Feruffini dans Capasso, *Politica*, t. I, p. 4.

[4] Voy. Bucholtz, t. IX, p. 125; Wahrmund, p. 255; Lanz, t. II, p. 381; Gayangos, t. V, p. 1, nos 85, 89, 92, 98, 100; Sägmuller p. 170, 229. Sur l'attitude de l'ambassadeur impérial Eifuentes, voy. aussi la lettre de Gon-

Quant aux autres États, on ne voit pas qu'ils aient tenté, en quoi que ce soit, d'influencer les électeurs.

A la veille du Conclave, le cardinal Gonzague résumait la situation, en disant que l'élection d'un Français, d'un Allemand ou même d'un Italien, partisan déclaré de François Ier ou de Charles-Quint, était entièrement dépourvue de chances; que seule, une personnalité neutre, comme Farnèse ou Cornaro, était possible, dans les difficiles circonstances politiques et religieuses, où l'on se trouvait[1]. Tous les rapports disent que c'était Farnèse qui avait le plus de chances[2]; les Français et surtout Trivulzio, qui tenait pour eux, s'agitaient en sa faveur; le reste des Italiens et les Impériaux ne combattaient pas sa candidature[3]; cependant Hercule Gonzague était d'avis, qu'il fallait que ce cardinal menât promptement les choses, pour qu'il ne lui arrivât pas, de nouveau, ce qui s'était produit pour lui, à la mort de Léon X.

Alexandre Farnèse, doyen du Sacré Collège, dont il faisait partie depuis quarante ans, n'était pas seulement le plus ancien des cardinaux, mais c'était le plus important intellectuellement. Esprit pénétrant, figure fine, ses ennemis même ne pouvaient lui contester une grande habileté et une

zague du 10 octobre 1534, au supplément n° 2. L'idée de nommer Cles fut mise en avant par Vergerio; voy. son mémoire : « In materia electionis pontificis. » (Bibliothèque Saint-Marc à Venise), dont j'ai eu une copie par le professeur Floss.

[1] Lettre du 10 octobre 1534. (Archives Gonzague à Mantoue). Voy. supplément n° 2.

[2] Voy. GUICCIARDINI, *Op. ined.* t. IX, p. 309; Papazzoni dans ACCAME, p. 19, et le rapport de Fr. Saraceni dans CAPASSO, *Politica,* t. I, p. 8. Peregrino parle dès le 26 septembre 1534 (Archives Gonzague) des grandes chances de Farnèse; de même G. Busdraghi le 26 septembre 1534 (Archives d'État à Lucques). L. Sergardi écrit, le 27 septembre 1534, qu'on parie en première ligne pour Farnèse puis pour Piccolomini. Le 10 octobre, Sergardi écrit : « Circa le scommesse Farnese va in cielo che oggi è ito a 50 per cento e li altri stanno terra, pur il papa lo fanno li cardinali e non iq mercanti con le scommesse. » (Archives d'État à Sienne.) Voy. aussi la lettre de Peregrino du 10 octobre 1534. (Archives Gonzague à Mantoue.)

[3] Voy. les rapports de Gerardo Busdraghi des 3 et 10 octobre 1534. (Archives d'État à Florence.)

[4] Voy. supplément n° 2; voy. le rapport dans FUMI, *Legaz,* p. 79.

grande prudence diplomatique. Au plus fort des querelles entre cardinaux impériaux et cardinaux français, il avait eu l'art prodigieux de conserver une position indépendante; quoique très lié avec les cardinaux français, il s'était concilié la sympathie des impériaux, en se prononçant, à diverses reprises et notamment après la mort de Clément VII, pour la convocation d'un Concile général et conséquemment pour une réforme étendue de l'Église [1].

Le Pape défunt avait, plusieurs fois, désigné Farnèse, comme le plus digne de lui succéder et il avait prié expressément son neveu, le cardinal de Médicis, de faire voter ses amis pour cet homme, car il n'y avait personne, dans le Sacré Collège, qui lui parût plus digne d'occuper le Saint-Siège et de gouverner l'Église et l'État pontifical [2]. Cette recommandation fit sur Médicis et ses amis une profonde impression [3]; les jeunes cardinaux considérèrent aussi que Farnèse avait soixante-sept ans et que sa santé chancelante ne lui permettait pas d'espérer une longue vie. Tous subissaient le charme conciliant qui caractérisait ce cardinal [4]. Enfin à tous ces motifs de préférence pour Farnèse, se joignit cette considération, qu'il n'y avait point d'autre candidat de sa valeur qui eût su rester neutre [5].

Deux fois déjà, dans les conclaves d'où sortirent Léon X et Adrien VI, Farnèse avait passé très près du succès. Son heure venait cette fois de sonner. En entrant au Conclave, on était convaincu déjà qu'il serait élu. Dès le début pourtant, se présenta une grande difficulté : le cardinal de Tournon émit l'avis que les Français, pour faire l'essai de leurs forces,

[1] Voy. Soriano dans Alberi, 2e série, t. III, p. 313; Brewer-Gairdner, t. VII, n° 1262; *Conclavi de Pontef.*, t. I, p. 211; Sägmuller.

[2] Voy. Gayangos, t. V, p. 1, n° 85; Jovius, *Historiæ lib.*, p. 32; Guicciardini, *Storia*, t. XX, p. 2. — Les doutes d'Accame, p. 4, ne sont pas justifiés.

[3] « Il revmo de Medici è stato in grandissimo aiuto et de principali a fare questa creatione », écrit F. Peregrino. De Rome au duc de Mantoue, le 17 octobre 1534. (Archives Gonzague.)

[4] Voy. Guicciardini, t. XX, p. 2.

[5] Gonzague le proclame dans son rapport du 6 novembre 1534. (Archives Gonzague), voy. supplément n° 4.

devraient tâcher de faire entrer Farnèse dans leurs vues politiques; on devait lui déclarer qu'il n'aurait les voix françaises que s'il prenait l'engagement de livrer Milan à François 1er. Tournon cependant renonça à cette proposition[1].

Dès le soir du 12 octobre, le bruit courut, dans la ville, de l'élévation de Farnèse à la papauté, avec tant de force, qu'on voulait piller son palais. Les Romains pourtant n'en purent avoir la certitude, car le Borgo était barré, pour éviter l'irruption dans le Conclave de foules armées[2].

Le bruit cependant était fondé; l'élection de Farnèse fut décidée si rapidement, qu'on peut à peine dire qu'il y ait eu un Conclave.

Dès la première réunion des cardinaux, le matin du 12 octobre, l'influence prédominante de Farnèse apparut, lorsque, malgré l'opposition de Campegio[3], sa proposition de faire voter au scrutin public l'emporta. On renonça également à faire une capitulation électorale[4]. A minuit, Jean de Lorraine réunit les cardinaux français et proposa, au nom de son Roi, de voter pour Farnèse. Malgré les objections du cardinal de Tournon, on se conforma à la volonté du cardinal de Lorraine. Le mot d'ordre fut transmis aux Italiens du parti français, dont le chef Trivulzio s'était déjà fort démené pour Farnèse[5], et au cardinal Hippolyte de Médicis, qui poursuivait le même but. Les Français se rendirent ensuite

[1] Voy. outre le rapport de Sanchez du 12 octobre 1534 (*Haus-Hof und Staatsarchiv* de Vienne), la lettre du card. Gonzague du 6 novembre 1534 dans Cod. Barb. lat. 5788, f° 25b. (Bibliothèque vaticane.)

[2] Deuxième rapport de Sanchez du 12 octobre 1534 et les *Ephem.* dans Cod. vat. 6978, f° 137. Voy. aussi la lettre de L. Sergardi du 13 octobre 1534. (Archives d'État à Sienne) et la notice manuscrite du card. P. Cesi dans les *Ephem.* (imprimées) de la Bibliothèque vaticane (*Imprimés*, p. 1, R. t. IV, 1898).

[3] Busdraghi en fait mention dans sa lettre du 14 octobre 1534. (Archives d'État à Lucques.)

[4] Voy. le rapport d'A. N. Papazzoni du 13 octobre 1534 dans Accame, p. 20. Il faut lire encore Firmanus dans Gatticus, p. 330 (lire 11 au lieu de 12, comme on l'a écrit par erreur, même dans le manuscrit des Archives secrètes papales, t. XII, p. 26, f° 16b.)

[5] Voy. le rapport du cardinal Gonzague du 12 novembre 1534. (Archives Gonzague.)

avec Médicis, près de Farnèse, pour lui annoncer son élection. Ce fut le neveu de Clément VII, qui le salua, le premier, comme Pape. Après que le cardinal de Lorraine eut recueilli l'adhésion des cardinaux du parti impérial, le Sacré Collège se réunit dans la chapelle de Nicolas V, où Piccolomini, en sa qualité de plus ancien cardinal-évêque après Farnèse, annonça l'élection [1]. Pour observer les formes ordinaires, un scrutin fut tenu, le matin du 13 octobre, et alors Campegio, qui, la veille, avait refusé sa voix à Farnèse, se joignit aux autres [2]. Depuis longtemps, on n'avait point vu de Conclave si court et si unanime [3].

Le nouveau Pape, qui se nomma Paul III, sortait d'une vieille et distinguée famille des États de l'Église, d'origine lombarde, d'après les uns, française, d'après les autres [4]. Les

[1] Voy. le récit détaillé du card. Gonzague du 7 novembre 1534 (Archives Gonzague) à notre supplément n° 4. — D'après ce rapport authentique, la description donnée par les *Conclavi de Pontefici* et qui jusqu'ici faisait autorité (elle est mentionnée plusieurs fois dans les rapports manuscrits douteux sur le conclave, ainsi que dans la relation publiée dans *Zeitschr. fur Kirchengesch*, t. V, p. 619, et d'après laquelle Trivulzio, d'accord avec Médicis, aurait, contre l'avis du cardinal de Lorraine, préparé au conclave l'élection de Farnèse, doit être rejetée. Pour la critique des *Conclavi*, voy. aussi Sägmuller, p. 59 à 70. Le traité mentionné par Petrucelli, t. II, p. 2-3, entre Farnèse et Hippolyte de Médicis peut être difficilement considéré comme authentique, car le cardinal Gonzague n'en dit pas un mot. A. M. Papazzoni, dont le rapport du 13 octobre (dans Accame, p. 20), concorde essentiellement avec celui de Gonzague, n'en parle pas davantage, non plus que Busdraghi dans sa lettre du 14 octobre (2634, Archives d'État à Lucques).

[2] Voy. Blasius de Martinellis dans Gatticus, p. 327; *Diarium card. Camerarii* dans Archives secrètes papales, t. XII, p. 57, f° 332; Brewer-Gairdner, t. VII, n° 1262. *Note de notaire* dans Gori, *Archivio*, t. IV, p. 254.

[3] Voy. la lettre du cardinal Salviati du 15 octobre 1534 dans *Carte Strozzi*, t. I, p. 186.

[4] Voy. F.-M. Annibali, *Notizce storiche della Casa Farnese*, Montefiascone, 1817-1818, 2 vol., et *Dei Farnesi dalla storia ined di Ronciglione del can G. Carabelli*, Firenze, 1865 (très souvent suspecte). — Voy. aussi Moroni, t. XXIII, p. 193, et Frangipane, *A. Farnèse*, p. 13. — L'histoire des Farnèse par F. Oderici dans Litta, *Famiglie celebr. ital.*, est, comme Reumont le dit excellemment, le modèle de ce que les généalogies ne doivent pas être. Soriano (Albéri, 2e série, t. III, p. 320) mentionne l'origine française, par « si dice ». L'histoire de cette famille, tant qu'elle resta confinée dans sa patrie d'origine, reste très incertaine. On trouve une collection de notices généalogiques, la plupart d'après les *Regesta*, à partir de

propriétés des Farnèse s'étendaient dans la région volcanique, célèbre par ses vins, située au sud-ouest de la mer de Toscane. Dans l'histoire de Viterbe [1] et notamment dans celle d'Orvieto, les seigneurs de Farnèse jouèrent un grand rôle, dès le douzième siècle. Lorsque le Pape Adrien IV, en 1154, vint en fugitif à Orvieto, il y fut reçu par Prudenzo Farnèse, défenseur de la ville. Pepo Farnèse signa, en 1177, la paix de Venise, au nom des Orviétins [2]. Des membres de la même famille occupèrent de hautes charges ecclésiastiques. Guido Farnèse fit, en 1309, comme évêque d'Orvieto, la consécration du dôme de cette ville [3].

La plupart des membres de cette puissante famille se consacrèrent au métier des armes. Guelfes ardents, ils restèrent toujours fidèles aux Papes, qui récompensèrent leurs services par des fiefs et d'autres marques de faveur. Le cardinal Albornoz [4] fit de même, car les Farnèse combattirent plusieurs fois pour le Saint-Siège, même pendant l'exil d'Avignon. Le cardinal Alexandre, dans son somptueux château de Caprarola, fit plus tard représenter leurs exploits guerriers, dans une suite de fresques. Pierre-Nicolas Farnèse y est célébré, comme ayant conservé Bologne au Saint-Siège, en 1361. Pierre Farnèse se distingua, en 1363, dans la guerre de Pise et obtint un tombeau, dans la nef droite du dôme de Florence, où on le voit encore.

Benoît XII, dans les *Varia, ad Cam. Ap. spect. Arm.*, p. 37, f° 40, n° 259 (Archives secrètes papales). Voy. aussi les indications rassemblées par Contelorius (même, Archives, f° 17) et *Arm.*, 6 c. 6, n° 20; *Bulle, instrum. et script. ill. dom. de Farnesio.* Les armes de Paul III sont, sur fond d'or, 6 lis bleus, qui étaient primitivement des hyacinthes. Voy. Pasini Frassoni, *Essai d'Armorial des Papes*, Rome, 1906, p. 34. Sur son emblème avec l'inscription « Festina lente », voy. Barberi, t. III, p. 379. La devise du nouveau pape fut : « Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. »

[1] Dans un bref aux fonctionnaires de Viterbe, concernant le rétablissement de l'ordre dans cette ville et daté du 10 novembre 1534, Paul III dit que les Farnèse étaient « cives antiquissimi » de Viterbe. *Min. brev.*, *Arm.* 40, f° 49, n° 484 (Archives secrètes papales).

[2] Voy. Fumi, *Orvieto*, p. 99; Fumi, *la Prima entrata di Paolo III* dans Orvieto, *Orvieto*, 1892, p. 5.

[3] Voy. Ughelli, t. I, p. 1473.

[4] Voy. Fabre, *Un registre caméral du card. Albornoz*, Paris, 1887, p. 7.

Pendant la terrible période du schisme, la plupart des membres de cette famille restèrent attachés aux Papes romains. Urbain VI, Boniface IX et Grégoire XII leur accordèrent, pour cela, de nombreuses marques de faveur[1]; le vrai fondateur de la grandeur de la famille, qui ne cessait de s'élever[2], fut Ranuccio Farnèse, que Martin V nomma, le 27 avril 1417, sénateur de Rome. Le Pape de la maison Colonna continua à se montrer très favorable aux Farnèse. Lors des troubles des premières années d'Eugène IV, Ranuccio Farnèse rendit, comme chef des troupes pontificales, les plus grands services, qui, vu les embarras financiers du Saint-Siège, lui furent payés en fiefs d'abord temporaires, puis à perpétuité[3]. C'est ainsi que Ranuccio devint possesseur de Latera, de Valentano, de Marta, de Montalto, de Cassano et de Canino[4].

Les richesses et les possessions de la famille Farnèse étaient déjà considérablement accrues lorsque, par le mariage de Pier Luigi, fils de Ranuccio, avec Giovanella Caetani, sœur de Nicolas, seigneur de Sermoneta, elle s'allia avec la famille qui avait donné à l'Église le violent Boniface VIII[5]. Les Farnèse entrèrent par là dans l'aristocratie romaine, sans pourtant abandonner leurs possessions héréditaires sur la mer tyrrhénienne. Là-bas, sur l'île Bisentina, Ranuccio érigea, en 1448, le tombeau de sa famille[6].

Du mariage de Pier Luigi naquit une fille, Giulia, appelée «la Belle», et deux fils : Alexandre et Bartolomeo. Ce dernier,

[1] Voy. Litta, *Tav.*, t. X.

[2] « Petrus de Farneto, domicell. Castren. creatus capitaneus in prov. patrimon. b. Petri in Tuscia, dat. Perusii IX Cal. Dec. A° 10°. » Lib. II bull. Urbani VI, f° 118, *Arm.* 37, t. XVII, f° 468, et t. XI, f° 275, un « document de Boniface IX », dat. IX Cal. Oct. A° 13° (Archives secrètes papales), et Annibali, t. I, p. 30, 33; Fumi (*Orvieto*, p. 102) mentionne un Nicolas Farnèse au service de l'antipape Clément VII.

[3] Voy. Theiner, *Cod. dipl. dom. temp.*, t. III, n° 165.

[4] Voy. Guiraud, *l'État pontifical après le grand Schisme*. Paris, 1896, p. 130. Voy. Carbelli, t. X; Moroni, t. XXIII, p. 198.

[5] Paul III fait allusion à cette parenté en envoyant le chapeau rouge au cardinal Caietanus tit. s. Nic. in Carc. Tull. dat. 22 mars 1338. *Arm.*, p. 41, t. IX, n° 257 (Archives secrètes papales).

[6] Frangipane, *A. Farnèse*, p. 9.

seigneur de Montalto, épousa Yolande Monaldeschi et fut le chef de la ligne ducale de Latera, qui s'éteignit en 1668, après que le château Farnèse, à moitié hypothéqué, eut été vendu aux Chigi, qui prirent de là le titre de prince.

Giulia, mariée, dès 1489, à Orsino Orsini, donna, par ses relations coupables avec le cardinal Rodrigue Borgia, un grand scandale [1], mais prépara, en même temps, par là un nouvel essor à l'ascension de sa famille. Laure, fille de Giulia, épousa Niccolo della Rovere, neveu de Jules II [2].

Alexandre Farnèse était né à la fin de février 1468, à Canino, d'après les uns, à Rome [3], d'après les autres. Sa jeunesse se développa dans l'épanouissement de la renaissance italienne, dont toute son existence devait refléter l'éclat et les défauts. A Rome, Alexandre jouit de la société du célèbre humaniste Pomponio Leto ; plus tard, il acheva, à Florence, dans la maison de Laurent de Médicis et à l'université de Pise, son éducation classique. Revenu à Rome, sous Innocent VIII, il gagna bientôt la faveur du puissant chancelier Rodrigue Borgia. Son entrée au service du Pape fut retardée parce qu'Alexandre Farnèse s'attira la disgrâce d'Innocent VIII et fut même incarcéré, par suite de son attitude dans des querelles de famille [4]. Malgré la très chaude recommandation de Laurent de Médicis [5], Alexandre ne fut nommé

[1] Voy. vol. précéd.

[2] Voy. Lanciani, *Scavi*, t. II, p. 150.

[3] On montra longtemps encore la maison en question à Canino. — Voy. Annibali, t. II, p. 45. — R. Amasæus, p. 4, dit qu'il était né à Rome. — Voy. aussi Carabbelli, p. 33.

[4] Voy., outre Panvinius, *Vita Pauli III* (Contribution à Platina, *Hist. Colon. Agr.*, 1626, p. 367), le bref d'Innocent VIII au Gubernator patrimonii, dans lequel on lit : « Fraternitati tue tenore presentium precipimuset mandamus ut nulla interposita mora exequi cures, que proxime in mandatis a nobis habuisti (trois mots incompréhensibles), in eorum subditos videlicet procedendo, donec mater eorum vere libertati fuerit restituta et sivè Viterbii sive in aliis terris ecclesie habitare libère permissa. Nam ubi nunc est, non suo sed aliorum arbitratu eam degere certo scimus. Quod ad nos attinet, Alexandrum non priùs e custodia eximere decrevimus, quam senserimus matrem ejus in sua libertate positam esse » . Dat. etc. *Arm.*, p. 53, t. XVIII, f° 135 (Archives secrètes papales). Les doutes de Frangipane, p. 20, ne sont donc pas fondés.

[5] Voy. les rapports de Lanfredini dans Fabronius, *Laurentii Medices vita*, t. II, p. 376, et Reumont, *Lorenzo*, t. II[2], p. 293.

qu'en 1491, à la charge de secrétaire apostolique et notaire[1]. Lorsque, l'année suivante, le cardinal Rodrigue Borgia monta sur le siège pontifical, la fortune du frère de la belle Giulia fut assurée : il devint trésorier général et, dès le 20 septembre 1493, cardinal-diacre des Saints Cosme et Damien[2]. Le 14 novembre 1494, Farnèse obtint la légation du Patrimoine[3]; en 1499, l'évêché de Corneto et Montefiascone; les bénéfices qui lui furent attribués n'étaient pas très nombreux et ses revenus restreints, ce qui fit que sa situation à la cour n'était pas très brillante. En octobre 1502, il obtint la légation de la Marche d'Ancône[4], ce qui améliora sa situation et lui fournit l'occasion de montrer sa prudence et son habileté[5].

Rien ne prouve mieux l'extraordinaire souplesse du cardinal que l'art avec lequel il sut gagner les bonnes grâces de Jules II, le grand adversaire d'Alexandre VI. Il ne garda pas seulement la légation de la Marche d'Ancône, mais obtint encore, du Pape Rovère, nombre d'autres faveurs[6]. Les rapports d'ambassade[7] montrent en quelles étroites relations il fut avec ce Pape[8]. Ce fut Jules II[9] qui, le 8 juillet 1505[10],

[1] « Innocentius VIII magist. Alex. Farnesio clerico Romano, not., script. et familiari nostro. » Dat. Romæ, 1491, t. VIII, Cal. Julii A° 70. *Regest*. Vat., p. 695, f° 300ᵇ. Dans les *Regest*. Lat., p. 912, f° 149, l'autorisation d'un « altare portatile ». Dat. 1491, Non. Aug. A°, p. 70, et f° 285ᵇ la « facultas eligendi confessorem » du même jour (Archives secrètes papales).

[2] L'octroi du titre eut lieu le 23 septembre 1493. *Acta consist*., dans les Archives consistoriales. Le successeur de Farnèse dans l'office de trésorier général fut Franciscus Borgia Can. Valent.; voy. le texte de la nomination, Rome, 20 septembre 1493. *Regest*. Vat. Alex., t. VI, p. 876, f° 85 (Archives secrètes papales).

[3] Voy. Burchardi, *Diarium*, ed. Thuasne, t. II, p. 195.

[4] Voy. Ughelli, t. I, p. 987.

[5] Voy. *Regest*. Lat., p. 949, f° 38. (Octroi d'un canonicat eccl. s. Laurentii. Viterb. dat. Romae 1493 X Cal. Iulii A° 1°) et *Regest*. Vat., p. 869, f° 260 (Réserve, dat. 1494 IX Cal. April.) (Archives secrètes papales).

[6] Voy. Sanuto, t. I, p. 871; t. II, p. 843.

[7] Voy. Burchardi, *Diarium*, t. III, p. 224; Sanuto, t. IV, p. 444, 495. — Voy. aussi *Div. cam*., p. 55, 59. (Archives secrètes papales.)

[8] Voy. Julii II brevia (*Arm*., p. 39), t. I, f°ˢ 80ᵇ, 104ᵇ; t. II, p. 478, 511, 530, 533, 688, 744; t. III, p. 486. — Voy. aussi *Regest*. Vat., p. 984, f° 150 des Archives secrètes papales. — Voy. aussi Gams, série 651.

[9] Sanuto, t. VIII, p. 39; t. IX, p. 132; t. XI, p. 838; t. XII, p. 94.

légitima deux fils du cardinal Farnèse, Pier Luigi et Paul, nés en 1503 et 1504 [1]. Le cardinal eut encore une fille illégitime de Constance et, après 1509, un troisième fils, Ranuccio [2]. La mère de Pier Luigi et de Paolo, mort en bas âge, une dame de l'aristocratie, vécut dans la maison du cardinal, située dans la région de l'Arenula. Ce ne fut qu'en 1513 qu'Alexandre, qui d'ailleurs n'était pas encore prêtre, mit fin à sa situation irrégulière [3].

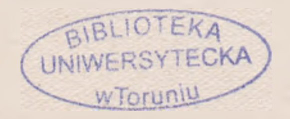
La première marque que Farnèse donna de son changement de mœurs fut la manière dont il remplit ses fonctions d'évêque de Parme, où il avait été nommé, fin mars 1509, par Jules II [4]. Il choisit pour son vicaire général un très savant homme, Bartolomeo Guidiccioni, lequel, tout comme

[1] Julius II Petro Loysio et Paulo de Farnesio, dat. Romae 1505, t. VIII. Cal. *Regest.* Vat., p. 984, f° 147 (Julii II Secret. div. an.) — Il ressort de ce document que Pier Luigi se trouvait alors in secundo vel circa, Paul in primo actatis anno. (Archives secrètes.) Voy. l'acte notarié dans les rapports de l'académie de Munich 1872, S. 516. Cette pièce et d'autres montrent combien est peu fondée l'allégation des panégyristes de la maison Farnèse (Salazar, *Glorias de casa Farnese,* c. 3, 34) d'après laquelle le cardinal aurait été d'abord marié. On s'étonne de voir encore Mas Latrie (*Chronologie,* 1142) l'affirmer.

[2] La légitimation manque pour Constance Farnèse; d'après Massarelli, sa mère était de Bolsena; voy. Merkle, *Conc. Trid.,* t. I, 195. — L'acte de légitimation accordé par Léon X pour Ranuccio, dat. Romae 1518, XI Cal. April. A° 70°. Reg. 1208, f° 231 (Raynutius, y lit-on, était in decimo anno aetatis constitutus), *ibid.*, p. 233 : « Nomination de Ranuccio comme notarius ap. sedis cum dispensatione Dat. ut supra (on y lit que Ranuccio était, de diacono cardinali genitus et soluta) (Archives secrètes papales). L'expédition de l'original du premier document est aux Archives d'État à Naples. Archives Farnèse.

[3] On ne peut affirmer que la dame aimée de Farnèse s'appelât Ruffina, comme le dit Rabelais (*Œuvres,* t. II, p. 598), ou Lola, comme la nomme la pièce de vers du poète de la maison du cardinal, Tranquillo Molosso (voy. Affo, *Vita di B. Molosso,* Parma, 1779). Elle était de l'aristocratie, comme le prouve le document de Léon X déjà cité; elle habitait avec le cardinal, comme on le voit par le document de Jules II du 8 juillet 1505, cité plus haut. — Voy. aussi Navenne qui donne par erreur au cardinal le titre de S. Cosme et Damien, car depuis Paul III il portait le titre de S. Eustache; voy. Contelorius, *Arm.,* p. 11, f° 47. Sur la maison du cardinal, voy. *Div. camer.*, p. 57, f° 184 (Archives secrètes papales).

[4] Cela ressort des *Regest. Leonis X,* éd. Hergenrœther, n° 3316. Nous y voyons que Paul Farnèse était déjà mort.



son maître, avait préludé par une vie légère à des pensées plus sérieuses [1].

Le cardinal Farnèse déploya beaucoup d'activité dans le Concile de Latran, à l'ouverture duquel il eut l'honneur de représenter le Pape. Pour mettre à exécution les plans de réforme de cette assemblée, Farnèse entreprit, en 1516, une visite d'inspection de son évêché, exemple bien rare, à cette époque, d'activité ecclésiastique. En 1519, il réunit un synode diocésain, où furent votées de nouvelles constitutions pour la réforme du clergé et où l'on remit en vigueur d'anciennes règles [2]. En juin 1519, le cardinal, qui jusque-là n'était que diacre, fut ordonné prêtre [3]. A Noël de cette même année, il dit sa première Messe [4]. A partir de ce moment, on ne trouve malheureusement plus de témoignage, digne de foi, concernant son changement de vie. Si Farnèse resta encore, sous beaucoup de rapports, un homme du monde, il n'en appartint pas moins à ce groupe de cardinaux, qui tinrent compte du mouvement d'idées sérieuses qui commençait alors. Il faut reconnaître qu'il fit tout pour faire oublier la circonstance peu recommandable à laquelle il devait son élévation au cardinalat et qu'il travailla, de son mieux, à sortir de la basse sphère morale, où il avait grandi, comme favori d'Alexandre VI et comme enfant d'un déplorable siècle.

Le cardinal Alexandre n'eut qu'à se louer de ses bons rapports avec Léon X, dont il avait été l'ami de jeunesse. Les riches bénéfices que le Pape lui accorda [5] accrurent assez

[1] SCHWEITZER, *Guidiccioni*, p. 36.

[2] *Ibid.*, p. 41. — Voy. aussi *Atti dell. Emilia*, N. S. VI, p. 360.

[3] « 1519. Die Dominica 26 Iunii factus est presbyter a card. s. Quattuor. Hodie autem, quae est dies sabbati solennitas visitationis Mariæ, consecratus est episcopus per S. D. N. papam in camera, in qua solebat esse signatura papae Iulii, sic ipso papa volente... Papa donavit annulum cum gemma cardinal. » PARIS DE GRASSIS, *Diarium*, t. XII, p. 23, 354 (Archives secrètes papales). Farnèse reçut alors l'évêché de Tusculum. C'est donc par erreur que Garampi dit qu'il avait déjà reçu cette dignité en 1503.

[4] PARIS DE GRASSIS, p. 363.

[5] Voy. SANUTO, t. XVII, p. 101; t. XVIII, p. 396, et *Regest. Leonis X*, *passim.*

ses revenus pour qu'il pût commencer à bâtir, via Giulia, le splendide palais qui devait immortaliser son nom. Léon X, qui s'occupait personnellement de bâtiments, fut aussi, à diverses reprises, pendant ses chasses, l'hôte de Farnèse qui, dans son château de Capodimonte, reçut son patron avec un luxe tout royal [1]. Lorque le cardinal, en 1518, sous prétexte de maladie, se retira de la légation auprès de l'Empereur [2], il ne semble pas que le Pape Médicis ait pris cette retraite en mauvaise part. Un détail bon à mentionner ici, c'est qu'au milieu de la grande réaction de l'austère Pape Adrien VI, le cardinal Farnèse obtint une réservation [3].

Dans le long Conclave de 1523, Farnèse passa bien près de ceindre la tiare; à la fin, cependant, il dut la céder à son rival Médicis [4]. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les rapports des deux hommes furent d'abord un peu tendus. Farnèse ne se consola jamais de ce que Clément VII, comme il le disait, lui eût volé dix ans de pontificat, mais il était beaucoup trop habile pour ne pas se mettre bien avec le nouveau maître. Dans la suite, il sut non seulement se concilier l'estime, mais même la confiance de Clément VII. Leurs bons rapports furent mis pourtant à une rude épreuve, au cours des malheureuses années 1526-1527. Tandis que l'un des fils du cardinal Ranuccio (mort en 1529) [5] restait fidèle au Pape, l'autre, Pier Luigi, passait du côté de ses ennemis, les Colonna et les Impériaux [6]. Une preuve de l'influence qu'exerçait le cardinal Alexandre, fut qu'il obtint de faire lever la grande excommunication, qu'avait encourue Pier Luigi, près de Clément VII, pour ce crime de lèse-majesté [7].

[1] Voy. Sanuto, t. XVII, p. 471.

[2] Voy. nos indications.

[3] Reservatio omnium fructuum mensae archiepiscop. Benevent. Adriani VI, t. I, p. 18, f° 52. Cette citation des « Scheden Garampis » (Archives secrètes papales) se réfère aux *Regest. Later* où cependant le volume correspondant manque.

[4] Blasius de Martinellis (dans Creighton, *Hist. of the Papacy*, t. V, p. 325) dit qu'on objecta au conclave contre Farnèse sa vie passée.

[5] *Relation de Soriano de 1526*, dans Alberi, 2e série, t. III, p. 130.

[6] Voy. Navenne, p. 252.

[7] Paul III confirma plus tard cette absolution qui n'avait été donnée que

Malgré cela, ce dernier n'osa pas revenir à Rome, mais entra au service de Charles-Quint, auquel il prêta son concours de 1528 à 1529, dans sa lutte contre les Français en Italie. Plus tard il prit part au siège de Florence. La férocité sans scrupule de Pier Luigi, qui était un vrai condottiere de la Renaissance, se montra dès cette époque[1]. Pier Luigi avait épousé Girolama Orsini de Pitigliano. De ce mariage naquirent une fille, Vittoria, et quatre fils, Alexandre, Octave, Ranuccio et Orazio[2].

Le cardinal Alexandre, évêque d'Ostie depuis 1524, avait partagé la captivité de Clément VII, au château Saint-Ange, jusqu'à ce qu'il lui fût permis, en septembre 1527, de quitter le château, pour aller en Espagne; il alla cependant retrouver à Parme les cardinaux restés libres[3]. De là, il félicita, le 13 décembre 1527, le Pape de sa délivrance[4]. Clément VII usa tout de suite des offres de service, qu'il lui faisait dans cette lettre, en nommant Farnèse, en 1528, légat de Rome[5]. Lorsqu'en janvier 1529, le Pape tomba dangereusement malade, Farnèse fut le candidat des rois de France et d'Angleterre à la tiare, ce qui ne l'empêcha pas de rester en si bons termes avec Charles-Quint, qu'il fut désigné

verbalement. Cette Renovatio absolutionis pro Petro Aloisio de Farnesio et aliis, qui in pontificem Clementem VII conspiraverunt », dat. 1536. *Id.*, Octob. dans les *Regest.*Vat. 1647, f° 134 (Archives secrètes papales) éclaire l'attitude de Pier Luigi à l'égard de Clément VII. — Voy. aussi le rapport de B. Agnello au marquis de Mantoue sur la participation de Pier Luigi au Sac, dat. Nepi 1527, mai 21 (Archives Gonzague) et l'Indult pour Alexandro de Farnesio electo Parmen. et Octavio etiam de Farnesio clericis Rom. fratribus, dat Romae 1528, t. XVIII, Cal. Fabr. A° 6° *Regest.* Vat., 1437, f° 313 (habitatio ad successionem in bonis de quibus privatus fuerit Petrus Aloisius de Farnesio, eorum pater, qui crimen laesae maiestatis commiserat) Petrus Aloisius est désigné comme « de ven. fratre nostro Alexandro epis. Ostien. card. de Farnesio et soluta genitus. » (Archives secrètes papales).

[1] Voy. Gayangos, t. III, 2e, p. 461, 581; t. IV, 196; Affo, p. 15; Navenne, p. 262.

[2] Voy. Navenne, p. 256. — Sur le portrait de Pier Luigi à Naples (le Titien), voy. Fischel, p. 91, et Clausse, p. 110, 121.

[3] Gayangos, t. III, 2e, p. 146.

[4] Je trouve cette lettre entièrement autographe datée de Parme le XIII décembre 1527 dans *Lett. d. princ.*, t. IV, p. 250 (Archives secrètes papales).

[5] Voy. nos détails.

pour aller le complimenter, lorsque celui-ci vint en Italie[1].

Dans les dernières années de Clément VII, le cardinal Farnèse était incontestablement le personnage le plus en vue après le Pape; personne ne l'égalait en habileté diplomatique; son long cardinalat lui avait permis plus qu'à aucun autre membre du Sacré Collège, d'observer et d'expérimenter les hommes et les choses. Sa part fut prépondérante dans toutes les délibérations importantes, notamment à propos du Concile. Dans les conjonctures les plus variées, en 1533, alors qu'il était encore légat de Rome[2], il se conduisit avec tant d'adresse, qu'il sut se faire aimer aussi bien par l'aristocratie que par le peuple. Les Romains étaient particulièrement sensibles à ses manières brillantes[3]. Aussi l'allégresse fut-elle générale quand il fut élu Pape[4].

Farnèse était considéré comme un fils de la ville éternelle. Le peuple romain se félicitait de voir la tiare échoir à un de ses meilleurs concitoyens, ce qui ne s'était pas produit depuis des siècles, depuis Martin V.

Les préparatifs du couronnement duraient encore[5], qu'on se mettait, à Rome, à organiser l'hommage au nouveau Pape. Le soir du 29 octobre, se dirigea vers le Vatican une retraite aux flambeaux, à laquelle prirent part les corporations de la ville et la noblesse. Sur la route du cortège, on remarquait trois arcs de triomphe, dont les figures représentaient, par leurs tendances spiritualistes, l'avènement d'une

[1] Voy. Gayangos, V. 1, 97; Sägmüller, p. 165, 173 et sur *la Légation à Charles-Quint* nos détails. Clément VII, le 24 mai 1530, accorda à Farnèse Castrum Ronciglione ad cam. apost. spectans ad vitam. *Div. camer.*, p. 89, 190[b] (Archives secrètes papales).

[2] Voy. plus haut. Farnèse intervint également en faveur de la République auprès de Clément VII dans leur démêlé politico-ecclésiastique. Voy. Sanuto, t. LVIII, p. 406. En 1532, Farnèse prit aussi part à l'entrevue entre l'empereur et le pape à Bologne; voy. Gayangos, t. IV, p. 2, n° 1014; Amaseus, p. 11.

[3] Dès avant le sac, la famiglia de Farnese comprenait trois cent soixante-six personnes, celle de Clément VII, sept cents; voy. *Arch. d. soc. Rom.*, t. XVII, p. 453, 471.

[4] Voy. *Lett. and Pap.*, éd. Gairdner, t. VII, n[os] 1262, 1263; Accame, p. 20.

[5] Voy. lettre de Imperio Recordato, dat. Rom., 1534 octobre 27 (Archives Gonzague); voy. aussi Bertolotti, *Artisti Lombardi*, t. I, p. 44.

nouvelle époque : à côté de la figure de Rome, on avait représenté notamment l'Église et la Foi[1]. Le couronnement, qui eut lieu le 3 novembre, avec toute la pompe possible, fournit aux Romains l'occasion d'enthousiastes manifestations; il fut célébré par un feu d'artifice et, deux jours après, par un carrousel sur la place Saint-Pierre[2]. La joie s'accrut encore, lorsque Paul III fit aux pauvres et aux malades de riches aumônes[3], et abolit les douanes accablantes dont les habitants de la ville éternelle étaient chargés depuis Sixte IV[4].

Hors de Rome, l'élection de Farnèse fut presque partout très joyeusement saluée[5]. Dans les pays les plus éloignés, notamment en Allemagne, le nouveau Pape jouissait d'une grande et favorable réputation, car ses déclarations en faveur

[1] Voy. FIRMANUS dans GATTICUS, p. 331 (lire octobre au lieu de novembre); ALBERINI, p. 386; CANCELLIERI, *Possessi*, p. 91; FORCELLA, *Feste*, p. 14; lettre de L. Sergardi du 30 octobre 1534 (Archives d'État, à Sienne). *Journal d'un Français,* dans Cod. Barb. lat., 3552 (Bibliothèque Vaticane) et lettre de Busdraghi du 31 octobre 1534 (Archives d'État, à Lucques).

[2] « Die 3 novembris Paulus 3ᵘˢ coronatus est hora 18ᵃ presentibus cardinalibus 35 et coronavit eum Innocentius cardinalis Cibo et fuit factus sumptuosus et pulcher apparatus et celebratum solemne convivium 32 revᵐⁱˢ cardinalibus et aliis, quod faustum fuit » *(Diarium* card. Camerarii, Miscell. *Arm.*, p. 12, fᵒ 58, 335ᵇ (Archives secrètes papales). Voy. les rapports de A. M. Papazzoni des 15 et 19 octobre 1534, dans ACCAME, p. 22, et la lettre du même du 2 et 5 novembre 1534 (Archives d'État, à Bologne); lettres de F. Peregrino des 23 octobre et 6 novembre 1535 (Archives Gonzague); lettre de Busdraghi du 7 novembre 1534 (Archives d'État, à Lucques); ALBERINI, p. 587; FANTINI dans CAPASSO, *Politica,* t. I, p. 101 et CANCELLIERI, *Possessi*, p. 91-92. Voy. le même sur le *Possesso* qui eut lieu le 11 avril 1535.

[3] Voy. lettre de F. Peregrino du 6 novembre 1534 (Archives Gonzague). Alors fut lancé le *Motu proprio sopra i poveri e carcerati* (imprimé en 1534, s. d. dans la collection : Edits des Archives secrètes papales); voy. aussi BERTOLOTTI, *Prigioni*, p. 20.

[4] « Qua in Roma se sono fatte da Romani tre giorni continui de feste et allegrezze, con fuochi, suoni de campane et artigliarie, perchè sua S. ha levate tutte le angharie, carichi et paghamenti de gabelle, che da Papa Sisto in qua e da altri Papi in poi gli sono stati messi, che ascendono alla summa de più de cinquanta milia ducati ogni anno. » F. Peregrino au duc de Mantoue, dat. Rome, 1534, 25 novembre (Archives Gonzague).

[5] Sur la joie à Viterbe, voy. *Cronache di Viterbo,* ed. Ciampi, p. 435; à Parme, GUALANO, p. 14; à Milan, BURIGOZZO, p. 522.

du Concile y étaient connues [1]. Les humanistes en Italie [2] et en France, même ceux qui étaient plus ou moins pénétrés d'idées protestantes, témoignèrent leur joie par des lettres et des poésies [3]. De Padoue, Pierre Bembo écrivait au nouvel élu qu'il se réjouissait de son élévation pour toute la Chrétienté et en particulier pour les Romains, si cruellement éprouvés par la destinée : « Car si tu tiens le gouvernail, nous n'aurons pas à redouter de naufrage et la barque ne s'éloignera pas de sa voie [4]. » Dans les cercles diplomatiques, on comptait surtout voir cesser les indécisions, les flottements de caractère qui avaient marqué la politique papale sous Clément VII. On commençait à respirer [5]. Les partisans des réformes fondaient également de grandes espérances sur le nouveau Pape, qui montrait les meilleures intentions, dont l'attitude était pleine de dignité et qui entendait, tous les jours, la Sainte Messe [6]. Sadolet prêta une expression éloquente aux espérances qu'on fondait de ce côté. Dans sa lettre de souhaits, il célébrait le nouveau chef de l'Église, en des termes presque excessifs : jamais les hommes ne s'étaient autant réjouis d'une élection, jamais les louanges n'avaient été plus complètes et plus abondantes, la Chrétienté voyait enfin son désir réalisé, un Pape excellent et sage tenait le gouvernail. Il y avait lieu d'en remercier Dieu, qui, dans des temps si difficiles, avait donné à son peuple un chef si

[1] Voy. le rapport de Vergerio dans les *Rapports de nonciature*, t. I, p. 315. Voy. l'opinion favorable dans les *State papers*, t. VII, p. 473, et dans Herminjard, *Corresp. d. Réform.*, t. III, p. 221, n° 10.

[2] Voy. l'*Ode ad Paulum III P. M.*, dans *Arch. Farnese*, fasc. 689 (Archives d'État à Naples).

[3] Voy. *Joannis Vultei Remensis Epigrammaton libri III*, Lugduni, 1537, f° 78-79. Voy. Buisson, *L. Castellion*, t. I, Paris, 1892, p. 53.

[4] Bembo, *Opere*, t. IV, p. 232.

[5] Voy. le rapport de F. Peregrino du 13 octobre 1534, dans Rossi, Guicciardini, t. II, Bologna, 1899, p. 70.

[6] Aleander en témoigne; voy. *Quellen und Forsch. des preuss. Instituts*, t. VII, p. 260. Voy. aussi Amaseus, p. 29. Combien Paul III savait se tenir à l'église, d'une façon conforme à sa dignité, c'est ce qui ressort des observations d'un témoin oculaire dans « Liber reformat. vel memorialis monasterii S. Marie Montislucidi extra menia Perusina ». (Original aux Archives de Pérouse.)

distingué qui, sans aucun doute, assurerait le bonheur de la Chrétienté [1].

Une seule chose projetait une ombre profonde sur la joie universelle : c'était la santé du Pape, âgé de soixante-sept ans, et qui, en 1533, avait traversé une grave maladie [2], dont il paraissait si affaibli que, selon les prévisions humaines, on ne pouvait s'attendre qu'à un règne très court [3]. Mais dans ce corps fragile, habitaient un vigoureux esprit et une ardente force de volonté. Cette énergie, entretenue par une manière de vivre très raisonnable et qui ménageait ses forces (il faisait beaucoup de promenades au grand air et de fréquents séjours à la campagne [4]), cette

[1] SADOLETI, *Opera*, Magunt, 1607, p. 199; ed. Veronæ, 1737, t. I, p. 197. Voy. aussi IUNORIS, *Lud. Pariseti Regiens. Epistolæ*, Regii, 1541, lib. 2.

[2] Voy. AMASEUS, p. 13.

[3] « Credo che per puochi giorni o mesi haveremo Papa, perchè costui è vecchio, mal conditionato, consumato et afflitto et molto declinato, non serebbe gia el bisogno ch'el mancasse cosi presto », écrit F. Peregrino le 17 octobre 1534 au duc de Mantoue (Archives Gonzague de Mantoue). Voy. la lettre du 29 novembre 1534, dans LUZIO, *Pronostico*, p. 59, BUSINI, *Lett. a B. Varchi*, ed. Milanesi, Firenze, 1861, p. 238; la lettre dans *Rime e lettere di V. Gambara* (1759), p. 218, et la lettre du cardinal E. Gonzague, du 10 novembre 1534, dans Cod. Barb. lat., 8788, p. 31 (Bibliothèque Vaticane).

[4] Outre la lettre de Vergerio, *Rapp. de nonciat.*, t. I, p. 324, voy. FICHARD, *Italia*, p. 71; DRUFFEL, *Mon., Trid.*, t. I, p 534; CANCELLIERI, *Sopra il tarantismo*, Roma, 1817, p. 34; CAPASSO, *Politica*, t. I, p. 56. Voy. aussi *l'Aviso* du 25 mars 1535 de Sanchez à Ferdinand I[er] (Sanctitas sua valet recte quæ ultraquam semper de salute sua curare soluit, nunc precipue ita et victus temperantia et frequentibus, huc et illuc recreandi animi causa itineribus suæ rectæ valetudini prospicit, ut in dies vegetior evadat, licet valde annosa sit) et les rapports de Sanchez des 22 avril et 20 août 1535. (S[tas] sua assueta est semper loca mutare crebrisque aut deambulationibus aut itineribus se exercere atque ob istam consuetudinem parat intra XII dies ad Loretum profiscici). *Haus-Hof und Staatsarch.* de Vienne. Le *Diarium de Blasius de Martinellis* (Archives secrètes papales) est ce qui nous renseigne le mieux sur les nombreuses fugues de Paul III. Le cardinal Cervini écrivait le 14 août 1552 à Sirletto : La « Santa me di pp. Paulo che non voleva partir mai di Roma fino la prima bona acqua d'Agosto per non trovarsi in Roma il mese di settembre, dannato etiam da Horatio come sapete ». Cod. Vat. 6178, f° 3. Son soin pour sa santé se trahit aussi par le choix des vins qu'il buvait et dont il était grand connaisseur, au dire de son sommelier. Voy. *I vini d'Italia giudicati da Paulo III e dal suo battigliere Sante Lancerio p. da G. Ferraro*, Roma, 1890. Il en avait été question auparavant dans la *Rivist. Europ.*, t. VII (1876), p. 2, 94.

énergie, dis-je, apaisait les craintes des uns, autant que les espérances des autres. Ce pontificat, qui se présentait avec des apparences si peu solides, devait être cependant le plus long de tout le siècle!

Quand on rencontrait Paul III pour la première fois, on en remportait l'impression d'un vieillard faible et épuisé, qui parlait tout bas avec beaucoup de réflexion et d'une façon un peu diffuse [1]. Seuls, les couleurs vives du visage et les petits yeux brillants, qui vous fixaient [2], trahissaient la nature colérique du vieux Pape, qui savait pourtant merveilleusement se contenir [3]. Une très grande prudence enchaînait la violence de son tempérament.

Entre les nombreux peintres, sculpteurs et médailleurs qui ont conservé à la postérité [4] la figure du Pape Farnèse, personne n'a réussi à le représenter aussi excellemment que Titien. Le maître a tracé trois portraits incomparables par leur vivacité frappante et par leur expression complexe. Sur le premier, qui est de l'année 1543 [5], on voit la figure maigre et moyennement grosse de Paul III, la tête découverte et pensive, assis dans un fauteuil et un peu penché en avant; la mozzetta, collet rouge pâle, bordé d'hermine, couvre ses épaules; dessous paraît sa soutane blanche. Tous les détails sont rendus avec un naturel saisissant : le vêtement, les mains décharnées, la tête spirituelle avec le long nez aristocratique, les yeux perçants, les sourcils sombres, une longue barbe gris blanc encadre le fin visage. Le Pape paraît beaucoup plus vieux sur un autre portrait, peint plus tard par

[1] Voy. la relation de M. Dandolo dans Alberi, 2e série, III, p. 338.

[2] Voy. la description de Vergerio dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 324.

[3] Voy. la relation de A. Soriano dans Alberi. Voy. Capasso, *Politica*, t. I, p. 51.

[4] On en trouve une énumération dans Steinmann, *Sixtina*, t. II, p. 480. Il y manque les portraits de Paul III par Scipione Gaetano et Pulzone; voy. *Emporium*, t. XXVII (1908), p. 138.

[5] Beaucoup tiennent pour une œuvre originale de Titien l'exemplaire de ce portrait autrefois chez les Farnèse, maintenant au musée de Naples, Crowe, *Tizian*, t. II, p. 444, Fischel, *Tizian*, t. XXI, p. 79; *Filangieri di Candia* dans *Gall. naz.*, t. V (1902), p. 212, mais Wickhoff combat résolument cette opinion et l'attribue à Paris Bordone.

Titien[1]. Le tableau est composé exactement comme le premier, avec cette différence que la tête est couverte du *camauro* et encore plus fortement penchée en avant et que la barbe est visiblement plus grise; la figure creuse, la main gauche pendante, la droite tenant un mémoire, tout cet ensemble reproduit magistralement la grande lassitude du vieillard. Mais un troisième portrait du même maître et qui contient un fragment de l'histoire de la famille Farnèse[2], montre quelle vigueur et quelle énergie possédait encore cet homme d'apparence si frêle. Dans une chambre du Vatican, dont le plancher est recouvert d'un tapis rouge, Paul III est représenté assis, sa petite tête couverte de la calotte rouge; l'allure cassée témoigne du grand âge et des lourds soucis de l'homme, le sablier sur la table fait penser à la fuite du temps. A droite, derrière le Pape, se tient Alexandre Farnèse, en habit de cardinal, la tête recouverte de la barrette rouge, pendant qu'à gauche, au premier plan, le jeune Octave Farnèse, dont la taille élevée fait ressortir davantage la petitesse de Paul III, s'incline vers le Pape, qui lui parle très doucement. Il lui adresse visiblement une excuse ou une prière, la façon énergique dont le Pape se tourne vers lui, le regard pénétrant qu'il lui jette, montre quelle âme de feu habitait dans ce vieux corps.

Dans un magnifique buste de marbre, par lequel Guglielmo della Porta[3] a immortalisé la tête de Paul III, on retrouve

[1] L'exemplaire (original?) qui est au musée de Naples (FISCHEL, p. 80) est mal conservé, la collection de peintures de Vienne en a une copie; voy. CLAUSSE, p. 81. On trouve une compilation des copies des portraits de Paul III par Titien dans CROWE, II, p. 447. L'excellente copie du marquis Persichetti d'Aquila n'y est pas mentionnée; c'est le portrait qu'à la Galerie Pitti on attribue à Paris Bordone.

[2] Le portrait n'est pas terminé et se trouve au musée de Naples; l'Académie de S. Luca à Rome en possède une copie, CROWE, t. II, p. 471; CLAUSSE, p. 321; WOLTMANN, t. II, p. 76; GRONAU, *Tizian*, p. 132, et WOERMANN, *Die Ital. Bildnismalerei*, Esslingen, 1906, p. 87; la collection Ambraser à Vienne en possède une autre.

[3] Des reproductions de ces œuvres magnifiques qui sont actuellement au musée de Naples se trouvent dans CLAUSSE, qui donne de nombreux détails à leur sujet. Voy. MÜNTZ, t. III, p. 235. Détail caractéristique pour le temps, l'habit est orné à l'antique et fait peu penser à des ornements pontificaux.

également cette rare prudence, que Paul III n'a cessé de montrer.

Cette prudence s'affirmait dans les longues réflexions qui précédaient toutes ses actions, dans le soin qu'il mettait à recueillir l'avis des hommes les plus expérimentés et dans la façon toute personnelle avec laquelle Paul III conduisait ses négociations. La lenteur de sa parole, en partie naturelle chez lui, en partie conséquence de son âge[1], était encore augmentée, en certaines occasions, par l'effort qu'il faisait pour s'exprimer, tant en latin qu'en italien, en termes choisis et élégants, souvent pleins de réminiscences classiques, et par la peine qu'il se donnait, pour ne pas répondre par un oui ou un non catégorique. Tout en cherchant à négocier d'une façon ferme, il tenait toujours à garder lui-même, jusqu'au dernier moment, sa liberté d'action[2]. C'est ainsi qu'en parlent les ambassadeurs vénitiens, d'accord sur ce point avec Paul Jove. Cet historien expose encore que Paul III ne procédait pas autrement avec ses cardinaux; il les écoutait avec un jeu de physionomie très significatif, car il aimait en tout la libre discussion, mais il appréciait leurs opinions, avec une souveraine indépendance, en se tenant toujours au-dessus des partis. Sa maîtrise de soi était digne d'admiration. Avec une force de volonté consciente de son but, ce diplomate consommé excellait à découvrir les pensées les plus secrètes et les plans d'autrui, ainsi qu'à les utiliser. Dans les conflits d'opinions, il excellait également à naviguer[3] des deux côtés.

La réserve attentive et les lenteurs calculées que mettait Paul III dans toutes ses décisions et dont Pasquino se

[1] Voy. le rapport de l'ambassade vénitienne dans Longo, *Comment. della guerra del* 1537, Cod. it., p. 537, f° 263 de la *Hof und Staatsbibliothek* de Munich.

[2] Voy. le rapport de M. Dandolo dans Alberi, 2e série, p. 338. Sur le long et cérémonieux discours de Paul III, A. M. della Porta, dans un rapport du 14 août 1537 (Archives d'État à Florence), et Aurelio Manni Ugolini dans une lettre du 5 juillet 1544 (Archives d'État de Sienne) s'expriment d'une façon très caractéristique.

[3] Voy. Jovius, *Historiæ, lib.*, 42, *Opera*, t. II, p. 527, et au supplément, n° 33, la relation de M. A. Contarini (Bibliothèque d'Aix).

moquait[1] si spirituellement, n'étaient pas, chez lui comme chez Clément VII, le résultat d'un manque de courage, mais de calculs prudents : il voulait constamment rester maître des négociations et choisir le moment favorable. Dès que ce moment était venu, il procédait avec une promptitude qui étonnait tous ceux qui l'approchaient. On était persuadé que le Pape ne désirait jamais autant une chose que quand il n'en parlait pas[2].

Une particularité de Paul III à signaler, c'est qu'il n'eut jamais de conseillers intimes[3]. Si amical et si engageant qu'il fût, dans ses rapports avec les cardinaux et les ambassadeurs, il ne s'ouvrait presque jamais à eux de ses secrets. Ce fut fini avec lui de l'influence des Florentins, qui avaient joué un si grand rôle sous Clément III[4]. D'après Vergerio, ceux qui approchèrent le plus de Paul III, au début de son règne, furent les cardinaux Trivulzio et Palmerio ; le secrétaire particulier, Ambrogio Ricalcati, joua aussi un rôle important, qui se termina, d'une façon terrible, à la fin de 1537. Le serviteur infidèle fut emprisonné au château Saint-Ange. La conduite des affaires d'État et particulièrement la correspondance officielle avec les représentants à l'étranger du Saint-Siège échut, au commencement de l'année 1538,

[1] Sanchez, dans son rapport du 27 juin 1535, se plaint des lenteurs du Pape dans l'expédition des affaires : « cum propter assiduas ingentesque eius occupationes, tum quia ex ingenio suapteque maximus ac pene incredibilis pendinator est, adeo ut et iam Pasquillus in eam tarditatem facetissime irriserit vocans papam Paulum « vas dilationis » per transsumptionem epitheti divi Pauli, qui vocatur à Deo « vas electionis » . *Haus-Hof und Staatsarch.* de Vienne. Sur la circonspection de Paul III, voir aussi la lettre du cardinal E. Gonzaga du 24 octobre 1534. Cod. Barb. lat. 5788, f° 16[b] (Vat. Bibl).

[2] Voy. Ranke, *Pæpste*, t. I[6], p. 159, qui proteste contre les déclarations du cardinal Carpi et de Marguerite dans les rapports de Mendoza. Voy. aussi la lettre de l'abbé de Gonzague du 29 mai 1535 (Archives Gonzague).

[3] Voy. le rapport de Sanchez du 10 septembre 1535 (Archives de Vienne) ; Alberi, 2[e] série, t. III, p. 331 ; *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 182 ; Sadoleti, *Opera*, t. I, p. 247. L'abbé de Gonzague écrit le 29 mai 1535 : « Il papa mostra far questa professione di far le cose senza communicarle con persona. » (Archives Gonzague.)

[4] C'est de là et de sa lutte avec Cosme que proviennent l'hostilité et la partialité des historiens florentins, particulièrement de Varchi et de Segni, contre Paul III ; voy. *Arch. stor. Ital.*, 5[e] série, XXXIII, p. 54.

au jeune petit-fils du Pape, le cardinal Alexandre Farnèse, et au premier secrétaire de celui-ci, Marcello Cervini [1].

Paul III témoignait les plus grands égards aux cardinaux; il les traitait tous, autant que possible, sur le même pied et leur donnait constamment le pas sur les ambassadeurs, qui, comme beaucoup d'autres, se plaignaient de la difficulté d'avoir des audiences [2]. Ce qui déplaisait le plus aux diplomates, c'était l'extraordinaire prolixité et lenteur du Pape, dans l'étude des affaires [3]. Ils se répandaient en plaintes amères sur la difficulté de négocier avec le nouveau Pontife, dont l'abord n'était déjà pas facile, qui traînait en longueur toutes les décisions et qui était aussi difficile à saisir qu'un renard [4]; obtenir de lui une décision était presque aussi malaisé que d'aller en paradis. Tout le monde sentait la supériorité diplomatique de Farnèse, qui avait réussi à demeurer en bons rapports avec six Papes, de caractères si différents, et à garder si bien la neutralité entre les partis, si exaspérés l'un contre l'autre, des Impériaux et des Français, qu'aucun ne se défiait de lui et que tous l'estimaient [5].

[1] Voy. les *Rapports de nonciature*, t. I, LV, p. 324; t. II, p. 248. Lorsque Cervini fut nommé cardinal en 1539, ce fut Nicolo Ardinghello qui lui succéda et à celui-ci bientôt, Dandino. Voy. *ibid*, VIII, p. 12. Pendant les fréquentes absences de Dandino, Bernardino Maffei expédiait la correspondance. Sur les changements introduits en juin 1549 dans la secrétairerie, voy. au supplément n° 82, le rapport de Buonanni du 29 juin 1549 (Archives d'État à Florence). Sur Ricalcati, voy. encore *Atti dell'Emilia*, N. t. S., II (1877), p. 64, et Capasso, *Politica*, t. I, p. 434, n° 2. J. F. Firmanus note, dans son *Diarium*, que Ricalcati fut arrêté « propter mutla secreta, ut aiebant, ipsius papæ litteris revelata Imperatori et infinitas extorsiones factas diversis modis (Archives secrètes papales). Ricalcati ne fut gracié qu'en 1544; voy. le rapport de Babbi du 12 janvier 1544 (Archives d'État à Florence).

[2] Voy. le rapport de Sanchez du 28 janvier 1535 *(Haus-Hof und Staatsarchiv.* de Vienne). *Rapports de séances de l'Académie de Vienne*, A, t. VIII, p. 816, et *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 132.

[3] Voy., le rapport de l'ambassadeur portugais dans *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 182.

[4] Voy., outre Dandolo, Foscari dans *Mon. slav. merid.*, t. VIII, p. 132; *Lett. and. Pap.*, ed. Gairdner, t. VII, n°s 713, 807 et notamment les plaintes amères de F. Peregrino dans ses lettres des 29 novembre 1534, 4 et 25 février et 18 mars 1535 (Archives Gonzague). Voy. aussi le rapport de Gallo du 11 octobre 1537 (Archives d'État à Florence).

[5] Voy. Druffel, *Beiträge*, t. I, 96.

Arrivé à la dignité suprême, Paul III mit le « chef-d'œuvre de sa diplomatie[1] » à ne se tourner ni vers Charles-Quint, ni vers François I[er] et à continuer longtemps ainsi, avec un succès incontestable. S'il sortit parfois un peu, contre l'Empereur, de sa neutralité politique, conservée au prix de tant d'efforts et qui apparaissait à tous les esprits sensés la seule politique légitime, au regard des intérêts généraux autant qu'ecclésiastiques, cela tenait à la suprématie exercée par les Espagnols sur le territoire italien[2]. Mais jamais les Français n'y gagnèrent d'être aussi favorisés qu'ils le désiraient et l'espéraient[3]. Paul III comprenait bien mieux ses devoirs de chef de l'Église que son infortuné prédécesseur et s'efforçait de rester, entre les États, un arbitre impartial et de rétablir, dans la Chrétienté, une paix rendue encore plus nécessaire par l'accroissement du péril turc; en même temps qu'avec un zèle digne des plus grandes louanges, il s'appliquait à mettre un accord durable dans les grandes rivalités européennes, il s'attacha à sauver, en Italie, l'indépendance politique du Saint-Siège, ainsi que ce qui pouvait rester encore d'autonomie à cet infortuné pays, après les guerres étrangères, sous Clément VII[4]. Malheureusement, ses hautes aspirations furent vite troublées et détruites par un népotisme souvent excessif. Plus d'une fois, dans la suite, il arriva à Paul III de sacrifier même de hauts intérêts ecclésias-

[1] Ainsi s'exprime Lorenzo Monaldeschi dans une lettre aux conservateurs d'Orvieto, datée de Rome 5 janvier 1547 (Archives d'État, à Orvieto).

[2] Voy. Brosch, *Mitteilungen des œsterr. Instit.*, t. XXIII, p. 128.

[3] Voy. Capasso, t. I, p. 45, et Friedensburg dans *Hist. Zeitschr.*, t. XCII, p. 288. Ce dernier remarque excellemment : « Les tristes expériences que fit alors le Médicis (Clément VII dans son alliance avec la France contre l'Espagne), prouvèrent que la Papauté n'était plus assez forte pour assurer, par son alliance avec l'une des deux puissances rivales, la prépondérance sur l'autre, et qu'en prenant parti pour l'une, même la victoire de celle-ci ne lui pouvait pas rapporter de grands profits, tandis que sa défaite lui était infiniment préjudiciable, sans compter qne la Curie ne pouvait désirer dans aucun cas l'écrasement définitif de l'un des deux concurrents, car le vainqueur, qu'il eût été auparavant ami ou ennemi, eût pesé sur elle d'une façon intolérable. » Voy. aussi Cardanus, *Karl V, Paul III,* et Franz, I, p. 148.

[4] Voy. Capasso, *Politica,* t. I, p. 41, 55.

tiques à la politique de la famille Farnèse[1]; il ne lui arriva que trop souvent de perdre de vue, par suite de son affection immodérée pour les siens, ses nobles intentions de paix et de croisade et, dans tous les cas, il ne cessa de lier cette double préoccupation, toutes les fois qu'il le put.

La confusion d'intérêts si opposés l'empêcha de rester toujours, comme il l'aurait voulu, maître des négociations et donna à sa politique je ne sais quoi de flottant et de traînant, qui lui fit souvent manquer le moment favorable, car il inspira souvent de la défiance à des diplomates perspicaces et expérimentés[2].

Lorsque Paul III, à plusieurs reprises, suivit en politique la fâcheuse tradition des Papes de la Renaissance, il se montra toutefois bien supérieur à eux dans le règlement des affaires purement ecclésiastiques. Ce qui, pour tout successeur de saint Pierre, aurait dû être l'affaire essentielle : la sollicitude spirituelle pour le troupeau qui leur était confié, avait été, depuis Sixte IV et au cours des deux dernières générations, relégué tout à fait à l'arrière-plan. Conscient du sérieux de la situation et des pressants besoins de l'Église, le Pape Farnèse rompit avec ce système, qui, il avait pu s'en rendre compte pendant son long cardinalat, avait conduit le Saint-Siège au bord de l'abîme. Rempli des meilleures intentions et résolu à tout faire pour répondre aux obligations de sa situation[3], dès le début de son gouvernement, il envisagea les choses ecclésiastiques d'un tout autre point de vue que les Papes Médicis : les affaires ecclésiastiques redevinrent de plus en plus la préoccupation principale du Saint-Siège. Le Concile, l'abolition des innombrables abus, la composition du collège des cardinaux, l'effort pour arrêter le développement grandissant de l'hérésie, qui menaçait même l'Italie, la fondation de nouveaux ordres, Paul III prit une

[1] Wensing, dans *Paulus III* (s. Hertogenbosch, 1888), t. V, p. 889, cherche inutilement à le contester,

[2] Voy. le rapport de F. Peregrino du 29 novembre 1535 dans Luzio, *Pronostico,* p. 59.

[3] Voy. le bref à Ferdinand Ier, daté de Rome 18 novembre 1534 (Archives d'État à Vienne).

part active à tout cela. Son mérite, à ce point de vue, paraîtra d'autant plus grand, si on considère que son développement intellectuel et moral se fit dans une des périodes les moins ecclésiastiques dont l'histoire fasse mention. Lui-même, comme cardinal, avait payé son tribut à la corruption générale. Si plus tard il se consacra à la Réforme ecclésiastique, il y faut voir un trait incontestable de la grâce. Ce changement profond, après sa vie ancienne, qu'il condamnait indirectement, lui fait particulièrement honneur. Cette conversion, dans sa vieillesse, est pour forcer l'estime même d'adversaires loyaux.

Cependant Paul III n'était devenu aucunement un réformateur catholique, dans la complète acception du mot [1]. Le passé et le présent se heurtaient constamment en lui, au point qu'il fut très difficile aux contemporains de le bien juger [2]. Sur beaucoup de points, surtout par son népotisme, il resta, sous la tiare, un enfant de la Renaissance, dans laquelle il avait grandi. L'histoire de son pontificat n'est que trop remplie des fautes que lui fit commettre son affection pour les siens. La cour de Paul III conserva également l'allure mondaine de la Renaissance [3]. Un détail pénible et bien dans l'esprit immoral de l'époque, c'est que dans toutes les affaires de quelque importance : consistoires, audiences, voyages, il prenait conseil des astrologues [4]. Il

[1] MÜNTZ *(Hist. de l'art)* va trop loin à ce point de vue.

[2] Voy. les détails donnés par SORIANO (Alberi, 2e série, t. III, p. 314, 331) et VERGERIO (*Nuntiaturberichte*, t. I, p. 57, 325). Voy. RANKE, t. I6, p. 159.

[3] Voy. plus bas chap. IV.

[4] Sanchez écrit le 28 janvier 1535 : « At papa, qui semper et nunc precipue multum tribuit astronomiæ, habet pro certissimo quod usque ad XXXVII annum erit pax et tunc incipient bella sevissima et durabunt usque ad XXXX et tunc omnia erunt subiecta imperatori et iam Gran-Turcho debellato ecclesia dei erit reformata (Archives d'État à Vienne). Voy. le rapport portugais dans *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 182; GAYANGOS, t. VI, p. 2, n° 108; DOLLINGER, *Beiträge*, t. I, p. 107; PANVINIUS, dans MERKLE, t. II, p. 6; FRIEDRICH, *Astrologie*, München, 1864, p. 20-22; DRUFFEL, *Beiträge*, t. I, p. 95; *Nuntiaturberichte*, t. X, p. 700; lettre de F. Peregrino du 30 août 1535 (Domani alle hore 14 et uno quarto N. S. partirà per Perosa, cosi vuole el ponto della astrologia des Gaurico) dans Archives Gonzague. Le plus célèbre des astrologues qui avait prédit en 1529 et 1532 la tiare à Paul III, fut

faut également déplorer sa négligence, vis-à-vis de fautes que lui-même reconnaissait et condamnait. Malgré toutes ces faiblesses, Paul III garda assez de prudence et de souplesse pour tenir compte, dans ses hautes fonctions, de la révolution qui s'était produite dans les idées et les tendances de l'Église. Il sut si bien s'adapter aux temps nouveaux que, tout en restant encore sous maints rapports, le représentant d'une époque finie, il se montra souvent comme le premier de celle qui commençait. Pendant tout son règne, il favorisa essentiellement la réforme catholique et il la prépara : sous lui, la discipline ecclésiastique rencontra enfin une base solide. Là est son principal mérite, là réside la portée de son pontificat, qui marque la transition vers une nouvelle période de l'histoire de la Papauté.

comblé d'honneurs ; voy. Gabotto, *Appunti p. la vita di L. Gaurico*, Napoli, 1892, p. 14; Capasso, *Politica*, t. I, p. 27; Druffel, *Mon. Trid.*, t. I, p. 303; *Atti mod.*, t. VII, p. 77; Percopo, L. Gaurico dans les *Atti d'accad. di Archeol. di Napoli*, t. XVII, (1896), p. 2, 28. Dans le traité de Vincent-Franciscuccius Abstemius dédié à Paul III : *De laudibus astrologiæ*, le Pape est célébré pour la faveur qu'il montre à cet art. Cod. vat. 3687. H. 3689 : « Martii Alterii genitura Horatii Farnesii Castri ducis ad Paulum III. 3690 : M. Alterii genitura Alex. Farnesii Octavii ducis maj. nata filii ex Margarit. » Ce sont les exemplaires originaux de dédicace, remplis de théories astrologiques et de conseils : « Luna in occidentali quarti cœli parte constituta denotat matrimonium ad aliquot annos esse protrahendum (Cod. vat. 3689. Dans Cod. vat. 3691) sont des prophéties particulièrement bonnes pour la santé de Paul III et pour ses neveux : Ego, dit l'auteur, beatissime pater vere tibi possim affirmare nihil hoc anno mali, quod momenti alicuius sit, S[ti] tuæ eventurum (Bibliothèque vaticane).

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DU CONCILE PENDANT LES ANNÉES 1534-1539.

Paul III, qui, étant encore simple cardinal sous Clément VII, n'avait cessé de se montrer favorable à la convocation du Concile et qui s'était prononcé dans ce sens au Conclave, se présenta, dès le début de son pontificat, comme très résolu à pousser cette importante affaire. Dès la première réunion des cardinaux, après son élection, le 17 octobre 1534, il proclama la nécessité d'une convocation d'un Concile général [1]; il fit de même dans le premier consistoire qui suivit son couronnement, le 13 novembre [2]. Il déclara à l'ambassadeur de Ferdinand Ier que cette assemblée œcuménique le préoccupait jour et nuit, et qu'il n'aurait plus de repos qu'il ne l'eût menée à bonne fin [3]. Aleander, alors nonce à Venise, fut appelé à Rome, le 23 novembre [4], avec d'autres prélats éminents, pour préparer le Concile. De même, Pietro Paolo Vergerio, nonce du roi Ferdinand à Vienne, qui, dans sa lettre au nouveau Pape, avait représenté, sans déguisement, la grave situation de l'Allemagne et avait, à plusieurs reprises, insisté sur la nécessité de

[1] Voy. Ehses, *Conc. Trid.*, t. VI, cxi, p. 3. Voy. le rapport de F. Peregrino, Rome 23 octobre 1534. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[2] Voy. *Acta consist.* dans Ehses, t. IV, p. 3. Dans ce grand ouvrage, où le directeur de l'Institut historique de la Gœrres-Gesellschaft à Rome a donné un monument durable de son labeur et de sa patience, la préhistoire du Concile de Trente a été admirablement éclairée.

[3] Rapport de Sanchez du 20 novembre 1534 dans Bucholtz, t. IX, p. 126. Paul III tint alors un langage identique devant Seripando; voy. Dollinger, *Tagebücher*, t. I, p. 3, et Merkle, *Conc. Trid.*, t. II, p. 402.

[4] Ehses, t. IV, p. cxi; Hefele-Hergenrœther, t. IX, p. 866.

prendre en main, énergiquement et sans délai, la cause du Concile [1], fut, conformément à son désir, convoqué à Rome par le Pape, pour lui faire un rapport détaillé là-dessus; il se rendit dans la ville éternelle vers la fin de 1534.

Pour pouvoir s'entretenir avec le nonce d'une façon plus sérieuse et sans être interrompu, le Pape le prit avec lui en janvier 1535, au château de chasse de Magliana, près de Rome. Là, tous les deux, dans l'intimité de la Campagna, causèrent longtemps [2].

Vergerio ne tarda pas à constater combien mal le nouveau Pontife était renseigné sur le véritable état des choses dans les pays du Nord : il s'en aperçut surtout, en voyant le Pape attacher plus d'importance à la Hongrie qu'à l'Allemagne [3].

L'absence de direction dans les affaires allemandes, au temps de Clément VII, avait eu les plus déplorables conséquences [4]. C'est un grand honneur pour le Pape Farnèse, d'avoir procédé, à ce point de vue, avec plus de sérieux que son prédécesseur et de s'être informé consciencieusement. Vergerio fut alors vraiment l'homme des circonstances. Pendant sa nonciature près de Ferdinand Ier, il avait eu l'occasion de se rendre compte de la déplorable situation de l'Église catholique en Allemagne et des progrès du luthéranisme [5]. Mais toutes ses représentations les plus pressantes n'avaient produit que peu d'impression sur le Pape Médicis. Il trouva un tout autre accueil près de Paul III, qui écouta ses observations avec la plus patiente attention et se montra résolu à en tirer les conclusions nécessaires.

Il fut naturellement surtout question, entre eux, du Concile. Vergerio ne fit qu'insister sur les points de vue qu'il

[1] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 308.

[2] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 24, 433. Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*, t. XII, p. 56. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Rapport de Vergerio du 27 janvier 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 326.

[4] Voy. plus haut.

[5] *Ibid.*

avait déjà mis en lumière dans ses lettres, à savoir que : l'Allemagne plaçait les plus grandes espérances dans le nouveau Pape, sur la question du Concile, et qu'il serait très dangereux de la désillusionner; que le schisme religieux, dont souffrait de plus en plus la nation allemande, était attribué au Saint-Siège, qui avait jusque-là négligé d'employer ce qu'on considérait comme l'unique moyen de salut; si on ne changeait pas promptement et profondément d'attitude, il était à craindre que les Allemands ne se résolussent à régler eux-mêmes, dans un Concile national, leurs affaires religieuses; qu'au contraire s'ils avaient la certitude de voir le Pape convoquer le Concile, dans le plus court délai, on pourrait espérer qu'ils abandonneraient ce projet [1].

Le discours de Vergerio produisit son impression. Paul III se déclara prêt à convoquer, tout de suite, le Concile et discuta avec le nonce sur le choix de la localité où il serait tenu. Le Pape n'était pas d'avis que ce fût une ville allemande, il proposait Vérone ou Turin. De son côté, Vergerio désigna Mantoue, quoiqu'il ne pût affirmer que les Allemands y viendraient [2].

En même temps que Vergerio, les représentants de Charles-Quint et de Ferdinand Ier travaillaient, avec non moins d'activité, en vue d'une prompte décision, dans l'affaire, depuis si longtemps en suspens, du Concile. Tous les deux craignaient que Paul III, surtout après l'élévation au cardinalat, en décembre, de ses deux jeunes petits-fils, ne tergiversât encore. En conséquence, la diplomatie des Habsbourg multipliait les représentations : Clément VII avait déjà essayé en vain de tous les autres moyens, il n'en restait plus qu'un, la prompte réunion d'un Concile, faute de quoi l'Allemagne serait entièrement perdue pour le Saint-Siège. Le 13 janvier 1535, Sanchez, ambassadeur de Ferdinand Ier, avertit encore une fois, de la façon la plus pressante, le Pape de fermer ses oreilles aux chants mortels des sirènes, qui lui

[1] Voy. *Rapports de nonciature*, p. 311, 313, 315, 321.
[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 327.

conseillaient un ajournement du Concile; il fallait employer tout de suite l'unique moyen qu'on eût d'éteindre l'incendie, déjà si fort étendu. Paul III devenait toujours plus pensif et bientôt un pas décisif allait être fait[1]. En effet, le 14 janvier 1535, eut lieu une réunion générale des cardinaux et le 15, un Consistoire, dans lesquels le Pape proclama, de la façon la plus énergique, la nécessité de convoquer et de tenir immédiatement le Concile. La délibération montra que la plupart des cardinaux n'en voulaient pas entendre parler; ceux-ci ne furent interrogés que sur les mesures à prendre pour obtenir l'assentiment des princes et ils émirent les avis les plus différents. Tandis que les uns considéraient cette démarche comme inutile, la plupart, au contraire, insistaient là-dessus pour retarder, ainsi que le craignait l'ambassadeur de Ferdinand Ier, l'assemblée redoutée[2]. Paul III proposa le moyen suivant : les nonces avertiraient les princes de la résolution du Pape, de réunir le Concile. On s'arrêta à cette décision.

Les princes de l'Église mondanisés savaient bien ce qu'ils avaient à craindre d'un Concile. Un témoignage de l'état d'esprit qui régnait dans ces milieux, c'est l'entretien qu'eut alors Vergerio avec l'un des cardinaux les plus éminents. Comme il parlait du triste état des affaires en Allemagne, il reçut cette réponse : « Nous autres, Romains, nous n'avons qu'à nous applaudir de ce qui arrive; les princes ont été véritablement trop mous; ils ont récolté ce qu'ils ont semé. » Et comme Vergerio lui reprochait de tenir si peu de compte de tant d'âmes, qui seraient perdues, le cardinal en question et qui n'est malheureusement pas nommé, ajouta : « Nous n'y sommes pas indifférents, mais

[1] Rapport de Sanchez du 15 janvier 1535. Voy. supplément n° 7.

[2] Le rapport des *Acta consist.* du vice-chancelier de Paul III, rapport imprimé dans Ehses, t. IV, p. 3, est malheureusement très laconique et ne dit rien de l'attitude des cardinaux; à ce sujet on a des renseignements dans la lettre du card. Gonzague du 18 janvier 1535 (Bibliothèque vaticane) et dans le rapport de Sanchez à Ferdinand Ier de Rome, 20 janvier 1530 (Archives d'État à Vienne); ces deux documents sont donnés aux suppléments n°s 8 et 9.

une réforme ne peut être entreprise avant que tout n'ait été détruit. » Vergerio ne put s'empêcher de répondre : « Redoutez au moins les corps des Allemands, si vous ne voulez pas vous occuper de leurs âmes; vous ne savez pas à quel point ils vous haïssent et combien ils sont puissants. » En somme, disait Vergerio dans une lettre à Ferdinand Ier, à propos de cet entretien : « Ces seigneurs ne sont occupés que de leurs plaisirs et de leurs plans ambitieux et ne se doutent pas de ce qui se prépare en Allemagne[1]. »

Les cardinaux mondains furent bientôt étonnés de voir que Paul III ne partageait, relativement aux affaires d'Allemagne, ni leurs idées superficielles, ni leur indifférence. Au contraire, il devenait visible qu'avec l'arrivée au trône de Farnèse, un changement profond commençait à se produire, autant sur cette affaire que sur nombre d'autres. Si Clément VII n'avait donné que trop peu d'attention à l'Allemagne, Paul III, dès le début de son pontificat, laissa voir que ce pays était devenu une de ses plus grandes préoccupations[2]. On s'en aperçut aussi bien à la faveur dont ce dernier entoura les savants catholiques allemands[3], si coupablement négligés par Clément VII, qu'aux instructions données aux nonces, d'avoir à ménager soigneusement les sentiments de l'Allemagne[4]. Enfin ce changement d'attitude se

[1] *Rapports de nonciature,* t. I, p. 127.

[2] « Tutte le facende di Clemente erano rivolte in ogni altro luoco che in Germania, queste di Paolo sono qui quasi tutte hora », écrivait Vergerio le 1er juillet 1535. *Lett. al Aretino,* t. I, p. 172.

[3] En 1535, de bons bénéfices furent accordés motu proprio à Cochloeus, Nausea et Erasme. — Voy. *Nuntiaturberichte,* t. I, p. 506. — Dans les années suivantes, ceux-ci et d'autres savants catholiques, comme Fabri, furent pourvus de prébendes. — Voy. *ibid.*, t. II, p. 84, 134, 178, 196, 209, 257; t. III, p. 252; t. IV, p. 16-17.

[4] Vergerio ne paraît avoir reçu que des instructions verbales; par contre, Morone reçut les indications les plus étendues sur l'attitude qu'il aurait à tenir et celle des gens de sa suite. Son instruction du 24 octobre 1536 (*Nuntiaturberichte,* t. II, p. 61) entre dans les plus petits détails : attitude à garder dans les maisons où ils seraient hébergés et où ils ne devaient se permettre aucune faute, acceptation de présents, vêtements, usage des pouvoirs ecclésiastiques, visite des églises, observation des fêtes. Le représentant du Pape ne devait être ni trop prodigue, ni avare, ni trop sérieux, ni trop gai. On

montra dans la question du Concile. Les cardinaux [1] et leurs amis émirent bien quelques doutes sur la bonne volonté du Pape, mais l'ambassadeur de Ferdinand Ier n'y ajouta point foi [2], il était acquis que le Pape montrait alors un grand zèle pour le Concile et répétait à qui voulait l'entendre combien il en souhaitait la réunion. Les missions que reçurent les nonces, nommés au Consistoire du 15 janvier 1535, étaient un témoignage de son sérieux bon vouloir [3].

Rodolfo Pio de Carpi, évêque de Faenza, fut envoyé en France, et Giovanni Guidiccioni, évêque de Fossombrone, en Espagne auprès de l'Empereur. La nonciature près du roi des Romains, Ferdinand Ier, et qui avait tant d'importance, au point de vue du Concile, fut de nouveau confiée, conformément au désir de ce prince [4], à Vergerio, qui avait déployé jusque-là tant d'activité dans les affaires allemandes [5]. On ne fut pas sûr d'abord que ce poste si impor-

leur rappelle l'effrayant exemple de Miltitz. Sur l'instruction pour Vorst, voyez plus loin. On voit combien on jugeait nécessaire à Rome de se surveiller et de soigner sa réputation (RANKE, t. III, p. 42).

[1] Voy., au supplément n° 8, le rapport du cardinal E. Gonzague du 18 janvier 1535 (Bibliothèque vaticane).

[2] Voy. au supplément n° 9 le rapport de Sanchez du 20 janvier 1535.

[3] Voy. EHSES, t. IV, p. CXIX. — Voy. la lettre du cardinal H. Gonzague du 18 janvier 1535 dans le supplément n° 8.

[4] Voy. la lettre de Ferdinand Ier à Paul III du 24 décembre 1534 dans *Quellen und Forschungen*, t. VII, p. 183.

[5] Les lettres de Vergerio pendant cette mission ont été publiées avec de précieuses explications et notes en 1892 par FRIEDENSBOURG dans le premier volume des *Rapports de nonciature*. Les matériaux d'archives ont été épuisés dans ce très remarquable travail; il y a cependant quelques reproches littéraires à lui faire. Par exemple, la lettre de Ferdinand Ier du 21 mai 1535, imprimée dans les *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 396, l'avait été déjà dans les *Opere del commend. Gianrinaldo Conte Carli XV*, Milano 1766, p. 29, où l'auteur traite également de la vie du nonce. Le passage sur le Concile, de la lettre de Ricalcati, Ratisbonne, 10 mai 1535, avait été déjà publié dans les *Atti dell' Emilia*, N. S., t. II, p. 70, A. p. 2. — Malgré toute ma reconnaissance pour la merveilleuse édition de Friedensburg, je ne puis me ranger à son opinion touchant l'attitude de Paul III vis-à-vis du concile. Avec EHSES (voy. notamment *Conc. Trid.*, t. IV, p. CXII, CXXIII), STICH (*Literaturblatt der Leo-Gesellschaft*, 1892, p. 375), PIEPER (*Literar. Handweiser*, 1904, p. 389) et PAULUS (*Hist. Iahrb.*, t. XXVI, p. 171, 853), je ne puis considérer comme démontré que les efforts de Paul III pour le Concile avaient été simplement simulés. L'idée que Paul III n'aurait pas agi sérieusement pour le Concile

tant serait confié à Vergerio; cette décision ne fut prise qu'après que le Pape eut compris, pendant son séjour à Magliana, tout le mérite de cet homme éminent[1].

Vergerio fut chargé de voir personnellement non seulement Ferdinand Ier, mais les princes électeurs et les autres princes ecclésiastiques et laïques, catholiques et protestants, pour leur remettre les brefs, composés pour eux et annonçant le Concile. Il avait une double mission. D'une part, il devait rendre possible la tenue effective de cette assemblée générale de l'Église, en particulier, en les faisant s'entendre sur le lieu du Concile, pour lequel on avait en vue, en première ligne, Mantoue[2]; une de ses instructions les plus importantes consistait à écarter les conditions posées d'abord et qui rendaient la chose difficile en Allemagne. D'autre part Vergerio devait ôter tout prétexte aux dangereuses tentatives que l'on faisait de tenir un Concile national allemand[3]. Relativement au choix du lieu du Concile, la position du nonce était fort difficile, car ce n'étaient pas seulement les protestants, qui ne voulaient pas de la réunion de cette assemblée en territoire italien, mais encore les conseillers de plusieurs princes catholiques et plusieurs évêques, qui se croyaient tenus par les résolutions prises au Conseil d'Empire à réclamer un Concile en Allemagne. Il fallait donc le plus grand tact, pour que la volonté de Paul III, en cette question, ne parût pas trop exorbitante et que cependant l'autorité du Saint-Siège fût rigoureusement sauvegardée, même sur ce point. Vergerio résolut donc de se tirer d'affaire, en déclarant que, quoique le Pape eût tout pouvoir pour réunir le Concile, où bon lui semblait, il n'était

remonte à Sarpi, à propos de l'argumentation duquel K. A. Menzel (t. II, p. 71) remarque que tout jugement sur les faits historiques deviendrait impossible si l'on admettait un pareil système : on pourrait toujours supposer en effet qu'en prêtant l'oreille aux représentations qu'on lui adressait, la personne voulait le contraire de ce qu'elle déclarait vouloir.

[1] Voy. lettres de Vergerio dans les *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 24, 328, 433.

[2] En dehors de Mantoue, il devait proposer Turin, Plaisance et Bologne. Voy. Ehses, t. IV, p. cxii; *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 53, 342, 362.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 3, c. 18, n° 2.

pas moins décidé, par paternelle bienveillance et par égard pour la nation allemande, à s'entendre amicalement avec elle pour la désignation du lieu [1].

Vergerio reçut du Pape sa mission, le 10 février 1535, mais il ne quitta que quelques jours après la ville éternelle [2]; avant son départ, Paul III écrivit aussi à divers savants allemands éminents, entre autres, à Frédéric Nauséa, et les pria de seconder les efforts du nonce en faveur du Concile [3]. Le bref au roi Ferdinand [4] est daté du 10 février; Paul III lui annonce qu'il envoie de nouveau, sur sa recommandation, Vergerio, comme nonce auprès de lui, des autres princes allemands et des cercles de l'Empire, avec mission de faire le nécessaire pour la réunion du Concile, qui lui tient si fort à cœur, à lui, Pape.

Le nonce arriva à Vienne peu de jours avant Pâques, vraisemblablement le 23 mars [5]. Dans son rapport au secrétaire particulier du Pape, Ambrogio Ricalcati, du 25 mars [6], il mentionne ses premières négociations, au sujet du Concile, avec le roi Ferdinand, le cardinal Cles de Trente et quelques autres personnalités résidant alors à Vienne, en particulier avec le landgrave Philippe de Hesse et le duc Henri de Brunswick.

Malgré le grand zèle déployé par Vergerio, les assurances qu'il donnait sur le bon vouloir de Paul III ne rencontrèrent d'abord aucune créance près de plusieurs personnes

[1] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 488, 498. — La lettre à Ricalcati imprimée, avec la date du 26 août, est celle à laquelle se réfère Pallavicini, t. I, p. 3, c 18, n° 5, en lui donnant par erreur la date du 16 août.

[2] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 25.

[3] Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 90.

[4] Imprimé dans Raynald, *Annales eccl. a.* 1535, n° 32; *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 329. D'autres lettres de crédit datées du 10 février 1535 pour Vergerio près la reine des Romains, Anne, près le cardinal Bernhard Cles de Trente, les électeurs, divers princes allemands, sont imprimées dans les *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 330. Vergerio lui-même écrivit commencement février et le 11 février au roi Ferdinand (*Nuntiaturberichte*, t. I, p. 328, 334) pour lui annoncer son retour imminent et l'assurer de la ferme résolution du Pape dans l'affaire du Concile et de son sincère bon vouloir « instaurandi religionem christianam ».

[5] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 26.

[6] *Ibid.*, p. 340.

de la cour de Ferdinand I[er]. L'ambassadeur vénitien à Rome, Contarini, raconte qu'on disait que le Pape et les cardinaux pensaient aussi peu au Concile qu'aux choses de l'autre monde; ils ne savaient que trop bien que ce Concile les dépouillerait de leurs possessions et interdirait à tous les ecclésiastiques de jouir de plus d'une prébende et de continuer à encaisser des revenus pour des fonctions qu'ils ne remplissaient pas [1]; on s'était trop souvent leurré de pareilles espérances, sous Clément VII. On voit combien, en dehors des autres difficultés politiques, la défiance générale, à ce sujet, rendait la mission de Vergerio, à Vienne, délicate [2].

Vergerio résuma dans un procès-verbal, composé le 3 avril pour le roi, le résultat d'un entretien qu'il eut le même jour avec celui-ci [3]. Il y proclamait surtout la nécessité d'obtenir l'assentiment de l'Empereur et de le prier de donner une plus grande importance, aux yeux de l'opinion, à son voyage, en le faisant accompagner d'un envoyé royal. Relativement au désir, émis par Ferdinand, que le Concile fût tenu à Trente, Vergerio voulait s'adresser lui-même à Paul III et lui demander la permission de désigner cette ville. Ferdinand devait écrire lui-même au Pape, pour le remercier de sa décision et pour lui en demander l'exécution, en même temps que pour prévenir les princes allemands de la résolution prise, en attendant la réponse de l'Empereur, et leur confirmer la prochaine arrivée du nonce parmi eux [4].

Dans un rapport à Ricalcati, du 7 avril 1535 [5], Vergerio

[1] Voy. le rapport de Contarini, daté de Vienne, 2 avril 1535, dans le *Calendar of State Papers, Venet*, t. V, n° 42.

[2] Voy. plus loin, chap. III.

[3] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 343. La première fois qu'il aborda avec Ferdinand la question du Concile, entre le 25 et le 30 mars, Vergerio résuma ainsi les points principaux de sa mission dans la materia concilii : Summus Pontifex deliberavit illud velle facere realiter. Modum proponit illum, qui hactenus fuit observatus in conciliis præteritis a tempore primorum conciliorum usque modo. Locum Mantuam vel Thurinum vel Placentiam vel Bononiam. Tempus statim quando concordavero ego de loco et modo.

[4] Voy. là-dessus le rapport de Vergerio à Ricalcati du 7 avril 1535 dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 347.

[5] *Ibid.*, p. 344-347.

parle de la grande satisfaction du roi, du cardinal de Trente, du Conseil secret, et de toute la cour, en voyant que le Pape prend sérieusement en main le Concile. Même le landgrave Philippe de Hesse, malgré les moqueries dont il charge à tout propos la religion catholique, avait adhéré au Concile, tout en déclarant qu'il ne croyait qu'à la possibilité d'un synode allemand. Le duc de Brunswick avait dit que Trente lui paraissait l'endroit le plus convenable pour le Concile, ajoutant que les luthériens eux-mêmes n'y pourraient rien trouver à redire. Vergerio insiste plus longuement encore sur Trente, dans son rapport du lendemain [1]. Le roi Ferdinand, le duc Henri de Brunswick et toute la cour tenaient pour cette ville. Le nonce fait valoir ensuite les arguments qui, étant donné les circonstances, plaident pour la convocation du Concile en cet endroit, et il demande la permission de désigner Trente, ce qui, dit-il, facilitera beaucoup sa mission en Allemagne, en particulier auprès des protestants, et fera croire à la sincérité du Pape. Vergerio pense que, pour faciliter la réunion du Concile, on pourrait au besoin l'ouvrir à Trente, quitte à le transporter ensuite à Mantoue. Le 9 avril, arriva à Vienne le grand maître de la cour impériale, Adrien de Croy; il eut d'abord quelques entretiens avec le nonce au Concile et parla du grand zèle de l'Empereur, en faveur de cette assemblée générale de l'Église [2]. Le 16 avril, Croy repartit de Vienne pour voir les princes allemands, au nom de l'Empereur, en commençant par le duc de Bavière, et pour les rendre favorables au Concile [3].

Vergerio commença la première partie de son voyage à travers l'Empire, le 17 ou le 18 avril [4] ; il commença par voir les princes de Bavière, et quelques-uns de la Souabe et de la

[1] Vergerio à Ricalcati, 8 avril 1535. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 350 à 352.

[2] Vergerio à Ricalcati le 11 avril 1535 dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 354 à 356.

[3] Vergerio à Ricalcati, vraisemblablement du 16 avril 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 357.

[4] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 357, 360.

Franconie. Comme il n'avait pas encore reçu de Rome de pleins pouvoirs, au sujet de Trente, il dut s'en tenir à ses instructions originelles et recommander aux princes allemands le choix de Mantoue, ce que le roi Ferdinand avait préalablement accepté, sous réserve du consentement de l'Empereur[1]. Le cardinal Mathieu Lang de Salzbourg, vers qui Vergerio alla d'abord[2], lui représenta la nécessité d'attendre la réponse de l'Empereur, avant d'aller plus loin, car aucun prince ni aucun État de l'Empire ne pourrait lui donner d'assentiment formel au Concile et au lieu choisi, s'il ne leur pouvait montrer des preuves de l'accord du Pape avec l'Empereur et le Roi, sur la question de la localité choisie; il était nécessaire aussi qu'il fût accompagné d'un envoyé de l'Empereur; il pouvait cependant, dès à présent, voir les ducs de Bavière, pour leur demander conseil. Vergerio pria donc le roi Ferdinand de presser, encore une fois, la réponse de son frère.

Le 30 avril, le nonce arriva à Munich[3], où le duc Guillaume lui exprima son grand contentement de la décision du Pape et le pria, de la façon la plus instante, de n'y point renoncer; pour lui-même, il déclarait adhérer de tout cœur au Concile et être prêt, ainsi que son frère Louis, à s'y présenter, en quelque lieu qu'il fût tenu; quant au nonce, il fallait qu'il allât voir les autres princes et prélats de Bavière, pour leur communiquer la décision du Pape et dissiper les doutes qui régnaient partout à ce sujet. Le duc voulait d'abord tenir un conseil pour avancer l'affaire; il était d'avis que la question du Concile fût soumise aux cercles de l'Empire, tout en prévenant qu'une Assemblée générale de l'Empire pourrait conduire à un synode national[4]. Relativement à la question de la localité, le duc Guillaume croyait

[1] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 54.

[2] Vergerio au roi Ferdinand, de Salzbourg, le 28 avril 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 363.

[3] Voy. pour la suite Vergerio à Ricalcati, de Munich, le 2 mai 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 364-366.

[4] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 366, 372, 383.

qu'une entente préalable entre le Pape et l'Empereur était nécessaire; il n'était pas d'avis qu'on choisît Mantoue, à cause des difficultés, que les autres cercles ne manqueraient pas de soulever; en conséquence, il recommandait de choisir Trente.

Poursuivant son voyage, Vergerio visita le duc Louis, l'évêque Philippe de Freising, palatin du Rhin[1], le prince palatin Jean[2], administrateur de Ratisbonne, l'évêque d'Eichstaett, Gabriel d'Eyb, et le prince palatin Philippe de Neubourg; enfin l'évêque d'Augsbourg, Christophe de Stadion, qui l'entretint, en détail, de l'état des esprits en Souabe. Quant à l'accueil des autres princes, du grand empressement desquels il témoignait, le nonce paraît en avoir été généralement satisfait; il trouvait qu'on avait partout une opinion extrêmement favorable de Paul III et que sa mission et la façon dont il la remplissait produisaient partout la meilleure impression[5].

Vergerio ne fut pas peu confirmé dans l'espoir d'une issue favorable de sa mission, par l'accueil très amical que, contre son attente, il reçut à Ratisbonne et à Augsbourg. Quoique ces villes d'empire fussent à peu près entièrement acquises au protestantisme — à Ratisbonne, le culte catholique n'était plus fréquenté que par une vingtaine de personnes — le Conseil n'en reçut pas moins le représentant du Pape avec tous les honneurs dus à son rang. Le vin et les poissons d'usage lui furent envoyés en signe de bienvenue. A Ratisbonne, quelques seigneurs du Conseil vinrent saluer le nonce et lui tinrent compagnie à table. En cette circonstance, ils le questionnèrent avec empressement, pour savoir si le Pape était réellement résolu à convoquer le Concile. Lorsque Vergerio leur eut répondu que oui, ils levèrent les

[1] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 369.
[2] *Ibid.*, p. 374.
[3] *Ibid.*, p. 385, 389.
[4] *Ibid.*, p. 392, 395.
[5] Vergerio à Ricalcati, 17 mai 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 386.

mains au ciel, remercièrent Dieu et firent l'éloge de Paul III. Quelques seigneurs du Conseil ne lui cachèrent pas leur état d'âme inquiet et proclamèrent combien ils étaient désireux d'une solution à la question religieuse[1].

A Augsbourg, Vergerio reçut le même accueil; il n'était pas entré sans crainte dans cette ville, appréhendant des manifestations populaires hostiles; on n'y pouvait dire la messe sans danger de mort. Aussi son étonnement n'en fut que plus grand, lorsqu'il se vit reçu avec respect, non seulement par le Conseil, mais par la population elle-même. Il crut que le Conseil, à l'annonce du Concile, deviendrait désormais plus réservé à introduire des nouveautés ecclésiastiques[2]. Dans une lettre à Ferdinand Ier, datée de Neubourg, du 16 mai, il exprimait l'espoir de convaincre peu à peu du sérieux des intentions pontificales, relativement au Concile, tous les hostiles et les désillusionnés; en même temps, il demandait qu'on le prévînt le plus tôt possible, dès que la réponse de l'Empereur serait arrivée, car cela lui était très nécessaire, pour le succès ultérieur de sa mission[3]. Vergerio reçut cette réponse, dans une lettre de Ferdinand du 21 mai[4]. Cette réponse n'avançait néanmoins pas beaucoup les choses; Charles-Quint faisait dire qu'il ne voulait pas choisir lui-même le lieu du Concile, mais qu'il s'en remettrait là-dessus à la décision des Princes Électeurs et des autres Princes de l'Empire, résolu qu'il était à accepter le lieu que l'unanimité des États de l'Empire désignerait. Peu auparavant on avait été avisé, à Rome, par le nonce espagnol, que l'Empereur agréait Mantoue[5].

De retour à Munich, fin mai, après avoir visité les principales personnalités de la Bavière, de la Franconie et de la

[1] Vergerio à Ricalcati, 10 mai 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 375.

[2] Vergerio à Ricalcati, le 19 mai 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 390, 391, 394; voy. p. 402.

[3] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 383.

[4] *Ibid.*, p. 396.

[5] Ricalcati l'écrivait à Vergerio le 13 mai 1535. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 379. Voy. aussi la lettre de Vergerio à Ricalcati, p. 412.

Souabe, Vergerio rencontra de nouvelles et très sérieuses difficultés [1], qui lui venaient du chancelier Léonard d'Eck et qui avaient leur source dans la politique anticésarienne de cet homme si renfermé. Pendant l'absence du nonce, Eck était intervenu, avec une nouvelle proposition, pour laquelle il avait obtenu l'assentiment du duc Guillaume; d'après cette proposition, le Pape et l'Empereur, sans consulter davantage les princes allemands, devaient se donner réciproquement confirmation de la tenue du Concile. Paul III devait obtenir de Charles-Quint, tout d'abord l'assurance que les décrets du Concile seraient rigoureusement exécutés, « fût-ce contre toute la nation allemande, si cela devenait nécessaire, et par l'emploi d'une puissante force armée ». Si le Pape obtenait cette assurance, il pourrait, de lui-même et sans autre négociation avec les électeurs et les personnalités allemandes, désigner en Italie une ville à son choix, annoncer aussitôt le Concile, l'ouvrir sans délai et sans l'assentiment des Allemands, si ceux-ci refusaient d'y comparaître, après la simple annonce. On les contraindrait ensuite par la force à se soumettre aux décisions du Concile. Vergerio fit remarquer le peu de chance que ces propositions auraient d'être exécutées; il ne réussit qu'à grand'peine à convaincre le duc. Le nonce, du reste, voyait assez clair dans le jeu du chancelier Eck; il comprenait très bien que ces propositions ne provenaient point du tout du zèle pour le catholicisme dont celui-ci se targuait, mais simplement de l'ancienne rivalité entre la Bavière et l'Autriche et de la haine contre les Habsbourg : il s'agissait de mettre l'Empereur en opposition avec toute l'Allemagne et de le jeter par là dans une difficile et dangereuse situation. Il n'était plus question maintenant d'un parlement bavarois, auquel avait songé d'abord le duc Guillaume.

Le 6 juin, Vergerio revint à Vienne, où il comptait bien,

[1] Vergerio au cardinal Lang, de Salzbourg le 28 mai 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 309-402. Le même à Ricalcati, le 30 mai 1535, *ibid.*, p. 402, 405; aussi dans Læmmer, *Mon. Vat.*, p. 175-167. Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 378.

avant de continuer son voyage à travers l'Empire, être enfin fixé sur les dispositions de l'Empereur relativement au lieu du Concile et où il voulait s'entendre avec le Roi et ses conseillers, sur ce qu'il y avait à faire encore [1]. Vergerio ne manqua pas de représenter au roi Ferdinand [2] le danger qu'il y aurait, si l'on venait à savoir que Charles-Quint ne s'était prononcé pour aucune localité, mais qu'il en laissait le choix au prince ; car cela conduirait à un synode national ou tout au moins au choix d'une localité allemande, dangereuse pour la cause de l'Église.

Dans un mémoire, présenté avant le 23 juin 1535 [3], Vergerio exposait de façon pressante au roi des Romains la nécessité de lui remettre, pour son voyage, une lettre de Ferdinand Ier à tous les États et cercles de l'Empire, mentionnant l'accord intervenu entre l'Empereur, le Roi et le Pape, au sujet de Mantoue. Il comptait, en effet, sur une telle déclaration. Au cours des négociations ultérieures, à la cour, on lui dit qu'il devrait d'abord transmettre aux princes ce que Paul III lui avait commandé [4] ; que si on lui demandait, d'une façon plus expresse, l'avis de l'Empereur et du Roi sur le lieu du Concile, il se bornât à répondre qu'il croyait « que Leurs Majestés n'étaient pas éloignées de penser comme le Pape ». Dans une lettre du 23 juin 1535, Vergerio exposait au secrétaire du Pape Ricalcati les graves inquiétudes que lui donnait une telle façon d'agir : avec une semblable réponse, il se sentait peu assuré d'obtenir quelque chose des princes catholiques les mieux pensants, tandis que près des protestants il était sûr de produire une impression déplorable, tant au point de vue du Concile qu'à celui du prestige du siège apostolique. Le pire et le plus dangereux serait qu'on laissât tomber les négociations commencées pour le

[1] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 26.

[2] Vergerio à Ricalcati, de Vienne, le 18 juin 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 421.

[3] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 424-426.

[4] Il le rapporte dans sa lettre à Rome du 23 juin. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 426-428.

Concile; il fallait, au contraire, qu'on allât de l'avant, ne fût-ce que pour montrer que si on échouait, ce ne serait point par la faute du Pape; que, cependant, il allait continuer les négociations, mais qu'il se bornerait, pour le moment, à voir les princes catholiques. En attendant, il fallait que Paul III se remuât, pour obtenir une déclaration catégorique de Charles-Quint, en faveur de Mantoue; avec cette déclaration en mains, le nonce obtiendrait aussitôt l'assentiment du roi Ferdinand et de tous les princes catholiques et pourrait ensuite, sur cette base solide, entamer des négociations avec les protestants. Mais il n'entrait pas dans les vues politiques de l'Empereur, occupé alors de son expédition contre Tunis, de faire une semblable déclaration, qui pouvait lui amener des difficultés en Allemagne.

Ricalcati écrivait de Rome à Vergerio, le 23 juillet 1535[1], que Paul III s'étonnait de voir Charles-Quint, « qui lui avait déjà donné son assentiment à propos de Mantoue », revenir, en Allemagne, sur ses déclarations précédentes. Il ne fallait, à aucun prix, que le nonce consentît à laisser le choix du lieu daux princes allemands. Du reste, le Pape, animé du zèle le lus vif et le plus droit pour la prochaine réunion du Concile, exhortait le nonce à continuer de faire tout son possible pour poursuivre la solution de l'affaire. Le 29 juillet, Paul III fit encore écrire à Giovanni Guidiccioni, son représentant près de Charles-Quint[2], de déterminer l'Empereur à une déclaration ferme en faveur de Mantoue et d'y gagner son frère et la nation allemande. Vergerio avait, du reste, les mains libres, car il connaissait les intentions du Pape et sa ferme volonté d'assembler le Concile; seulement, il fut averti, encore une fois, de ne pas faire de concessions illicites sur la question du lieu, car il ne fallait pas songer à une ville en dehors de l'Italie[3].

Pendant ce temps, Vergerio partait de Vienne, le 19 juillet,

[1] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 448.
[2] *Id.*, p. 462, Ehses, p. cxxiii. Voy. la lettre de Ricalcati à Vergerio, du 31 juillet 1535, dans les *Rapports de nonciature*, t. I, p. 362.
[3] *Ibid.*, p. 346.

et commençait son deuxième voyage dans l'Empire. A la suite de ses dernières négociations avec le roi des Romains, il voulait, en attendant la réponse de l'Empereur, sollicitée par Ferdinand et toujours espérée, poursuivre sa route par petites étapes, ne voir d'abord que les princes catholiques, surtout l'évêque de Bamberg, chef du cercle de Franconie, et l'électeur Palatin [1]. Dans ses rapports, il continue à parler de son zèle personnel pour le Concile et proclame les avantages qu'auraient, dans les circonstances présentes, l'Empereur et Ferdinand à prendre nettement l'initiative de cette affaire, montrant que le Pape s'attacherait les princes, s'il en poursuivait, de son côté, la réalisation avec décision [2]. A Ratisbonne, Vergerio vit les comtes Palatins, Philippe et Frédéric, qui l'invitèrent, pour le 15 septembre, à la noce de ce dernier, à Heidelberg, et lui donnèrent une escorte, pour le reste de son voyage [3]. Les deux princes adressèrent au Pape des lettres de dévouement, où ils manifestaient leur zèle pour le Concile [4]. Tout cela remplissait de joie le nonce. Ses espérances s'accrurent encore, après l'accueil très honorifique qu'il reçut d'un luthérien, le margrave Georges de Brandebourg.

Vergerio, conformément à son programme de ne s'occuper que des États catholiques, n'avait pas songé d'abord à voir ce prince. Néanmoins, lorsqu'il apprit à Neubourg que Anspach, résidence de Georges, n'était qu'à huit milles de distance, il se demanda si le margrave, que ses alliances rendaient très influent, ne trouverait pas mauvais qu'on le laissât de côté, d'autant qu'on ne pouvait éviter de passer sur son territoire. Vergerio résolut donc aussitôt, le 3 août, de visiter Georges dans sa résidence. Le margrave lui envoya aussitôt une escorte d'honneur et l'invita dans son château.

[1] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 453, 456.

[2] *Ibid.*, p. 455. Sur le mémoire que Joh. Haner remit à Vergerio à Bamberg, voy. Ehses, dans Wissenschaftl, *Beilage der Germania*, 1907, p. 48.

[3] Vergerio à Ricalcati, de Neumarkt dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 464; également dans Hefele-Hergenroether.

[4] Ces lettres, datées des 4 et 6 août 1535, sont dans Ehses, t. IV, p. cxii. Vergerio les envoya à Rome le 7 août; voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 471.

A Anspach, le nonce fut reçu avec les plus grandes manifestations de joie; pendant les deux jours qu'il y demeura, son hôte s'épuisa pour lui en attentions. Dans les négociations à propos du Concile, le margrave montra la plus grande bonne volonté et le meilleur empressement; il déclara qu'à la vérité les précédentes décisions de la Diète s'opposaient à un Concile hors d'Allemagne, mais il promit de faire tous ses efforts près des autres membres de la ligue de Smalkalde, en dehors desquels il ne pouvait donner son adhésion, pour les amener à se prononcer dans un sens conforme aux désirs de Paul III et de Charles-Quint. Les décisions de la Diète, qui s'opposaient à un Concile en Italie, pourraient bien, sans doute, être de nouveau invoquées par les princes; mais il était excellent que le Pape eût pris la détermination, avant de choisir la localité, d'en discuter avec les princes, alors que si l'on suivait l'avis du chancelier de Bavière Eck, on ne manquerait pas d'allumer des colères en Allemagne contre le Pape et l'Empereur. Relativement à l'observation des formes d'usage dans le Concile, Georges n'y voyait rien à objecter. Vergerio acquit la conviction que, sur cet important terrain, le margrave s'emploierait à faire abandonner aux autres protestants leurs nouvelles prétentions. A ces déclarations verbales du margrave correspondait une lettre du 2 août, adressée par lui au nonce, pour le Pape, et qui était rédigée dans les termes les plus soumis et où il émettait l'espoir que le Concile apaiserait les divisions dans l'Église et y ramènerait l'unité, ce pourquoi il était résolu à faire tous ses efforts [1]. Vergerio crut qu'il y avait indubitablement là autre chose que de belles promesses : les larmes vinrent aux yeux du margrave, lorsque le nonce lui fit remarquer la responsabilité qu'il avait encourue, au point de vue du salut des âmes de ses sujets, en introduisant la nouvelle doctrine. Il s'excusa de ces nouveautés, en invoquant les désirs du peuple et l'exemple des autres États et déclara que

[1] Cette lettre, envoyée par Vergerio le 7 août à Rome avec les lettres mentionnées plus haut des comtes palatins, est imprimée dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 472.

tout cela ne durerait que jusqu'au Concile. Au moment du départ, Georges dit : « Je voudrais bien que le bon Pape lui-même ait pu voir les quelques signes de dévouement que j'ai pu vous donner pendant ces deux jours, car j'aurais lieu d'espérer que Sa Sainteté me tiendrait pour son serviteur. Recommandez-moi à lui de votre mieux et annoncez-lui que je suis à sa disposition [1]. »

Après tout cela, on comprend que Vergerio ait conçu de nouvelles espérances pour le succès de sa mission concernant le Concile et pour le retour solennel des chrétiens séparés [2]. Il crut bon de visiter aussi la très protestante ville de Nuremberg. Il y reçut également un accueil amical. Le conseil répondit à sa proposition, qu'il ne manquerait pas de soutenir le Concile, si cette assemblée était tenue d'accord avec l'Empereur et le roi des Romains [3].

L'évêque de Bamberg, Wigand de Redwitz, à qui Vergerio remit deux brefs, l'un adressé à lui personnellement, l'autre au cercle de Franconie, déclara qu'il accepterait Mantoue ou tout autre lieu, au sujet duquel le Pape aurait obtenu l'assentiment de l'Empereur et du roi Ferdinand [4]. L'évêque de Wurzbourg, Conrad de Thungen, s'exprima dans le même sens, malgré les observations de ses conseillers [5].

Cependant la nouvelle des brillants succès de Charles-Quint, à Tunis, était parvenue en Allemagne. Elle remplit le nonce de nouvelles espérances; l'Empereur revenait, les mains libres, à l'égard des princes allemands; il pouvait, au besoin, les contraindre par la force à l'obéissance, il n'était plus obligé à ces réserves diplomatiques qui avaient fait

[1] Vergerio donne de grands détails sur sa réception et ses négociations ainsi que sur les déclarations du margrave, dans ses lettres à Ricalcati des 7 et 9 août 1535. *Nuntiaturberichte,* t. I, p. 468-471, 474-477.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte,* I, p. 477-480; *ibid.*, p. 482, lettres de Vida.

[3] *Nuntiaturberichte,* t. I, p. 478.

[4] Vergerio à Ricalcati, de Bamberg, 9 août 1535. *Nuntiaturberichte,* t. I, p. 479. Ehses, t. IV, p. cxiii, donne des extraits de la lettre de l'évêque de Wigand au Pape, du 17 août.

[5] Vergerio à Ricalcati, 15 août 1535, de Würzbourg. *Nuntiaturberichte,* t. I, p. 485-488. Ricalcati écrivait dans ce sens au nonce Guidiccioni le 28 août 1535; Ehses, t. IV, p. cxxiii.

osciller sa conduite, dans la question du lieu du Concile. Vergerio pensait[1] que le Pape pouvait saisir l'occasion de ces circonstances favorables et inviter Charles-Quint à faire valoir son autorité. Si l'Empereur s'exécutait, on avait les meilleures chances de réunir bientôt le Concile et d'en fixer paisiblement la date d'ouverture. Mais il était nécessaire que la Curie pressât immédiatement, avec le plus grand zèle, les choses, car il eût été très préjudiciable au prestige du Pape et aux intérêts de l'Église de ne pas mettre à profit un moment si favorable. Vergerio revenait sur la proposition, qu'il avait déjà faite[2], de rentrer à Rome, sitôt son voyage terminé, pour en rendre compte verbalement à Paul III, puis de revenir, en tout état de cause, vers l'Empereur, afin de l'informer de l'état de l'affaire en Allemagne[3].

Après avoir visité les vieilles villes épiscopales de Franconie, Vergerio se dirigea, par Heidelberg, vers le Rhin. Tout joyeux encore du succès qu'il venait d'avoir, il ne se doutait pas qu'une grande désillusion l'attendait. Elle lui vint de l'Électeur Palatin Louis, qui, quoique extérieurement encore catholique, subissait déjà fortement l'influence protestante. Le nonce eut de grandes difficultés à se faire entendre de l'Électeur; enfin, le 24 août, il réussit à le voir et à lui exposer sa mission. Dans la réponse que l'Électeur lui remit par écrit[4], celui-ci remerciait, à la vérité, le Pape et le louait de son zèle pour le Concile, mais il déclarait que les dernières résolutions de la Diète ne lui permettaient pas d'accepter, comme lieu de réunion du Concile, Mantoue, qui était une vieille ville italienne[5]. Dans un entretien particu-

[1] Vergerio à Ricalcati, 15 août 1535, de Würzbourg. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 485-488. Ricalcati écrivait dans ce sens au nonce Guidiccioni le 28 août 1533; Ehses, t. IV, p. CXXIII.

[2] Vergerio à Ricalcati le 9 août 1535, de Bamberg. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 480.

[3] Vergerio s'adressa aussi au roi Ferdinand (Heidelberg, 24 août 1535. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 491), le priant de l'aider à être rappelé à Rome pour faire son rapport de vive voix au Pape. Il y revient lui-même dans sa lettre à Ricalcati du 26 août. (*Ibid.*, p. 500.)

[4] *Nuntiaturberichte*, t, I, p. 493.

[5] *Ibid.*, p. 493-495; Ehses, t. IV, p. CXIV.

lier avec le nonce, il s'était même exprimé d'un ton plus cassant encore [1], disant que ni Paul III, ni même l'Empereur d'accord avec le Pape n'avaient le droit de fixer le lieu du Concile et que cette décision regardait la Diète seulement. Vergerio insistait, dans ses rapports à Rome, sur la nécessité de combattre résolument cette dangereuse théorie, qui, si les partisans s'en multipliaient, conduirait à un Concile national; qu'il fallait que le Pape s'employât à en détourner l'Électeur, par le moyen de l'Empereur; Vergerio lui-même essaya de faire agir sur l'Électeur les frères de celui-ci, restés bons catholiques; dans ce but, il leur écrivit [2] ainsi qu'au roi Ferdinand [3].

En regard de cette attitude que prenait le premier Électeur laïque, Vergerio eut la consolation de recevoir, d'une série d'autres princes et prélats, des réponses favorables, par exemple du maître de l'Ordre teutonique, Walther de Cronberg, que Vergerio avait visité dans sa résidence de Mergentheim [4]; puis de l'évêque de Spire, Philippe de Flersheim [5]; de l'évêque Henri de Worms, comte palatin du Rhin [6]; du margrave Jean Albert de Brandebourg, coadjuteur de Magdebourg, et d'Halberstadt, représentant du cardinal Albert, qui était à Mayence [7]; de l'Électeur de Trèves, Jean de Metzenhausen [8] et du cardinal de Luttich, Eberhard de la Mark [9]. Ce dernier émettait l'opinion que le

[1] Voy. les rapports de Vergerio à Ricalcati datés d'Heidelberg 24 août et de Spire 26 août 1535 et sa lettre au roi Ferdinand datée de Spire 26 août (*ibid.*, p. 501-503).

[2] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 500.

[3] *Ibid.*, p. 503.

[4] Sur la réponse de celui-ci au Pape, le 20 août 1535, voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 490.

[5] Vergerio à Ricalcati de Spire, le 27 août 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 503. La réponse de l'évêque au Pape du 28 août, *ibid.*, p. 504.

[6] Vergerio à Ricalcati de Worms, le 29 août 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p 505.

[7] Vergerio à Ricalcati de Mainz du 4 septembre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 508.

[8] Vergerio à Ricalcati de Coblentz le 7 (12?) septembre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 513.

[9] Vergerio à Ricalcati du 24 septembre 1535, dans *Rapports de nonciature*,

Concile était un moyen de salut, ordinairement très dangereux, mais que, dans l'état des choses, il était devenu indispensable; il approuvait tout ce qu'on avait fait et déclarait que Mantoue lui apparaissait un lieu très désigné. Le duc Jean de Clèves, que Vergerio vit à Dusseldorf, en raison de son alliance avec la France, fut plus réservé dans sa réponse; cependant son attitude ne donnait lieu à aucune sérieuse inquiétude [1]. Le nonce ne put s'entretenir en particulier avec le duc de Gueldre, car des bandes mercenaires rendaient très peu sûre la contrée autour de Munster; il s'adressa donc à ce prince, par écrit [2]. L'Électeur Hermann de Wied, que Vergerio rencontra à Paderborn, après l'avoir vainement attendu à Cologne, à son retour de Westphalie, montra, contre toute attente, un joyeux empressement dans la question du Concile [3].

Ainsi le voyage jusque-là paraissait justifier les plus grandes espérances, tous les princes catholiques avaient été visités et il n'avait rencontré d'hostilité que chez le Palatin; c'est ce que Vergerio, qui n'oubliait jamais de faire valoir ses services, faisait écrire au Pape par Frédéric Nauséa [4].

Le nonce n'avait pourtant pas encore rempli la partie la plus difficile de sa mission. Dans un voyage de six jours de Paderborn à Halle, rendu plus difficile encore par le commencement de l'hiver, Vergerio, en allant voir le cardinal Albert de Mayence, eut l'occasion d'apprendre à connaître, par les dangers qu'il courut, les sentiments hostiles de la population protestante [5]. Satisfait de ses négociations avec le Car-

ture, t. I, p. 516-519, vraisemblablement d'Huy (Vergerio écrit Hovi), voy. Euses, t. IV, p. cxiv.

[1] Vergerio à Ricalcati, du 15 octobre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 525.

[2] La lettre datée de Esse, 18 octobre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 527.

[3] Vergerio à Ricalcati, de Paderborn, le 22 octobre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 528; voy. aussi p. 532. Réponse de l'Électeur au Pape le 22 octobre, *ibid.*, p. 529.

[4] De Mayence, du 7 septembre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p 44.

[5] Vergerio à Ricalcati, de Halle, 3 novembre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 533.

dinal [1], il se rendit de Halle à Berlin, près de l'Électeur Joachim II, qu'Albert avait pu retenir d'embrasser ouvertement le luthérianisme, en lui donnant l'assurance que le Concile allait être bientôt réuni [2]. La satisfaction de Vergerio fut d'autant plus grande de voir ce prince lui donner son adhésion. La réponse écrite de Joachim contenait, du reste, diverses réserves; il déclarait accepter Mantoue, sous la condition que le Pape et l'Empereur se seraient mis d'accord sur ce choix et il se réservait de n'obéir aux décisions du Concile, qu'autant que celles-ci ne s'éloigneraient pas de la parole divine et de l'évangile [3].

En allant de Halle à Berlin, Vergerio traversa le territoire de l'Électeur Jean Frédéric de Saxe, qui habitait à Vienne. Le danger qu'il y avait à passer par ce pays entièrement luthérien était encore accru par l'apparition de la peste; malgré cela, le nonce n'interrompit pas ses démarches, mais en raison du fléau il ne séjourna dans aucun des villages et s'arrêta à Wittemberg seulement. A son grand étonnement, il trouva là, de la part du capitaine Hans Metzsch, un accueil très prévenant; on lui donna, comme demeure, le château de l'Électeur, où il eut l'occasion d'assister, dans la chapelle, à un service religieux luthérien. Vergerio écrivait à Rome qu'on avait eu pour lui tous les égards qu'on avait coutume de rendre à un nonce dans le bon vieux temps. Metzsch et d'autres officiers se répandirent en grands éloges sur le Pape, qui voulait le Concile. Cette attitude des pires adversaires du Saint-Siège donna à Vergerio beaucoup d'espoir et de consolation. Vergerio était persuadé que l'annonce du Concile général enlèverait beaucoup de partisans au protestantisme; il fut confirmé dans cette opinion par la rencontre qu'il fit, au château de l'Électeur, de l'auteur du schisme allemand, Luther, qui parut dans l'escorte; il avait pris ses plus beaux habits, il avait mis sur ses épaules une chaîne

[1] Vergerio à Ricalcati, de Halle, le 5 novembre 1535, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 535.
[2] *Rapports de nonciature*, t. I, p. 534, 536.
[3] *Ibid.*, p. 537.

d'or, s'était fait couper les cheveux et raser avec soin; car, disait-il à son barbier étonné, il fallait qu'il parût jeune devant le représentant du Pape, afin de lui faire comprendre qu'il était encore capable de beaucoup de choses. Il atteignit son but. Vergerio remarque, dans son rapport à Rome, que Luther était si vigoureux, qu'il paraissait avoir à peine quarante ans, quoiqu'il en eût cinquante. La première question qu'il me posa, raconte plus loin Vergerio, était si j'avais entendu dire, en Italie, qu'il était un Allemand, adonné à l'ivrognerie. Dans un entretien ultérieur, Luther se vanta de son union avec Catherine Bora et défendit le mariage des prêtres, qu'il avait inauguré. Vergerio écouta, avec une grande patience, toutes ses observations provocantes et se borna à lui répondre çà et là quelques mots; il perdit patience cependant, lorsque Luther lui dit : « Nous sommes absolument sûrs d'avoir eu tout le Saint-Esprit avec nous et nous n'avons pas besoin du Concile, mais la chrétienté en a besoin, pour reconnaître les erreurs dans lesquelles elle a été plongée si longtemps. » Vergerio releva cette arrogance et lui demanda si lui, Luther, pensait que l'assemblée de l'Église universelle, réunie avec l'appui du Saint-Esprit, n'aurait qu'à confirmer ce qu'il jugeait bon; son adversaire lui répondit : « Je veux bien aller au Concile et je consens à perdre ma tête, si je ne défends pas mes déclarations contre tout le monde; ce qui sort de ma bouche n'est pas ma colère, mais la colère de Dieu. »

Luther ayant plusieurs fois répété, qu'il se rendrait à Mantoue ou en tout autre lieu qu'on voudrait, Vergerio se hâta de déclarer que l'Électeur de Saxe était dans les mêmes dispositions. Il envoya, de Dresde, le 13 novembre, au secrétaire particulier du Pape, un rapport détaillé sur sa mémorable entrevue. Il y décrit aussi l'extérieur de Luther, y parle de son latin défectueux et de ce qu'il y avait de démoniaque dans sa figure. Il fut particulièrement et profondément impressionné par les yeux inquiets et profonds du grand adversaire de la papauté, d'où s'échappaient de certaines lueurs de rage et de fureur [1].

[1] Outre le rapport de Vergerio du 13 novembre 1535, déjà utilisé par Pallavicini (t. I, p. 3, c. 18) et par Læmmer (*Anal. Romana*, p. 128),

De Berlin, Vergerio se rendit chez le duc Georges de Saxe, qui, dans sa réponse au Pape, avait donné résolument son assentiment au choix de Mantoue, qu'il avait désigné auparavant, comme un lieu très convenable [1].

Le nonce ayant déjà rencontré, à Vienne [2] l'un des deux chefs de la Ligue de Smalkalde, le landgrave Philippe de Hesse, il ne lui restait plus qu'à voir l'autre chef, l'Électeur Jean Frédéric de Saxe. Ce dernier cherchait à éviter une rencontre avec Vergerio, mais celui-ci ne se laissa pas rebuter. Il attendit l'Électeur à Prague et lui fit ses communications avec sérieux et dignité. Dans cette négociation verbale, Jean Frédéric déclara qu'à la rigueur, Mantoue lui paraissait possible, tout en invoquant les décisions de la Diète, qui réclamait un Concile en Allemagne. Il refusa de donner une réponse définitive, sous prétexte qu'il devait en référer, en décembre, avec ses alliés de la Ligue de Smalkalde; il ajouta que Vergerio pourrait lui envoyer ses instructions par écrit [3].

La réponse, rédigée, le 21 décembre, par la Ligue de Smalkalde; à la proposition de Vergerio [4], datée du 1er décembre 1535, fut signée par l'Électeur Jean Frédéric de Saxe, par le duc François de Brunschwich-Lunebourg et aussi par le landgrave Philippe de Hesse. Elle donnait clairement à entendre, que les gens de la Ligue de Smalkalde étaient très

publié par Cantu (*Eretici*, t. II, p. 107) et Friedensburg (*Nuntiaturberichte*, t. I, p. 539), voy. encore Walch, t. XVI, p. 2, 296. Voy. aussi Köslin, *Luther*, t. II⁵, p. 370. Ce que raconte Sarpi, de l'entretien de Vergerio avec Luther est incontrôlable. Que Sixt (*Vergerius*, p. 45) sur ce point se soit déclaré un peu trop légèrement pour Sarpi, c'est ce que démontre l'*Histor. Zeitschrift*, t. V, p. 207, qui observa avec raison que le rapport de Vergerio n'est pas du tout certain. Il est certain que ce n'est pas Luther, mais Vergerio, qui provoqua la rencontre. Voy. dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 351, un autre cas où Vergerio ne dit pas toute la vérité. Les conclusions hâtives que Vergerio tira des paroles de Luther sur sa venue à Mantoue, qu'il attribuait à une entente avec l'électeur de Saxe, induisirent en erreur diverses personnalités éminentes de Rome. Voy. Ehses, t. IV, p. CXVII.

[1] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 547, et Ehses, t. IV, p. CXIV.

[2] Voy. plus haut.

[3] Voy. le rapport de Spalatin dans *Corp. Ref.*, t. II, p. 982.

[4] Imprimé dans *Corp. Ref.*, t. II, p. 991.

rassurés sur leur prépondérance politique et qu'ils ne songeaient qu'à repousser maintenant le Concile, qu'ils avaient réclamé au temps de leur faiblesse [1]. Devant l'opinion générale, qui avait gagné même les cercles protestants, en faveur du Concile, la Ligue de Smalkalde n'osait pas se prononcer trop ouvertement; elle n'en rejetait pas moins, avec des injures pour le Pape, ce Concile, en objectant des questions de forme et d'ordonnance, particulièrement celles qui s'opposaient à la réunion de cette assemblée en Allemagne. S'il tenait un Concile pour nécessaire, ce ne pouvait être qu'un Concile entièrement libre, dans lequel des hommes aptes et impartiaux de tous États seraient élus par le choix unanime de l'Empereur, des rois, Potentats, Princes et Municipalités, qui auraient à juger des querelles religieuses et à les trancher selon la parole de Dieu [2].

Comme les gens de Smalkalde doutaient qu'un tel Concile fût encore possible [3], ils ajoutèrent qu'ils ne voulaient, à aucun prix, d'une assemblée générale de l'Église.

Ce qui montrait bien leur parti pris de la refuser, ce furent leurs objections, concernant la forme et l'ordonnance du Concile. Lorsque Clément VII, deux ans auparavant, avait voulu les fixer, les nouveaux croyants avaient protesté; ils déclarèrent, dans leur réponse, cette manière de procéder frauduleuse; ils firent le même reproche au nouveau Pape, quoique celui-ci eût pris soin de déclarer que ces règles d'organisation regardaient le Concile, lequel aurait à délibérer et à décider dans quelles formes il procéderait; même ils réclamaient maintenant que tout cela fût décidé d'avance, de telle sorte que (ainsi s'exprimaient-ils dans leur réponse) le Pape, considéré comme leur adversaire, n'eût aucune influence au Concile, où il devrait entrer, selon eux, non pas en juge, mais en partie et comparaître

[1] *Opinion de K. A. Menzel*, t. II, p. 78.
[2] *Corp. Ref.*, t. II, p. 1018-1022. Voy. Ehses, t. IV, p. cxvi-cxix.
[3] Riffel, t. II, p. 494, dit qu'un synode comme les protestants le réclamaient aurait dépassé de beaucoup en fantaisie et en extravagance le couvent national français.

comme accusé, pour se justifier de ses vices et de ses erreurs [1].

Les gens de Smalkalde furent confirmés dans leur attitude d'opposition au Concile par Henri VIII d'Angleterre et par François I[er] de France.

Le roi d'Angleterre avait envoyé à Smalkalde une ambassade particulière, pour proposer une alliance avec lui, en vue de repousser le Concile de Mantoue, aussi bien que tout autre Concile où le Pape aurait la prééminence; il se déclarait prêt à se constituer le défenseur de la Confession d'Augsbourg, pourvu qu'on voulût bien s'entendre avec lui, pour amender un ou deux articles [2].

François I[er] fit également sa cour à la Ligue de Smalkalde et chercha à l'encourager dans son opposition contre l'Empereur et le Pape. Il craignait, comme le comprit très bien l'ambassadeur vénitien, que si le Concile venait à opérer la réconciliation religieuse, l'autorité de Charles dans l'Empire ne se trouvât rétablie. Tous les moyens lui paraissaient bons, pour éviter ce résultat. Tandis que François, dans ses propres États, procédait cruellement contre les nouveaux croyants, il se présentait, en Allemagne, comme le protecteur et l'ami des États protestants. Dans l'automne de 1531, au moment où Vergerio visitait les cours allemandes, l'ambassadeur français, Guillaume du Bellay, avertit les Princes protestants, d'Allemagne, de ne consentir aucunement à un Concile général, auquel les poussaient Charles-Quint et Paul III [3]; car, si, dans une telle assemblée, la majorité des voix se déclarait, du côté de ces derniers, ç'en serait fait de la cause des luthériens. En même temps, l'ambassadeur leur donnait le conseil de pousser à la convocation de Conciles nationaux, en Italie, en France et en Angleterre [4].

[1] Voy. K. A. Menzel, t. II, p. 78. Pour la critique de la réponse des gens de Smalkalde, voy. encore Pallavicini, t. I, p. 3, c. 18, n° 11; Bucholtz, t. IV, p. 303, et Ehses, t. IV, p. cxvi-cxix, dans les notes.

[2] Voy. Pallavicini. Voy. Ranke, *Engl. Geschichte,* t. I, p. 201.

[3] Voy. la relation de M. Giustiniani de 1535, dans Alberi, 1[re] série, t. I, p. 159.

[4] Voy. les communications que fit G. du Bellay à l'ambassadeur anglais

Le représentant de François I[er] à Rome tenait un tout autre langage. Lorsque Jean du Bellay, nommé cardinal, fut envoyé dans cette ville, à la fin de juin 1535, il partait avec des instructions du roi de France, bien dignes de ce souverain cauteleux, qui faisait servir la religion à des vues politiques; le cardinal devait donner au Pape les plus belles assurances, relativement à la convocation du Concile et au retour des protestants allemands à l'Église. Rien, d'après le susdit cardinal, ne paraissait plus efficace qu'un bon Concile catholique, pour détruire les hérésies. Quant au lieu du Concile, le Roi était censé résolu à s'en remettre, là-dessus, à l'opinion et à la volonté du Saint-Père, autant par respect pour l'autorité pontificale que par inclination personnelle et dévouement envers la personne révérée de Paul III, qui certainement, dans toutes ses négociations, n'avait en vue que le bien et le repos de la chrétienté. Le Roi faisait assurer que toutes ses négociations avec les protestants ne tendaient qu'à les amener à reconnaître la très haute puissance du Pape, comme chef de l'Église universelle; si ces négociations prenaient une tournure favorable, Paul III aurait peut-être la possibilité de convoquer un Concile, à Rome, où son autorité se déploierait dans tout son éclat[1].

L'évêque de Faenza, Rodolfo Pio de Carpi, qui arriva à la cour du roi à Saint-Germain[2] le 17 février et séjourna constamment, dans la suite, près de François 1[er], en qualité de nonce en France, depuis janvier 1535, reçut de non moins belles assurances[3]. Dans la première audience qu'obtint Carpi, le Roi loua la décision ferme, prise par le Pape, de réu-

Monts en 1535, dans les *State Papers,* t. VII, p. 626. Voy. Bourrilly, *Guillaume du Bellay,* Paris, 1904.

[1] L'instruction pour Jean du Bellay, Corbie, 24 juin 1535, dans Le Plat, t. II, p. 520. Voy. aussi Hefele-Hergenrœther, t. IX, p. 873; Ehses, t. IV, p. cxxi, et Bourrilly, *le Cardinal J. du Bellay en Italie*, Paris, 1907.

[2] La lettre de Carpi à Ricalcati, datée de Saint-Germain 19 février 1535, nous renseigne sur son voyage : « Scrissi à V. S. da Genova alli quatro et poi di Leione alli XI... gionsi qui alli XVII. » *Lett. d. princ.*, t. X, p. 179[b]. (Archives secrètes papales.)

[3] Pieper, *Nuntiaturen*, p. 97, et Ehses, t. IV, p. cxix.

nir le Concile et il conseilla de le tenir à Turin ; il lui parla aussi, longuement, de ses tentatives d'amener les protestants allemands à se soumettre au Saint-Siège. Lorsque le nonce revint, plus tard, à la question du Concile, François I[er] déclara qu'il continuait à être partisan d'une telle assemblée, mais que l'Empereur y mettait obstacle, en voulant qu'il fût tenu dans une localité sous sa domination, ce à quoi la France ne pouvait consentir. Cette difficulté fut constamment invoquée, dans la suite, du côté français, pour s'abstenir de donner une adhésion ferme[1]. Carpi ne se lassa pas de combattre cette objection et il réussit enfin à obtenir que le Roi donnât son adhésion conditionnelle à Mantoue[2]. Sur la foi de cette déclaration et des assurances données par le cardinal du Bellay, on put espérer à Rome que, du côté de la France, il n'y aurait plus d'obstacle, au moins à la réunion du Concile[3].

Vergerio, qui était revenu à Vienne, le 7 décembre 1535, continuait à être très optimiste, au sujet des résultats de son voyage[4]. En fait, il avait réussi à rendre l'espoir dans le Concile aux catholiques d'Allemagne, exaspérés par l'attitude de Clément VII[5] et à empêcher un menaçant règlement de la question ecclésiastique par un Concile national. En dehors pourtant de ce résultat négatif, il n'avait à peu près rien obtenu[6] ; car si même les États catholiques, à l'exception du Palatin, s'étaient déclarés prêts à accepter Mantoue comme lieu du Concile, ils n'en voulaient pas moins avoir, d'abord, là-dessus l'assentiment de l'Empereur, or celui-ci persistait toujours dans son refus.

Pourtant le zèle résolu déployé par Vergerio avait fait

[1] La correspondance de Carpi avec Ricalcati sur la question du Concile, de février 1535 à avril 1536, est dans Ehses, t. IV, p. cxix-cxxx.

[2] *Opinion de Ehses, Franz' und die Konzilsfrage*, p. 307.

[3] On en voit la trace dans la lettre de Ferdinand I[er] à Paul III du 11 décembre 1535 dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 555.

[4] La lettre de Ludwig Ber à Aléander du 5 janvier 1536 est significative à ce point de vue. Voy. *Zeitschr. f. Kirchengeschichte*, t. XVI, p. 485.

[5] Friedensburg le dit excellemment dans les *Nuntiaturberichten*, t. I, p. 57.

[6] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 55.

impression sur une partie des protestants, notamment des villes d'Empire, où l'on continuait à s'enflammer pour le Concile, qui paraissait le remède universel aux tares et divisions de l'Église. Le nonce, toujours porté à se faire illusion, était convaincu déjà qu'on pouvait compter, à bref délai, non seulement sur l'acceptation du Concile, mais sur la réconciliation des nouveaux croyants avec l'ancienne Église.

Vergerio[1] ne s'apercevait même pas de l'éloignement d'un grand nombre de protestants contre tout Concile, éloignement qui se manifestait en agitation démagogique ; il n'attachait pas non plus d'importance au fait que deux oppositions, très nettement déterminées et essentielles, s'étaient déjà formées contre cette assemblée générale de l'Église. Les catholiques, avant comme après, considéraient que le Concile prendrait toutes ses décisions avec l'appui du Saint-Esprit et que, de là, ces décisions seraient sans appel. Les protestants n'entendaient pas se lier ainsi, ils voulaient que, dans les questions de foi, on s'attachât, comme suprême règle, à la lettre morte et souvent bien douteuse du texte de la Bible et ils ne prétendaient se soumettre aux arrêts du Concile, qu'autant que ceux-ci concorderaient avec leur propre interprétation de l'Écriture. Le Concile, qu'ils réclamaient, devait dans leur pensée, être constitué de telle sorte, qu'il accepterait infailliblement leurs doctrines. On voit, par là, que dans la bouche des protestants, les éloges, qu'ils faisaient du Concile, perdaient un peu de leur importance.

Un fait montre combien peu il fallait se fier aux belles paroles des autorités des villes impériales : le conseil d'Augsbourg, un an plus tard, s'emparait, par la force, de la cathé-

[1] Il n'en parle qu'une fois dans une lettre du 17 mai 1535 (*Nuntiaturberichte*, t. I, p. 387) incidemment et sans en apprécier toute la portée. Le *Papstesel* publié par Mélanchthon en 1535 avec l'approbation de Luther en est bien la *pittura* exacte. Voy. Lange, *Papstesel*, Gœttingen, 1891, p. 87, qui remarque que le moment choisi pour la publication de cet écrit, alors que le Pape se montrait partisan du Concile, dénotait « une intention démagogique ». Sur les autres manœuvres de Luther contre le Concile, voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 382-383.

drale, des couvents et autres fondations pieuses et chassait de la ville l'évêque, le chapitre et tous les ecclésiastiques [1]. L'accueil si prévenant du margrave Georges de Brandebourg, auquel Vergerio avait accordé tant d'importance, n'eut aucune suite favorable pour la cause catholique. Après comme avant, Georges resta du côté des nouveaux croyants [2].

Un événement de la plus grande et de la plus décisive portée fut la déclaration de la Ligue de Smalkalde, du 21 décembre 1535, et dont le nonce, pendant tout son séjour en territoire allemand, n'avait eu aucune connaissance. L'électeur Palatin gagna à son opposition au Concile papal deux alliés très puissants, dans la personne des souverains de Saxe et de Hesse. Il y a donc lieu de conclure, d'après ces faits, que la mission de Vergerio échoua complètement, du côté des protestants [3].

A Vienne, Vergerio trouva l'ordre de revenir, aussitôt que possible, à Rome, pour y rendre compte, de vive voix, de sa mission [4]. En conséquence, le nonce partit pour les Alpes, le 11 décembre 1535. Le 7 janvier 1536, il était à Rome [5], où il fit son rapport au Pape. Celui-ci envoya aussitôt Vergerio à Naples, pour informer l'Empereur de la question du Concile en Allemagne [6]. Ce fut là que Vergerio reçut la réponse de la Ligue de Smalkalde, qu'il tint à communiquer à Charles-Quint [7]. « L'Empereur, écrivait-il à Ricalcati, peut voir maintenant, combien ces Princes deviennent impudents, quand ils s'aperçoivent de la mollesse du chef de l'Empire [8]. » Le ton

[1] Voy. Baumgarten, t. III, p. 288, et Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 250.

[2] On trouve des détails là-dessus dans Janssen-Pastor, t. III[18], p. 365.

[3] Voy. Goetz, *Die glaubenspaltung im Gebiete der Markgrafschaft Ansbach-Kulmbach in den Jahren 1520-1535*. Fribourg, 1907.

[4] C'est l'opinion de Egelhaaf, t. II, p. 301.

[5] Lettre de Ricalcati datée de Rome, 22 octobre 1535. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 530.

[6] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 554, 556, 562.

[7] Paul III à Charles-Quint, lettre de créance de Vergerio du 22 janvier 1536, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 562.

[8] Vergerio à Ricalcati, de Naples 7 février 1536, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 563.

irrité de la lettre montre combien le nonce fut affecté de la chute de ses illusions. Après des négociations répétées avec Granvelle et Covos, qui soutenaient vigoureusement Vergerio, il espéra avoir convaincu Charles-Quint du sérieux des intentions du Pape et de ses bonnes intentions envers l'Empereur[1]. Le passage de Charles-Quint, à Rome, fut d'une importance décisive pour le succès du Concile[2]. Malgré la continuation de l'opposition du parti français, les deux chefs de la chrétienté se mirent complètement d'accord, à cette occasion, aussi bien sur le Concile que sur d'autres questions. Trois jours seulement après l'arrivée de Charles-Quint, le 8 avril, une congrégation extraordinaire des cardinaux fut réunie et malgré la résistance des anti-impériaux[3], la convocation du Concile fut décidée, et pour préparer la bulle de convocation, une commission fut formée, composée des cardinaux-évêques Piccolomini et Campegio, des cardinaux-prêtres Ghinucci, Simonetta et Contarini, des cardinaux-diacres Cési et Césarini, sans parler d'Aleander, de l'évêque Ugo Rangoni de Reggio, et de Vergerio. Le brouillon de la bulle fut confié à Aleander.

L'Empereur était si content de l'attitude de Paul III, dans la question du Concile, que la veille de son départ de Rome, lundi de Pâques 17 avril 1536, il le remercia, en présence des cardinaux et des ambassadeurs, de la bonne volonté qu'il avait montrée en cette occasion[4]. Il fit revenir ensuite, à Rome, Granvelle et Covos, avec de pleins pouvoirs; ils devaient revoir le brouillon de la bulle de convocation, après qu'il aurait été approuvé par la commission. On tint compte de leurs observations, concernant particulièrement les éloges dus aux efforts de Charles-Quint, en faveur de la réunion du

[1] Les rapports à Ricalcati. Naples, 9 et 13 février 1536, dans *Rapports de nonciature*, t. I, p. 574-566.

[2] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 564.

[3] Voy. *Acta consist.*, dans Ehses, t. IV, p. 1, et au supplément n° 19 la lettre de G. Agnello du 8 avril 1536 (Archives Gonzague), qui seule mentionne l'opposition des anti-impériaux.

[4] Voy. plus loin, chap. III, ce qui est dit du discours de Charles V du 17 avril 1536.

Concile [1]. L'ambassadeur de France réclama la même mention pour les services rendus par son roi; en présence de la vigoureuse résistance des ambassadeurs impériaux, on s'arrêta péniblement à un compromis, où les désirs des Français obtinrent satisfaction, sous une forme un peu amoindrie [2]. Vergerio fit aussi deux observations sur le brouillon de la bulle. Dans un mémoire particulier [3], il réclama l'abandon des mots d'usage : « d'après la forme des anciens Conciles (*secundum morem antiquorum conciliorum*), parce qu'en Allemagne, les passions n'étaient déjà que trop surexcitées et que, par là, la participation des protestants serait rendue impossible; cette observation fit impression. La deuxième proposition de Vergerio portait sur ce point, qu'on devait, avant de convoquer le Concile à Mantoue, demander, encore une fois, l'assentiment exprès des Princes à cette localité; cette observation surprenante et qui aurait pu remettre en question tous les résultats acquis plongea le représentant de Ferdinand Ier dans une consternation d'autant plus grande, que l'opposition des cardinaux anti-impériaux n'avait pas cessé. Fort heureusement, la proposition ne fut pas agréée [4].

Le 29 mai 1536, la bulle de convocation fut approuvée au consistoire. En même temps, Paul III rendit un décret portant que, s'il venait à mourir pendant le Concile, l'élection de son successeur ne serait faite que par les cardinaux et non par l'assemblée universelle de l'Église [5]. Dans le consistoire suivant du 2 juin, la bulle datée de ce jour fut publiée [6] et deux jours après, elle fut promulguée, par affiches, à Saint-Pierre, au Latran, à la Chancellerie et au Campo de Fiori [7].

[1] *Nuntiaturberichte*, p. 583.

[2] *Ibid.*, p. 75.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 584-588.

[4] Voy. Pallavicini, t. I, p. 3, c. 10, n° 2; les remarques d'Aleander contre cette proposition dans les *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 584; la lettre de Sanchez du 4 juin 1536 (Archives d'État, à Vienne).

[5] Pallavicini, n° 10; Ehses, t. IV, p. 2.

[6] Le texte de la bulle dans Ehses, t. IV, p. 2-6. Sur la date exacte de celle-ci (2 et non 4 juin, voy. Ehses dans *Rœm. Quartalschr.*, t. XII (1898), p. 225.

[7] Le document en question est dans Ehses, t. IV, p. 6.

Dans ce document, Paul III proclame les inquiétudes que lui ont données les hérésies, la réforme de l'Église, les guerres de la chrétienté et les malheurs qui en furent la suite. Après mûre réflexion, il a trouvé qu'il n'y avait pas de meilleur remède de salut que le recours au moyen dont l'efficacité, en pareils cas, a été reconnue et éprouvée : la convocation d'un Concile général. Étant encore cardinal, il était déjà partisan du Concile; depuis son élévation à la Papauté, il s'était exprimé dans le même sens, et en avait informé les Princes. Maintenant, avec l'assentiment des cardinaux, il le convoquait à Mantoue, localité sûre, commode et éminemment propre à la tenue d'une pareille assemblée. Tous les patriarches, archevêques, évêques et abbés étaient donc invités à s'y trouver, le 23 mai 1537. Les Princes devraient y envoyer leurs ambassadeurs, dans le cas où ils seraient empêchés d'y paraître eux-mêmes. Du reste, il espérait qu'ils y viendraient en personne; l'Empereur, tant en son nom qu'en celui de son frère Ferdinand, avait, dès le temps de Clément VII et pendant le pontificat actuel, poussé au Concile; François Iᵉʳ s'était déclaré d'accord avec lui sur ce point. Le Pape priait les Princes de ne point empêcher de venir, toutes les personnes résidant dans leurs États et qui auraient droit à participer au Concile, afin qu'une telle assemblée pût rendre des ordonnances capables de servir à la gloire de Dieu, au relèvement de l'Église, à la destruction des hérésies, à la concorde et à l'amélioration des fidèles et à la constitution d'une armée contre les infidèles. Toutes mentions de formes ainsi que toute allusion blessante aux anciens Conciles pour les États et les théologiens protestants étaient évitées dans cet écrit.

Dans le consistoire du 9 juin 1536, il y eut d'abord la nomination de trois cardinaux-légats, chargés de porter la bulle à l'Empereur, au roi de France et au roi des Romains; ce furent : Caracciolo, légat près de l'Empereur, Trivulzio près de François Iᵉʳ, Quinones près de Ferdinand [1]. Fin juillet,

[1] *Acta consist.*, dans Ehses, t. IV. Les lettres de créance pour Caracciolo et Trivulzio du 14 juin et leurs instructions, *ibid.*, p. 7.

furent désignés les autres ambassadeurs du Concile. Le 10 septembre, on donna leurs brefs et instructions au nonce envoyé en Allemagne, le Néerlandais Peter van der Vorst, évêque d'Acqui [1], au nonce de Pologne, Panfilo dè Strasoldi, le 24 octobre, au nonce pour l'Écosse, le général des Servites, Dionisio Laurerio [2]. Strasoldi avait également mission de s'occuper de la province ecclésiastique de Salzbourg [3].

Giovanni Morone, successeur de Vergerio près du roi Ferdinand, fut également chargé d'annoncer la convocation du Concile en Hongrie et en Bohême [4], la lettre, l'accréditant comme nonce [5], est datée du 21 octobre 1536, ses instructions particulières, concernant l'affaire du Concile, le sont du 24 octobre [6].

Celui de tous ces nonces dont la mission était la plus difficile était Peter van der Vorst, envoyé aux princes allemands. C'était déjà, de la part du Pape, un acte significatif, que le choix de ce Néerlandais, arrivé à Rome avec Adrien VI [7]; et cette concession prit encore plus d'importance, du fait que le personnel de l'ambassade, qui accompagnait le nonce, était entièrement composé d'Allemands et de Neerlandais [8].

[1] Voy. la lettre de F. Peregrino, Rome, 27 juillet 1536. (Archives Gonzague).

[2] Ehses, t. IV, p. 29-37.

[3] Ehses, t. IV, p. 43. Sur les nonces envoyés dans les divers pays, voy. Pallavicini, t. I, p. 4, c. 1, n° 1.

[4] Ehses, t. IV, p. 37-40. Sur l'accomplissement de sa mission, voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 41.

[5] *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 12.

[6] *Ibid.*, p. 58-61.

[7] « Petrus hic noster iurium doctor felicem Adriani Florencii fortunam sequutus eidem in Hispaniis adhæsit. Ad summum pontificem evectum ex Hispania in Italiam Romamque comitatus est atque S^mi^ D^ni^ capellanus fuit, lit-on, dans l'Encomium ill. et rev. d. d. Vorstii. » (Cod. 1081 de la bibl. de l'Université de Louvain) qui m'a été communiqué par le prof. Floss. Sur sa vie ultérieure voy. Schmidlin, *Anima*, p. 271, 349, 362. Vorst ne mourut pas en 1549, comme le croit Schmidlin, mais le 8 décembre 1548; voy. Ehses, t. IV, p. 140.

[8] De Ram dans les *Nouv. mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XII (1839) et dans *Compte rendu de la commis. roy. d'hist.*, 3e série, t. IV (1664), a traité de la nonciature de P. van der Vorst. On y a imprimé

L'instruction, donnée à Van der Vorst, lui recommandait spécialement de ne pas se laisser aller à des discussions sur les questions religieuses, car l'expérience avait démontré que c'était le moyen d'accroître l'obstination des hérétiques ; le nonce devait écarter toute discussion sur de pareils sujets, en alléguant que chacun pourrait librement exprimer son opinion devant le Concile, qui allait être rassemblé. Vorst devait présenter ses instructions uniformément et répondre aux observations, qui seraient faites contre Mantoue, que cette ville avait été désignée, après entente avec l'Empereur, le roi des Romains et une grande partie des princes allemands : les protestations, qu'on aurait à faire, devraient être adressées directement au Pape.

Peter van der Vorst atteignit à Trente, le 13 octobre 1536, le territoire de l'Empire. Il visita d'abord Brixen et se dirigea par la vallée de Puster vers Stiermark, où il s'aboucha, au commencement de novembre, avec le roi Ferdinand, qu'il accompagna à Vienne[1].

Le nonce, sur le voyage duquel nous possédons le rapport de son secrétaire Cornelius Ettenius, alla, en sortant de Vienne, visiter les Princes du cercle de Bavière. L'évêque de Passau, le cardinal Lang de Salzbourg, le duc Guillaume de Bavière, l'évêque Philippe de Freising et son frère, le comte palatin Frédéric, enfin les évêques d'Eichstaett et d'Augsbourg. Chez tous ces princes catholiques, Van der Vorst reçut un accueil amical et prévenant. On loua le Pape de continuer à s'occuper sérieusement de la tenue du

d'après le cod. vat. 3915 les instructions et une partie des rapports du nonce, ainsi que le journal rédigé par son secrétaire Cornelius Ettenius : « Liber itineris » dont Arendt a préparé une édition allemande dans Raumers, *Histor. Taschenbuch*, t. X, (1839), p. 465. Les documents du Cod. Vat. 3915, que de Ram reproduit souvent d'une façon insuffisante, sont maintenant en entier dans Ehses, t. IV, p. 31, 44, en leur forme originale. Le *Journal d'Ettenius,* pour lequel de Ram a utilisé des copies de la bibl. de l'Université de Louvain (Cod. 1081) et de la bibliothèque royale de Bruxelles (cod. 16510) est inexactement reproduit. On ferait bien d'en donner une nouvelle édition sur l'original qui est maintenant au British Museum de Londres. (Add. ms. 32275.)

[1] Ehses, t. IV, p. 44.

Concile, malgré la guerre, qui venait de se rallumer entre Charles-Quint et François I[er].

Le nonce, non sans inquiétude, se tourna ensuite vers les États protestants, d'abord, vers le margrave Georges de Brandebourg Kulmbach et vers le Conseil de la ville impériale de Nuremberg. Vorst ne trouva, en ces deux endroits, aucune mauvaise disposition. Le margrave ne cacha pas ses sentiments luthériens, mais il laissa voir de la reconnaissance et des espérances, au sujet de la fixation du Concile. Lui et les Nurembergeois déclarèrent cependant ne pouvoir rien promettre, avant de s'être entendus avec la Ligue de Smalkalde. A Cemberg, où l'évêque reçut avec grand respect l'invitation au Concile, une inondation obligea le nonce à passer une sixaine de jours; de Wurzbourg, dont le vieux pasteur est l'objet des plus grands éloges de la part de Vorst, le nonce dut aller voir le Prince Électeur Jean-Frédéric de Saxe, de qui dépendait la résolution des protestants, dont il était le chef le plus puissant [1].

Dès le début, l'électeur de Saxe traita le nonce avec le manque d'égards le plus grossier. Vorst lui avait présenté le but de sa mission dans les termes les plus encourageants. Jean-Frédéric lui répondit de Grimma, le 1[er] février 1537, qu'il s'était déjà mis en route pour l'assemblée de Smalkalde et qu'ainsi il lui était impossible de lui indiquer un lieu de rendez-vous; que le nonce devait donc se rendre à Smalkalde et que cette ville était d'autant plus indiquée, que la ligue aurait à traiter de l'affaire et que, quant à lui, il ne pouvait rien décider tout seul [2]. L'électeur s'en tint à cette déclaration. Il alla, le 5 février, à Weimar, où justement était Vorst. Celui-ci espérait obtenir une audience, mais Jean-Frédéric ne s'y prêta pas et comme il aurait dû passer devant l'auberge où était Vorst, il préféra faire un détour, pour éviter de le rencontrer [3].

[1] « Cum quo est summa rerum », dit Vorst dans son rapport à Paul III du 23 janvier 1537, dans Euses, t. IV, p. 67.

[2] Euses, t. IV, p. 68.

[3] Voy. Eitenius dans *son Compte rendu,* 3[e] série, t. IV (1864), p. 395.

Après cet échec, Vorst ne savait plus s'il ferait bien de se rendre à l'invitation de Smalkalde. Mais l'Électeur de Mayence, qu'il vit à Calvé, près de Halle, le pressa si vivement, qu'il se résolut à tenter ce dernier moyen. Quoique malade et malgré la glace, la neige, la grêle, le vent et les averses, il fit, en six jours, son voyage vers Smalkalde, où il arriva le 24 février [1].

Là, le vice-chancelier impérial Held avait déjà fait aux États protestants les remontrances les plus pressantes, pour leur faire accepter le Concile, auquel ils en avaient appelé et qui maintenant était convoqué. Held put leur faire remarquer qu'il s'agissait enfin sérieusement de réunir cette assemblée, pour laquelle l'empereur avait dépensé tant d'efforts; la plupart des autres nations et la majorité des populations de l'Empire l'acceptant, il était tout indiqué que les protestants y accédassent avec plus d'empressement et d'ardeur que tout le reste de la chrétienté. Le Pape offrait le Concile, sans aucune restriction sur les sujets à traiter et sans imposer aucune condition; il allait être tenu, sinon en Allemagne, du moins dans un fief de l'empire, dans une ville presque limitrophe de l'Allemagne. C'était le moyen de rétablir l'unité de l'Église, de raffermir la paix de la chrétienté et d'assurer entre les peuples chrétiens l'entente nécessaire, pour résister aux attaques des Turcs [2].

On a dit avec raison que ce fut pour le peuple allemand une heure d'une importance décisive, comme lorsqu'en 1523, à la diète de Nuremberg, le Pape Adrien VI s'était adressé, plein de confiance, à ses compatriotes allemands, leur demandant leur appui pour le rétablissement des lois et de l'ordre ecclésiastique dans l'empire. Si le Concile était décidé maintenant, c'était, comme le montrait l'envoyé du Pape, l'espérance de voir se réunir les chrétiens séparés

[1] Voy. *Rapport de Vorst*, du 2 mars 1537, dans EHSES, t. IV, p. 87, et *le récit d'Ettenius* dans *Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XII, 1839), p. 16.

[2] Voy. EHSES, t. IV, p. 71. Sur la mission de Held, voy. encore BAUMGARTEN, t. III, p. 273.

et de guérir les maux dont souffrait l'Allemagne[1]. Même du côté protestant, beaucoup étaient effrayés, entre autres Mélanchthon, de la perspective d'un schisme durable. Ce porte-parole des nouveaux croyants exprima, en conséquence, à Smalkalde, l'avis qu'il ne fallait pas refuser absolument le Concile; car si le Pape ne devait pas diriger cette assemblée, c'était du moins à lui de la convoquer. Parmi les villes, Nuremberg avait donné mandat à ses délégués de faire tous leurs efforts, pour qu'à Smalkalde on ne refusât pas d'adhérer au Concile[2]. Mais ni les théologiens, ni les villes ne pouvaient prendre de décision; depuis longtemps déjà, les décisions étaient entre les mains des Princes. Il ne leur échappait pas que l'intervention du Pape touchait au nerf même de la question : ou l'union de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière, ou la soumission de l'Église à la puissance séculière, c'était tout le problème; l'avenir du pays et de la religion en dépendait, si cette formule n'était pas encore alors trouvée.

Lorsque les États protestants, en 1530, réclamèrent, dans la confession d'Augsbourg, un Concile, ils n'avaient pas encore une idée bien claire de cette question et ne la voyaient ni posée, ni résolue. Plus tard, ils ne s'étaient pas donné la peine de l'étudier, dans la persuasion que le Concile ne se réunirait jamais; plus cette espérance avait été forte chez eux, plus haut et plus étourdiment ils avaient accusé le Pape de jouer un mauvais jeu avec la chrétienté[3]. Lorsque arriva l'invitation du Pape, leur perplexité fut grande. Il fallait prendre une décision. Le premier qui le comprit fut l'électeur Jean-Frédéric de Saxe[4].

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 384.

[2] Voy. Soden, *Beiträge zur Gesch. der Reformation II,* Nürnberg, 1855, p 44. Relativement aux délégués de Strasbourg, P. Volz écrivait le 26 janvier 1537 : « Propediem abituri sunt legati ad Saxoniam, quod cœptum est, confirmaturi et antemorale futuri concilii exstructuri. » Horawitz-Hartfelder, *Briefwechsel des B. Rhenanus.* Leipzig, 1886, n° 310.

l [3] Voy. Luthes, *Ausschreibung eines heiliges, freien christlichen conciiums,* 1535. (Erlanger, *Ausgabe*, t. XXXI, p. 411.)

[4] Les documents à ce sujet ont été publiés en grande partie dans le *Corp*

L'électeur avait, dès le 24 juillet 1536, demandé à ses théologiens de Wittenberg et à ses juristes, de lui rédiger une consultation sur le Concile [1]. Son avis personnel, exposé dans un rapport rédigé par lui, était qu'il ne fallait pas accepter la citation du Pape; il estimait qu'il ne fallait pas entendre le nonce pontifical, mais lui adresser, dès son arrivée en Allemagne, un messager avec une protestation contre la circulaire de Paul III [2]. La première consultation des théologiens et des juristes [3], rédigée par Mélanchthon, ne satisfit pas l'électeur, parce que, si elle s'élevait contre le Concile, elle ne s'expliquait pas avec assez de brutalité et en particulier ne faisait pas mention de la proposition de répondre à la bulle du Concile par une protestation.

Le 6 décembre, les théologiens de Wittenberg rédigèrent une nouvelle consultation, qui, cette fois, satisfit l'électeur; on y discutait déjà ce qu'il y aurait lieu de faire, après le Concile. Si, par exemple, le mariage des prêtres était interdit, cela constituerait une injustice publique, « contre laquelle il serait permis de se défendre, comme on se défendrait d'un assassin sur le chemin ». Les Princes et les municipalités seraient tenus « de s'opposer par la force à la rupture du mariage et d'autant plus qu'il s'agirait d'offense publique à Dieu ». Luther signa cette consultation, dans les termes suivants : « Moi, Martin Luther, je m'y emploierai par la prière et au besoin je jouerai du poing [4]. »

Déjà l'électeur de Saxe avait demandé à Luther de préciser les articles sur lesquels on devrait définitivement et inébranlablement résister au Concile. Fin 1536, ce travail fut terminé; il eut l'approbation des théologiens de Wittenberg, qui le signèrent, et Mélanchthon ajouta cette observation,

Ref., t. III, deux pièces ultérieures dans Burckardt, *Briefwechsel Luthers*, p. 256, 271.

[1] Burkhardt, p. 258-259,

[2] *Corp. Ref.*, t. III, p, 99, 104; Virck, p. 488.

[3] « Un premier conseil de savants eut lieu à Wittenberg en vue du futur concile. » *Corp. Ref.*, t. III, p. 119, 125; Virck, p. 489.

[4] *Theol. Witeb. de concilio. Corp. Ref.*, t. III, p. 126, 131. Pour la date, voy. Virck, p. 496.

que si le Pape voulait admettre l'Évangile, on pourrait bien, dans l'intérêt de la paix, reconnaître sa suprématie sur les évêques, d'après le droit humain *(iure humano*[1]*)*. Ces articles furent approuvés à Smalkalde; il y en a en tout 23, qui, sur nombre de points, concordent avec la confession d'Augsbourg. Cependant ce dernier document est dans un tout autre esprit. Toutes ces tendances sont en opposition avec la confession d'Augsbourg. Cette dernière s'efforçait d'apaiser et de voiler les différences qu'elle offrait avec la doctrine catholique; dans sa rédaction, elle conclut en théorie à la convocation par le Pape d'un Concile général, sur les bases de l'ancienne Église; la confession d'Augsbourg fut essentiellement l'œuvre de Mélanchthon. Les articles de Smalkalde, qui sont l'œuvre de Luther, déclaraient dans leur introduction que les protestants n'avaient pas besoin d'un Concile. Il mettait en relief, avec toute la vigueur possible et dans les termes les plus amers et les plus blessants, les oppositions de doctrine. Sur la Sainte Messe, il disait par exemple : « Sur tout cela cette queue du dragon a engendré beaucoup de vermine d'idolâtrie. » Le purgatoire est un « spectre du diable », le célibat, une doctrine diabolique. Il y est soutenu que le Pape n'est pas le chef de la chrétienté, *jure divino*, d'où il s'ensuit que tout ce qu'il a fait et décrété, « en vertu de cette puissance fausse, délictueuse, risible, insolente, a été vain, que ç'a été ruse et affaire diabolique et que cela ne sert encore qu'à la perte de toute l'Église chrétienne, à la destruction des premiers articles essentiels de la rédemption de Jésus-Christ ». « Pas plus que nous ne pouvons reconnaître le diable lui-même pour Seigneur et Dieu, ajoute-il plus loin, nous ne pouvons souffrir le règne du Pape, autrement dit de l'Antéchrist, comme chef ou seigneur, car ce n'est que mensonges et meurtres, qu'il faut détruire corps et âme, c'est pourquoi nous ne devons pas baiser ses pieds, ni lui dire : Vous êtes mon gracieux seigneur, mais lui répondre, comme

[1] Dans le *Tractatus de potestate et primatu papæ* composé en février 1537, il abandonne cette réserve et combat le Pape comme l'Antechrist. *Herzgos Real enzykl.* t. XVIII[3], p. 644.

l'ange au diable dans Zacharie : Que Dieu te châtie, Satan[1]. »

L'électeur de Saxe fut ravi de cette déclaration de guerre, à laquelle il se rallia complètement. Si, par suite de l'opposition de Mélanchthon et de la maladie de Luther, ces articles ne furent pas officiellement votés à Smalkalde[2], les ligueurs cependant étaient tout à fait dans cet esprit, relativement à la question du Concile. On rappela au représentant de l'empereur, le chancelier Held, qu'on devait refuser, sans condition, un Concile dans une ville italienne[3]; dans la suite de la réponse, on contestait au Pape et à ses sous-ordres ecclésiastiques, le droit de préparer le Concile, en raison de « leurs erreurs et leurs crimes[4] ».

La conduite qu'on tint envers le représentant de Paul III à Smalkalde est presque sans exemple dans l'histoire de la diplomatie[5]. Vorst fut reçu, le 25 février, par l'électeur. Après qu'il eut présenté sa requête, il remit un texte authentique de la bulle d'indiction et deux brefs, dont l'un était adressé à Jean-Frédéric, comme électeur, et l'autre, comme au Prince le plus désigné de son cercle. Jean-Frédéric prit les documents et les posa sur une table placée devant lui; il se borna à dire à Vorst qu'il n'avait rien de plus à lui communiquer, puis il se mit à rire et sortit pour délibérer avec ses conseillers; il laissa la bulle et les brefs dans la salle. Ses conseillers vinrent ensuite l'excuser, disant que les autres Princes l'avaient prié de venir les rejoindre, pour délibérer avec eux d'affaires difficiles. Plus tard, ils déclarèrent

[1] Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 100.

[2] Walch, t. XVI, 2326; édit. Erlanger, t. XXV, p. 109; les articles de Smalkalde de 1537 édités avec le commentaire de Luther par Zangemeister, Heidelberg, 1883.

[3] Voy. Moeller-Kawerau, t. III³, p. 134.

[4] Walch, t. XVI, 2433; Ehses, t. IV, p. 73; Baumgarten, t. III, p. 297; Egelhaaf, t. II, p. 320.

[5] Outre le rapport de Vorst du 2 mars dans Ehses, t. IV, p. 90, voy. pour la suite les détails donnés par Ettenius publiés dans *Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XII (1839), p. 16; Winkelmann, II, p. 2, 424; Mélanchton traita de bas maquignonnage l'attitude qu'on eut avec Vorst. *Corp. Ref.*, t. III, p. 297.

que leur maître ne pouvait répondre, avant d'en avoir délibéré avec ses alliés; pendant ce temps, le nonce devait rentrer à son hôtellerie et remporter les brefs. Van der Vorst répondit avec calme et dignité à cette proposition un peu forte, qu'il priait Sa Grâce l'Électeur de lire la bulle et les brefs, ce qui lui permettrait d'en délibérer d'autant mieux avec les Princes. Le chancelier Jean-Frédéric persista à inviter le nonce à remporter les brefs. Van der Vorst répliqua que ce ne serait ni bien ni raisonnable de le faire; l'électeur, ayant reçu les lettres, lui, nonce, ne pouvait les reprendre; que si l'électeur n'avait pas dit expressément qu'il les acceptait ou non, il y avait lieu d'induire de son silence qu'il ne les avait pas refusées; qu'il fallait donc que le chancelier portât les brefs à son maître, car comment pourrait-il en délibérer, s'il ne les avait pas lues! Le chancelier alors s'emporta et accusa le nonce d'user d'artifices scolastiques et sophistiques. Vorst n'en persista pas moins dans son refus de remporter les brefs, estimant cela incompatible avec l'honneur de sa mission.

Les autres Princes traitèrent aussi le nonce avec le manque d'égards le plus mortifiant. Le landgrave de Hesse et les ducs de Poméranie, de Würtemberg et de Lunebourg refusèrent de le recevoir, s'il n'avait rien de plus à leur dire qu'à l'Électeur. Ce ne fut que le 2 mars que lui fut adressée la réponse écrite de la ligue de Smalkalde; celle-ci, conformément à la réponse donnée au vice-chancelier Held, le 24 février [1], repoussait grossièrement le Concile, convoqué par le Pape. On retourna les brefs au nonce, sans les ouvrir.

L'affront fait au nonce pontifical, résultat d'une campagne adroitement menée, montrait que chez les princes et les théologiens nouveaux croyants, assemblés à Smalkalde, le parti des irréconciliables avait pris le dessus. Ceux mêmes qui, au début, réclamaient un Concile, en étaient arrivés maintenant à le refuser sans condition.

Que ce refus dut paraître étrange, quand on le compa-

[1] Dans EHSES, t. IV, p. 73-78.

rait aux violentes réclamations de 1530, à la Confession d'Augsbourg!

Quoiqu'il eût été facile à Van der Vorst de réfuter les reproches élevés contre le Pape, dans la réponse de ceux de Smalkalde, il s'abstint cependant, conformément aux ordres reçus, de toute dispute, et cela d'autant plus que, quoique de nationalité allemande, il se sentait menacé dans sa sécurité personnelle. Le parti de l'Église nationale s'était efforcé par tous les moyens d'exciter les cœurs contre le Pape et le Concile, en propageant partout des libelles injurieux et des chansons satiriques, dans lesquelles Van der Vorst était lui-même personnellement attaqué [1].

En se séparant, le 6 mars 1537, les membres de la Ligue de Smalkalde prirent l'engagement de rester unis, à l'avenir, dans l'affaire du Concile [2]. Mélanchthon fut chargé, au nom des États, de rédiger à l'adresse des rois de France et d'Angleterre, un mémoire, justifiant l'attitude hostile de la Ligue contre le Concile [3]. Non contents du simple refus du Concile, convoqué par le Pape, l'Électeur de Saxe et le landgrave de Hesse avaient songé sérieusement à opposer au Concile papal un Concile national « évangélique », que Luther devait convoquer, par lettres circulaires, « à tous les évêques ses partisans et aux ecclésiastes ». Ce « libre » Concile devait se réunir, sous la protection d'une armée d'au moins 15 000 fantassins et 3 000 cavaliers, à Augsbourg, où on espérait décider l'empereur à se montrer [4]. Mais la maladie de Luther, à Smalkalde, et les divisions intestines des protestants ne permirent pas d'exécuter ce plan aventureux [5].

Van der Vorst s'était rendu de Smalkalde à Zeitz, où il

[1] Voy. aussi VOIGT, *sur les pasquinades, chansons et autres écrits satiriques du seizième siècle*, dans RAUMERS, *Hist. Taschenbuch*, t. IX (1838), p. 418. Sur le dialogue satirique : « Pasquilli de concilio Mantuano iudicium, » voy. TSCHACKERT dans *Neuen kirchl. Zeitschr.*, t. XII (1901).

[2] JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 385.

[3] PASTOR, *Reunionsbestreb.*, p. 101.

[4] On le voit par une note de l'électeur de fin 1536 dans *Corp. Ref.*, t. III, p. 139.

[5] JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 388. — Ce projet est qualifié d'aventureux dans MOELLER KARVERAU, t. III[3], p. 132.

arriva, le 13 mars 1537, et où il annonça le Concile aux Princes qui étaient là, c'est-à-dire à l'électeur Joachim de Brandebourg, au duc Georges de Saxe et au duc Henri de Brunschwig, qui lui donnèrent leurs adhésions. Dans un rapport, daté de Zeitz, le 23 mars, Vorst déclare que les luthériens n'étaient pas tous opposés au Concile, que le peuple continuait à espérer en cette assemblée, quoique ceux de Smalkalde eussent tout fait pour la discréditer[1]. Dans la suite de son voyage, le nonce visita les évêques de Hildesheim, de Brême et de Munster, ainsi que le duc de Clèves et les trois Électeurs ecclésiastiques du Rhin. Alors que tous ceux-ci acceptaient le Concile, l'Électeur Palatin montra aussi peu de bonne volonté qu'au temps de Vergerio. La visite des Pays-Bas termina la mission de Vorst. En s'en retournant, il annonça aussi le Concile en Suisse[2].

A l'obstacle intérieur, que venait de faire surgir le grossier refus de ceux de Smalkalde, venait s'ajouter encore une grande difficulté extérieure, la guerre éclatée de nouveau depuis l'été de 1536, entre François Ier et Charles-Quint.

Le roi de France, qui avait été constamment un adversaire résolu du Concile, avait trouvé maintenant le prétexte qu'il cherchait. Le 5 septembre 1536, il déclara au nonce, accrédité près de lui, Rodolfo Pio de Carpi, évêque de Faenza, que, dans les circonstances de guerre actuelle, il était impossible à ses prélats d'aller à Mantoue. Que le Concile se trouverait sous l'influence de l'Empereur et ne serait plus qu'un Concile particulier, qui ne servirait qu'à aggraver les maux de la chrétienté[3]. Lorsque Carpi, nommé cardinal en décembre, fut rappelé de son poste, en avril 1537, Fran-

[1] Ehses, t. IV, p. 97.
[2] Voy. Ehses, t. IV, p. 103, 115, 123, et *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 46. — Vorst retourna à Heidelberg. Il ne visita pas l'évêque de Strasbourg, parce que Paul III lui avait directement annoncé le Concile, sans en charger Vorst. L'original du bref à ce sujet, daté de Rome 10 septembre 1537, est aux archives de district à Strasbourg, G. p. 1405. — Voy. aussi Wirz, *Akten*, t. XXVII; Mayer, *Konzil von Treint und Gegenreformation in der Sckweiz*, t. I, Stans, 1901, p. 9.
[3] *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 47; Ehses, *Franz I und die Konzilsfrage*, p. 309; Ehses, t. IV, p. 109-111.

çois I[er], en se séparant de lui, se déclara encore plus résolument contre Mantoue[1]. Le roi se fit connaître, sous le même jour, au successeur de Carpi, Cesare de Nobili, comme un adversaire déclaré du Concile, lui qui, tout en donnant des lèvres les assurances les plus catholiques, soutenait essentiellement la politique des protestants allemands[2].

Cependant les vastes préparatifs, qu'on faisait à Rome pour le Concile, montraient combien sérieusement on y songeait, du côté catholique ecclésiastique. Aussitôt que l'assemblée générale de l'Église eut été fixée à Mantoue, le zélé évêque viennois, Jean Fabri, rédigea pour le Pape un vaste mémoire[3], dans lequel toutes les questions qui devaient y être discutées étaient étudiées en détail. Paul III, dans la réponse qu'il fit envoyer à Fabri[4], le félicitait de son zèle, approuvait les propositions et le priait de se livrer à un nouveau travail, auquel cet homme infatigable s'était offert : il s'agissait de faire la nomenclature des erreurs protestantes et de les réfuter. Le nonce Morone, qui, après son arrivée à Vienne, s'était entendu tout de suite avec Fabri et le cardinal de Trente[5], dut se mettre en rapport avec les théologiens allemands.

[1] D'après le rapport de Carpi à Ricalcati du 3 mai 1537; voy. Ehses, *Franz I und die Konzilsfrage*, p. 310.

[2] Ehses, p. 312.

[3] « Præparatoria futuri universalis, nuper indicti Concilii per P. N. D. Paulum huius nominis papam tertium. » Auctore Joanne Fabro, Episcopo Viennensi. Ex Œniponte sexta die mensis Iulii anno a nato Jesu 1536, dans Ehses, t. IV, p. 10-23. Voy. Dittrich, *Contarini*, 352; *Nuntiaturberichte*, t. II, 12. — Sur la date (qui n'est pas le 4 juillet, comme on l'a écrit partout d'après Raynald, mais le 6 juillet), voy. Ehses, t. IV, p. 10. Le mémoire fut envoyé d'Innsbrück au pape le 27 juillet par le cardinal Cles de Trente, voy. dans Ehses, IV, p. 28.

[4] « Responsio Pauli III papæ ad Fabri episcopi præparatoria » vers la fin de 1536, dans Ehses, p. 23-26. Voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 14. Friedensbourg admet que la réponse fut rédigée par Aleander, ce que contredit Ehses, t. IV, p. 23.

[5] Morone à Paul III de Vienne, 7 décembre 1536, dans *Nuntiaturberichte*, t. II, n° 7. Morone avait adressé à Fabri la réponse du Pape aux Præparatoria et le 17 décembre il envoya une réponse de Fabri au Pape, *Nuntiatur-*

En Italie, le noble et très cultivé Gaspard Contarini commença, aussitôt après la fixation du Concile, des études préparatoires pour cette assemblée. Il termina, pendant les mois d'hiver 1536-1537, une revue de l'histoire des anciens Conciles, pour diriger le Pape dans la tenue de celui-ci et pour orienter brièvement ses décisions contre les hérésies. Dans la dédicace à Paul III, il exprimait sa reconnaissance et sa joie de la convocation accomplie du Concile général[1]. De même, l'ancien familier du cardinal Alexandre Farnèse et longtemps son vicaire général à Parme, Bartolomeo Guidiccioni, que Paul III appela à Rome[2], tout de suite après son élection à la Papauté, pour prendre conseil de lui, sur les réformes commencées et sur la question du Concile, fit, après son départ de Rome à Carignan, dès l'été de 1535, des études approfondies sur tous les sujets concernant l'assemblée générale de l'Église. Il en résulta un ouvrage resté manuscrit et adressé au Pape, sous le titre : « A propos du Concile[3]. »

En juillet 1536, Paul III forma la commission de réforme, depuis longtemps projetée et qui avait pour but de l'aider de ses conseils et de son activité, dans la préparation du Concile[4]. Des travaux de cette commission réunie en novembre 1536 et dont trois membres, Sadolet, Carafa et Pole, furent nommés cardinaux le 22 décembre, est sortie la fameuse consultation sur l'amélioration des défauts ecclésiastiques, qu'il faut considérer, comme le programme des travaux de réforme du Concile[5].

Paul III, qui, malgré toutes les difficultés, provenant tant

berichte, t. II. Sur l'activité ultérieure des savants allemands et particulièrement de Fabri, voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 14, 78.

[1] Dittrich, *Contarini*, p. 33. — On y trouve un aperçu sur cette « Conciliorum magis illustrium summa ».

[2] Voy. Schweitzer, *Cardinal Bartolomeo Guidiccioni*, p. 50.

[3] La lettre de remerciement de Paul III à Guidiccioni du 3 janvier 1536 pour l'envoi provisoire de l'index de cet ouvrage est dans Schweitzer, p. 52, et dans Ehses, t. IV, p. 27. L'œuvre de Guidiccioni : « De concilio » est dans *Cod. Barb. lat.*, p. 1165 et 1175 de la Bibliothèque Vaticane.

[4] Il en sera parlé en détail au chapitre II.

[5] Voy. là-dessus le chapitre II.

des adversaires du Concile que des troubles politiques, ne cessait de penser à ouvrir, en temps opportun, cette assemblée générale de l'Église, parlait encore, en février 1537, du prochain départ pour Mantoue et faisait les préparatifs de ce voyage [1]. Il n'en démordit pas, par la suite, bien que la majorité des cardinaux désignés pour le Concile — à l'exception cependant de Contarini, Carafa et Sadolet — fussent d'avis qu'on aurait dû attendre l'arrivée des Allemands à Mantoue [2]. Là survinrent, au dernier moment, des difficultés, d'un côté bien inattendu : du duc de Mantoue [3].

Par un bref du 15 février 1537 [4], le Pape avisa le duc Frédéric Gonzague, de la haute marque de confiance qu'il lui donnait et le chargea, s'il voulait que le Concile fût tenu dans sa résidence, de faire les préparatifs nécessaires. Dans sa réponse du 24 février [5], le duc remercia le Pape de l'honneur qu'il lui faisait en lui annonçant que le Concile serait tenu à Mantoue, ce que jusque-là, affirmait-il mensongèrement, il n'avait considéré que comme un bruit sans conséquence; il se déclarait tout prêt à faire les préparatifs, mais refusait de prendre, sur lui seul, la responsabilité de la sécu-

[1] Sadolet à Nausea, du 22 février 1537, dans Dittrich, *Regesten Contarini*, p. 95. Voy. les déclarations du Pape à l'ambassadeur vénitien Bragadino, tirées des lettres de celui-ci à Venise dans les *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 47. Sur l'exactitude de ces déclarations, voy. Ehses, t. IV, p. cxxxiii, et Stich dans *Literaturblatt der Leo-Gesellschaft*, t. II, 107. Le passage d'une lettre de Mélanchthon à Brenz du 6 décembre 1536 et publié dans Janssen-Pastor, t. III[18], p. 384, montre que l'affirmation, répandue par les protestants, que le Pape ne pensait pas sérieusement au Concile, rencontra peu de créance, même chez les protestants modérés.

[2] Voy. les rapports de F. Perigrino des 20 et 25 mars 1537. Celui-ci écrivait encore le 5 avril : « N. S. va pur continuando della venuta sua a Mantua per il concilio. » (Archives Gonzague.)

[3] Voy. la correspondance du Pape avec le duc Frédéric Gonzague de Mantoue dans Ehses, IV, p. 70 et suiv., et dans *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 425. Il y faut ajouter les lettres du cardinal Ercole Gonzaga à son frère le duc de Mantoue, Ehses, p. cxxxi-cxxxviii. — Voy. aussi Dittrich, *Contarini*, p. 341 ; Pallavicini, t. I, p. 4, c. 3.

[4] Ehses, t. IV, p. 70. — Voy. aussi les lettres du card. Gonzague des 31 janvier et 11 février qui annoncent le bref et le sauf-conduit du 16 février. *Ibid.*, p. cxxxii-cxxxiv.

[5] Dans Ehses, p. 72.

rité de cette assemblée et demandait qu'on lui envoyât une personnalité, avec de pleins pouvoirs, pour discuter sur les mesures à prendre. Le Pape remercia, le 21 mars [1], le duc, de ses bonnes dispositions et le rassura sur ses inquiétudes, en ajoutant qu'il n'aurait d'autre charge que de maintenir l'ordre dans la ville; en même temps, il lui accordait la Rose d'Or, que lui devait porter le camérier Jean-Baptiste de Grassis.

Avant d'avoir reçu le bref du 21 mars, le duc Frédéric, dans une lettre à son frère, le cardinal Hercule, du 24 mars, s'étendait sur la nécessité qu'il y aurait, tant pour garantir la sécurité du Pape et celle des membres du Concile que pour sa propre défense et celle de la ville de Mantoue, d'organiser un service extraordinaire d'hommes d'armes [2]. Le cardinal Gonzague hésita à communiquer cette lettre au Pape, comme son frère le désirait. Aussi Paul III put-il, le 5 avril, en vue de l'ouverture du Concile et de son prochain voyage à Mantoue, rappeler de France le cardinal Carpi [3].

Ce ne fut que le 9 avril, quand le Pape, au cours du consistoire, voulut fixer le jour de son départ pour Mantoue, que le cardinal Gonzague lui communiqua la lettre du duc, du 24 mars, lettre qui fut lue au consistoire [4]. Le même jour, le Pape fit représenter par Ricalcati au duc, que sa requête, aussi inutile que fâcheuse, ne pouvait être agréée; en même temps, il le pria de lui faire savoir en détail sa résolution définitive [5]. Là-dessus, le duc envoya à Rome son secrétaire

[1] Cela ressort de la lettre du cardinal Gonzague à son frère, du 2 août 1536 (Ehses, t. IV, p. cxxxi), d'après laquelle, lorsqu'il fut question au consistoire du choix de Mantoue, il offrit cette ville au nom de son frère, puis en accepta le choix et en informa aussitôt le duc. Agnello, dans sa lettre du 8 avril 1536 (Archives Gonzague, voy. supplément n° 19). Aleander dans *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 438, en témoigne aussi.

[2] Dans Ehses, IV, p. 94.

[3] Ehses, t. IV, p. 95.

[4] *Ibid.*, p. 98.

[5] Le bref au même du 3 avril 1537 dans Ehses, t. IV, p. 100. — Friedensburg conteste sur ce point la loyauté du Pape, qui devait être dès lors en mesure de savoir que le Concile ne pourrait pas s'ouvrir. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 49. Voy. par contre Ehses, p. 99.

Abbatino, qui y arriva le 15 avril et s'acquitta, le lendemain, de sa mission devant le Pape [1]. La réponse verbale du duc était qu'il persistait dans sa demande. Abbatino déclara qu'une garde de mille cinq cents fantassins et de cent cavaliers, payés par le Pape, était nécessaire, sinon tout entière dès le début, du moins, à compléter au fur et à mesure qu'augmenterait le nombre des arrivants au Concile [2].

Le Pape, pas plus que les cardinaux dans les deux consistoires tenus à cette occasion, ne fut d'avis qu'on dût obtempérer à cette requête; quoique, après les déclarations de Smalkalde, on ne pût plus compter sur la présence au Concile des Princes de la Ligue, il ne fallait pas leur fournir un prétexte de crier que le Concile n'était pas libre [3]. La majorité des cardinaux était pour la prorogation du Concile; il n'y eut que Sadolet et Schœnberg, qui fussent pour son ouverture, à l'époque fixée, mais dans une autre ville; le premier proposait Plaisance, le second Bologne [4]. Dans le consistoire du 20 avril [5], en présence des ambassadeurs des Princes [6], le Concile fut donc prorogé au 1er novembre. Comme motif de l'impossibilité de tenir le Concile à Mantoue, la bulle invoquait la demande irréalisable du duc, demande irréalisable, non seulement en raison des frais qu'elle entraînerait, mais encore et surtout parce que le Pape considérait comme inadmissible et d'un très mauvais exemple, de tenir un Concile sous les armes [7]; un autre lieu approprié devait être fixé dans l'intervalle.

[1] Ehses, t. IV, p. 101.

[2] L'instruction pour Abbatino du 12 avril 1537 dans Ehses, t. IV, p. 102, 104.

[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 343.

[4] Ehses. t. IV, p. 104. Relativement à ces deux propositions Aleander transmettait au Pape le 16 avril un double avis : l'un pour le cas où le Pape prorogerait le Concile et le convoquerait en automne dans une autre ville d'Italie; l'autre pour le cas où il se rendrait à Bologne afin d'y ouvrir le Concile. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 435-441.

[5] Ehses, t. IV, p. 104-108; *Sadoleti epist. prop. nomine script.*, t. II, p. 494, et Ehses dans *Histor. Jahrb.*, t. XXIX, p. 601.

[6] Du 20 avril, dans Ehses, t. IV, p. 111.

[7] « Nisi rem incongruam et mali exempli indicassemus, armatum concilium celebrare. »

Le Pape signifia, par lettre particulière aux Princes et aux nonces, la prorogation du Concile[1]. Pour empêcher les évêques, déjà en route vers Mantoue, de poursuivre leur voyage, devenu inutile, on envoya au-devant d'eux à Trente, l'évêque de Segni, Lorenzo Grana[2]. Celui-ci écrivit, de cette ville, le 14 mai, au Pape, après un séjour de neuf jours qu'il y fit, qu'aucun évêque n'était encore arrivé et qu'il n'y avait plus à les attendre; seul, l'évêque de Wurzbourg s'était informé près du cardinal Cles et en avait appris la nouvelle[3]. Le nonce en Allemagne, Morone, reçut la même mission de retenir les adhérents au Concile, qui auraient pu déjà être en route[4].

Paul III fit informer l'Empereur par le nonce Guidiccioni de l'état de la question du Concile[5]. Il lui fit dire que, depuis longtemps, il ne s'était pas produit de contretemps plus désagréable que ce que le duc de Mantoue venait de faire, avec si peu d'égard pour le Saint-Siège et pour le bien général de la chrétienté[6]. Paul III n'en était pas moins énergiquement résolu à tenir, au travers de tous les obstacles, le Concile œcuménique, et dans une ville contre laquelle aucun catholique ne pût élever d'objection raisonnable. Les luthériens avaient montré, par la réponse qu'ils avaient faite à Smalkalde, au nonce pontifical et au représentant de l'Empereur, qu'ils ne voulaient pas d'un Concile. Il n'y avait donc plus à se préoccuper dans l'affaire que des catholiques. Mais sa Sainteté ne voulait pas qu'une nation catho-

[1] Le bref à l'Empereur du 23 avril 1537, dans Ehses, t. IV, p. 112. La lettre à Vorst du 21 avril 1537 aux archives d'État à Parme.

[2] Paul III au cardinal de Trente du 27 avril 1537, dans Ehses, t. IV, p. 113.

[3] Ehses, t. IV, p. 121.

[4] Ricalcati à Morone du 21 avril 1537, dans *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 151.

[6] L'instruction pour le nonce du 30 avril 1537, dans Ehses, t. IV, p. 114. Citée sans date et nom du nonce d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Berlin dans *Pastor Reunionsbestrebungen,* p. 481. Ce que G. M. della Porta écrit le 26 mai 1537 sur les soupçons de Paul III à l'égard de Charles V est intéressant : « Il papa ha detto esser certo che Mantoa gli nego la sua città per satisfar l'Imperatore, ma che ringraziava dio ch'el tempo se approxima da castigar questi signori d'Italia che erano più tosto tiranni che signori. » (Archives de Florence.)

lique s'exclût d'elle-même, car le danger d un schisme en pourrait résulter; il ne pouvait plus être question maintenant de Mantoue, non seulement à cause de l'attitude inconcevable du duc, mais aussi parce que les Français, à qui on avait eu auparavant tant de peine à faire accepter cette ville, n'en voudraient plus entendre parler, après la prorogation qui venait d'avoir lieu. En conséquence, le Pape demandait à l'Empereur son avis sur le choix d'une ville italienne, contre laquelle aucun catholique n'eût rien à redire. Comme le temps pressait, il le priait de répondre le plus vite possible; à défaut de réponse, Paul III avait pensé à demander aux Vénitiens de prêter une de leurs villes, soit Vérone, soit Padoue. Comme les Vénitiens n'étaient en mauvais termes avec aucune puissance, il y avait lieu d'espérer que tout le monde, même en Allemagne, serait content. Au cas où la République de Saint-Marc refuserait, le Pape était décidé à faire, aussitôt que possible, ses convocations pour Bologne ou Plaisance; ces villes offraient toutes les garanties nécessaires et se recommandaient à tous les catholiques, du fait qu'elles étaient villes de l'Église, la commune mère de la Chrétienté, et que le Saint-Siège les avait su garder constamment neutres. Et pour que personne ne pût faire d'objections contre le choix de ces deux villes de l'État de l'Église, relativement à la liberté du Concile, le Pape se bornait à répondre que toute ville, où se tiendrait le Concile, se trouverait, de ce chef, placée sous sa souveraineté, pendant toute la durée du Concile. Paul III sollicitait une prompte réponse de l'Empire, pour pouvoir annoncer, en temps voulu, le lieu désigné, vers lequel il voulait se rendre lui-même, au commencement d'octobre, pour inaugurer, avec l'aide de Dieu, le Concile, rendu si nécessaire par les malheurs de l'Église et si ardemment désiré par lui, bien avant son élévation sur la chaire de saint Pierre. Le nonce Morone reçut également une instruction analogue pour informer le roi Ferdinand[1].

[1] Ricalcati à Morone, du 27 avril 1537, dans *Rapports de nonciature*, t. II, p. 152 à 155.

Le roi des Romains montra peu d'empressement à satisfaire aux désirs du Pape. Dès le premier avis, qui lui fut donné par Morone[1], de la prorogation du Concile, et quand on lui parla de Bologne ou de Plaisance, il se déclara, par égard pour les luthériens, hostile à toute ville de l'État de l'Église. Ferdinand fit encore la même réponse, quand le nonce lui exposa les intentions du Pape, conformément à l'instruction du 27 avril[2]. En vain Morone fit-il observer qu'il n'y avait pas à tenir compte de l'opinion des luthériens, qui ne voulaient pas entendre parler de Concile. Même Ferdinand repoussa, comme inutile, la prière que le nonce lui adressa d'avertir quelques princes de l'ajournement du Concile. Tant que la paix ne serait pas rétablie entre l'Empereur et le roi de France, on ne pourrait réunir le Concile, à moins que le Pape ne sortît de la neutralité et ne s'alliât avec Charles V. Au reste, le roi des Romains estimait que Trente serait un lieu très convenable, tout en déclarant qu'il se ralliait d'avance à ce que déciderait l'Empereur. Il désigna également, comme susceptible d'être agréée par toutes les nations, la ville d'Udine, si toutefois le Concile devait être tenu dans le Vénitien.

François Ier continua à garder une attitude hostile au Concile. Dans la première audience qu'il accorda au nouveau nonce Filiberto Ferreri, évêque d'Ivrée, il persista à déclarer que, dans les temps de guerre actuels, il était impossible de tenir un Concile; il ajouta que, s'il ne pouvait y assister personnellement, il ne permettrait à aucun de ses prélats de s'y rendre[3]. Il laissa sans réponse la prière, que lui fit le nonce, de publier en France les bulles du Concile.

[1] Morone à Ricalcati, de Prague, le 11 mai 1537, dans *Rapports de nonciature*, t. II, p. 160.

[2] Morone à Ricalcati, de Prague, le 15 mai 1537, dans *Rapports de nonciature*, t. II, p. 165-167.

[3] Ferreri à Ricalcati, du 20 juin 1537, dans Ehses, t. IV, p. 130. Voy. aussi Ehses, *Franz und die Konzilsfrage*, p. 312. Sur les représentations que fit le nonce au cardinal Jean du Bellay au sujet de l'attitude du roi relativement à la bulle, et sur les raisons que celui-ci essaya de donner pour le justifier, voir le même, p. 313.

Dans la seconde audience, que le nonce ne put obtenir qu'un mois après et qui lui fut ménagée par les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, le roi maintint ce qu'il avait dit, que la tenue d'un Concile était impossible, pendant la guerre. François déclara, à cette occasion, que pour le moment, il ne pouvait se prononcer pour le choix d'une localité. Si le Pape proposait une ville, qui ne fût pas suspecte, il se résoudrait, comme il en avait l'intention, à s'y rendre personnellement et à conduire toute l'Église gallicane au Concile [1].

Malgré la réponse défavorable de la France, le Pape ne renonça pas à l'assemblée universelle de l'Église [2]. Par des brefs du 22 juin 1537, les cardinaux absents de Rome y furent rappelés, pour être consultés sur les mesures à prendre, en vue du Concile [3]. L'archevêque de Raguse, Filippo Trivulzio, fut également appelé à Rome en particulier, par bref du 31 juillet [4].

Le choix d'une ville de l'État de l'Église ayant fini par être écarté, en raison de la résistance éventuelle des princes, la question, après de longues négociations avec Venise, aboutit à une heureuse solution [5]. Le 29 août 1537, Paul III adressa un bref [6] au doge et à la Seigneurie de Venise. Comme, par suite des querelles présentes entre les princes chrétiens, il n'y avait presque pas un coin en Italie où l'on pût tenir le Concile, sans être suspect ou désagréable à tous les partis, le Pape se tourna vers les Vénitiens, comme vers le

[1] Ferreri à Ricalcati le 30 juillet 1537, dans Ehses, t. IV, p. 132. Voy Ehses, *François Ier et la question du Concile*, p 313.

[2] Voir Ricalcati à Morone après le 22 juillet 1537, dans *Rapports de nonciature*, t. II, p. 194.

[3] Ehses, t. IV, p. 126, 133. Morone, dans ses lettres à Ricalcati et à Aleander du 20 août 1537, exprime sa satisfaction des mesures prises et qui font espérer le Concile (*Nuntiaturb.*, t. II, p. 198).

[4] Ehses, t. IV, p. 132.

[5] Sur la convocation du concile à Vicence et sur toutes les circonstances qui l'accompagnèrent, voy. Bernardo Morsolin, *Il Concilio di Vicenza*, Venezia, 1889. Du même : *Nuovi particolari sul concilio di Vicenza*, Venezia, 1892; Gaetano Capasso, *I legati al concilio di Vicenza del 1538*, Venezia, 1892.

[6] Ehses, t. IV, p. 134; Morsolin, *Il Concilio di Vicenza*, p. 6.

seul État neutre de la péninsule qui possédât des villes convenables à cet objet, et il les pria de vouloir bien prêter, pour cette œuvre pieuse, une des cités de leur territoire. La Seigneurie, alléguant qu'elle était alors aux prises avec des difficultés à Corfou, que menaçaient les Turcs, commença par refuser et chargea, le 6 septembre, son orateur près du Pape, de lui transmettre ce refus [1]. Cependant, grâce aux efforts infatigables du nonce Verallo et du cardinal Grimani [2], on finit par atteindre un résultat favorable; la nouvelle de la levée du siège de Corfou par les Turcs y contribua beaucoup. Le décret, par lequel Venise accordait Vicence, pour y tenir Concile, fut rédigé, vers le 21 septembre [3]; le 25 septembre, l'ambassadeur reçut l'ordre d'en prévenir le Pape Paul III [4]. Celui-ci s'acquitta de sa commission le 28 septembre, en se rendant, ce jour-là, avec sa suite, à Nepi, où était alors le Pape [5].

Paul III, très heureux de ce qu'on lui eût accordé une ville si bien choisie [6], prit aussitôt les dispositions nécessaires et revint, peu de jours après, à Rome, faire ses apprêts de départ pour Bologne [7]. Il aurait volontiers fixé la date d'ouverture au 1er novembre; mais comme, vu le peu de temps qui le séparait de cette époque, les prélats ultramontains auraient eu bien de la peine à arriver, il pensa d'abord à reporter cette ouverture au 1er janvier [8]. Le Pape exprima aussitôt ses remerciements à la Seigneurie de Venise, par un

[1] Ehses, p. 8, 48, doc. I, t. I.

[2] Morsolin, *Il Concilio di Vicenza*, p. 10; Capasso, *Legati*, p. 5.

[3] Contre l'indication donnée par Morsolin qui date cette résolution du 15 septembre, voy. Ehses, t. IV p. 135.

[4] Dans Morsolin, p. 47, doc. II.

[5] Lettre du cardinal Farnese (ou d'un autre, chargé par le Pape) au maestro di casa Alessandro Guidiccioni, du 29 septembre 1537, dans Ehses, t. IV, p. 134.

[6] Voy. sur l'empressement de Vicence à accepter de recevoir le Concile, Morsolin, p. 17-10.

[7] Voy. lettre de Contarini du 1er octobre 1537, dans les *Quellen u. Forschungen*, t. II, p. 174, et le rapport de F. Peregrino, de Rome 8 octobre 1537 (Arch. Gonz. à Mantoue).

[8] « Non per via da prorogation, ma de extensione »; voy. dans Ehses, t. IV, p. 135, la lettre déjà citée du 29 septembre.

bref qui fut lu à Venise, le 5 octobre [1]. Dans un Consistoire secret du 8 octobre, on décida de proroger le Concile au 1er mai 1538 [2]. La bulle annonçant le choix de Vicence et la deuxième prorogation du Concile au 1er mai, est datée du 8 octobre [3]. Aleander en avait rédigé le texte. Par bref du 18 octobre, la mesure fut notifiée aux princes chrétiens [4].

A Rome, on croyait, en novembre, que, sitôt après la célébration de Noel, le Pape irait à Bologne et de là à Vicence. Comme à l'ordinaire, il y eut de l'opposition, de la part des cardinaux, au départ du chef de l'Église. Paul III ne paraissait pourtant guère disposé à tenir compte de leurs désirs. En décembre, il parla de sa résolution de commencer en janvier son voyage vers le nord. Malgré cela, dans la ville éternelle, très peu croyaient encore à la réunion du Concile; d'autres doutaient de la bonne volonté des Vénitiens [5].

Le 5 décembre 1537, les évêques Matteo Giberti de Vérone et Ugo Rangoni de Reggio furent nommés nonces, en consistoire secret; ils devaient d'abord aller à Venise, pour porter personnellement à la Seigneurie les remerciements du Pape et de là se rendre à Vicence [6]. Quand ils eurent rempli leur mission à Venise [7], ils se dirigèrent de là, le 23 janvier, sur Vicence [8], pour y faire les préparatifs matériels du Concile. Il s'agissait d'abord de pourvoir au logement des princes et prélats qu'on attendait, puis de mettre en état les bâtiments de la cathédrale, où les sessions du Concile devaient avoir lieu [9].

[1] MORSOLIN, p. 13.
[2] EHSES, t. IV, p. 135.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 136; MORSOLIN, p. 13; MERKLE, t. I, p. 409.
[4] Le bref à l'Empereur dans EHSES, t. IV, p. 135; voy. la façon dont Ricalcati l'annonce à Morone le 10 octobre 1537 (*Nuntiaturber.*, t. II, p. 217).
[5] Outre les rapports dans MORSOLIN, p. 29, voy. les lettres de F. Peregrino des 6 et 8 novembre et 12 décembre 1537 (Arch. Gonz. à Mantoue). *Ibid.*, une lettre de N. Sernini au cardinal Gonzague du 28 janvier 1538, à la suite de laquelle le Pape déclara vouloir bientôt partir, ce dont doute Sernini.
[6] MORSOLIN, p. 23; EHSES, t. IV, p. 141.
[7] Giberti était déjà à Venise le 14 janvier et attendait l'arrivée de Rangoni (MORSOLIN, p. 25).
[8] MORSOLIN, p. 25.
[9] Voy. les rapports de l'évêque de Reggio au card. Farnèse, de Vicence

Au Consistoire du 19 décembre 1537, on nomma les légats chargés d'introduire des négociations de paix et de parler du Concile; le cardinal Cristoforo Jacobazzi fut envoyé comme légat à l'Empereur, le cardinal Rodolfo Pio de Carpi au roi de France[1]. Jacobazzi, qui arriva près de l'Empereur à Barcelone, en 1538, eut ensuite de nombreux entretiens avec Granvelle et Covos. Ceux-ci déclarèrent que l'Empereur ne négligerait rien, pour assurer le succès de cette œuvre sainte et nécessaire. Il ne s'agissait plus que de savoir si le Pape serait assez heureux pour écarter les obstacles de sa route, principalement l'opposition des protestants allemands, qui, non contents de se poser en adversaires du Concile universel et de faire tous leurs efforts pour réunir un Concile national allemand, tâchaient, par leur attitude menaçante, d'empêcher même les princes et prélats catholiques allemands d'assister au Concile. Un autre obstacle considérable venait de l'attitude prise par le roi d'Angleterre, qui employait toutes les promesses pour tourner François I[er] et Charles V contre le Concile et le Saint-Siège Apostolique.

Les tentatives du roi d'Angleterre restèrent sans effet sur l'Empereur[2]. En revanche, elles ne manquèrent pas d'influencer François I[er]. Le cardinal Carpi, aussi bien que le nonce Ferreri[3], disaient, dans leurs rapports, que celui-ci déclarait qu'il n'y aurait pas de Concile, avant la conclusion de la paix. D'après les rapports de Carpi, le Roi posait pour

27 janvier (Ehses, t. IV, p. 145), 30 janvier (*ibid.*, p. 146) et 5 février (*ibid.*, p. 150). Voy. aussi Morsolin, p. 26, 48, doc. p. III-V et Capasso, *Legati*, p. 6. Parmi la bourgeoisie de Vicence on ne voit pas que la joie d'héberger le Concile ait été très grande; cela tenait à la difficulté de trouver des personnes capables d'entreprendre les préparatifs nécessaires pour les logements.

[1] Ehses, t. IV, p. 147-149; Ehses, *Franz I und die Konzilsfrage*, p. 315; Pieper, *Nuntiaturen*, n° 115; Korte, p. 8.

[2] Voir dans Ehses, t. IV, p. 147, la lettre de Jacobazzi au card. Farnèse du 1[er] février 1538. Le cardinal Jacobazzi parle également des bonnes dispositions de l'Empereur dans une lettre ultérieure du 7 mars; Ehses, t. IV, p. 148.

[3] Card. Carpi au card. Jacobazzi et au card. Farnèse, 8 février 1538, de Moulins; Ferreri au card. Farnèse, 13 février, de Moulins, dans Ehses, t. IV, p. 148.

conditions de sa participation à la guerre contre les Turcs et les luthériens, aussi bien que de son adhésion au Concile, le retour préalable de Milan entre ses mains. Par contre, Ferdinand Ier, dans sa réponse au bref du 18 octobre, exprimait sa grande joie et sa reconnaissance envers le Pape, ainsi que son entier assentiment à tout appel du Concile [1]. Le commencement de la nouvelle année fut activement rempli, pour le Pape, par les préparatifs du Concile.

Dans le Consistoire du 7 janvier 1538, il nomma, dans ce but, une commission de neuf cardinaux; c'étaient les cardinaux-évêques Cupis et Campegio, les cardinaux-prêtres Ghinucci, Simonetta, Contarini, Carafa et Sadolet, les cardinaux-diacres Cesarini et Pole, donc les membres les plus éminents du Sacré Collège et les plus zélés pour les réformes [2]. Le cardinal Hercule Gonzague écrivait alors à Contarini, qu'il ne pouvait croire que les princes s'opposassent encore longtemps au Concile. Les illusions et les espérances de Gonzague allaient si loin, qu'il pensait voir accourir au Concile une telle multitude de participants, que les murs de Vicence ne seraient pas assez larges pour les contenir [3].

[1] Le roi Ferdinand au Pape Paul III, de Krems, 15 décembre 1537 dans Ehses, t. IV, p. 142. Voir aussi le rapport de Morone à Ricalcati du 15 décembre 1537 dans *Nuntiaturb.*, t. II, p. 241. Morone avait à plusieurs reprises auparavant déclaré qu'en Allemagne on était d'avis qu'il fallait ouvrir le Concile dans tous les cas, car c'était le seul moyen de conjurer la menace d'un concile national (à Ricalcati, 12 octobre 1537, dans *Nuntiaturber.*, t. II, p. 221; 22 octobre 1537, *ibid.*, p. 229). A la première nouvelle de la prorogation du 1er novembre au 1er mai, il avait exprimé à ce point de vue son grand mécontentement de la mesure prise (à Ricalcati, 30 octobre 1537, *ibid.*, p. 234). Le 11 février 1538, Morone écrivait de nouveau (*ibid.*, p. 252) qu'il fallait ouvrir maintenant le Concile dans le délai fixé, si le Pape ne voulait pas perdre tout crédit parmi les catholiques d'Allemagne, qui attendaient depuis si longtemps et avec tant d'impatience. Du reste, d'après un rapport ultérieur, Morone (à Farnèse, du 6 mars 1539, *ibid.*, p. 257) aurait exprimé son mécontentement de la réponse mentionnée plus haut du roi Ferdinand au Pape et exprimant son consentement absolu.

[2] Ehses, t. IV, p. 142; Morsolin, p. 33; Korte, p. 13.

[3] Voy. sa lettre dans *Quell. und Forsch.*, t. II, p. 183. — Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 345. Celui-ci publia (*Regesten*, p. 290-294) deux documents sur l'activité de la commission des cardinaux, activité qu'il est porté à attribuer

La commission de cardinaux, formée en janvier, se mit aussitôt au travail. Il fallait répondre à une foule de questions. Qui devait avoir la présidence du Concile, le Pape ou ses légats? Qui aurait droit de vote? Qui devait être exclu? Quels savants fallait-il appeler? Les points de doctrine, déjà fixés, devaient-ils être remis en discussion? Une question de la plus haute importance était de savoir si on devait encore chercher une entente avec les protestants, ou se contenter de réprouver, d'autorité, leurs doctrines. Il s'agissait encore de l'attitude à prendre, vis-à-vis des griefs de la nation allemande et aussi vis-à-vis de la demande émise par des catholiques, en faveur de l'admission des laïques à la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres. Il fallait aussi discuter les moyens d'éviter qu'on ramenât la discussion sur les rapports du Pape avec le Concile, ce qui avait amené l'échec des Conciles du quinzième siècle. Non moins importante était l'atttitude à adopter, en face des empiétements des princes, sur le domaine du droit ecclésiastique. En dehors de l'Allemagne, il y avait encore le schisme anglais et les États scandinaves, qu'il fallait essayer de ramener. Outre ces questions de premier plan, il y en avait d'autres, comme celles de la prise de possession des couvents abandonnés ou dévastés et du rétablissement de la paix et de l'ordre à Rome, qui, pour être moins importantes, étaient cependant dignes d'attention. Devant cette masse de sujets, s'imposait la nécessité d'une division des travaux. En conséquence, la commission chargea Campegio de proposer toutes les mesures à prendre, « relativement aux griefs de la nation allemande ». Ce choix s'expliquait par cette raison, que ce cardinal, de concert avec son frère Tommaso, s'était occupé très sérieusement, dès 1536, de cette difficile affaire et avait rédigé dessus un ample mémoire.

à Contarini. Ehses, qui les imprime aussi, montre cependant que le premier avis émane sûrement de Lorenzo Campegio; sur l'auteur du second, on ne peut rien conjecturer de certain. Ici se présente enfin l'avis de Campegio sur l'ordre des affaires du Concile, que Ehses mentionne en deux différentes occasions, de janvier (t. IV, p. 143) et du 10 mars (t. IV, p. 151).

Les questions dogmatiques furent confiées à Contarini, qui s'adjoignit, dans ce but, une sous-commission de théologiens, avec laquelle il délibéra souvent[1].

La commission des cardinaux eut à discuter longuement sur la question de savoir si le Pape devait venir en personne à Vicence, ou s'y faire représenter par les légats. La décision, sur ce sujet, fut prise dans le Consistoire du 20 mars. On résolut, vu l'insécurité des temps, que si le Concile était ouvert pendant que la guerre durerait encore, de ne pas exposer le chef de l'Église au danger d'une entrée prématurée à Vicence et d'y envoyer à sa place les cardinaux-légats. En même temps cependant, il fallait fournir la preuve que le vieux Pape n'hésiterait pas à s'exposer, si le bien de la Chrétienté l'exigeait. En conséquence, on décida que Paul III irait dans la Haute-Italie, pour essayer de rétablir la paix entre Charles V et François Ier. Si cette grande et difficile entreprise réussissait, la sécurité du Concile serait assurée et le Pape pourrait se rendre ensuite facilement à Vicence[2].

Les légats du Concile, nommés le 20 mars 1538, étaient les cardinaux Campegio, Simonetta et Aleander[3]. Tous les trois paraissaient éminemment désignés pour cette fonction : Campegio avait joué un rôle considérable dans les délibérations de la commission et montré sa connaissance profonde des questions à trancher; Simonetta était un excellent canoniste, Aleander, élevé à la pourpre juste une semaine avant le 13 mars, était incontestablement un de ceux qui connaissaient le mieux la situation compliquée de

[1] Voy. la lettre de Contarini du 8 février 1538 dans les *Quellen und Forsch.*, t. II, p. 188. Sur la réfutation des 109 Gravamina de la nation allemande par les deux Campegi, voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 1.

[2] PALLAVICINI, I, 4, c. 6, nos 1-2. Le passage des *Acta consist.* sur les légats dans EHSES, t. IV, p. 156. Sur le voyage du Pape, on ne lit que ceci : « Creavit (S. D. N) legatum de latere rev. dom. Neapolitanum, ut esset legatus urbis in discessu Stis Suæ Niciam versus, quem parabat ad conciliandos inter se christianos principes iam pridem dissidentes non sine pernicie fidei et reipublicæ christ. » (Archives consistoriales du Vatican).

[3] La bulle de nomination pour ceux-ci du 20 mars dans EHSES, t. IV, p. 156. Voy. aussi MORSOLIN, p. 35; CAPASSO, *Legati*, p. 7; MERKLE, t. I, p. 411.

l'Allemagne et de plus, dans les deux années précédentes, il s'était occupé à fond de la question du Concile.

Les légats, sitôt nommés, auraient dû se rendre à Vicence; leur départ de Rome fut pourtant ajourné parce que l'argent nécessaire n'était pas prêt et que l'expédition des bulles tardait [1]. Aleander partit le 1er avril, Simonetta le lendemain. Campegio, malade, ne put les suivre, tout de suite. Aleander se rendit d'abord à Venise, pour y prendre les livres et les écrits dont il avait besoin pour le Concile; de là, il alla, le 15 avril, à Padoue, où il tint à attendre ses deux collègues, pour faire son entrée à Vicence avec eux [2]. L'intention des légats de faire, le 1er mai, leur entrée solennelle dans la ville du Concile, ne put se réaliser, par suite de la maladie de Campegio [3]. Ce ne fut que le 24 avril qu'Aleander, qui attendait depuis neuf jours au couvent des Bénédictins de Sainte-Justine à Padoue, et Simonetta, qui était à Praglia [4], autre couvent des Bénédictins, situé dans le voisinage, reçurent des nouvelles de Campegio; celui-ci leur mandait de Loiano, dans le voisinage de Bologne [5], qu'il était arrivé le 22 avril, qu'il comptait se rendre, le lendemain, à Bologne, pour la semaine de Pâques et qu'il se mettrait en route le 29 avril, pour Padoue, où il espérait arriver environ quatre jours plus tard. Aleander et Simonetta délibérèrent s'ils attendraient Campegio ou s'ils feraient sans lui, le 1er mai, leur entrée à Vicence, ce qui leur paraissait très important, au point de vue de l'opinion en Allemagne; ils se décidèrent cependant enfin, par égard pour Campegio, à attendre encore jusqu'au 4 mai [6] et le lui firent savoir. Le maître des cérémonies du

[1] Voy. CAPASSO, *Legati*, p. 9. Voy. du reste aussi ce qu'écrit N. Sernini le 23 mars 1538. (Arch. Gonz.)

[2] D'après la lettre d'Aleander à Farnèse du 1er avril écrite avant son départ. *Nuntiaturb.*, t. III, p. 40.

[3] Aleander au pape Paul III, de Venise le 13 avril 1538. EHSES, t. IV, p. 158.

[4] EHSES, t. IV, p. 162.

[5] Campegio à Simonetta, et Aleander, du 22 avril 1538, dans EHSES, t. IV, p. 158.

[6] Aleander à Simonetta, le 24 avril 1538, de Padoue, dans EHSES, t. IV, p. 159. Voy. aussi la lettre d'Aleander à Farnèse, le 25 avril 1538, de

Pape, Giovanni Francesco Firmano, qui devait assister à l'entrée des légats, était arrivé le 14 avril à Vicence, mais le 23, il avait été rappelé près du Pape, à Plaisance[1].

Paul III avait commencé, le 23 mars, son voyage à Nice, pour négocier la paix entre Charles-Quint et François Ier. En route, il apprit de Vicence, que personne, ni d'Allemagne ni d'aucun autre endroit, n'avait encore paru pour le Concile[2]. Le délai fixé pour l'ouverture approchait, sans qu'il fût possible d'y procéder; aussi le Pape se vit-il contraint d'écrire de Plaisance, pour ajourner, vers le 25 avril, le commencement du Concile, à une date qu'on fixerait ultérieurement[3].

Les légats, en recevant cette nouvelle, ne crurent qu'à un court retard; tout en attendant la décision du Pape, avant de procéder à aucun acte officiel du Concile, ils voulurent cependant accomplir leur entrée solennelle à Vicence, dans les conditions dont ils étaient convenus, car ils considéraient que leur présence là-bas était maintenant nécessaire, d'autant plus qu'ils voulaient faire taire les mauvaises langues, qui ne croyaient pas encore que la chose fût sérieuse. Lorsque Campegio eut rejoint les deux autres légats à Padoue, le 1er mai, ils arrêtèrent leur entrée pour le 12 mai, sauf le cas où, dans l'intervalle, le Pape leur enverrait un ordre contraire formel. Comme ce ne fut pas le cas et que Paul III leur envoya le maître des cérémonies Blasio de Martinellis, plutôt pour les confirmer dans leur projet, leur entrée eut lieu, au jour fixé, avec grande solennité,

Padoue, en partie dans EHSES, t. IV, p. 162. Campegio les remerciait de leurs égards le 26 avril et voulait hâter son arrivée à Padoue. *Ibid.*, p. 164.

[1] Voy. EHSES, t. IV, p. 160.

[2] Voy. la lettre de Rangoni à Farnèse du 20 mars 1538, Vicence, dans EHSES, t. IV, p. 157. Ce dernier écrit que les Vicentins ne croient pas que le Concile ait lieu. Une lettre ultérieure de Rangoni à Farnèse, du 24 avril, sur le retard prolongé des prélats, n'arriva que le 28 à Plaisance, après le décret d'ajournement.

[3] La décision de la congrégation des cardinaux du 25 avril et la bulle datée du même jour, dans EHSES, t. IV, p. 161; *ibid.*, p. 163, la lettre du cardinal Ghinucci aux légats du concile du 27 avril; sous le même pli étaient un bref du 25 et la réponse d'Alcander à Ghinucci du 28 avril.

comme ils le racontèrent aussitôt dans leur rapport [1]. La bourgeoisie de Vicence, jusque-là indifférente, avait fait faire, pour les légats, un riche baldaquin. D'autre part, la restauration de la cathédrale n'était toujours pas achevée [2]. Cinq évêques seulement participèrent à l'entrée des légats : ce furent, en dehors de Giberti et de Rangoni, tous deux nonces, Thomas Campegio, évêque de Feltre, frère du cardinal, Pietro Paolo Vergerio de Capo d'Istria et Filippo Donato de Rhetymne [3]. Depuis le 30 avril, résidait également à Vicence l'archevêque d'Upsal, Johannes Magnus Store, chassé de Suède et qui, depuis ce temps, s'était retiré à Rome; mais celui-ci fut empêché par la maladie de se joindre au cortège [4].

Tandis que Paul III, dans son entrevue, à Nice, avec les monarques, obtenait, sous le rapport politique, un succès partiel et leur arrachait, le 18 juin, la conclusion d'un armistice de dix ans, il n'obtint, en revanche, au sujet de la prochaine ouverture du Concile, que des réponses rien moins que favorables. L'Empereur continuait à être fortement persuadé de la nécessité d'une assemblée universelle de l'Église, mais devant l'indifférence générale, son zèle commençait aussi à se refroidir. François Ier, que le roi d'Angleterre excitait contre le Concile [5], ne faisait plus mystère de son intention de refuser au moins le lieu choisi [6]. Dans son deuxième entretien

[1] Campegio, Simonetta et Aleander au Pape, du 13 mai 1538, Vicence, dans CAPASSO, *Legati*, p. 36. Simonetta à Farnèse du même jour, *ibid.*, p. 38. Voy. MORSOLIN, *Nuovi particolari*, p. 6-10.

[2] Le camérier pontifical, Giovanni Ricci da Montepulciano, envoyé à Vicence pour surveiller les travaux, se rendit de là le 28 à Venise et emmena avec lui l'architecte Jacopo Sansovino; il y resta trois jours et de Venise, le 2 avril, il fit un nouveau rapport à Farnèse sur l'état des choses. Voy. MORSOLIN p. 12. Le 8 avril, Farnèse invita pour la seconde fois Ricci à se rendre à Vicence pour la réparation du Dôme. Lettre de ce jour aux Archives Ricci à Rome.

[3] Voy. la lettre des légats du 13 mai. Voy. aussi CAPASSO, p. 5.

[4] Rangoni à Farnèse du 30 avril 1538, Vicence, dans EHSES, t. IV, p. 164.

[5] Rapport des légats du 13 mai. CAPASSO, p. 15. MORSOLIN, p. 10. Voy. en outre la lettre des légats à Farnèse, de Vicence, le 8 juillet 1538, dans EHSES, t. IV, p. 170.

[6] Voy. les rapports de Chastillon, dans KAULEK, p. 20, 60; KORTE, p. 15.

avec Paul III, le roi de France repoussa, en riant, la proposition de remettre, pendant trois ans, Milan aux mains du roi Ferdinand, à la condition que lui-même romprait son alliance avec les Turcs et adhérerait au Concile, il déclara que, dans sa pensée, il serait bien plus honorable que le Pape ou Venise fussent les dépositaires de cette ville et que cependant, même dans ce cas, il ne pourrait prendre aucun engagement vis-à-vis de l'Empereur, au sujet du Concile [1]. Quant à la demande du Pape, que François I[er] et Charles-Quint voulussent bien envoyer aussitôt à Vicence les prélats qui étaient auprès d'eux et donner aux autres l'ordre de partir, elle n'avait aucune chance d'aboutir. Pendant le voyage qu'ils firent ensemble à Gênes, Paul III et Charles-Quint eurent de longues et nombreuses discussions, au sujet du Concile [2]; tous deux finirent par se mettre d'accord sur la nécessité d'ajourner, de nouveau, jusqu'à Pâques de l'année suivante, le Concile général [3]. Cette décision fut prise le 28 juin 1538, à Gênes, dans une congrégation de cardinaux [4]. La bulle, datée de cette ville et de ce jour [5], donne comme cause de cette troisième prorogation du Concile, les désirs de l'Empereur, du roi de France et du roi Ferdinand, ainsi que la non-apparition des évêques à Vicence.

La bulle du 28 juin 1528 ne fut expédiée que le 2 août et arriva, le 9 août, aux légats du Concile, le jour même où leur mission finissait [6]. Des copies de ce document furent

[1] Voy. *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 130.

[2] Voy. Korte, p. 16.

[3] Ce ne fut pas le 21 avril, comme Morsolin le dit, *Il concilio di Vicenza*, p. 42, mais le 6 avril 1539; en 1538, Pâques tomba le 21 avril, Korte p. 78.

[4] Ehses, t. IV, p. 167.

[5] *Ibid.*, p. 167. Voy. Marsolin, p. 42; Capasso, p. 17; Korte, p. 16, 20. Voy. aussi Massarelli, *Diarium secundum*, dans Merkle, t. I, p. 512. Les motifs de la prorogation sont aussi détaillés dans le document : « Causæ, propter quas sanct[mus] D. N. ad præsens prorogat celebrationem concilii », du 14 juillet 1534, dans Ehses, t. IV, p. 171-173.

[6] Ehses, t. IV, p. 171. Ils en avaient reçu la première notification par un bref du cardinal Ghinucci à Aleander du 29 juin (*ibid.*, p. 168), ensuite une lettre de Farnèse à Aleander du 6 juillet annonça la bulle (*ibid.*, p. 169, et *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 100.)

envoyées aux nonces près des cours de l'Empereur, du roi Ferdinand et des rois de France et de Portugal, avec l'ordre de les publier et de les répandre par l'impression [1]. Les nonces d'Espagne, de France et de Portugal reçurent, autour du 30 août, des lettres du cardinal Farnèse, leur enjoignant [2] d'inviter, d'une façon pressante, les prélats de ces pays à se rendre, à Pâques prochain, à Vicence, sans attendre de nouvelles invitations; car le Pape espérait, maintenant que l'accord était rétabli entre les princes, que le Concile, dans tous les cas, pourrait, avec la grâce de Dieu, être ouvert à la date indiquée.

Le Pape avait fait tout cela, pour montrer sa sérieuse volonté de tenir réellement le Concile à Vicence. Si les circonstances en avaient rendu l'ouverture impossible, en mai, ce n'avait point certes été de sa faute et on n'avait plus aucun motif de douter alors de la sincérité du zèle qu'il avait montré dans cette importante affaire [3]. Un point, qui était à considérer dans l'ajournement du Concile à l'année suivante, n'avait pas été mentionné dans la bulle du 28 juin. C'était d'abord l'idée, émise en mai 1538, par l'Électeur Joachim de Brandebourg, en personne, auprès du roi Ferdinand [4], qu'en dehors du Concile, que repoussaient les luthériens, il y avait lieu d'essayer, en Allemagne, une entente avec eux, entente pour laquelle Paul III ferait bien d'envoyer des commissaires; Joachim pensait que certaines concessions, particulièrement au sujet de la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres, s'y imposeraient absolu-

[1] Voy. Ehses, *Franz I und die Konzilsfrage,* p. 318. Le bref a Morone du 26 août dans Ehses, t. IV, p. 173. Celui-ci fut renouvelé le 7 octobre pour le successeur de Morone, Fabio Mignanelli; voy. *Nuntiaturberichte,* t. III, p. 215. Les brefs aux nonces de France, d'Espagne et de Portugal sont datés du 27 août (Ehses, t. IV, p. 173).

[2] Dans Ehses, t. IV, p. 174.

[3] Voy. les commentaires de Korte qui défend la sincérité des efforts de Paul III pour le Concile jusque pendant l'été de 1538, mais dans la suite, sous l'impression de l'insuccès de tous les efforts faits jusqu'à ce jour, il croit à un revirement dans la politique de celui-ci relativement au Concile.

[4] Voy. le rapport de Morone à Farnèse de Breslau, 2 juin 1528, dans *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 294.

ment. Ferdinand, qui saisit avec empressement l'idée d'une pareille tentative de conciliation, parce qu'il avait besoin d'une union de l'Allemagne, pour pouvoir entreprendre une marche vigoureuse contre les Turcs, ne manqua pas de demander à l'Empereur de négocier là-dessus avec le Pape [1]; il parla aussi de la chose au nonce Morone, pour qu'il pût informer Paul III, en détail, sur ce plan. Morone s'exécuta, dans un rapport du 2 juin, encore que l'affaire lui parût bien scabreuse, en raison de la nature des concessions demandées; il émit cependant l'avis que le Pape pourrait peut-être, pendant le Concile, laisser proposer une entente avec les protestants [2], ce qui, d'ailleurs, n'aurait rien préjugé dans le sens de la proposition. Un peu plus tard, Ferdinand revint plusieurs fois à la charge près du nonce [3] et celui-ci fut lui-même d'avis que Paul III ne devrait ni s'aventurer à des concessions, ni envoyer les commissaires demandés, en Allemagne, sans quoi l'autorité pontificale et l'obédience dans l'Empire seraient mises en très grand péril [4].

Lorsque Charles-Quint et Paul III eurent, à la fin de juin 1538, leurs derniers entretiens à Gênes, l'Empereur était déjà gagné par son frère à l'idée de « l'entente », alors que le Pape venait seulement d'en avoir connaissance, par des lettres de Morone du 2 juin [5]. L'Empereur fut fortifié par ce plan dans sa résolution d'obtenir un ajournement du Concile; le Pape, étant donné les circonstances, n'avait plus qu'à céder. En même temps que le Concile était prorogé à Gênes, l'envoi du cardinal Aleander, comme légat en Allemagne, entre les deux chefs de la Chrétienté, était décidé [6].

Aleander reçut le premier avis de la mission qu'on lui

[1] Lettre de Ferdinand à Charles-Quint de Breslau, 3 juin dans *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 445.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 53, 295.

[3] Voy. *Rapports de Morone* (*Nuntiaturberitche*, t. II, p. 300) des 7 et 10 juin.

[4] Voy. *ibid.*, du 14 juin, *ibid.*, t. II, p. 308.

[5] Voy. *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 55.

[6] Voy. Korte, p. 17, 75; Rosenberg, p. 38.

confiait, par la lettre de Ghinucci du 29 juin[1]. Sa nomination eut lieu à Lucques, dans le Consistoire du 4 juin; du même jour est datée la bulle[2], qui lui donnait de pleins pouvoirs, pour chercher, conformément à l'idée émise par l'électeur Joachim de Brandebourg et appuyée par le roi Ferdinand, par quels moyens on pourrait ramener à l'unité de l'Église les schismatiques d'Allemagne « sans porter atteinte à la religion chrétienne et à la foi orthodoxe ». Il reçut verbalement les dernières instructions, pour sa mission, de Fabio Mignanelli, qui avait fait partie de la suite du Pape à Nice et à Gênes et qui était désigné pour accompagner Aleander en Allemagne. Mignanelli était chargé de lui remettre la lettre de Farnèse du 6 juillet et de l'instruire en détail de ce qu'il y aurait à faire[3].

Aleander déclara accepter sa mission dans une lettre au Pape, écrite vers le 14 juillet[4]. Il reçut l'ordre de partir, aussitôt que possible, de Vicence en Allemagne[5]; son départ fut pourtant retardé pour différentes raisons[6] : il ne put avoir lieu que le 13 août[7]. Au commencement de septembre, Aleander s'aboucha à Linz avec le roi Ferdinand[8]. Mignanelli, nommé vers le 3 septembre successeur de Morone, comme nonce près du roi Ferdinand[9], l'alla rejoindre en septembre.

La mission d'Aleander en Allemagne[10] resta sans résultat,

[1] Ehses, t. IV, p. 169; *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 102.

[2] *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 93; *ibid.*, p. 93, les trois bulles pour sa commission en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, sans parler des instructions.

[3] *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 93; *ibid.*, p. 95, le bref au roi Ferdinand du 5 juillet par lequel Aleander était accrédité près de lui.

[4] Ehses, t. IV, p. 169; *Nuntiaturberitche*.

[5] *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 103.

[6] Farnèse à Aleander du 15 juillet 1538, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 111.

[7] Aleander à Farnèse du 14 août 1538, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 129.

[8] Aleander à Farnèse de Linz du 7 septembre 1538, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 150.

[9] Les documents relatifs à son envoi sont dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 137, Mignanelli arriva à la cour à Linz le 5 octobre, *ibid.*, p. 188.

[10] Les abondants documents qu'on possède sur cette mission ont été mis à

au point de vue religieux tout au moins; lui-même était animé du plus grand zèle et de la meilleure volonté, mais il ne trouva d'accueil et d'empressement, ni près du roi Ferdinand à qui son envoi n'avait pas été agréable [1], ni ailleurs. Sa présence en Allemagne fut à peu près complètement ignorée des protestants, qui haïssaient en lui l'inspirateur de l'édit de Worms; le légat se vit exclu de toute participation aux conférences entre les partis [2].

Même la question du Concile ne fut avancée en rien par la légation d'Aleander. La politique religieuse de Charles-Quint et de son frère avait, dès l'adoption du plan de concorde, pris une direction entièrement opposée à la réunion d'un Concile universel. Lorsque, le 2 novembre, le nonce Mignanelli remit au roi Ferdinand la bulle de prorogation [3], celui-ci donna, à la vérité, les meilleures assurances pour l'avenir, relativement à son attitude envers le Concile, mais il ne tarda pas à changer de ton [4]. Dans un long entretien avec Aleander, le 8 décembre, il parla de la nécessité « d'une véritable et universelle réforme dans la Chrétienté, comme de l'unique moyen de salut, mais il se garda de dire le moindre mot du Concile [5]. Le nonce Mignanelli, qui n'avait

la portée du public dans la magistrale édition de Friedensburg, *Nuntiaturberitche*, t. III et IV. Légation d'Aleander, 1538-1539. Là se trouve, t. IV, p. 229, 401, le *Journal d'Aleander* pendant le temps de sa légation en Allemagne, octobre 1538-août 1539. Voy. Pallavicini, t. I, p. 4, c. 8; Korte, p. 19. Voy., pour juger cette légation, les commentaires de L. Rocco, *Aleandro*, Treviso, 1896, p. 61.

[1] A l'annonce de l'envoi imminent d'Aleander, Ferdinand, qui espérait l'envoi de plusieurs commissaires et non d'un seul cardinal légat, exprima au nonce Morone son inquiétude de voir envoyer justement Aleander que les luthériens détestaient tant à cause de la rigidité de sa foi; il estimait qu'on devrait lui adjoindre au moins un autre cardinal légat moins odieux aux luthériens, Sadolet ou Contarini par exemple, et qu'à leur défaut, Morone lui fût adjoint comme second négociateur. Morone à Farnèse, 24 juillet (*Nuntiaturberitche*, t. II, p. 320) et 2 août 1538 (*ibid.*, p. 325).

[2] *Ibid.*, t. III, p. 56.

[3] Aleander et Mignanelli à Farnèse, 2 novembre 1538, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 227.

[4] Korte, p. 23.

[5] Aleander et Mignanelli à Farnèse, de Vienne, 10 décembre 1538, dans *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 293; *Journal d'Aleander* à la date du 8 dé-

reçu même de l'ambassadeur impérial Jean de Weeze, l'ancien archevêque de Lunde, ainsi que du cardinal Bernard Cles de Trente et d'autres personnages de la cour, que des réponses négatives, relativement à un Concile général, en arriva lui-même à cette opinion, qu'il ne servirait à rien de tenir le Concile, sans y amener par la force et sans contraindre à l'obéissance les dissidents; on ne ferait que fatiguer inutilement le Pape, mettre en danger Rome et le Saint-Siège et on n'atteindrait vraisemblablement aucun résultat[1]. Aleander lui-même, après avoir éprouvé l'attitude hostile des Princes et de la diplomatie, n'espérait pas davantage, quoiqu'il eût rencontré, dans les cercles des théologiens catholiques, un zèle toujours sincère pour le Concile. Il en était de même, écrivait-il le 22 février 1539, à Farnèse[2], des autres prélats et savants, qui, dans la situation pénible de l'Église en Allemagne, s'accrochaient au Concile comme des noyés, ainsi que de l'évêque de Vienne, Jean Fabri, qui, par son agent à Rome, avait fait adresser une prière pressante au Pape de réunir le Concile; on ne cessait de lui adresser des questions verbales ou écrites au sujet de cette assemblée. Il y avait toujours répondu, en rappelant que le Pape avait montré, par les convocations précédentes, son sincère désir de tenir cette assemblée et que, quels qu'eussent été les obstacles, on avait été fondé à en espérer le succès. Il avait, d'autre part, indiqué ces obstacles : l'attitude des luthériens qui, contrairement à leurs réclamations antérieures, avaient déclaré qu'ils persisteraient dans leurs erreurs, que le Concile eût lieu ou non; la non-com-

cembre 1538 (*ibid.*, t. IV, p. 246). Lorsque, le 26 février, Aleander se plaignit de ne pas voir apparaître les prélats au Concile, Ferdinand excusa leur attitude : d'abord les prélats n'avaient pas cru sérieusement à la tenue du Concile et ils avaient voulu s'épargner de la fatigue et des dépenses; en second lieu c'était la faute de l'Empereur qui ne leur avait pas fait connaître son intention d'y aller lui-même. Pour ces raisons, ils ne s'étaient pas dérangés. *Journal d'Aleander*, 26 février 1539, dans *Nuntiaturberitche*, t. IV, p. 324.

[1] Mignanelli à Farnèse, de Vienne, 21 février 1539, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 455.

[2] *Ibid.*, t. III, p. 457.

parution des prélats à Vicence, l'année précédente, dans les délais marqués, alors que s'ils n'avaient pu ou voulu venir eux-mêmes ils auraient dû envoyer des procurations ou des lettres d'excuses; enfin l'attitude, jusque-là ouvertement hostile, des Princes séculiers. On pouvait être convaincu que le Pape s'était occupé aussi sérieusement de l'assemblée œcuménique que de la paix entre les princes chrétiens, et que ce n'était pas de sa faute si le Concile n'était pas encore réuni. Alcander avait répondu, dans ce sens, à Fabri et à Nauséa et écrit à Eck et à Cochlaeus, qui furent chargés d'en faire part à tous ceux qui aspiraient si ardemment après le Concile. Alcander conseillait de répondre de Rome, dans le même sens, à toutes les questions posées à ce sujet et de donner aux nonces apostoliques, dans les divers pays, des instructions correspondantes.

L'attitude de la France n'était pas plus favorable, malgré la suspension d'armes de Nice [1]. Le nonce Filiberto Ferreri écrivait de Laon, le 28 octobre 1538 [2], qu'en présentant la bulle de prorogation au connétable de Montmorency, il lui avait fait remarquer qu'en dépit des menaces des Turcs, le Concile pourrait fort bien être tenu dans les délais indiqués et que son objet principal serait aisément et promptement atteint, si le roi de France et l'Empereur consentaient à laisser dormir, pour un temps, leurs intérêts particuliers et travaillaient ensemble à amener les protestants à la conciliation et à l'obéissance envers l'Église; que la guerre turque n'en souffrirait pas, mais qu'au contraire, elle ne manquerait pas de se terminer heureusement, si la Chrétienté tout entière s'unissait pour y participer. Montmorency se montra personnellement très bien pensant, mais il déclara au nonce, que le Roi ne donnerait pas son adhésion au Concile et ne permettrait pas la publication de la bulle de prorogation, tant que ce qui lui appartenait, « c'est-à-dire Milan », ne lui serait pas rendu; quant aux protestants allemands, il ne pou-

[1] Voy. Ehses, *François Ier et la question du Concile*, p. 318; Korte, p. 22.

[2] Ehses, t. IV, p. 174.

vait agir sur eux que par des représentations amicales; que c'était l'affaire de l'Empereur de s'entendre avec eux. Le nonce ayant répondu que le Pape était la voix de celui qui criait dans le désert, sans que personne l'entendît, Montmorency se borna à lui répéter qu'il ne fallait penser ni au Concile ni à la guerre turque, sans la paix et la restitutiou de Milan. En janvier 1539, le camérier pontifical Latino Giovenale Manetti, envoyé en France avec des instructions particulières[1], remit en question, dans son audience d'introduction près de François Ier[2], l'affaire du Concile; il lui fut répondu qu'il n'y avait rien à espérer d'une pareille assemblée, tant que la paix ne serait pas conclue entre lui et l'Empereur et tant qu'ils ne seraient pas unis, pour assurer, par leur autorité, l'exécution des décrets du Concile.

Farnèse informa aussitôt de l'envoi de Manetti, en France, et de la réponse de François Ier, l'ambassadeur à la cour impériale, Giovanni Poggio[3] et le légat Aleander[4]. Paul III désirait surtout, dans l'intérêt de la question turque, que l'Empereur vînt en Italie au printemps, estimant que sa présence servirait à la question du Concile. En ce qui concernait le Concile général, le Pape émettait l'avis qu'il n'était ni bon, ni honorable de l'ajourner sans cesse, ce qui ne servait qu'à permettre aux mal pensants et aux calomniateurs de donner libre cours à leurs attaques[5].

Paul III, malgré toutes les mauvaises nouvelles qui lui arrivaient des cours, n'en continuait pas moins à espérer que le Concile pourrait être tenu. Vers le 30 mars 1539, le cardinal Farnèse envoya l'ordre au nonce Ferreri[6] d'insister vivement près de François Ier, pour qu'il laissât venir les

[1] Instruction du 24 décembre 1538, dans Pieper, p. 160-162.

[2] Son rapport du 21 février 1539 à Farnèse, dans *Rapports de nonciature*, t. III, p. 279.

[3] Du 12 février 1539, dans *Rapports de nonciature*, t. III, p. 427.

[4] Du 13 février 1539, dans *ibid.*, p. 431.

[5] *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 431, 432. De même au nonce Ferreri du 30 mars; voy. la note suivante.

[6] Ehses, t. IV, p. 176. Les autres nonces eurent également mission d'agir sur les princes que cela concernait, pour presser l'arrivée des prélats

évêques de son royaume, à Vicence. Mais le nonce, comme il l'écrivait le 9 mai [1] à Farnèse, n'obtint d'autre réponse que celle du connétable, à savoir que le Pape ne devait pas ouvrir un Concile, qui ne serait qu'un Concile purement italien, tant que le retour des luthériens n'aurait pas eu lieu. Le 13 mai, Manetti revint de France à Rome et rapporta que François I[er] ne voulait pas d'un Concile, où ne participeraient pas les luthériens, qu'en conséquence il était contre Vicence, où ceux-ci ne viendraient pas; que le Concile ne pouvant non plus se tenir en Allemagne, il proposait soit Lyon, soit une autre ville de France [2].

En avril 1539, le Pape attendait encore de l'Empereur une réponse favorable et il le pressa, à plusieurs reprises, de la lui envoyer, parce que le temps de l'ouverture était déjà arrivé et que l'envoi des légats à Vicence ne pouvait plus être retardé [3]. Au lieu de cela, la complaisance des diplomates impériaux amena, sous le nom de « grâce de Francfort », des accords très dangereux avec les protestants, le 19 avril 1539 [4]. Une « grâce » de quinze mois était, en conséquence, accordée, à partir du 1[er] mai, aux adhérents de la confession d'Augsbourg, pendant laquelle aucun d'entre eux ne pouvait être inquiété, pour cause de religion, et serait

[1] Ehses, t. IV, p. 176.

[2] Farnèse à Aleander du 15 mai 1539, dans *Nuntiaturberitche*, t. IV, p. 54.

[3] Farnèse à Poggio du 12 avril 1539, dans *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 535. La pièce relative au Concile se trouve aussi dans Ehses, t. IV, p. 176. Farnèse à Poggio du 23 avril 1539, dans *Nuntiaturberitche*, t. IV, p. 26.

[4] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 508; Ehses, t. IV, p. 178. Sur la relation existant entre ce procédé, qui fut si fatal au Concile, et la perfide politique de François I[er], voy. Ehses, *Franz I und die Konzilsfrage*, p. 320. La cause profonde de ces déplorables résolutions de Francfort venait encore, comme toujours, de François I[er]. Puis, la complaisance de Charles et de Ferdinand à l'égard des protestants provint de la nécessité pressante d'obtenir de gros subsides et des troupes contre les Turcs; si François I[er] n'avait pas été l'allié actif des Turcs et des protestants et n'avait pas été lui-même aux aguets pour fondre par derrière sur l'empereur pendant qu'il ferait la guerre aux ennemis de la chrétienté, Charles et son frère n'auraient pas eu besoin d'implorer, comme ils le firent, le secours des protestants contre les Turcs et encore moins ue leur faire de si considérables concessions.

suspendue la procédure des chambres de justice impériale. En retour, ceux-ci ne devaient, pendant ce temps, se livrer à aucune agression contre les États catholiques. Le 1er août, à Nuremberg, une réunion de savants théologiens et de pieux et paisibles laïques délibéraient sur un accord possible, en matière de religion. Cette dernière clause portait préjudice à l'état de l'Église catholique et ne pouvait donc être approuvée du Pape et des États catholiques [1]. D'après la conception catholique, la décision, en matière de foi, dépend exclusivement de l'autorité ecclésiastique, du Pape et du Concile. Les protestants, au contraire, voulaient décider de la question religieuse, à l'exclusion du Pape et du Concile, par un simple congrès religieux de théologiens et de laïques, se rapprochant ainsi des formes d'un Concile national [2]. C'est à ce désir que répondait la grâce de Francfort, contre laquelle le cardinal-légat Aleander, si autorisé en la matière, entreprit une campagne qui témoigna de la vigueur de son tempérament [3]. A la suite de ces rapports, le Pape éleva des plaintes contre les décrets de Francfort, tant par la bouche du cardinal-légat Farnèse, envoyé en mai en Espagne, porteur de condoléances, à l'occasion de la mort de l'Impératrice [4], que par le nonce Giovanni Ricci [5], et il fit, en même temps, prier l'Empereur d'y refuser son approbation [6].

[1] Dittrich, p. 508. Voy. aussi Lanz, *Staatspapier*, t. XIX, et Armstrong, t. I, p. 325.

[2] Lanz, t. I, p. 393.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 83; t. IV, p. 80, 88, 90, 119, 519; voy. aussi p. 583, *Opinion de Fabri*. Pole et Contarini s'exprimèrent aussi en termes très vigoureux contre les décisions de Francfort, Dittrich, p. 509.

[4] Voy. Pallavicini, t. I, p. 4, c. 9; Quirini, *Ep. Poli*, t. II, p. cclxxxi; Pieper, p. 118; *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 69, 156, 466. — Les instructions imprimées pour Farnèse dans Pieper, p. 163, sont aussi dans *Inf. polit.*, t. XII, p. 155, de la Bibliothèque de Berlin. J'ai vu chez l'antiquaire Saint Goar à Francfort, en 1897, un meilleur manuscrit provenant de Naples. D'après ce manuscrit il faut lire dans Pieper, p. 163, l. 1, *vehemente* au lieu de *vilmente*; p. 164, l. 14, *il prolungarlo* au lieu de *di prolungare*; p. 165, l. 3, *sforzara* au lieu de *sforza*; l. 1, *et che* au lieu de *il che*.

[5] Sur ces favoris employés par Paul III en de nombreuses missions diplomatiques, voy. Garampi, *App.*, p. 289, et A. Mele, *Genealogia d. famiglia Ricci*. (Manuscrit dans Archives Ricci à Rome.)

[6] Les instructions pour Ricci, du 20 août 1539, dans Quirini, t. III,

Pendant les négociations de Francfort, on délibéra, à Rome, sur ce qu'il fallait faire, à propos du Concile. Les avis étaient partagés. Trois éventualités se présentaient : ou ouvrir le Concile, au temps prescrit, ce pourquoi était la majorité des cardinaux, ou le proroger encore une fois, ou finalement le suspendre. Le Pape inclinait à ouvrir le Concile, mais avec la réserve de le suspendre, pour un temps indéterminé, si aucun prélat ne venait à Vicence. Par contre, l'ambassadeur impérial éleva la voix, pour obtenir une nouvelle prorogation. Paul III, ainsi qu'il l'avait déjà dit plusieurs fois, n'était pas du tout disposé à proroger ainsi constamment le Concile d'un terme à un autre, car il était visible qu'à la longue, le prestige du siège apostolique en était atteint. Il réussit, au bout de quelques jours, à ranger à son avis la plupart des membres du Sacré-Collège et à leur faire voter que le Concile serait tenu tout de suite, ou ajourné à un temps indéterminé, quand les circonstances seraient devenues telles, qu'on eût enfin l'espoir d'aboutir.

Dans le consistoire du 21 avril, furent nommés, en conséquence, les trois cardinaux légats qui devaient aller à Vicence. Ce furent d'abord les trois qui avaient été désignés l'année précédente : Campegio, Simonetta et Aleander; et à la place de Campegio, qui était déjà malade et qui mourut peu après (le 20 juin), on élut encore, le même jour, le cardinal d'Ivrée, Boniface Ferreri [1]. Le départ des légats dut être cependant retardé, jusqu'à la réception de la réponse,

p. CCIC-CCCVIII; LÆMMER, *Mon. Vat.*, p. 246-252; Corrections à ce texte dans PIEPER, p. 168. Voy. aussi *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 162; en partie dans BAUMGARTEN, t. III, supplément, p. 365-371, qui ne connait pas les imprimés que nous avons cités. Ricci reçut, le 20 août, 200 écus comme viatique (Archives d'État, à Rome). La réponse de Charles-Quint aux représentations de Ricci, septembre 1530. DOLLINGER (*Beiträge*, t. I, p. 22) poursuit en disant qu'il ne s'agissait pas d'une approbation mais d'une réforme des décisions de Francfort, laquelle rendrait possibles des négociations avec les protestants; en conséquence Charles poussait à un colloque religieux et demandait au Pape d'y consentir.

[1] GAYANGOS, t. VI, n° 54; EHSES, t. IV, p. 177; MERKLE, t. I, p. 413; CAPASSO, *Legati*, p. 28; KORTE, p. 26, 78.

qu'on attendait, de l'Empereur[1]. Le 15 mai, Aleander reçut avis[2] de se mettre en route, aussitôt que possible, pour Vicence, où ses deux collègues iraient bientôt le rejoindre. Cet ordre fut cependant révoqué, le 26 mai[3], car dans l'intervalle, la suspension du Concile avait été décidée.

Le 15 ou le 16 mai[4], était arrivée enfin la réponse si longtemps attendue de l'Empereur et dont le nonce Poggio avait reçu communication dans les derniers jours d'avril; elle contenait un refus formel[5] : rien ne pouvait être décidé, pour le moment, relativement au Concile; et Charles, en raison de ses négociations pendantes avec les protestants, ne pouvait envoyer ni ses prélats, ni personne autre. Comme en même temps, était arrivée la dernière réponse, également négative, du roi de France[6], il n'y avait plus de possibilité de réunir le Concile[7]. Dans le consistoire du 21 mai, la suspension, après avis du Pape et du collège apostolique, fut décidée pour un délai indéterminé[8]. Cette mesure fut com-

[1] Farnèse au nonce Poggio, du 23 avril 1539, dans *Rapports de nonciature*, t. IV, p. 26.

[2] Farnèse à Aleander, du 15 mai 1539, dans *Rapports de nonciature*, t. IV, p. 53.

[3] Durante dl' Duranti, évêque d'Alghero, remplaçant le cardinal vice-chancelier Farnèse à Aleander, 26 mai 1539, *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 67. Aleander ne revint de Vienne à Rome que le 9 octobre; voy. ses notes sur son voyage, *ibid.*, p. 398.

[4] Voy. Korte, p. 78.

[5] La lettre à ce sujet de Poggio à Rome n'existe plus; mais on peut connaitre la teneur du congé impérial d'après les lettres au cardinal Pole, de Tolède le 2 mai. *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 40.

[6] Voy. plus haut.

[7] Dans Pallavicini, t. I, p. 4, c. 9, n°s 1, 10, les dates fausses 30 au lieu de 31 mai.

[8] Ehses, t. IV, p. 178; Merkle, t. I. p. 413; *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 67. Le 14 mai Morone avait envoyé au Pape un avis sur les moyens à employer pour ramener les luthériens à l'Église; il y espérait beaucoup des décisions du Concile qui, tant qu'il serait ouvert, ne cesserait d'être un objet de crainte pour les luthériens et d'espoir pour les catholiques, tandis que si on perdait l'espoir de le voir réuni, les États catholiques seraient conduits à faire à leurs sujets en matière religieuse des concessions trop arbitraires et on courrait le danger de voir traiter dans une diète les affaires de religion. *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 406.

muniquée, par brefs, aux princes catholiques [1]; on donnait pour motif l'attitude de l'Empereur, du roi de France et du roi des Romains, aux observations desquels le Pape avait consenti.

Le roi Ferdinand, à qui le bref fut transmis, le 6 juillet, avec des explications verbales, sur les raisons de la suspension, par le nouveau nonce Morone [2], exprima, en cette occasion, au nonce, puis au Pape dans une lettre qu'il lui écrivit le 17 juillet [3], sa satisfaction de la suspension, dans l'état présent des choses, en émettant le vœu que Paul III recommençât ses efforts en faveur du Concile, aussitôt que les circonstances le permettraient. L'Empereur, à qui le cardinal Farnèse annonça personnellement, le 20 juin, ladite suspension [4], déclara qu'il eût préféré une prorogation à date fixe, car elle aurait offert moins de matière aux mauvaises langues. Charles-Quint voulut, de nouveau, se donner l'air d'avoir été toujours foncièrement pour le Concile [5]. François Ier eut incontestablement la plus grande part des responsabilités dans cette affaire [6]. Au moins l'échec du projet de Concile à Vicence ne peut être imputé au Pape, qui jusqu'à la fin, fit tout ce qui était humainement possible, pour surmonter les obstacles [7].

[1] Le bref à l'empereur dans Ehses, t. IV, p. 78. Dans le même, t. IV, p. 179, la lettre accompagnant le bref au roi de France pour le nonce francais, 19 juin 1539. Ce détail donné par Pallavicini (L. IV, ch. c, n° 1), d'après lequel une bulle aurait été promulguée le 13 juin à ce sujet, doit reposer sur une erreur, puisqu'on n'en trouve aucune trace. Voy. Ehse, *Franz I und die Konzilsfrage*, p. 321.

[2] Morone à Durante du 6 juillet 1539, dans *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 130; Læmmer, *Mon. Vat.*, p. 244.

[3] Dans Ehses, t. IV, p. 182.

[4] Farnèse à Paul III, de Tolède, le 21 juin 1539, dans Ehses, t. IV, p. 180. Sur la légation de Farnèse, voy. aussi Pallavicini, t. I, p. 4, c. 9, n° 4.

[5] Voy. Korte, p. 29.

[6] Voy. Ehses, *Franz und die Konzilsfrage*, p. 322.

[7] *Ibid.* « Ce qui est certain, c'est qu'aucun reproche plus injuste n'a pu être élevé contre Paul III que celui de n'avoir pas voulu le Concile. Il serait plus juste de prétendre que le Pape aurait mieux fait de ne pas s'exposer si souvent au danger de fixer des dates pour l'ouverture du Concile, dates qu'il ne pouvait conserver. En effet, comme le Concile, qui avait été réclamé par

L'épisode du Concile de Vicence était enfin terminé [1]. Dans les dernières années, l'idée de rétablir l'unité de l'Allemagne, par des colloques religieux, domina la politique de l'Empereur et de son frère, en dépit de toutes les représentations et protestations du Pape, contre ces dangereuses tentatives [2]; tandis qu'on inaugurait cette nouvelle méthode, la pensée du Concile était retirée de l'ordre du jour. La réunion d'un Concile général était impossible, tant que les deux souverains de la maison de Habsbourg persistaient dans cette voie.

tout le monde et surtout par les protestants, rencontrait maintenant des obstacles de tous les côtés et soulevait particulièrement la rage des protestants, le Pape aurait pu sans encourir de reproches garder une attitude tranquillement expectante et attendre que la situation se fût améliorée. Mais justement parce qu'il était très sérieux, il aimait mieux s'exposer aux pires railleries de ses ennemis, aux plus graves malentendus avec ses amis que d'encourir le reproche d'avoir omis la moindre démarche qui pût hâter la réunion d'un concile vraiment général œcuménique et capable par là même de rétablir la paix aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

[1] Il n'est pas exact, comme le croit Morsolin, qu'on n'eût plus pensé par la suite à Vicence comme lieu du Concile. Voy. Capasso, *Legati*, p. 32.

[2] Sur le point de vue opposé du Pape et de l'Empereur dans la question de la réunion, voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 169.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE AVANT LE CONCILE DE TRENTE ET RENOUVELLEMENT DU COLLÈGE DES CARDINAUX.

A la question du Concile était étroitement liée la réforme « à la tête et dans les membres », qu'on ne cessait de réclamer de tous côtés. Il ne pouvait échapper à un homme aussi expérimenté que Paul III, qui, pendant plus de quarante ans, avait fait partie du collège des cardinaux, combien grands étaient les abus, dans le haut et le bas clergé et surtout à Rome. De plus, dès le début de son pontificat, de nobles esprits lui avaient représenté le véritable état des choses et l'urgente nécessité d'un renouvellement de la vie ecclésiastique.

La plupart des travaux de ce genre n'ont pas encore été imprimés ; tel est le cas du remarquable mémoire d'un laïque, le célèbre jurisconsulte Giovan Battista Caccia de Novare, sur la nécessité d'une réforme de l'Église [1]. Ce mémoire avait été écrit, dès le temps de Clément VII, mais l'auteur n'avait pas osé le présenter au second Pape Médicis [2]. Paul III jouissait d'une si bonne réputation, chez tous les partisans d'une réforme sérieuse, que Caccia lui dédia son

[1] « Jo. Bapt. Cacia (Novarien. iur. cons.), *De fide integrandā ac de ecclesia reformanda ad Paulum III* dans *Cod. Vat.* 3659 de la Bibliothèque Vaticane. Sur Giov. Batt. Caccia, un élève de F. Decio, voy. L.-A. Cotta, *Muse Novarese,* Milano, 1701, Stanza, t. II, n° 365, et Mazzuchelli, dans Cod. Vat. 9263, p. 14.

[2] « Non quod eum impium et crudelem existimarem, dit l'auteur, sed quod non tanta pietate munitum esse sciebam quantum in te esse boni et fideles omnes prædicant. » Cod. Vat. 3659 de la Bibliothèque Vaticane.

ouvrage. Il y fut encore poussé par cette considération, que l'élection du Pape Farnèse s'était faite dans des conditions de rapidité, d'unanimité, d'intégrité, telles qu'on n'en avait pas vu de pareilles depuis longtemps. Comme plusieurs autres de ses contemporains [1], il vit là une sorte d'heureux présage, annonçant un règne fécond [2]. Caccia présenta au nouveau Pape son écrit, fondé sur une longue expérience des choses romaines et qui renferme une peinture véritablement éloquente du triste état des affaires ecclésiastiques. Les nobles et pures intentions de Caccia, son zèle ardent pour une « sainte réforme » et pour la restauration d'une « discipline évangélique », bien que, comme cela n'arrive que trop en pareils cas, il se soit laissé un peu entraîner par la véhémence de sa rhétorique, à ne voir que le mal partout. Il reste donc un peu suspect d'exagération et de partialité. Il dit cependant au début : « Je vois notre Sainte Mère l'Église, de qui notre salut dépend, si défigurée, qu'elle ne semble plus avoir aucun signe de sa nature évangélique et qu'on n'y peut plus trouver trace de l'humilité, de l'économie, de la continence et de l'énergie apostoliques [3].

Paul III, dès le commencement de son règne, montra sa bonne volonté de répondre, autant que possible, au désir universel qu'on avait de voir disparaître des abus devenus énormes, non seulement en acceptant la dédicace de l'écrit si extraordinairement libre de Caccia, mais encore en faisant une série de manifestations, et en prenant nombre de mesures, qui annonçaient qu'il rompait définitivement avec la malheureuse et hésitante politique de Clément VII. Dès l'entretien qu'il eut avec les cardinaux, le 17 octobre 1534, sur les grandes questions du temps, le Pape, en dehors du

[1] Z. B. Bart. Guidiccioni; voy. Schweizer, p. 48.

[2] Fama enim attulit, te cardinalium omnium suffragiis sine largitione, sine fraude, sine vi, sine potentia, sine contentione, sine controversia, sine nequissima ambitus suspitione in excelsa b. Petri cum summa omnium gratulatione fuisse collocatum, quod forte nostra patrumque nostrorum memoria ante te contigit nemini. Cod. Vat. 3659, p. 1[b] de la Bibliothèque Vaticane.

[3] Voy. Cod. Vat. 3659, p. 78; voy. p. 90[b].

Concile et du rétablissement de la paix dans la Chrétienté, parla de la réforme des ecclésiastiques, qu'il fallait commencer par le haut[1]. Dans le premier consistoire du 13 novembre 1534, qui suivit son couronnement, il déclara qu'une réforme de la Curie et du Collège des cardinaux devait précéder le Concile universel[2], et il recommanda fortement le port de l'habit ecclésiastique à tous les clercs sans exception[3]. En conséquence, le Pape établit, le 20 novembre, une commission pour la réforme des mœurs, composée des cardinaux Piccolomini, Sanseverino et Cesi; en même temps, il chargea les cardinaux Campegio, Grimani et Cesarini d'une évaluation de tous les offices des États de l'Église[4]. Les deux commissions entrèrent aussitôt en fonctions; elles furent invitées, le 8 janvier 1535, à agir avec plus de zèle[5], lorsque le nonce d'Allemagne, Vergerio, alors en résidence à Rome, pour y faire ses rapports sur la situation, eut représenté, de la façon la plus pressante, l'urgence d'une réforme[6]. Un *motu proprio* du 15 janvier ordonnait au dataire Jacobazzi et au régent de la chancellerie, Pietro Fiori, évêque de Castellamare, d'exécuter assez sévèrement la réforme et de remettre en vigueur la bulle des taxes de Léon X, du 13 décembre 1513. Toute transgression devait être sévèrement punie et une compensation exigée[7].

Les difficultés extraordinaires qui s'opposaient à l'œuvre de réforme éclatèrent bientôt; on reconnut qu'il était impos-

[1] Voy. Gualterius, dans Raynald, 1534, n° 2.

[2] Romæ die veneris, 13 novembre 1534, S. D. N. primum consistorium habuit, in quo morum honestatem et gravitatem summa cum prudentia reverendissimorum dominorum laudavit (*Acta Cancell.*, p. 3, 115, dans Archives consistoriales du Vatican). Voy. le rapport de Sanchez du 20 novembre 1534 dans Bucholtz, t. IX, p. 126.

[3] Voy. le rapport de G. Busdraghi du 14 novembre 1534. Archives d'État de Lucques au supplément n° 5.

[4] *Acta consist.* dans Ehses, t. IV, p. 451.

[5] *Ibid.*, p. 451.

[6] *Rapports de nonciature,* t. I, p. 33, 393; voy. p. 396. — La convocation de B. Guidiccioni en février 1535 est liée au projet de réforme. Voy. Schweizer, p. 50.

[7] Voy. Regulæ Cancell., *Pauli III,* Lugdini, 1536, p. 70. La bulle de Léon X dans *Bull.,* t. V, p. 571.

sible de réformer la cour papale aussi tôt que l'auraient voulu maints excellents personnages, dans leur hâte impatiente. Une transformation soudaine des gens de cour et de l'organisme gouvernemental était irréalisable, si le Pape ne voulait pas que le sol se dérobât sous ses pieds. Paul III avait, du reste, en mémoire l'époque d'Adrien VI, qui lui montrait les dangers que faisaient courir des tentatives de réforme trop risquées [1]. Sa prudence l'avertissait de ne pas ajouter, à ses ennemis de l'extérieur, d'autres ennemis, dans le voisinage immédiat de son trône, en faisant des changements trop rapides et en lésant des conditions et des intérêts anciens Quand on considère tout cela, on s'explique pourquoi, dans un consistoire du 3 mars 1535, dans lequel il rendait compte de l'activité des cardinaux réformateurs, Paul III leur recommandait de tenir compte « des conditions du temps », c'est-à-dire de ne pas s'imaginer qu'on pouvait atteindre, du premier coup, le but suprême de la réforme et il les engageait, avec tout le collège des cardinaux, à procéder avec grande circonspection Au consistoire du 14 avril, furent lus les décrets, par lesquels une vie digne et régulière était vigoureusement recommandée aux cardinaux et à toute la Curie.

Les délibérations portèrent principalement, en dernier lieu, sur la question de savoir s'il fallait lancer une bulle générale de réforme, avant la réunion du Concile. Le projet de cette bulle fut soumis au consistoire, dès le 31 avril [4]; on comprit cependant, qu'indépendamment de ceux qui résistaient à toute amélioration [5], la mesure n'était pas approuvée même des esprits les mieux pensants; ceux-ci faisaient valoir que

[1] Voy. volumes préc.

[2] Voy. *Acta consist.*, dans Ehses, t. IV, p. 451. Voy. le rapport de l'ambassadeur portugais dans *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 182.

[3] Voy. *Acta consist.*, dans Ehses, t. IV, p. 451.

[4] J'ai trouvé ce détail inconnu dans un rapport de G. M. della Porta au duc d'Urbin, de Rome, 1er mai 1535 : « Heri in concistoro fu raggionato del reformar la chiesa et letta sopra questo una bolla di mille baye che la brigata se ni carride et veggono che venendo l'Imperatore bisognaia ad ogni modo far il concilio. » (Archives d'État à Florence, Urb., p. 133.)

[5] Cela regardait l'ambassadeur d'Urbin.

tout le contenu d'une pareille bulle n'était qu'une réédition de lois fermement établies par la sagesse des siècles antérieurs; qu'il suffisait donc d'observer les ordonnances des anciens et d'en faire l'application aux contemporains[1]. Avant même que cette question eût été tranchée, Paul III avait fait un autre pas important dans la voie de la réforme.

Un des principaux obstacles, qui s'étaient dressés contre l'activité régénératrice du noble Adrien VI, avait été la condition trop mondaine du Collège des cardinaux et l'absence consécutive des organes propres à exécuter les mesures réformatrices[2]. Il fallait introduire de nouveaux éléments dans le Collège des cardinaux, qui, lors de l'élévation de Paul III, ne se composait, à l'exception de Lang et de Clermont, que de créatures des Papes Médicis[3]. Le Pape devait s'assurer des collaborateurs, s'il voulait voir les choses s'améliorer[4]. Ce fut le but de la célèbre nomination[5] des

[1] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten unter Paul III* dans *Rœm. Quartalschr.*, t. XV, p. 155. Ces essais très sérieux ont les premiers mis au jour les efforts de Paul III pour la Réforme.

[2] Voy. plus haut.

[3] Quinze avaient été créés par Léon X, 25 par Clément VII; voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 8.

[4] On trouve ce détail dans la belle lettre de félicitation à Paul III dans *Junioris Ludovici Pariseti Regiensis epistolæ*, lib. 2, Regii 1541.

[5] F. Peregrino annonce déjà dans une lettre du 9 décembre 1543 (Archives Gonzague) comme imminente la nomination des deux neveux. Le card. H. Gonzague écrit de Rome le 15 décembre 1534 à Giov. Agnello : « Domani si parlerà in concistoro di far i doi nepoti del papa cardinali et poi venerdi si publicheranno. Francesi hanno fatta grandissima instantia di haver il vescovo di Parigi (J. du Bellay), ma S. S[ta] che ni ha assai mala oppenione, non libra voluto per questa volta attender » (Cod. Barb. lat. 5788, f° 52 de la Bibl. Vat.) Les *Acta consist.* disent : « Romæ die merc. 15 décembre 1531 fuit consistorium in loco consueto, in quo de sententia S[tis] Sue atque ex omnium consensu constitutum est creare in cardinales duos nepotes. — Romæ die veneris 18 decemb. consistorium in quo negotium creatonis cardinalium S[tis] S, quod dilatum in sequens consistorium (fuit), uno omnium consensu decretum est. Creati itaque sunt etc. (*Acta Cancell.*, p. 3, dans Archives consistoriales du Vatican). R. Amaseo écrivait le 18 décembre 1534 à Bologne, que la nomination avait eu lieu : « Con tanto consentimento di tutto il concistorio che N. S. più presto ha approvato il voler di tutti che li rev[mi] cardinali habbino consentito a quello di S. B[ne] tutta Roma ne jubila » (Archives d'État à Bologne). Le cardinal Palmieri s'exprime à ce sujet d'une façon

cardinaux du 21 mai 1535, qui effaça le mauvais effet de la nomination à la pourpre des deux très jeunes petits-fils de Paul III, Alexandre Farnèse et Guido Ascanio Sforza de Santafiora [1], qui avait été promu, le 18 décembre 1534. Le

encore plus catégorique (voy. Navenne, p. 266). Il ressort de Soriano (Alberi, 2e série, t. III, p. 313) et de la lettre de Joh. von Kampen dans Hipler, *Zur Gesch. des Humanismus*, que cette opinion ne fut pas partagée partout. *Correspondance J. Danticus*, Braunsberg, 1890, p. 49. — Les cardinaux paraissaient encore plus jeunes qu'ils ne l'étaient; dans le « Liber memorialis monasterii S. Marie Montislucidi extra mœnia Perusina » (Archives de Pérouse) on en parle, au moment de leur visite à ce couvent en septembre 1535, comme d'adolescents de douze ans. La lettre de félicitations du cardinal Hipp. de Médicis, dat. Romæ 1535. Cal. Jan., dans Archives d'État à Parme.

[1] Alessandro Farnèse, fils de P. L. Farnèse et de Girolama Orsini, était né le 7 octobre à Valentano et était ainsi entré dans sa quinzième année! Le chapeau rouge lui fut envoyé le 20 décembre à Bologne, où il étudiait. Contelorius note à ce propos (*Arm.*, t. XI, p. 48, Archives secrètes papales) : « Hic eo quod in tradendis cardinalatus insignibus et ore aperiendo servatæ non essent antiquæ consuetudines, obtinuit perinde valere die ult. Maii 1535. » La formule du serment est dans Raynald, 1534, n° 15. Le 10 mai 1535, les cardinaux consentirent à l'introduction des Neveux dans le Sacré Collège. Le 12 mai, cette cérémonie eut lieu. Le Pape les exhorta à avoir une conduite digne (*Acta consist.*, Archives consistoriales du Vatican). Dès le 7 décembre 1534, Alexandre avait été fait gouverneur de Spolète. (L'acte est aux Archives d'État à Naples et Archives Farnèse, Perg.); le 18 janvier 1535, il obtint le Castello di Grotte dans le diocèse de Montefiascone (*acte, ib.*); le 1er septembre 1535, il devint gouverneur de Tivoli (voy. Contelorius). Après cela, il reçut bientôt une foule de bénéfices ecclésiastiques, évêchés, abbayes, prieurés (outre Contelorius, voy. *Corp. dipl Port.*, t. III, p. 182; *Nuntiaturberitche*, t. Ier, p. 359, 381; Ciaconius, t. III, p. 560; *Gallia christ*, t. XIV, p. 134; Cardella, t. IV, p. 136; Capasso, *Politica*, t. Ier, p. 97; Druffel, *Mon. Trid*, t. Ier, p. 340; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. VII, p. 389, 417; Clausse, *Farnèse*, p. 124, 169) quoique ce népotisme de Paul III fût généralement blâmé (Sanchez écrit là-dessus le 20 août 1535 : « In qua re ab omnibus valde notata est Stas Sua nimis precipitanter et non multum considerate res gerere » (Archives d'État à Vienne), le Pape, après la mort du cardinal Hippolyte de Médicis, nomma le 13 août 1535 Alexandre Farnèse vice-chancelier et lui donna le titre de S. Lorenzo in Damaso et bientôt après (17 août 1735) l'abbaye des Tre Fontane à Rome et l'archevêché d'Avignon (Bref du 29 août 1535; voy. Contelorius, *Acta cons. Cancell.*, dans Archives consistoriales du Vatican); en 1538, l'expédition des affaires d'État fut en grande partie confiée au neveu qui montra beaucoup d'intelligence pour son âge et fit bientôt figure d'homme capable (voy. Quirini, *Imago*, p. 17, 25, 30). A. Farnèse, légat à Avignon depuis le 13 mai 1541 (voy. Contelorius), vécut à Rome en grand seigneur (sur le nombre de ses serviteurs en 1544, voy. Lanciani, *Golden nays*, p. 108); ses dépenses, malgré la libéralité de

choix que fit Paul III, cette fois, montra qu'il songeait sérieusement à une réforme de l'Église. Parmi les cardinaux promus se trouvaient des hommes excellents, distingués par la pureté de leurs mœurs, leur piété et leur science; on y avait eu égard aux diverses nations : l'Allemagne y était dignement représentée par Nicolas de Schœnberg, la France par l'archevêque de Paris, Jean du Bellay, l'Angleterre par le saint archevêque de Rochester, John Fisher, incarcéré par Henri VIII et menacé de mort. Du côté italien, le Pape avait jeté les yeux d'abord sur deux hommes, dont il avait éprouvé particulièrement les connaissances et la fidélité, dans la négociation des plus importantes affaires, depuis son élévation au trône [1]; c'étaient le docte auditeur de la Chambre, Girolamo Ghinucci, un Siennois, et un Milanais, Jacopo Simonetta; à ceux-ci le Pape songea à en ajouter un troisième, que les meilleurs personnages de l'Italie appelaient l'unique : Gasparo Contarini.

Paul III, le mirent souvent dans des embarras financiers (voy. Lanciani, *Scavi*, t. II, p. 153); mais sa grande générosité y était pour quelque chose; le cardinal soutenait des artistes et des lettrés, secourait des pauvres, décorait des églises (voy. Ciaconius, t. III, p. 560). Cette activité du cardinal méritait une monographie; l'écrit de E. T. Frangipane (*Memorie sulla vita del card. Aless. Farnese*, Roma, 1876) quelque intéressants détails qu'elle nous donne, ne suffit pas; elle ressemble aussi trop à un panégyrique; car on ne peut contester que la vie de A. Farnèse n'était pas très pure (sur sa fille, voy. *Rev. bibliogr.*, t. XVII, p. 1194, voy. Druffel, *Mon. Trid.* t. Ier, p. 576) et ne devint sérieuse que peu à peu. Parmi les portraits du cardinal, les deux plus beaux sont du Titien (l'un est à la galerie Corsini à Rome, l'autre au musée de Naples); voy. Clausse, p. 171; Fischel, p. 82. — Ascanio Sforza de Santafiora, né vers la fin de 1518, fils de Costanza, fille de Paul III, mariée au comte du même nom, n'avait donc que seize ans, il étudiait à Bologne et fut également richement pourvu d'évêchés et de bénéfices (voy. Ciaconius, t. III, p. 566; Cardella, t. IV, p. 141). En mars 1587 il devint légat de Bologne et de Romagne, le 22 octobre 1537, camerlingue, le 6 avril 1541, patriarche d'Alexandrie (voy. Contelorius, *Arm.*, p. 11, f° 48, f° 252b (Archives secrètes papales). Santafiora était aussi très généreux. Sur sa moralité, ce que dit A. Serristori dans une lettre de Rome, du 21 janvier 1542, jette assez de clarté : « Il male di S. Fiore si risolve in mal francese, per quanto s'intende » (Archives d'État à Florence, Med. 3264). F. Peregrino, au sujet du caractère de Santafiora, écrivait le 28 juin 1539 : « Il rev. Camerlengo come giovane è persona un poco timida et di rispetto massime con N. Sre ancora che gli sià nipote » (Archives Gonzague à Mantoue).

[1] Voy. le rapport portugais dans *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 181.

Pour faire comprendre l'état d'esprit de la majorité des cardinaux, il faut signaler que les promotions projetées par Paul III rencontrèrent une vigoureuse résistance. On discutait là-dessus, depuis le commencement de mai [1]. L'affaire n'allait pas du reste sans difficultés politiques : Charles-Quint offrait tout pour empêcher la nominatien de l'archevéque de Paris et il eût beaucoup préféré qu'on renonçât à toute promotion [2]. Pour l'apaiser, Paul III projeta de nommer aussi Marino Caracciolo, très dévoué aux Impériaux [3]. A du Bellay et à Ghinucci, considéré comme du parti français [4], faisaient aussi contrepoids les trois autres, sur qui Charles-Quint pourrait compter. Ce ne fut que le 20 mai que toutes les résistances cédèrent [5], d'autant que, le jour suivant [6], le

[1] G. M. della Porta parle, dans une lettre du 5 mai 1535, du projet de « far una squadra di cardinali novi per sbatter questi vecchi » (Archives d'État de Florence. Urb.). Blasius de Martinellis. (*Diarium*, Archives secrètes papales, t. XII, p. 56) mentionne un consistoire tenu le 10 octobre à propos de cette affaire.

[2] Voy., outre les sources fournies par Cardauns (*Paul III*, p. 160), les rapports de G. M. della Porta du 13 et du 18 mai 1535 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. la lettre du cardinal H. Gonzague au duc de Mantoue, lettre datée de Rome 22 mai 1535 : « La promotione è stata honoratissima et spero che sarà di servigio anchora all' Imp[re], perchè oltra l'arcisvescovo di Capova et il protonotario Caraciolo vi sarà il Contarino, quale non è manco servitor di S. M[ta] di quello che le siano i già nominati. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Rapport de G. M. della Porta du 20 mai 1535 dans Archives d'État de Florence.

[5] A summo mane usque ad horam 21, dit Blasius de Martinellis (*Diarium*, Archives secrètes papales). Fuere publicati cardinales non sine magna patrum discordia et altercatione. Ephem. dans Cod. Vat. 6978.

[6] Voy. *Acta consist.* dans Arch. Consist. du Vatican et Gualterius dans Reynald, 1535, n° 7. Voy. Ciaconius, t. III, p. 567; Cardella, t. IV, p. 145. Ghinucci avait conduit le procès contre Luther. Voy. sur celui-ci Garampi, *App.*, p. 236 ; sur Simonetta, voy. *Annales de Saint-Louis*, t. VI, p. 397, t. VII. Du Bellay amena deux Français à Rome, qui traduisirent fort satiriquement leurs impressions : c'étaient Rabelais et Joachim du Bellay. (Voy. Reumont, t. III, p. 2, 552, 786. Voy. aussi Dumesnil. *Voyage français en Italie,* 1865, p. 4; Thuasne, *Rabelais,* Paris, 1904; Stoppolani dans *Riv. d'Italia*, 1906; Chamard, *Joachim du Bellay*, Lille, 1908; *Rev. de la Renaissance*, 1908.) Euses (t. IV, p. 613) a voulu de nouveau mettre en question la date fort contestée de la mort de Schœnberg ; en s'appuyant sur *la Chronique* dans Cod. Vat. 6978, il la fixe au 9 août 1537. C'est une erreur, car G. M.

consistoire décisif pouvait être tenu. Dans cette assemblée, qui fut extraordinairement longue, furent nommés six nouveaux cardinaux : Fisher, du Bellay, Contarini, Schœnberg, Ghinucci et Simonetta. Comme les trois derniers étaient présents, ils reçurent aussitôt la barrette rouge. En outre, le Pape se réserva, *in petto*, de nommer encore un cardinal, mais dont la promotion fut publiée, dès le 31 mai, lorsqu'on donna leur titre aux nouveaux promus. C'était Caracciolo.

Plusieurs, tel que l'ambassadeur vénitien Soriano, étaient convaincus que le Pape, par la nomination de personnages si dignes et si distingués, avait voulu effacer la mauvaise impression que la nomination de ses petis-fils avait produite[1]. Ce motif n'était pourtant pas le seul et il fut loin d'être déterminant. En appelant à lui des hommes si remarquables, il avait eu beaucoup plus en vue les besoins de l'Église, qui, pour l'avenir, pour le Concile et pour la réforme, exigeaient impérieusement une régénération du Collège des cardinaux[2]. En agissant ici résolument, Paul III s'était acquis d'un coup la plus grande considération ; tels mêmes, qui lui étaient hostiles, durent convenir qu'on avait fait une élection excellente[3]. Les partisans d'une vraie réforme

della Porta écrivait encore le 26 et le 29 août 1537 que Schœnberg était gravement malade (Archives d'État à Florence). F. Peregrino mande le 4 septembre 1537 : « Il card. di Capoa sta in estremo di monte » et le 7 septembre : « Il card. di Capoa è morto. » (Archives Gonzague.)

[1] Alberi, 2e série, t. III, 313 f°.

[2] Outre les témoignages donnés dans Ehses, t. IV, p. cxxi, cxxii, et les rapports de G. M. della Porta des 5 et 18 mai 1535 (Archives d'État à Florence) qui déclare résolument que les nouveaux cardinaux feront contrepoids aux anciens, voy. le discours que Paul III prononça le 24 mai 1535 en publiant les nominations dans le *Consistorium publicum* : « Habuit brevem sermonem significando publice omnibus causas, quare motus fuerat ad talem promotionem istorum novorum cardinalium, tum propter eorum excellentes virtutes et doctrinas ac rerum experientiam, tum propter concilium futurum quod indicere volebat ad compescendum hæreses et tumultus christianorum ac etiam consulendum reipublicæ christianæ et fidei contra infideles, contra quos iam principes christianos convocaverat et classem instruxerat… » (*Diarium*, Archives secrètes papales, t. XII, p. 56.)

[3] Voy., outre le rapport de F. Peregrino du 4 juin 1535 (Archives Gonzague), la lettre déjà citée du cardinal H. Gonzague du 23 mai 1535 et qui provenait d'un des ennemis les plus acharnés de Paul III. Les rapports de

étaient dans la joie. « Qu'est-il arrivé de mieux, de mémoire d'homme, à l'honneur des Papes et qui promette plus pour la suppression de tant d'abus ecclésiastiques, que le choix de ces hommes, qui, par leurs vertus, leur esprit, leur science, leur expérience et surtout par leur conduite exemplaire, soient mieux désignés et préparés pour conduire et administrer l'Église [1]? »

La nomination, qui produisit la plus profonde impression, fut celle d'un laïque, Contarini, dont le nom contenait tout un programme. Reginald Pole déclara alors, qu'il avait lu bien souvent que l'honneur était la récompense de la vertu, mais que jamais encore il n'avait vu ce proverbe se réaliser comme aujourd'hui, où le Pape, par simple et pure appréciation de la vertu, avait honoré, de si haute façon, cet homme si noble, avec lequel jusque-là il ne s'était pas encore trouvé en rapport [2].

Tous ceux, qui étaient animés de bons sentiments pour l'Église et qui en souhaitaient la réforme, tournèrent alors, pleins d'espoirs, leurs regards vers le nouveau cardinal dont la vie, riche d'œuvres, offrait un mélange de douceur et de force, de vertus religieuses et humaines. Les luthériens allemands, écrivait l'ambassadeur de Venise, sont tout surpris et ne savent plus que dire [3].

Gasparo Contarini [4] sortait d'une des plus anciennes

Gonzague insistent complaisamment sur les pires choses et contiennent souvent des faussetés; aussi ne doit-on les utiliser qu'avec une grande circonspection. Sur leurs tendances calomnieuses qu'ignore SOLMI (*Fuga*, p. 80, 90), voy. *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, 1892, p. 100.

[1] L. Bonamico à Contarini dans *Epistolæ clar. viror. selectæ*. Coloniæ, 1586, p. 10.

[2] Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 321; voy. REUMONT, *Vittoria Colonna*, p. 199.

[3] Voy. *Rapports de nonciatures*, t. I, p. 416.

[4] Après les deux bonnes biographies de Contarini publiées par deux contemporains, Lodovico Beccadelli et Giovanni della Casa (voy. MAZZUCHELLI, t. II, 2 p. 580, et LÆMMER, *Anal.* 9), DITTRICH a récemment, par ses *Regesten* (1881) et par sa monographie (1885) érigé au grand cardinal un monument digne de lui. Voy. ce que je dis de ces deux publications dans *Histor. Jahrb.*, t. IV, p. 131; t. VIII, p. 107.) Depuis, la matière a été encore enrichie par PELLEGRINI dans *Arch. Veneto*, t. XXXIII (1887), p. 435, DITTRICH (*Duo*

familles de la noblesse vénitienne. Né en 1483, il suivit, tout jeune, les cours de l'Université de Padoue et y acquit, par un travail judicieux et réglé, une profonde culture philosophique et théologique. Retourné dans sa ville natale, il suivit la carrière ordinaire des nobles Vénitiens, entra dans le Grand Conseil et devint, en 1518, membre de la commission des grâces. Trois ans après, dans un moment très critique, la République l'envoya comme ambassadeur à la cour de Charles-Quint, en Allemagne. Dans cette position, il rendit à sa patrie de signalés services et acquit une foule de nouvelles connaissances. A Worms, il ne vit pas Luther, ni ne lui parla; mais tout ce qu'il entendait dire de cet homme lui déplut extraordinairement. Plus tard, Contarini accompagna l'Empereur en Angleterre, puis en Espagne. De là il retourna, en 1525, à Venise, où il se consacra à ses études préférées. Mais dès 1527, la confiance de ses compatriotes lui fit attribuer la très difficile fonction d'ambassadeur à la Curie. Quoique, au cours de cette mission, il eût représenté, avec un grand dévouement, les intérêts de sa patrie près de Clément VII et plus tard près de Charles V, il lui en survint beaucoup de désagrément. Pourtant le sentiment de la reconnaissance finit par prévaloir chez la plupart.

Dès le printemps de 1530, Contarini retrouva à Venise ses études et ses amis. Sa maison fut le rendez-vous des hommes les plus éminents par l'intelligence; avec beaucoup d'autres il entretint un commerce épistolaire actif. Tous étaient pleins de respect pour lui, les politiques comme les humanistes, les philosophes comme les théologiens. Ses vastes connaissances, sa libéralité, sa douceur, sa vie exemplaire lui conquirent l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'appro-

docum. card. Contarini laud. praedicant., Brunsbergæ, 1888) et notamment par la précieuse publication de la correspondance de Contarini avec le card. H. Gonzague (par FRIEDENSBURG, dans *Quellen und Forsch. des preuss. Instituts*, t. II, p. 161-222). Solmi y a ajouté un supplément dans *Nuovo Arch. Veneto*, t. VII (1904), malheureusement gâté par un reproche tout à fait injuste contre Friedensburg. Il faut encore mentionner d'autres publications, celle de BIADEGO, *Lett. di M. A. Flaminio al card. Contarini, 1536-1537*, Venezia, 1906.

chèrent. On le considérait comme « l'ornement de la Nation italienne ».

En fait, Contarini était un caractère véritablement grand, éminent par ses qualités intellectuelles, une âme pure, remplie de sincère et profonde piété, de rare humilité et du plus large amour de Dieu et du prochain. Quoique partisan des études des humanistes, il ne craignait pas cependant de s'élever contre l'admiration excessive dont elles étaient l'objet et de blâmer l'abus pervers qu'on en faisait. Étant étudiant, il s'était élevé avec la même indépendance contre l'affirmation de son professeur Pomponazzo, que tout le monde entourait de considération et qui venait de soutenir qu'il était impossible de fournir une preuve philosophique de l'immortalité de l'âme.

Les grandes qualités et vertus de Contarini étaient couronnées par une pensée profondément chrétienne, véritablement catholique. Reginald Pole écrivait très excellemment que Contarini n'ignorait rien de ce que l'esprit humain peut découvrir, par ses propres investigations, ou de ce que la Grâce de Dieu communique. Toute la personnalité de Contarini était d'un seul jet comme ses écrits. C'était une nature très douce, aimante et aimable, très inclinée à l'optimisme, une physionomie attirante, avec une belle tête, des traits fins, spirituels et doux [1].

Quoique laïque, Contarini avait fort poussé ses études théologiques. Les Pères de l'Église et scolastiques : Augustin, Basile, Chrysostôme, Grégoire de Nazianze et surtout Thomas d'Aquin, étaient ses auteurs de prédilection Rien de plus naturel que cet homme si distingué se fût préoccupé des tares de la vie du clergé dans son pays et se fût lié d'amitié avec des hommes, comme Gian Pietro Carafa, chef du nouvel Ordre des Théatins, Gian Matteo Giberti, évêque de Vérone, Gregorio Cortese, le réformateur de l'Ordre des Bénédictins, qui était justement alors dans la Haute-Italie,

[1] Le buste en marbre de Contarini par A. Vittoria et placé sur son tombeau à Santa Maria dell' Orto à Venise, reproduit excellemment les beaux traits de Contarini; sur d'autres portraits de lui, voy. Dittrich, p. 865.

tous personnages qui s'efforçaient d'obtenir, dans l'Église, les améliorations si nécessaires, en se plaçant sur le terrain des règlements et sans toucher au dogme et au Saint-Siège. Ces représentants d'une véritable réforme catholique admiraient, en Contarini, l'auteur du magistral traité sur la fonction épiscopale où le mal était touché dans sa racine. Il est à peine besoin de dire avec quelle allégresse ils saluèrent l'entrée d'un pareil homme dans le Sénat suprême de l'Église.

C'était un dimanche après-midi : le Grand Conseil était en séance et Contarini, qui était le plus jeune, se trouvait près de l'urne du scrutin, quand arriva un courrier de Rome avec la nouvelle de sa nomination au cardinalat. Tous les conseillers se levèrent, entourèrent leur collègue et lui présentèrent leurs vœux; lui était entièrement surpris. Alvise Mocenigo pensait que la République perdait son meilleur citoyen. Toute la ville, à l'exception de Contarini, était transportée de joie. Comme ceux de son entourage l'avaient prévu [1], il avait envie de refuser cette dignité. Sur les représentations de Matteo Dandolo, qui lui fit remarquer qu'il ne pouvait se dérober aux nobles intentions du Pape, surtout dans un moment si dangereux pour l'Église, il se déclara enfin prêt à accepter la pourpre [2].

Contarini n'était pas encore arrivé à Rome, lorsque, le 9 juin 1535, le consistoire eut à prendre une importante résolution. On décida de ne pas lancer de bulle générale de réforme et de commencer immédiatement à prendre les mesures nécessaires pour l'amélioration des mœurs et pour les changements à faire dans les autorités, en se réservant d'en fixer plus tard la forme légale [3]. Le Pape montra alors tant de zèle que, si l'on en croit le témoignage de l'ambassadeur de Mantoue, les cardinaux mondains étaient positive-

[1] « Molti furono dubbiica secetlera o non questa dignita et massim[te] chi ha cogitatione della natura sua », écrit de Rome F. Peregrino le 24 mai 1535 Archives Gonzague de Mantoue). G. M. della Porta dit de même le 27 mai 1535 (Archives d'État à Florence.)

[2] Voy. Beccadelli, *Contarini*, c. 10, et Casa, *Vita*, c. 13-14. Voy. Daniele, Barbaro à D. Veniero dans *Lett. volgari*, t. I, p. 3.

[3] *Creta consist.* dans Ehses. t. IV, p. 451.

ment terrorisés [1]. Le 27 août, fut publiée une bulle, datée du 23, qui instituait une nouvelle commission de réforme. Ce document commence par de belles considérations : on y lit que le sacrifice du Fils de Dieu n'avait pas seulement pour but de libérer l'humanité déchue, mais encore de former sa Sainte Église, d'en unir les membres entre eux par le lien solide de l'amour et de ménager au monde chrétien la splendeur éternelle; en conséquence, pour permettre à l'Église, l'épouse du Christ, de remplir convenablement son objet qui est notre salut et pour la purifier de toute tache et de toute hérésie, en particulier du luthéranisme corrupteur, le Pape avait annoncé un Concile général, mais comme une œuvre si difficile n'avait pu assez promptement être exécutée, il avait résolu, en attendant, de réformer la ville de Rome, la cour romaine et ses fonctionnaires; « si notre maison est purifiée, ajoutait-il, nous serons d'autant plus aisément en état de purifier aussi les autres ». Dans ce but, les cardinaux Piccolomini, Sanseverino, Ghinucci, Simonetta et Cesi et trois évêques, résidant dans la ville éternelle, parmi lesquels le Néerlandais Peter van der Vorst, furent nommés réformateurs pour Rome et la Curie romaine, avec la mission illimitée de faire disparaître tous les abus, défaillances et errements, tant sur le terrain spirituel que sur le terrain temporel; de châtier sévèrement les désobéissants et les réfractaires, et en cas de nécessité, de recourir même contre eux à l'appui du bras séculier [2].

La mission confiée à la commission doit être considérée comme ayant été très difficile, car, par suite du développement des absolutions, dispenses et réserves ecclésiastiques, il s'était formé à la Curie un si puissant appareil de gouvernement, avec de nombreuses magistratures et une quantité

[1] « Gli cardinali incominciano intrare in qualche spavento di questo Papa vedendo che egli ha puoco rispetto et dimostra di volere rivedere gli conti di ciascuno; pero bisogna che le brigate stiano in cervello. » F. Peregrino au duc de Mantoue de Rome, 10 juin 1535 (Archives Gonzague à Mantoue).

[2] *Bulle Sublimis Deus* dans Ehses, t. IV, p. 451; voy dans le même, t. CXVIII, n° 6, p. 75, n° 5.

énorme de hauts et bas emplois, qu'il était déjà très difficile de le surveiller. Pendant que Rome, au temps de la Renaissance et particulièrement sous Sixte IV et Alexandre VI, s'était scandaleusement mondanisée, la corruption générale avait envahi, dans la plus large mesure, toutes les fonctions. Le court gouvernement d'Adrien VI n'y put rien changer; sous le deuxième Pape Médicis, tout était resté essentiellement dans le même état qu'auparavant. Changer des conditions si anciennement et si profondément enracinées et qui touchaient de si près à tant d'intérêts matériels, était une œuvre de géant, qui ne pouvait être accomplie au cours d'un seul pontificat. La commission de réforme s'en aperçut bientôt.

On n'a point retrouvé jusqu'ici de protocole sur les délibérations de la commission de réforme et même sur les délibérations des consistoires, où étaient discutées en dernier lieu les propositions de la commission; les rares actes consistoriaux, conservés de cette époque, ne nous donnent aucune lumière là-dessus. Par contre, les rapports des ambassadeurs nous fournissent quelques détails intéressants[1]. Au commencement de 1536, la question des réformes fut discutée, dans plusieurs consistoires. Le 11 février, fut donné lecture d'une série d'ordonnances sur l'amélioration du clergé romain et que les cardinaux devaient faire appliquer[2]. Les prescriptions canoniques, concernant l'habit clérical, furent

[1] Voy. les nouveaux témoignages réunis par moi : Lettre de F. Peregrino datée de Rome 16 janvier 1536 : « Nel concistoro dihoggi N. S^re^ è stato molto occupato circa alla reformatione della corte, de l'habito et vestire de preti » etc. (Archives Gonzague de Mantoue) ; 2 Blasius de Martinellis, *Diarium*, du 19 janvier 1536 : « Consistorium in quo inter alia de firmitate reformationis prælatorum et cleri tractari et concludi debebat » (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56) ; 3. Rapport de F. Peregrino du 28 janvier 1536 dans l'*Appendice*, nr. 15.

[2] Voy. le rapport de l'ambassadeur vénitien Bragadino du 12 février 1536, avec une fausse date et altéré arbitrairement au début dans de Leva, t. III, p. 354, exact dans Ehses, t. IV, p. 453. La *bolla* qui est mentionnée là était inconnue jusque-là ; les décisions en sont contenues dans le *Decretum reformationis generalis,* qui manque aux Archives secrètes papales et dans toutes les bibliothèques de Rome ; je l'ai trouvée à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Voy. le texte au supplément n° 16.

d'abord fortement recommandées, au haut aussi bien qu'au bas clergé. Il ne s'y agissait pas du tout d'une extériorité, mais d'un mal dangereux, qui avait pénétré profondément et sur la grandeur duquel les écrits des amis des réformes nous firent des particularités très caractéristiques [1]. Plus loin, on rappelait aux ecclésiastiques l'obligation du bréviaire et on fixa un dernier délai de quatre mois aux possesseurs de bénéfices, pour recevoir les consécrations nécessaires. Cette prescription avait pour but de faire disparaître un abus, particulièrement blâmé par Carafa. Désormais personne ne pourrait être ordonné prêtre, à Rome, s'il ne possédait pas les qualités canoniques indispensables et un bénéfice. Les chanoines et bénéficiaires des églises patriarcales et collégiales de Rome reçurent, de nouveau, l'ordre de procéder personnellement au service de Dieu et de célébrer, le dimanche, un office solennel. Plus importante encore était la prescription qui enjoignait à tous les curés de Rome de vaquer, sans intermédiaires, au soin des âmes; dans le cas d'un empêchement légitime, ils devaient payer à leur place un vicaire, préalablement approuvé par le vicaire général. D'autres ordonnances concernaient la digne conservation et dispensation du saint sacrement de l'autel. Les clercs, qui n'avaient reçu que les ordres inférieurs, devaient communier, au moins quatre fois par an ; les prêtres, à toutes les fêtes commandées, et de plus ces derniers devaient célébrer la messe au moins une fois par mois; venaient ensuite des prescriptions relatives à la conservation des vases sacrés, à l'administration des biens des églises et à la charge des restaurations nécessaires des églises; furent interdites aux ecclésiastiques toutes relations avec des personnes suspectes, la fréquentation des cabarets et autres lieux peu respectables, l'entrée dans les maisons de jeux et les théâtres. Les ecclésiastiques, aussi bien que les laïques, furent invités à se garder du blasphème, à observer les fêtes commandées, à se tenir respec-

[1] Voy. la dissertation de Caccia, dont nous avons déjà parlé. (Bibliothèque Vaticane.)

tueusement à l'église. Les prédicateurs, avant de s'attaquer à quelque point de la doctrine luthérienne, devaient se mettre sous la conduite du maître du sacré palais ou du vicaire général. Ce dernier devait faire cesser une série d'abus, dont les laïques se scandalisaient avec raison; à ce point de vue, on mentionna les querelles entre ecclésiastiques séculiers et réguliers, la célébration de la messe par des prêtres ignorants et la concentration abusive des aumônes entre les mains des moines mendiants. A l'avenir, aucun religieux ne devait se promener seul, dans la ville, sans la permission particulière du vicaire général.

Le consistoire, qui rendit ces ordonnances, s'occupa aussi de régler la marche des affaires de la pénitencerie, de la daterie, de la chancellerie et des autres offices. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans toutes ces mesures, la trace d'une direction sévère, celle de Contarini surtout; même les cardinaux neveux, en vinrent à sentir la sévérité du Pape, relativement à la dignité cléricale. Il leur interdit toute participation au carnaval, ce qui parut très dur à ces jeunes gens, amis du plaisir[1].

On s'aperçut bientôt, sur d'autres points encore, de l'impulsion vigoureuse qu'avait imprimée partout l'entrée de Contarini dans le Sacré Collège. Il s'exprima, avec sa franchise ordinaire, sur les nombreux abus de la Curie et naturellement, il se fit par là beaucoup d'ennemis. Ceux-ci se moquaient de ce Vénitien, récemment débarqué à Rome et qui voulait réformer la Curie, sans même connaître les noms des cardinaux. On chercha à miner son influence auprès du Pape, en l'accusant de manquer aux convenances, quand il parlait si librement et avec si peu de ménagements au consistoire, mais Paul III, qui avait assigné à Contarini une demeure au Vatican[2], ne se laissa point entraîner, il vit

[1] Voy. le rapport de F. Peregrino daté de Rome 18 février 1536 (Archives Gonzague à Mantoue).

[2] Voy. DITTRICH, *Contarini,* p. 328, 385. Sur l'habitation de Contarini, voir à l'appendice n° 27, le rapport de F. Peregrino du 14 décembre 1537 (Archives Gonzague de Mantoue).

en lui l'un des présidents du futur Concile et usa de ses conseils, en cette affaire comme en plusieurs autres.

La bulle de convocation du Concile, du 2 juin 1536, mettait, en deuxième ligne, la réforme morale de la Chrétienté, comme objet des délibérations de cette assemblée. Paul III fut averti, de divers côtés, qu'il ne fallait pas attendre la réunion du Concile général, pour procéder à la suppression des abus les plus criants [1] et cette opinion concordait entièrement avec la sienne [2]. Là-dessus, il fallut envisager la nécessité de fournir justement au Concile un travail préparatoire sur cette question et sur la base duquel le Concile pourrait travailler ensuite avec succès. Aussi la proposition de Contarini d'appeler à Rome, tant en vue du Concile, qu'en vue des réformes, un certain nombre des représentants les plus éminents de la discipline ecclésiastique rigoureuse, fut-elle favorablement accueillie du Pape.

Contarini, de qui surtout émanait cette démarche, avertit ses amis qu'ils seraient convoqués. Quoiqu'il leur eût représenté, en termes éloquents, combien l'intérêt de l'Église exigeait leur présence à la Curie et leur participation aux travaux de la commission des réformes, son appel rencontra peu d'enthousiasme chez plusieurs. La réponse, qui lui fut communiquée de la part de Sadolet, montre à quel point le découragement s'était emparé des plus nobles natures [3].

« O très docte et très excellent Contarini », c'est ainsi que commence la lettre, datée du 13 mars 1536, « puisse ton espérance ne pas te tromper, ta bonté et ton éloquence si rares t'ont conduit à espérer que tout ce que tu considères comme le meilleur et le plus profitable commence à se réaliser. Il en va malheureusement tout autrement. Ne crois-tu pas que, s'il me restait l'espoir de faire quelque chose de

[1] Voy. le *Mémoire*, dans *Rapports de nonciature*, t. II, p. 421, 424.

[2] Voy. *Acta consist.* du 29 mai 1536 dans Ehses, t. IV, p. 453.

[3] Les doutes de Dittrich (*Contarini*, p. 350) sont levés par le témoignage précis de F. Peregrino du 26 octobre 1536 : « Qua sono li vescovi di Chieti di Verona et l' Sadoleto di Carpentras con l'arcivescovo di Salerno per opera et instigatione del card. Contarino chiamati da N. S. per riformatione di S. chiesa et sedi apost. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

bien et de salutaire, je ne m'y emploierais, je ne m'y dévouerais pas moi-même, je ne veux pas dire, en vue de l'honneur, non, mais en vue de la croix et de la mort, ainsi que l'a dit le chef des apôtres, car je regarderais, comme un gain considérable pour moi, tous les désavantages personnels, qui serviraient au bien de l'Église? Mais crois-moi, les vices et les mauvaises passions de ce temps ne peuvent rien comprendre à une pareille éloquence et à une pareille sagesse. Il est vrai que nous avons à la tête de l'Église un Pape très distingué, qui ne veut et n'ambitionne que de lui rendre sa dignité, mais il n'est pas plus fort que la corruption de ce temps, car le corps de la Chrétienté est malade, il souffre d'une maladie, qui n'admet pas de secours, en ce moment; il serait préférable de remettre à plus tard sa guérison, car cette maladie n'est pas venue en un jour, elle s'est aggravée lentement au cours du temps, il faudra bien des veilles, bien des remèdes et une action bien dissimulée, pour rendre la santé et la dignité de l'Église[1]. »

Dans la seconde moitié de juillet 1536, furent mandés à Rome, par brefs particuliers du Pape, en vue d'une sorte de Concile préparatoire : Gian Pietro Carafa, Gregorio Cortese, Giberti, Sadolet, Fregoso, évêque de Gubbio, et enfin l'excellent Anglais Reginald Pole, qui, comme les autres, appartenait au cercle des amis de Contarini, chez qui la Réforme de l'Église n'avait pas été un sujet des conversations, mais l'objet de sérieux efforts[2]. La plupart se trouvèrent à Rome, dans la dernière semaine d'octobre[3] Le vieux Bartolomeo Guidiccioni y avait été aussi appelé. Le Pape lui permit de rester provisoirement dans sa patrie, à la condition qu'il fournirait des matériaux pour les discussions de réforme[4]. Contarini, l'âme de tout cela, fit tous ses efforts, pour que le Pape convoquât aussi Aleander, si zélé pour les réformes et

[1] Sadoleti, *Opera*, t. I, p. 216; voy. Dittrich, p. 351.
[2] Voy. Raynald, 1536, n. 40, et Ehses, t. IV, p. 26.
[3] Avec Dittrich voy. aussi le rapport de F. Peregrino du 26 octobre 1536 (Archives Gonzague de Mantoue). Voy. au-dessus S, p. 110.
[4] Voy. Schweisser, *Guidiccioni*, p. 142.

si particulièrement compétent pour les affaires d'Allemagne, ainsi que le maître du sacré palais, Tommaso Badia, aussi distingué par sa piété que par sa science.

Les gens du monde, tels que l'ambassadeur de Mantoue, n'avaient que de basses railleries pour cette assemblée de gens si distingués[1]. En réalité, la formation de la commission, composée de neuf cardinaux, était un pas aussi considérable, dans la voie de la réforme catholique, que la nomination de cardinaux de mai 1535. Les membres n'en étaient pas seulement des hommes distingués, ils étaient complètement indépendants, presque tous sans situation à la Curie et par là, en position de voir et de juger de plus haut l'état des choses, à la lumière seule des anciennes traditions administratives. Le Pape leur recommanda, en conscience, de mettre par écrit tout ce qui, à leur avis, méritait d'être réformé dans l'Église et déclara que, s'ils le laissaient faillir, il leur en demanderait compte, un jour, devant le tribunal de Dieu[2].

Un magnifique discours de Sadolet, sur la réforme de la Curie et du clergé, fut la digne introduction à ces débats, que les membres de la commission durent jurer de tenir secrets. C'est un témoignage extrêmement significatif de l'impression faite sur les humanistes par le sac de Rome et de la compréhension différente, qu'eurent de cet événement les écrivains païens ou chrétiens, de voir Sadolet partir de l'effroyable catastrophe, qui atteignit la ville éternelle, en 1527, et proclamer expressément, que ce grand malheur, dont les traces n'étaient pas encore effacées, n'avait pas été, comme quelques-uns le pensaient, l'effet d'un malheureux accident du destin, mais le résultat des fautes humaines, qui avaient amené un juste châtiment de Dieu. On était menacé de pire

[1] « Qui debbono arrivare li vescovi di verona et di Chieta et per meglio dire che fu di Chieti, chiamati da N. S. con loro sanctimonie et fra puochi giorni vi sara l' Sadoleto. » Peregrino Rome, 12 octobre 1536 (Archives Gonzague de Mantoue).

[2] Voy. Kerker.

[3] Voy. Beccadelli, *Contarini*, c. 12.

encore, d'un anéantissement total de la part des Turcs. Ici la faute en était à nos péchés mêmes, à la désunion des chrétiens. Sadolet fait ensuite librement les procès des anciens Papes. Il démontre, en termes éloquents, comment le malheur de l'Église et du monde avait pris sa source là d'où ils attendaient auparavant le salut : de ceux qui occupaient le siège de Rome. Lorsque ceux-ci eurent abandonné la voie de la sainteté et commencé à tirer bénéfice de la religion, les princes et les peuples étaient devenus soupçonneux. Lorsqu'on vit que les Papes ne faisaient rien pour l'amélioration du clergé déshonoré, la Curie romaine tomba dans le mépris, l'autorité du Saint-Siège et de l'Église s'abaissa, le clergé fut l'objet de la haine universelle. Un regard, jeté sur la situation du monde, montrait combien cette haine était grande : l'Allemagne et l'Angleterre étaient perdues pour l'Église, l'Italie même en arrivait parfois à s'insurger contre la juridiction de Rome et devant le péril turc croissant, la ville éternelle était menacée de rester sans défense. Dans cette nécessité générale, l'Église avait trouvé, en Paul III, un sauveur qui avait su garder heureusement la neutralité dans les querelles des princes, qui s'était entremis pour la paix, avait annoncé le Concile général et maintenant venait de convoquer, à la Curie, des hommes éminents, pour délibérer sur le remède à apporter aux maux de l'Église : le savant et consciencieux Frégoso, modèle, dans ses mœurs et dans son zèle grave, de l'ancienne piété; Gian Pietro Carafa, d'une vie si austère, d'une éloquence si agréable, qui était un ami héroïque de la pauvreté; Gian Matteo Giberti, sérieux et austère comme un évêque d'autrefois et consacré uniquement à Dieu et au bien; Reginald Pole, issu de la famille royale d'Angleterre et dont la vertu et le savoir n'étaient pas inconnus à Rome; Gregorio Cortese, célèbre par son savoir et son existence sans tache; enfin le cardinal Contarini, qui ne songeait qu'au moyen de rendre au siège apostolique et au Sacré Collège, le lustre des anciens temps. Si les autres cardinaux unissaient leurs efforts à ceux de Contarini et voulaient bien soutenir la commission, comme le Pape était

décidé à le croire, on réussirait, sans aucun doute, à rendre au cardinalat son ancien prestige, au Pape, son autorité passée, au sacerdoce, la faveur divine et la considération des hommes [1].

Tandisque la commission de réforme siégeait, sous la présidence de Contarini, Paul III déclara, dans un consistoire du 13 novembre 1536, qu'une réforme, à la tête et dans les membres, était absolument nécessaire, avant la réunion du Concile; qu'il ne négligerait rien; de son côté, qu'il fallait seulement que les cardinaux lui signalassent tout ce qu'ils trouvaient de répréhensible et que rien ne lui serait plus agréable [2]. Le 22 décembre, eut lieu une nomination de cardinaux, qui fournit une nouvelle preuve de la sincérité des efforts réformateurs de Paul III. Les gens bien informés savaient, dès le commencement de novembre, qu'une augmentation importante du Collège des cardinaux était projetée; déjà on citait une série de noms, qui faisaient très bon effet [3], on conjectura, avec raison, que c'était l'effet de l'influence de Contarini [4]. L'intention, ouvertement avouée, de briser définitivement, de cette façon, la prépondérance des partisans des Papes Médicis [5], provoqua naturellement leur résistance. Des négociations privées et une délibération, au consistoire du 20 décembre, n'amenèrent aucune entente [6].

[1] *Sadoleti de Rom. curiæ et cleri moribus reformandis oratio.* Cracovia. 1561. La distinction accordée par Paul III à Sadolet le 3 décembre 1536 était vraisemblablement la récompense de son discours. Voy. SCHWEITZER dans *Rœm. Quartalschrift*, t. XXII, p. 134.

[2] Extrait des lettres de Bernard de Cles au roi Ferdinand I[er], 1536; Deinde 13 novembre « pontifex in consistorio proponi fecit qualiter ad generale (concilium) requiritur primo reformatio sui et collegii; de se autem promisit facturum, ut nullus locus reprehensioni supersit quantum patietur humana fragilitas, rogando et obsecrando cardinales, ut si quid viderent et hudirent in eo reprehendendum eum monerent, quodque nihil in eo sib gratius essent facturi. » *Haus-Hof* et *Staats Archiv* à Vienne. Rome, p. 7.

[3] Voy. lettre de P. Peregrino du 2 novembre 1536 (Archives Gonzague de Mantoue).

[4] Voy. les pièces justificatives dans DITTRICH, p. 360.

[5] Voy. le rapport de G. M. della Porta daté de Rome, 21 décembre 1536 (Archives d'État à Florence, Urb.).

[6] BLASIUS DE MARTINELLIS *(Diarium)* au 17 décembre 1536 : « His diebus

Mais comme Paul III était bien décidé, il fit prévaloir sa volonté; le 22 décembre, il accorda la pourpre à Gian Pietro Carafa; à Gian Maria Cecchi del Monte, archevêque de Siponto; à Ennio Filonardi, autrefois nonce en Suisse, alors préfet du château Saint-Ange; à Jacques Sadolet, évêque de Carpentras; à Cristoforo Jacobazzi, évêque de Cassano et dataire; à Charles Hemard de Denonville, évêque de Mâcon et ambassadeur français à Rome; à Rodolfo Pio de Carpi, évêque de Faenza et nonce à la cour de François I[er]; à Reginald Pole, protonotaire apostolique; à Lodovico Borja, duc de Gandie. Outre ceux-là, deux autres cardinaux furent réservés *in petto*, dont l'un, sur le désir de l'Empereur [1]. Le 23 décembre, Del Monte, Filonardi, Sadolet, Jacobazzi, Denonville et Pole reçurent les insignes de leur nouvelle dignité, qui furent envoyés aux autres [2]. Contre l'attente de tous et contre la sienne propre, Aleander ne reçut pas encore, cette fois, le chapeau rouge. Ce ne fut que le 13 mars 1538 que cette dignité, à laquelle il aspirait depuis si longtemps, lui fut accordée, en même temps qu'à

practicatum et concertatum est de novis cardinalibus » (on croit 12) et au 20 décembre : « Consistorium de novis cardinalibus, et multos nominavit sed ut apparet, vota habuit tantum pro octo infrà nominandis nec quidem firmiter ut conjecturare potui » (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56.) G. M. della Maria, dans une lettre du 20 décembre 1536, nomme comme opposants Piccolomini et Gonzague.

[1] Voy. *Acta consist.*, dans Raynald, 1536, n° 49. Blasius de Martinellis *(Diarium)* rapporte encore : « Die igitur veneris 22 decembris aliud consistorium, et antequam pontifex egrederetur de talamo secreto fecit ad se vocari alternis vicibus plures et diversos cardinales, quandoque unum, quandoque duos vel tres seorsum cum illis loquendo pradicando et disponendo (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56). Voy. Ciaconius, t. III, p. 600; Cardella, t. IV, p. 159. Sur Filonardi, voy. Benigni, *Miscell.*, t. V, p. 160. Sur Denonville (1493-1540), voy. Brisay dans la *Revue historique de l'Ouest*, t. V-VII (1889-1891). La lettre de François I[er] dans laquelle il demande au Pape la pourpre pour Denonville, dans Ms. franç., p. 3053, f° 1, dans les dépêches originales de celui-ci de 1536 (Bibliothèque nationale de Paris). Dans le décret de nomiuation pour Carpi on lit qu'il a été promu : « Ob præclaram doctrinam, eximiam integritatem, singularem prudentiam in arduis, magnanimitatem in consulendo, gravitatem et in peragendo diligentiam. *Reg. Vat.*, 1618, p. 305 (Archives secrètes papales).

[2] Voy. *Acta consist.* dans Archives consistoriales du Vatican. Les titres de cette dignité du 15 janvier 1537 dans Raynald.

un jeune neveu de Paul III, Niccolo Caetani de Sermoneta. A l'exception du dernier, le tout jeune Lodovico Borja et de del Monte, devenu plus tard suspect par de grandes défaillances morales [1], cet accroissement du Sacré Collège mérite la reconnaissance, que les contemporains en éprouvèrent déjà [2]. Tous les autres étaient des hommes habiles, sérieux, expérimentés en affaires, d'une culture littéraire très étendue et tous convaincus de la nécessité d'une rénovation de l'Église. Trois d'entre eux étaient membres de la commission des réformes; ces trois étaient également les plus considérables, parmi ceux qui furent honorés de la pourpre, dans le consistoire de Noël de 1536.

En première ligne, ce que nous venons de dire s'applique à l'austère, à l'inflexible Gian Pietro Carafa, qui fut, avec Contarini, le chef du parti de la réforme à Rome [3], si différente que fût sa nature volcanique de celle si douce et si polie du Vénitien. Ce dernier avait beaucoup de traits de caractère communs avec Jacques Sadolet [4], bien que celui-ci manquât de la tranquillité et de la connaissance du monde qu'avait Contarini. Ils différaient encore beaucoup sur ce point que Sadolet était resté humaniste impénitent, au

[1] Voy. RAYNALD 1538, n° 47; *Rapports de nonciature*, t. III, p. 39, et L. Rocco, *Aleandro*, Treviso, 1896, p. 48, où une intéressante lettre d'Aleander est reproduite. Pole éleva une objection contre la nomination de Caetani à cause de sa jeunesse. — Voy. le rapport de M. Serini au cardinal E. Gonzague du 13 mars 1528 (Archives Gonzague de Mantoue). Dans le décret de nomination de Niccolo Caetani, on lit : « Tu qui notarius noster de numero participant ac ex fratre nostro consobrino secundum carnem nepos et in quarto decimo vel circa tuæ ætatis anno constitutus. » Dans le bref du 22 mars 1528 la parenté est invoquée comme motif de l'envoi du chapeau (CONTELORIUS, t. XI, p. 48 : « affinitas materno genere nostro ex co ducto prosapia »). CARDELLA, t. IV, p. 197, date par erreur de 1536 la nomination de Caetani.

[2] Sur del Monte, voy. MERKLE, t. II, p. 147, et *Herzogs Realenzykl*, t. IX³, p. 626. La lettre de remerciement de Borgia à Paul III, dat. Gandiæ, 1537. *Ibid.*, Febr. dans *Lett. d. princ.*, p. 13, 63 (Archives secrètes papales). Les Romains se réjouissent de la mort rapide de Borgia en haine d'Alexandre VI, comme le rapporte, le 8 août 1537, G. M. della Porta (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. les observations de Cornelius de Fine dans Cod. Ottob. 1614 de la Bibliothèque vaticane.

[4] Voy. GOTHEIN, *Ignatius*, p. 120.

point que son attitude, comme théologien, s'en ressentait. Immédiatement avant le sac, Sadolet s'était retiré dans son évêché de Carpentras où il se consacrait tout entier à son diocèse et à ses études; il se trouvait si bien, dans ce pays perdu, qu'il ne répondit qu'avec répugnance à l'invitation de Paul III, qui l'appelait à Rome. Pendant son long séjour à Carpentras, Sadolet, qui avait été jusque-là d'un naturel très optimiste, tomba dans l'excès contraire, dans un pessimisme presque désespéré [1]. Comme il était d'un caractère très sensible, cette disposition s'accrut encore, lorsque le maître du sacré palais, Badia, lui interdit de publier son commentaire de l'épître aux Romains; ce coup le blessa mortellement [2]. Il en appela, dans cette pénible affaire, à l'entremise de son ami Contarini [3] et obtint, après le changement de quelques passages, la levée de l'interdiction [4].

Sadolet était encore surpassé, en piété profonde, par l'Anglais Reginald Pole [5], qui était, comme lui, plus humaniste que théologien et qui, en face des nouveautés religieuses, penchait beaucoup plus vers la douceur que vers la sévé-

[1] Voy. ce que nous disons sur lui dans *Dialogus de concilio* (*Venet*. 1541). Marc Mont. Bonavitus nomme parmi les grands cardinaux de Paul III, d'abord Carafa, puis Contarini et Sadolet.

[2] Voy. Sadoleti, *Opera*, t. I, p. 226. Sur sa belle activité comme évêque. voy. Joly, p. 144, 150.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 484, et Benrath, dans *Herzogs Realenzyklopaedie*, t. XVII[3], p. 330, où cependant l'élévation au cardinalat de Sadolet est fixée par erreur à l'an 1535. La même erreur se trouve dans Lehmann, *Herzog Georg von Sachsen* dans *Briefwechsemit Erasmus und Sadolet*, Neustadt, 1889, p. 57.

[5] Source principale, Quirini, *Epist. R. Poli et aliorum ad ips. collectio*, 5 vol., Brixiœ, 1744. Là aussi se trouve la *Vita* par Beccadelli. Voy. en outre Philipps, *Life of Pole*, Oxford, 1765; Hook, *Archbishopp of Canterbury*, N. S. s. III, London, 1869 et l'importante récension de Reumont dans *Theol. Literaturblatt*, t. V, p. 964, 993; Freeman, *Card. Pole* (*Essays*, 4e série), 1869, Kerker, *R. Pole*, Fribourg, 1874; Zimmermann, *R. Pole*. Ratisbonne, 1805; Martin, dans *Bulletin de l'archiconfrérie de N.-D. de Compassion*, t. IV, Paris, 1903, p. 146; une série de lettres du cardinal Pole encore inédites se trouve aux archives d'État à Parme. Un magnifique portrait du cardinal par Sebastiano del Piombo est à l'Ermitage à Saint-Pétersbourg; très bonne reproduction dans *Maud. F. Jerrold*, *Vittoria Colonna*, London, 1906.

rité. Comme Contarini, il n'appartenait pas à l'état sacerdotal, avant sa nomination. Né en 1500, dans le comté de Stafford, il était par sa mère, lady Margaret Plantagenet, apparenté, de très près, à la maison régnante d'Angleterre. Élevé avec soin, à Oxford, il vint en 1519 à l'Université de Padoue, où, subventionné par Henri VIII, il consacra six ans à étudier. Son long séjour, dans cette Université célèbre, fut décisif pour le développement de Pole. C'est là qu'il se jeta complètement dans le courant de l'humanisme italien, là qu'il noua des relations amicales, qui décidèrent de sa vie avec des hommes tels que Longueil, Bembo, Giberti et Sadolet. Étant retourné en Angleterre, il en ressortit bientôt, lorsque l'affaire du divorce d'Henri VIII y bouleversa tout. Cette malheureuse affaire fut également pour Pole, qui était une nature silencieuse de savant, la fatalité de sa vie. Il se trouva, à Paris, dans la plus pénible situation, lorsque le Roi, son bienfaiteur, lui demanda d'obtenir de l'Université de Paris un avis favorable à son divorce. Caractère mou et conciliant, Pole eut la faiblesse de ne pas refuser entièrement cette mission[1]. Il ne tarda pourtant pas à reconnaître la fausseté de sa position; lorsqu'il retourna en Angleterre, il ne se rendit pas à la cour, mais dans le couvent des chartreux de Scheen, où il se consacra à des études théologiques. Après la mort de Wolsey, Henri VIII lui offrit l'archevêché d'York Pole refusa; pourtant il représenta courageusement au Roi, au cours d'une audience, qu'à ses yeux la parole du Pape était décisive, dans l'affaire du divorce. Pole quitta sa patrie avant qu'eût éclaté le schisme anglais, visita Sadolet à Carpentras et contracta une intime amitié avec cet homme, dont l'âme ressemblait tant à la sienne; puis il se rendit à Padoue. Là et à Venise, il revit

[1] Il ressort clairement de sa lettre à Henri VIII du 7 juillet 1530 *(Cal. of State Papers : Henri VIII*, éd. Brewer, n° 6506) que Pole s'occupa activement de l'affaire. Voy. Reumont dans *Theol. Literaturblatt,* p. 970, qui écrit : « La position qu'Henri VIII continuait à occuper dans le monde peut excuser Pole, mais non le justifier. » Je ne puis partager l'opinion de Zimmermann dans *Rechtfertigungsversuch,* p. 38. Voy. aussi Gairdner, dans *Engl. Hist. Review,* t. IX, p. 576.

toutes ses anciennes relations et renoua avec elles. Pole se lia très étroitement alors avec les représentants de la réforme catholique, avec Giberti, Cortese, Contarini, Carafa. Tandis que ce dernier voulait qu'on déployât la plus extrême sévérité contre les hérétiques, Pole et les autres étaient d'avis de recourir aux moyens pacifiques. Celui qui se rapprochait le plus de Pole était incontestablement Contarini. Il regardait vers Pole, comme vers un ami et un conseiller paternel et lui soumettait tous ses écrits. Contarini se trouvait très heureux de ses essais, lorsqu'il obtenait l'approbation de Pole. Il est difficile de rêver une plus belle liaison d'amitié que celle qui se forma entre ces deux natures si idéales. Leur correspondance montre combien ils étaient utiles l'un à l'autre et combien ils se complétaient[1].

Contarini seul était capable de vaincre la résistance de Pole à accepter sa nomination. Tous les amis des réformes le considéraient comme le principal auteur de la promotion de décembre 1536. « Cet acte de Paul III, écrivait Cosimo Gheri à Beccadelli, est certainement une œuvre divine et votre cardinal, ou plutôt le nôtre, a donné un beau témoignage de sa vertu, en préparant et en faisant aboutir une si brillante promotion » ; mais Gheri souhaitait à Contarini que Dieu suscitât, de la « semence de son cardinalat », des hommes qui lui fussent semblables, pour ramener par eux l'Église à son ancienne dignité. Partout on exprimait l'opinion qu'en ce qui concernait les nominations de cardinaux, une nouvelle époque avait commencé, que ce n'était plus la naissance, mais le mérite, qui les déterminaient et qu'on pouvait espérer une amélioration de l'Église[2]. Pour bien juger quel homme est ce Pape, déclarait Hosius, on ne saurait mieux faire que de regarder les conseillers qu'il s'est choisis[3].

[1] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 215, 247. On y voit que Contarini blâma le ton passionné du célèbre écrit de Pole *De unitate ecclesiæ*.

[2] Voy. les pièces justificatives dans Dittrich, p. 360. Voy. aussi dans l'*appendice* n° 23 les deux lettres à Pole du 30 décembre 1536 (Archives d'État de Parme).

[3] *St. Hosii epist.*, éd. Hipler-Zakrzewski, t. I, p. 44.

Comme fruit des travaux de la commission de réforme, qui, depuis la première moitié de novembre 1536, délibérait, presque quotidiennement, sous la présidence de Contarini, on eut, au milieu de février 1537, un mémoire, qui fut signé, à l'unanimité, par les neuf membres qui la composaient [1]. Il est intitulé : « Avis des cardinaux désignés et d'autres prélats de l'Église romaine sur la réforme ecclésiastique, rédigé par ordre de Paul III [2]. »

L'extraordinaire portée de ce rapport consistait en ceci, que le Pape attaquait ainsi, par la racine, les abus, à Rome même. C'était l'application de la devise de Carafa, qu'il fallait inaugurer la justice dans sa propre maison.

Ce mémorable document, qui met à nu, partout avec la plus grande liberté et souvent dans les termes les plus forts, quoique toujours avec une sainte gravité, les abus répandus à la Curie et dans l'Église, débute, en exprimant une vive joie de ce que Paul III songeait sérieusement à soutenir l'Église chancelante et à la ramener à sa dignité et à sa beauté originelles. Dans ce but, il avait convoqué les membres de la commission et leur avait enjoint de révéler tous les abus

[1] Les dates ci-dessus d'après les recherches de Ehses, avec cette réserve que je ne puis admettre comme certaine la date du milieu de février pour le départ de Pole et de Giberti. G. M. della Porta écrit notamment le 19 février 1537 : « Il papa volse che li nuntii poi col legato partissen heri et non prima tutti in una hora medesima che furono, t. XVIII (Archives d'État à Florence Urb.) (SCHWEITZER. *Rom. Quartalschrift,* t. XXIII, p. 33) place le début des négociations dans les journées qui allaient du 25 au 30 novembre 1536 mais les passages à l'appui qu'il emprunte à la lettre de Sadolet du 13 mai et à celle d'Ortiz du 24 novembre 1536 sont si généraux qu'on n'en peut pas conclure qu'il y eût rien de fait alors. Étant donné l'ardent zèle réformateur des membres de la commission, il n'est pas vraisemblable qu'ils soient restés si longtemps sans rien faire ; c'est un ancien usage à Rome que les travaux recommencent à la Curie après le mois d'octobre ; la commission n'aurait donc pas fait traîner ses travaux si longtemps.

[2] « Consilium delectorum cardinalium et aliorum de proelatorum emendenda ecclesia S. D. N. Paulo III petente conscriptum et exhibitum anno 1537. » Imprimé dès 1538 à Milan et à Rome (un exemplaire de cette édition romaine très rare se trouve à la bibliothèque du cercle historique de Wurzbourg. — Voy. *Serapeum,* t. XIX, p. 178, réédité plus tard souvent dans MANSI, *Suppl.* V, p. 539, et LE PLAT, t. II, p. 596. *Extraits allemands* dans KERKER, *Kirchl. Reform* », p. 39, et DITTRICH, *Contarini,* p. 364.

dont souffraient, depuis longtemps, l'Église et principalement la Curie romaine, et cela, sans avoir égard au Pape ni à quelque personne que ce fût. En conséquence, le mémoire dénonçait, comme la source principale de tous les abus ecclésiastiques, l'excessif développement de la puissance papale, par suite de l'adulation éhontée de canonistes sans scrupules, lesquels prétendaient que le Pape n'était pas seulement le fidèle administrateur des bénéfices, mais en était le maître absolu, à tel point qu'il pouvait les vendre, sans se rendre coupable de simonie, puisque tout ce qui lui plaisait lui était permis ; c'étaient de là, comme du cheval de Troie, qu'étaient sortis tous les maux, qui avaient conduit l'Église au bord de sa ruine et lui avait créé une déplorable réputation, jusque chez les infidèles.

Après cette introduction saisissante, la commission déclarait qu'elle n'allait pas s'occuper de la situation du Pape, en tant que souverain de l'État de l'Église, et qu'elle se bornerait à traiter de ce qui le concernait, en tant que chef de l'Église universelle et évêque de Rome. Suivait un sérieux avertissement au chef de l'Église, où on lui rappelait que, d'après Aristote, dans tous les États et surtout dans l'Église, les lois devaient être observées, qu'il ne fallait accorder de dispense que pour de graves motifs et que, dans l'exercice du pouvoir pontifical, il fallait faire abstraction de toute considération de gains.

Le mémoire parle ensuite du devoir, que le Pape a de nommer de bons évêques et de bons prêtres. Il dépeint, sans ménagements, la corruption si étendue et donne son avis sur les moyens de la faire cesser. Comme premier abus, le mémoire signale la trop grande légèreté, avec laquelle on donne les Saints Ordres, ce qui est la cause de scandales sans nombre, du mépris où est tombé l'état ecclésiastique, et de la décadence du service de Dieu ; c'est pourquoi il convenait de désigner, pour Rome, ainsi que pour chaque diocèse, trois prélats prudents et instruits, pour examiner les

[1] *Jugement de Ranke, Paepste*, t. I[e], p. 97.

ordinands, lesquels ne seraient plus ordonnés par personne autre que leur évêque, sinon avec sa permission.

Un deuxième abus était lié avec celui-ci : c'était l'octroi des bénéfices ecclésiastiques, sans égard à la dignité de vie des bénéficiaires. A l'avenir, il conviendrait de ne nommer évêques et prêtres, ayant charge d'âmes, que des hommes tout à fait irréprochables, qui s'acquitteraient eux-mêmes de leurs fonctions et observeraient la résidence; en conséquence, aucun Italien ne pourrait obtenir plus d'un bénéfice à l'étranger et inversement.

En troisième lieu, venaient les nombreux abus pour la renonciation des bénéfices en question, les nombreuses ruses, employées par d'adroits curiaux, pour esquiver les prescriptions canoniques; les réserves dans la renonciation aux prébendes, expectances et réservations, furent condamnées comme de graves désordres; le fut également, le transfert de plusieurs prébendes, incompatibles à une seule personne, qui se trouvait ainsi dans l'impossibilité de remplir le devoir de résidence. Pour ce motif, les cardinaux ne devaient plus accepter d'évêchés, au moins des princes, ce qui les contraignait à perdre leur indépendance ; il serait pourvu, d'autre façon, à ce qui leur était nécessaire pour leur entretien. Le mémoire s'attaque ensuite, avec véhémence, à l'abandon du soin des âmes, par suite du mépris des devoirs de résidence, de la part des évêques et des curés : « Dans le monde entier, disait le rapport, avec un peu d'exagération [1], presque tous les pasteurs sont éloignés de leur troupeau et en ont confié la garde à des mercenaires. » On devait procéder, contre eux, par des censures et par la privation de leurs revenus; de même, il était possible de diminuer les absences des cardinaux de la Curie. Le rapport se plaint, non moins vivement, de l'empêchement, pour les évêques, d'administrer leur diocèse. Ceux-ci, en particulier, ne pouvaient exercer leur pouvoir de punir, par suite des exemptions, des per

[1] C'est ce que proclame Kerker, *Pole*, p. 4, et Ehses, *Kirchl. Reformarb.*, p. 397.

missions d'en appeler à la pénitencerie et aux dataires, près desquels on obtenait facilement l'impunité et trop souvent pour de l'argent.

La commission demandait les mesures les plus décisives à l'égard des religieux. On devait laisser tomber tous les couvents corrompus et les remplir ensuite de nouveaux moines zélés; les prédicateurs et confesseurs devaient être choisis, avec soin, par les supérieurs d'ordres et ne pouvoir exercer leur ministère qu'après un examen passé devant l'évêque. A l'avenir, les évêques auraient à surveiller tous les couvents de femmes, car l'inspection par des religieux avait souvent amené des scandales et des sacrilèges. Un chancre fut signalé, qui n'avait pas peu contribué, dans les divers pays, au déchaînement de la tempête contre l'Église : il s'agissait des sommes d'argent, tirées par les légats et les nonces pontificaux, dans l'exercice de leurs pouvoirs spirituels, ce qui avait déshonoré le Saint-Siège et déconcerté le peuple.

Les évêques furent invités, particulièrement en Italie, à donner la plus stricte attention aux écoles publiques et aux livres dont on s'y servait. Ils devaient ne permettre aucune discussion publique, sur les questions théologiques difficiles, et surveiller l'impression des livres.

La demande de restreindre le plus possible les dispenses et autres grâces, accordées par la Curie, était justifiée par l'énumération de toute une série d'abus. Le mémoire signale aussi qu'on permettait trop facilement, pour de l'argent, de porter l'habit religieux; il mentionne également les détournements abusifs, que faisaient, à leur profit, les collecteurs d'aumônes, quand ils accordaient des indulgences; il blâme les dispenses, trop facilement accordées, pour des ruptures de mariages, des annulations de vœux, des absolutions de simoniaques; on ne devait permettre les autels portatifs que dans des cas très rares et ne publier les indulgences qu'une fois l'an, dans toutes les grandes villes. On rappelait enfin au Pape qu'il était de son devoir, comme évêque de Rome, de veiller à la dignité du culte, à la pureté des mœurs, à la floraison des œuvres charitables, dans la ville éternelle, car les

étrangers étaient scandalisés, avec raison, de la négligence dans le service de Dieu, même à Saint-Pierre, ainsi que de l'immoralité publique.

« Nous avons satisfait à notre conscience, concluait le rapport, non sans la très grande espérance de voir, sous ton pontificat, l'Église de Dieu purifiée, belle comme une colombe et enfin unie, — cela, à la gloire éternelle de ton nom ; tu as pris le nom de Paul, tu égaleras, nous l'espérons, la charité de Paul. Il fut choisi, comme un instrument, pour porter aux païens le nom du Christ ; tu as été choisi, nous l'espérons, pour faire revivre, dans nos cœurs et dans nos œuvres, son nom, déjà oublié par les païens et par nous, pour guérir les maladies, réunir les ouailles du Christ dans une seule étable et détourner, de nos têtes, la colère déjà menaçante de Dieu, que nous méritons. »

Suivent les signatures des cardinaux Contarini, Carafa, Sadolet et Pole, des évêques Fregoso, Aleander et Giberti, de l'abbé Cortese et de Fra Tommaso Badia[1]. Cette exposi-

[1] L'ordre des signatures correspond au rang ecclésiastique des membres de la commission. La question, si l'on en croit le ou les auteurs du *Concilium*, n'est pas encore tranchée. On est frappé de voir combien les différents biographes ont à cœur de réclamer cette préséance pour leur héros. CARACCIOLO et BROMATO (t. II, p. 11) voudraient l'attribuer à Carafa, BALLERINI (*Ap. Giberti*, t. XXXII) à Giberti, QUIRINI (t. I, p. 370) et ZIMMERMANN (p. 120) à Pole, DITTRICH (p. 362) à Contarini. Cependant le dernier avoue impartialement qu'on peut discuter là-dessus. La grande part que prit Carafa à ces délibérations ne ressort pas seulement du témoignage de Vergerio (SIXT., *Vergerio*, p. 415, et *Serapeum*, t. XIX, p. 72), mais aussi de la notice *opera, et stilo I, P, Caraphæ* en tête de la copie du *Consilium* (Bibliothèque Nationale de Naples, Cod. t. XIII, AA, p. 74, n° 73). Malgré cela, je ne considère pas encore la question comme définitivement tranchée et j'incline vers l'opinion de Schweizer qui dit qu'il est bien difficile de se prononcer avec sécurité en présence des documents que nous avons et de dire qui eut la part principale à la rédaction du mémoire, et cela d'autant plus que certaines pensées et idées qu'on trouve chez Carafa et Contarini étaient devenues communes à tous les membres du parti de la réforme. C'est ce que fait ressortir Zimmermann, mais il se trompe quand il s'appuie sur le témoignage de Beccadelli pour affirmer l'autorité de Pole, car celui-ci dit dans la *Vita del card. Pole* (BECCADELLI, *Mon.*, t. I, p. 2, 241) : « Fecero questi signori deputati con gli altri suoi colleghi una santa riforma », etc. Je ne puis approuver non plus SCHWEITZER quand il veut conclure du rapport d'Aleander (*Quellen und Forsch.*, t. VII, p. 261) que trois membres de la députation (Aleander, Cor-

tion, sans ménagements, de tous les abus, par ces nobles personnages, était un fait digne de la plus haute estime. Être capable de reconnaître si publiquement ses propres défauts, prouvait une sérieuse confiance en la force de la cause. Ce document, mieux que tout autre, montre qu'on était entré sérieusement, à Rome, dans la voie de l'amélioration, sans cela le progrès de la dissolution se serait poursuivi de plus en plus et l'ulcère, en se prolongeant, aurait étendu ses ravages. La condition préalable, pour toute guérison, la pleine connaissance de la maladie, était remplie, les plaies étaient mises à nu, la guérison pouvait être entreprise.

Le 29 mars 1537, le mémoire fut adressé au Pape [1]. La chose eut lieu dans une séance de la commission de réforme qui fut tenue, dans la Camera di Papagallo, au deuxième étage du Vatican, non loin de la chapelle de Nicolas V; Paul III y parut, en personne, et la plupart des cardinaux y prirent part [2]. Contarini lut d'abord le mémoire et le commenta; on y donna connaissance d'un avis particulier de Sadolet, qui, cependant, n'avait pas obtenu l'assentiment des autres membres de la commission. Sur la proposition d'Aleander, le Pape décida qu'une copie du mémoire, signe par les neuf membres de la commission de réforme, qui avaient pris part aux délibérations, ainsi qu'un extrait du vœu séparé de Sadolet, seraient remis à tous les cardinaux. pour qu'ils donnassent leur appréciation. En même temps,

tese et Badia) reçurent la mission de préparer l'avis auquel ensuite Aleander aurait mis la dernière main, car le *Nos* doit s'appliquer à tous les membres de la commission parce qu'on lit plus loin que ceux-ci n'auraient pas seulement composé *(Composuerimus les capita reformationis)* mais les auraient aussi discutés *(Discusserimus)*. Les *Cardinales* mentionnés ensuite ne sont pas Contarini, Carafa et Sadolet, mais les autres membres du Sacré Collège n'appartenant pas à la commission et qui assistaient à la séance.

[1] Voy. là-dessus la précieuse note autographe d'Aleander publiée par Friedensburg dans les *Quellen und Foarsch.*, t. VII, p. 260. Les indications données ici ont permis pour la première fois de fixer exactement le local de la séance.

[2] Campegio ne put paraître pour cause de maladie. Parmi les membres de la commission, Fregoso ainsi que Pole et Giberti ne résidaient plus à Rome.

le Pape leva le secret des délibérations, avec cette restriction, présentée par Alcander, que cet important document ne serait pas publié, avant d'avoir été l'objet d'une nouvelle étude [1].

Ainsi, avant d'établir définitivement le texte, on ouvrait la voie à d'autres travaux de la commission, au sujet desquels on tiendrait compte des avis des cardinaux [2]. Tel qu'il était, le projet répondait complètement, sur les points essentiels, au but pour lequel Paul III avait convoqué la grande commission de réforme : livrer un programme pour les travaux de réforme du Concile, qui devait être réuni, le 23 mai 1537 [3]. Les nouveaux obstacles qui, en avril 1537, s'opposèrent à l'ouverture du Concile, à Mantoue [4], furent un rude coup pour l'Église; car seule, une assemblée générale de l'Église était capable de résoudre, dans son ensemble, la tâche gigantesque de la réforme d'un si grand organisme. Tous les juges compétents de l'époque reconnurent l'excellence des travaux préparatoires de la commission des neuf, et combien elle était propre à servir de base à une réforme universelle de la Chrétienté [5]. L'histoire a confirmé ce jugement; car la grande œuvre de réforme, que le Concile de Trente récapitula, au moment de sa clôture, en 1563, avait été préparée et tracée, dans ce rapport de 1537, qu'on appela, avec raison, le « Mémoire d'or » [6]. Si on y réfléchit, on voit

[1] Par là le cardinal Schönberg était complètement justifié d'envoyer le mémoire à un homme de confiance en Allemagne, vraisemblablement Cochläus. Il ne peut être question d'un procédé secret comme le prétend Sléidan. Les autres soupçons insinués par Sléidan sont réfutés par Ehses dans *Histor. Jahrb.*, t. XXIX, p. 600. Nos propres recherches nous confirment que Schönberg ne commit aucune faute en faisant connaître le document en Allemagne.

[2] On ne sait rien de précis là-dessus. Contarini écrivit son *Epistola de potestate Pontificis in usu clavium* (Dittrich, *Contarini*, p. 374) pour défendre les explications provenant du collège des cardinaux contre le *Consilium*.

[3] Ehses a eu le mérite d'insister sur ce point. *Kirchl. Reformarb.*, p. 162.

[4] Voy. plus haut.

[5] Voy. les témoignages dans Dittrich, *Contarini*, p. 368, 1, et Ehses, *Kirchl. Reformarb.*, p. 161.

[6] Opinion de Ehses, l'historien le mieux informé de cette situation. La désignation *aureum consilium* est du cardinal Quirini.

quelle étape considérable la commission de réforme, établie par Paul III, et ses avis marquent dans l'histoire de l'Église [1].

En face des obstacles, qui s'opposaient à l'ouverture du Concile, le Pape dut se poser la question de savoir s'il n'y avait pas lieu d'entrer, même sans le Concile, dans la voie des larges réformes. En s'y décidant aussitôt, sans hésitation, il donna une nouvelle preuve de sa bonne volonté. Dès ce même consistoire du 20 avril 1537, dans lequel l'ajournement, en novembre, du Concile général avait été décidé, le Pape sépara la question de la réforme de celle du Concile ainsi retardé et en remit l'exécution à quatre des cardinaux les meilleurs, les plus instruits et les plus exprimentés : Contarini, Carafa, Simonetta et Ghinucci [2]. On voit, par une lettre de Contarini, du 12 mai 1537, à Pole, combien cette décision lui inspirait d'espoirs. « Le Pape, dit-il, a entrepris l'œuvre de la réforme et l'a commencée chez lui. Nous quatre, élus dans la commission, nous ne faillirons pas à notre rôle d'administrateurs chrétiens. Presque tous les cardinaux sont pour la réforme, la physionomie du Consistoire commence à changer. Les propositions faites ne sont plus expédiées, comme elles l'étaient auparavant; on cite les Canons, on pèse le pour et le contre, si bien que je ne dirai pas que j'ai un grand espoir, car, je n'en ai jamais douté, nos affaires s'amélioreront de jour en jour. Je désirerais fort que toi et le cardinal Carpi soyez présents, pour avancer encore la réforme [3]. »

La fonction de la nouvelle commission, à la tête de laquelle était Contarini, fut d'abord prudemment limitée par le Pape : on ne devait s'y occuper que de la réforme de la Datarie [4]. Paul III avait déjà tenté d'y opérer des changements, lorsqu'il mit à la tête de cette administration Giberti,

[1] La nomination de cette commission de réforme ecclésiastique, dit Justi (*Michelangelo*, p. 346), fut le signal du mouvement spirituel qui conduisit à la restauration du prestige pontifical.

[2] Voy. Ehses, *Histor Jahrb.*, t. XXIX, p. 601. Voy. chap. i, plus haut.

[3] Quirini, *Epist. Poli*, t. II, p. 32.

[4] Voy. *idem.*

à la place de Jacobazzi, nommé cardinal le 22 décembre 1536. Celui-ci malheureusement refusa[1]. Le Pape voulut alors nommer dataire, un autre excellent homme, Bartolomeo Guidiccioni; mais celui-ci, déjà âgé, ne put accepter, si bien que ce fut, à la fin, Pietro Durante, qui obtint cette charge[2].

La réforme de la Datarie, que déjà Adrien VI avait projetée[3], était surtout difficile, parce que cet office ne rapportait à la Curie pas moins de 110000 ducats, par suite de la distribution des grâces, dispenses, privilèges, indults et bénéfices réservés au Pape, c'est-à-dire près de la moitié du revenu total du Saint-Siège[4].

D'autre part, il n'y avait peut-être pas, dans toutes les affaires de l'Église, de point, qui soulevât de plus hautes et de plus vigoureuses plaintes et protestations contre l'Église et particulièrement contre la Curie romaine, que celui relatif aux constantes et grosses exigences d'argent, dans la distribution des grâces spirituelles ou l'accomplissement des actes ecclésiastiques; tel était notamment le cas de la nouvelle taxe (compositio), introduite par Sixte IV et qui devait être payée aux dataires, pour obtenir un bénéfice. La commission de réforme montra la grande importance, qu'elle attachait à ce sujet, en appelant à ses délibérations, de savants et éloquents prélats, comme Aleander et Badia.

[1] « S. S[ta] ha voluto far datario l' vescovo di Verona con molti preghi et esso non ha mai accettato. » Rapport de F. Peregrino daté de Rome 22 décembre 1536. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[2] Les indications qu'on trouve dans Moroni, t. XIX, p. 134, sont partiellement erronées. Le rapport suivant très caractéristique de Peregrino, Rome, 6 janvier 1537, complète et confirme les déductions de Schweitzer (Guidiccioni, p. 144) : « S. S[ta] ha deputato per castellano di S. Angelo l'vescovo di Camerino già suo mastro di casa. M. Francesco (exactement Bartolomeo) Guidiccione Luchese già suo vicario a Parma, per datario se esso vorrà accettar l' officio, perchà fa molto l' santo et l' Chiettino et hora che è cardinale fa (rà) l' Chiattone » (Archives Gonzague de Mantoue). L'évêque de Camerino ne paraît pas non plus avoir occupé son office. (Voy. Benigni, *Miscell. di stor. eccl.*, t. V, p. 162, 166.) La nomination de P. Durante eut lieu le 8 février 1537. Voy. la lettre de G. M. della Porta. Rome, 9 février 1537 (Archives d'État à Florence, Urb. 133).

[3] Voy. ce que nous disons, chap. II.

[4] Voy. Soriano, dans Alberi, 2e série, t. III, p. 327.

Une question capitale était de savoir combien les dataires, c'est-à-dire le Pape, pouvaient prendre d'argent, pour accorder des grâces spirituelles, sans se rendre coupables du crime de simonie. Là-dessus, il y avait de grandes divergences de vues. Tous étaient d'accord sur ce point, que celui qui sert l'autel doit vivre de l'autel, auquel il consacre son activité, mais sur la question de savoir si le Pape pouvait forcer les fidèles à payer, les avis étaient partagés. L'emploi des peines et d'excommunications parut excessif à quelques membres de la commission : on dut chercher un autre moyen, qui ne fût en contradiction ni avec le droit divin ni avec droit naturel. Là-dessus, les sévères amis de la réforme, Contarini, Carafa, Aleander et Badia, émirent l'avis que le payement de la taxe ne devait pas être une condition de l'obtention de la grâce, mais devait être considéré comme le prix du document nécessaire. La contribution, destinée à payer les frais et les gages des secrétaires, devait être fixée avec la plus grande circonspection, de façon à ne pas donner prise au soupçon que la grandeur de la somme était en rapport avec l'importance spirituelle de la grâce et que l'argent versé n'eût pas l'air d'une sorte d'achat déguisé. Le mieux eût été de renoncer tout à fait à ces revenus; les plus austères n'approuvèrent pas la distinction, faite par les modérés, en particulier par Simonetta et le général des Servites, Laurerio, entre l'attribution de la grâce et l'expédition du titre. La tache de négociations simoniaques persistait, parce que l'obtention de ces faveurs spirituelles dépendait d'un versement d'argent et n'avait pas lieu, tant que ce versement n'était pas effectué [1].

[1] Voy. Ehses, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XV, p. 105. On y trouve (p. 108), d'après l'original des Archives secrètes papales, l'avis pour la réforme de l'usage du droit de grâce papal de 1538 que Dittrich (*Regesten*, p. 279) a publié d'après des manuscrits fautifs sous le titre de *Consilium quator delectorum a Paulo III super reformatione Romanæ Ecclesiæ*. Dans ce document important signé par Contarini, Carafa, Aleander et Badia, le texte a besoin d'être très rigoureux, l'unique auteur en est, comme l'indique Ehses, Contarini. Ehses donne comme auteur de la *Defensio compositionum* publiée par Dittrich, dans l'*Index* du *Braunsberger Lyzeums*, 1883,

Au cours des délibérations, on fit valoir que les luthériens ne manqueraient pas de considérer l'abandon entier des compositions, comme un désaveu des anciens Papes. Contarini et ses amis ne se laissèrent pas ébranler. Ils estimaient qu'on ne pouvait mieux ébrécher les pointes injurieuses des hérétiques, que par une réforme de la Curie. « Comment, poursuivaient-ils, voudrions-nous nous acquérir un bon renom et ne pas améliorer ce qui s'est corrompu? Autant nous demander de défendre tous les actes de tous les Papes [1]. »

A ce moment, survint un événement qui aurait pu être fatal. L'avis de 1537, en dépit de son caractère strictement intime, avait été communiqué à des personnes non autorisées et avait été livré par elles, en 1538, à l'impression. On ne sait pas comment cet abus de confiance, qui fut à Rome l'objet d'un blâme universel, fut commis. Comme les cardinaux avaient obtenu des copies de ce document, il est vraisemblable que l'une de celles-ci avait été transcrite et vendue par un serviteur infidèle [2]. D'après le rapport d'un agent de Mantoue, la première édition en eut lieu, à Milan, et il y en eut une seconde, à Rome [3]. Morone s'en était procuré, en mars 1538, un exemplaire, à Prague, et avait alors exprimé la crainte que les luthériens n'interprétassent le document à leur avantage [4]. Cependant le gouverneur de Rome, dès le commencement de juin, avait pris des mesures

Dionisio Laurerio, ce qui est confirmé par un extrait italien dans Cod. Barb. Lat. 5362, f° 188 de la Bibliothèque Vaticane qui justement nomme Laurerio comme l'auteur. Il y faut ajouter encore un document publié par Friedensburg et emprunté à la Bibliothèque Trivulzio à Milan et dans lequel Contarini résume le résultat des délibérations, explique de nouveau ses idées rigoureuses mais s'en remet de la décision à une nouvelle délibération.

[1] Voy. *Consil. quator delect.*, p. 118.

[2] « Non si è mai, écrit Ottaviano Lotti le 18 novembre 1538, potuto sapere di comissione di chi siano stati stampati, se non che le copie, che S. S[ta] ne fece dare ai cardinali, lo causorno. » (Luzio, voy. *Colonna,* p. 46.)

[3] Voy. les rapports de Ploti au cardinal Gonzague du 3 et du 24 juin 1538 (Archives Gonzague de Mantoue) imprimés maintenant dans Solmi, *Fuga,* p. 32. A Rome le *Consilium* fut imprimé par Bladus, et par Gotardus-Déponték. En outre Schweitzer a encore signalé un imprimé de Cesena.

[4] Voy. Morone à Farnèse 3 mars 1538. *Rapports de nonciature,* t. II, p. 256.

pour empêcher la vente ultérieure de cette publication non autorisée. Néanmoins, l'ouvrage était déjà répandu à de nombreux exemplaires[1].

Les luthériens allemands ne manquèrent pas l'occasion de mettre à profit, de la façon la plus malveillante et la plus haineuse, la divulgation de ce document. Le bon effet, escompté avec tant de sécurité par l'idéaliste Contarini, fut en partie détruit. Il ne fut pas question d'apprécier convenablement ce document, qu'on ne possédait qu'à moitié et qui était un témoignage éternellement mémorable de la sincérité et de la noblesse de ses auteurs; on vit, au contraire, se reproduire alors le spectacle, dont avait souffert le noble Adrien VI, lorsqu'il s'était adressé à la nation allemande, en avouant courageusement les abus ecclésiastiques. Les novateurs religieux interprétèrent déloyalement et malicieusement l'aveu de tant de fautes et s'en targuèrent pour justifier leur schisme. Le Strasbourgeois Johannès Sturm, qui publia le mémoire, avec un avant-propos aux cardinaux, les invita à poursuivre la réforme, car les pires tares n'étaient pas encore découvertes. Ils n'avaient révélé que quelques plaies des membres, mais ils n'avaient pas considéré que le sang était corrompu, dans le corps de l'Église, que le foie, le cœur, les poumons et les reins étaient atteints. Tout en adressant quelques compliments flatteurs à certains membres de l'assemblée, Sturm leur reprochait de n'avoir rien dit de la négligence à se soumettre au pur évangile, ajoutant qu'ils ne l'avaient pas fait par haine ou par crainte du Pape et de

[1] Plotis remarque dans la lettre déjà citée du 24 juin : « Il giorno medesmo, che haveva mandato a V. S. Ill il consiglio stampato sopra la reformatione de' preti fù dal Governatore inhibito al stampatore che non se ne vendessi più, ma a giuditio mio sono state le inhibitone molto tarde, perchè gia credo che n'havessi venduto una infinita et oltra di questo intendo che prima era stato stampato a Milano. » Voy. le témoignage des *Ephem* : « Mense Julio proxime elapso consilium delectorum cardinalium et aliorum prœlatorum de reformanda ecclesia Paulo III P. M. iubente conscriptum et inconsiderate exhibitum vero subinde deinde prohibitum. » (Bibliothèque Vaticane.) Par là la controverse entre Quirini et Schelhorn (Voy. Lauchert dans les *Studien aus dem Benedicktineroden*, t. XXIV, p. 248, Dittrich, *Contarini*, p. 372) se trouve définitivement tranchée.

peur de manquer à leurs engagements [1]. Luther alla encore plus loin, il publia le document en langue allemande et avec des termes si dédaigneux et si blessants, que, cette fois, ses admirateurs mêmes les lui reprochèrent. Il traitait les auteurs du document de « menteurs », de « polissons désespérés », qui réformaient l'Église avec « des flagorneries ». La réformation n'était rien, « car elle n'était la réformation de personne ». « Eh bien, concluait-il, on ne doit pas jurer, mais prier que le nom de Dieu soit sanctifié et honoré, et que le nom du Pape soit maudit et blasphémé, avec son dieu, le diable [2]. » Personne n'avait l'air de se douter, ici, qu'une réforme sérieuse était commencée, à Rome [3].

Sturm avait reproché, dans son écrit, à Sadolet, en particulier, d'avoir répété, dans ses ouvrages, beaucoup de faussetés sur les protestants et de les avoir condamnés, sans les avoir lus. Sadolet le réfuta, en juillet 1538, en émettant le regret que celui-ci eût gâté sa lettre, généralement bien écrite, en la remplissant de calomnies et d'injures. Jusque-là, il avait cru qu'un tel travers n'appartenait qu'à Luther, qui attaquait ses adversaires avec des violences et des cris et que d'autres hommes, d'une meilleure culture, méprisaient cette forme de polémique [4].

En Allemagne [5], Cochläus se leva, pour défendre le mémoire Contarini, à qui il avait présenté le manuscrit de son travail, loua la douceur qu'il avait mise dans sa controverse. La lettre est une preuve du grand cœur de ce cardinal [6], mais elle montre aussi qu'il ne connaissait pas suffisamment la doctrine de Luther et qu'il la jugeait beaucoup trop innocente [7].

Contarini ne céda pas, dans la question des compositions,

[1] Voy. F. X. Kraus, *Essays*, t. I, p. 288.
[2] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 369.
[3] Voy. le sentiment de Hase, *Histoire de l'Église*, p. 471.
[4] Walch, t. XVI, p. 2398.
[5] Voy. Möller-Kaverau, t. III, p. 223 et, *Herzogs Realenzykl*, t. XV, p. 34.
[6] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 371.
[7] Voy. *Ibid.*, p. 373.

il envoya là-dessus un mémoire au Pape lui-même. Il y exposait encore ses vues rigoristes et avec sa liberté de langage habituel, il présenta, comme la source de toutes les corruptions, pratiquées à la Curie, la théorie des curialistes extrêmes, d'après laquelle le Pape aurait des droits illimités, au point de vue de l'octroi des grâces, ainsi que de ses facultés de juridiction, en sorte qu'il pouvait les vendre, sans se rendre coupable de simonie. Autant le cardinal révérait la plénitude de la puissance chez le Pape, autant il le prémunissait contre tout abus de pouvoir et combattait tous ceux qui atteignaient à la complète omnipotence, équivalente au simple bon plaisir. La loi du Christ était une loi de liberté et il déclarait contraire à cette loi, que les chretiens fussent soumis à un Pape absolu et gouvernant d'après son bon plaisir. Sans doute, le Pape a reçu du Christ la plus haute puissance dans l'Église, mais c'est une souveraineté de raison, exercée sur des hommes créés libres. Il ne peut commander, interdire, dispenser, à sa fantaisie, mais d'après les règles de la raison, des commandements de Dieu et de la charité, qui ont toujours égard à Dieu et au bien universel. Après une réfutation de la fausse théorie des curialistes extrêmes, théorie qui avait donné occasion aux luthériens d'écrire des livres comme : *De l'Église à Babylone*, Contarini résume ainsi ses considérations : « Très Saint-Père, tu as reçu du Christ la plus haute puissance, pour gouverner le peuple chrétien, mais cette puissance est une souveraineté de raison. Que ta Sainteté soit soucieuse de ne pas s'écarter de cette règle et de ne pas tomber dans cette impuissance de la volonté qui choisit le mal, et dans la servitude du péché. Si tu évites ce danger, tu seras très puissant, étant libre, au sens élevé du mot, et on verra fleurir une sorte de vie céleste sur la terre[1]. »

C'est un beau trait de Paul III, d'avoir très bien accepté une pareille liberté de langage. Contarini, qui était déjà au

[1] Contarini, *De potestate Pontificis in compositionibus*, dans Le Plat, t. II, p. 608. Voy. Dittrich, p. 384. Sur les théories des Curialistes, voy. Imbart de la Tour, *Origines de la Réforme*, t. II, Paris, 1909, p. 57.

désespoir, s'en aperçut, lorsque, par une claire journée de novembre 1538, il accompagna le Pape, dans une promenade à Ostie : « Pendant le chemin, écrivait-il à Pole, notre bon vieux seigneur ne s'est entretenu avec moi que de la réforme des Compositions. Il me dit avoir, chez lui, le petit essai que j'ai écrit là-dessus et l'avoir lu, dans la matinée [1]. » Le cardinal, après cet entretien, reprit un nouveau courage [2]. Son espérance un peu vacillante [3] dut se raffermir, lorsqu'il sut le favorable accueil que le mémoire de 1537 avait rencontré en Espagne. Sepulveda, dans une lettre à Contarini, reconnaissait pleinement les nobles intentions des auteurs et croyait, en conséquence, pouvoir espérer que le Concile se réunirait bientôt et ferait disparaître les abus [4].

En septembre 1528, Sadolet fut invité à revenir à Rome, pour prendre part aux délibérations sur la réforme. A la date du 5 octobre, les actes consistoriaux portent cette mention : « Il a été délibéré sur la réforme de l'Église, à la tête et dans les membres [5]. »

Le 20 décembre 1538, eut lieu une nouvelle création de cardinaux. Quoique les considérations politiques y eussent été prépondérantes [6], les nouveaux élus n'en étaient pas moins des personnages dignes de cette distinction. Le parti français obtint un nouveau représentant, dans la personne de Robert de Lenoncourt, évêque de Châlons; le parti impérial, dans celle du dominicain Juan Alvarez de Tolède, archevêque de Burgos, et qui était tout à fait dans les idées de Carafa [7]. Il

[1] Voy. la lettre à Pole du 11 novembre 1538 dans Quirini, *Epist. Poli,* t. II, p. 141.

[2] Voy. le rapport de N. Sernini dans Luzio. Voy. Colonna, p. 44.

[3] Voy. Dittrich, p. 392.

[4] Dittrich, p. 389.

[5] Ehses, t. IV, p. 453. On voit par la lettre de Bianchetto du 28 octobre 1538 imprimée au supplément n° 31 que les délibérations sur la réforme se poursuivirent. (Archives secrètes papales.)

[6] Voy. *Acta consist.* dans Raynald, 1538, n° 47, et dans l'appendice n° 32; Blasius de Martinellis (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56). Voy. Ciaconius, t. III, p. 644; Cardella, t. IV, p. 200. Sur les négociations précédentes, voy. *N. Arch. Veneto*, t. VI (1893), p. 236.

[7] Voy. les *Ephem.* dans Cod. Va., 6978 de la Bibliothèque Vaticane.

en obtint un autre, dans la personne de Pedro Manriquez, évêque de Cordoue. Malgré cela, l'Empereur n'était pas encore content du Pape, qui avait pourtant donné la pourpre, ce 18 octobre 1538, à l'évêque de Compostelle, Pietro Sarmiento[1]; car, outre les susnommés, l'Écossais David Beaon avait été fait cardinal, le 20 décembre, et celui-ci passait pour Français de cœur[2]. Le Pape en réserva, *in petto*, deux autres, qui devaient être nommés, en considération de la France et de Venise. Le premier de ceux-ci, Hippolyte d'Este, dont la nomination eut lieu, le 5 mars 1539[3], après la conclusion définitive de la paix avec le duc de Ferrare, était en grande faveur auprès de François Ier[4]; le deuxième, dont la promotion fut publiée[5] le 24 mars 1539, était Pierre Bembo. La nomination de Bembo fit le plus grand bruit[6]. Elle avait été précédée d'une lutte très dure. Plusieurs, notamment les cardinaux Quinones et Carafa, firent allusion à la vie un peu trop libre, que le célèbre humaniste avait menée[7]. Une

[1] Dans le décret de nomination daté Romae 1538, t. XV. Cal. Nov. il est dit expressément que la nomination eut lieu à la recommandation de Charles-Quint (Contelorius, t. XI, p. 48, Archives secr. Pap.). Cela concorda aussi avec le mariage d'Ottavio Farnèse et de Marguerite, fille de l'Empereur. Voy. *N. Arch. Veneto,* t. VI, p. 138.

[2] Voy. *Rapports de nonciature,* t. III, p. 396, et *N. Archiv. Veneto,* t. VI, p. 243. Voy. Bellesheim, t. I, p. 388.

[3] 21 janvier 1539; voy. *N. Archiv. Veneto,* t. VI, p. 243.

[4] Voy. *Acta consist.* dans *Archives consist. du Vatican.* Sur Hippolyte d'Este qui fut un grand ami de l'art et de l'antiquité, voy. *Repert. des Sciences et des Arts,* t. VII, p. 3, 7; *Lanciani,* Scavi, t. III, p. 186 *(Campori Gl' intagliatori di stampe egli Estensi* p. 6). Voy., outre les ouvrages déjà cités, Pericaud *Hipp. d'Este, archevêque de Lyon,* Lyon, 1865, et Bullet, *Ital.,* t. I, Bordeaux, 1901, p. 111.

[5] Voy. *Rapports de nonciature,* t. III, p. 510.

[6] Bembo remercia le Pape de son intention, dès le 28 décembre 1538, *ibid,* t. IV, p. 262). Il est tout à fait faux, comme Casa et Beccadelli le prétendent, que Bembo n'aurait pas aspiré au cardinalat. Voy. Marsolin, *Il cardinalato di P. Bembo : Nozze Bidego Bernardinelli,* Vérone, 1896, p. 30.

[7] Ottaviano de Lotti écrit le 8 janvier 1539 au cardinal E. Gonzaga : « Si sta nel chiarisre di quei doi Card^li che il papa si serbo nel stomaco, delli quali V. S. R^ma deve essere meglio informato di me, pur dirò bene chel Bembo ha de gran personnagi chel favoriscano, ancora chel r^mo Theatino facesse si mal uffitio contra di lui, il qual intendo che gli ha fatto far da doi r^mi Venetiani (Arch. Gonz. de Mantoue). Voy. là-dessus les deux rapports de

autre difficulté vint encore, de ce que le gouvernement vénitien favorisait un autre candidat. On en fut informé par le rapport du nonce, à Venise. Celui-ci parlait très favorablement de Bembo, disant que les reproches, qu'on pouvait lui adresser sur ses mœurs antérieures, pouvaient s'adresser aussi bien aux autres cardinaux et que, pour le moment, on n'avait rien à redire à Bembo, sur ce point de vue; à côté de cela, le célèbre littérateur avait tant de belles qualités qu'il méritait d'être préféré à tous [1]. Ce qui décida le Pape, ce fut que les cardinaux Farnèse, Carpi et Contarini lui-même se prononcèrent pour l'élévation de Bembo [2]. L'événement leur donna raison, car à partir de ce moment, Bembo donna à sa vie une direction plus sérieuse, changement qui, naturellement, ne se produisit que peu à peu [3]. En honorant ce vieillard de soixante-neuf ans, qui représentait encore l'âge d'or de Léon X et qui était considéré comme un prince de la science et de l'éloquence [4], Paul III se concilia la sympathie de la nombreuse armée des humanistes, qui exerçait encore une influence considérable sur l'opinion publique. Le Pape Farnèse se souvenait encore du tort que s'était fait Adrien VI, en écartant trop durement ces hommes [5]. En prenant la voie opposée, Paul III se montra prudent et prévoyant. Cela prépara le passage des humanistes et des lettrés

N. Sernini dans *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, t. XXXVII, p. 208, et *Rapports de nonciature*, t. IV, p. 343. Sur Bembo et sa vie, voy. nos détails L. IV, t. I, p. 432, 434.

[1] Voy. Capasso, dans *N. Archiv. Veneto*, t. VI, p. 240, où il montre que le gouvernement vénitien garda une attitude passive à l'égard de Bembo.

[2] C'est ce que rapporte expressément N. Sernini dans une lettre du 24 mars 1539, Solmi, *Fuga*, p. 87-88. Giovio mentionne l'influence de Farnèse sur la nomination dans sa lettre de félicitations à Bembo. *Lett. Volg.*, t. III, p. 175; voy. aussi lettre de remerciement de Bembo à Farnèse dans Bembi *Opera*, t. III, p. 29, 30.

[3] Voy. Cian dans *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, t. V, p. 39; voy. Mazzuchelli, t. II, p. 2, 7, 67, et Gothein, p. 117. Sur sa réception à la curie, Bembo écrivait le 20 novembre 1539 : « Io sono stato ben veduto qui più che io non pensai. » *(Lett. ined. di P. Bembo a G. B. Ramusio.)* Venezia, 1875, p. 26.

[4] Voy. la dérogation significative au ton des *Acta consist* d'ordinaire si sec, *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 510.

[5] Voy. ce que nous disons chap. xxi.

de la Renaissance dans le camp de l'Église [1]. Non seulement en Italie, mais aussi en Allemagne, l'attribution de la pourpre à l'éminent représentant de l'humanisme reçut l'approbation générale des catholiques, aussi bien que des protestants [2].

Comme outre la Datarie, on devait réformer aussi la Rote, la Chancellerie, la Pénitencerie et les tribunaux, la commission de réforme fut, au printemps de 1539, portée de quatre à huit membres; elle comprenait maintenant les cardinaux Cupis, Campegio, Guinucci, Simonetta, Contarini, Carafa, Cesarini et Ridolfi. Ceux-ci se partagèrent le travail de telle façon, qu'ils s'occupaient, deux par deux, de la réforme d'un office; Contarini et Carafa furent chargés de la Pénitencerie, Guinucci et Cupis, des tribunaux. Les conclusions de ces quatre commissions spéciales devaient être discutées ensuite en réunion plénière.

Le Pape, qui, dès le début, avait exhorté la commission de réforme à agir avec zèle [3], les pressa, à plusieurs reprises, notamment dans le consistoire du 5 mars 1539, d'accélérer leurs travaux en vue du Concile [4]. Il fit bientôt appeler les membres de la commission et les invita à prendre au sérieux la réforme des compositions; quoiqu'il en résultât une diminution de ses revenus, il n'en voulut pas moins que l'œuvre de la réforme fût poursuivie. Les membres de la commission se réunirent, de nouveau, à ce sujet, mais ne purent aboutir à aucune résolution. Comme on le sut par un agent du cardinal Gonzague, Contarini persistait, malgré que Carafa eût cessé de les soutenir, à réclamer ardemment l'inadmissibilité absolue des compositions; l'opinion géné-

[1] Voy. Kerker, *Kerchliche Reform*, p. 46. Voy. la lettre flatteuse de l'Arétin à Paul III, dans laquelle il le loue de la nomination de Bembo (*Lett. di Aretino*, t. I, p. 67 (1609), elle est mal datée dans cette édition 1er avril 1538, au lieu de 1539.

[2] Voy. le rapport d'Aleander dans *Nuntiaturberichte*, t. IV, p. 15.

[3] J'emprunte ces nouvelles et importantes indications à la lettre de Sernini du 19 mars 1539.

[4] Voy. la lettre de Contarini du 23 juillet 1537, dans Dittrich, *Regesten*, p. 268.

[5] N. Sernini le rapporte dans une lettre au cardinal E. Gonzague du 14 mars 1539 (Arch. Gonz. de Mantoue).

rale était qu'on devait abandonner au moins les deux tiers de ces taxes : « On s'attaque fortement, même à la pauvre Pénitencerie, dit encore l'auteur de ce rapport; on ne sait plus où ces changements s'arrêteront. Les avis les plus divers se font jour, plusieurs croient que le Pape a été secrètement avisé de la réconciliation prochaine de Charles-Quint et de François 1er, en sorte que le Concile pourrait bien se réunir et dans ce cas, il serait préférable que la Curie se fût préalablement réformée elle-même [1] ».

[1] Voy. l'importante lettre de N. Sernini au cardinal Gonzague datée de Rome 19 mars 1539, qui dit : « Li deputati sono otto cardinali Trani, Campeggio, Ghinucci, Simonetta, Contarino, Chieti, Cesarino et Ridolfi, liquali si adunorono venerdi passato nella stanza, dove si fa il consistorio et N. S. gli mando a chiamare, dicendogli in sustantia ch'essi sapevono come sempre haveva desiderato che si facesse la reformatione et al presente lo desiderava più che mai però voleva senza alcun rispetto si assettassono prima le compositioni del datario et fece dimandare il datario commettendogli che facesse quanto da loro S. rme gli fosse ordinato, le cui conscientie incaricava et bene diceva liberamente fuor di denti, acciò sapessono qual fusse l'animo suo et ancora che conoscesse che per sostenere il grado della sede apostolica nel modo che si conviene vi fusse assai male il modo, non di meno per questo non voleva restare che non si puoi ridunati una sol volta; sono venuti a qualche particulari, ma non però a nissuna risolutione, et per quanto intendo tutti procedono assai rigorosamente ma sopra tutti Contarino, il quale dice, che il papa come papa non può far cosa alcuna per dinari, et a questa parte Chieti non gli consente allegando molte ragioni in contrario : Simonetta et Ghinucci procedono con più rispetto, il che non fanno gli altri. Ridolfi non vi s'è ancora truovato, Cesarino et Campeggio s'accostono assai à Chieti, di modo che si fa guiditio, che almeno li dui terzi delle compositioni se leveranno, che sono gli regressi, riservationi di frutti, coadiutorie et dispense di matrimonii. Questi medesimi hanno da riformare la Ruota, la Cancellaria, il Sommista, la Penitentieria, li tribunali che amministrono giustitia et infra di loro revmi hanno partite queste cure, dandone carico a dui d'esse, come dire a Contarino et Chieti è tocca la Penitentieria, a Ghinucci et Trani gli tribunali et cosi d'in mano in mano; et le dui hanno da riferire a gl'altri et tutti insieme puoi risolvere in quel miglior modo che li dettarà la lor conscientia et che vorrà il dovere. Certo è che la povera madonna Penitentieria sta a male mani et sotto a barbieri che l'escusaranno pelerella. Venerdi che viene s. hanno a ritruovare un altra volta insieme. Io non manchero di scriverne tutto quello che intendarò et che sarò atto a capire col mio poco ingegno. Non si sa indivinare dove proceda in un tratto tanta mutatione et ogniuno discorre come gli piace; molti pensono che S. Stà habbia qualche aviso che altri non sappia, et che pensi accordandose il re et l'Imperatore che si potrebbe fare il concilio, et pero è meglio truovarse per se stessa riformata. L'abocamento ancora che si dice che faranno li

Malheureusement les membres de la commission ne pouvaient s'entendre sur l'abandon des compositions. En présence de ces divergences de vues, Paul III hésita à trancher tout seul la chose[1], d'autant plus que si on supprimait cette source de revenus, il faudrait trouver un expédient pour empêcher la déroute complète des finances. C'était une des plus grosses difficultés de l'œuvre de la réforme, de voir qu'en supprimant les abus, on supprimait en même temps au Pape les moyens de se soutenir[2], ainsi que le remarquait, dès 1535, l'ambassadeur vénitien Soriano. On s'aperçut également bientôt que nombre d'abus se tenaient.

Tandis qu'on renonçait provisoirement à une transformation de la Datarie, les négociations se poursuivaient sur la réforme des autres offices. La commission de réforme — et les ennemis mêmes de Paul III lui rendaient ce témoignage, — déployait une activité pleine de zèle[3]. Elle employa l'année 1539 à d'autres enquêtes, qui furent tenues le plus secrètes possible, pour ne pas donner prise à de nouvelles attaques des luthériens. On voit, par une note du maître des cérémonies, Blasius de Martinellis, combien il était difficile d'arriver à une entente. Celui-ci écrit, dans son *Journal* d'avril 1539 : « Aujourd'hui, pendant que j'étais malade, les cardinaux Carafa et Contarini se sont mis, en leur qualité de réformateurs des offices de Curie, à attaquer les maîtres de cérémonies, comme si ceux-ci touchaient des droits exagérés et s'appropriaient souvent plus qu'il ne leur était dû. Mais lorsqu'on leur eut donné connaissance des droits des maîtres des cérémonies et de leurs faibles émoluments, pour les

detti dui principii [*sic*] insieme, fa dubitare assai di modo che per ogni rispetto è a proposito riparari per virtù et non forzatamente. (Archives Gonz. de Mantoue.) En corrigeant, je vois que Solmi, dans le premier cahier du *Bullet. Senèse* t. XV, p. 35 et dans *l'Essa, La fuga di Ochino,* publie la lettre ci-dessus mais incorrectement, si bien que le texte précédent collationné par Luzio, méritera d'être bien accueilli.

[1] Voy. le témoignage de Carafa dans Ancel, *Paul IV et le Concile,* Louvain, 1907, p. 18.

[2] Voy. Alberi, 2e série, t. III, p. 315; voy. Ribier, t. I, p. 504.

[3] Voy. le rapport de Lottis du 18 mars 1539 dans Solmi, *Fuga*, p. 37.

[4] Voy. *Rapports de nonciature*, t. III, p. 505.

travaux si étendus, auxquels ils se livraient pour le Pape et les cardinaux, ils se turent et ne poursuivirent pas. »

Dans le collège des cardinaux, il y avait déjà conflit entre le parti des réformes sévères et le parti opportuniste. Le cardinal Carafa, qui attaquait résolument et avec raison l'abus, qui permettait aux cardinaux d'occuper plusieurs évêchés, eut particulièrement à lutter avec Campegio [1]. Dans cette importante question, Contarini, Pole et Quiñones étaient avec Carafa. Ceux-ci, avec une grande liberté de langage, protestèrent, en décembre 1537, lorsqu'il fut question de donner au cardinal Sforza Santa Fiore un troisième évêché, celui de Narni. Il est bon de remarquer que Paul III, d'ordinaire si faible, quand il s'agissait des membres de sa famille, se rangea alors à l'opinion des cardinaux les plus sévères [3]. C'était aussi un très bon signe de voir qu'on commençait à limiter les attributions de couvents, comme commendes [4] et à tenir compte, en donnant les évêchés, de la dignité des candidats [4]. Rien ne montre mieux la bonne volonté de Paul III, que l'accueil qu'il fit aux observations et aux conseils de réformes ecclésiastiques, qui lui étaient donnés même par des laïques, tels que Vittoria Colonna et Camillo Orsini, si libres que fussent leurs représentations [6].

Le Pape continuait à penser d'attirer dans la Curie des hommes distingués, ce que Contarini ne cessait de lui recommander, comme le meilleur moyen, pour réussir les réformes [7]. Il rencontra cependant, chez les meilleurs, une

[1] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 165.

[2] Peregrino, dans une lettre du 29 janvier 1537 (Archiv. Gonz.), est plus détaillé que Bragadino (dans *de Leva*, t. III, p. 385, n° 1), mais ne concorde pas avec Carafa; voy. supp. n° 24.

[3] J'emprunte ce factum, inconnu jusqu'ici, au rapport de G. M. della Porta dat. Rom. 537 décembre 14 (Archives d'État à Florence). *Urb.*, p. 133.

[4] Voy. Ehses, t. IV, p. 453, n° 2.

[5] On en a un exemple dans les *Studi storici*, t. XVI, p. 250. Ici le cardinal Laurerio apparaît comme le champion des rigoristes.

[6] Voy. Quirini, *Epist. Poli*, t. II, p. 123, et Imago, p. 62; Dittrich, *Contarini*, p. 395; Tacchi Venturi, t. V; Colonna dans *Studi e doc.*, t. XXII, p. 178.

[7] Voy. Beccadelli, *Vita di Contarini*.

opposition qui, plus que tout le reste, montre à quelles difficultés l'œuvre de la réforme se heurtait. Il ne réussit pas à faire entrer Giberti à la Curie. Le Pape eut beau démontrer, de façon pressante, à cet homme distingué, que les services qu'il pourrait rendre à Rome, à l'Église universelle, étaient plus importants que la réforme de son diocèse, Giberti fit si bien intervenir ses amis Contarini et Pole, pour prouver la nécessité de sa présence à Vérone, que Paul III l'y laissa [1]. Par contre, une nouvelle tentative, pour gagner l'éminent Bartolomeo Guidiccioni aux travaux de la commission de réforme, eut un plein succès. Un peu plus tard, en juin 1539, le Pape lui offrit encore le Datariat, mais Guidiccioni refusa de nouveau [2]. Lorsqu'en août, le vicaire général du Pape, Pietro Capizucchi, mourut, Paul III ne souffrit plus d'excuse du vieux Guidiccioni. Celui-ci dut accepter l'importante fonction [3]. Bientôt le bruit courut que Guidiccioni était désigné pour la pourpre. Le bruit se vérifia plus tôt qu'on ne pensait.

Dès la seconde moitié d'octobre 1539, on apprit qu'une création de cardinaux aurait lieu à Noël [4], et dès le début de décembre, des délibérations décisives commencèrent à ce sujet [5]. Elles furent plus difficiles que jamais, car il y eut des protestations, non seulement sur la quantité mais sur les qualités de plusieurs candidats [6]. On se mit d'accord, à la fin, sur les douze noms suivants, qui furent proclamés, en un consistoire du 19 décembre [7] : Federigo Fregoso, évêque de Gubbio;

[1] Voy. Ehses, t. IV, 189.

[2] Voy. la lettre de Nicolini à Cosme de Médicis, datée de Rome, 12 juillet 1536. (Archives d'État de Florence, Med. 3262).

[3] Voy. Schweitzer, *Guidiccioni*, p. 153.

[4] Voy. le rapport de F. Peregrino du 18 octobre 1539 (Archives Gonz. de Mantoue).

[5] Voy. le rapport de Bracci à Cosme de Médicis daté de Rome, 8 décembre 1539 (Archives d'État à Florence, Med. 3262).

[6] Voy. à l'appendice, nos 34 et 35, les rapports de N. Sernini des 18 et 19 décembre 1539 dans Archives Gonz. de Mantoue; voy. aussi les rapports de Bracci des 18, 19 et 20 décembre 1539 dans Archives d'État de Florence et Blasius de Martinellis dans son *Diarium*, (Arch. secr. pap.).

[7] Voy. *Acta consist.* dans Raynald, 1539, n° 38; voy. Ciaconius, III,

Pierre de la Baume, chassé de son évêché de Genève par les novateurs religieux; Antoine Sanguin, évêque d'Orléans; Uberto Gambara, trésorier général et évêque de Rimini; l'éminent juriste, auditeur de la Chambre, Pier Paolo Parisio; Marcello Cervini, secrétaire particulier du cardinal Alexandre Farnèse; Bartolomeo Guidiccioni; Dionisio Laurerio, général des Servites et théologien apprécié; Henri Borgia, évêque titulaire de Squillace; Jacopo Savelli et un réservé *in petto* [1].

Les objections contre Savelli étaient des plus justifiées, puisqu'il n'avait que seize ans, mais en dehors de cela, on pouvait fonder sur lui de belles espérances [2]. Comme on avait de sévères reproches à adresser à Gambara, Paul III fit remarquer que celui-ci avait changé maintenant de conduite [3]. L'Empereur [4], Pier Luigi et particulièrement Costanza Farnèse s'étaient employés activement pour Gambara [5]. C'est à la grande influence de cette dernière, que

p. 660, et Cardella, t. IV, p. 216, dans lequel la création est faussement fixée au 12 décembre; spécialement sur A. Parisani, voy. Garampi, *App.*, p. 255; *ibid.*, p. 258, sur Parisio (1546); voy. aussi Marini, *Lettera*, p. 29, 120, et Forcella t. IX, p. 159. Sur Giudiccioni, voy. Schweitzer. E. Borgia, nommé par reconnaissance envers Alexandre VI (Bref du 19 décembre 1539. *Min. brev.*, vol. 15, n° 1264. Arch. secr. pap.). mourut dès le 16 septembre 1540 (et non en 1539 comme le porte l'inscription tumulaire dans Forcella, t. VI, p. 69), universellemeut regretté. Voy. le rapport d'Antella à Cosme de Médicis du 18 septembre 1540 aux Archives d'État à Florence. Sur u. Gambara, voy. ce que nous disons, ainsi que Garampi, *App.*, 252; Giordani, *Della venuta in Bologna di Clemente VII*, Bologna, 1842, *App.* 5, et F. Odorici, II, *Card. u. Gambara di Brescia*, 1487-1549, Brescia, 1856 (imprimé seulement à 30 exemplaires). Sa sœur, la pieuse poétesse Veronica Gambara (voy. Flamini, p. 197, 548), célébra Paul III dans plusieurs poésies imprimées dans Bigi, *Matilda e Veronica Gambara*, Mantova, 1859, p. 58; voy. *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, t. XIV, p. 444.

[1] Celui-ci, le Portugais Michele de Sylva, fut publié le 2 décembre 1541; voy. *Acta consist.* dans *Archives consistoriales du Vatican.*

[2] Voy. *Cod. Vat.*, 7248, p. 147 (Bibl. Vatic).

[3] Ainsi s'exprime Sernini dans une lettre au cardinal Gonzague du 24 décembre 1539, dans laquelle il raconte également que le cardinal Trivulzio a fort travaillé en particulier contre Gambara et en général contre tous les nouveaux cardinaux (Arch. Gonz. à Mantoue).

[4] Voy. Rapport de Bracci à Cosme de Médicis du 21 décembre 1539. (Archives d'État à Florence, Med. 3262.)

[5] Dès le 24 février 1539, N. Sernini écrivait au cardinal E. Gonzague :

Parisani dut aussi le chapeau rouge [1]. A l'exception de ces trois, tous les autres étaient des personnalités éminentes, de qui le monde catholique était en droit de beaucoup attendre; c'était le cas notamment pour le savant Dionisio Laurerio, pour le noble Bartolomeo Guidiccioni [2], pour l'infatigable et idéaliste Marcello Cervini et pour Federigo Fregoso. Ce dernier, issu d'une illustre famille génoise, avait, en 1533, renoncé à l'archevêché de Salerne et s'était retiré à Gubbio, où il vivait tout entier pour son diocèse. Fregoso n'était pas seulement un évêque réformateur, c'était encore un savant distingué et connu surtout comme orientaliste; véritable père des pauvres, il jouissait de l'affection universelle [3]. Il avait déjà refusé la pourpre en 1536 [4]; cette fois encore, la nomination eut lieu contre son gré [5].

Quoique la commission de réforme eût poursuivi avec zèle ses travaux, pendant l'année 1539, et que la question de la réforme, à la tête et dans les membres, fût venue, à plusieurs reprises, en discussion, dans les congrégations géné-

« Intendo che il S. Pier Luigi et la S^ra Costanza hanno data grandissima battaglia a N. S. acciò che facesse cardinale l'abbate di Farfa et il Gambera. » (Arch. Gonz. de Mantoue.)

[1] Voy. Massarelli, *Diarium*, éd. Merkle, t. I, p. 195, qui donne de très fâcheux détails sur le trafic des bénéfices fait par Costanza. Les ambassadeurs parlent beaucoup de la grande influence de celle-ci sur son père; voy. les lettres de G. M. della Porta des 18 et 26 novembre 1536 (Archives d'État à Florence, Urb.) et celle de Peregrino du 4 octobre 1539. Aurelio Manni Ugolini conseillait le 28 mai 1544 aux Siennois de s'adresser à Costanza della quale nissuna persona dicono potere più disporre di S. Sta. » (Arch. d'Etat à Sienne.)

[2] Gloria et honor de Lucques, c'est ainsi que le nomme Cesare de Nobilibus dans une lettre datée de Rome, 13 décembre 1539, où on lit que son « integrità exemplar vita et dottrina catholica » sont bien connues à Rome. (Archives d'État de Lucques.)

[3] Voy. Tiraboschi, t. VIII, p. 2, 358; Belluzzi, p. 179; Cantu, *Eretici*, t. I, p. 419; Bongi, *Annali di Giolito*, t. I, XXXIX, p. 34.

[4] Voy. Raynald, 1536, n° 49; *Pariseti Epist.*, t. I, 6, et lettre de F. Peregrino du 22 décembre 1536. (L'arcivescovo di Salerno non ha voluto accettar l'capello allegando tal dignità non esser la salvatione de l'anima sua.) (Arch. Gonz. de Mantoue.)

[5] Quirini, III, CCLXXIV. Fregoso mourut dès le 22 juillet 1541. Cet homme distingué, dont Sadolet fit l'oraison funèbre (dans Ciaconius, t. III, p. 661), méritait une monographie. On voit son tombeau dans la cathédrale de Gulbbio.

rales[1], on n'avait encore atteint aucun résultat décisif, au printemps de 1540[2]. Paul III en était d'autant plus affligé, que les nonces, résidant en pays étrangers, réclamaient, de façon plus pressante, qu'on hâtât les travaux[3]. Ceux-ci, cependant, traînaient en longueur, par suite de la résistance silencieuse, opiniâtre, tenace de ceux qui trouvaient leur compte dans le maintien des anciens usages. A la fin, le Pape lui-même intervint énergiquement. Les actes consistoriaux portent la note suivante, à la date du 21 avril 1540 : « Sa Sainteté a demandé de terminer l'affaire de la réforme de la Curie et des Offices, en d'autres termes, de l'expédier[4]. » Ce succès du parti de la réforme fut, pour les adversaires de cette œuvre si nécessaire, le signal de nouvelles attaques violentes contre les représentants du rigorisme. Avant la décision du Pape, on avait fait, à ce sujet, toutes les tentatives possibles. Les officiers de la Curie, à qui les abus rapportaient de gros profits personnels, tous ceux qui vivaient de la Curie opposèrent, pour des motifs égoïstes, une puissante et compacte résistance aux efforts des réformateurs. Le pire, c'est qu'on chercha, de ce côté, à soulever l'opinion contre la réforme, en en parlant comme d'une réforme purement extérieure et frivole, après laquelle tout resterait comme auparavant[5]. Beaucoup allèrent jusqu'à

[1] Voy. Ehses, t. IV, p. 453; voy. aussi Dittrich, *Rapports de nonciature de Morone*, 92, t. I, et. Bromato, t. II, p. 37. L'ambassadeur de Mantoue rapporte le 6 août 1539 : « Qui s'attende continuamente a fare congregationi per reformare le cose della chiesa », mais une décision n'était pas encore prise. (Arch. Gonz. de Mantoue.) Voy. aussi le rapport de Sernini du 26 septembre 1539 dans Solmi, *Fuga*, p. 37.

[2] Si on doit se fier aux rapports produits par Solmi, on perdit beaucoup de temps sur des questions à côté.

[3] Voy. la lettre de Morone du 18 avril 1540 dans Læmmer, *Mon. Vat.*, p. 260.

[4] Ehse, t. IV, p. 354.

[5] Voy. la remarque ironique de l'ambassadeur français Montluc dans Ribier, t. I, p. 503, et surtout un rapport de Vincenzo da Gatico au duc de Mantoue, daté de Rome 21 février 1540; il écrit : « In questi di si sono fatte alcune congregationi per ritrovare denari per quanto intendo et per riformare le case de questi preti ; nel primo negotio credo che senza dubbio si trovarà partito, nel secondo che la riforma non si stendera più avanti che di non lasciargli portare le scarpe di velluto et similia. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

tourner en ridicule et à dénaturer les nobles intentions du parti des réformes, des Chiétins; c'était le nom qu'on donnait, depuis les Théatins, à tous les gens sérieux [1]. Après la décision du Pape, les plus secrètes calomnies furent mises en circulation, pour déconsidérer moralement Carafa, en particulier. L'accusation d'immoralité, lancée contre le cardinal de Chieti, était aussi fondée que celle qu'on avait adressée autrefois au noble Adrien VI [2].

Même ceux qui convenaient que le Pape avait raison de procéder contre les abus de la Curie étaient hors d'eux, en voyant aboutir des réformes qui devaient diminuer les revenus des agents [3]. Un point de vue si égoïste se condamnait de lui-même et cependant alors, c'était celui de quelques cardinaux. C'est ainsi que Contarini et Carafa, au sujet de la réforme de la Pénitencerie, durent combattre la vigoureuse résistance du grand pénitencier, Antonio Pucci [4]. Si grandes que fussent ici les difficultés, Contarini ne désespéra cependant point, parce qu'il était convaincu de la bonne volonté du Pape. Il représentait, du reste, cette opinion

[1] Voy. au supplément n° 24 le rapport de Peregrino du 29 janvier 1537 (Archives Gonzague). Sur les Chiétins, voy. GASPARY, *Istor. der. ital. Lit*, t. II, p. 478, 596. Voy. aussi la lettre de G. M. della Porta du 22 novembre 1537. « Tranis spera col suo far l'ecclesiastico arrivar al papato et il gambara al capello. » (Archives d'État à Florence, Urb., 133.)

[2] Elle fut lancée par Vincenzo da Gatico dans une lettre très satirique contre le « santo cardinale di Chieti » du 4 mai 1540 (Archives Gonzague à Mantoue) dont le ton lascif montre de quel côté était l'immoralité. Navagero témoigne de la pureté de mœurs de Carafa. ALBERI, t. II, série III, p. 380.

[3] Peregrino fait valoir ce point de vue dans sa lettre très significative du 20 février 1540 (voy. supplément n° 36). Il est vrai qu'il fait l'aveu suivant le 20 mars : « S. S[ta] attende alla reformatione di tutti li officii della corte et tribunali et fa correggier molte insolencie, perchè in verità si facevano de molte extorsione contra del dovere et le cose erano ridotte che andavano a chi posseva più robbare; hora saranno corretti et non faranno più tanto. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] « Siamo molto avanti nella reformatione, alla quale mi pare che N. S. li atendi da dovero. Mons. di Chieti et io havemo il cargo della penitenciaria et combatiamo con Mons. di S. Quattro », écrivait Contarini le 10 avril 1540 au cardinal E. Gonzague. *N. Arch. Veneto*, t. VII (1904), p. 263. Voy. aussi la lettre du 18 avril 1540 dans *Quellen und Forschungen*, t. II, p. 204.

extrêmement juste, que les choses à interdire à la Pénitencerie devaient être interdites aussi aux autres fonctionnaires et particulièrement aux dataires. Paul III était de son avis[1]. Un pas important, pour la réforme des fonctions de justice, fut accompli, le 17 février 1540, avec la nomination du distingué cardinal Guidiccioni, comme préfet de la Signatura Justiciae[2].

« Les travaux de réforme sont poussés, de jour en jour, plus activement », lit-on dans une lettre d'Aleander à Morone, du 27 avril 1540, « aujourd'hui l'assemblée générale s'est tenue chez le doyen du Sacré Collège, le cardinal Cupis. » Aleander regrettait d'être empêché d'y prendre part, car on s'attendait à une vive discussion avec le cardinal Pucci. Le Pape avait donné l'ordre à Aleander d'entendre les rapports de tous les députés et cela, malgré son mauvais état de santé. Celui-ci pensait que les difficultés, soulevées par de nombreux intéressés, seraient grandes, mais que malgré cela, avec l'aide de Dieu, on pouvait espérer le succès, car le Pape avait la meilleure bonne volonté[3]. Aussi le cardinal Hercule Gonzague, quoique hostile à Paul III, dut avouer que la réforme avançait[4]. Le grand pénitentiaire

[1] Voy. les lettres de Contarini au cardinal H. Gonzague du 28 avril et du 5 mai 1540 dans *Arch. Veneto*, t. VII, p. 268-270.

[2] Voy. Schweitzer, *Guidiccioni*, p. 189.

[3] « De publicis non ho che scriver altro, se non che ogni di battiamo sull' ancugine della reformatione, et hoggi è fatta congregatione de tutti li deputati in casa del R^mo de Trani decano, nella qual non ho potuto andar per essere stato occupato nelle cose del Palazzo, e mi duole, perchè si dovea fare un gran conflitto co' Ir^mo penitentiere et ancor che al mio arrivar qua fussero già fatti molti deputati per diversi punti della reformatione, et ch'io desideri ei habbi grande bisogno di reposarme alquanto, nondimeno N. S. ha voluto, ch'io mi trovi alle relationi di tutte le deputationi, il che è a me molto grave, non per la cosa in se la qual'è buona et pia, ma per trovarmi tanto fiacho, ch'ogni piccol moto a diverse parti mi è de incredibil molestia a comportarlo. Tuttavia ogni fatiga mi parera iocunda, purchè questa cosa habbi buon successo. Il che ancora che pari difficillimo per tanti interessati, i quali stridono al cielo, nondimeno non è pero impossibile, attenta la ottima voluntà di N. S. et la speranza di l'adiuto de Dio. » Aleander à Morone daté de Rome 27 avril 1540. *Nunz. Germ.*, p. 58, 108^b, 109^b. (Archives secrètes papales.)

[4] Lettre du 20 mai 1540 à Contarini. *Quellen und Forschungen*, t. II, p. 208.

Pucci fit naturellement la plus extrême résistance. Lorsque les conclusions de la commission de réforme vinrent devant le consistoire, il défendit si bien son point de vue, qu'il gagna plusieurs cardinaux. Pucci accusait Contarini de présenter ses propres idées, comme des cas de conscience [1]. Si, malgré cela, l'affaire finit par aboutir, c'est non seulement à l'énergie de Contarini qu'on le dut, mais aussi à la vigoureuse attitude de Paul III. Les Actes consistoriaux portent, à la date du 6 août 1550, l'indication suivante : « La réforme de la Pénitencerie a été expédiée et résolue [2]. »

Sur la façon dont ceci s'accomplit, non plus que sur la réforme des Chambres apostoliques et des tribunaux de la ville de Rome, confiée à la commission, on ne possède pas d'autres détails. Par contre, on voit, par une série d'actes, comment on procéda pour l'amélioration de la Chancellerie apostolique. On commença par une enquête, où tous les fonctionnaires, depuis le vice-chancelier jusqu'aux employés les plus inférieurs, furent passés en revue. Là-dessus, la commission cardinalice revint à l'originelle direction des Offices, aux ordonnances des anciens Papes et du Concile de Latran et composa les nouveaux statuts de réformes, en tenant compte scrupuleusement des changements survenus. En ce qui concerne la Chancellerie, on fit disparaître ainsi de nombreuses taxes, illégalement établies. Les trois autres commissions procédèrent sûrement de la même manière. Le 27 août 1540, eut lieu un consistoire, dans lequel le Pape confirma les décisions de réformes adoptées par les quatre commissions spéciales et ajouta un troisième cardinal dans chaque commission, pour en surveiller l'observation. La députation de réforme monta ainsi de huit à douze membres. En conséquence, furent désignés pour la réforme de la Pénitencerie : Contarini, Carafa et Laurerio ; pour les Chambres : Cupis, Ghinucci et Pole; pour la Rote : Cesarini,

[1] Voy. le rapport de Plotis au cardinal E. Gonzague du 14 juillet 1540 dans *N. Arch. Veneto*, t. XII (1907), p. 10-12.

[2] Ehses, t. IV, p. 454.

Del Monte et Guidiccioni; pour la Chancellerie : Grimani, Aleander et Ridolfi.

Le but de ces commissions n'était pas seulement de donner corps aux bases générales de la réforme, sur le terrain qu'on s'était assigné, mais surtout d'ordonner des réformes spéciales sur ces bases, et de s'occuper de faire disparaître un à un les abus. On lit, à ce propos, dans la *Chronique de la Ville de Rome,* à la date du 13 décembre 1540, les lignes suivantes : « On publia certaines décisions, à la Chancellerie, destinées à faire disparaître certains abus de la Curie romaine, notamment en matière d'argent[1]. »

Souvent un homme de valeur obtient, à lui seul, plus de résultats pratiques, qu'on n'en atteindrait avec les meilleures mesures législatives. Partant de ce point de vue, Paul III se décida à un changement de personnel, dans la direction du Datariat. Le 21 février 1541, le dataire Vincenzo Durante, qui avait succédé à son oncle dans cette fonction, fut dépossédé de sa charge, qui passa à Girolamo Capodiferro, jusque-là trésorier[2].

Il ne faut pas conclure de cette énergie, dans ce cas particulier, que Paul III ait été, d'habitude, trop vite dans la question de la réforme; au contraire, on voit ici encore la grande prudence et circonspection du Pape Farnèse[3]. Avant de donner force de loi aux décisions de la commission des cardinaux, il publia une bulle, pour permettre à tous ceux que touchait la réforme, de s'expliquer[4]. Ceux-ci en abusèrent; les officiers de la Chancellerie s'efforcèrent, par leurs protestations, d'empêcher toute diminution de leurs revenus, provenant des taxes. Nous ne connaissons malheureusement pas les détails de leur campagne[5]. Nous n'avons que de maigres informations sur la suite de l'œuvre de réforme, qui

[1] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 167.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 454.

[3] *Ibid.*, p. 167, et t. IV, p. 454. La publication des décrets de réforme à la Chancellerie eut lieu le 18 décembre 1548. Voy. *Miscell. arm.*, 12 t., p. 58, 361 (Archives secrètes papales).

[4] *Ibid.*, t. IV, p. 454.

[5] *Ibid.*, p. 169.

rencontra les plus grandes difficultés, notamment dans la question des indulgences [1].

Les négociations continuèrent dans le palais, et sous la présidence du cardinal Cupis. Elles furent sans résultat, car Contarini, nommé légat à la diète de Ratisbonne, dut quitter Rome, le 28 janvier 1541. Comme Carafa, pour cause de maladie, ne put assister aux séances, la commission, en février 1545, fut réduite à dix membres [2]. Au cours de l'été, la mort lui en enleva encore deux des plus éminents : Ghinucci et Fregoso [3]. Si pourtant l'on atteignit, l'année suivante, a des résultats appréciables, il les faut attribuer surtout à l'énergie de Paul III. Ce fut lui qui, le 21 novembre 1541, remit l'affaire en mouvement, en y faisant entrer le cardinal doyen, le plus âgé des cardinaux-prêtres et un cardinal-diacre, assistés des lumières de gens au courant des choses de l'administration [4].

En automne 1541, le Pape dut s'occuper d'une autre affaire, la réforme de la prédication, qui, en Italie aussi bien que dans les autres pays, donnait lieu aux pires abus. En conséquence, il chargea les cardinaux Contarini et Aleander de rédiger, par écrit, des règles et instructions pour la prédication. De là, l'instruction de Contarini sur la prédication, qui donne des indications sur la façon de traiter les questions de doctrine les plus contestées par les novateurs religieux et conseille, avant tout, de laisser de côté les vaines subtilités et de se mettre au niveau de l'intelligence des auditeurs [5].

L'année suivante, la commission de réforme fit de graves pertes. Le 1[er] février, mourut Aleander, qui fut bientôt suivi

[1] Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal H. Gonzague daté de Rome, 1[er] février 1541. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[2] Voy. dans la note précédente le rapport cité de N. Sernini.

[3] D'après Gualterius *(Diarium*, t. XII, p. 58, Archives secrètes papales), Ghinucci mourut le 3 juillet 1541, il était considéré comme « magnæ vir auctoritatis singularisque prudentiæ et ingenii. » Fregoso mourut le 22 juillet 1541.

[4] Ehses, t. IV, p. 455.

[5] Voy. Dittrich, *Regest.*, p. 385, et Contarini, p. 791. Voy. aussi chap. xi.

dans la tombe par Cesarini[1], au mois d'août, par Contarini, en septembre, par Laurerio. Ils furent remplacés par Jean Alvarez de Tolède cardinal de Burgos, par Sadolet et Parisio[2]. Paul III, le 2 juin 1542, remplit les vides produits dans le collège des cardinaux par une nomination, que plusieurs attendaient, dès Noël de 1541[3]. Le Pape, cette fois encore, en faisant prévaloir sa volonté, montra avec quelle indépendance et quelle force il tenait tête aux cardinaux; car l'opposition contre ceux qu'il projetait de nommer ne fut jamais si forte. Dans un consistoire du 31 mai 1542, tous les cardinaux, sauf deux, se déclarèrent contre le projet du Pape, qui n'y persista pas moins[4]. On fit valoir les raisons les plus décisives. Augmenter trop le nombre des cardinaux serait ôter tout prestige au Sacré Collège et cette promotion serait exploitée par les luthériens contre l'Église, comme l'avait été la grande promotion de Léon X, de juillet 1517[5]. On fit également sur le genre de vie de certains candidats, tels que le châtelain du château Saint-Ange, Gian Vincenzo Aquaviva, Roberto Pucci et Marcello Crescenzi, des objections, qui n'étaient pas sans fondement[6]. A

[1] A la mort d'Aleander, Gualterius dit : « Multiplicis doctrinæ et plurium inguarum peritissimus, ex cuius amnissione curia et senatus magnam iacturam passus est. » Sur le testament d'Aleander voy. Rocco, *Aleandro*, et *Rev. d. Bibl.*, t. II, p. 51. D'après Gualterius, Cesarini mourut le 14 février 1542. L'ambassadeur florentin Serristori, en annonçant la disparition d'Aleander le 2 février 1542, proclame le chagrin et le désappointement des impériaux : « Quali resteranno con pochi cardinali se di nuovo non ne sono provisti perchè credo che ci sarà per pocho tempo del rev. Cesarino et S. Marcello (Laurerio). » (Archives d'État à Florence, 3264.)

[2] S. Laurerio voy. Ciaconius, t. III, p. 972.

[3] Sernini annonce le 18 mars 1542 (voy. supplément n° 49) le remplacement d'Aleander par le cardinal de Burgos. Parisio et Sadolet sont désignés comme membres dans une lettre non datée au cardinal Gonzague qui est sûrement du mois de mai, car le consistoire du 5 mai 1542 y est mentionné (Archives Gonzague à Mantoue). Sur la réunion suivante de la commission de réforme voy. Silos, t. I, 242.

[4] Ainsi s'exprime Jove d'après le rapport de Sernini du 10 décembre 1541 (Archives Gonzague à Mantoue).

[5] Voy. le rapport de N. Sernini du 31 mai 1542 (Archives Gonzague à Mantoue).

[6] Autant que je le puis conclure des rapports de Sernini des 2 et 10 juin

cela venaient s'ajouter des difficultés d'ordre politique. François I[er], dès la fin de 1540, insistait pour qu'on augmentât le nombre de ses partisans dans le Sacré Collège, quoique ceux-ci y fussent déjà en grand nombre [1]. Paul III, qui ne voulait pas rompre l'équilibre entre Français et Impériaux, se résolut à écarter tous les étrangers et à ne nommer que des Italiens [2]. La noblesse romaine et le monde des affaires étaient extrêmement mécontents de ne pas voir de grands seigneurs parmi les cardinaux [3]. Le collège des cardinaux tenta encore, à la dernière heure, des observations, dont il ne fut pas tenu compte [4]. Le 2 juin furent nommés l'évêque de Marsico, Marcello Crescenzi, célèbre comme jurisconsulte; Gian Vincenzo Aquaviva; Pomponio Ceci, vicaire général du Pape; Roberto Pucci, évêque de Pistoia; Giovanni Morone; Gregorio Cortese et Tommaso Badia [5]. Le 3 juillet, fut encore publiée la nomination, réservée *in petto* dès 1542, de l'évêque de Trente, Cristoforo Madruzzo [6].

1542 (imprimés maintenant dans SOLMI, *Fuga*) rapports qu'il ne faut utiliser qu'avec la plus grande circonspection. Il est établi par MASSARELLI, éd. Merkle, t. I, p. 859, que Crescenzi avait une fille non mariée. Voy. *ibid.*, p. 177, au sujet des capacités suffisantes de Pucci.

[1] Voy. la lettre de Dandino à Farnèse du 31 décembre 1540. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. les rapports de Serristori des 29 et 31 mai 1542. (Archives d'État à Florence, 3264.)

[3] Pendant qu'une grande joie régnait partout de la nomination des Italiens, Serristori écrivait le 13 mai 1542 : « Hoggi si è fatto il contrario, che vedete ogni huomo de bene stupefatto, attonito et disperato, li plebei allegri, sentendo che sia il tempo loro, i mercanti et altri disperati che non venderanno pure una beretta nuova et ci è una malenconia et una desperatione, che come questa città habbi la peste o vadi a saccho et ci sia obsidione atorno, et ogni galante huomo ha smarrito et perso la tramontana. » (Archives d'État à Florence.)

[4] Voy. le rapport de N. Sernini, du 2 juin 1542.

[5] Voy. *Acta consist.*, dans RAYNALD, 1542, n° 58; voy. CIACONIUS, t. III, p. 676; CARDELLA, t. IV, p. 266 (avec la date fausse du 31 mai). Sur Aquaviva, voy. BENIGNI, *Miscell.*, t. V, p. 170.

[6] Ce n'est pas le 19 décembre, comme Friedensburg l'indique. Voy. CIACONIUS, t. III, p. 686. Madruzzo, dont Titien fit le portrait (voy. OBERZINER, *Il ritratto di C. Madruzzo di Tiziano*, Trento, 1900, et *Revue d'art ancien et moderne*, t. XXI), était fort mondain et grand ami des artistes (voy. CROWE, *Cavalcaselle*, t. VI, p. 287, 454; *Atti Mod.*, t. VI, p. 507) et des érudits

La nomination de cardinaux de juin 1542 eut lieu surtout en vue du Concile[1]. En effet, on y remarquait trois hommes, que l'opinion désignait pour cet objet et pour la continuation des travaux de réforme. En tête se trouvait le dominicain Tommaso Badia, né en 1483 à Modène; ce savant remarquable occupa, dès le temps de Clément VII, la situation très en vue de maître du Sacré Palais. Son interdiction du commentaire de Sadolet à l'Épître aux Romains montre avec quelle rigidité il tenait son emploi de censeur des livres. Aussi instruit que vraiment pieux, et d'une conscience rigide, Badia gagna bientôt la confiance particulière de Contarini, qui le choisit pour son confesseur, et en 1541 pour son théologien, pendant les négociations de Ratisbonne. Dès la même année, Badia avait assisté, par ordre du Pape, aux conférences religieuses de Worms. Il joua un rôle décisif dans la confirmation des statuts de la Compagnie de Jésus. La modestie rare de ce vrai fils de saint Dominique éclata, quand Paul III, le 31 mai, lui fit part de sa résolution de lui conférer la pourpre. Badia conjura le Pape de l'en dispenser; le jour même du Consistoire, il courut, en toute hâte, trouver Pole et le pria de faire tous ses efforts pour qu'il pût rester ce qu'il avait été jusque-là, un simple religieux. Mais Paul III répondit que plus Badia se dérobait, plus il prouvait qu'il était digne de son élévation. Il lui assigna sa demeure au Vatican. Badia continua à y mener la même vie austère que dans son couvent[2].

(voy. *Riv. Trident.*, 1902, p. 52). Glarean lui dédia son livre sur la musique (voy. Archives d'État d'Innsbrück). Son titre durable est d'avoir résidé à Trente dont il continue les embellissements en marchant sur les traces de son prédécesseur.

[1] Voy. la lettre de Farnèse à Poggio du 4 juin 1542. (Bibliothèque Chigi à Rome, t. LIII, p. 65.)

[2] Voy. Echard, t. II, p. 132; Mazzuchelli, t. II, ch. i, p. 24; Tiraboschi, t. VII, p. 258; Dittrich, *Contarini*, p. 353, 408, 456, 460, 485, 533, 537, 610. Voy. aussi Baraldi, *T. Badia*. Modena, 1830. Comme maître du sacré palais, Badia touchait dix fl. par mois (Mandata, 1534-1537. Archives d'État à Rome). Massarelli écrit en mentionnant la mort de Badia (6 septembre 1547): « Erat vir eruditissimus in omnibus scientiis præsertim theologia, bonæ vitæ et famæ. » Merkle, t. I, p. 693.

Gregorio Cortèse [1] sortait aussi de Modène, où il était né, la même année que Badia. A dix-sept ans, il avait déjà conquis à Padoue le grade de docteur en droit. Il entra ensuite au service du cardinal Jean de Médicis. Un brillant avenir s'ouvrit alors devant ce jeune homme si bien doué. Mais il ne s'acclimata pas à la vie de cour et tomba malade sous le climat romain. C'est pourquoi il revint dans son pays, en 1500; en 1507, il entra au couvent de Polirone à Mantoue, couvent qui appartenait à la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, heureux de pouvoir se consacrer tout entier aux exercices de piété et à ses études d'humaniste et de théologien. Il y vit le meilleur moyen de poursuivre la réforme déjà commencée des couvents des bénédictins. Dans ses travaux littéraires particuliers, il s'efforça surtout d'atteindre cette pureté et cette beauté d'élocution dans l'exposé des matières philosophiques et théologiques, qui avaient été le propre des anciens Pères de l'Église. Il y réussit si bien, que Bembo lui-même ne put s'empêcher de le reconnaître. Chargé, en 1516, de la réforme du couvent de Lérins, situé à Cannes sur la Riviera, il y fonda une académie, pour y développer les études d'humanités. Il y fut nommé abbé et dirigea le couvent de 1524 à 1527. Après un assez long séjour à Modène et à Pérouse, il prit, en 1532, la direction du cloître de San Giorgo Maggiore à Venise et en fit le rendez-vous des érudits. Dans la ville des lagunes, il contracta la plus étroite amitié avec Contarini, qui l'appelait son œil. Contarini et Sadolet attirèrent l'attention de Paul III sur cet homme éminent, qui, dès le temps de Léon X, avait conseillé une réforme et qui, sous Adrien VI, avait prouvé contre les novateurs et dans un écrit devenu classique, le

[1] Description de la vie de Gradenigo dans le premier livre des *Opera Cortesii*. Padua, 1774. Voy. encore Tiraboschi, t. VII, p. 1, 254; Ansart, *Vie de G. Cortèse*, Paris, 1786; G. Prandi, *Il card. Cortèse*, Pavia, 1788, et en particulier Dittrich dans *Wetzer u. Weltes Kirchenlexikon*, t. III², 1135. Voy. aussi Dittrich, *Contarini (passim)*, et Gothein, p. 110, qui cependant date par erreur la nomination des cardinaux de 1541. Bonanni parle à Cosme de Médicis, dans son rapport du 21 septembre 1548, de la mort chrétienne de Cortèse. (Archives d'État à Florence).

séjour de saint Pierre à Rome. Dans toute sa manière d'être, Cortèse avait une frappante ressemblance avec son compatriote et ami Sadolet : doux, bienveillant, serein, il jugeait trop souvent peut-être les novateurs religieux comme inoffensifs[1]. Ce fut Sadolet qui pria Paul III de remplir le vide produit dans le Sacré Collège par la mort de Fregoso, en y appelant Cortèse, qui possédait toutes les qualités désirables : talent, science, éloquence, prudence, piété, esprit vraiment sacerdotal et austérité de mœurs[2].

A côté de ces deux pieux et savants religieux, Badia et Cortèse, on peut placer l'évêque de leur ville natale, Giovanni Morone. Né le 25 janvier 1509, à Milan, et fils de cet homme d'État à qui Pescaire offrit la couronne d'Italie, il étudia d'abord la jurisprudence, puis se consacra au service de l'Église; Clément VII, dès 1529, lui donna l'évêché de Modène et l'envoya en mission en France. Sa carrière diplomatique personnelle, dans laquelle il eut un si grand succès, ne commença pourtant que sous Paul III, quand la nonciature d'Allemagne lui fut attribuée, dans l'automne de 1536. Pendant deux ans, il occupa ce poste difficile et épineux avec la plus grande circonspection et la plus grande application et il s'acquit, par sa conduite modèle, l'estime universelle. Fin observateur et juge circonspect, il envoya à Rome de courts et lumineux rapports sur la dangereuse situation des choses, sans la moindre crainte de déplaire à son maître. Les dépêches de ce nonce de vingt-huit ans, qui ne parle guère de lui-même, sont d'un intérêt captivant; en dehors de leur forme agréable, elles surprennent souvent par la justesse avec laquelle y sont jugés les événements et par la maturité d'esprit dont elles témoignent. Paul III sut apprécier un tel talent diplomatique. Dès juillet 1539, Morone dut retourner en Allemagne. Nonce d'abord près du roi Ferdinand, puis près de l'Empereur, il rendit, par la suite, à l'Église, les plus signalés services. La pourpre, qui fut

[1] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 537.
[2] Voy. Sadoleti, *Opera*, t. II, p. 17.

accordée à ce jeune homme de trente-trois ans et qui venait de procéder avec grande douceur contre les novateurs religieux, à Modène, était bien méritée [1].

Tout comme Pole, Contarini se réjouissait aussi de voir le parti des réformes accru et fortifié de la présence de tels personnages. On ne trouverait, disait le cardinal, ni en Italie, ni dans les autres pays, trois personnalités comparables; le Sacré Collège doit être fier d'être orné de pareils joyaux. «Louange et remerciements à la bonté de Dieu, qui n'oublie pas son Église, mais prouve la sollicitude qu'il lui porte. Nous devons tous dire merci à Sa Sainteté, qui nous a procuré un tel bien. Puisse Dieu continuer à éclairer le Pape, afin qu'il continue à choisir de pareils ouvriers, pour le bien de l'Église et de son troupeau, qu'il a confié aux soins d'un tel représentant, dans un temps si troublé et si difficile; puisse Dieu lui accorder une vie très longue, pour qu'il puisse récolter les fruits de ses plantations et en jouir! [2]»

Peu avant l'importante nomination de cardinaux du 12 mai 1542, la bulle sur la réforme des offices de Curie fut enfin approuvée en consistoire et bientôt après publiée [3]. Le 14 juillet, les cardinaux Cupis, Carafa et Ridolfi reçurent les pouvoirs les plus étendus, pour la faire exécuter. Les pouvoirs exécutifs et pénaux, que ceux-ci reçurent, le 12 septembre, furent si développés et exécutés avec si peu de ménagement par Carafa, que le Pape dut les restreindre un peu, le 8 janvier 1543 [4]. L'exécution rigoureuse des décrets rendus n'en fut pas pour cela atténuée. Paul III, le 9 mars 1543, en vue du prochain Concile, exhorta les commissaires à ne rien

[1] Voy. Fricke dans Schelhorn, *Amœnit.* t. XII, p. 537; Tiraboschi, t. VII, ch. i, p. 260; Dittrich, *Contarini, passim*; *Histor. Jahrbuch.*, t. IV, p. 397; Cantu, *Erectici*, t. II, p. 164; Sclopis, *le Cardinal Morone*, Paris, 1869; Bernabei, *Vita del card. Morone,* Modena, 1885; Friedensburg dans les *Rapports de nonciature*, t. II, p. 7; Gothein, p. 141. Voy. aussi nos détails dans chap. i, v, vi, xiv.

[2] Contarini à Farnèse, daté de Bologne, 3 juin 1543; Beccadelli, t. I, ch. ii, p 215.

[3] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten,* p. 171; voir aussi la lettre de N. Sernini du 8 juillet 1542. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Ehses.

négliger, à ce point de vue[1]. Dès novembre 1542, le Pape avait donné à son vicaire général, Filippo Archinto, les pleins pouvoirs les plus étendus, pour visiter et réformer le clergé romain[2].

La réforme de la Pénitencerie, à laquelle Contarini avait poussé, jusqu'à sa mort[3], et Pucci, opposé une si grande résistance[4], aboutit, au printemps de 1545, grâce à l'énergie de Carafa, à une certaine solution[5]. Une autre question, d'une très grande importance, traîna un peu plus longtemps : Je veux parler du renouvellement des anciennes ordonnances sur le devoir de résidence des évêques et de tout le clergé, surtout en ce qui concernait les bénéfices comportant charge d'âmes. Il s'agissait là d'un mal profond, dans l'Église, dont il était impossible de retarder la guérison jusqu'à la réunion du Concile, dont on ne pouvait fixer la date, en raison des inimitiés entre Charles-Quint et François Ier. Campegio, dès 1522, avait fait remarquer à Adrien VI la nécessité d'obtenir là-dessus des changements profonds[6]. De nombreux écrits sur la réforme et, en particulier, le mémoire des cardinaux de 1537 avaient proclamé la chose, dans les termes les plus énergiques[7]. Le 13 décembre 1540, Paul III fit le premier pas décisif, en consentant généreusement à la diminution des droits pontificaux, pour faire disparaître les pires abus, qui s'étaient introduits, par suite de la négligence du devoir de résidence. Tous les arche-

[1] Ehses.

[2] « Bulla facultatum Ph. Archinti ep. Burgi s. Sepulcri, S. D. N. Papæ vic. general. » (Lucet., dat. Romæ, 1542, t. III, Non. Nov.) Imprimé contemporain. Bibl. Casanatense à Rome.

[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 846.

[4] Voy. plus haut. Voy. aussi le rapport de B. Ruggieri du 12 novembre 1541. (Archives d'État à Modène.)

[5] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 173; Bromato, t. II, p. 98. Que la réforme de la Pénitencerie fût devenue un fait, c'est ce qui ressort d'une lettre de G. Tiranno à la duchesse d'Urbin du 28 mars 1545, Rome. (Archives d'État à Florence.)

[6] Voy. ce que nous avons dit.

[7] Voy. plus haut. Le cardinal Simonetta accusait très fortement l'épiscopat de la ruine de l'Église. Voy. *Epist. ad. Nauseam*, p. 225.

vêques et évêques, résidant à Rome et qui étaient plus de quatre-vingts, furent appelés devant le Pape, qui leur représenta éloquemment la nécessité de retourner dans leur diocèse, pour s'occuper de leur troupeau. Pour les y mieux disposer, il leur accorda, pour tout le temps de leur résidence, un droit de juridiction sur les exempts et d'autres grâces[1]. En apprenant cette nouvelle, Cortese écrivit tout joyeux à Contarini : « Si on tient la main à cette ordonnance et si on l'exécute convenablement, plus de la moitié de la besogne sera accomplie. Ce sera une source de bénédictions pour les troupeaux, si longtemps abandonnés et même pour leurs pasteurs, et si les autres actes du Pape répondent à ce début, je vois déjà, en imagination, la Sainte Église faire une nouvelle et belle figure[2] ».

En Allemagne même, la décision du Pape produisit la meilleure impression, comme l'écrivait Vergerio à Aleander[3]. On devait bientôt s'apercevoir qu'il y avait loin encore de l'ordre donné à son exécution, pour laquelle il restait à vaincre d'innombrables obstacles. Les évêques se déclarèrent tout disposés à obéir à l'ordre du Pape, pourvu que celui-ci les mît en mesure de résider utilement et dignement dans leur diocèse. Paul III signala la chose à la grande commission de réforme, qui étudia attentivement et sérieusement les offres des évêques[4]. Au cours même de ces délibérations, une opposition se forma dans le collège des cardinaux; plusieurs d'entre eux trouvèrent mauvais de perdre, par suite de la réforme projetée, un état de cour qui ne leur coûtait rien. Le Pape déclara cependant, dans un consistoire de la fin de janvier 1541, qu'il tenait absolument à ce qu'on observât le devoir de résidence[5]. Dans une réunion de la commission de réforme chez le cardinal Cupis, les récla-

[1] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 398, et Ehses, t. IV, p. 454.

[2] Opera *Cortesii*, t. I, p. 142; Dittrich, *Contarini*, p. 404.

[3] Voy. Læmmer, *Mon. Vat.*, p. 310.

[4] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 399, et Ehses, t. IV, p. 481.

[5] Voy., à l'appendice n° 39, le rapport de N. Sernini du 29 janvier 1541 (Archives Gonzague de Mantoue).

mations des évêques furent encore une fois examinées[1]. Un consistoire du 11 février fixa un délai de vingt jours, à l'expiration duquel les évêques devraient avoir regagné leur diocèse[2]. Après que la commission de réforme eut répondu en détail aux demandes des évêques[3], plus rien ne paraissait s'opposer à l'exécution de la bulle. Paul III, dans un consistoire du 23 mars, pressa la conclusion de l'affaire et celle des promesses faites aux évêques[4]. Malgré cela, l'affaire traîna encore, jusqu'à la fin de l'année. Le 25 novembre, le Pape, dans un consistoire, remit en discussion la réforme[5]. Enfin le 2 décembre, le cardinal Ridolfi présenta au consistoire un projet de bulle[6]. Alors surgit un nouvel obstacle, car on fit remarquer combien ce document contenait de prescriptions défavorables aux ordres monastiques. Aussi décida-t-on d'entendre d'abord les Pères procureurs[7]. La bonne volonté du Pape, que personne maintenant ne mettait plus en doute, éclata encore, lorsque le 9 décembre, il insista au consistoire, sur la conclusion de cette affaire[8]. Là-dessus, fut enfin rédigée la bulle, qui contenait le premier essai de solution de la question de résidence[9]. Au dernier moment,

Rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzague du 1er février 1541 dans l'apppendice n° 40.

[2] Voy. le rapport de N. Sernini du 11 février 1541.

[3] Voy. Ehses, t. IV, p. 486.

[4] Voy. dans l'appendice n° 42 le rapport de N. Sernini du 3 décembre 1541. (Archives Gonzague de Mantoue).

[5] Voy. le rapport de N. Sernini du 25 novembre 1541.

[6] Voy. *Acta consist.* dans Ehses, t. IV, p. 455.

[7] Voy. à l'appendice n° 45 le rapport de N. Sernini du 3 décembre 1541. Archives Gonzague de Mantoue.)

[8] N. Sernini rapporte, le 10 décembre 1541, au cardinal H. Gonzague : Dans le consistoire d'hier fut traité : 1° l'amélioration des finances; 2° la dîme sur Venise; 3° « Si ragionó poi de la reformatione et che ognuno andasse in abito secondo il grado suo et gli vescovi andassero alle lor chiese et si provedesse alle bestemie. » Celui-ci écrit encore à la même époque : « N. S. disse poi havere inteso che gli tre r^mi deputati alla publicatione della riforma si come per l'ultime mie ho scritto a V. S. R^a attendevano del continuo a detta publicatione et che N. S. haveva gran piacere essendo risolutissimo che in ogni modo si facesse et tiensi per fermo che si farà. » (Archives Gonzague de Mantoue.)

[9] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 400, et Ehses, t. IV, p. 489.

cependant, contre toute attente [1], elle ne fut pas publiée. Le motif principal en était les difficultés que les nouveaux règlements allaient amener. C'est ce que disait ouvertement, en janvier 1543, Morone à Granvelle, qui se plaignait, à Trente, que l'amélioration fût si peu avancée. Dans sa réponse, Morone faisait justement remarquer que les difficultés, qui s'opposaient à l'œuvre de réforme, ne venaient pas seulement du côté des prélats ou par la faute des prêtres, mais aussi des laïques eux-mêmes et des princes séculiers, qui retenaient entre leurs mains la juridiction ecclésiastique et de ceux qui, menacés par les réformes, poussaient au luthérianisme, ce qui, dans beaucoup de cas, s'était déjà produit [2].

Si on n'arrivait pas dans cette question, comme dans les autres, à établir une réglementation définitive avant le Concile, cela tenait aussi à ce qu'on ne voulait pas rester à moitié chemin, ni empiéter sur les décisions du Concile général, sans cesse annoncé. Les travaux de réforme très étendus, qui furent entrepris à l'instigation de Paul III, ne furent pourtant pas peine perdue. D'abord, ils ont amené, avant le Concile, une amélioration appréciable dans la condition de l'Église. On peut s'en apercevoir, rien qu'en ce qui concerne le devoir de résidence [3]. Des observateurs, d'ordinaire assez sévères, constataient un notable changement. Dès le début de 1537, un adversaire des réformes se plaint des bouleversements apportés à l'existence des gens de la Curie [3]; d'après lui, on était déjà allé trop loin et on continuait [4]. L'ambassadeur vénitien, Marc-Antonio Contarini, observe, en 1538, dans une de ses relations, que la cour de Paul III présente de si heureux changements, qu'on était

[1] Voy. le rapport de B. Ruggieri du 19 décembre 1541. (Archives d'État, Modène.)

[2] Voy. Ehses, *Kirchl. Reformarbeiten*, p. 156, 403.

[3] Voy. Ehses.

[4] « Spesso si fanno congregationi de cardinali, hora per conto del concilio, hora per riformare la corte cioè l'vivere (et) l'habiti de cortegiani troppo gia riformati (di sorte che) rimandono quasi tutti falliti. » F. Peregrino, daté de Rome, 11 janvier 1537. (Archives Gonzague de Mantoue.)

en droit d'attendre, à l'avenir, encore mieux pour la réforme[1]. Plus important encore est le jugement de Contarini qui, le 25 juin 1541, proclamait à la diète de Ratisbonne, devant Ferdinand Ier, le très favorable changement intervenu dans l'existence de la Curie. Le cardinal priait le Roi de réfléchir que la réformation ne pouvait s'accomplir en une fois, ce qui ne l'empêchait pas, lui, Contarini, qui avait pris part aux délibérations sur la réforme, d'affirmer que si elle n'était pas encore accomplie, beaucoup d'abus n'en avaient pas moins disparu; on avait pourvu à ce que les évêques résidassent dans leur diocèse; le Pape avait appelé dans le Sacré Collège les hommes les plus méritants; enfin il était de notoriété publique, que la Cour romaine était déjà réformée de telle façon, que si on comparait ses mœurs présentes à celles qui avaient régné sous les Papes précédents, la comparaison ne pouvait qu'être en faveur du présent[2]. L'exactitude de cette information de Contarini est confirmée par Sadolet, qui remarque, notamment, qu'on n'accorde plus aussi facilement que par le passé les grâces et les dispenses et que quant aux indulgences, on veille sévèrement à ne les accorder qu'avec mesure et à écarter tout soupçon de gain à réaliser[3]. Paul III avait, en 1531, mis ordre à l'abus des excommunications arbitraires, que plusieurs dignitaires ecclésiastiques se réservaient, en vertu de privilèges surannés[4]. Enfin un grand nombre d'ordonnances particulières de réformes témoignaient du sérieux désir du Pape de combattre les abus régnant dans le clergé séculier et régulier, non seulement de l'Italie, mais des autres pays de la Chrétienté[5].

Certes, il restait encore de nombreuses et graves défail-

[1] Je donne au supplément n° 33, d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Aix, un extrait de cette relation qui manque dans les Archives de Venise.

[2] Voy. Pastor, *Korrespondenz Contarini*, t. I, p. 348. L'importance du témoignage de Contarini est proclamée dans *Histor. Zeitschrift*, t. LXXXVII, p. 358.

[3] Voy. Sadoleti, *Opera*, t. II, p. 347, 363.

[4] *Bull.*, t. VI, p. 312; Schweitzer, *Guidiccioni*, p. 157.

On trouve des détails sur ces ordonnances dans les brefs. (Archives secrètes papales, t. V, supplément n° 85.)

lances, résultat de l'inconséquence et de la faiblesse que Paul III montrait dans ces choses, comme dans d'autres[1]. Mais la voie n'en était pas moins ouverte à une amélioration, qui demandait naturellement beaucoup de temps; de nombreux abus étaient sinon tout à fait détruits, du moins attaqués de telle sorte, que les Papes futurs et le Concile de Trente surtout pouvaient mettre la cognée à la racine, achever la réforme catholique et établir des lois solides[2].

C'est là justement, qu'on voit dequelle importance furent les travaux de réforme ecclésiastique de Paul III : ils servirent au Concile, réuni enfin à Trente, et lui fournirent un ensemble de matériaux extrêmement précieux, si bien qu'il n'y eut que très peu de ces ordonnances qui n'aient été transcrites, presque mot à mot, dans les décrets définitifs de cette assemblée[3].

Il n'est donc pas juste de se plaindre du retard apporté aux réformes, retard qui, d'ailleurs bien souvent, fut motivé par le désir de les rendre plus profondes, et il n'est pas juste non plus de prétendre, avec Seripando, que Paul III ne s'est occupé qu'en paroles de l'œuvre d'amélioration[4]. Une part essentielle revient donc au Pape Farnèse[5] dans la réforme accomplie plus tard par le Concile à la tête et dans les

[1] Nombreux exemples dans SCHELHORN, *De consilio de emend. ecclesia*, Tiguri, 1748, p. 57, 60, 72. Voy. DRUFFEL, *Mon. Trid.*, t. I, p. 322; TACCHI-VENTURI, t. I, p. 10; voy. aussi l'avis dans DOELLINGER, *Beitraege*, t. III, p. 298, avis qui, émanant vraisemblablement de Vergerio (DRUFFEL, *Karl. V*, t. III, p. 14), n'est du reste pas très impartial. Il a échappé à Druffel comme à Dœllinger, que le document était imprimé depuis déjà longtemps dans DRESSEL, *Vier Dokumente aus römischen Archiven*, Leipzig, 1843.

[2] Voy. KERKER, *Kirchl. Reform.*, p. 55.

[3] « Qui voudra se donner la peine d'examiner d'un peu près les travaux préparatoires du génial Pape Farnèse, dit Ehses, l'homme le plus au courant de ces choses, retrouvera plus d'une fois le texte mot pour mot de nombreux décrets, sur lesquels fut basé tout le système de la *Reformatio Tridentina*. »

[4] Voy. DOELLINGER, *Tagebücher*, t. I, p. 7; MERKLE, t. II, p. 405, et CALENZIO, *Documenti*, p. 222. Seripando se trompe souvent. Ainsi son jugement sur Jules III et la Réforme est faux; voy. SCHWEITZER dans la *Dritten Vereinschrift der Gorres-Gellschaft für 1907*, p. 51.

[5] *Paulus III Adrianum (VI) in omnibus est imitatus*, dit GOMEZ, *Comment. in regul. cancell.*, Paris, 1547, p. 174, vol. 27.

membres, et dont il avait, en beaucoup d'endroits, posé les fondements d'après les hautes intentions qu'avait eues Adrien VI[1]. Ce mérite a été, pour la première fois, mis en lumière par les nouvelles recherches; il en eut un autre que ses contemporains eux-mêmes lui reconnurent[2] et qui fut célébré, dans les fresques de la Chancellerie à Rome : le renouvellement du collège des cardinaux. La corruption avait commencé dès le temps de Sixte IV, quand ce Pape ouvrit aux mondains le haut Sénat de l'Église. C'était en vain que le Concile de Latran avait tenté d'y apporter un changement. Léon X, poussé par la nécessité, rentra dans la vraie voie par sa grande promotion du 1er juillet 1517, en introduisant dans le Sacré Collège des forces régénératrices. Adrien VI ne put malheureusement créer qu'un seul cardinal; sous Clément VII, ce furent surtout presque exclusivement des considérations politiques qui présidèrent à ces promotions, où les qualités spirituelles n'entraient pas en ligne de compte. Paul III agit tout autrement. Lui aussi, et cela ne pouvait pas être autrement, dut se laisser guider dans le choix de ses cardinaux, plusieurs fois, par des considérations politiques et malheureusement aussi, par des considérations personnelles[3]. Néanmoins, on peut dire que, d'une façon générale, le souci des besoins de l'Église fut chez lui prédominant[4]. Sur ce point comme sur tant d'autres, le pape Farnèse a inauguré une époque nouvelle[5]. La majorité de ceux qu'il

[1] Ehses, t. IV, p. 512.

[2] Outre les témoignages réunis par Dittrich, *Contarini*, p. 321 et 361, voy. encore Morsolin, *Trissino*, p. 242; Amaseus, p. 42, et Steuchi, *Opera*, t. III, p. 242.

[3] C'est donc une exagération de dire avec le contemporain Manente que les soixante et onze cardinaux nommés par Paul III étaient tous très dignes de la pourpre.

[4] Voy. Reumont, t. III², p. 491.

[5] Voy. Friedensberg qui, dans *Quellen und Forschungen*, t. VI, p. 63, dit : « De même que sous ce pape la chancellerie pontificale fut replacée sur une nouvelle base, le collège des cardinaux prit une autre physionomie, maintes réformes de la Curie en changèrent l'orientation, de même cette nouvelle organisation de la cour qui fut marquée par l'apparition des futurs Rotuli, aura été essentiellement l'œuvre du long pontificat de Farnèse. » Voy. les constitutions de Paul III à ce sujet, dans Moroni, t. XXIII, p. 60.

revêtit de la pourpre méritait cette distinction. Plusieurs possédaient des qualités si rares, qu'on a pu dire qu'il y eut rarement auparavant un Sénat de l'Église comptant une pareille réunion des hommes les plus nobles, les meilleurs et les plus religieux de l'époque [1]. C'est du collège des cardinaux qu'il avait créés, que sortirent les quatre Papes suivants, qui rendirent les plus grands services à la réforme catholique aussi bien qu'au Concile [2].

[1] Voy. Kraus, *Essays*, t. I, p. 288, et Tacchi-Venturi, t. I, p. 17; voy. Quirini, *Imago*, p. 78.

[2] C'est à cela que se rapportent les fresques de la Chancellerie (voy. plus loin chap. xv) et celle du château de Caprarola dans la Sala de' fatti Farnesiani. On y lit l'inscription : « Paulus III P. M. collegium cardinalium cooptatis viris clarissimis, in his quatuor in pontificatu perpetua serie successore illustrat. » Steuchus y fait allusion lorsqu'il dit que Paul III est l'auteur du refleurissement de l'Église.

CHAPITRE III

EFFORTS DU PAPE POUR LA PAIX ET LA CROISADE. — CONQUÊTE DE TUNIS ET VISITE DE CHARLES-QUINT A ROME. — LE CONGRÈS DE NICE DE 1538. — LA SAINTE LIGUE ET LA GUERRE CONTRE LES TURCS.

I

Paul III, aussi bien en matière politique qu'en matière ecclésiastique, comprit tout autrement que son prédécesseur l'importance des grandes responsabilités qu'il avait. En dehors de la préparation du Concile, il déclara, en novembre 1534, au moine Augustin Seripando, qu'il considérait la restauration de la paix dans la chrétienté et l'appel à la guerre contre les Turcs, comme son principal devoir[1]. On put s'apercevoir qu'on était entré dans une nouvelle époque, rien qu'au changement qui fut fait dans l'attribution des nonciatures[2].

Les diplomates de Charles-Quint et de François Ier contrecarrèrent, dès le début, avec l'attention la plus soutenue, toutes les démarches du nouveau Pape. Les bonnes relations que le cardinal Farnèse avaient entretenues avec les

[1] Voy. DŒLLINGER, *Tagebücher des Konzils*, t. I, p. 3, et MERKLE, t. II., p. 402.

[2] En janvier 1535 arriva en France l'évêque de Faenza, Rodolfo Pio de Carpi, pour y remplacer Cesare Trivulzio; vers le même temps G. Guidiccioni fut envoyé à l'Empereur, qu'il accompagna ensuite en Afrique. Voy. PIEPER, *Nuntiaturenberichte*, p. 94, 99; GARAMPI, *Osservazioni App*, p. 286; CAPASSO, t. I, p. 103; EHSES, t. IV, chap. CXIX.

Impériaux, aussi bien qu'avec les Français, remplirent les deux partis des plus vastes espérances.

Les cardinaux français célébrèrent des fêtes éclatantes, après l'élection de Paul III [1]. Par suite de la part décisive qu'ils avaient prise à son élévation, ils se livrèrent aux plus confiantes espérances, convaincus que le nouveau chef de l'Église soutiendrait, de toutes ses forces, les plans de leur Roi et l'aiderait à reconquérir Milan. Les avances qu'ils firent au Pape, dans ce sens, ne rencontrèrent aucun écho. Amèrement désillusionnés, ils chargèrent Trivulzio de faire des démarches plus décisives à leur place. Quoique le cardinal eût présenté le désir des Français dans des formes très aimables, Paul III lui répondit, sur un ton énergique, qu'il était très décidé à ne pas prendre parti : étant le père de tous, il devait rester complètement neutre. Le Pape réitéra cette déclaration, peu de jours après, en présence de Trivulzio, aux cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Tournon qui, avant leur départ, lui firent visite. Vainement ceux-ci firent-ils allusion aux services de François Ier, pendant le conclave : il refusa de faire aucune promesse d'appuyer les plans français [2]. Même les séduisantes perspectives d'élévation de Pierre Luigi Farnèse, que les Français firent miroiter à ses yeux, ne produisirent aucune impression; Paul III déclara qu'il était Pape et qu'il voulait régner comme tel, en n'agissant jamais contre sa conscience et au détriment du Saint-Siège [3].

La colère des Français s'accrut encore, quand ils virent que le Pape ne répondait pas à leurs désirs d'élever un de leurs compatriotes au cardinalat et de transférer la légation

[1] Voy. le rapport dans Luzio, *Buffoni ecc. dei Gonzaga,* Roma, 1810, p. 10.

[2] Voy. les rapports du cardinal H. Gonzague au duc de Milan datés de Rome, 6 novembre 1534 (Cod. Barb. lat., 5778, f° 25d, Bibliothèque Vaticane) et au duc de Mantoue du 7 novembre 1534 (Archives Gonzague de Mantoue). Les *Litteræ pro 3 card. Gallis,* du 9 novembre 1534, dans le *Min. Brev. Arm.*, p. 40, 49, n° 321 (Archives secrètes papales).

[3] Voy. les lettres du cardinal H. Gonzague aux ducs de Milan et de Mantoue du 7 novembre 1534. (Cod. Barb. cit., f° 29b) et au duc de Mantoue le 12 novembre 1534 (Archives Gonzague de Mantoue).

de France à Jean de Lorraine; ils adressèrent les plus violents reproches à Trivulzio de leur avoir fait élire un tel homme[1]. Ce dernier se rendit aussitôt, de nouveau, en proie à la plus grande colère, au Vatican et fit une scène en règle à Paul III, lui disant que, s'il laissait partir les Français, sans leur donner d'espoir, François I[er] entrerait dans une rage violente; quant à lui, il préférait la mort à la disgrâce du Roi. Paul III lui répondit, avec dignité, qu'il était très bien que Trivulzio restât un fidèle serviteur du Roi, mais qu'il devait se souvenir cependant, qu'il était cardinal et Italien et que vie n'était pas en France, mais à Rome; que quant à lui, il ne s'effrayait pas des menaces de la France et qu'il s'en tiendrait à l'attitude impartiale qui convenait à un Pape[2].

Paul III avait déjà proclamé, le 17 octobre 1534, dans une réunion du Sacré Collège, qu'il était décidé à faire tous ses efforts pour le Concile, pour la réforme ecclésiastique, ainsi que pour la paix universelle[3]. En conséquence, il chargea, en décembre 1534, Girolamo Rorario de négocier la paix entre Ferdinand I[er] et Zapolya[4]; il refusa également, malgré les sommations de Charles-Quint, de renouveler la Ligue conclue avec Clément VII, en 1532[5]. Cette démonstration déplut autant à l'Empereur, que la première au roi de France. Lorsque le Pape, dans la suite, entreprit de consoler les Français, avec de belles paroles, les Impériaux virent la chose d'un œil très défiant[6]. Si aucun des deux partis n'obtint d'engagement décisif, ce ne fut pas faute de s'y être bien employé[7].

[1] Lettre du cardinal H. Gonzague au duc de Milan datée de Rome, 10 novembre 1534. (Cod. Barb. cit. f° 31[a]. Bibliothèque Vaticane.)

[2] Lettre du cardinal E. Gonzague au duc de Milan datée de Rome, 17 novembre 1534. (Cod. Barb. cit., p. 39. Bibliothèque Vaticane.)

[3] *Acta consist.*, dans Raynald, 1534, n° 2.

[4] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 59; Capasso, t. I, p. 77.

[5] Voy. le rapport du cardinal H. Gonzague à G. Agnello du 14 décembre 531. (Cod. Barb. lat., 5788, f° 50[a]. Bibliothèque Vaticane.)

[6] Voy. le rapport du cardinal H. Gonzague à G. Agnello du 23 décembre 1534 (Cod. Barb. cit. f° 62[a]. Bibliothèque Vaticane) et les lettres de celui-ci au duc de Milan du 29 décembre 1534 et du 2 janvier 1535.

[7] Voy. à l'appendice n° 7 le rapport de Sanchez du 15 janvier 1536, *Haus Hof-und Staatsarchiv* de Vienne.

La neutralité pontificale, si peu agréable qu'elle fût aux Habsbourg, refroidit assez les idées batailleuses de François Ier, pour que Charles-Quint pût risquer une entreprise, depuis longtemps projetée contre Chereddin Barberousse. Pendant l'été de 1534, Tunis fut conquis sur cet audacieux chef de corsaires, qui était sous la suprématie de la Porte et allié avec François Ier. Les vaisseaux du souverain d'Alger avaient déjà saccagé les côtes d'Espagne et d'Italie et les périls, qu'ils faisaient courir sur tout l'ouest de la Méditerranée, étaient devenus intolérables. L'Espagne, la Sicile et le sud de l'Italie étaient également menacés.

La défense de la Chrétienté contre l'Islam avait été le rêve de jeunesse de l'Empereur; en se résolvant maintenant à une vigoureuse attaque contre la puissance barbaresque, en Afrique, il revenait donc à l'exécution d'un plan anciennement caressé. Son appel à la croisade trouva, notamment chez les catholiques espagnols, un joyeux accueil. Les Portugais et les Italiens s'associèrent aussi à l'entreprise. Maximilien d'Eberstein amena sept mille lansquenets allemands, de l'Allemagne du Sud à Gênes [1]. L'Empereur, à la surprise de beaucoup [2], se mit lui-même à la tête des croisés [3]. Le 31 mai 1535, sa flotte partit de Barcelone. Les vents contraires furent cause qu'il n'atteignit que le 10 juin le port de Cagliari, qui avait été désigné comme le point de rassem-

[1] Dans un bref du 22 février 1535, Paul III priait Antonio de Leyva de ne laisser faire aucun enrôlement sur le territoire de l'État de l'Église déjà si éprouvé.

[2] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbino daté de Rome, 27 mai 1535. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. Voigt dans *Abhandl. der phil. hist. Klasse der sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. VI, p. 163; Hammer, t. II, p. 130; Zinkeisen, t. II, p. 171; Jurien de la Gravière, *Doria et Barbarossa*, Paris, 1886; Grammont, *Histoire d'Alger*, Paris, 1887; Baumgarten, t. III, p. 165; Egelhaof, t. II, p. 241; Capasso, t. I, p. 114; Cat, *De rebus in Africa a Carolo V gestis*, Paris, 1891; Cerezeda, dans les *Relaciones hist. de los siglos 16 y 17*, t. III, Madrid, 1896; Manfroni, *Marina*, p. 309; *Riv. marit.*, 1896, Luglio, p. 61; Duro, *Armada espanola I*, Madrid, 1895; Haebler, t. I, p. 235, 248; Begouen, *Notes et documents pour servir à une bibliographie de la Tunisie*, Paris, 1901.

blement de tous ceux qui devaient participer à la guerre contre le Croissant.

Paul III, dès le début, avait fait tout ce qui était en son pouvoir, pour appuyer la résistance contre l'éternel ennemi du nom chrétien. Les mesures à prendre furent discutées, sous sa présidence, par une commission de trois cardinaux, qui fut instituée le 24 octobre 1534. Bientôt après, Paul III négocia avec les ambassadeurs de Savoie, de Milan, de Ferrare et de Sienne, au sujet de la contribution de chacun de ces États aux frais de la guerre contre les Turcs [1]. Le 17 novembre, le Pape adressa ses vœux verbalement à André Doria [2]; en même temps, il recommandait les chevaliers de Saint-Jean à tous les princes chrétiens de l'Europe [3]. En décembre, il accorda à l'Empereur deux décimes sur le clergé de ses États [4].

Paul III écrivit aussi une lettre pressante à François I[er], pour le prier de soutenir Doria contre Barberousse. Plusieurs crurent alors que cet appel resterait aussi infructueux que les précédents efforts du Pape pour réconcilier le roi de France avec l'Empereur [5]. La réponse qui arriva de France

[1] Lettre de L. Sergardi du 3 novembre 1534. (Archives d'État de Sienne.)

[2] *Min. brev. Arm.*, p. 40, 49, n° 11. (Archives secrètes papales.)

[3] *Min. brev.*, p. 49, n° 97 (daté de Rome 22 novembre 1534). (Archives secrètes papales.)

[4] Dans le consistoire du 13 novembre 1534 : « (S. D. N.) renunciavit M[em] Suam petere decimas in regnis suis ut classem contra piratas Turcos parare posset. R[mi] domini iussi sententias dicere laudaverunt S[tis] Suae (propositum) circa mores corrigendos, quantum vero ad petitionem Ces. M[tis] acquieverunt prudentiæ S[tis] Suæ. » Dans le consistoire du 2 décembre (non du 11 comme le dit Korzeniowski, 33) : « S. D. N. iussit bullas legi in quibus decimæ concedebantur Ces. M[ti] ad parandum classem contra praedones ac piratas Turcos. R[mi] domini iussi sententias dicere S. S[tis] propositum laudaverunt, supplicaverunt tamen ut in impositionibus aliquam adhiberet rationem rev. dominorum. Deinde S[tas] Sua exemit omnia et singula beneficia ordinis S. Joannis Rodiensis a dictis decimis. » (Archives consistoriales du Vatican.) La *Bulle Miserator dominus*, dat. Romæ 1534, t. XIX, Carl. Jan. (14 décembre) se trouve dans *Arm.*, p. 32, 36, 44. Voy. les brefs aux ordres de chevalerie espagnols et aux cardinaux espagnols Stunica, Loaysa, Tavera et Manrico du 14 décembre 1534. *Min. brev.*, t. XLIX, n° 166, 465. (Archives secrètes papales.)

[5] Lettre de F. Peregrino datée de Rome, 9 décembre 1534 (Archives Gonzague de Mantoue).

n'était, en effet, pas très satisfaisante [1]. Dans l'autorisation accordée à François Ier, sur sa demande, le 15 février 1535, de lever deux décimes, était ajoutée la condition que le Roi devrait soutenir le Saint-Siège, ou en envoyant de l'argent, ou en expédiant des vaisseaux, pour la guerre contre les infidèles [2]. Quoiqu'il fût expressément déclaré que les vaisseaux français ne seraient pas placés sous les ordres de l'Empereur, mais sous ceux du Pape, François Ier n'accepta pas la condition, d'où il résulta que la bulle, accordant les décimes, ne fut pas expédiée [3].

Si Paul III ne savait rien alors de l'accord secret du roi de France avec Barberousse, il ne pouvait lui échapper, cependant, que François Ier méditait une nouvelle guerre contre Charles-Quint. Il adressa au Roi des supplications si ardentes, pour que celui-ci n'empêchât pas au moins l'entreprise de l'Empereur contre Tunis, qu'il finit par obtenir que François Ier s'abstiendrait provisoirement d'ouvrir les hostilités [4].

L'intention de Paul III était de soutenir l'Empereur, en lui fournissant même des vaisseaux de guerre. La flotte pontificale, dont Gentil Virginio Orsini, comte d'Anguillara, avait été nommé commandant en chef, le 20 novembre 1534, ne se composait alors que de trois vaisseaux [5]; neuf autres devaient être équipés à Gênes [6], ce qui était une difficile entreprise, étant donné que Clément VII n'avait laissé qu'une

[1] Voy. le rapport chiffré du cardinal H. Gonzague à Agnello du 9 janvier 1535. Cod. Barb. lat. 5788, p. 78. (Bibliothèque Vaticane.)

[2] Voy. *Acta consist.*, du 29 janvier et du 17 février 1535, dans *Archives consistoriales du Vatican.* — Voy. Gayangos, t. V, p. 1, n° 137. Lettre du cardinal H. Gonzague à G. Agnello (Cod. Barb. cit., p. 93) et le rapport de Sanchez à Ferdinand Ier du 12 février 1535, dans *Haus-Hof-und Staatsarchiv* de Vienne.

[3] Voy. la lettre du cardinal H. Gonzague au duc de Milan du 14 mai 1535 (Cod. Barb. cit., p. 148b) et *Rapports de nonciature,* t. II, p. 174.

[4] Voy. Cardauns, *Karl V*, p. 150.

[5] Voy. Guglielmotti, t. Ier, p. 392; voy. la lettre de L. Sergardi du 20 novembre 1534. (Archives d'État de Sienne.)

[6] Avec le bref cité plus haut du 14 décembre 1534 voy. les lettres papales à Gênes et à Doria du 4 février 1535. *Min. brev. Arm.*, p. 40, f° 50, nos 504, 505. (Archives secrètes papales.)

caisse vide à son successeur[1]. Paul III se vit donc forcé de demander son concours financier au clergé italien[2]. Malgré cela, il ne lui fut pas possible d'armer plus de six vaisseaux, en temps propice[3]. Même il eut beaucoup de peine à recruter les matelots nécessaires[4].

Paul III qui, au début de cette année, avait envoyé à André Doria, nommé amiral de la flotte de guerre, une armure bénie, considérait l'entreprise contre Tunis comme une préface à une guerre générale contre les Ottomans. Cette guerre lui aurait souri, et volontiers il l'aurait vue s'étendre, si Charles-Quint ne l'eût considérée comme irréalisable[5]. Le 18 avril, Paul III se rendit en personne à Civita-Vecchia[6]. Du haut de la tour de la Rocca, il implora de Dieu[7] la vic-

[1] Sur l'état des finances de Paul III voy. le témoignage du cardinal H. Gonzague dans une lettre à G. Agnello du 14 décembre 1534 (Cod. Barb. lat., 5788, f° 50[b] Bibl. Vatic.). Voy. aussi GAYANGOS, t. VI, n° 117; les brefs au cardinal camérier Spinola du 15 décembre 1534 (*Min. brev. Arm.*, p. 40, t. 49, n° 149, 151, Archives secrètes papales) et la lettre au nonce espagnol dans *Nuntius, Capasso*, t. I[er], p. 125.

[2] *Min. brev.*, t. 49, n° 147 et suiv. (Archives secrètes papales) et GUGLIELMOTTI, t. I[er], p. 398. Fermo donna 12 000 ducats pour l'armement des galères pontificales et obtint en échange le château de S. Petri dei Alteis. Bulle du 8 juin 1535. *Min. brev. Arm.*, p. 40, t. 51, n° 86.

[3] Voy. la lettre à Charles-Quint dans LANZ, t. II, p. 187; MANFRONI, *Marina*, p. 310, et CAPASSO, t. I[er], p. 125, n° 2.

[4] C'est pourquoi les malfaiteurs furent condamnés aux galères; voy. les instructions aux officiers pontificaux des 15 décembre 1534 et 12 mars 1555. *Min. brev. Arm.*, p. 40, t. 49, n[os] 474, 507.

[5] Voy. le *Diarium* de BLASIUS DE MARTINELLIS du 1[er] novembre 1535 et le bref *Andreae de Auria, princ. Melfie et classis Cesareae admirato*, daté du 9 janvier 1525. *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 50, n° 166 (Archives secrètes papales). — Voy. aussi CERVETTO dans *Riv. Ligur.*, t. XXIX, p. 3.

[6] Outre les sources produites par CARDAUNS (*Paul III, Karl V*, p. 117), voy. encore les *Acta consist.* des 10 mars et 12 avril 1535 (Archives consistoriales du Vatican).

[7] Voy. BLASIUS DE MARTINELLIS, *Diarium* (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56). D'après ce *diarium*, départ du pape le 18 avril, retour le 28. Voy. lettre de F. Peregrino du 24 avril 1535 (Archives Gonzague) et les sources dans GUGLIELMO, t. I[er], p. 401, et CAPASSO, t. I[er], p. 123. Le 29 avril le Pape parla au consistoire de son voyage et de la flotte de croisade. *Acta consist.* (Archives consistoriales). Le distingué Bonaventura de Leone O. M. de obs. accompagna la flotte comme commissaire général avec des pouvoirs très étendus. Voy. le bref pour ce dernier, 13 mars 1535. *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 50, n° 432 (Archives secrètes papales).

toire pour les croisés, réunis à ses pieds sur le port, et il leur donna sa bénédiction la plus solennelle de chef suprême de l'Église. Une inscription et une monnaie commémoratives perpétuèrent le souvenir de ce rare spectacle.

Pendant que Paul III retournait à Rome, les navires pontificaux voguaient vers Cagliari, où l'Empereur passa une revue de toute son armée navale. Elle consistait en soixante-quatre galères, trente petits vaisseaux de guerre et environ trois cents bâtiments de transport[1]. C'était, comme le dit un contemporain, la plus belle, la plus grande et la mieux équipée des flottes que la Chrétienté eût jamais rassemblées[2].

De même que le Pape, l'Empereur et ses Espagnols considéraient l'entreprise comme une guerre sainte, comme une véritable croisade. Avant le départ de l'expédition, Charles avait fait un pèlerinage au couvent de Montserrat, pour appeler la bénédiction de la Reine du Ciel sur sa tentative. Au grand mât du vaisseau amiral, il fit hisser un drapeau avec l'image du Crucifié. Parlant du signe de la Rédemption, il dit aux grands qui l'accompagnaient, que le Sauveur crucifié devait être leur chef[3].

Le 13 mai 1535, l'Armada chrétienne mit à la voile. Comme il soufflait un vent favorable, le lendemain matin, on était en vue de la côte africaine. Le débarquement des troupes, dans la baie de Carthage, s'opéra heureusement. Ce qui fut plus difficile, ce fut le siège de la Goulette, forteresse située sur la langue de terre entre la rade d'El Bahira et la mer. Cette forteresse ne renfermait pas seulement l'arsenal de Barberousse, elle était aussi la clef de Tunis. Pour affaiblir la force des ennemis, l'Empereur promit le pardon à tous les déserteurs du christianisme, qui servaient dans les rangs ennemis, s'ils venaient se joindre à lui[4]. Quoique ce

[1] Voy. la lettre de l'Empereur du 12 juin 1535 dans *Colección de docum. ined.*, t. III, p. 544; voy. aussi Bellazzi, p. 42, 164.

[2] Lettre de Romulo Amaseo à Bologne datée de Rome, 21 juin 1535 (Archives d'État de Bologne).

[3] Voy. la lettre de F. Peregrino au duc de Mantoue datée de Rome 9 juin 1535 (Archives Gonzague de Mantoue). Voy. Sandoval, t. Ier, p. 22, nos 7, 9.

[4] Voy. le bref à Episc. Guadicens. et Joh. Lopez de la Quadra milit. S. Ja-

fût le cas d'un grand nombre, le siège de la Goulette n'en fut pas moins difficile. Les troupes n'eurent pas seulement à souffrir de la chaleur du climat, mais aussi du manque d'eau et d'un vent défavorable, qui leur emplissait les yeux d'une épaisse poussière. A plusieurs reprises, les ennemis tentèrent d'interrompre les travaux du siège par des sorties. Un artiste néerlandais, qui se trouvait dans la suite de l'Empereur, Jan Vermayen, a représenté ces divers combats, sous le ciel brûlant de l'Afrique, dans de grands cartons en couleurs, avec une intelligence, un amour et une adresse, qui en font maintenant un des ornements de la galerie impériale de peinture, à Vienne [1].

La prise de la Goulette, qui fut bombardée par terre et par mer, n'eut lieu que le 14 juillet. De nombreux canons et environ cent vaisseaux tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Quoique la majorité du conseil de guerre fût d'avis de se borner à une attaque par mer, contre Bône et Alger, Charles-Quint se décida à marcher sur Tunis. Le 20 juillet, l'armée se mit en mouvement. Après une marche très pénible, elle rencontra les troupes de Barberousse. On en vint à un combat, que l'Empereur, dans une lettre autographe à sa sœur Marie, a décrit avec beaucoup de vivacité [2]. En dépit de la supériorité du nombre, l'ennemi fut vaincu. Il fut cependant impossible de le poursuivre, parce que les soldats mouraient presque de soif et de chaleur [3].

Malgré la victoire, l'armée se trouva, par suite du manque d'eau, dans une position critique. Un secours décisif arriva, le lendemain, aux Impériaux, par suite de l'insurrection de vingt mille esclaves chrétiens à Tunis, ce qui obligea Barberousse à fuir et à abandonner la ville à l'adversaire. Pour

cob de Spata sub reg. S. Aug. cappellano Caroli V du 24 août 1535. *Min. brev. Arm.*, p. 40, t. 51, n° 63. (Archives secrètes papales.)

[1] C'est d'après ces cartons que furent faites les précieuses tapisseries qu'on admire à Madrid. Voy. *Jahrbuch der Kunstkist Samml. des œsterr. Kaiserhauses,* t. II, p. 144; t. IX, p. 419; t. VI. p. 113. — Woltmann, t. II, p. 352, mentionne un poème avec miniatures sur l'expédition de Tunis.

[2] Lanz, t. II, p. 194.

[3] Voy. Guglielmotti, t. Ier, p. 430.

exciter le zèle de ses troupes, Charles-Quint leur avait promis le pillage de Tunis. Ceux-ci prirent alors une revanche cruelle des vols dont les soldats de Barberousse avaient si longtemps affligé les habitants des côtes de la Méditerranée.

Avec la conquête de Tunis, le but principal de l'expédition était atteint. A la poursuite de la guerre s'opposait surtout l'approche des orages de l'automne. Charles-Quint remit donc à plus tard la conquête d'Alger; il pensa d'abord à visiter son royaume de Naples, ce qu'il ne put faire. L'ancien souverain, Muley Hassan, obtint Tunis, à titre de fief de la couronne d'Espagne. En même temps, tous les esclaves chrétiens, retenus dans le royaume de Tunis, durent être mis en liberté et les chrétiens obtinrent le libre séjour, avec la pleine autorisation de pratiquer leur religion. Une garnison espagnole resta à la Goulette. Au milieu d'août, eut lieu le réembarquement de l'armée. Des milliers de chrétiens libérés rentrèrent alors dans leur patrie. L'Empereur envoya, en présent pour Saint-Pierre, la serrure et les verrous de la porte de Tunis, à Rome, où ce trophée trouva place dans la cour antérieure de l'église Saint-Pierre, pour être transporté plus tard dans une pièce attenante à la sacristie, devant les archives de la basilique.

Le 22 août, Charles-Quint atterrit à Trapani. S'il n'avait pas réussi à anéantir complètement Barberousse, il avait, du moins, par sa brillante victoire sur les infidèles, saluée avec joie, particulièrement en Allemagne, et par la délivrance de tant de milliers d'esclaves chrétiens, considérablement rehaussé son prestige et sa gloire. Plein de confiance en lui, il semble qu'il se soit repris alors à l'espérance de pouvoir exécuter la pensée fondamentale de sa vie, qui était de donner un assaut décisif à la puissance turque, par une expédition sur Constantinople, en qualité de champion de la Chrétienté contre les infidèles[1].

Comme dans tout le reste de l'Italie, on avait suivi, à

[1] Voy. la Carta del conde de Nieva dans *Sandoval lib.*, p. 23, n° 4. Sur la joie en Allemagne, voy. la lettre de Eck. à l'abbé de Weingarten datée d'Ingolstadt 1er octobre 1535. (Bibliothèque de Stuttgart.)

Rome, avec un intérêt passionné, tous les incidents de la campagne africaine[1]. Le Pape en fut informé par les rapports détaillés de son nonce, qui se trouvait près de l'Empereur[2]. De partout, des prières s'élevaient vers le Ciel pour le succès des armes chrétiennes. L'éloignement de la flotte chrétienne eut, tout d'abord, ce résultat, que les corsaires parurent devant Civita-Vecchia et que le Pape dut faire prendre aussitôt des mesures de défense[3]. Le 20 juin, un triduum et des processions furent ordonnés, à Rome, pour implorer le secours de Dieu, en faveur des armes chrétiennes. Trois jours après, se déroula, avec un grand et légitime concours de peuple, la première procession de Saint-Marc à Santa Maria del Popolo. Le 25 et le 26 juin, d'autres cortèges partirent de Santa Maria Sopra Minerva, vers Araceli, et de San Lorenzo in Damaso, vers Saint-Pierre[4].

Au commencement de juillet, de fort mauvaises nouvelles de l'expédition contre Tunis furent répandues, à Rome, par le parti français; on crut aussi savoir qu'un envoyé de François Ier exerçait une déplorable influence sur Barberousse. Le Pape, néanmoins, dans un bref très amical du 15 juillet à l'Empereur, exprimait son espoir d'un bon succès[5]. Lorsque, le 28 juillet, arriva la nouvelle de la prise de la Goulette[6], Paul III envoya, le même jour[7],

[1] Voy. la lettre de F. Peregrino datée de Rome, 9 juin 1535 (Archives Gonzague de Mantoue) et la lettre de R. Amaseo à Bologne datée de Rome, 2 juillet 1535 (Archives d'État de Bologne).

[2] Gayangos, t. V, n° 182.

[3] Voy. le bref à Gasparo Taparelli du 8 mai 1535 (*Min. brev. Arm.*, 40, t. 51, n° 70. (Archives secrètes papales). Voyez le rapport de F. Peregrino du 5 mai 1535 (Archives Gonzagues de Mantoue).

[4] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium* (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56); celui-ci remarque : « Et nota quod magna multitudo populi utriusque sexus interfuit magna cum humilitate et devotione. » Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 428.

[5] Lettres du cardinal H. Gonzague au duc de Mantoue du 6 et du 17 juillet 1535 (Archives Gonzague de Mantoue).

[6] Voy. le bref dans l'appendice n° 13 (Archives secrètes papales).

[7] Voy. la lettre de F. Peregrino du 28 juillet 1535 (Archives Gonzague de Mantoue); les *Ephem.* dans *Cod. Vat.*, 6978, 137 de la Bibliothèque Vaticane, et Blasius de Martinellis, *Diarium* : « 28 Julii novum supervenit

ses félicitations et ordonna des prières d'actions de grâces[1].

Le 2 août, arriva, à Rome, la première nouvelle de la conquête de Tunis[2]. Le lendemain, elle fut confirmée par des lettres de l'Empereur. A l'exception des ennemis de Charles-Quint, qui avaient espéré sa ruine[3], tout le monde se réjouit à Rome. Le Pape fit allumer des feux de joie et commanda des processions d'actions de grâces, dans tous les États de l'Église. Le 15 août, une messe solennelle fut célébrée à Sainte-Marie-Majeure, à laquelle assista tout le collège des cardinaux. L'évêque de Viterbe, Jean-Pierre Grassi, prononça un discours, à cette occasion, le Pape entonna lui-même le *Te Deum* et prit part personnellement à la procession d'actions de grâces[4]. Comme à peu près partout, on crut, à la Curie, que l'Empereur allait se tourner maintenant contre Constantinople. Déjà on voyait la Turquie conquise, à la suite d'une grande guerre victorieuse, et ce pays ramené à la vraie foi[5]. Le Pape partagea aussi cette opinion, à laquelle les déclarations de Charles-Quint donnaient quelque vraisemblance. En conséquence, il avait, dès le 3 août, ordonné une plus large contribution financière pour la flotte de

de Goletta Tunisi capta pro Imperatore, de qua re tota curia exaltavit in gaudio et lætitia et multi fecerunt ignes et signa lœtitiæ in nocte » (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56). Le Maestro di poste du Pape annonce également le 28 juillet aux Siennois la « presa di Goletta ». (Archives d'État de Sienne.)

[1] Bref à Charles-Quint du 28 juillet 1535 dans Raynald, p. 1535, n° 52; voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 463, et *Epist. ad Nauseam*, p. 158.

[2] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbino daté de Rome, 2 août 1535 (Archives d'État de Florence).

[3] « In questa medesima hora, che sono alli XXIV, sono venute della Ces. Mta lettere (à son ambassadeur) delli XXI del passato della presa de Tunisi. » F. Peregrino au duc de Mantoue le 3 août 1535. (Archives Gonzague de Mantoue).

[4] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium* (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56); Lettre de G. M. della Porta à Urbino datée de Rome, 10 août 1535 (Archives d'État à Florence). Notice de P. Cezi dans les *Ephem.* (voir plus haut) de la Bibliothèque Vaticane. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 463, 467, 474, et Bontempi, p. 365. Le 27 août 1535 les *Acta consist.* enregistrent : « Recitata sunt fœdera descripta a card. de Cesis pacta ab imp. Carolo V cum rege Tuneti. (Archives consistoriales du Vatican.)

[5] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 474.

guerre[1] et exprimé le désir d'avoir un entretien particulier avec Charles-Quint[2]; en décembre encore, il envoyait le général des Franciscains vers l'Empereur, qui était à Naples, depuis le 25 novembre, pour le déterminer à une plus grande entreprise contre les Turcs[3]. De si vastes perspectives étaient cependant inexécutables, devant les rudes réalités. La réapparition de Barberousse devant les Baléares et son attaque imprévue sur le port de Mahon firent comprendre, en septembre, que la puissance de cet audacieux corsaire n'était nullement brisée. A une grande entreprise de croisade s'opposait l'attitude de Venise et de la France. La réponse, que l'ambassadeur vénitien fit au cardinal Cles, montra clairement que la Seigneurie persistait dans sa vieille politique commerciale et entendait garder ses relations pacifiques avec le sultan[4]. Pire encore était l'attitude de François Ier, devant la situation considérable que les victoires d'Afrique venaient de créer à l'Empereur; il prit ouvertement une attitude de plus en plus menaçante contre son rival et le força à abandonner ses grands projets de soutien de la Chrétienté. A Rome, les diplomates français, le cardinal Du Bellay et l'évêque de Mâcon, firent tout pour amener le Pape du côté de leur souverain. Ils n'épargnèrent aucune promesse : au point de vue politique, François Ier assurerait l'indépendance du Pape; au point de vue ecclésiastique, il ramènerait les protestants allemands à l'Église. Et surtout, ils s'efforçaient d'inspirer et d'entretenir, à la Curie, les inquiétudes contre la suprématie de l'Empereur[5].

Comme des rapports, venus de divers côtés et même du

[1] Voy. le bref à Alfonso (Manrico) et Garcie (Loaysa) cardinal. Hispan., du 4 août 1535. *Min. brev. Arm.* 41, t. 52, nos 399, 400; subditis eccl. dat. Perusiae, 30 septembre 1535 (Archives secrètes papales).

[2] Voy. Cardauns, *Karl. V*, p. 165.

[3] Raynald, p. 1535, n° 25; voy. aussi Gayangos, t. V, p. 1, n° 215; Ehses, t. V, p. cxxviii.

[4] Voy. de Leva, t. III, p. 150; voy. Gayangos, t. V, p. 1, n° 192.

[5] Voy. Soriano dans Alberi, 2e série, t. III, p. 320, 323; voy. Capasso, t. I, p. 130; Cardauns, p. 152, 156; Bourilly, *Le cardinal J. du Bellay en Italie*, Paris, 1907.

nonce auprès de Charles-Quint, donnaient des détails menaçants sur les intentions du Habsbourg contre l'Italie [1], Paul III lui-même commença à redouter sa prépondérance. La visite de Charles-Quint à Rome lui donnait de sérieuses inquiétudes [2]. En vain, celui-ci déclarait-il qu'il viendrait presque sans accompagnement de troupes, pour bien prouver qu'il n'aspirait pas à la monarchie universelle, comme ses adversaires le lui reprochaient [3], le Pape, tout en assurant officiellement, qu'il verrait très volontiers l'Empereur à Rome [4] et tout en ordonnant au clergé de Naples [5] de faire au vainqueur de Barberousse un accueil solennel, était bien loin de montrer ses vraies pensées. La joie, qu'il avait eue d'abord de l'humiliation du Corsaire, passa de plus en plus à l'arrière-plan et fit place à la crainte de la suprématie espagnole, contre laquelle Paul III chercha en vain à gagner un appui, à Venise [6]. La diplomatie française sut mettre habilement à profit cette situation, elle continua à travailler avec zèle à discréditer Charles-Quint près de la Curie.

Cela réussit d'autant mieux, que de nouvelles mésintelligences venaient d'éclater entre la cour papale et celle de l'Empereur, mésintelligences qui avaient, en partie, leur source dans les tendances de Paul III au népotisme [7]. Pour apaiser ces différends, et pour savoir à quoi s'en tenir sur les vues de l'Empereur, on décida, fin août, d'envoyer Pier

[1] « Il nontio che sta per S. B[ne] presso S. M[tà] scrive le più horribili cose del mondo chel Imperatore ha nel animo al papa et a tutta Italia. » Rapport chiffré du cardinal H. Gonzague au duc de Mantoue, daté de Rome, 17 juillet 1535 (Archives Gonzague de Mantoue).

[2] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbino, daté de Rome, 8 août 1535 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. la lettre du cardinal H. Gonzague au duc de Mantoue, datée de Rome, 18 août 1535. (Archives Gonzague de Mantoue.)

[4] Voy. le rapport de Sanchez à Ferdinand I[er], daté de Rome, 28 août 1435. *Haus-Hof und Staatsarchiv* de Vienne.

[5] Voy. le bref aux Religiosi Nepolitani du 29 août. *Min. brev. Arm.*, 41, t. 52, n° 222; n° 247, ordre de Fabio Arcella au nonce de Naples daté du 11 août 1535 (Archives secrètes papales).

[6] Capasso, p. 131, 147.

[7] Voy. Decrue, p. 237, 239, et Cardauns.

Luigi Farnèse dans l'Italie du Sud [1]. Celui-ci devait porter une lettre autographe de Paul III, contenant l'invitation à Rome, et négocier sur la paix, sur la guerre turque, sur le Concile, sur l'entreprise contre les Varani de Camerino et sur la condamnation de Henri VIII, en même temps qu'excuser le transfert de l'évêché de Jaen au cardinal Alexandre Farnèse, transfert accompli sans l'assentiment de l'Empereur [2].

Pier Luigi Farnèse, qui, soit par suite d'indispositions, soit par suite d'autres motifs [3], ne rejoignit l'Empereur à Cosenza qu'au milieu de novembre, fut assez peu gracieusement reçu. Tant sur la visite à Rome que sur l'affaire de Camerino, Charles-Quint ne donna qu'une déclaration évasive; relativement au Concile, il remercia le Pape de son zèle, mais fit observer qu'il ne pourrait poursuivre les négociations avant d'avoir pris l'avis du roi des Romains. L'Empereur n'accepta pas les excuses, qu'on lui faisait, à propos de l'évêché de Jaen; il se plaignit très vivement de ce qu'on eût ainsi méconnu ses droits. Il plaisanta, en mots amers, sur les sentiments francophiles de Paul III, qui avait tenté une ligue secrète avec Venise; au lieu de cela, Charles demandait que le Pape conclût avec lui une alliance contre François Ier [4].

[1] Voy. le rapport d'Aless. Guglielmi à Sienne de Rome, 24 août 1535 (Archives d'État à Sienne). D'après un rapport de G. M. della Porta du 18 juin 1535, on songeait dès lors à envoyer P. L. Farnèse à Charles-Quint; il devait partir en grande pompe, ce contre quoi protesta Nik. Schœnberg. Au grand chagrin du neveu, l'escorte fut réduite à vingt-cinq cavaliers (Archives d'État à Florence). Voy. là-dessus le rapport d'Eifuentes à Charles V, du 21 juin, dans Gayangos, t. V, chap. i, n° 177.

[2] Sur la mission de P. L. Farnèse voy. outre le rapport de P. A. Alalcone au cardinal A. Farnèse, de Rome, 23 septembre 1535 (Archives Farnèse aux archives d'État de Parme), rapport déjà utilisé par Capasso, et les sources citées par Ehses, t. IV, p. cxxv, les rapports du cardinal E. Gonzaga au duc de Mantoue, de Rome, 15 septembre 1534 et 24 octobre, et la lettre de F. Peregrino du 24 septembre 1535 (Archives Gonzague).

[3] Voy. la lettre de G. M. della Porta à Urbin, Rome, 9 novembre 1535 (Archives d'État à Florence) et les sources rassemblées par Cardauns, *Karl*, p. 165.

[4] Voy. *Rapports de nonciature*, t. I, p. 67, et Capasso, t. I, p. 133. Voy. Gayangos, t. I, n°s 227, 235; voy. t. II, n° 34.

Paul III attendait avec impatience le résultat de la mission de Farnèse[1]. Ce qu'il apprit des honneurs rendus à son neveu[2] n'était pas pour le consoler du mauvais succès de la première négociation. Dans l'espoir d'obtenir davantage par une entrevue personnelle, il envoya, dès le 19 novembre, à Pier Luigi, l'ordre de revenir[3].

Au milieu de décembre, arriva au Vatican la nouvelle du complet échec de la mission de Farnèse[4]. Paul III avait été très éloigné de penser que Pier Luigi, qui était, depuis longtemps, en bons termes avec l'Empereur, aurait un si mauvais succès. Sa nature colérique prit un instant le dessus : dans son irritation, il négocia avec les Français et laissa échapper des paroles violentes contre l'Empereur[5]. Sa prudence l'empêcha cependant d'aller plus loin, si séduisantes que fussent les promesses de la France[6].

On voit, par un document, qui avait été remis à Pier Luigi

[1] G. M. della Porta le mentionne à Urbino, le 19 novembre 1535. (Archives d'État à Florence.)

[2] « Avisano di Napoli de molti favori exteriori che fa S. M[ta] al S. P. Loyso. In la corte di S. M. vien tenuto grande imperiale con desiderio ch'el padre fosse di questo animo », écrit G. M. della Porta, le 29 novembre 1635. (Archives d'État à Florence.)

[3] Ricalcati à Pier Luigi le 19 novembre 1535; voy. Cardauns.

[4] « Il S. P. Loyso devea partir il giorno di S. Lucia senza conclusione di cosa alcuna che l'habia desiderata da S. M[ta] G. M. della Porta » de Rome le 15 décembre 1535. (Archives d'État à Florence.)

[5] Voy. les lettres de Bragadino dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 67, à propos desquelles Capasso, t. I, p. 156, fait la très juste observation suivante : « La fonte è di dubbia autorita (voy. Euses, t. IV, cxxviii, et Cardauns, p. 185). Baumgarten (*Karl V*, t. III, p. 192) ne croit pas non plus qu'il faille attacher beaucoup de foi au rapport de Bragadino, d'après lequel Paul III aurait invité François I[er] à envahir l'Italie. Le Pape n'est pas allé au delà des menaces. A remarquer l'habile retraite diplomatique de Farnèse après son retour à Rome. On voit, par une lettre de F. Peregrino au duc de Mantoue, du 22 décembre 1535, l'importance de ce changement : « Lo s. Pieri Loisio hoggi è ritornato in Roma, riporta esser stato accharezzato molto della M[ta] Ces. con buonissima ciera et di quella molto si loda. » (Archives Gonzague.) Voy. aussi la lettre de Sanchez du 3 décembre 1535. (Archives d'État à Vienne.) Il est vrai que plus tard le neveu témoigna publiquement de son grand mécontentement, voy. Cardauns, p. 184.

[6] Voy. le rapport chiffré de Guido da Crema du 13 novembre 1535. (Archives Gonzague de Mantoue.)

Farnèse, le 9 décembre 1535, ce que l'Empereur réclamait du Pape : d'abord, et avant tout, la convocation du Concile. L'opposition de la France ne devait pas tromper le Pape, qui devait interdire à François Ier toute négociation avec Henri VIII. Plus loin, Charles-Quint revient à son ancien désir de voir le Pape contracter alliance avec lui, non seulement contre les Turcs, mais contre tous ceux qui attaquaient la Chrétienté; il fallait que le Pape prît ouvertement parti pour les Habsbourg contre la France[1]. Le Pape ne pouvait aller jusque-là, sans renoncer au système politique de stricte neutralité, qu'il considérait comme le seul juste. Il proclama, à diverses reprises, de façon à ne pas laisser de doute là-dessus, son intention d'y persister. Par contre, il était prêt à convoquer le Concile. François Ier fut aussi informé de cette convocation. En même temps, de sérieuses représentations furent adressées au roi de France, à propos de son rapprochement avec l'Angleterre, de ses intrigues en Allemagne, de son alliance avec les Turcs, et de l'attribution personnelle qu'il s'était faite des décimes[2].

Des cardinaux devaient être envoyés pour saluer l'Empereur; il n'était pas facile de trouver les personnalités les plus appropriées à cette mission. Une délibération du Consistoire du 26 novembre n'aboutit à aucun résultat; enfin, le 29, les cardinaux Piccolomini et Cesarini furent désignés[3]. Ceux-ci partirent de Rome le 5 décembre[4], car on attendait l'Empereur dès la fin de ce même mois[5]. Les deux cardinaux n'acceptèrent la mission qu'avec répugnance, car ils devaient

[1] Voy. Cardauns, p. 205.

[2] *Ibid.*, p. 170.

[3] Consistoire du 26 novembre 1535 : « S. D. N. fecit verbum de legatis mittendis ad Caes. Mtem iam e Sicilia adventantem in Italiam. Quæ res fuit dilata in futurum consistorium. » 29 novembre 1535 : « S. D. N. decrevit duos legatos ad Caes. Mtem vid. rev. Senen. episc. Ostien et rev. Cœsarinum diac. cum facultatibus in diplomate exponendis. (Archives consistoriales du Vatican) Sur la première délibération du 8 novembre 1535, voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*. (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56.)

[4] Voy. la lettre de G. Negro dans *Lett. d. princ*, t. III, p. 148b.

[5] Voy. la lettre de Niccolo Cusulano à Sienne, datée de Rome 4 décembre 1535. (Archives d'État à Sienne.)

non seulement accomplir les obligations protocolaires du salut, mais aussi reprendre les négociations de Pier Luigi Farnèse, qui avaient eu une si malheureuse issue. A cela venait encore s'ajouter une nouvelle affaire, aussi délicate qu'importante : la fatale question milanaise. Celle-ci, par suite de la mort, survenue le 1er novembre, du duc Francesco Sforza, qui ne laissait pas d'héritier légitime, était arrivée à un état aigu. François Ier demandait que Milan fût donné à son second fils, le duc Henri d'Orléans. Comme Charles-Quint écartait absolument l'époux de Catherine de Médicis et tous ceux qui pouvaient avoir des prétentions sur Florence et Urbin, il fallait s'attendre, à bref délai, à voir éclater la guerre entre les deux rivaux. Paul III ne négligea aucun effort pour maintenir la paix[1]. Il proposa un moyen terme, qui était de donner le duché au troisième fils de François Ier, le duc d'Angoulême. Les deux cardinaux soumirent à l'Empereur, le 22 décembre, à Naples, cet expédient. Charles-Quint répondit qu'il devait d'abord envisager les suites d'une pareille solution, car l'événement avait toujours montré que les Français, une fois en possession de Milan, voudraient avoir Naples en leur pouvoir[2].

La candidature du duc d'Angoulême fut retirée par les Français, qui la reconnurent impossible; ils cherchèrent à attirer le Pape de leur côté, en lui proposant de faire donner Milan au fils de Pier Luigi, Ottavio Farnèse, et de le marier à une princesse française. Paul III, malgré sa grande tendresse pour ses neveux, n'entra pas dans cette combinaison : il continua à vouloir garder sa position neutre[3]. Tant que cette position ne fut point atteinte, il continua à se montrer plein de bienveillance envers Charles-Quint et à lui accorder toutes les grâces possibles[4]; mais lorsque l'Empereur[5] lui

[1] Voy. Cardauns, *Paul III*, p. 180.

[2] Voy. le rapport des cardinaux Piccolomini et Cesarini du 23 décembre 1535 dans Ehses, t. IV, cxxvii.

[3] Voy. Capasso, t. I, p. 150.

[4] Le rapport de F. Peregrino du 7 février 1536 (Archives Gonzague de Mantoue).

[5] Voy. le bref à Charles-Quint du 14 février 1526 (accordant une contri-

demanda la permission de recruter des troupes dans les États de l'Église, il refusa absolument. Pour se garder neutre, il ne pouvait rien accorder de pareil, ni à l'un, ni à l'autre parti [1]. Le 28 février 1536, parut l'interdiction à tous les sujets des États de l'Église, de prendre, sans autorisation spéciale, du service chez un prince étranger [2]. Le Pape ne cacha pas, en janvier 1536, à l'ambassadeur vénititien, son point de vue dans la question milanaise : le duché, d'après lui, ne devait revenir ni à l'Empereur, ni à François I[er]; on ne pourrait préserver l'Italie de la servitude étrangère et des guerres continuelles, qu'en accordant le duché à un tiers, comme le duc d'Angoulême, qui serait en même temps prince italien [3].

La proposition du Pape n'avait pourtant aucune chance de succès près des Impériaux. Les hommes d'État espagnols n'écartaient pas, à la vérité, la candidature du duc d'Angoulême, mais ils y mettaient des conditions, qui eussent placé le nouveau duc dans la dépendance complète de Charles [4]. Pour amadouer le Pape, le conseil d'État impérial lui proposa d'occuper Parme et Plaisance. Comme les troupes de Charles-Quint étaient à Sienne et dans le Napolitain, et que les Colonna tenaient pour lui, Paul III se sentit menacé dans Rome, où se trouvaient de nombreux Espagnols et où le souvenir du sac de 1527 était resté vivant; il fit mettre en état de défense le château Saint-Ange, prit des troupes à sa solde et pensa sérieusement à assurer sa liberté, en se réfugiant dans la solide forteresse de Civita-Castellana [5].

bution sur le clergé regni Siciliæ ultra Pharum, d'une somme de 250 000 ducats, promissa per magnates regni), *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. I, n° 94 (Archives secrètes papales).

[1] Voy. Gayangos, t. V, p. 2, n° 34; Cardauns, *Karl V*, p. 187.

[2] *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 1, n° 149. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. rapport de Bragadino du 18 janvier 1536 dans Capasso, t. I, p. 151.

[4] Voy. Weiss, *Papiers d'État*, t. II., p. 295; Baumgarten, *Karl V*, t. III, p. 181.

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, p. 68, 70; Capasso, t. I, p. 157; Cardauns, *Paul III*, p. 182. — La *Vita di D. Alfonso d'Avalos* (dans Cod. 34, E 23, f° 236 de la Bibliothèque Corsini à Rome, mentionne le rassemblement de

Lorsque Charles-Quint apprit ces plans, il jugea prudent, en face de la nouvelle guerre, dont il était menacé avec la France, de revenir en arrière. Le bruit courut, dans les cercles diplomatiques, que Charles-Quint avait écrit au Pape une lettre soumise, dans laquelle il déclarait adhérer à l'interdiction de faire des enrôlements à Rome [1]. Le bruit courut encore que l'ambassadeur Eifuentès avait été avisé de ne pas importuner davantage Sa Sainteté, en voulant la faire sortir de sa neutralité. Les rapports, jusque-là très tendus avec l'Empereur, s'améliorèrent aussitôt [2]. On ne sait pas si Charles-Quint alla si loin [3]. La suite montre clairement qu'il ne pensait pas sérieusement à renoncer à ses tentavives, pour amener le Pape de son côté. Les chances, pour le moment, n'étaient pas très grandes, car, le 21 mars encore, le Pape déclarait qu'en présence de la guerre, qui venait d'éclater, par suite de l'invasion de François I[er] en Savoie, il observerait la plus stricte neutralité [4]. Il espérait s'expliquer personnellement avec l'Empereur, sur cette question et sur d'autres.

Dans l'après-midi du 26 mars, Paul III prit, avec son maître des cérémonies, les dernières dispositions pour la réception de l'Empereur à Rome. Le lendemain, il décida que

troupes à Rome. Voy. dans *Lett. and Pap.*, éd. Gairdner, t. X, n° 367, une pasquinade du 28 février 1536 avec allusion au *Sac*.

[1] Voy. à l'appendice n° 17 le rapport de Bragadino du 10 mars 1536 (Archives d'État de Venise).

[2] Voy. au supplément n° 18 le rapport de F. Peregrino du 14 mars 1536 (Archives Gonzague) sur le revirement de l'opinion du Pape. D'après une lettre de Sanchez du 24 mars 1536 (Archives d'État à Vienne); Paul III se décida même à fermer alors les yeux sur les enrôlements faits à Rome par les Espagnols. Voy. supplément, n° 19.

[3] Cardauns (*Karl V*, p. 171) tient pour très invraisemblable que Charles V ait reconnu la neutralité pontificale. La lettre impériale, qui manque malheureusement aux Archives secrètes papales, devait probablement être à double sens.

[4] Dans les *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican) le consistoire du 21 mars 1536 n'est pas mentionné. Le compte rendu de cette réunion se trouve dans la lettre de Bragadino du 22 mars 1536 (Archives d'État à Venise) et dans celle de Matteo Casella et Filippo Rodi du 31 mars 1536 (Archives d'État à Modène). Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 71, et Capasso, t. I, p. 158.

les cardinaux Cupis et San Severino iraient à la frontière de l'État de l'Église recevoir le Habsbourg, qui venait de Naples. Ceux-ci partirent, le 1er avril, et se rencontrèrent, le jour suivant, avec l'Empereur à Sermoneta.

Le 5 avril, le chef laïque de la Chrétienté dut faire sa rentrée dans la ville éternelle. Le Pape avait fait, pour le recevoir, les plus vastes préparatifs [1], quoique l'Empereur l'eût prié de s'abstenir de toute cérémonie particulière [2]. Malgré le mauvais état des finances, rien ne fut épargné pour honorer, avec une pompe vraiment romaine [3], le vainqueur de Barberousse, déjà célébré hyperboliquement [4] par les poètes de la ville éternelle. Toute la ville se montra dans son plus grand éclat et l'Empereur, en qualité de successeur des empereurs, dut suivre l'antique voie triomphale et passer sous les portes de Constantin, de Titus et de Septime Sévère, au milieu des ruines de l'ancienne Rome et du Capitole; tout le long de la nouvelle ville jusqu'au Vatican, toutes les bâtisses, qui se trouvaient sur le chemin, furent enlevées [5]. Rabelais, témoin de cette destruction, raconte que près de deux cents maisons et trois ou quatre Églises furent démolies [6]. A tra-

[1] Voy. la lettre de Ricalcati à Guidiccioni du 22 mars 1536 (Archives secrètes papales) que Cardauns a mise à profit (*Karl V*, p. 189).

[2] Voy. Blasius de Martinellis dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. I, p. 318-320 (au lieu de 27 Maii lire Martii); lettre de F. Peregrino du 28 mars 1536 (Archives Gonzague) et rapport de M. Casella et F. Rodi du 31 mars 1536 (Archives d'État à Modène); sur Charles V à Naples, voy. Torraca dans la *Rassegna settim.*, 1881, et *Arch. stor. Napol*, t. VII, p. 355. Dès le 11 janvier 1536, Gratiadei, banquier florentin, fut député : « ad providendum de victualiis in locis per que Cesar iter faciet, ad faciendum aptari et complanari vias per quas transibit ». *Arm.*, p. 41, t. 1, n° 61 (Archives secrètes papales).

[3] Dès le 3 novembre 1535, F. Peregrino écrivait : « Hieri N. S. di sua bocca fece intendere all, officiali qua della corte di Roma che s'apparechiassero di metter a l'ordine di honorare S. Mta (Archives Gonzague). Voy. sur les autres préparatifs les lettres de Peregrino des 20 novembre 1535 et 22 et 28 janvier 1536 et le rapport détaillé de Fr. Chieregati du 15 janvier 1536 (*Ibid.*). Voy. aussi la lettre de Sanchez du 23 décembre 1536 (Archives d'État à Vienne).

[4] Voy. la lettre de F. Peregrino du 8 janvier 1536 (Archives Gonzague).

[5] Voy. *Carmina apposita ad Pasquillum*, 1536.

[6] Voy. pour ce qui suit *Ordine, pompe, apparato et ceremonie della*

vers le Forum, on tira une rue au cordeau et cette place, si illustre dans l'histoire du monde, fut exhaussée et aplanie par l'entassement d'une masse de décombres. Les travaux furent dirigés par le génial Latino Giovenale Manetti, qui, dans le court espace de quinze semaines, fit des choses extraordinaires[1]. Ce fut le jeune Antonio Da Sangallo qui reçut l'ordre de s'occuper de l'ornementation de la ville proprement dite. Battista Franco, Raffaëllo da Montelupo et d'autres artistes travaillèrent sur ses indications[2]. Baltassare Peruzzi prit part à ces travaux[3].

Charles-Quint, accompagné des deux cardinaux légats, était arrivé, le 3 avril, à Marino, où Ascanio Colonna et les cardinaux légats Alexandre Farnèse et Santafiora le reçurent[4]. Le lendemain, il se rendit à Saint-Paul hors les Murs. Là, il fut salué, au nom du Pape, par Giuliano Cesarini, gonfalonier du peuple romain.

Le 1er avril, à 11 heures du matin, le cortège de l'Empereur partit de Saint-Paul. Tandis que de nombreux prélats et chevaliers, parmi lesquels Pier Luigi Farnèse, ainsi que

solenne entrata di Carlo V Imp. Semp. Aug. nella città di Roma 1536 (imprimé rare, un exemplaire dans la *Bibl. Alessandrina* de Rome, n'a pas été publié très correctement par CANCELLIERI, *Possessi*, 94, et FORCELLA, *Feste*, (p. 39), ainsi que le récit du maître des cérémonies BLASIUS DE MARTINELLIS, avec les extraits des livres de comptes de Paul III, dans PODESTA, *Arch. d. soc. Rom.*, t. I, p. 303, 344. Voy. encore FIRMANUS dans *Extraits de manuscrits du Roi*, t. II, p. 631. Lettre de l'ambassadeur Sinneois du 5 avril 1536 (Archives d'État à Sienne); rapport de Peregrino du 6 avril 1536 (Archives Gonzague); *Journal* dans Cod. Barb. lat. 3552, f° 58 de la Bibliothèque Vaticane; ALBERINI avec les notes d'ORANO dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XIX, p. 43; RABELAIS, *Œuvres*, t. II, p. 580: FICHARD, *Italia*, p. 36, 42, 51; CEREZEDA, t. III; SANDOVAL, c. 23, n° 5; VANDENESSE, t. II, p. 117; CRESCI, p. 120; GUAZZO, p. 195; CAPASSO, t. I, p. 161; LANCIANI, dans *Boll. Com.*, t. XXX, p. 229, et *Scavi*, t. II, p. 58; GORI, *Archivio*, t. I, p. 39, 112; BERTOLOTTI, *Speserie*, p. 175; *Riv. d. Italia*, t. III (1900), p. 769, etc.

[1] RABELAIS, *Œuvres*, t. II, p. 588, 600. Voy. aussi LANCIANI, *Scavi*, t. II, p. 61, et le rapport de Cesar de Nobilibus du 29 janvier 1536 (Archives d'État à Lucques).

[2] Voy, LANCIANI, *Golden days*, p. 111.

[3] VASARI, t. VIII, p. 185; t. X, p. 14; t. IX, p. 317; t. XII, p. 55.

[4] Voy. H. EGGER, dans *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des œsterr. Kaiserhauses*, t. XXIII, p. 2.

les officiers de la ville, venaient au-devant de Charles-Quint, jusqu'à cette basilique, le collège des cardinaux l'attendait dans l'église Domine Quo Vadis, sur la voie Appienne.

La tête du cortège était formée de 4 000 fantassins impériaux, par rangs de sept, et de 500 cavaliers. Venaient ensuite les ambassadeurs de Florence, Ferrare et Venise, les barons romains et les grands d'Espagne, enfin le sénateur et le gouverneur de la ville. Immédiatement devant l'Empereur chevauchaient 50 jeunes hommes, des plus considérables familles de Rome, tous en habits de soie violette.

En face de cet éclat éblouissant et de cette pompe extraordinaire, déployés par la noblesse espagnole et romaine, la simplicité de Charles-Quint n'était que plus saisissante. Le monarque, dans l'Empire duquel le soleil ne se couchait pas, le glorieux vainqueur des terribles infidèles, dont les brillants exploits en Afrique étaient célébrés sur les inscriptions des artistiques arcs de triomphe, dans la langue et le style des anciens Romains, se montra sans aucun signe extérieur de sa dignité et sans aucun ornement. Dans un simple habit violet, avec une coiffure de même couleur, il s'avançait sur un cheval blanc, entre les cardinaux Cupis et Sanseverino, aux côtés desquels marchaient les Caporions et les Conservateurs. Ces derniers, dans leurs antiques costumes, montraient à leur hôte impérial les restes de l'antiquité, devant lesquels il passait.

En rangs serrés et deux par deux, les cardinaux étaient à cheval derrière l'Empereur, près d'eux se trouvaient les autres dignitaires de l'Église ; la garde impériale, forte de 200 hommes, terminait la marche. La pompeuse cavalcade prit par la porte Saint-Sébastien [1] vers les thermes de Caracalla, porte ornée de fresques et de sculptures en stuc, et par le septizonium, qui dressait encore fièrement ses murailles à la pointe sud du Palatin, et passa sous l'Arc de Triomphe de Constantin. Lorsque l'Empereur l'eut traversé,

[1] Vandenesse, t. II, p. 117, et le rapport de l'ambassadeur siennois du 3 avril 1536 (Archives d'État, à Sienne). L'*Itinéraire* dans Stalin (*Forsch. zur deutsch Geschichte*.)

la puissante masse du Colisée, débarrassée de tous les bâtiments parasites qui l'encombraient auparavant, se dressa devant lui. L'Empereur s'arrêta un moment, étonné, pour contempler le merveilleux amphithéâtre. Ensuite il traversa l'Arc de Titus et se dirigea par le Forum vers l'Arc de Septime Sévère. Devant le temple du divin Romulus, se trouvait un bâtiment, qu'on avait démoli et qui cachait les colonnes de porphyre de l'entrée et les antiques portes de bronze. On avait démoli aussi, devant le temple de Faustine, les tours baroniales, qui dataient du moyen âge. De l'Arc de Sévère le cortège suivit droit la via di Marforio vers la place Saint-Marc, où avait été érigé, sur les plans de Sangallo, un magnifique Arc de Triomphe, qui, avec ses statues et ses peintures, souleva l'admiration des contemporains. A son ornementation avait travaillé, avec d'autres artistes allemands, ce Martin Heemskerk, dont les esquisses et le célèbre panorama nous donnent une précieuse image de l'état de la Ville éternelle, à cette époque Ensuite on tourna à gauche vers Campo de Fiori et on se dirigea vers le Tibre, par la via de Banchi. Pendant que tonnaient les canons du château Saint-Ange, on traversa le pont Saint-Ange, orné de statues, et l'on atteignit le Borgo, qui avait été décoré de tapis, comme pour la Fête-Dieu.

Sur la place Saint-Pierre, l'Empereur descendit de cheval et Paul III, qui l'attendait dans le portique de la basilique, la tiare en tête, lui donna la bénédiction d'usage. Les deux chefs de la chrétienté entrèrent ensuite dans l'église Saint-Pierre, où eut lieu une cérémonie religieuse. Lorsqu'elle fut terminée, le Pape se rendit avec l'Empereur à la Sala Regia Paul III prit congé dans la chapelle de Nicolas V, plusieurs cardinaux accompagnèrent l'Empereur à la Curia Innocentiana, où son appartement avait été préparé [1].

[1] Voy. Blasius de Martinellis, dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. I, p. 331. Hülfen (*Bilder aus der Geschichte des Kapitols*, p. 29) montre qu'il est très invraisemblable que Charles V ait habité au palais Caffarelli-Vidoni. Tomasetti (*Palazzo Vidoni*, Roma, 1905) croit qu'un détail vrai doit avoir donné naissance à cette tradition et que Charles peut avoir séjourné là un jour et y avoir donné audience; *Ibid.*, p. 34, une reproduction des fresques

Le lendemain 9 avril fut consacré aux négociations sur les nombreuses questions pendantes, qui attendaient, depuis si longtemps, une solution. Les ambassadeurs rapportent que ce premier entretien secret de l'Empereur avec le Pape dura six heures[1]. Le vendredi et le samedi, Charles-Quint visita, avec une petite escorte, les églises les plus importantes et les antiquités de la capitale du monde. Du haut du Panthéon, il put jouir d'un incomparable panorama[2].

L'Empereur honora de sa visite non seulement Vittoria Colonna, mais les épouses d'Ascanio Colonna et de Pier Luigi Farnèse. Le samedi soir, il y eut une conférence de trois heures avec le Pape[3]; le bruit courut que l'Empereur voulait bientôt repartir. On y vit une manœuvre, pour exercer une pression sur le Pape[4]. Cependant l'Empereur passa encore toute la semaine sainte à Rome. Le dimanche des Rameaux, le jeudi saint et le vendredi saint, il prit part avec une grande piété aux saisissantes cérémonies ecclésiastiques, encore en usage, depuis la plus haute antiquité, à cette époque. Le samedi saint, il fit le pèlerinage aux sept églises principales; le jour de Pâques, il assista, vêtu de tous ses ornements impériaux, au service divin; le 17 avril, le deuxième jour de la semaine de Pâques, Charles-Quint parut,

de l'histoire de Charles V, de la fin du seizième siècle et dans le style de Perino del Vaga, ornant la grande salle, où l'audience dut lui être donnée.

[1] Voy. au supplément n° 19 le rapport d'Agnello du 8 avril; voy. la lettre de Peregrino du 20 avril 1536 (Archives Gonzague). Voy. aussi Ehses, t. IV, p. 1, n° 3.

[2] Jovius, *Hist.*, lib. 35. Le récit d'après lequel le jeune Crescenzi aurait voulu jeter l'Empereur à bas du Panthéon (Cancellieri, *Possessi,* p. 93) ne s'y trouve pas. C'est sûrement une anecdote. Le silence de Fichard (*Italia,* p. 56) est décisif.

[3] Voy. les rapports déjà cités. Voy. Luzio, dans *Riv. stor. Mantov.*, t. I, p. 23. Charles V fit des présents à l'hospice flamand de San Giuliano (voy. Forcella, t. III, p. 522); sa suite distribua des aumônes aux pauvres.

[4] Voy. les rapports de l'ambassadeur siennois des 5, 6, 8 et 9 avril 1536 (Archives d'État, à Sienne). Le 14 avril 1536, Christophe Cornetus fut député comme commissaire « ad providendum de hospitiis et victualiis in locis eccles. per que Imperator transiturus est... cum brevi a nobis discessurus Mantuam versus profecturus. » *Arm.*, p. 41, t. II, n° 73 (Archives secrètes papales).

sans se faire annoncer, dans la Sala de Paramenti et là, devant le Pape, les cardinaux et les ambassadeurs, prononça, en langue espagnole, un discours qui souleva une prodigieuse émotion[1]. Il commença par remercier Paul III des bonnes dispositions, que celui-ci avait montrées, dans la question du Concile et présenta ensuite un compte rendu détaillé de ses rapports avec le Roi de France, contre lequel il prononça un véritable réquisitoire. Conformément à son habitude, Charles reprit les choses de très loin. Remontant au temps de Léon X, il décrivit, en détails, toutes les phases de sa lutte avec son rival. La guerre au sujet de Milan, le traité de Madrid, la guerre de la Sainte Ligue, la paix de Cambrai qui n'avait pas été observée par François I[er]. Sans égards pour les conditions qui avaient été stipulées, le Roi n'avait cessé de nouer des intrigues en Allemagne, ce qui avait été particulièrement visible dans la guerre du Wurtemberg. Malgré cela, lui, empereur, avait consenti, après la mort de Sforza, à céder Milan au duc d'Angoulême et même, sous certaines conditions, au duc d'Orléans. En dépit de cette grande concession, le Roi, démentant ses assurances de paix, venait de pénétrer violemment en Italie, d'envahir la Savoie, fief de l'Empire, et d'exiger pour lui l'usufruit de Milan[2]. Et cependant, continuait l'Empereur, « je suis prêt encore à faire la paix, en vue du bien général de la chrétienté; si le Roi veut absolument la guerre, le meilleur sera d'en venir, suivant

[1] Blasius de Martinellis, dans Podesta, *Arch. d. Soc. Rom.*, t. I, p. 332, 339. Voy. Vandenesse, dans Gachard, *Voyage de souverains*, t. II, p. 117, et *la Feuille* dans Picot, t. III, p. 502. La *magna devotio* de Charles V le jour des Rameaux est particulièrement louée dans les brèves Ephémérides (Cod. Vat. 6978, f° 138).

[2] Voy. le rapport de Blasius de Martinellis dans Raynald, 1536, n° 10, et Podesta, p. 339 (au lieu de *noluit*, lire *voluit*); Sandoval, lib. 23, n° 5, et la lettre de Perigrino, de Rome 17 avril 1536 (Archives Gonzague), d'où il ressort, que Ranke (*Deutsche Geschichte*, VI[6], p. 21) se trompe, quand, avec Vandenesse, il dit que la chose se passa au consistoire. Les autres sources, telles que les *Ephem.* (Cod. Vat. 6978, f° 138) et le rapport de G. M. della Porta du 17 avril 1536 (Archives d'État, à Florence) nomment la *Sala paramentorum*. F. Peregrino, qui était présent au discours de Charles, dit expressément que l'Empereur parla *in lingua spagnola*.

l'ancien usage, à un combat singulier, dont l'enjeu sera d'un côté Milan, de l'autre la Bourgogne; François Ier devra se décider dans les vingt jours [1].

L'Empereur avait parlé, pendant une heure et demie, avec tant de dignité et de prudence, avec une telle distinction de pensée et dans une forme si belle, que tous les assistants étaient dans l'étonnement; l'impression produite par son discours fut encore accrue par le ton très personnel avec lequel il le prononça [2].

Pour comprendre la violente irritation de Charles-Quint et ce procédé si peu conforme aux règles diplomatiques, on doit considérer qu'il avait été complètement surpris par l'agression du Roi de France et qu'il en avait été irrité au plus haut point. Tandis que l'ambassadeur de François Ier déclarait expressément et solennellement que rien ne serait tenté contre la Savoie, ce pays était envahi, en mars, et sa capitale, Turin, occupée. A cela vint s'ajouter la déclaration de François Ier, qui prétendait être mis tout de suite en possession, et pour sa vie durant, de l'usufruit du duché de

[1] La vraie teneur du discours faussement reproduit dans les feuilles allemandes se dégage du rapport de Charles V à son ambassadeur en France (J. Haimart, dans Lanz, t. II, p. 223) et de la lettre détaillée et collective des représentants français (dans Charrière, t. I, p. 295, et Gachard, *Bibl. nat.*, t. II, p. 77); voy. aussi Vandenesse, t. II, p. 119, et la lettre de Peregrino du 17 avril 1536 (Archives Gonzague).

[2] Voy. la lettre d'un Italien inconnu, qui entendit le discours de Charles. Elle est datée de Rome du 17 avril 1536, et du 18 à la fin. Il s'en répandit de nombreuses copies sous le titre : « Ragguaglio del (ou *Lettera sopra il*) ragionamento avuto dall, Imp. Carlo V in Roma con Paolo III et col collegio de cardinali a di 17 D. Aprile, 1536 (Archives secrètes papales), *Arch. Borgh. ser.*, t. I, n° 596, f° 87, et plusieurs fois dans *Varia Polit.* (Voy. Euses, t. IV, p. 4, et Cardauns, *Karl*, t. V, p. 211); Bibl. Vat. Cod. Barb. lat. 5365, f° 142; 5656, f° 135; *Hof und Staatsbibl.* à Munich, Cod. et 2 (790) f° 1 ; Bibliothèque nationale de Florence, Palat., t. I, n° 410; Bibliothèque nationale de Paris, voy. Marsand, t. I, p. 375, et Gachard, t. I, p. 474. Ce dernier a (p. 474-477) reproduit complètement la lettre, partie dans la traduction, partie dans le texte original. Cardauns a réimprimé la lettre. Voy. aussi le rapport de Peregrino, dans Segre, Doc. Sabaud, p. 134, et celui de G. M. della Porta à Urbin du 17 avril 1536 (Archives d'État à Florence). Porta dit même que le discours a duré « piú di dua hore ». L'historien de la diplomatie française, Flassan, dit que ce discours peint énergiquement l'âme de l'Empereur.

Milan. Pendant que le Roi de France formait d'étroits traités avec les infidèles, il s'efforçait de rejeter sur l'Empereur et sur son frère la responsabilité des maux qui affligeaient la chrétienté et les accusait d'avoir nui à la cause de la Foi, particulièrement du côté des Turcs. Charles-Quint crut de son devoir de se justifier de ces accusations mensongères, en en appelant, dans ce moment décisif, au jugement du public [1].

Le Pape reconnut que l'Empereur, aussi bien dans son discours que dans ses conversations particulières avec lui, avait montré son amour de la paix. Charles, qui aurait voulu entraîner le chef de l'Église à prendre ouvertement parti pour lui, ne fut pas satisfait de cette déclaration. Il se permit, en conséquence, d'interrompre le discours du Pape. Pour diminuer un peu la mauvaise impression d'un procédé si extraordinaire, il jeta les yeux sur un papier qu'il tenait à la main et fit remarquer qu'il avait oublié de demander à Sa Sainteté de décider qui avait tort de lui ou de François Ier; que dans le cas où le Saint-Père estimerait que c'était lui, l'Empereur, qui avait tort, il serait fondé à soutenir le Roi contre lui; mais dans le cas contraire, il en appelait à Dieu, au Pape et au monde entier contre le souverain français.

Paul III répondit que Charles-Quint, par ses actes publics et ses entretiens privés, avait montré ses intentions pacifiques, ce dont il fallait le louer hautement. Néanmoins, il était convaincu que François Ier avait également de bonnes intentions et qu'on était en droit d'espérer que tout pourrait encore s'arranger. Il ne pouvait admettre la proposition d'un combat singulier entre les deux adversaires, dans le cas présent, car un tel combat n'était pas permis et il ne fallait pas risquer deux existences si précieuses. Pour lui, Pape, il était décidé à faire tous ses efforts pour rétablir la paix entre les deux monarques; pour le faire plus commodément et sans être suspect, il avait résolu, avec l'assentiment de ses

[1] Voy. Lanz, t. II, p. 226; Janssen-Pastor, t. III[18], p. 121; Cardauns. *Karl.*, t. V, p. 190.

cardinaux, de rester neutre; il demandait seulement que, des deux côtés, on voulût bien se montrer conciliant et prêter l'oreille à la raison.

Parmi les représentants de la France, qui étaient là, Charles Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, n'avait pas compris le discours de l'Empereur, parce qu'il ne savait pas l'espagnol, l'autre, de Vély, demanda la permission d'y répondre, ce que Charles-Quint refusa. L'Empereur dit encore, en excellent italien, aux deux ambassadeurs, que le litige avec leur Roi ne pourrait s'apaiser que dans les conditions déjà indiquées par lui, c'est-à-dire soit par une grande guerre, soit par un combat singulier ou par une paix honorable, sur quoi il attendait une réponse dans les vingt jours. Pendant ce temps, le Pape avait revêtu ses habits pontificaux, pour se rendre à Saint-Pierre ; pendant le trajet, les représentants de François Ier demandèrent une copie du discours, que leur promit l'Empereur [1].

Les propos violents de Charles-Quint, auxquels personne ne s'attendait, soulevèrent une grosse émotion et un pénible étonnement chez plusieurs [2]. Paul III s'efforça d'apaiser les Français, en leur déclarant qu'il n'aurait pas souffert ce discours, s'il en avait eu auparavant la moindre connaissance [3].

Lorsque, le lendemain, l'Empereur prit congé du Pape et des cardinaux, il y eut encore une scène pénible. Les ambassadeurs français demandèrent une explication sur le sens du discours de la veille et voulurent savoir si l'Empereur avait résolu de provoquer en duel leur souverain. Charles-Quint, qui parla, cette fois, en italien, déclara qu'il avait été très loin de sa pensée d'offenser ou d'attaquer le roi de France; qu'il avait voulu simplement se justifier et qu'il était fâché qu'on

[1] Voy. outre la lettre collective des représentants français et la lettre d'un inconnu, DU BELLAY, *Mémoires*, éd. 1594, lib. 5219, et le rapport de Peregrino du 17 avril 1536 (Archives Gonzague).

[2] Voy. le rapport de B. Colzado dans CAPASSO, t. I, p. 174.

[3] Voy. le rapport de l'ambassadeur français dans GACHARD, *Bibliothèque nation. de Paris*, t. II, p. 83.

eût si mal compris ses paroles; s'il avait eu à se plaindre de quelques actes du Roi, il ne désirait pas pour cela la guerre, mais le maintien de la paix, mais il n'entendait pas qu'on lui forçât la main; si on l'obligeait à la guerre, il se défendrait de toutes ses forces; même dans le cas où les Turcs envahiraient ses États, il était résolu à repousser d'abord l'attaque des Français. S'il avait proposé un combat personnel, ce n'avait été que pour le cas, où on ne pourrait aboutir à la paix et non pour provoquer en duel le roi, au moins en présence du Pape. Du reste, il n'ignorait pas ce qu'il risquait dans un pareil duel, étant données la vigueur et la bravoure de François Ier; il n'avait voulu par là qu'éviter le plus grand danger, qui était une guerre, de laquelle résulterait, en présence de l'attitude menaçante des Turcs et des luthériens, la ruine complète de la chrétienté. Ce danger se présentait si clairement devant ses yeux, que personne ne devait s'étonner de son discours de la veille; en conséquence, il exigeait que le roi retirât son armée, dans l'espace de vingt jours, ce qui était moins un ultimatum qu'un moyen de prévenir une rupture plus rapide.

Lorsque, là-dessus, l'Empereur voulut se retirer, l'ambassadeur français, de Vély, lui demanda comment cela pouvait s'accorder avec son intention de donner Milan au duc d'Orléans; Charles répondit qu'il avait en effet fait transmettre cette proposition au Roi par son ambassadeur, mais qu'il ne croyait pas encore qu'un tel accord pût donner une sécurité suffisante, si le Roi ne prenait pas les engagements nécessaires. A cela l'ambassadeur de François Ier répondit que si Sa Majesté faisait au Roi des propositions qu'elle ne croyait pas réalisables, Elle ne pouvait pas donner de plus grande marque de méfiance. L'Empereur répondit : « Tout ce que j'ai promis au Roi, relativement à Milan, je l'ai promis, chaque fois, sous réserve que mes alliés y consentiraient, ce qu'ils n'ont pas voulu faire; je l'ai promis encore, pour le cas où le Roi retirerait son armée, ce qu'il n'a pas fait; de plus, il ne s'est pas exécuté dans le temps convenu. Malgré cela, si François Ier veut Milan pour son plus jeune fils, le duc

d'Angoulême, il nous trouvera très disposé à nous entendre avec lui à ce sujet. »

Dans cet échange de rudes propos, l'Empereur se laissa aller à plaisanter un peu sur ce qu'il y avait d'étrange, de sa part, à prier le Roi de France d'accepter Milan pour un de ses fils [1]. C'est dans ces termes malsonnants que se termina le séjour à Rome de Charles-Quint, séjour qui avait débuté avec tant d'éclat.

Le départ des impériaux de la Ville éternelle s'effectua dans le plus grand ordre; ils laissèrent le meilleur souvenir, n'y ayant commis aucun excès [2]. La satisfaction, qu'on eut de l'excellente tenue des soldats de Charles-Quint, fut d'autant plus grande, que les Romains, qui avaient encore présent le sac à la mémoire, avaient ressenti de plus grandes craintes à leur arrivée [3].

Paul III, pendant le séjour de l'Empereur, témoigna, à plusieurs reprises, du contentement que lui donnait leur attitude; il s'était, du reste, attendu à des exigences bien plus exorbitantes qu'elles ne l'avaient été, de la part de ce puissant souverain [4]. Les entretiens particuliers des deux chefs de la chrétienté dissipèrent beaucoup de doutes, éclairèrent des malentendus, apaisèrent des soupçons [5]. Charles-Quint envoya au Pape un superbe diamant, d'une valeur de 14 000 ducats; Paul III lui fit cadeau, en échange, de deux chevaux turcs et d'un livre de prières, dont la couverture

[1] La lettre des représentants français traite en détail des entretiens du 18 avril. Voy. GACHARD, *Bibliothèque nat. de Paris*, t. I, p. 476; la lettre de Peregrino dans CAPASSO, t. I, p. 175; le rapport des ambassadeurs siennois, de Rome, 19 avril 1536 (Archives d'État à Sienne), et la lettre de Ricalcati à Carpi du 19 avril 1536. *Arm.*, p. 8, *Ord.*, p. 1, t. I, f° 29 (Archives secrètes papales).

[2] Voy. les lettres de F. Peregrino du 17 avril et du 8 mai 1536 (Archives Gonzague de Mantoue). Voy. aussi BONTEMPI, p. 371; rapport de Salinas dans VILLA, *Carlos V y su corte*, Madrid, 1902, n° 304, et le rapport de l'ambassadeur siennois du 17 avril 1536 (Archives d'État de Sienne).

[3] Voy. les rapports de Modène dans CAPASSO, t. I, p. 162.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 72.

[5] Voy. le rapport de F. Peregrino du 8 mai 1536 (Archives Gonzague de Mantoue).

très artistique avait été commencée par Benvenuto Cellini, était restée inachevée, ce dont ce dernier s'excusa personnellement [1].

Charles-Quint ne négligea rien pour gagner la faveur du Pape, ainsi qu'on en peut juger par les grandes promesses qu'il fit aux Farnèse : Pier Luigi devait avoir Novare, à titre de marquisat, avec 20 000 ducats, son fils Octave, un État dans le Napolitain, avec 10 000 ducats de revenus annuels, le cardinal Alexandre, le riche évêché de Monréale ou de Jaen [2]. Malgré cela, l'Empereur n'obtint pas ce à quoi il tenait par-dessus tout, car Paul III refusa absolument d'abandonner la neutralité. Il fallut se donner beaucoup de mal pour arriver à une entente sur d'autres questions; l'affaire de Camerino souleva notamment les plus sérieuses difficultés [3].

La lenteur extrême, avec laquelle Paul III, à son habitude, conduisit les négociations [4], fit qu'on ne put arrêter définitivement certains points avant le départ de Charles-Quint. Covos et Granvelle restèrent pour le remplacer.

[1] Voy. Cellini, *Vita*, t. II, p. 7.

[2] Voy. le rapport de Sanchez du 20 avril 1536 (*Haus-Hof und Staatsarchiv* de Vienne), la lettre du 18 avril 1536 dans Gachard, t. I, p. 477; le rapport de F. Peregrino du 8 mai 1536 (Archives Gonzague de Mantoue), et Raynald, 1536, n° 10. G. M. della Porta écrit le 25 avril 1536 : « L'intrata degli XX[m] duc. che l'imperatore offerse al S. P. Loyso fu detto di darglila unita col stato di Novara, che parve strano a tutti. (Archives d'État à Florence.) L'investiture de Novare que Pierre Luigi cherchait à obtenir en se mettant en révolte ouverte contre Paul III (Navenne, p. 271) n'eut lieu qu'en 1538. Voy. de Leva, t. III, p. 242; Affo, p. 33; voy. aussi Contarini dans *Fontes rer. Austr.*, t. XXX, p. 10, 47.

[3] Voy. le rapport cité de G. M. della Porta du 17 avril 1536 (Archives d'État à Florence).

[4] Voy. les rapports de G. M. della Porta à Urbin datés de Rome, 9, 11, 17 et 19 avril. Dans le rapport du 17 avril, l'ambassadeur raconte son audience à l'Empereur : « Poi venni al particolare di Camerino et dissemi chel papa era tanto longo in le parole sue che non si potea venir mai a fin d'alcun negotio, ma che in questo non potea star se non come certo d'alcun sospensione all'armi temporali, perchè non la facendo con effecto bisognava chel papa venessi alla rottura con lei, et che lasciava mons. Granvella et il commendatore maggiore qua doi o tre giorni doppo la partita sua perché concludessero il negotio. » (Archives d'État à Florence.)

Enfin, le 24 avril, on finit par aboutir à une heureuse solution [1]. On convint surtout que, dans le cas où la guerre éclaterait entre Charles V et François Ier, le Pape ne soutiendrait aucun des deux partis et observerait la plus stricte neutralité. Il ne favoriserait ni n'empêcherait une ligue défensive des États italiens. Le Pape s'engageait à laisser dormir, pendant les six mois qui suivraient son litige avec Urbin, au sujet de Camerino et celui avec Ferrare et à suspendre, pendant ce temps, toutes censures lancées contre Urbin. Paul III promit, en outre, pour les cantons catholiques suisses, de continuer l'appui que leur avait assuré Clément VII; il promit aussi à l'Empereur du secours, dans le cas d'une attaque des Turcs [2]. Relativement à la querelle entre Ferdinand Ier et Zapolya, on signa des articles, aux termes desquels la paix devait être rétablie en Hongrie [3]. Enfin, et cela était de la plus grande importance, la convocation du Concile à Mantoue fut fixée définitivement au 23 mai de l'année suivante [4].

L'accord entre l'Empereur et le Pape jeta le parti français

[1] G. M. della Porta écrit le 25 avril 1536 : « Questa mattina mons. di Granvella e Covos sono partiti havendo finalmente dato fine al negotio della neutralità col papa nel modo che se potuto per scrittura sottoscritta di mano di S. Stà et sigillata del suo sigillo. » L'affaire de Camerino avait amené les plus grandes difficultés : « Il papa prima che condescendesse a confirmar questa scrittura di neutralità tanto di poi nel particolar di Camerino le piu extravaganti conditioni del modo furono tutte rebuttate (Archives d'État à Florence).

[2] Voy. Hergenröther, t. IX, p. 47; voy. Gayangos, t. V, p. 2, n° 44; Capasso, t. I, p. 176, et Cardauns, *Karl. V*, p. 197, 231. Ehses (t. IV, p. lcxxl) a établi la vraie date d'après une lettre du cardinal E. Gonzaga; la localité appelée là Monteroloso n'est pas Monterotondo, comme le conjecture Ehses, mais Monterosi (voy. *Forsch. zur deutschen Gesch.*, t. V, p. 573). La suspension des peines ecclésiastiques contre Camerino et les Varani « ad 6 menses » eut lieu par un bref au vic. gén. ép. Camerin. du 26 avril 1536 (*Arm.*, 41, t. II, n° 168) (Archives secrètes papales). Relativement au secours contre les Turcs, voy. le bref à Charles-Quint du 12 juin 1536 (*Min. brev. Arm.*, 41, t. II, n° 339) (Archives secrètes papales). Un accord définitif avec Ferrare intervient le 23 janvier 1539 seulement : voy. *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 405.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 73, où l'on trouve les détails sur la marche peu satisfaisante de cette affaire.

[4] Voy. plus haut.

dans le désespoir [1]. Plusieurs crurent à une entente secrète au sujet de Milan, dont on disait que Pier Luigi ambitionnait la possession [2]. Devant le résultat obtenu, Charles-Quint put se consoler de n'avoir pas réussi à faire abandonner au Pape sa neutralité et à l'entraîner dans son parti. Son entourage eut lieu d'être satisfait, lorsque Granvelle déclara que Paul III était devenu tout à fait impérialiste [3]. Ce point de vue était aussi peu justifié que les plaintes de François Ier, qui, profondément surpris, au début, de la tournure qu'avaient prises les choses, alla jusqu'à menacer le nonce d'un schisme, en disant que le chef de l'Église s'était entièrement livré à l'Empereur [4]. Le Pape ne continua pas moins à observer la neutralité entre les deux partis, dont les rapports étaient si tendus, que, dès la fin d'avril, beaucoup de diplomates n'avaient plus l'espoir de voir la paix maintenue [5]. Paul III tenta encore de réconcilier les deux adversaires; dans ce but, il proposa encore une fois la candidature du duc d'Angoulême [6] et parla de se rendre personnellement à Bologne et ensuite dans le Nord [7]. Le 7 mai, il prit part à la grande procession, qui se rendit par la Via Papale à S. Maria sopra Minerva, où des prières furent dites pour le maintien de la paix [8].

En réponse au discours de Charles V, dont la chancellerie impériale avait publié un extrait [9], François Ier adressa, le

[1] Voy. le rapport de G. M. della Porta du 30 avril 1536 (Archives d'État à Florence) et *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 73.

[2] Voy. le rapport de F. Peregrino du 8 mai 1536 (Archives Gonzague à Mantoue).

[3] Voy. le rapport vénitien dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 72. Voy. aussi la lettre de G. da Crema du 5 juin 1536 (Archives Gonzague à Mantoue).

[4] Voy. la lettre de Bragadino dans *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 73, et dans Capasso, t. I, 190; voy. Cardauns, *Karl. V*, p. 198.

[5] Voy. la lettre de F. Peregrino du 28 avril 1536 dans Segre, *Doc. Sabaudi*, p. 135. Voy. la lettre d'Agnello du 18 avril 1536 (Archives Gonzague à Mantoue).

[6] Cardauns.

[7] Voy. la lettre des Ricalcati du 27 avril 1536 dans Ehses, t. IV, p. cxxx.

[8] Blasius de Martinellis, *Diarium* (Archives secrètes papales), XII, p. 56.

[9] Voy. *Quellen und Forsch.*, t. XI, p. 366.

11 mai, une lettre au Pape et fit lire, le 25 mai, dans la sala de'Paramenti, une très violente réfutation, qui attaquait la validité de la paix de Cambrai[1]. Comme la France refusait d'évacuer la Savoie, la guerre devenait inévitable. Paul III fit jusqu'au bout les derniers efforts, pour empêcher cette malheureuse guerre. Il ordonna à son nonce auprès de l'Empereur, Giovanni Guidiccioni, de faire, à ce propos, tout ce qui serait en son pouvoir[2]; il adressa à François Ier une exhortation à la paix, toute entière écrite de sa main[3], et envoya, le 6 juin, le cardinal Agostino Trivulzio au Roi de France[4].

L'espoir de maintenir la paix, que le Pape avait semblé nourrir jusqu'au bout[5], se trouva anéanti, le 25 juillet, par l'entrée d'une magnifique armée impériale en Provence. Bientôt après, la France fut encore attaquée en Picardie[6]; là-dessus, François Ier déclara au cardinal légat Trivulzio qu'il ne pouvait plus être question de négociations de paix, tant que l'ennemi serait sur son territoire. Lorsque le Roi se décida enfin à faire connaître ses prétentions, on reconnut que l'accord était impossible; il n'exigeait rien moins que la livraison immédiate de Milan et d'Asti; il daigna accorder au duc de Savoie une suspension d'armes de six mois et

[1] Voy. Raynald, 1536, n° 13 (au lieu de 22 lire 25); Gayangos, t. V, nos 52-56; Sudendorf, *Registrum*, t. III, p. 226; Bucholtz, t. IV, p. 316; Gachard dans les *Biographies nationales*, t. III, p. 603, et Cardauns, *Karl*. Voy. p. 218. Dans les *Ephem*. du Cod. vat. 6978 de la Bibliothèque Vaticane, on lit à propos du discours de l'ambassadeur : « Quod fuit ab omnibus laudatum. » G. M. della Porta parle, le 26 mai 1536, du discours de l'ambassadeur; il ajoute : « S. Bne respose sul generale » (Archives d'État à Florence); sur la réplique de Charles-Quint et la nouvelle riposte de François Ier, voy. Cardella, p. 196-232.

[2] Voy. la lettre de Ricalcati du 26 mai 1536 dans Bini, p. 2.

[3] Comme post-scriptum au bref du 24 mai 1536. *Min. brev. Arm.*, 41, t. II, n° 215 (Archives secrètes papales).

[4] Voy. Raynald, 1536, nos 4-15; Minutoli, t. I, p. xx; Ehses, t. IV, p. 7.

[5] Voy. le rapport de Peregrino du 12 juillet 1536 (Archives Gonzague).

[6] Voy. Decrue, p. 253; Baumgarten, *Karl. V*, t. III, p. 219; voy. aussi Chiesi, *la Guerra in Piemonte tra Carlo V e Francesco I, Reggio nell. Emilia*, 1889.

accepta l'intervention du Pape, pour aplanir ses querelles avec le duc. Comme il fallait le prévoir, l'Empereur refusa [1].

L'attaque sur la Provence échoua complètement. Montmorency avait converti en désert tout le pays entre le Rhône et les passages des Alpes et par là il avait amené la famine et les maladies dans l'armée impériale; les Français évitèrent toute rencontre décisive en rase campagne.

Peu après que la guerre eut éclaté, Charles V fit une nouvelle tentative par Ascanio Colonna, pour attirer le Pape dans ses intérêts [2]. Paul III persista cependant dans la neutralité qui, seule, pouvait lui permettre d'intervenir pour la paix [3]. Dans ce but, il envoya, fin août, son homme de confiance, le secrétaire particulier Ambrogio Ricalcati, à l'Empereur, et le savant Latino Giovenale Manetti à François Ier [4]. Ni l'un ni l'autre ne réussirent mieux que les nonces ordinaires, Giovanni Guidiccioni et Rodolfo Pio de Carpi; ce dernier déploya beaucoup d'activité dans le même sens, après le départ des envoyés extraordinaires [5].

Fin octobre, le Pape expédia à Gênes, auprès de l'Empereur, Pier Luigi Farnèse [6]. Comme les efforts de celui-ci

[1] Baumgarten, t. III, p. 213.

[2] Capasso, t I, p. 207, et Cardausn, p. 199-238. Le 19 août 1536, Peregrino écrivait encore qu'Ascanio Colonna, chargé des négociations avec l'Empereur, était tous les jours chez le Pape (Archives Gonzague).

[3] Voy. l'édit du 12 août 1536. *Bull.*, t. V, p. 226.

[4] Voy. le bref à Charles-Quint dans Raynald, 1536, n° 18. La lettre de créance adressée à François Ier pour Lat. Giovenale, qui devait d'abord présenter des condoléances sur la mort du Dauphin, dat. 1536, août 27, est dans *Min. brev. Arm.*, 41, t. III, n° 113 : de même, *ibid.*, n° 114 : « duci Aurel., delph. Franc. » ; n° 115 : « Cater. duciss. Aurel. ; n° 116 : « mag. Franc. card. Lothr. et Turnonio ». (Archives secrètes papales). Le départ des deux envoyés devait avoir lieu aussitôt (voy. la lettre de T. Campegio, Rome, 26 août 1536 (Archives d'État à Bologne). Il eut lieu effectivement le 28 août (voy. les *Ephem.* dans Cod. vat. 6978, f° 138). D'après la même source, Ricalcati revint le 18 octobre. Pier Luigi Farnèse complimenta Ricalcati le 11 octobre 1536 (lettre aux Archives d'État à Parme, archives Farnèse) en exprimant l'espoir d'un bon succès. Mais en réalité la mission de Ricalcati avait échoué; voy. le rapport de G. M. della Porta du 14 octobre 1536 (Archives d'État à Florence).

[5] Pieper, p. 112.

[6] Bini, p. 48, 55; Minutoli, t. II, p. 64, 70.

pour le rétablissement de la paix restèrent sans résultat, le Pape entra dans une extrême colère et traita de barbares, en présence de l'ambassadeur vénitien, les deux monarques belligérants. Il en voulut surtout à l'Empereur de ce que celui-ci, au lieu de consentir à l'entrevue particulière, qu'il lui proposait à Plaisance, se fût rendu, le 15 novembre, en Espagne, pour y obtenir des Cortès les subsides nécessaires à la continuation de la guerre [1].

II

Cette sanglante guerre entre les deux principales puissances de la chrétienté fit naître chez le sultan Soliman le plan d'une nouvelle attaque contre l'Occident. Le danger était, cette fois, d'autant plus grand que, depuis janvier 1536, François I[er] s'était allié avec les infidèles [2] et que ceux-ci faisaient des préparatifs vraiment extraordinaires. Déjà au mois d'août de 1536, le bruit avait couru, de différents côtés, que le Sultan préparait, pour le printemps suivant, une grande entreprise contre l'Italie, avec l'intention de faire de Rome la capitale de son Empire [3].

Une commission, formée de neuf cardinaux, le 1[er] décembre 1536, délibéra sur les mesures à prendre. Si plusieurs considéraient encore les détails qu'on donnait sur les armements des Turcs comme des exagérations des Vénitiens, le Pape ne partageait nullement leur optimisme : il était très

[1] Capasso, t. I, p. 226.

[2] Charrière, t. I, p. 283; Zinkeisen, t, II, p. 759; Manfroni dans la *Riv. maritt.*, 1896; Luglio, p. 62.

[3] Outre les rapports dans Charrière, t. I, p. 310, 321, et Capasso, t. I, p. 276, voy. les *Avisos de Levante* d'août à octobre 1536 dans les *Actes de Simanca* (Archives nationales de Paris, K. 1632, p. 76, 100, 114, 119) et la lettre de Peregrino du 2 décembre 1536 (Archives Gonzague). Voy. aussi les *Ephem. hist. de Cornelius de Fine*. Cod. Ottob. 1615 de la Bibliothèque vaticane.

sérieusement inquiet[1]. Conformément à l'avis de la commission des cardinaux[2], on résolut, au commencement de janvier 1537, de lever deux décimes sur le clergé italien et d'imposer à chaque famille de l'État de l'Église un ducat, pour obtenir les sommes nécessaires à la défense du territoire. En outre, on songea à envoyer de nouveaux légats pour la paix à François Ier et à Charles V[3].

Le prolongement de la guerre entre Charles V et François Ier jetait le Pape dans l'exaspération. Devant l'ambassadeur vénitien, il donna libre cours à sa mauvaise humeur contre l'Empereur, qui chicanait avec la France pour un objet relativement minime et qui risquait par là de compromettre l'existence de la chrétienté. Quand il lui parlait des Turcs, l'Empereur, pour toute réponse, lui disait d'abandonner la neutralité, de se déclarer contre la France et de lancer contre son Roi l'excommunication, à cause de l'alliance que celui-ci avait faite avec les infidèles. On ne devait pourtant pas, pour résister au Sultan, retrancher de la chrétienté la riche et puissante France. Au cours de cet entretien, Paul III accusa l'Empereur d'avoir amené le schisme de l'Angleterre, en poussant Clément VII, par des promesses de secours, à une intervention contre ce royaume. Charles V avait également négligé de procéder à temps contre les luthériens d'Allemagne et peut-être favorisé le développe-

[1] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbin du 1er décembre 1536 (Archives d'État à Florence) et lettre de Bragadino dans *Nuntiaturberitche*, t. II, p. 71.

[2] Voy. les rapports de G. M. della Porta des 8 et 15 décembre 1536 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. la lettre du card. Gonzague au duc de Mantoue du 5 janvier 1537; les rapports de G. M. della Porta des 5 et 9 janvier 1537 (Archives d'État à Florence), le rapport de Peregrino du 5 janvier 1537. (Archives Gonzague); Charrière, p. 324; Ferrai, p. 54; bulle de dîmes, dat. 1536 (st. fl.), t. III, Cal. Febr. A°. 3° (exemplaire imprimé aux Archives Colonna à Rome); les *Acta consist.* du 31 janvier 1537 (Archives consistoriales du Vatican) et le bref au duc de Ferrare du 4 mars 1537 dans *Min. brev. Arm.*, 41, t. V, n° 52; voy. *ib.*, nos 91, 95, 102, des brefs analogues du 6 mars à Federigo Gonzaga, Florence, Sienne, Lucques, Gênes, et au card. Caracciolo, gouverneur de Milan. Par la bulle du 20 mars (*ib.*, n° 96) les deux dîmes furent également étendues à la ville d'Avignon et au Comtat-Venaissin.

ment de l'hérésie, pour pouvoir mettre plus solidement le pied sur l'Italie et sur l'Église [1].

L'irritation du Pape s'accrut encore, lorsque la mission qu'il avait donnée, au milieu de février, aux deux nouveaux ambassadeurs pour la paix, Mario Aligeri, évêque de Rieti, et Cesare de Nobili, près des deux monarques belligérants, eut échoué [2]. Comme il n'y avait rien à espérer de Venise, qui, par méfiance contre l'Empereur, tenait à tout prix à rester en paix avec le Sultan, le Pape se vit réduit à ses seules forces, pour défendre ses États contre l'attaque éventuelle des Turcs [3]. Il fit en toute hâte enrôler des troupes et mettre en état de défense les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia [4].

Le péril turc augmenta, en mars 1537, lorsque la place frontière de Clissa, située au nord-est de Spalato, tomba aux mains des infidèles [5]. Paul III avait envoyé de l'argent et des troupes à Ferdinand Ier [6], pour la défense de cette for-

[1] Voy. la lettre de Bragadino du 3 janvier 1537 dans R. Brown, t. V, p. 52.

[2] Raynald, 1537, nos 1-2, p. 48; Pieper, p. 100, 112. Le secrétaire du card. Gonzague, dans une lettre « al castellano di Mantova », de Rome 12 février 1537 (Cod. Barb. lat. 5789, fo 18d de la Bibliothèque vaticane), parle en détail des négociations de la commission des cardinaux au sujet de l'envoi des deux ambassadeurs pour la paix. F. Peregrino, le 22 février 1537, annonce le départ d'Aligeri. D'après les *Ephem.*, fo 139, les deux nonces partirent ainsi que Pole le 17 février 1537, d'après G. M. della Porta, le 18 seulement.

[3] « Del Turcho ogni giorno rinfrescano le nuove del apparato grande che fa per mar et per terra », mande Niccolo Cusano de Rome le 10 février 1537 (Archives d'État à Sienne).

[4] Voy. Raynald, 1537, no 48; Guglielmotti, t. II, p. 12, et la lettre de Peregrino du 5 janvier 1537 (Archives Gonzague).

[5] Voy. Bucholtz, t. V, p. 101; Raynald, 1537, no 47; Capasso, t. I, p. 292. La nouvelle de la chute de Clissa arriva à Rome le 2 avril 1537; voy. *Ephem.*, fo 139.

[6] Voy. Raynald, 1536, nos 21-22, et le rapp. de Sanchez du 23 décembre 1537 (Archives d'État à Vienne). Le 3 janvier 1537, Paul III ordonna de payer à Jacobus de Hermolais, l'agent de Ferdinand Ier, 4 000 ducats au nom du Pape pour la défense de Clissa (*Min. brev. Arm.*, p. 47, t. V, no 173); *ib.*, no 275, un bref à la « communitas Clyssii » dat. févr., p. 20, avec promesse de secours ultérieurs (voy. Raynald, 1537, no 46) et no 302 une lettre à Morone du 8 mars 1537, relative à l'octroi d'une contribution sur le clergé hongrois. C'est la lettre que Friedensburg (*Nuntiaturberitche,* t. II, p. 125) dit n'avoir pas retrouvée.

teresse, qui était de si grande importance pour la possession de la Dalmatie et après la chute de laquelle les côtes de la Romagne et de la Marche furent sérieusement menacées. Le Pape prit de nouvelles dispositions pour l'armement d'Ancône[1]. Fin avril, il se rendit à Civita-Vecchia, pour visiter ses vaisseaux qui devaient cingler vers Naples et protéger là-bas, de concert avec la flotte espagnole, la côte italienne.

Malgré ses dissentiments avec l'Empereur, Paul III lui accorda de nouveau en Espagne la dîme de la Cruzada et lui promit, pour le cas de l'apparition des Turcs, un secours mensuel de 20 000 ducats. Charles V, pas plus que Ferdinand Ier, ne fut encore satisfait : ils continuèrent à se plaindre de la neutralité du Pape, qu'ils accusèrent de sacrifier l'intérêt général à ses intérêts particuliers[2].

Ambrogio Ricalcati, dans une lettre du 17 mai 1536, adressée à Morone, nonce près du Roi des Romains, défendit son maître, en montrant l'aide que celui-ci avait assurée à l'Empereur et à son frère [3]. Paul III refusait de prendre des mesures rigoureuses contre le Roi de France, parce qu'il lui

[1] Voy. *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 171. Par bref du 26 avril 1537, Paul III donna l'ordre à Hiéron. Grassus de faire amener à Ancône, des villes et bourgs de l'État de l'Église, tous les « tormenta et munitiones » ; comme les Turcs s'emparèrent de Clissa en mars, ils purent « parva velificatione » attaquer les côtes de l'Église, mais là Ancône est le « propugnaculum ». (*Min. brev. Arm.*, 41, f° 6, n° 52, Archives secrètes papales.) A ceci se rapporte encore « l'Istruzione per la guardia della costa Adriatica contra l'armata Turchesca 1537 », imprimée dans les *Due documenti di storia Anconit.*, Pesaro, 1886 (publication de noces). Voy. aussi les rapports de G. M. della Porta des 19 mai et 12 juin 1537 (Archives d'État à Florence).

[2] Tout ceci d'après le rapport de Peregrino, Rome, 8 mai 1537.

[3] *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 174; voy. Capasso, t. I, p. 303, et sur le compte des subsisdes, le bref à Fabius Arcella, nunt. Neap. du 27 juin 1537 (*Min. brev. Arm.*, 41, f° 6, n° 168; voy. n° 186, Archives secrètes papales). Voy. encore le rapp. de G. M. della Porta du 27 juin 1537 (Archives d'État à Florence). Les impériaux n'avaient pas été satisfaits des 20 000 ducats; ils en voulaient 40 000 par mois; voy. la lettre du card. Gonzague au duc de Ferrare du 21 avril 1537. (Cod. Barb. lat., 5789, f° 56 de la Bibliothèque vaticane.) Voy. aussi les rapp. de G. M. della Porta à Urbin des 22 avril et 4 mai 1537 (octroi de la Cruzada). (Archives d'État à Florence.)

paraissait tout à fait impolitique de pousser aux dernières extrémités le monarque français, qui ne cessait de le menacer de se séparer du Saint-Siège. Après les pertes sensibles que l'Église avait éprouvées en Allemagne et en Angleterre, on considérait à Rome que la plus grande prudence à l'égard de la France était nécessaire; l'unique chance de salut qu'on y voyait était la réconciliation des deux souverains [1]. Les chances en restaient aussi douteuses que possible. Lorsqu'en juin, le Pape pria le Roi de France et l'Empereur d'envoyer chacun à Rome un ambassadeur spécial avec les pleins pouvoirs nécessaires [2], Charles V refusa, sous prétexte que son ambassadeur ordinaire, le marquis d'Aguilar, était suffisamment mandaté pour cela. Irrité de la neutralité pontificale, dans laquelle il voyait une complaisance pour la France, il continua à se plaindre que Paul III ne le traitât pas autrement que François Ier.

S'il est incontestable, qu'en face de l'alliance de la France avec les Turcs, le Pape, en gardant toute sa neutralité, se mettait dans une fausse position, on doit pourtant convenir, en réfléchissant impartialement sur la situation d'alors, que Paul III avait une attitude justifiée; s'il eût cédé à la demande de l'Empereur et s'il se fût déclaré résolument contre François Ier, il eût couru le danger de voir celui-ci se séparer de l'Église et encourager les Turcs à assaillir Rome. Pour se mettre à l'abri d'une pareille éventualité, Paul III faisait de grands préparatifs militaires à Rome. On vit bientôt que si ses ennemis lui prêtaient d'autres inten-

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 174.

[2] Voy. les brefs des 16 et 17 juin 1537 dans RAYNALD, 1537, n° 49; *ib.*, n° 50, une deuxième lettre à Charles V du 15 juillet 1537. L'original de la lettre papale du 16 juin et celui de la lettre des cardinaux du même jour à Charles dans les *Actes de Simanca* des Archives nationales de Paris (K. 1642, 11-12). Dans sa réponse du 20 août 1537, l'Empereur se plaignit de nouveau que le Pape le traitât exactement comme François Ier. (Minute K. 1642, 13; imprimé dans WEISS, *Papiers d'État*, t. II, p. 520; voy. aussi EHSES, t. IV, p. 138.) D'après les *Cause della guerra de 1537* (Bibliothèque Pia, 180, f° 4. Archives secrètes des Papes), les Turcs débarquent le 26 août à Corfou; Longo (Commentarii Cod. it. 538 de la *Hof und Staatsbibl.* de Murich) indique le 27 août.

tions, toutes leurs suppositions ne reposaient sur rien[1].

Ce qui fut non moins pénible au Pape que de tels soupçons, ce fut qu'en dépit des nouvelles toujours plus menaçantes sur les intentions du Sultan[2], on rencontrait les plus grands obstacles, et particulièrement sur le terrain pontifical, à recueillir les sommes nécessaires à la guerre contre les Turcs. Gens de Curie, Romains, ambassadeurs, villes et barons de l'État de l'Église, tous se plaignaient et accumulaient difficultés sur difficultés[3]. Le Pape leur rappela, à ce propos, que lorsque la tête est malade, tous les membres souffrent[4]. Fin juin, il ordonna des prières[5], des fêtes et une procession de Saint-Marc à l'église de la Minerve; à cette cérémonie prirent part tous les ordres religieux et les confréries; on vit le Pape, pieds nus, dans les rangs des fidèles[6].

[1] Voy. MINUTOLI, t. II, p. 151, 149, 158; Aguilar était le successeur d'Eifuentes; l'instruction pour lui du 15 novembre 1536 dans GAYANGOS, t. V, p. 2, n° 119. Les *Ephem.*, dans Cod. vat. 6978, f° 109, notent l' « ingressus » d'Aguilar le 23 février 1537, hora 22; voy. le rapp. d'A. Strozzi à Cosme de Médicis, Rome, 24 février 1537 (Archives d'État à Florence). Sur l'entrée d'Aguilar et les négociations qui la précédèrent, voy. BLASIUS DE MARTINELLIS, *Diarium*.

[2] Voy. STAFFETTI, *la Politica di Papa Paolo III* dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 74.

[3] Voy. *Nuntiaturberitche*, t. II, p. 192; la lettre du card. Piccolomini à Sienne, dat. de Rome 15 juin 1537 (Archives d'État à Sienne) et les rapp. de A. Strozzi à Cosme de Médicis, de Rome 1537, 15 et 23 juin (Archives d'État à Florence).

[4] Voy. les lettres carastéristiques de F. Peregrino des 14, 21 juin, 6 et 23 juillet (Archives Gonzague). Voy. aussi les rapp. de Strozzi du 23 juin 1537 et de A. Thebaldesco du 28 juin 1537 à Cosme de Médicis (Archives d'État à Florence) et *ib.* les lettres de G. M. della Porta à Urbin des 13, 22, 25 juin, des 5, 6, 10, 14 juillet 1537. Le 30 juillet 1537 « Jo Bapt. Quietus deputatus commissarius cum 100 equitibus ad loca status eccles., quæ 1 duc. pro foculari non solverint, ut mulctet et cogat. » *(Min. brev. Arm.,* 41, t. 7, f° 481.) Une bulle du 6 octobre 1537 ordonnait la réduction d'un ducat sur les impôts « pro centenario » des couvents, d'une moitié du revenu, et permettait de vendre les biens des couvents. (*Id.*, t. 8, n° 271; t. 7, f° 501, Archives secrètes papales).

[5] Voy. le rapport de l'ambassadeur bolonais dans CAPASSO, t. I, p. 297.

[6] Voy. le *Journal* dans CASIMIRO, *Araceli*,, p. 327, et les rapp. de Peregrino des 20 et 30 juin 1537. On lit dans le dernier : « N. S. lunedi proximo di S. Marco alla Minerva anderà in processione a piedi scalzi. » (Archives Gonzague.) Voy. aussi les *Eph. de Cornelius de Fine* dans Cod. Ottob. 1614

On se préparait fébrilement, car on disait que jamais encore de pareilles forces n'avaient été mises en mouvement par les Turcs[1]. Ce qui prouve combien la situation paraissait sérieuse, c'est qu'on avait mis en état de défense non seulement les ports d'Ancône, de Civita-Vecchia, d'Ostie et de Terracine, mais encore Rome et toutes les bourgades à soixante milles à la ronde. Paul III était résolu à rester dans la capitale : « Fuira qui voudra, s'il a peur, pour moi, je demeurerai à mon poste », déclara-t-il[2]. En août, il avait rassemblé environ 6 000 hommes dans la Ville éternelle[3]. Le commandement en chef des troupes, destinées à la défense des côtes, fut confié à Pier Liugi Farnèse[4]. Ces mesures de défense réclamèrent une grande dépense, qui fut une source d'ennuis sans fin pour le Pape. Les nouvelles taxes provoquèrent la plus grande résistance[5], aussi bien à Rome qu'à Spolète, Pérouse, Ferrare et Urbin.

L'attaque des Turcs, dont les vaisseaux, portant à bord l'ambassadeur français, parurent, fin juillet, dans les eaux italiennes[6], fut dirigée, non point, comme on l'avait craint à

et les *Ephem.* dans Cod. Vat. 6978, f° 139[b] de la Bibliothèque vaticane, et MERKLE, *Diaria*, t. I, 409.

[1] Voy. les *Ephem. de Cornelius de Fine* dans Cod. Ottob. 1614. « Roma sta in grandissima timor de Turchi », écrit A. Thebaldesco le 28 juin 1537 (Archives d'État à Florence). Voy. aussi SADOLETI, *Opera*, t. I, p. 249.

[2] Voy. le rapp. du 26 juin 1537 dans CHARRIÈRE, t. I, p. 330, et les lettres de G. M. della Porta des 19, 22, 25 juillet et 2 août 1537 (Archives d'État à Florence). Steph. Tarusius nommé commissaire pour la fortification des bourgs « intra 60 miliara ab urbe », juillet 1537 (indice 300. Archives secrètes papales). Sur le projet d'enrôler des soldats allemands, voy. *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 192. Giov. Batt. Bianchieri écrit de Rome à Bologne le 13 juin 1537 : « Hoggi in consistoro si è statuito fare XV[m] fanti per la guardia di Roma e delli porti. » (Archives d'État à Bologne.)

[3] Rapp. de F. Rodi du 26 juin 1537 dans CAPASSO, t. I, p. 298.

[4] Voy. CAPASSO, t. I, p. 300.

[5] Voy. les rapports de G. M. della Porta à Urbin des 30 juillet, 2, 8, 10, 14, 21 et 24 août 1537. (Archives d'État à Florence.)

[6] « Del Turcho s'intende che è partito de la Vellona, ma non si puo sapere dove si fermerà », de Rome le 25 juillet 1537. (Archives d'État de Sienne). Voy. les lettres de G. M. della Porta des 19, 22 et 25 juillet 1537. (Archives d'État à Florence.) Antonio Longo évalue dans « Commentarii della guerra de Venetiani con Sultano Solimano 1537-1540 », la force de la flotte turque à 400 legne. Cod. 670 de la Biblio-

Rome, contre les côtes des États de l'Église, mais contre l'Apulie. L'amiral de Charles V, André Doria, qui avait heureusement capturé des vaisseaux ennemis [1], se trouvait, malgré l'adjonction de cinq galères pontificales, de sept napolitaines et de plusieurs vaisseaux de Malte, trop faible pour attaquer de front la flotte très étendue de l'ennemi. Il se retira donc dans le port de Messine. Les Turcs, sous Barberousse, débarquèrent, fin juillet, non loin d'Otrante, sur la rade de Castro et commencèrent de là leurs incursions, ravageant le pays et emmenant beaucoup d'esclaves [2].

La nouvelle du débarquement des Turcs sur le territoire italien répandit partout la plus grande terreur; à la cour de Ferdinand Ier, on voyait déjà les Turcs dans la Ville éternelle [3]. Le Pape fit hâter les travaux de fortification à Rome et envoya des troupes à Terracina et à Civita-Vecchia [4]. Cependant, comme il arrive souvent, l'inattendu se produisit; les Turcs, qui ravageaient l'Apulie, furent rappelés ainsi que la flotte, et l'armée ennemie, quittant l'Italie, se tourna contre Corfou. La cause principale de cet important changement fut vraisemblablement que François Ier n'avait pas tenu sa promesse de paraître en ce moment en Italie [5].

thèque Méjanès à Aix, et Cod. it. 538 de la Bibliothèque d'État à Munich.

[1] 1537, Julii, p. 30. « Novum quod Andreas Doria cepit XI triremes Turci interfectis ad internicionem hostibus apud insulam Corcyram » (*Ephem.*, f° 139). D'après G. M. della Porta (rapp. du 30 juillet 1537), Doria leur prit 14 vaisseaux.

[2] Voy. Jovius, *Hist. lib.*, p. 36; rapport dans Charrière, t. I, p. 330; Paruta, CVIII; Petit, p. 167. Voy. aussi *Copie d'une relation du succès de l'armée du Turc* depuis le 12 juillet jusques et y compris le 11 août 1537 (Archives d'État à Bruxelles. *Lettres d'Italie*, n° 434), les *Ephem. de Cornelius de Fine* et le *Journal* (Cod. Barb. lat. 3552, f° 59, de la Bibliothèque vaticane.)

[3] Voy. la lettre de Morone, datée de Prague 20 août 1537 dans *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 199.

[4] Voy. les rapp. de G. M. della Porta des 2 et 4 août 1537 (Archives d'État à Florence). Celui-ci rapporte le 15 août qu'une liste des cloches des églises de Rome fut dressée car on songeait à les fondre pour l'artillerie.

[5] Voy. les commentaires de Capasso, t. I, p. 306. La première nouvelle du débarquement des Turcs en Apulie arriva à Rome le 2 août (voy. *Ephem.*, f° 139b). Dès le 18 août on apprit à Rome la retraite des Turcs (voy. le rap-

Avant même d'attaquer Corfou, le Sultan avait déclaré la guerre à Venise, qui pouvait être très dangereuse pour lui, dans le cas où elle se serait alliée avec Charles V et il fit emporter tous les biens et toutes les marchandises des Vénitiens dans son Empire. La forteresse de Corfou se défendit si vigoureusement que les Turcs renoncèrent à leur attaque au milieu de septembre et comme des nouvelles peu rassurantes leur étaient venues de Perse, ils retournèrent à Constantinople. La chrétienté commença à respirer; le Pape fit célébrer un service d'actions de grâces à Saint-Pierre et frapper une monnaie, sur laquelle était représenté un dauphin qui bat un crocodile [1].

La déclaration de guerre des Turcs contre Venise força la République à s'entendre avec le Pape et l'Empereur. Jusque-là, Paul III avait en vain essayé de gagner à la cause chrétienne la première puissance maritime de l'Occident, en vain il avait accordé de riches dîmes aux Vénitiens, dans l'espoir de les faire renoncer à leur politique mercantile. Même l'ambassadeur spécial, Fabio Mignanelli, envoyé dans la ville des Lagunes, à la suite du débarquement des Turcs en Apulie, n'avait rien obtenu [2]. Les intérêts commerciaux continuaient

port de Peregrino de ce jour). Le 20 août Peregrino mande que la nouvelle de la « ritirata del Turco della Puglia et Velona » s'est confirmée. Dans sa lettre du 31 août Peregrino indique comme cause de sa retraite : « La carestia grande de le vettovaglie, la peste grandissima in suo esercito l'infirmità grave d'un figliolo con l'mancamento de re di Franza che non gliha riposto alla promessa » (Archives Gonzague). Voy. le rapport de G. M. della Porta du 31 août 1537. (Archives d'État, à Florence.) Sur l'attaque de Corfou, voir plus haut.

[1] Voy. Raynald, 1537, n° 60; Bonamii, *Numismata rom. pont.*, t. I, p. 199, et Guglielmotti, t. I, p. 445. La source principale pour l'attaque de Corfou est Andr. Nukios, Αποδημι ων ηεφ. οη′ — πγ τοῦ λογου γ., éd. M. Mustoxidis, Kerkyra, 1865; voy. Hopf, p. 170, et *Cause della guerra del 1537*. A. Longo discute les causes pour lesquelles les Turcs abandonnèrent l'entreprise contre Corfou (*Comment.*, Cod. it. p. 538, Bibliothèque d'État, à Munich).

[2] Voy. Capasso, t. I, p. 318. Sur l'envoi de Mignanelli, voy. Raynald, 1537, n° 52, et les lettres de G. M. della Porta des 6 et 10 juillet 1537 (voy. supplément, n° 25). Au sujet des dîmes, le même fit un rapport le 13 et le 27 juin (Archives d'État, à Florence). J'ai trouvé dans un imprimé du temps, aux Archives Colonna à Rome, le « decreto dell' uditore della camera e del patriarca di Venezia che impone 3 decimi di tasse sulle rendite di luoghi

à l'emporter sur les exhortations du Pape, on ne voulait pas se brouiller avec la Porte [1]. Ce fut seulement sous l'impression de la brutale violation de la paix par les Turcs et de leurs menaces sur Corfou et les îles de la mer Égée [2] que Venise se décida, le 13 septembre 1537, à conclure une alliance contre les Infidèles avec le Pape. La participation de l'Empereur à ce traité pouvait être considérée comme certaine, après les déclarations que son ambassadeur avait faites [3]. Les Vénitiens s'armaient maintenant de toutes leurs forces, ils comptaient faire enrôler 8 000 mercenaires allemands [4].

Lorsque, le soir du 15 septembre, la nouvelle de la conclusion de la ligue arriva, le Pape montra une joie indescriptible. Il fit aussitôt appeler son maître des cérémonies, Blasius de Martinellis, qui se trouvait à sa vigne, pour confirmer à Rome la nouvelle de l'alliance. Celui-ci fut d'avis, puisque dix Papes déjà avaient vainement travaillé à gagner Venise à la guerre contre les Turcs, de célébrer une grande fête. Cette fête fut résolue [5]. Le 23 septembre, le cardinal vénitien Contarini célébra à l'église Saint-Pierre une grand'-messe solennelle, à la suite de laquelle le gouverneur de la ville prononça un discours, le Pape lui-même termina par le *Te Deum*. Immédiatement après cette fête, la nouvelle arriva que l'ennemi s'était retiré de Corfou [6].

religiosi de. dominio Veneto per la guerra di Venezia contro i pirati » (dat. 13 juillet 1537).

[1] Longo (*Commentarii*, Cod. it. 538 de la Bibliothèque d'État, à Munich) l'avoue sans détour.

[2] Sur les dévastations de ces îles, voy. le rapport de Girolamo Fantuzzi, Florence, 27 octobre 1537. (Archives d'État, à Sienne.)

[3] Voy. Capasso, t. I, p. 324-325.

[4] Voy. la lettre de Gabriel d'Ortenburg du 27 septembre 1537. *Programm des Gymn. zu Feldkirch*, 1860, p. 243.

[5] Voy. la lettre « al nuntio di Venetia » du 16 septembre 1537 (Projet aux Archives d'État, à Parme, Archives Farnèse) et Longo, *Commentarii*.

[6] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium* (Archives secrètes papales, t. XII, p. 56, *Ephem.* dans Cod Vat. 6978, f° 140), le rapport dans Charrière, t. I, p. 39, et la lettre de Peregrino, du 23 septembre 1537, de Rome (Archives Gonzague). Voy. aussi les rapports de G. M. della Porta à Urbin des 15, 16 et 18 septembre 1537. Dans le rapport du 16 septembre on lit :

La disparition momentanée du danger turc et surtout les intérêts opposés des Vénitiens et de l'Empereur et leur méfiance mutuelle firent que la conclusion définitive de leur traité d'alliance fut retardée indéfiniment. Quoique, fin novembre, on eût appris, de façon certaine, que le Sultan recommencerait son attaque, l'année suivante [1], et quoique le Pape fît tout ce qui était en son pouvoir pour amener à une conclusion heureuse les négociations qui se déroulaient à Rome, celles-ci n'avançaient que lentement [2].

Les Turcs ne restaient pourtant pas inactifs. Après la levée du siège de Corfou, le Sangiac de Morée avait reçu l'ordre d'assiéger Malvasia et Napoli de Romanie; Barberousse devait conquérir les îles vénitiennes de l'archipel grec. Comme celles-ci n'étaient pas suffisamment protégées, Syros, Pathmos, Paros et Naxos tombèrent successivement, après Égine, aux mains des infidèles [3]. Sur terre, les Pachas de Bosnie et de Sémendrie firent des incursions sur la frontière hongroise. Katzianer, le capitaine général de Ferdinand Ier, attaqua l'ennemi, mais subit une défaite écrasante, le 9 octobre 1537, à Gorian, non loin de Diakovar [4]. Zapolia commençait lui même à trembler devant la puissance des Turcs [5].

« Tutta Roma excettuati solamente gli confederati col Turco fa di questa resolutione quella grande allegrezza che non fece mai più tempo fa d'altra nova. » (Archives d'État, à Florence.)

[1] Voy. au supplément n° 26 la lettre de Peregrino du 30 novembre 1537. Sur les délibérations d'une commission de quatre cardinaux établie au début de novembre 1537 à propos du péril turc, voy. les rapports de G. M. della Porta des 7 et 22 novembre 1537. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. la description détaillée de Capasso, t. I, p. 330, qui dit : « Senza dubbio pero il più sincero tra tutti era il pontefice ». Le 12 décembre 1537, Paul III ordonna à son nonce à Venise de laisser lever, en plus des trois décimes, qui étaient accordés à Venise pour la guerre turque, encore un décime et demi. (*Min. brev. Arm.*, p. 41, t. VIII, n° 109. Archives secrètes.)

[3] Voy. A. Longo, *Commentarii della guerra de 1537-1540*.

[4] Voy. Jovius, *Hist. lib.*, p. 36; *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 223, 238.

[5] Zapolya entama avec Ferdinand Ier des négociations de paix, qui aboutirent le 24 février 1538 à la paix de Grosswardein. Voy. Karolyi, *Adalek a Nagyvaradi béke s az 1536-1538 évek történetéhez (Contribution à l'histoire de la paix de Grosswardein en 1536-1538),* Budapest, 1879, p. 225, et Utiesenovic, *Lebensgesch. des Kardinals Utiesenovic,* p. 2-12. Paul III

La grande ligue contre les Turcs, entreprise par le Pape, ainsi que la réunion du Concile, n'avait de chances d'aboutir, que si la guerre cessait entre Charles-Quint et François Ier. C'est pourquoi Paul III, invoquant la neutralité qu'il avait toujours observée [1], continuait ses efforts pour la paix, avec le même zèle qu'il mettait à préparer la défense contre les Turcs [2].

Les chances de voir cesser cette lutte intérieure déplorable dans la chrétienté augmentaient peu à peu. Les menaces des Turcs sur la Hongrie donnèrent à réfléchir à l'Empereur; de son côté le Roi de France comprit que le dangereux développement de la question d'Orient pourrait pousser à la fin le Pape et Venise dans les bras de son adversaire Charles. A cela vint s'ajouter la lassitude qui peu à peu gagna les deux partis. S'il ne fut pas tout de suite question de la paix, du moins une suspension d'armes de trois mois fut décidée à Mouzon et on songea à des négociations et même à une entrevue personnelle des deux rivaux [3].

Cet état de choses fut mis à profit par le Pape, qui, peu avant l'armistice, avait envoyé une nouvelle ambassade de paix [4], pour essayer, encore une fois, d'en finir avec cette malheureuse guerre [5]. Il ordonna aussitôt des démonstrations de joie au sujet de l'armistice et des prières pour la cessation définitive des hostilités [6]; puis, le 19 décembre 1537, il

profita de la paix pour envoyer en Autriche et en Pologne Rorario, dans l'intérêt de la continuation de la guerre contre les Turcs dans l'été de 1539. Voy. Pieper, p. 134; Lipot, dans *Mon. Hung. hist. Dipl.*, XVI, p. 75.

[1] Voy. Foscari, dans *Mon. Slav. merid.*, t. VIII, p. 134.

[2] Voy. l'édit du 31 octobre 1537 dans Raynald, 1537, n° 57.

[3] Voy. *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. VIII, n° 63 : *Universis subditis*, du 12 décembre 1537, sur la défense des côtes; n° 177 : Card. de Monte legato Cispad, 29 octobre 1537, sur la défense de l'État de l'Église; n° 349 : *Universis officialibus*, 27 octobre 1536, pour se procurer des rameurs. (Archives secrètes papales.)

[4] Voy. Baumgarten, *Karl V*, t. III, p. 230.

[5] Sur l'envoi de F. Mignanelli à l'Empereur et de Messer Baldassare à François Ier, voy. outre Pieper, p. 115, Capasso, t. I, p. 351.

[6] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium;* P. P. Gualterii, *Diarium* (Archives secrètes) et bulle d'indulgence 1537, (Imprimé contemporain.)

nomma deux légats : le cardinal Rodolfo Pio de Carpi pour la cour de France, le cardinal Cristoforo Jacobazzi pour la cour impériale; en vue du péril turc et de la réunion du Concile, ils devaient tout mettre en œuvre, pour que la suspension d'armes fût changée en une paix durable [1]. Le Pape, vers le même temps, déclara aux représentants de la France à Rome, que si ses espérances n'aboutissaient pas, il ne pourrait rester plus longtemps neutre, mais qu'il se prononcerait contre celui dont l'opiniâtreté ferait échouer la paix si nécessaire [2].

L'irritation de Paul III n'éclata pas seulement à cause de la méfiance, dont dut le remplir son exclusion des négociations de paix [3]; on venait justement alors de lui raconter que les représentants de François I[er] et de Charles V avaient eu une entrevue [4]. Cette entrevue ne fut pas très heureuse; elle n'eut pour résultat qu'une prolongation de l'armistice pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 1[er] juin. Milan restait toujours la pomme de discorde, à propos de laquelle on ne pouvait s'entendre [5].

Ce qui, plus encore que la déclaration faite par le Pape en décembre, donna à réfléchir aux Français, ce fut, qu'en

Voy. Pincellotti, *Delle imagine del S. Salvatore, delle processioni, etc.*, Roma, 1863, p. 12.

[1] Voy. Raynald, 1537, n[os] 58-60. Lettre de N. Sergardi du 19 décembre 1537 (Archives d'État, à Sienne). Le décret de nomination de Carpi comme légat, dat. XII Cal. Ian. 1537, dans *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. VIII, n° 180. *Ibid.*, n° 188. Pouvoirs étendus pour Jacobazzi, 23 décembre 1537 (Archives secrètes papales). Leur départ à tous deux eut lieu le 23 décembre. Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*.

[2] Charrière, t, I, p. 358. En octobre déjà (*ibid*, p. 354) et en mars, Paul III s'était exprimé de la même façon. Voy. le rapport chiffré de Peregrino. Rome, 6 mars 1537 : « Io ho persona ch'è molto appresso el Papa che l'altra sera essendo in camera disse aver mandato el vescovo d'Arienti (Rieti) dal imperatore et Cesare de Nobili dal christianissimo re per ridurli a pacificarsi insieme et far ogni sforzo, ma da chi rimarà sera constretto essergli contra et inimico et non più neutrale. » (Archives Gonzague.)

[3] Voy. le rapport de N. Sergardi daté de Rome 8 décembre 1537. (Archives d'État, à Sienne.)

[4] Voy. le rapport de N. Sergardi daté de Rome, 15 décembre 1537, *ibid*

[5] Voy. la relation de Giustiniani dans Alberi, t. I, série I, p. 200

dépit de tous leurs efforts contraires [1], la grande alliance contre les Turcs, pour laquelle Paul III, l'Empereur et Venise négociaient depuis si longtemps, venait de se réaliser. Le 8 février 1538, put être enfin publié, au Vatican, le traité de la Ligue qui, en raison de la participation du Pape, fut appelée la Sainte Ligue [2].

L'alliance, que venaient de contracter Charles V, Ferdinand Ier, Venise et Paul III, non seulement défensive, mais offensive contre les Turcs, fixait d'abord les contributions de guerre : le Pape devait en payer un sixième, Venise un tiers, l'Empereur la moitié.

La campagne devait être entreprise avec 50 000 fantassins, 4 500 cavaliers, de l'artillerie à proportion et 200 trirèmes ; de ces dernières, Paul III devait en fournir 36, l'Empereur et Venise chacun 82; le Pape avait mission de fixer la contribution des États italiens. Ferdinand Ier était exempt de cette contribution, mais devait placer une armée en Hongrie. Les autres États, la France elle-même, étaient invités à adhérer à la Ligue. Le commandement de l'armée de terre était attribué au duc d'Urbin, celui de la flotte à André Doria. Tous les litiges, qui surviendraient pendant l'expédition, seraient tranchés par le Pape. Un accord additionnel fixait déjà les parts dans le partage de l'Empire turc : la souveraineté de Constantinople devait revenir à Charles V [3].

Le 10 février, la Sainte Ligue fut publiée solennellement à Saint-Pierre : à cette occasion Marco Grimani, nommé

[1] Voy. le rapport dans Charrière, t. I, p. 364.

[2] Voy. la lettre de G. M. della Porta au duc d'Urbin, Rome, 8 février 1538 (Archives d'État, à Florence, Urb. p. 265) et le rapport de l'ambassadeur siennois L. de Soria à la gouvernante des Pays-Bas, Venise, 18 février 1538 (Archives d'État, à Bruxelles, n° 1534 : *Lettres d'Italie*).

[3] Le traité dès lors imprimé (voy. Picot, t. III, p. 508) dans Raynald, 1538, n° 4. (Voy. Lebret, *Magazin*, t. VII, p. 199; *Mon. Slav. merid.*, t. VIII, p. 118); voy. aussi Pometti, *Per la storia della marina italiana*, Roma, 1898, p. 83, et *Libri commem. di Venezia*, p. 231. Par bref du 6 novembre 1537 Paul III promit au duc d'Urbin de ne pas le molester pour la possession d'Urbin (spécialement Camerino) tant qu'il prendrait part à l'expédition, mais sous réserve des droits du Saint-Siège sur Camerino. *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. VIII, n° 129. (Archives secrètes papales).

légat de la flotte pontificale, reçut les insignes de sa nouvelle dignité. Grimani, qui devait pousser à Venise l'armement des galères, prit congé, le 2 mars, du Pape et des cardinaux et partit le lendemain pour Civita-Vecchia [1].

Une grande activité commençait à régner dans ce port, ainsi qu'à Ancône et à Venise [2], car le Pape tenait à ce que le secours promis fût prêt à temps. Il voulait qu'on n'épargnât aucune dépense, qu'on fit tout ce qui était possible et il était très contrarié de voir que les autres confédérés ne déployaient pas le même zèle [3]. Giovanni Ricci [4] était extrêmement actif et ne cessait d'aller et de venir entre Ancône et Venise, pour presser les préparatifs [5].

Dès avant la conclusion de la ligue, le Pape s'était déclaré disposé à une rencontre avec Charles V et François I[er], pour y négocier personnellement de la paix, sans laquelle on ne pouvait escompter de chances de réussite dans la campagne contre les Turcs. Nice fut proposée comme lieu de conférence. Charles V déclara qu'il acceptait cette ville [6]. Comme des nouvelles certaines annonçaient les menaçantes intentions des infidèles [7], un consistoire du 28 janvier 1538 fixa le départ du Pape pour Bologne au 8 ou 10 février [8]. Mais

[1] Voy. P. P GUALTERIUS, *Diarium*; BLASIUS DE MARTINELLIS, *Diarium* (Archives secrètes papales) et les *Ephem.*, f° 140. La nomination de Grimani comme légat de la flotte pontificale fut faite le 7 janvier 1538. (Voy. *Acta consit.* et les *Ephem.* Voy. aussi *Bessarione*, *V* (1899), p. 239. A propos du duc d'Urbin les cardinaux Ferreri et Trivulzio étaient d'avis de lui donner l'épée d'honneur, tandis que le cardinal Pucci voulait qu'on réservât cette distinction à P. L. Farnèse; voy. le rapport de G. M. della Porta à la duchesse d'Urbin, Rome, 1[er] février 1538. (Archives d'État, à Florence, Urb., p. 265.)

[2] Voy. L. MELE, *Genealogia de famiglia Ricci* (Archives Ricci, à Rome).

[3] Voy. la lettre de Farnèse à G. Ricci, dat. Borgo Sandonnino, 15 avril 1538 et Alexandrie, 6 mai (Archives Ricci).

[4] Bref daté de Rome, 4 mars 1538, *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 9, n° 199.

[5] MELE, *Genealogia*.

[6] Voy. RUA, *Carlo V*, p. 41.

[7] Voy. le rapport de N. Sergardi, Rome, 26 janvier 1538 (Archives d'État, à Sienne).

[8] Voy. le rapport de N. Sergardi, Rome, 29 janvier 1538, et RIBIER, t. I, p. 90. Voy. aussi la lettre du trésorier à G. Ricci du 30 janvier 1538 (Archives Ricci).

François Ier, profondément surpris de la conclusion de la ligue, se montra, au grand déplaisir du Pape, tout à fait opposé à l'entrevue. Il croyait le Pape déjà entièrement acquis à l'Empereur et en conséquence il soulevait difficultés sur difficultés [1]. Malgré cela, le Pape ne se laissait pas effrayer. Si, par suite du mauvais état des choses, son départ de Rome dut être plusieurs fois différé, il n'en persista pas moins dans son plan avec sa ténacité ordinaire et finit par le réaliser [2]. Le Roi de France, dont l'alliance avec les Turcs soulevait un grand mécontentement dans son propre pays, ne pouvait différer indéfiniment sa venue, quand le vieux chef de l'Église était prêt à entreprendre lui-même un voyage si pénible [4].

Lorsque, le 20 mars, le cardinal Vincenzo Carafa eut été nommé légat à Rome [5], le Pape, contre l'attente de plusieurs, quitta, le 23, sa résidence [6]. Il passa par Monterosi, Ronci-

[1] Voy. les rapports dans Ribier, t. I, p. 95, 128, et Gayangos, t. V, p. 2, n° 183.

[2] Voy. Capasso, t. I, p. 372, et Staffetti dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 180.

[3] Voy. F. Giustiniani dans Alberi, 1re série, t. I, p. 213.

[4] Le 28 février 1538 Paul III écrivit au duc de Savoie pour qu'il lui laissât Nice (voy. Raynald, 1530, n° 8); du même jour est un bref aux Mag. et convent. Rhodi : ils doivent tenir prêtes « triremes pro itinere Nicee » ; en conséquence il envoie Ioh. Maria Stratigopolo. (*Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 9, n° 185. Archives secrètes papales.) Voy. Charrière, t. I, p. 366 (au lieu de 1537, lire 1538.)

[5] Voy. *Acta consist.* dans Archives consistoriales du Vatican et lettre de Papazzoni du 20 mars 1538. (Archives d'État, à Bologne.) Sur l'activité de Carafa, v. *Tachi Venturi*, t. I, p. 409, 440.

[6] Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal E. Gonzaga du 23 mars 1538 (Archives Gonzague). Le *Diarium de P. P. Gualterius et de Blasius de Martinellis.* « La partenza di N. S. è molto riscaldata » écrivait le trésorier à G. Ricci le 18 mars 1538, « da tre di in quà per la nuova ch'il re chrest. è per venire al colloquio. » (Archives Ricci.) Sur le voyage du Pape, voy., outre Gualterius, *Diarium* (t. XII, p. 58, f° 347b, Archives secrètes papales), le rapport suffisant de Blasius de Martinellis (*Itineratio Pauli III versus Placentiam et Niceam, ibid.*, p. 243, et t. XII, p. 57, 74; également dans Cod. lat. 12547, f° 209b de la Bibliothèque national de Paris) qui cependant n'était pas constamment auprès du pape; les rapports d'ambassade cités plus loin et les lettres du cardinal Farnèse à G. Ricci (t. IX, p. 186. Archives Ricci). D'après ces sources l'itinéraire aurait été le suivant : 23 mars jusqu'à Monterosi; 24 : Ronciglione; 25 : Viterbe; 26 et 27 : Montefiascone; 28 :

glione, Viterbe, Montefiascone, Bolsena, Acquapendente, pour arriver à Montepulicano, où il fut salué très honorablement par ordre de Cosme de Médicis [1]. De Montepulciano, sans toucher à Sienne, il continua sa route par Monte Oliveto, Castelnuovo, Poggibonsi, Castelfiorentino et Fucecchio vers Lucques. Cette ville, où Paul III entra le 7 avril, fut, sur sa demande, relevée de l'interdit lancé contre elle à la suite d'une levée d'impôts arbitraires sur le clergé [2]. Quoique le Pape eût reçu à Lucques la désagréable nouvelle, que le duc de Savoie soulevait des difficultés pour livrer au Pape, qui y voulait faire sa résidence, le château de Nice, la seule forteresse qui lui fût restée, il repartit, dès le 8 avril, par Pietrasanta, Massa, Sarzana, Tulla, Pontremoli, le col de la Cise, Berceto et Fornuovo vers Parme, où il arriva le 13, veille du dimanche des Rameaux. Comme en cet endroit un de ses officiers fut tué, il en repartit très irrité le 15 et se rendit par Borgo Sandonnino et Fiorenzuola vers Plaisance. Il y trouva Niccolo Tiepolo et Marcantonio Contarini, qui avaient été envoyés par Venise en qualité d'ambassadeurs extraordinaires au Congrès. Il les assura, qu'en dépit de ses fatigues et de ses désagréments personnels, il n'en poursuivrait pas moins vigoureusement la conclusion de la paix [3].

Acquapendente; 30 et 31 : Montepulciano; 1er avril : Monte Oliveto; 7 : Lucques; 8 : Pietrasanta; 8 : Sarzana; 10 : Pontremoli; 11 : Berceto; 12 : Fornuovo; 13 : Parme; 15 : Borgo Sandonnino; 16 avril au 5 mai : Plaisance. Du 10 au 15 mai : Savone. G. Ferraro (*Ivini d'Italia giudicati da P. Paolo III e dal suo bottigliere Sante Lancerio*, dans la *Riv. Europ.*, t. VII, (1876), p. 2, 94) indique bien la route suivie, mais sans les dates. Il y a un beau poème sur le voyage du Pape dans les *Rime e lett. di V. Gambara*, p. 4.

[1] Spinelli Benci, *Storia di Montepulciano*, Fiorenza, 1646, p. 100. Voy. les *Deliberagioni del consiglio 1537-1542* (Archives d'État à Montepulciano.)

[2] Voy. Raynald, 1538, n° 10, voy. *Libro di spesa* (Archives d'État à Lucques.)

[3] N. Ludovisi à Bologne, dat. Parme 1538, avril 13 (Archives d'État à Bologne). *Venet. Depeschen*, t. I, p. 10; Staffetti dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 82. A Parme, Paul III bénit les rameaux; il envoya à la cathédrale de cette ville, dont il avait été évêque, la rose d'or. Voy. Longo, *Commentarii*. Sur le meurtre du Maestro di Stalla à Parme, voy. Manente, p. 260.

Paul III, qui célébra, à Plaisance, la semaine sainte et la fête de Pâques, voulait y attendre la décision du duc de Savoie, au sujet de la livraison du château de Nice, ainsi que l'arrivée des cardinaux légats Jacobazzi et Carpi[1]. Ceux-ci devaient arriver, dès le 25 avril, mais, par suite des négociations au sujet du château de Nice, leur entrée fut retardée de quelques jours[2].

Au sujet des chances de la paix, des bruits pessimistes couraient. Pier Luigi Farnèse et le cardinal Ghinucci confièrent aux ambassadeurs florentins qu'il y avait peu d'espérance à se faire; tout au plus obtiendrait-on un armistice, encore cela soulèverait-il de très grandes difficultés[3]. Lorsque, le 28 avril, les deux légats furent arrivés, le Pape montra plus d'espoir d'obtenir la paix[4]. Le 1er mai, arriva la nouvelle que le duc de Savoie mettait le château de Nice à sa disposition[5]. Là-dessus, Paul III alla, par Tortone et Alexandrie, vers Savone, où il fit le 10 mai son entrée solennelle[6].

La veille, l'Empereur était entré, avec sa suite, dans le port de Villafranca. Par suite d'une communication d'un envoyé du Pape, il avait changé son premier plan de venir,

[1] Voy. le rapport d'Agnolo Niccolini, Plaisance, 23 avril 1538 (Archives d'État, à Florence).

[2] « Li revmi Iacobacci et Carpi si espettavano alli 22 cosi teneva S. Sta et tutta la corte, ma intesa che hebbero per la via la difficultà de la rocca Nizza ritornono a dietro, » écrit l'évêque de Bologne, N. Ludovisi de Plaisance, le 25 avril 1538 (Archives d'État de Bologne).

[3] « Intendo... che S. Bne ha da questi signori Cesarei più gagliardi promesse che mai della fortezza di Nizza et circa il maneggio della pace si tien al tutto desparata come m'ha detto el *S. Pier Luigi et il card. Ghinucci* quali confidano habbia a concludersi una tregua lunga, etc. » A. Niccolini, de Plaisance, 17 avril 1538. Archives d'État, à Florence, Med. 3261. (Les mots soulignés sont en chiffres.)

[4] Rapport de A. Niccolini, Plaisance, 29 avril 1538, et lettres de N. Ludovisi du 2 mai 1538. Le 30 avril les cardinaux-légats firent au consistoire un rapport sur leur mission. *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican.)

[5] Rapport de A. Niccolini, Plaisance, 1er mai 1538.

[6] *Venet. Depeschen*, t. I, p. 26. Raynald, 1538, n° 10; Abate Agostini, *Cronache Savonesi publ. dall' Assereto*, Savona, 1897, p. 119; Picot, t. III, p. 437; Staffetti (*Arch. stor. ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 83) renvoie en outre au rapport de G. Salvago aux Archives d'État, à Gênes.

en personne, prendre le Pape à Savone et de l'accompagner à Nice, en envoyant dix-sept vaisseaux à sa rencontre à Savone. Paul III voulait ne donner prise à aucun soupçon de partialité, mais il ne put éviter la rencontre avec l'Empereur. Pour tranquilliser le Roi de France à ce sujet, il lui envoya Latino Giovenale Manetti[1].

Quoique plusieurs fussent convaincus qu'on ne pourrait aboutir à la paix, mais seulement à une suspension d'armes, le Pape et les siens n'en continuèrent pas moins à se bercer de l'espérance de réussir à établir un accord durable[2]. Paul III croyait que la sagesse politique de l'Empereur amènerait la conclusion de la paix[3].

Pier Luigi Farnèse partit, le 13 mai, prendre possession du château de Nice[4]; deux jours plus tard, le Pape s'embarqua pour Nice. Comme il approchait du port de cette ville, il reçut la mauvaise nouvelle qu'on refusait de livrer le château. Charles V avait essayé, jusqu'au dernier moment, de persuader le duc de céder, mais la garnison et les habitants de Nice, très défiants, s'étaient soulevés et avaient déclaré qu'ils ne souffriraient pas qu'on livrât le château ni au Pape, ni à l'Empereur. Paul III se vit donc contraint, le 17 mai, d'aller loger, en dehors de la ville, au couvent des Franciscains[5].

Si le voyage avait été plein d'ennuis, le séjour dans un couvent étroit ne fut pas moins pénible; mais le vieux Pape,

[1] *Venet. Depeschen*, t. I, p. 20, 30, 39; Capasso, t. I, p. 391. Le bref à François Ier avec la lettre accréditant L. Giovenale est daté : Savone, 11 mai 1538. *Min. brev. Arm.*, p. 41, 10, n° 343.

[2] Voy. les rapports de A. Niccolini, Savone, 11 et 13 mai 1538 (Archives d'État, à Florence).

[3] *Venet. Depeschen*, t. I, p. 39.

[4] Voy. le rapport de A. Niccolini du 13 mai 1538, p. 70.

[5] Voy. *Venet. Depeschen*, t. I, p. 45; *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 287. Aucun document n'indique que le Pape et l'Empereur, dans leur demande relative au château, eussent nourri la moindre arrière-pensée contre Charles de Savoie; l'Empereur voulait seulement empêcher que le château ne tombât au pouvoir de la France. Voy. Segre, dans *Atti d. Accad. dei Lincei, Cl. stor.*, t. V, p. 10, 82; Segre, *Carlo III*, p. 6. Le petit traité de Besse ne m'a pas été abordable : *Entrevue à Nice*, Nice, 1901.

dans son zèle pour la paix, supportait toutes les incommodités avec une vivacité juvénile[1]. L'Empereur resta à bord de sa galère, à Villafranca. Deux jours plus tard, il fit, avec une grande escorte, sa visite au Pape. Cette première conférence des deux chefs de la chrétienté eut lieu au couvent des Franciscains. Ainsi que le Pape le déclara à l'ambassadeur de Venise, on ne s'y entretint guère que du refus du château de Nice, que de cérémonial et de questions générales relatives à la paix. L'Empereur se montra extrêmement piqué contre le duc de Savoie. Il émit même le soupçon que la mutinerie des habitants n'était qu'un prétexte et il songeait à s'entretenir avec le Pape sur sa galère. Le refus du château était également très désagréable au Pape, non seulement parce qu'il le forçait à habiter un logis incommode, mais encore pour un autre motif. Il craignait que François Ier ne prît prétexte de la circonstance pour ne pas venir et c'est pourquoi il lui envoya de nouveau le nonce Ferreri[2].

Par suite du mauvais temps, la seconde entrevue entre l'Empereur et le Pape ne put avoir lieu que le 21 mai. Paul III n'avait amené avec lui à cette conférence personne, pas même un cardinal. L'Empereur, au contraire, y était venu avec une grande suite et même une garde du corps de 500 hommes. Il ne se fiait pas aux Français et c'est pour cela que l'entretien n'eut pas lieu au couvent des Franciscains mais dans un pavillon fortifié, situé dans un jardin d'orangers, entre Nice et Villafranca, près du rivage de la mer où étaient ses galères. L'objet principal de l'entretien était la campagne contre les Turcs, que Charles V voulait simplement défensive cette année, renvoyant l'offensive à l'année 1539. Les ambassadeurs vénitiens n'étaient pas de cet avis. Paul III, eu égard aux négociations de paix et à la France,

[1] Voy. les lettres au nonce de Portugal, datées de Nice, 22 mai et 9 juin 1538. (Archives secrètes papales. *Carte Farnes*, p. 2)

[2] *Venet. Depeschen*, t. I, p. 48, 51, et *Pendaglia*, éd. Antonelli, p. 16. Ce dernier dit que la conférence dura cinq heures, tandis que GUALTERIUS (*Diarium*) ne parle que d'une heure, et les Vénitiens d'une heure et demie. Le rapport dans GAYANGOS, t. V, p. 2, n° 206, parle de trois heures.

parla de retarder les préparatifs de guerre offensive jusqu'à la conclusion de la conférence[1].

Le roi de France n'arrivait toujours pas, ce qui n'empêchait pas le Pape de démontrer infatigablement l'insuffisance d'un armistice et la nécessité d'une paix durable. Comme c'était lui qui avait eu l'idée de l'entrevue, il conduisit, presque constamment, à Nice, les délibérations importantes. Il ne pouvait s'appuyer sur le Collège des cardinaux, car celui-ci était divisé en deux partis[2]. La politique de Paul III avait, cette fois encore, un cachet plus personnel que de coutume, puisque, depuis le 1er janvier 1538, Ricalcati était déchu de ses fonctions de secrétaire particulier et avait été remplacé par le cardinal Alexandre Farnèse, ce qui changeait complètement l'orientation et le maniement des affaires d'État[3].

Parmi les cardinaux qui soutenaient le Pape dans ses efforts pour la paix, se trouvait notamment le noble Sadolet[4]. Si Paul III eût réussi, on eût pu espérer une ère complètement nouvelle en religion et en politique. Une réconciliation entre Charles et François eût été, au point de vue de l'éloignement du péril turc, au point de vue du Concile et de l'apaisement du schisme religieux en Allemagne, d'une incalculable importance et combien aurait été accru le prestige de la papauté, si Paul III avait réussi à rendre la paix aux peuples qui la désiraient si ardemment! Et ce qui ne pesait pas moins dans la balance, c'était la perspective de tous les avantages, que les Farnèse auraient recueillis d'une si heureuse solution[5].

[1] Voy. *Venet. Depeschen*, t. I, p. 54, 84, et STAFFETTI, dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 85.

[2] Voy. *Venet. Depeschen*, t. I, p. 79, et CAPASSO, t. I, p. 434.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. SADOLETI *Opera*, t. I, p. 259.

[5] Les documents que nous avons ne permettent pas de savoir avec précision si Paul III voulait donner Milan à sa famille; l'*Aviso* fourni par CAPASSO, t. I, p. 30, n° 4, n'est en tout cas pas suffisant. Comme le zèle du Pape pour le rétablissement de la paix est indiscutable (voy. là-dessus la relation de Tiepolo dans ALBERI, 1re série, t. II, p. 84, et aussi l'opinion de Ranke, p. 1⁶, p. 160), l'accusation lancée par ses pires ennemis (voy. STAFFETTI, *Cybo*, p. 191)

On comprend que, devant des rêves si brillants, le Pape se soit un peu illusionné sur les difficultés qui s'opposaient à son projet. Cette confiance tenait en partie aux rapports beaucoup trop favorables, que le cardinal Carpi lui avait faits[1]. Les étranges retards, que François Ier mettait à paraitre à Nice, montrent le peu d'enthousiasme qu'il avait pour l'entrevue. A différentes reprises, il avait fait annoncer son arrivée, d'abord pour le 25, puis pour le 29 mai. Lorsque enfin il parut, le 31 mai, le congrès put être considéré comme ouvert[2]. Le Roi, qui avait pris logement à Villeneuve, à quelques milles de Nice, se rendit, le 2 juin, en pompeux apparat et escorté d'une suite splendide, auprès du Pape, qui l'attendait dans une petite maison éloignée d'un mille de Nice. Auparavant, les cardinaux Contarini et Ghinucci avaient été envoyés au-devant du roi de France. François Ier prodigua au Pape les plus grandes marques de respect. Il resta debout, tête découverte, pendant tout son entretien avec le représentant du Christ. Il s'excusa de son retard dans les plus beaux termes; cependant il ne paraissait pas disposé à négocier personnellement avec son adversaire. Le Pape, au cours de cette première entrevue, s'entretint quatre longues heures avec le Roi, seul à seul dans une chambre, où tous les

et répétée à diverses reprises par Sarpi que le Pape n'aurait vu dans la paix qu'un prétexte à ses tentatives de népotisme, tombe d'elle-même (voy. Brischar, t. I, p. 109).

[1] Voy. Capasso, t. I, p. 434.

[2] Sur les conférences qui précédèrent immédiatement l'arrivée de François Ier, Gualterius écrit : « Die 28 maii connestabilis Franciæ et cardinalis Lotharingie venerunt ad Sm D. N. cum magna comitiva nobilium et fuerunt cum sua santte per quatuor horas, deinde redierunt ad Villam novam, quæ est sub ditione Franciæ regis. — Die 19 Rex gallorum venit ad Villam novam. — Eadem die 29 maii Covos et Granvela fuerunt cum Smo D. N. per tres horas et incepimus sperare de pace. — Die ultima maii connestabilis Franciæ pransus est cum Smo D. N. et deinde cum duabus triremibus regis, quæ venerunt Niciam, profectus est comes Tendæ ad Villam francam ad Caesarem et duxit oratorem ducis Moscoviæ, qui fuerat liberatus a manibus piratarum. — Die prima iunii connestabilis Franciæ et cardinalis Lotharingiæ profecti sunt cum 7 triremibus ad Caesarem et fuerunt excepti maxima cum laetitia et redeuntes in itinere loquiti sunt cum SSmo D. N. hora caenæ et Covos et Granvela iverunt ad regem Franciae cum tribus triremibus. » (Archives secrètes papales.) De même les *Ephem.* dans Cod. Vat., 6978, fo 141b.

deux s'étaient retirés, après les premières cérémonies de la salutation[1].

Le refus constant de François Ier de s'entretenir avec Charles-Quint diminua l'importance de la conférence et rendit extrêmement difficile au Pape son rôle de conciliateur. Ainsi se trouvait justement écarté le moyen le plus efficace en de pareilles negociations, la rencontre des personnes. Comment songer après cela à apaiser la défiance profonde, dont les deux adversaires étaient remplis, l'un vis-à-vis de l'autre; et que de tact il fallut au Pape, pour éviter de funestes malentendus!

François Ier, dès sa première visite, s'était déjà exprimé avec assez de vigueur contre la paix de Cambrai, et il avait déclaré qu'il ne voulait rien entreprendre contre les Turcs, rien surtout de ce qui serait propre à fortifier la position de l'Empereur, tant que Milan ne serait pas entre ses mains. Quoi que pût dire le Pape, les conseillers du roi de France y répondaient, en réclamant la livraison du duché et de ses forteresses au duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, depuis la mort du Dauphin. Comme Charles-Quint, dans une entrevue de trois heures avec le Pape[2], le 3 juin, avait parlé avec une prudente réserve, ce dernier conçut de nouvelles espérances. Mais Granvelle déclara bientôt que son maître ne céderait Milan que dans trois ans, à la condition que François contribuerait d'abord à la guerre turque et donnerait son assentiment au Concile[3].

L'Empereur était rempli de la plus profonde méfiance contre son ancien antagoniste. C'est en vain que le Pape cherchait à l'adoucir, ainsi que ses conseillers Granvelle et

[1] Voy. Pendaglia, p. 17; Decrue, *Montmorency*, p. 352; Stafetti, dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 87; P. P. Gualterius, dans Raynald, 1538, n° 12, et les *Ephem.*, f° 141b; sur la pompe déployée par François Ier, voy. *Cornelius de Fine*, Cod. Ott., 1614; p. 143 (Bibliothèque vaticane).

[2] « Die 3a papa fuit cum imperatore per tres horas (Archives secrètes papales). Le cose si vanno stringendo di modo che tutti giudicano che la cosa si debba resolvere fra 3 giorni. (Archives de l'État de Bologne.)

[3] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 100, et Staffetti, *Arch. stor. ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 88.

Covos, dans les entretiens que ceux-ci avaient avec Montmorency et le cardinal de Lorraine[1]. Un accord était d'autant plus difficile, que les deux rivaux s'obstinaient à refuser toute rencontre personnelle. Le 5 juin, le Pape s'arrêta à ce moyen terme de faire faire, selon les besoins, la navette entre les deux souverains, aux cardinaux Cupis, Ghinucci et Cesarini[2]. Malgré cela, les négociations n'avançaient pas, elles menaçaient même d'échouer complètement. Déjà on parlait d'une dissolution du congrès. Dans ce moment critique, le Pape, qui avait reçu la visite solennelle de l'épouse et de la sœur de François Ier, les reines Éléonore et Marguerite[3], proposa, le 9 juin, dans une quatrième entrevue avec l'Empereur, un nouveau moyen : Milan devait être remis aux mains de Ferdinand Ier, qui s'engagerait, sous les garanties les plus étendues, à marier une de ses filles au duc d'Orléans et à lui livrer le duché, trois ans après. Charles V déclara y consentir, mais en exigeant que François Ier rompît sur le champ son alliance avec les Turcs et adhérât au Concile. Lorsque le Pape, dans sa deuxième entrevue avec le roi de France, le 13 juin, lui transmit cette proposition, François Ier la repoussa en riant[4]. Comme une nouvelle proposition de Paul III fut rejetée par les conseillers français, il devint évident qu'une paix durable était impossible.

Le Pape, qui, le 14 juin, fit un rapport au consistoire sur la situation, dut s'estimer heureux d'avoir obtenu au moins une suspension d'armes; encore la chose présentait-elle de grandes difficultés. Le roi de France désirait, pour garder la Savoie le plus longtemps possible, étendre cet armistice à

[1] Outre *Dépêches vénitiennes*, voir encore Gualterius : « Die 4 fuerunt cum Smo D. N. post prandium per longum tempus Covos et Granvela et connestabilis Franciæ et cardinalis Lotharingiæ. — Die 5 iterum supradicti quatuor fuerunt cum sua Ste et ea die cedidits pes pacis. » (Archives secrètes papales.)

[2] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 109.

[3] Voy. là-dessus dans les *Acta pontif.* l'intéressant rapport de G. M. della Porta, de Nice, 10 juin 1538 (Archives d'État, à Florence). Voy. aussi les *Ephem.*, Cod. Vat., 6978, p. 141b, et *Riv. Europ.*, t. VIII, p. 2, 99.

[4] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 117, 123, 130, et Staffetti, *Arch. stor. Ital.*, 5e série, XXXIII, p. 89. Voy. aussi *Giorn. ligustico*, XXIII (1898), p. 415.

quinze ou vingt ans, tandis que Charles V ne le voulait, au plus, que de cinq à dix ans. On finit par s'entendre sur le chiffre de dix ans. Pendant ce temps il était entendu que chacun garderait ses possessions actuelles. On parla de nouvelles négociations à tenir à Rome, pour mettre fin à la querelle[1].

L'après-midi du 17 juin, les ambassadeurs de Charles V se réunirent dans le couvent que le Pape habitait. Ce dernier, qui avait eu, le matin encore, un suprême entretien avec François Ier, se trouvait dans sa chambre, les ambassadeurs étaient dans une salle attenante. Le cardinal Ghinucci servait d'intermédiaire, car de nombreuses difficultés se présentaient encore.

Enfin tout s'arrangea, un peu tard, dans la soirée. Lorsque l'ambassadeur vénitien, Marcantonio Contarini, vint annoncer le résultat au Pape complètement épuisé, celui-ci déclara que sa joie était plus grande qu'au jour de son élection et qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, que de ce commencement sortirait la paix générale[2].

Le 18 juin, Charles V et François Ier donnèrent leur signature. Deux jours plus tard, le Pape partit de Nice, où il avait souffert autant de l'incommodité de son logement que de ces angoissantes et irritantes négociations. La flotte, qui remmenait le chef de l'Église, se composait de six galères impériales et de quatre galères royales. A Villafranca, Charles V vint s'y joindre avec vingt-quatre galères. A Oneglia, où le Pape dit la messe, il eut avec l'Empereur un long entretien. Le 22 juin, le Pape et l'Empereur firent leur entrée solennelle à Gênes : Paul III monta au palais Fieschi, Charles V alla chez les Doria. Pendant ce séjour à Gênes, on essaya de s'entendre sur la question du Concile[3]; en même temps, Paul III s'occupa de ses propres intérêts, qu'il savait très habilement lier aux intérêts généraux. Relativement au

[1] Voy. Capasso, t. I, p. 419.
[2] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 151. A Nice une croix de marbre sur la place Croix-de-Marbre rappelle aujourd'hui encore cette entrevue; voy. Rua, p. 45.
[3] Voy. chap. I.

mariage de la fille naturelle de Charles V, Marguerite d'Autriche, avec Ottavio Farnèse, mariage convenu dès novembre 1537; il fut définitivement arrêté que l'ambassadeur impérial Aguilar rédigerait à Rome le contrat. Là-dessus, Paul III accorda à l'Empereur la Cruzada pour cinq ans et d'autres revenus ecclésiastiques en Espagne, dont le montant fut évalué à deux millions de ducats [1]. Paul III pourtant n'était aucunement résolu alors à entrer dans le parti de Charles V, pas plus qu'à abandonner sa neutralité. Des assurances très tranquillisantes furent données, à ce sujet, à François I[er] et on parla de marier un prince français avec Vittoria, fille de Pier Luigi Farnèse [2].

Pendant que le Pape était encore à Gênes, le bruit extraordinaire se répandit que François I[er] et Charles V, qui, à Nice, avaient refusé de se rencontrer, se verraient à Marseille. Lorsque l'ambassadeur vénitien interrogea le Pape à ce sujet, le 28 juin, celui-ci déclara que la nouvelle pourrait bien être vraie, car la reine Éléonore avait fortement travaillé à réconcilier les deux princes [3].

L'entrevue, que Montmorency notamment s'était efforcé de préparer, eut lieu, du 14 au 16 juillet, à Aiguesmortes et se passa de la façon la plus cordiale. Les propos qui furent échangés dans cette ville, qui garde encore aujourd'hui sa physionomie antique, sont restés un secret. On ne sait pas à quels faits précis se rapportait la satisfaction que témoignèrent les deux monarques de leur entrevue. A en juger par certaines lettres de Charles V, François I[er] dut avoir promis son appui pour faire rentrer, à la suite d'amiables négociations, les protestants dans le sein de l'Église, ce à quoi le

[1] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 145, 172, 177; VANDENESSE, t. II, p. 142; STAFFETTI, *Arch. stor. Ital.*, 5[e] série, t. XXXIII, p. 92. GUALTERIUS écrit : « Die 25 (Iunii) fuit congregatio cardinalium Genuæ. — Die 25 papa ivit ad Caesarem qui erat in palatio Andræ de Auria, et detinebatur podagra. Die 29 iunii papa fuit cum Caesare a 21 usque ad mediam horam noctis. » (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. RIBIER, t. I, p. 251, et STAFFETTI, p. 93. Sur d'autres projets de mariage pour Vittoria, voy. plus loin, chap. IV, et SEGRE, *Carlo III*, p. 15.

[3] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 170.

Pape avait déjà donné son consentement à Nice[1]. L'Empereur dit à l'ambassadeur vénitien que le roi était encore lié pour huit mois par son traité avec le sultan, mais qu'après il ferait tout ce qu'on voudrait[2].

Le Pape avait pris congé à Gênes de Charles V, de la façon la plus amicale, et s'était embarqué, le 29 juin, pour la Spezzia. De là il retourna à Rome, par les mêmes chemins par où il était venu[3].

Le 24 juin, il rentra en grande pompe dans sa résidence. Le sénateur, les conservateurs et le caporion lui vinrent au-devant jusqu'à Ponte Molle; le peuple le reçut avec grande joie. A la Porta del Popolo, ornée comme pour un jour de fête, on lisait l'inscription : Au Pape Paul III, à la sagesse et à l'autorité de qui on devra la paix entre les chrétiens et la guerre contre les Turcs, le sénat et le peuple de Rome souhaitent santé et victoire[4].

La paix n'était pas encore réellement faite, mais l'armistice de dix ans permettait d'espérer, comme les témoignages de joie en Italie et au dehors le montraient, que les rapports étaient dès à présent fort améliorés et qu'un accord définitif ne tarderait pas à intervenir[5].

[1] Voy. LANZ, t. II, p. 287, et *Staatspapiere*, p. 278; LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 141; CRESCI, p. 141; BUCHOLTZ, t. IV, p. 329; BAUMGARTEN, t. II, p. 286; EGELHAAF, t. II, p. 338; ROSENBERG, p. 37; DECRUE, *Montmorency*, p. 353; STAFFETTI, *Giorn. ligustico*, t. XXIII (1898), p. 216; RUA, p. 50; voy. aussi LINDNER, *Lobgedicht auf die Zusammenkunft in Aigues-Mortes*, Rostock, 1875, et ACCAME, *Relaz. sul convegno di Acquemorte. Giorn. stor. et lett. d. Liguria VI*, Genova, 1905, p. 10-12; SEGRE, *Carlo III*, p. 7. Montmorency espérait, à la suite de l'entrevue de Nice, obtenir la légation d'Avignon pour son neveu le cardinal de Châtillon. Malgré les plus ardents efforts, il n'y réussit pas. Paul III donna, en avril 1541, la légation au cardinal Farnèse. Voy. RIBIER, t. I, p. 484, 488, 517, 559; DECRUE, p. 390.

[2] *Dépêches vénitiennes*, t. I, p. 188.

[3] GUALTERIUS, *Diarium* (Archives secrètes papales, t. XII, p. 58). Voy. aussi STAFFETTI, *Cybo*, p. 198.

[4] Voy. la lettre de Plotis du 30 juillet 1538 (Archives Gonzague), et FORCELLA, *Feste*, p. 53. Voy. aussi *Cronache di Viterbo*, p. 436; CANCELLIERI, *Possessi*, p. 101; GAIRDNER, *Lett. and Pap.*, t. X, n° 663; CRESCI, p. 142; LANCIANI, t. II, p. 68; CAPASSO, t. I, p. 433; SOLMI, *Fuga*, p. 53.

[5] Voy. RAYNALD, 1538, n° 18. Voy. les poésies dédiées à Paul III dans Cod. Vat., 3701 (Bibliothèque Vaticane).

L'armistice ne fut d'aucune utilité pour l'entreprise contre les Turcs. Après comme avant, François I[er] ne voulait rien entendre à ce sujet[1]. L'Empereur, du reste, ne songeait pas non plus alors sérieusement à la guerre contre les Infidèles. Il avait si peu de confiance en le roi de France, qu'il aimait mieux traiter avec la Porte. Les négociations dans ce but étaient même en train avec Barberousse. C'est ce qui explique le retard incompréhensible des Impériaux à soutenir la flotte vénitienne et papale. Lorsque le vice-roi de Naples, Ferrante Gonzaga, qui devait prendre le commandement en chef de l'armée, en remplacement du duc d'Urbin malade, parut à Corfou, l'amiral vénitien Capello et Grimani, chefs de la flotte pontificale, voulurent attaquer la flotte ennemie dans les eaux grecques. Mais Gonzague déclara qu'il fallait attendre auparavant l'arrivée des trente-deux galères d'André Doria[2]. Ainsi fut perdu un temps précieux. L'attente finit par paraître trop longue à Grimani[3]. Le 10 août, avec ses trente-six galères, il attaqua, dans le golfe d'Arta, la forteresse de Prévésa, devant le promontoire d'Actium, dans le but de forcer enfin, par l'ouverture des hostilités, les Impériaux à marcher. Contre son attente, Grimani se heurta à une si vigoureuse résistance, qu'il dut rentrer à Corfou sans avoir réussi[4].

L'attaque de Prévésa fut pour Barberousse le signal de courir dans le golfe d'Arta avec sa flotte forte de cent cinquante voiles. Telle était la situation, lorsque le 7 septembre 1538, André Doria parut enfin dans le port de Corfou, mais avec une partie de sa flotte seulement, car il avait laissé de nombreux vaisseaux en arrière pour défendre Tunis et la côte espagnole contre les pirates[5]. On résolut alors de marcher contre Prévésa ; le 27 septembre, la bataille commença.

[1] Zinkeisen, t. II, p. 778.

[2] Longo, *Commentarii* (Cod. it. 538 de la Bibliothèque d'État de Munich).

[3] Voy. Guglielmotti, t. II, p. 41.

[4] Voy. Longo, *Commentarii;* Paruta, t. IV, p. 53; Zinkeisen, t. II, p. 779. Paul III avait envoyé à Ferrante Gonzaga une lettre pour le prévenir dès le 18 juillet 1538. Voy. Raynald, 1538, n° 22.

[5] Voy. rapport de Grimani dans Guglielmotti, t. II, p. 34.

Le plan était d'enfermer la flotte de Barberousse dans le golfe d'Arta et de l'y anéantir. Mais l'entreprise échoua de la plus déplorable façon, on en a donné des explications différentes. D'après l'opinion commune, Doria fut le coupable de ce que l'attaque finit dans une retraite honteuse qui ressemblait à une fuite [1].

Le désastre de Prévésa fut le signal d'un nouvel accroissement de la puissance maritime turque. Il est presque inutile de signaler, en octobre, la conquête de Castelnuovo, à l'entrée du golfe de Cattaro, car Doria ne songeait pas à pousser plus loin ses opérations; il s'obstina à retourner en Sicile. Il ne fallait plus rien attendre non plus de Grimani qui, désespérant de tout, cingla vers Ancône avec les galères pontificales et se rendit de là à Rome, pour informer le Pape de ce qui s'était passé [2].

En fait, la Ligue venait de prendre fin. Le 3 novembre 1538, on causa bien encore à Rome d'une nouvelle entreprise pour le printemps prochain [3], mais elle n'aboutit pas. Devant l'attitude équivoque de Charles V, qui remplissait le Pape de méfiance [4], Venise entama des négociations de paix. Lorenzo Gritti obtint d'abord une suspension d'armes de trois mois, qui se changea enfin en traité de paix, en octobre 1540. Venise, outre une contribution de guerre de 300000 ducats, dut renoncer à Napoli di Romania et Mal-

[1] Voy. Longo, *Commentarii*, *Cause della guerra* (Archives secrètes papales); Paruta, t. IV, p. 56; Jovius, *Hist. lib.*, p. 37; Ribier, t. I, p. 256; *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 201; Guglielmotti, t. II, p. 42; Manfroni p. 330, et la relation de Contarini au supplément n° 33. G. Capasso, dans les *Rendic. del r Ist. Lomb. d. sc. e lett.*, 2° série, t. XXXVIII, défend Doria contre l'opinion générale et montre qu'il ne fut pas responsable. Pour décider à quel point ce panégyrique est justifié, il faudrait qu'on connaisse mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les relations occultes de l'Espagne avec Barberousse. Voy. Manfroni, dans *Rev. maritt.* (1896), t. III, p. 278, et dans *Arch. stor. Sicil.*, t. XXX, p. 63.) G. Ricci avait informé, le 4 octobre 1538, Farnèse de cette défaite; celui-ci répondit, le 16, que le Pape en était attristé, mais n'avait pas perdu tout espoir. (Lettre aux Archives Ricci, à Rome.) Voy. aussi bref à Charles V, dans Raynald, 1538, n° 24.

[2] Voy. Guglielmotti, t. II, p. 78; Manfroni, p. 343.

[3] Bucholtz, t. V, p. 111; Baumgarten, t. II, p. 344.

[4] Voy. Ribier, t. I, p. 477.

vasia en Morée, à quelques localités de Dalmatie ainsi qu'à toutes les petites îles, conquises dans l'archipel par Barberousse[1]. Le Pape, à plusieurs reprises, s'était efforcé de détourner Venise d'une paix avec la Porte; bientôt, chez lui aussi, la préoccupation d'une guerre turque passa à l'arrière-plan. D'autres intérêts religieux et politiques, notamment la situation de l'état de l'Église et l'élévation de sa famille, prirent le pas sur les questions d'Orient.

[1] Voy. Zinkeisen, t. II, p. 803; Romanin, t. VI, p. 54; Luzio, *Lett. di Giovio*, p. 40. La nouvelle de la paix arriva à Venise le 12 novembre 1540. Voy. la lettre de Hieron. Hieremia à Madruzzo du même jour. (Archives vicariales à Innsbruck.)

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 74, 90, 124.

CHAPITRE IV

L'ÉTAT DE L'ÉGLISE ET L'ÉLÉVATION DE LA FAMILLE FARNÈSE. — DIFFÉRENDS AVEC COSME DE MÉDICIS. — SOUMISSION DE PÉROUSE ET GUERRE CONTRE LES COLONNA. — LA VIE DE COUR A ROME ET LES FÊTES DU CARNAVAL.

En dehors des questions de la grande politique européenne, les affaires des États de l'Église occupèrent souvent l'attention de Paul III, dès le début de son gouvernement. Si Clément VII avait laissé à son successeur un héritage infiniment lourd, sous tous les rapports, cet héritage l'était tout particulièrement en ce qui concernait les possessions immédiates de l'Église. La capitale, lourdement frappée par le sac et par d'autres infortunes [1], les provinces, complètement épuisées et ruinées par de nombreuses guerres le trésor à sec, telle était la situation, lorsque Paul III prit le gouvernement [2].

Quoique la vacance du Saint-Siège eût été de courte durée, elle avait donné lieu aux troubles ordinaires; à Pérouse notamment et aux alentours, les Baglioni avaient provoqué de sérieuses complications; à cela vint se joindre une lutte sauvage entre Spolète et Cascia. Le Pape, dès le 19 et le 21 octobre 1534, expédia un commissaire et des troupes dans l'Ombrie [3]. La paix fut rétablie à Pérouse, pour un

[1] « In effecto la città è povera e consumata dal sacco et da diluvii d'acque », écrit F. Peregrino le 22 janvier 1536 (Archives Gonzague).

[2] Voy. Guicciardini, *Storia lib.*, p. 20, c. 2; Capasso, t. I, p. 18.

[3] Voy. les brefs pour Sixtus Zucchettus et Camillus Robertinus, dat. 19 octobre 1534, p. 19 et 20. *Min. brev. Arm.*, p. 40, t. XLIX, n[os] 102, 103

moment, mais dès le soir du 1er novembre, Rodolfo Baglioni, fils de Malatesta, reparut devant la ville avec de nombreux bannis; il parvint à en forcer l'entrée. Le vice-légat, évêque de Terracine, était en séance avec les Prieurs, à l'Hôtel de Ville, lorsque les ennemis parurent, se jetèrent sur lui, le prirent par la barbe et le tuèrent. Ce meurtre fut suivi d'autres actes sanglants. Tout le quartier de la Porte Saint-Ange fut pillé. On fit de même pour plusieurs habitations des Braccio et Staffa, dans d'autres parties de la ville. Pendant la nuit, le feu fut mis au palais du vice-légat et ce bâtiment, ainsi que la cour attenante de l'évêché, furent réduits en cendres. « Ce fut, dit le chroniqueur Cesare Bontempi, un triste spectacle, tel qu'on n'en avait pas vu de pareil, depuis la fondation de notre ville[1]. »

Paul III, sitôt qu'il eut connu ces faits, cita en jugement les coupables[2] et envoya contre eux des troupes, sous le commandement du comte de Santafiora et de Pitigliano[3]. Ceux-ci mirent à la raison ces « hommes de sang ». Le 1er janvier 1535, arriva à Pérouse un nouveau vice-légat, dont les soldats mirent en fuite les bannis et les brigands[4]. Il restait à délivrer les alentours de leurs incursions. Cette mission échut à Giovanni Battista Savelli[5]. En juillet, l'armée papale prit Spello et d'autres châteaux des Baglioni, qui furent détruits. La pacification de Pérouse présenta quelques difficultés. Un nouveau vice-légat, envoyé par Paul III, s'y efforça

(Archives secrètes papales). Voy. BONTEMPI, p. 356; FUMI, *la Legazione del card. Ippolito de' Medici*, p. 82, 88.

[1] BONTEMPI, p. 356; voy. CAPASSO, t. I, p. 91; FUMI, p. 92, 96.

[2] Bref pour Rodulfo et Joh. Paulo Baglionibus, dat. 30 octobre 1534. *Min. brev. Arm.*, p. 40, t. IL, n° 255; voy. *ibid.* le bref pour Zuchetto commissario du 4 novembre 1534 (Archives secrètes papales).

[3] Voy. le bref aux subditi ecclesiæ du 8 novembre 1534. *Min. brev. Arm.*, p. 40, et 49, n° 259, et BONTEMPI, p. 358. Voy. aussi MANENTE, p. 250.

[4] Outre BONTEMPI, p. 358, voy. le bref pour Phil. Bonagratiae commissario du 16 décembre 1534. (*Min. brev. Arm.*, p. 40, t. IL, n° 284. Archives secrètes papales.) Le duc d'Urbin bannit Rodolfo Baglioni de son territoire. Voy. la lettre de G. M. della Porta du 4 juillet 1535 (Archives d'État, à Florence).

[5] Voy. MANENTE, p. 250.

vinces étaient également insignifiants et considérablement diminués par les hypothèques qui les chargeaient. Il ne restait rien des 3 000 ducats de l'Ombrie; des 22 000 ducats de la Marche, il n'en rentrait que 7 000 et 10 000 seulement sur 17 000 de Bologne et de la Romagne, 8 000 de Parme et Plaisance, au lieu de 24 000. De même les impôts des salines et du bétail, à Rome et dans la Marche, ne rendaient plus que 9 000 ducats, les mines d'alun à Tolfa, 2 000 seulement. On pouvait compter par an sur 5 000 ducats, produits par les amendes judiciaires. De sorte que l'ensemble du revenu ne dépassait guère 200 000 ducats, représentant une considérable diminution sur l'époque de Clément VII, qui, en 1526, encaissait encore 499 000 ducats [1]. L'ambassadeur vénitien était convaincu que Paul III, par suite de la faiblesse de ses finances, ne pourrait entreprendre aucune guerre; il n'en est que plus caractéristique qu'il ait noté une considérable amélioration financière dans les derniers temps. Au nombre des dépenses figuraient, en première ligne, les pensions faites à ses neveux, parmi lesquels Pier Luigi Farnèse touchait 500 ducats par mois et son épouse, 100. Le nombre des camériers secrets, qui était de vingt-quatre sous Clément VII, fut élevé par Paul III à cinquante-six, puis un peu réduit dans la suite. La garde pontificale était composée de deux cents lansquenets, dont chacun touchait 3 ducats et demi par mois, sans compter l'indemnité de logement.

La préoccupation, que l'ambassadeur vénitien montrait de la guerre, tenait au népotisme exagéré de Paul III, qui fut incontestablement la plus grande tare de son pontificat.

Au début de son règne, on crut qu'il allait mettre un frein à l'affection immodérée, qu'il avait pour les siens et qu'il

[1] Voy. la *Serie des trésoriers de Paul III* dans Moroni, LXXIV, p. 288. Le *motu proprio* du Pape du 27 mars 1544, par lequel fut rétabli l' « ufficio del Presidentato della camera Apostolica », dans Garampi, p. 287.

[2] Alberi. En 1547 les lansquenets durent être remplacés par des Italiens. Voy. *Nuntiaturberitche*, t. X, p. 605.) En 1548 la garde suisse fut rétablie. (Voy. Lütolf, p. 30; Wirz, *Filonardi*, p. 101, et Benigni, *Miscell. d'ist. eccl.*, t. V, p. 163.)

avait déjà montrée étant cardinal [1]. Pier Luigi Farnèse avait paru à Rome secrètement, tout de suite après la fin du conclave, mais Paul III lui donna l'ordre de s'éloigner sans tarder et de ne plus reparaître, sans une autorisation particulière. L'ambassadeur mantouan, qui nous donne ce détail, était convaincu que ce changement ne serait pas de longue durée et que l'amour pour les siens serait plus fort que ses bonnes intentions [2]. Ce fut, en effet, ce qui arriva Non seulement Pier Luigi, mais d'autres parents, en grand nombre, arrivèrent d'abord secrètement à Rome [3], puis cessèrent de s'y cacher et bientôt tous firent éclater sans ménagements leur joie de la faveur pontificale.

En raison de l'âge avancé de Paul III, les Farnèse songèrent à s'enrichir promptement. La première place échut, dès le début, à Pier Luigi Farnèse. « Il tient grande table, écrivait l'ambassadeur mantouan, dès la fin de novembre 1534, et mange seul à une petite table comme le Pape [4]. » Le neveu ne songeait guère à abandonner sa vie désordonnée et immorale, quoique sa santé fût déjà fort atteinte [5]. Les

[1] Sanuto, XLVIII, p. 463.

[2] Voy. au supplément n° 3 le rapport de F. Peregrino, du 17 octobre 1534 (Archives Gonzague). Voy. aussi la lettre de L. Sergardi du 21 octobre 1534 dans Archives d'État, à Vienne; *ibid.*, une lettre de P. L. Farnèse à Sienne, dat. Capodimonte 1534, octobre, p. 19, dans laquelle celui-ci le remercie de ses félicitations à propos de l'élection du Pape.

[3] T. II. « S. P. Loyso s'aspetta qua dimani, ma secretamente come le altre volte », écrivait G. M. della Porta à Urbin le 16 novembre 1534. (Archives d'État à Florence.)

[4] Affo, *P.-L. Farnèse,* p. 19; Luzio, *Pronostico*, p. 59; Capasso, t. I, p. 71, 97.

[5] Dès le 23 décembre 1534 et le 19 janvier 1535, G. M. della Porta parle d'une maladie de Pier Luigi (Archives d'État, à Florence). Le 10 février 1535 Peregrino mande que le neveu est malade au château Saint-Ange. Le 22 janvier 1536 le même écrit que Pier Luigi est à « S. Paolo fuori le mura più presto peggiorato del suo male che altramente, col disordinare et non haversi cura. » (Archives Gonzague.) D'après G. M. della Porta, qui parle de l'état inquiétant du neveu dans ses rapports des 15, 16, 17, 27 et 28 février 1535, celui-ci souffrait de la même maladie que Clément VII. En outre son cas était sûrement aggravé par les suites de ses débauches. (Voy. Affo, p. 20.) Les 10 et 13 mars 1535 on voit, d'après les rapports de G. M. della Porta, que l'état de Pier Luigi était un jour mauvais, le lendemain meilleur. Le 28 avril 1535 Porta annonce une nouvelle maladie du fils de Paul III par

contemporains étaient déjà si habitués aux avancements des parents les plus indignes, qu'ils ne se scandalisèrent pas de la faveur de Pier Luigi, non plus que de la nomination au cardinalat, en décembre 1534, des deux petits-fils de Paul III, mais les basses visées de népotisme de Paul III furent jugées sévèrement, lorsqu'il entama la guerre de succession de Camerino[1].

A cette succession prétendaient Giulia, fille du dernier duc mort en 1527, Giovanni Maria Varano et Ercole Varano. Giulia devait épouser, conformément au désir de sa mère Catherine, Guidobaldo della Rovere, prince héritier d'Urbin, quoiqu'il fût à prévoir qu'aucun Pape ne permettrait la réunion de Camerino à Urbin[2]. L'affaire fut donc menée avec autant de rapidité que de secret, pendant la vacance du Saint-Siège. Le 12 octobre 1534, le contrat de mariage fut conclu, dans le plus grand secret, dans le bourg de Camerino. Comme la fiancée n'avait que onze ans et demi, la consommation du mariage dut être différée. Peu d'heures après la signature du contrat, arriva un messager de Rome, avec une lettre du collège des cardinaux, qui interdisait une pareille union, sans l'assentiment du nouveau Pape[3]. Paul III renouvela cette défense, dès le 14 octobre, mais sous une forme douce et amicale[4], sans que Catherine Varano ni Guidobaldo fissent mine de reculer; d'accord avec son père,

suite d'eau bue en trop grande quantité. Le 10 décembre 1536 Porta écrit que Pier Luigi a été la veille dangereusement malade, qu'il va mieux aujourd'hui. (Rapp. de Porta aux Archives d'État, à Florence, Urb.) Il est vrai que de temps en temps les maladies de Pier Luigi étaient simulées. C'est ce qu'écrit M. Bracci le 17 juillet 1540 : « Il duca di castro fa il malato et non si lassa visitar se non da chi li da piacer. » (Archives d'État, à Florence, Med. 3263.)

[1] L'ambassadeur bolonais Papazzoni mande de Rome le 1er janvier 1535 : « Hier sera venne in Roma il S. Pier Luigi, *quale è allogiato nel palaggio di S. Stà* (Archives d'État, à Bologne), donc pas au palais Farnèse, comme l'indique Navenne (p. 267).

[2] Voy. plus haut.

[3] Voy. Feliciangeli, p. 173, 299, et Capasso, t. I, p. 82.

[4] Bref à la duchesse de Camerino, du 14 octobre 1534 (*Min. brev. Arm.*, p. 40, t. IL, n° 11. Archives secrètes papales), imprimé d'après l'original de Florence dans Feliciangeli, p. 180.

ce dernier prit possession de Camerino, le 17 octobre[1].

Le Pape était résolu à ne pas souffrir ce mépris de sa souveraineté; il songeait aussi vraisemblablement à marier Giulia avec Ottavio, le fils de Pier Luigi Farnèse; mais avant tout, il croyait devoir empêcher un accroissement de puissance de Francesco Maria, le vieil adversaire du Saint-Siège, et une réunion de Camerino avec Urbin, car l'union des États de l'Église avec les provinces du Nord avait toujours été très redoutée. Paul III s'exprima là-dessus avec toute la clarté possible, devant un ambassadeur, à qui il dit qu'au cas où Camerino tomberait en possession du duc d'Urbin déjà si puissant, il ne se sentirait plus en sécurité à Rome[2]. Le 21 octobre, il cita Giulia et sa mère Catherine Varano et le 9 novembre, Guidobaldo, à comparaître à Rome; un bref particulier interdisait expressément à Guidobaldo d'achever le mariage[3]. Les assignés ne se présentèrent point. Cette résistance donna d'autant plus à réfléchir à Paul III[4], qu'il fut bientôt convaincu que cette désobéissance était encouragée par Venise et l'Empereur. Très inquiet, il fit, conformément au conseil de Jacques Simonetta, évêque de Pesaro, suivre son cours à la procédure[5]. Lorsque l'ambassadeur vénitien vint parler en faveur des vassaux rebelles, Paul III

[1] Lili, t. II, p. 323 Feliciangeli, p. 183 Capasso, t. I, p. 83.

[2] Guidobaldo, dans une lettre à son père, datée « di la rocha di Camerino », 6 février 1535, rend compte des négociations de Giovanni da Pescia avec le Pape; le Pape déclarait : « Che lui era deliberato di non comportar mai che la fosse signore de lo stato di Camerino, et suggiungendoli M. Giovanni queste parole : Pater sancte, la S. N. ha sempre detto che in questa cosa la non vuole più che se ne vogli la giustitia; quando la giustitia volesse chel s., duca fosse signore di Camerino non dovrebbe despiacer a N. S.. le rispose più presto con alteratione che altrimenti : la giustitia non vuole chel duca d'Urbino sia tanto gagliardo su le porte di Roma et basta. » (Archives d'État à Florence, *Urb.*, t. I, G, p. 108, f° 440.)

[3] Feliciangeli, p. 184, 302. L'accomplissement du mariage n'eut lieu qu'en février 1537 (*ibid.*, p. 179).

[4] Voy. la lettre du cardinal H. Gonzague du 7 novembre 1534. (Archives Gonzague.) Voy. aussi les lettres du cardinal E. Gonzaga des 10, 12, 14 et 19 décembre 1534 dans Cod. Barb. lat. 5788. (Bibliothèque vaticane.)

[5] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbin de Rome, 24 décembre 1534. (Archives d'État à Florence.)

répondit que la seigneurie, en un pareil cas, avait agi exactement de même [1].

Les Impériaux crurent sentir la main de François I[er] dans l'action du Pape [2]. Ils furent très irrités, lorsqu'ils virent le duché de Camerino, attribué à Ercole Varano, Giulia dépossédée, Catherine et Guidobaldo, frappés d'excommunication et la ville et le territoire mis en interdit [3]. Paul III paraissait résolu à poursuivre, par la force des armes, l'exécution de ces ordonnances. Latino Giovenale Manetti et Girolamo Varallo, qui avaient été envoyés, au début d'avril, à l'Empereur et au roi de France, portaient diverses commissions relatives au duché de Came-

[1] Le Pape disait : « Che al vassalo non tocca di voler dar legge al superiore et che i signori Venetiani anch'essi sogliano far il medesimo (cardinal E. Gonzaga à Agnello (en chiffres) du 27 janvier 1535. Cod. Barb. lat. 5788, f° 93, de la Bibliothèque vaticane.) G. M. della Porta parle le 31 décembre 1534 (Archives d'État, à Florence) de l'intervention des ambassadeurs vénitien et impérial.

[2] Voy. les rapports de Sanchez des 28 janvier et 25 mars 1535 (Archives d'État, à Vienne) et la lettre du cardinal Gonzague à Agnello (en chiffres) du 1[er] mai 1535. Cod. Barb. cit., f° 137[b].

[3] D'après Lili (t. II, p. 325), que suit Feliciangeli (p. 300), la déposition de Caterina, Giulia et Guidobaldo, à laquelle était liée l'excommunication, fut lancée le 17 février 1535, l'interdit le 28 mars. Cette dernière indication est sûrement fausse, car Peregrino envoyait avec sa lettre du 18 mars 1535 la sentence suivante publiée à Rome : « Illustrissimi D. Guidobaldus de Ruveris et nobilis puella Julia de Varano ac Catarina Cibo mater tutrix eiusdem Julie... litteris apostolicis non paruerunt. Sic auctoritate apot[ca] excommunicati declarati, aggravati, reaggravati et interdicti ac rebellionis et alias penas in dictis litteris apostolicis contentas incidisse denunciantur, nec non omnes et singule terre, loca, ville seu oppida in quibus ipsos Guidobaldum, Juliam et Caterinam morari seu ad que applicare contigerit, ecclesiastico interdicto denunciantur supposita. » (Archives Gonzague.) G. M. della Porta mande que l'excommunication contre les susdits est imprimée et sera publiée le lendemain matin. (Voy. aussi l'*Aviso* du 12 mars 1535. Archives d'État à Vienne.) Le 17 mars G. M. della Porta raconte l'inutile tentative d'un parent de Paul III, pour détourner celui-ci de procéder plus avant contre Camerino : « Anzi più tosto par che tutti l'officii fatti habiano nociuto, havendo publicati excommunicati questi signori non in uno et dui loghi, come si sole; ma per tutta Roma. » Le 18 mars G. M. della Porta dit que l'ambassadeur vénitien s'est plaint près du Pape de l'excommunication, mais en vain. Le 19 mars le même annonce que l'interdit a été lancé sur : « città e contado di Camerino. Il papa elevò la casa qua di Roma alla duchessa di Camerino. » (Archives de Florence.)

rino [1], dont Ercole Varano fut formellement investi, en mai [2].

Une grande partie des cardinaux, notamment Hercule Gonzague, entièrement attachés à l'Empereur et très hostiles à Paul III, étaient opposés à une campagne militaire contre Camerino [3]. Pier Luigi Farnèse se décida même à intervenir personnellement. Si d'abord il n'obtint rien, il crut pourtant avoir préparé un changement de sentiments chez Paul III; son espérance était fondée sur une intervention de l'Empereur auprès du Pape, qu'inquiétait beaucoup le péril turc. Constance Farnèse, mariée à Blosio Sforza, comte de Santafiora, promit aussi à l'ambassadeur d'Urbin de parler à son père [4]. Les partisans de Guidobaldo comptaient surtout sur l'empereur. Si inflexible que se montrât Paul III, ils croyaient que si Charles V tenait bon, le Pape n'irait pas se jeter la tête contre les murs [5]. Ils ne se trompaient pas.

La difficulté d'une entreprise militaire contre une ville si bien située et si forte et plus encore la résistance de Charles V et le péril turc modifièrent les sentiments du Pape. Pier Luigi Farnèse ménagea, en juin, un compromis : l'objet du litige devait d'abord être remis aux mains de l'ambassadeur impérial et le procès suspendu jusqu'à

[1] Voy. la lettre de G. M. della Porta du 5 avril 1535. (Archives d'État à Florence.) PIEPER, *Nuntiaturberitche*, p. 110.

[2] Tous concluent, écrit le cardinal Gonzague très partisan de l'empereur et très hostile au Pape : « che s'el papa havesse Camerino, il darebbe agli suoi et non alla chiesa, ne a quelli che vi pretendono ragion dentro. » Lettre chiffrée à Agnello, du 15 mai 1535. Cod. Barb. lat. 5788, f° 152. (Bibliothèque Vaticane.)

[3] « Una bona parte de cardinali comenza a prehender ardir di biasimar il designo che ha il papa di far guerra benche pochi siano quei ch' abiano animo di dirgline male. Cibo ancora lui comenza a recognoscer l'errore suo dicendo non haver mai creso che s'andrà su tanto avanti. » G. M. della Porta à Urbin, de Rome, 20 mars 1535. (Archives d'État à Florence.)

[4] Voy. les lettres de G. M. della Porta à Urbin, dat. Rome, 5 et 12 avril 1535. (Archives Florence.)

[5] Voy. la lettre de G. M. della Porta à Urbin, dat. Rome 5 mai 1535. On y lit ce qui suit : « Mons. di Palermo disse in capella ad alcuni cardinali senza rispetto : l'imperatore viene in Italia et patron di tutti, ma non sarà già mai patron di papa Paolo che ha l'animo invicto. (Archives d'État, à Florence.)

l'arrivée de Charles V à Rome. Quelques instances que fit dans la suite Paul III près de Charles V, pour avoir les mains libres dans la question de Camerino, il n'en put rien obtenir, Le Habsbourg resta inflexible [1]. Pendant son séjour à Rome, l'Empereur réussit à rendre le Pape plus accommodant [2]; le 8 mai 1536, les censures lancées dans l'affaire de Camerino furent suspendues pour six mois et plus, au gré du Pape [3].

En dehors de la question de Camerino, le Pape eut à s'occuper, en 1535, surtout du procès contre le cardinal Benedetto Accolti. Cette affaire était encore un héritage du règne de Clément VII.

Benedetto Accolti, rejeton d'une famille arétine, était, à proprement parler, une créature des Papes Médicis. Entré sans vocation dans l'état ecclésiastique, cet humaniste de fine culture, qui entretenait un commerce amical avec les lettrés les plus en vue, avait gagné, par son talent poétique, la faveur de Léon X. Sous Clément VII, il grandit rapidement, devint évêque de Crémone, archevêque de Ravenne et,

[1] Voy au supplément, n[os] 11-12, le rapport de Sanchez du 3 juin 1535. (Archives d'État, à Vienne); la lettre du card. E. Gonzaga au duc de Milan du 5 juin 1535 (Cod. Barb. lat. 5788, f° 162. Bibliothèque Vaticane); la lettre de Ricalcati du 11 juin 1535 dans CARDAUNS, *Karl V*, p. 161, et le rapport de G. M. della Porta du 30 juin 1535 (Archives d'État à Florence).

[2] Voy. CARDAUNS, p. 161.

[3] Bref au vicarius general, episcopi camerinensis : « Licet Guidobaldus de Ruvere, Julia de Varano et Catherina Cibo eius mater... huius sanctæ sedis gratia se indignos reddiderint, tamen... dictos Guidobaldum, Juliam et Catherinam ac complices et conrebelles eorum a censuris ecclesiasticis ad sex menses a dat. pres... et interim ad beneplacitum nostrum... absolvimus interdictumque ecclesiasticum in civitate, diocesi, territorio et districtu Camerini... ad dictos sex menses et interim ad similem nostrum beneplacitum suspendimus. Decernentes quod statim dictis 6 mensibus elapsis vel beneplacito nostro interea revocato... Guidobaldus... nisi efficaciter et plene paruerint, in easdem censuras ipso facto reincidisse... dictaque civitas, dioc., territ. et districtus Camerini eidem interdicto ecclesiastico ut prius subiecta censeantur. » Dat. Romae die VIII Maii 1536. A° 2° (*Min. brev. Arm.*, p. 41, t. II, n° 2. Archives secrètes papales). La crainte de voir Paul III procéder contre Camerino dura encore longtemps. (Voy. les rapports de G. M. della Porta des 7, 14, 18 novembre et 14 décembre 1536. Archives d'État, à Florence.) La suspension des censures fut prolongée plus tard à plusieurs reprises; voy. les rapp. de G. M. della Porta des 5, 7, 9 et 15 novembre 1537.

en 1527, cardinal. Il avait acheté cette dignité et acheta de même, en 1532, le gouvernement d'Ancône et la légation des Marches [1]. La nature tyrannique de cet homme, véritable échantillon de la Renaissance et pénétré de la corruption du temps jusque dans les moelles, se developpa jusqu'à la monstruosité. Un véritable régime de terreur s'abattit sur les malheureux habitants d'Ancône [2]. Accolti, dont la cruauté et l'immoralité ne connaissaient plus de bornes, alla si loin, qu'il lassa jusqu'à la patience de Clément VII. La légation de la Marche lui fut ôtée et transmise, le 5 septembre 1534, au cardinal Hippolyte de Médicis. Accolti cependant refusa de s'en aller. Là-dessus mourut Clément VII. Le nouveau Pape nomma, dès le 31 octobre 1534, Paolo Capizucchi gouverneur de la Marche et réserva sa résolution sur la légation [3]. Très au courant de la situation d'Ancône, il résolut de punir les actes honteux, qui y avaient été commis. Le 31 mars 1535, eut lieu l'arrestation de Vincenzo Fanelli d'Ancône, qui s'y était rendu, pour rendre possible, par ses dénonciations calomnieuses, l'exécution de certains bourgeois opposés à Accolti. Le procès fait à ce faux témoin fut le prélude de l'arrestation du cardinal Accolti et de son incarcération au château Saint-Ange, ce qui eut lieu tout à coup, le 5 avril 1535. A cette nouvelle, l'ambassadeur impérial se rendit aussitôt chez le Pape et le pria d'interner provisoirement Accolti dans son palais ou au Vatican. Quoique le collège des cardinaux appuyât cette prière, Paul III ne se laissa pas fléchir [4]. Une justice si rigoureuse épouvanta Rome. On craignait déjà le retour des événements, qui avaient suivi la découverte de la conjuration du cardinal Petrucci, sous Léon X. Plusieurs cardinaux songèrent à fuir [5]. Par crainte d'être

[1] Voy. plus loin.

[2] Voy. pour ce qui suit la monographie de Constantini (p. 45, 67, 103) que Luzio loue avec raison dans *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XIX, p. 99.

[3] Voy. Costantini, p. 224, 250.

[4] Voy. Costantini, p. 260, 270; Capasso, t. I, p. 98.

[5] « Hec res adeo vehementi timore percutit animos reliquorum cardinalium ut multi de discessu cogitent, écrit Sanchez le 6 avril 1535. » (Archives d'État à Vienne.)

empoisonné, Accolti ne prenait presque aucune nourriture. Sur la prière des ambassadeurs de Charles V et de Ferdinand Ier, Paul III consentit à ce que le prisonnier se fît préparer sa nourriture lui-même[1]; mais le procès criminel suivit son cours. Ce procès découvrit des monstruosités, qui atteignaient à l'invraisemblable. Accolti reconnut une partie des faits, mais bientôt, comme toujours, il rétracta ses aveux. Son défenseur, le célèbre juriste Silvestro Aldobrandini, déploya tout son art pour le sauver. Ce qui fut le plus efficace pour lui, c'est que l'empereur — on ne sait pas trop pourquoi — se montra très chaud pour Accolti. Fin octobre, intervint un accord, à la suite duquel le cardinal, moyennant une amende de 59 000 écus, recouvra sa liberté. Il dut cependant avouer sa faute, ce qu'il fit en protestant secrètement, renoncer à Ancône et à Fano et promettre de ne pas sortir des États de l'Église sans permission. Immédiatement après sa sortie de prison, Accolti se rendit chez son ami, le cardinal Hercule Gonzague, qui détestait lui-même très fort Paul III, et de là rentra dans son palais, via Alessandrina. Il y resta jusqu'au printemps de 1536; ensuite il alla, avec l'autorisation du Pape, à Ferrare, puis à Venise, jusqu'à ce qu'enfin il fût recueilli par Cosme de Médicis[2].

L'affaire d'Accolti n'était pas encore terminée, que mourait à Itri, de la façon la plus inattendue (10 août 1535), son mortel ennemi, le cardinal Hippolyte de Médicis, qui, au commencement de juillet 1535, avait brusquement quitté Rome[3]. Hippolyte se croyait empoisonné et accusait son maître d'hôtel de l'avoir fait, à l'instigation du duc de Florence, Alexandre de Médicis. L'accusation ne parut point invraisemblable; depuis des années, une haine violente séparait les deux cousins; depuis la mort de Clément VII, le palais d'Hippolyte était le rendez-vous de tous les émigrés florentins, exaspérés de la tyrannie d'Alexandre. Quoique

[1] Sanchez à Ferdinand Ier, de Rome, 10 avril 1535, p. 76.

[2] Voy. Costantini, p. 289 et suiv.

[3] Voy. Belluzzi, p. 167; M. d'Ercole (*Il card. Ippolito de' Medici*, Terlizzi, 1907, p. 80) n'apporte rien de nouveau sur cette mystérieuse fuite

l'enquête, ordonnée par Paul III, n'aboutît à aucun résultat, on n'en persista pas moins, dans tous les milieux, à considérer la culpabilité du duc de Florence comme certaine. Les plus récentes recherches ont cependant montré qu'Hippolyte, épuisé par d'extraordinaires débauches, avait succombé à une fièvre maligne [1].

La mort du cardinal de Médicis rendit vacants le titre de Lorenso in Damaso et la charge de vice-chancelier. Paul III donna aussitôt ces deux dignités à son bien-aimé petit-fils Alexandre Farnèse [2]. Celui-ci prêta serment au Pape, le 14 août, dans le palais de S. Marco, comme chancelier, et prit possession de sa nouvelle dignité; il exhorta, à cette occasion, les employés à s'acquitter le mieux possible de leurs fonctions et il tint lui-même à être un modèle d'administrateur [3].

[1] Voy. Luzio, *Pronostico,* avec lequel Capasso est d'accord. G.-M. della Porta, qui avait d'abord parlé de poison (lettres des 10 et 14 août 1535), écrit le 20 août qu'on croit de plus en plus qu'Hippolyte n'est pas mort du poison mais de ses « disordini. ». (Voy. aussi la lettre de cet ambassadeur du 26 août 1535, Archives d'État à Florence). Comme il ne peut être question d'empoisonnement, l'accusation élevée par Varchi (t. II, p. 285) contre Paul III tombe en même temps; M. d'Ercole, qui pourtant affirme encore l'empoisonnement, démontre le peu de fondement de cette accusation (p. 85). Ici, comme en plusieurs autres passages, on reconnaît l'influence que Cosme de Médicis, ennemi mortel de Paul III, a exercée sur Varchi qui était à sa solde. (Lupo Gentile, *Sulle fonti di storia fiorent. di B. Varchi,* Sarzana, 1906, p. 18.) D'après le *Diarium de Blasius de Martinellis* la nouvelle de la maladie mortelle de Médicis arriva à Rome le 10 août; le 11 on apprit sa mort, le 13 ses funérailles (Archives secrètes papales). Voy. aussi le *Diarinm de P. P. Gualterius (ibid.)* La remarque de ce dernier « tota urbe collacrimante » est inexacte; car en réalité Hippolyte était extrêmement haï à Rome dans presque tous les milieux. F. Peregrino écrit le 17 octobre 1534 au duc de Mantoue : « La partita di Roma del Car[le] de Medici, credo che amor ne sia cagione, perchè in questa corte da oguiuno quasi è mal veduto, perchè non s'ha fatto niuno amico de niuna sorte, perchè mai ha stimato ne fatto conto di persona se non de bravi et sbricchi, hora s'averdrà quanta differentia sia da favori à disfavori. Da cardinali, da prelati, da cortegiani et sopra ogn' altro da Romani è molto odiato; me increscie di doverlo scrivere à V. E. che vorei fosse in contrario, ma bisogna pur scrivere il vero. » (Archives Gonzague.)

[2] Consistoire du 13 août 1535 : *Acta consist.* aux Archives consistoriales du Vatican.

[3] Habuit nonnulla verba satis accomodata in latino sermone de se bene et

La tentative que firent les émigrés florentins, pour gagner l'Empereur à leur cause, échoua complètement. Le 29 février 1536, Alexandre de Médicis épousa Marguerite, fille naturelle de Charles V [1]. Mais, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1537, le duc, haï pour ses violences et ses déportements, tomba sous le poignard de son cousin Lorenzino. Le sénat des quarante-huit élut là-dessus, le 8 janvier, Cosme de Médicis, le fils de Jean des Bandes Noires, chef de l'État.

Le meurtre du tyran de Florence souleva à Rome et dans toute l'Italie une grande émotion [2]. Personne ne s'était attendu à ce changement. Les cardinaux Salviati, Ridolfi et Gaddi, ainsi que de nombreux émigrés florentins, se mirent aussitôt en route vers la Toscane. Paul III avait toujours été en très bonnes relations avec ces cardinaux et les émigrés : rien d'étonnant donc à ce que le nouveau duc observât son attitude avec la plus grande méfiance. On croyait, du reste, généralement, que le Pape tâcherait de profiter de l'occasion pour pêcher en eau trouble, en faveur de Pier Luigi Farnèse. Le neveu rongé d'ambition forma sans doute le projet de conquérir la souveraineté de la Toscane [3], mais on n'a pas la moindre preuve que le Pape ait marché dans la combinaison. Ce n'était pas des considérations de népotisme, mais des préoccupations de la plus haute importance

juste regendo et similiter exhortando officiales omnes cancellariæ. — Blasius de Martinellis, *Diarium* (Archives secrètes papales). — Voy. Reumont, *Toscane*, t. Ier, p. 60. Que le pape n'ait pas consenti à la démarche de l'Empereur, c'est ce qui ressort de la lettre du cardinal Gonzague du 9 juin 1535 au duc de Milan. Cod. Barb. lat. 5788, f° 164b (Cifra) de la Bibl. Vat.

[1] Voy. Varchi, *Storie lib.*, p. 15, c. 2; Ughi, *Cronica di Firenze* dans *Arch. stor. Ital.*, App., t. VII, p. 186; *Nerli lib.*, p. 12; *Segui lib.*, p. 7-8; *Nardi lib.*, p. 10; *Adriani lib.*, p. 1, c. 1; Reumont, *Toskana*, t. Ier, p. 68; Stafetti, p. 150; Gauthiez, *Lorenzaccio*, Paris, 1904, p. 204; Ferrai, p. 9. — Voy. aussi les *Ephem. historiques de Corn. de Fine*. Cod. Ott., 1614 de la Bibl. Vat.

[2] Voy. les rapports de G. M. della Porta, de Rome, 9 et 10 janvier 1537 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. Ammirato, *Storie lib.*, p. 32; Ferrai, p. 19-20; Staffetti, dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXIII, p. 70; Lupo Gentile, *Politica di Paolo III*, p. 12.

qui conduisirent Paul III dans cette affaire[1]. A son éloignement naturel pour les Médicis, qui étaient ses ennemis, et pour Cosme, qui se déclarait énergiquement pour Charles V, venait s'ajouter la crainte trop fondée d'un accroissement de la puissance espagnole déjà si grande en Italie[2]. Charles connaissait très bien la pensée du Pape, il savait aussi que François I[er] caressait l'espérance de gagner, à l'aide des émigrés, Florence à sa cause. Il ne négligea donc aucune avance pour gagner le Pape. Dans ce but, il proposa de marier sa fille Marguerite, la veuve d'Alexandre, avec Ottavio, le fils de Pier Luigi Farnèse. Par suite, la politique impériale l'emporta sur la diplomatie française.

Paul III, qui s'entendait très habilement à mêler ses intérêts propres aux intérêts généraux, projetait encore une autre alliance : Vittoria, fille de Pier Luigi Farnèse, devait épouser Cosme de Médicis. Dans ce but il envoya secrètement l'évêque de Pavie, Gian Giacomo dé Rossi, à Alexandre Vitelli. Cette ambassade échoua pourtant et les relations entre Rome et Florence devinrent alors plus tendues[3].

Malgré son éloignement évident pour la souveraineté des Médicis, le Pape, par égard pour Charles V et en raison du péril turc, observa une complète neutralité, lorsque Philippe Strozzi et ses amis essayèrent de renverser par la force des armes le duc Cosme[4]. Il empêcha par de rigoureuses défenses les émigrés florentins d'enrôler des troupes dans les États de l'Église. Malgré cela, Cosme n'avait pas confiance en lui, et persista à montrer sa répugnance pour une union avec Vittoria Farnèse. Il ne voulut pas davantage entendre parler d'une levée de dîme en Toscane contre les Turcs[5].

La tension entre Rome et Florence fut encore augmentée par les marques de faveur dont Paul III combla Pier Luigi

[1] Voy. Reumont, *Toskana*, t. I[er], p. 78; Ferrai, p. 19; Capasso, t. I[er], p. 240, et Lupo Gentile, p. 1.

[2] Baumgarten, *Karl V*, t. III, p. 229.

[3] Voy. Lupo Gentile, p. 7.

[4] Voy. le traité de Carlo Capasso aussi rare que précieux : Firenze, Filippo Strozzi, *I fuorusciti e la corte pontificia*, Camerino, 1901.

[5] Voy. Lupo Gentile, p. 20.

Farnèse, en 1537. Le 26 janvier, le Pape déclara à son maître des cérémonies qu'il avait l'intention de nommer son neveu gonfalonier de l'Église. Des solennités particulières furent alors arrêtées, en détail, pour cette occasion. Après que la nomination eut été faite au consistoire du 31 janvier, la prestation de serment eut lieu à Saint-Pierre, le jour de la Chandeleur[1]. L'acte dans lequel parut Pier Luigi, accompagné de l'ambassadeur impérial et des principaux barons romains, parmi lesquels Ascanio Colonna, fut accompli à Saint-Pierre. Il donna à l'occasion une grande fête[2]. Au printemps, Pier Luigi obtint la ville de Castro et la direction des préparatifs pour défendre l'État de l'Église contre les Turcs[3]. Au début de mai, il quitta Rome pour contraindre à l'obéissance envers le Saint-Siège les comtes Guido et Lodovico Rangoni et pour mettre en état de défense les forteresses du territoire pontifical[4].

Pier Luigi se rendit d'abord à Spolète, puis à Ancône, Fano[5] et Rimini, enfin à Parme et à Plaisance. Les Ran-

[1] Outre les *Acta consist.*, surtout la description détaillée du *Diarium de Blasius de Martinellis*, dont on trouve un passage dans Capasso, t. I[er], p. 235, n° 2. — Voy. aussi la lettre de F. Peregrino du 2 février 1535 (Archives Gonzague). Les rapports de G. M. della Porta des 18 janvier et 2 février 1537 (Archives de Florence) et le *Diarium de J. F. Firmanus*, qui mentionne ce trait significatif pour Paul III, que le Pape « prae gaudio magne aliquantulum lacrimavit. » Que le plan de nommer Pier Luigi gonfalonier fût arrêté dès 1535, c'est ce qui ressort avec certitude d'une lettre du cardinal Gonzague du 14 février 1535 (Cod. Barb. lat., 5788, Bibl. Vat.) et du rapport de G. M. della Porta du 3 mars 1535. Sur la valeur de Pier Luigi, voy. Bertolotti, *Speserie*, 178.

[2] Voy. la lettre de G. M. della Porta à Urbin, Rome, 13 avril 1537 (Archives d'État à Florence), voy. Capasso, t. I[er], p. 234; Affò, p. 22.

[3] V. plus haut.

[4] Voy. Gaet. Capasso, *Il primo viaggio di Pier Luigi Farnese nelli stati pontifici*, Parma, 1892.

[5] C'est là que, comme les ennemis des Farnèse le racontèrent (d'abord Accolti dans une lettre du 7 avril 1538; voy. Luzio, *Pronostico*), Pier Luigi doit avoir commis un attentat aux mœurs sur la personne de l'évêque Connio Gheri et par là été accusé de sa mort. Varchi (t. II, p. 425), Vergerio et beaucoup d'autres écrivains protestants ont répandu cette accusation qui rencontra d'autant plus vite créance, que les habitudes de pédérastie de Pier Luigi étaient généralement connues et qu'on s'en moquait souvent. (Voy. Costa, *Pasquinate contro i Farnesi* dans la *Rassegna Emil.*, t. I[er], p. 2 357.

goni se soumirent devant la force de ses troupes. Cette affaire heureusement terminée, Paul III lui commanda de retourner dans la Marche d'Ancône, où l'on se préparait activement à la défense contre les Turcs, comme du reste dans tout l'État pontifical.

Pier Luigi devait prendre le commandement en chef des troupes pontificales[1]. Le 31 octobre 1537, Paul III lui accorda et à ses héritiers légitimes le duché nouvellement formé de Castro, dans le patrimoine des fiefs des Farnèse, avec les villes de Népi, Ronciglione et Caprarola[2].

La polémique soulevée au dix-huitième siècle par cet attentat parait terminée par l'enquête de Capasso (p. 20) qui, ainsi que Balan (t. VI, p. 315), en est arrivé à la conclusion que la chose est très invraisemblable et ne mérite plus qu'on s'y arrête. Luzio lui-même qui, comme Rossi (*Giorn. d. lett. Ital.*, t. XXXIX, p. 399), pense que Capasso est allé trop loin, ajoute : « Non voglio dire che l'accusa sia pienamente provata. » Massignan (*Atti deput. di stor. p. p. le prov. delle Marche N. S.*, t. II (1905), p. 249) déclare par contre que toute l accusation n'est qu'une invention des ennemis des Farnèse. Benassi est du même avis (*Riv. stor.*, 1908, p. 218). Combien Pier Luigi se livrait effrontément à ce vice, c'est ce qui ressort des très sérieuses représentations suivantes, que Ricalcati lui fit, au nom de Paul III, dans une lettre du 17 octobre 1535 : « Nro Sre con tutte l'occupationi grandi, che ha alle spalle, non puo far che non pensi anche alli casi vostri, come quello, che non meno sta geloso dell' honor di Vra Ecca che del suo medesimo, Havendo adunque ritrovato che quella ha menato seco quelli *giovanetti*, delli quali li parlò alla partita sua per Perugia, n' ha preso tanto fastidio che non lo potrei mai esprimere, dolendosene per tre cause, l'una per servitio di Dio, che parendoli che fino che persevera in simile error' sia impossibile che li possa succeder' ben cosa che la voglia, l'altra per l'honor della casa, et la terza per il poco conto che quello mostro far delli commandamenti di Sua Beatne havendoglilo tante volte et in diversi propositi prohibito. Questa cosa gli è penetrata per più vie et sa anche esser penetrato al conte di Cyfontes, asserendosi che Sua Ecc. ne sta admirata e con dispiacere per l'affection che porta à V. S. Sua Sta ha voluto che del tutto l'advertisca et l'esorti a rimandarli in dietro, perchè andanto in corte del Imperatore che tanto abhorisce simil vitio, è certissimo che non li potrà portar se non grandissima infamia et dishonore, non sol apresso a Sua Mta, ma etiam delli altri grandi, si che quello sarà contenta proveder al honor suo et non dar causa che Sua Mta habbia a pigliar mal odore di lei. (Archives secrètes papales, *Princ.*. t. X, p. 517.)

[1] Voy. plus haut.

[2] La Bulle *Videlicet immeriti* est datée 1537, prid. Cal. Nov. (Moroni, t. X, p. 223; t. XXIII, p. 197; Navenne, p. 274.) Le cardinal Cupis protesta contre cette ordonnance. (Voy. au suppl. n° 26 le rapport de F. Peregrino du 30 novembre 1537 aux Archives Gonzague. — Voy. aussi la lettre de

Tout ceci fournit aux ennemis du Pape une occasion de scandale et de soupçon. Déjà, au printemps, quelques-uns lui avaient attribué l'intention d'une entreprise contre Camerino; d'autres crurent alors qu'il avait le projet de soutenir les émigrés florentins[1]. Non seulement Cosme de Médicis, mais Charles V lui-même partagèrent cette inquiétude, que la suite démontra n'être pas fondée. Après comme avant, Paul III observa une stricte neutralité. En juillet, il renouvela, en l'accompagnant de menaces vraiment draconiennes, l'interdiction pour ses sujets de prendre part à l'entreprise de l'émigré florentin Strozzi contre Cosme[2].

La fortune des armes se déclara pour le Médicis. Philippe Strozzi et Baccio Valori, les chefs des républicains florentins, furent battus et faits prisonniers, le 31 juillet, à Montemurlo, entre Prato et Pistoia. L'espoir de rétablir la liberté à Florence avait cette fois définitivement échoué. Cosme étouffa dans le sang toute opposition ultérieure et chercha à consolider sa position par une étroite alliance avec la puissance impériale[3].

L'intervention du Pape en faveur de Philippe Strozzi, prisonnier, resta vaine; ses rapports avec Cosme ne firent qu'empirer par la suite; sans cesse de nouveaux différends éclataient[4]. La question de la dîme turque donna même

G. M. della Porta à Urbin, de Rome, 18 décembre 1537, aux Archives Flor. et *Acta consist.* du 19 décembre 1537 aux Archives consistoriales du Vatican.) Un bref du 22 décembre 1537 commandait aux sujets de prêter serment de fidélité entre les mains du procurator de Pier Luigi. (*Arm.* 41, f° 8, n° 204. Archives secrètes papales.) Personnellement Pier Luigi ne prit qu'en 1543 possession de Castro (Voy. Affò, p. 29, 45, et *Atti mod.*, t. Ier, p. 151.) Sur la monnaie de Castro, voy. Grottanelli, *Il ducato di Castro*, Firenze, 1891, p. 12.

[1] Voy. les rapports de G. M. della Porta des 17 avril, 26 mai et 12 juin 1537. (Archives de Florence.)

[2] Voy. Ribier, t. Ier, p. 45; Capasso, *Firenze e la corte pontif.*, p. 12.

[3] Voy. *Segni lib.*, 8; *Nardi lib.*, 10; *Nerli lib.*, 12; *Adriani I*, c. 4; Paoli, *La sconfitta dei fuorusciti Fiorentini a Montemuerlo*, Firenze, 1816 *(Publication de noces)*; Reumont, *Toskana*, t. Ier, p. 84; Ferrai, p. 63.

[4] Voy. Lupo Gentile, p. 52, où ces événements, racontés seulement d'après les documents florentins, ne rendent qu'un seul son de cloche. A la suite de la querelle de succession entre Marguerite, épouse d'Ottavio Farnèse,

lieu à un interdit temporaire[1]. Il fallait d'autant moins penser à une amélioration des relations que Francesco Campana[2], secrétaire d'État de Cosme, excitait les fonctionnaires et ecclésiastiques toscans contre le Saint-Siège et que les agents florentins à Rome incriminaient sans preuve la vie privée du Pape[3].

L'attitude de Cosme donna un nouvel aliment à leur mésintelligence, lorsque la mort du duc Francesco Maria d'Urbin, survenue le 21 octobre 1538[4], ralluma la question de la possession de Camerino. Paul III prit alors le duché auquel les Varani avaient renoncé, en juillet 1537[5], en échange de la promesse d'un fief de l'Église. Le 15 novembre, l'ordre arriva à Guidobaldo et à sa femme Giulia de quitter le pays, sous peine de perdre tous leurs biens et fiefs[6]. Ceux-ci étaient cependant résolus à résister. Le Pape, avec l'assentiment des cardinaux, ordonna alors à Pier Luigi d'employer la force des armes contre les vassaux rebelles. Le cardinal Ennio Filonardi fut nommé légat de l'armée[7].

et la famille Médicis, Paul III fit partir de Rome en 1538 Lucrezia Salva. Voy. sur ce dur procédé, VARCHI, t. II, p. 420.

[1] Voy. LUPO GENTILE, p. 25.

[2] Voy. DINI, F. CAMPANA dans *Arch. stor. Ital.*, 5e série, t. XXXIII, p. 309. Dans un bref à Cosme de Médicis, du 13 juillet 1539, Paul III se plaint d'une irruption de pillards florentins dans le Bolonais; le Pape réclamait la restitution des choses volées. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XIV, p. 741 (Archives secrètes papales).

[3] Voy. la lettre du 18 octobre 1539 dans LUPO GENTILE, *Farnesiana, Sarzana,* 1906-1909 (publ. de noces.)

[4] Voy. BELLUZZI, p. 91, 176. La nouvelle arriva à Rome le 24 octobre 1538 (Voy. *Diarum* de FIRMANUS, Archives secrètes papales, t. XII, p. 26); quatre jours après fut prise la décision de Paul III; voy. *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 222.

[5] Voy. la dépêche de G. M. della Porta, de Rome, 30 juillet 1537 (Archives d'État à Florence), qui ne pouvait cependant rien connaître de particulier sur les modalités. Ces dernières ne durent pas être claires, car les Varani renouvelèrent plus tard leurs prétentions.

[6] *Min. brev. Arm.*, 41, t. XI, n° 1002 (Archives secrètes papales).

[7] Voy. *Acta consist.* du 29 novembre 1538 dans les *Nuntiaturberichte,* t. III, p. 277; la bulle à ce sujet dat. 1538 III cal. decemb dans *Cod. Barb. lat.* 2708 de la Bibliothèque Vaticane. Le 1er décembre, Francisc. Bentius Florent. fut nommé trésorier général de l'armée, qui était réunie contre Guidobaldo et il était invité à payer la solde sur les ordres de Pier Luigi

Cosme de Médicis aurait très volontiers soutenu Guidobaldo, mais Charles V s'y opposa [1]. L'attitude de Florence et même de Sienne fut telle que Paul III, au jour de l'an, se plaignit amèrement de ces deux villes [2] à l'ambassadeur impérial. Pourtant elles n'osèrent point donner ouvertement du secours. Guidobaldo n'avait rien non plus à espérer de sérieux du côté des Vénitiens, occupés par la guerre turque, pas plus que du côté de Ferrare [3]. Comme il se trouvait dans une pénurie d'argent extraordinaire, il dut se soumettre entièrement, dès le commencement de janvier 1539. Sur le conseil des ambassadeurs de Charles V et de Venise [4], il donna plein pouvoir à son représentant de livrer au Pape le duché de Camerino, en demandant une indemnité que fixerait Sa Sainteté. Paul III donna aussitôt l'ordre à ses troupes de ne pas pousser plus loin les opérations [5]. La

Farnèse (*Min. brev.*, n° 1064; *ibid.* le bref pour les « officiales et communitates status eccles. », « Praestent fidem et obedientiam episc. Hieropolitano quad expeditionem contra Guidobaldum de Ruvere, datée du 2 décembre 1538 (Archives secrètes papales.) Voy. aussi Bontempi, p. 375; Ughi, *Cronica di Firenze* dans *Arch. stor. Ital. App.*, VII, p. 206, et Th. Tamizey de Larroque, *Jean de Monluc*, Paris, 1868, p. 45.

[1] De Leva, p. 304.

[2] Ribier, t. I, p. 338.

[3] Voy. Longo, *Commentarii* (voy. plus haut), et Belluzzi, p. 107.

[4] Hier sera « a dui hore venne la riposta del duca d'Urbino, il quale si è contentato seguitar il consiglio et la fede di questi signori oratori Cesareo et Venetiano. Pero ha mandato la procura a relassar liberamente nelle mani del papa Camerino col suo stato remettendosi quanto alla dotation et l'altre conditioni all' arbitrio et declaration di S. B. per virtu del qual mandato questa mattina avanti la messa alla presentia delli p[ti] oratori li ambasciatori del duca hanno fatta la dedition », mandait A. Nicolini au duc de Florence, de Rome le 6 janvier, ajoutant que le Pape était content « ma più allegri assai si mostrarono li ambasciatori Cesareo et Venetiano come si havessino debellato il Turco (Archives d'État à Florence). Voy. le *Diarium* de P. P. Gualterius (Archives secrètes papales, le 6 janvier 1539) et l' « Obligatio et promissio de relaxando statum Camerini S° D° N° P. dat. 7 janvier 1539. *Arm.*, 34, t. XXXIV, f° 1 (Archives secrètes papales). Voy. aussi *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 304, 339.

[5] Voy. les rapports de Niccolini au duc de Florence des 27 et 28 décembre 1538, 4, 8, 11 et 13 janvier, 2, 7 et 24 février, aux archives d'État à Florence et *ibid.*, Arhives di Urbino I. D. C. 7[a], t. XVI, n° 33 : « Transattione di Camerino fatta dal duca Guidobaldo e dalla duchessa Giulia per scudi 64 mila a Paolo III. Voy. aussi les Actes dans *Cod. Ottob.*, 3137 de la

fixation de l'indemnité donna lieu encore à des difficultés, car Guidobaldo demandait d'abord 100000 ducats. Il n'obtint pourtant que 60 000 ducats, ainsi que l'alleu des Varani. En outre l'investiture d'Urbin, qui lui avait été refusée jusque-là, lui fut accordée [1].

Le duché de Camerino, qui, depuis le milieu du treizième siècle, était gouverné par les Varani, retomba sous la souveraineté immédiate du Pape. Dès le 8 janvier 1539, un commissaire fut nommé pour prendre possession du nouveau territoire [2]. Fin février, on s'attendait à Rome à ce que Ottavio Farnèse, préfet de la ville depuis le 1er novembre 1538, reçût l'investiture de Camerino, mais les Varani faisaient valoir aussi des prétentions sur le duché [3]. L'Empereur lui-même n'était pas favorable au projet et il laissa voir son opposition, dès l'automne de 1539 [4]. Vers le même temps, Paul III visita cette nouvelle possession, qui fut administrée par un gouverneur pontifical [5]. Après que Hercule Varano eut été amené, par promesses et menaces, à une renonciation [6], la remise de Camerino à Ottavio Farnèse, à titre

Bibliothèque vaticane. C'est d'après ceux-ci qu'il faut rectifier Lili, p. 337; Ugolini, t. II, p. 271; Reumont, t. III, p. 2, 482, et Brosch, t. I, p. 171,

[1] *Min. brev. Arm.*, 41, t. XII, n° 18 (Archives secrètes papales). Voy. le rapport de A. Niccolini du 18 janvier 1529 (Archives d'État à Florence).

[2] Voy. le rapport de A. Niccolini à Florence, dat. Rome, 20 février 1539, (Archives d'État à Florence). Sur la nomination à la préfecture de la ville, voy. Raynald, 1538, n° 47; la lettre de N. Sernini à E. Gonzaga de Rome, 1er novembre 1538 (Archives Gonzague), et le *Diarium* de Blasius de Martinellis (Archives secrètes papales). Par bref du 31 mars 1539, Ottavio obtint le « gubernium Interammi, Reati et Ameriæ. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XII, n° 335, et Archives des Brefs, p. 50, f° 75.

[3] Voy. les rapports de Gattico, dat. Rome, des 23 septembre et 7 octobre 1539 (Archives Gonzague).

[4] Voy. Bontempi, p. 376; Lili, p. 338.

[5] Le 28 mai 1539 le gubernator Camerini reçut la mission de publier l'absolution des communes de tout délit (*Min. brev. Arm.*, 41, t. XIII, n° 559; *ibid.*, n° 460, la bulle d'absolution pour Catherine Cibo, dat. 6 mai 1539 (Archives secrètes papales). La bulle d'absolution pour Guidobaldo et Giulia, 1539, t. XVII, Cal. Junii (16 mai) dans *Cod. Barb. Lat.* 2768, Bibliothèque vaticane.

[6] Voy. Lili, p. 340. Les Varani obtinrent plus tard une indemnité de 32 000 ducats moyennant quoi ils renoncèrent à tous droits vis-à-vis des

de fief héréditaire[1], eut lieu enfin le 5 novembre 1540.

Cette décision fut due en partie à une circonstance qui préoccupait le Pape aussi bien que l'Empereur depuis longtemps.

Pendant l'entrevue de Gênes, en juin 1538, Charles V, comme nous l'avons déjà dit, avait promis de donner en mariage à Ottavio Farnèse sa fille naturelle, Marguerite, veuve à seize ans d'Alexandre de Médicis. Charles V voulait par cette alliance, qui, au premier bruit qu'elle fit, jeta les Français dans la plus grande irritation et leur fit proférer de graves menaces contre la Curie[2], s'attacher le Pape. Il tint aussi peu compte des goûts de sa fille qu'en 1536, lorsqu'il l'avait mariée à quatorze ans à Alexandre de Médicis. Marguerite aurait beaucoup plus volontiers épousé le duc Cosme de Florence, qui briguait sa main. Elle éprouvait la plus grande répugnance à donner sa main à ce Farnèse, qui n'avait que treize ans et qui avait hérité de son père le mal français[3]. On ne s'en préoccupa aucunement. Le 12 octobre 1538, l'ambassadeur impérial Aguilar, Pie Luigi et Ottavio Farnèse signèrent à Rome le contrat de mariage[4], pour la ratification duquel Marguerite dut se

chambres apostoliques. Voy. le rapport de Serristori du 3 février 1542. (Archives d'État à Florence).

[1] « Paulus III Octavium Farnesium et eius filios et nepotes aliosque descendentes masculos primogenitos, foeminis omnino exclusis, creat nobile, franchum et antiqum sub annuo censu tempore Clementis VII solvi consueto concedit. » Dat, 1540, Nov. 5. (Cod. Barb. lat. 2708, f° 1, Bibliothèque Vaticane.) L'original du décret de nomination est aux Archives d'État à Parme. L'ordre de remise du duché à Ottavio Farnèse n'arriva au gubernator Camerini que le 12 juillet 1541. (Voy. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXI, n° 566.) Sur une monnaie d'Ottavio comme duc de Camerino, voy. le savant traité de Pigorini dans les *Atti. Mod.*, t. VI, p. 197.

[2] Voy. outre la lettre du 25 avril 1537 (*Nuntiaturberichte*, t. II, p. 39) le rapport du cardinal Carpi, daté d'Amiens, 3 mai 1537 *Nunt Gall.*, t. I (Archives secrètes papales).

[3] Pour ce qui suit, voy. particulièrement Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, t. I, p. xi; t. II, p. iii; Reumont, dans *Arch. stor. Ital.*, 4e série, t. VI, p. 23.

[4] Voy. Gachard, *Bibliothèque de Madrid*, p. 52; *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 200, et la lettre de Bianchetto à Alcander du 28 octobre 1537, *Nunz. Germ.*, t. IIa, p. 110.

rendre dans la ville éternelle [1]. Le 3 novembre, jour anniversaire du couronnement du Pape, elle y arriva. L'habit de deuil qu'elle portait avec sa suite, comme veuve d'Alexandre de Médicis, contrastait fortement avec la réception solennelle qu'on avait préparée pour la fille de l'Empereur. Le 4 novembre eut lieu la cérémonie du mariage, où Marguerite, comme elle le déclara elle-même plus tard, ne prononça pas le oui sacramentel [2]. Elle accompagna son jeune et grossier époux avec un mépris qu'elle ne dissimulait pas, même elle se refusa à la vie commune avec lui. Toutes les exhortations de l'Empereur n'eurent d'abord aucun succès. L'aversion des deux époux qui, selon la remarque du cardinal Lenoncourt, se tenaient en face l'un de l'autre comme chien et chat, fut bientôt à Rome le sujet de toutes les conversations. Elle donna occasion aux pires plaisanteries [3] et devint une source d'ennuis pour les Farnèse aussi bien que pour l'Empereur. Les querelles des deux époux n'avaient point de fin; elles furent encore aggravées par l'immixtion d'étrangers et amenèrent les plus pénibles explications entre l'Empereur et le Pape [4]. Paul III regrettait cette union et disait,

[1] Bulle *Universis subditis* du 20 octobre 1538 : le Pape envoie Guidiccioni au-devant de Marguerite et lui ordonne de la recevoir avec honneur. *Min brev. Arm.*, 41, t. XI, n° 924.

[2] Voy. Gachard, *Bibliothèque de Paris*, t. I, p. 498; Gualterius (*Diarium*, t. XII, p. 58, f° 352) écrit : « Die 3 novembris D. Margherita Austriæ ingressa est urbem per portam Populi hora circiter 21 comitantibus cardinalibus Farnesio et Compostellano et multis episcopis et baronibus sine pompa et magno concursu plebis, osculata est pedes S[ti] D. N., deinde ex palatio apostolico profecta est ad domum cardinalis de Caesis in qua erat habitatura exceptaque a quamplurimum puellis et matronibus, cum esset fessa, ingressa est cubiculum, ut quiesceret, et omnes, qui eo convenerant, discesserunt. — Die 4 novembris hora circa 22 fuerunt coram S° D. N. et pluribus cardinalibus per Margheritam de Austria ratificata gesta, olim circa matrimonium per marchionem de Aguibar et D. Octavius Farnesius dedit ei annulum, fecit verba Philippus Archintus, lectum fuit instrumentum dotis et postea cenatum est in palatio apostolico cum S. Sanctitate. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Studi storici*, t. XVI, p. 249.

[4] Voy. Ribier, t. I, p. 508, 518, 532; Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. v; III, p. 7; Gayangos, t. VII, p. 99, 103, 104, 113, 118, 124, 127, 159; *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 68, 85, etc. Voy. aussi les rapports d'Antella à Cosme de Médicis, de Rome, 20 avril 1540 (Voy.

dès la fin de décembre 1539, que la même calamité s'était abattue sur sa maison que sur celle des Médicis [1]. Ce ne fut que longtemps après et encore à contre-cœur, que Marguerite se résigna à la dure destinée que la raison d'État lui avait implacablement imposée. En août 1545, elle donna des jumeaux à son mari. Mais il n'y avait pas encore entre eux de véritable intimité [2]. Tous deux n'étaient pas d'un naturel très aimable et ils ne donnèrent que trop libre cours à la violence de leurs instincts.

La conquête de Camerino et la guerre contre les Turcs épuisèrent complètement les finances pontificales [3]. La levée des nouveaux impôts devint d'autant plus inévitable que la guerre turque exigeait de grandes sommes. Dès le mois de mai 1539, on leva deux dîmes sur tous les bénéfices ecclésiastiques de l'État de l'Église [4]. En juillet, cette mesure fut étendue à toute l'Italie [5]. Le duc Cosme de Florence

Ferrai, p. 141), 13 mai, 21 juillet, 30 août, 24 septembre. (Archives d'État à Florence. Med. 3263).

[1] Rapport chiffré de Marco Bracci à Cosme de Médicis, de Rome, 21 décembre 1539 : « Continuo sento per vero che infra il papa et madama de Austria sono moltissimi dispiaceri con male parole et che il papa si pente del parentado et dice che vede lassare la rovina dentro casa sua come è stata quella de Medice. » (Arch. d'Etat, à Florence, Med.)

[2] Voy. Rachfahl, p. 15. L'accomplissement du mariage, qui devait avoir lieu dès le 1er janvier 1539 (Voy. lettre de Farnèse dans les *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 339, et Solmi, *Fuga*, p. 54), ne se fit que le 18 octobre 1540; si l'on en croit le rapport d'Aguilar à l'Empereur (Voy. Gayangos, t. VII, nº 139; les *Ephem.* dans *Cod. Vat.*, 6978, Bibliothèque Vaticane), d'après Giovio (*Atanagi*, lett. facete, Venezia, 1565, p. 62) ce ne fut qu'en juin 1543. Sur les dissensions du couple en 1548, voy. Druffel, *Beitrage*, t. I, p. 15, et Dollinger, *Beitrage*, t. I, p. 85.

[3] En novembre 1537 Paul III avouait déjà ses embarras financiers à l'ambassadeur français (Voy. Ribier, t. I, p. 69). Sur les énormes frais de l'entreprise contre Camerino, voy. *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 429. Combien il était difficile de se procurer de l'argent, c'est ce qui ressort de la « Impignoratio ... ae pontificalis » (dont les joyaux furent changés) et « consignatio factae d. Benevenuto de Oliveriis facta per cameram occasione contractus XV scuti ». daté 20 mai 1539. Instr. camer. *Arm.*, 34, t. XXIX, f. 56 (Archives secrètes papales).

[4] L'ordre est adressé à Guido Ascanius card. camer., dat. 10 mai 1539. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XIII, nº 478 (Archives secrètes papales).

[5] Voy. le bref à Card. Sfortia camerarius, dat. 6 sept. 1539. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XIV, nº 948.

provoqua alors de sérieuses difficultés ; il empêcha la levée des dîmes prescrites par le Pape. Paul III en fut si courroucé, qu'au commencement de février 1540, il dit sur un ton menaçant à l'ambassadeur de Médicis : « Nous verrons bien qui est Pape, si c'est moi ou le duc de Toscane[1]. »

L'irritation de Paul III s'explique, si on songe qu'alors sa détresse financière était extrême[2]. Pour y subvenir, on avait, dès 1537, augmenté considérablement dans l'État de l'Église le prix du sel. Au milieu de la disette qui régnait à cette époque, cette mesure fut très amèrement accueillie[3]. De toutes parts arrivaient des délégations à Rome, pour supplier qu'on retirât l'ordonnance. Paul III n'y pouvait rien, il accorda seulement une suspension. La plupart des municipalités de l'Église firent dépendre leur attitude ultérieure des décisions que prendrait Pérouse[4], ce qui montre combien l'ancienne reine de l'Ombrie tenait encore une place considérable.

Les prieurs de Pérouse, dès septembre 1539, comme Paul III visitait leur ville après son voyage à Camerino, lui

[1] Voy. le rapport dans Ferrai, p. 301, et Lupo Gentile, p. 51.

[2] Voy. les délibérations des 3 mars et 10 avril 1540 dans *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican). Voy. aussi le rapport d'Antella au duc de Florence, de Rome, 26 février 1540 (Archives d'Etat, à Florence).

[3] Voy. la *Relazione,* dans Cod., p. 909, f. 54, des Archives secrètes papales ; Belluzzi, t. III, p. 120, 127, et Bucholtz, t. IX, p. 255. De combien le prix du sel fut augmenté, les données là-dessus varient beaucoup d'un document à l'autre. Voy. Belluzzi, p. 128, 179.

[4] Voy. Bottonio, *Annali di Perugia,* dans *Arch. stor. Ital.*, t. XVI, p. 2, 407. Pour les événements qui suivent il y a deux autres sources principales : les *Ricordi di Bontempi* et la description détaillée de Girolamo di Frolliera : *La guerra del sale ed. p. c. di F. Bonami*, p. 405. Voy. encore C. Crispolti, *Annali di Perugia* (Cod. C. 33, f° 181 de la Bibliothèque communale de Pérouse) ; Mariotti, *Saggio di mem. civ. ed eccl. di Perugia,* t, I. Perugia, 1806, 113 ; Giancarlo Conestabile, *Mem. di A. Alfani*, Perugia, 1848, p. 60. Tordi, *V. Colonna in Orvieto durante la guerra del sale* dans *Bollett. d. Soc. un. di stor. patria*, t. I, p. 473, 483 ; A. Bellucci, *ibid.*, t. IV, p. 535 ; Abd-el-Kader-Salza, *Fr. Copetta dei Becuti* dans *Giorn. de lett. Ital.*, *Suppl.* t. III (1900), p. 19. Fumi a récemment découvert une nouvelle source intéressante par la publication d'un *Ragguaglio della rebellione di Perugia*, Perugia, 1908, provenant du vice-légat M. Aligeri. Je trouve dans le rapport de G. M. della Porta à Urbin, de Rome, 27 juillet 1537 (Archives d'État à Florence) la première annonce du projet d'un impôt sur le sel.

avaient demandé de leur abandonner le reste de leurs impôts. Le Pape avait refusé en raison du péril turc alors très menaçant[1], mais avait pris part aux infortunes de la ville qui avait souffert des divisions de ses bourgeois et il s'était montré bienveillant[2]. Il se sentit donc doublement offensé, lorsque les Pérugins refusèrent de payer leurs impôts, en invoquant un privilège d'Eugène IV, de l'année 1431[3].

En vain le cardinal Jacobazzi, qui était légat de Pérouse depuis avril 1539, s'efforça-t-il de ménager un accord amical. Lorsque, le 7 février 1540, un nouveau bref du Pape exigea le versement des nouvelles contributions, sous la menace des plus dures punitions[4], Pérouse leva l'étendard de la révolte, Paul III répondit, en mars, en lançant l'interdit[5].

Comme les Pérugins réclamaient du vice-légat, Mario Aligeri, la livraison de l'artillerie et les clefs des portes, celui-ci quitta la ville rebelle, qui espérait du secours du dehors. Dans ce but, des négociations furent engagées avec Ascanio Colonna, Cosme de Médicis, Sienne, Orvieto, Spolète et quelques villes de la Romagne[6]. La proposition fut-elle faite de s'allier aux luthériens, comme le rapporte le vice-légat Aligeri, c'est ce qu'il est difficile de préciser[7]. Les événements du 8 avril, qui rappellent ceux de Florence au temps de Savonarole, montraient quelle surexcitation régnait chez les habitants de Pérouse. Ce jour-là, une grande procession fut

[1] Voy. BONTEMPI, p. 376, et MARIOTTI, t. III, p. 631. La résistance de Pérouse contre les impôts par feux avait déjà en 1537 provoqué un grand mécontentement. G. M. della Porta écrit à ce sujet le 25 juin 1537 : « Perugini et Spoletini vorebono dar al papa in loco del ducato per foco gente pagate et sul bisogno. » Le Pape les menaça à cause de cela, « lamentandosi del legato che non eseguisse animamento contra di quelli ». G. M. del la Porta raconte plus tard que Pérouse paya 500 écus. Lettre du 24 août 1537 (Archives Florence).

[2] Voy. REUMONT, *V. Colonna*, p. 181.

[3] Voy. *Arch. stor. Ital.* t. XVI, p. 2, 410, 627 ; BALAN, t. VI, p. 337.

[4] *Min. brev. Arm.*, 41, t. XVI, n° 92.

[5] Voy. BONTEMPI, p. 377, et FABRETTI, t. II, p. 87, 189. Voy. le bref à J. Gasp. Argulus, 30 mars 1540. *Arm.*, 41, t. XVI, n° 229.

[6] Voy. AFFÒ, p. 36; TORDI, p. 515, et FUMI, *Ragguaglio*, p. 10.

[7] Voy. FUMI, p. 513.

préparée, à laquelle prirent part les prieurs, toutes les Confréries et une grande quantité de population, pendant que les moines se tenaient à l'écart, à cause de l'interdit. La procession partit de Saint-Dominique et se dirigea par la rue principale vers la cathédrale de Saint-Laurent; devant le portail on fit halte, et le chancelier de la ville, Mario Podiani, adressa là un discours à un crucifix, réclamant le secours du Sauveur, à qui il offrait les clefs de la ville. Par trois fois, le cri de : Miséricorde! s'éleva du sein de la foule [1]. Le bon cardinal Jacobazzi tenta encore à la dernière heure d'amener un accommodement entre le Pape et Pérouse, car une entente était encore possible sans dommage pour la ville [2], mais le refus des vingt-cinq « défenseurs de la justice », qui s'étaient saisis du gouvernement de la ville, interdit toute réponse [3]. Les vingt-cinq prirent en main tout le pouvoir et firent frapper des monnaies avec l'inscription : « Pérouse, la ville du Christ. » Cette consécration n'empêcha pas le gouvernement de dépouiller les églises de leurs trésors [4].

Paul III rassembla une armée de 10 000 hommes, Italiens, Espagnols et lansquenets, sous les ordres de Pier Luigi Farnèse, d'Alexandro Vitelli, de Giovanni Battista Savelli et de Girolamo Orsini, et cette armée envahit aussitôt le pays pérugin [5]. Le 8 mai, eurent lieu les premières rencontres.

[1] Voy. Bontempi, p. 378; Frollière, p. 456; Fabretti, t. II, p. 124, 88, 189.

[2] Voy. Bontempi, p 381; Reumont, t. III, p. 2, 484.

[3] Voy. Frollière, p. 426.

[4] Voy. Vermiglioli, *Della zecca e delle monete Perugine*, Perugia, 1816; *Giorn. d. erudiz. art.*, t. I, p. 55; Bellucci dans *Bullett. d. stor. per l'Umbria*, IV (1898), p. 535, et Bellucci, *Collez. di monete di zecche umbre*, Perugia, 1907, p. 9. Deux exemplaires des monnaies d'or se trouvent au cabinet des médailles du Vatican.

[5] Voy. Frollière, p. 428; voy. Fabretti, t. II, p. 89, 126, 190; *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 219, 222; Gayangos, t. VI, p. 1, n° 106. Par bref du 30 avril 1540, l'évêque de Casale, Castellario della Barba, obtint le commissariat général de l'armée pontificale (*Arm.*, LI, p. 17, n° 357, Archives secrètes papales). Voy. encore outre Bucholtz, t. IX, p. 255, le rapport d'Antella du 20 avril 1540 (Archives d'État à Florence) et les rapports mantouans des 25 avril, 1er et 4 mai 1540 (Archives Gonzague). Voy. aussi le rapport siennois du 5 juin 1540 et le *Journal de Cornelius de Fine* (Bi-

Bientôt la magnifique contrée fut remplie du tumulte de la guerre et livrée aux dévastations des soldats[1]. Toute espérance d'un accord s'était envolée. En vain le cardinal Giovanni Maria del Monte conseilla-t-il aux Pérugins de renoncer à cette guerre sans issue[2]. Ceux-ci avaient rappelé les bannis[3]. Lorsque le 16 mai, Rodolfo Baglioni parut à Pérouse, où auparavant il avait laissé de si abominables souvenirs, les habitants, aveuglés, le saluèrent comme un sauveur[4]. Ils ne voyaient point venir du dehors les secours qu'ils avaient espérés. Ascanio Colonna fit bien quelques razzias sur le territoire de l'État de l'Église, mais il ne leur apporta aucun sérieux appui. Cosme de Médicis avait, au grand dépit du Pape, permis à Rodolfo Baglioni, qui était à son service, de se rendre à Pérouse et il avait rassemblé quelques troupes sur la frontière, mais celles-ci n'entrèrent pas en campagne et gardèrent l'expectative. Cependant Cosme essayait de décider l'Empereur à porter secours aux Pérugins; il envoya même un ambassadeur particulier à Charles V, mais l'Empereur n'était nullement disposé à se brouiller mortellement avec le Pape pour les Pérugins. Il abandonna la ville à son sort[5]. Celui-ci ne tarda pas à se décider.

Dès le 30 mai, Ascanio della Corgna, neveu du cardinal del Monte, dut capituler à Torgiano. Pérouse ne pouvait plus résister maintenant. Elle manquait d'argent et de vivres en dépit des dures contributions que les vingt-cinq lui avaient imposées. Les habitants se repentirent de leur révolte et volontiers maintenant ils eussent consenti à une augmentation de la gabelle. Le mécontentement contre le gouvernement des vingt-cinq était si grand, qu'on parlait déjà de les

bliothèque vaticane). Une série de rapports non encore classés sur la guerre se trouvent aux Archives d'État à Orvieto.

[1] Sur les dévastations, voy. *Liber reform. vel memorialis monasterii, S. Mariae Montislucidi extra moenia Perusiae*, p. 82, dans Arch. de ce couvent.

[2] Voy. le rapport d'Antella du 13 mai 1540 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. *Arch. stor. Ital.*, t. XVI, p. 624.

[4] Voy. Bontempi, p. 379, et Frollière, p. 459.

[5] Voy. Lupo Gentile, p. 56 ; Balan, t. VI, p. 338 ; Fumi Ragguaglio, p. 4, 13.

déposer[1]. Dans ces conditions, il ne fallait pas songer à une résistance sérieuse. Le 1er juillet, Rodolfo Baglioni s'entendit avec Girolamo Orsini pour livrer la ville, à la condition que les habitants fussent ménagés et pussent partir librement. Le 4, les Baglioni et le conseil des vingt-cinq, que le chroniqueur Bontempi accuse de la ruine de Pérouse, pour avoir empêché toute bonne entente, quittèrent la ville. Le lendemain, Pier Luigi Farnèse et les autres capitaines pontificaux y entrèrent avec l'infanterie italienne, tandis que la cavalerie et les Espagnols restaient dans le voisinage. Vingt bourgeois furent chargés de l'ordre dans leur quartier respectif. Toutes les armes et l'argenterie de la ville furent saisies et les émigrés furent invités à rentrer, dans les six jours, sous peine de confiscation.

Le duc de Castro quitta bientôt la ville soumise, où il laissa l'évêque de Casale, Bernardino Castellario della Barba, avec une forte garnison. La dévastation de la campagne et la charge d'avoir à loger des soldats furent très lourdes aux habitants. Le chroniqueur Bontempi estime cependant qu'on pouvait remercier Dieu d'en être quitte à si bon marché, car, étant donné l'esprit de démence qui avait présidé à toute l'entreprise, on aurait pu s'attendre à pire encore[2].

La joie du Pape, en apprenant la fin de la rébellion, fut diminuée par la nouvelle qu'il reçut en même temps d'un accord des Vénitiens avec les Turcs[3]. L'expatriation de nombreuses familles de Pérouse et les énormes frais de l'en-

[1] Voy. Frollière, p. 459, 467.

[2] Voy. Bontempi, p. 380-383; Frollière, p. 463-472. La nouvelle de la chute de Pérouse arriva dès le 5 juin à Rome. (Gualterius, *Diarium;* voy. aussi le rapport de G. B. Casolano, de Rome, 6 juin 1540 (Archives d'État à Sienne). La remise du « gubernium Perusiae » à B. Castellario della Barba eut lieu par bref du 17 juin 1540; le même jour, Castellario obtint le « gubernium in comitatu olim Perusiae » que le Pape avait séparé de la ville. *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. XVII, n° 529; *ibid.*, n° 557. Deputatio de Castellario in locum tenentem generalem du Pape à Pérouse et dans le comté (Archives secrètes papales). Voy. les rapports de G. B. Casolano, de Rome, 20 et 21 juin 1540 (Archives d'État à Sienne).

[3] Voy. le rapport de Casolano du 8 juin 1540 (Archives d'État, à Sienne); la lettre de Farnèse du 9 juin 1540, dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 281.

treprise gâtèrent pour Paul III la joie de la victoire[1]. Une partie des troupes employées contre Pérouse fut envoyée à Civita-Vecchia et à Corneto, qui étaient alors menacés par les corsaires. Pier Luigi se rendit avec la cavalerie à Ancône[2].

Le 27 juin 1540, une députation de vingt-cinq des plus considérables Pérugins se rendit à Rome, pour demander grâce au souverain si gravement offensé. En longs habits de deuil, des cordes au cou, ils attendirent le Pape devant Saint-Pierre, le jour de la fête des deux apôtres. Le Pape se rendait à l'office solennel. A sa vue, ils se jetèrent à terre et crièrent : Miséricorde! Paul III s'arrêta et chargea le grand pénitencier, cardinal Antonio Pucci, d'absoudre la ville et ses environs, ce qui fut fait dans la chapelle de Pie II. Le 3 juillet, les envoyés obtinrent une audience. Le Pape se montra gracieux et leur annonça qu'il avait confié au cardinal Jacobazzi le règlement des affaires de Pérouse[3].

A Pérouse cependant, Bernardino Castellario della Barba avait fait enlever les nombreuses chaînes servant à barrer les rues et instituer une nouvelle magistrature qu'il appela : « les conservateurs de la liberté ecclésiastique » ; en même temps, Antonio da Sangallo, pour empêcher une nouvelle rébellion, avait été chargé de bâtir une forteresse sur un point commandant la ville[4].

Une bulle du 16 octobre ordonna d'employer à bâtir la citadelle paulinienne, comme on appela cette nouvelle for-

[1] Voy. le rapport de Casolano du 15 juin 1540 (Archives d'État à Sienne). « S. B^ne si trovi de le cose di Perugia peggio contenta oggi che prima che molto travaglio li ha dato la partita di tante famiglie et ha havuto a dire che di Perugia non li è restato altro che le mura et che non sa che farsene. » Le même parle des dépenses le 12 juin 1540 : « Dicon costare al papa le cose di Perugia più di 250^m duc. fin oggi. »

[2] Voy. les rapports de Casolano des 24 et 26 juin 1540 (Archives de Sienne).

[3] Voy. le rapport. de Casolano, de Rome, 29 juin 1540 (Archives d'État à Sienne). Gualterius, dans Raynald, 1541, n° 46; Bontempi, p. 383; Frollière, p. 73; Bonazzi, t. II, p. 202; Solmi, *Contarini*, p. 19.

[4] Voy. Bontempi, p. 384; Frollière, p. 473; Fabretti, t. II, p. 278; Bonazzi, t. II, p. 199; Tordi, p. 474.

teresse, les biens des condamnés et bannis ainsi que les revenus de tous les offices de la ville et du territoire[1]. Les privilèges de la ville avaient été antérieurement abolis[2]; par la suite, on se borna à quelques diminutions des charges en faveur de ceux qui auraient à loger des gens de cour ou des militaires. Les anciennes franchises restèrent abolies. Le très populaire cardinal Jacobazzi étant mort dès le commencement d'octobre 1540, Bernardino Castellario, le 11 du même mois, vit étendre ses pouvoirs à toute l'Ombrie[3].

Un an plus tard, le Pape, revenant de Lucques, vint en personne à Pérouse, où une réception solennelle lui fut préparée. Il n'y resta que deux jours, visita le bâtiment de la citadelle et repartit pour Rome, le 26 octobre[4]. Malgré les plaintes des habitants, il n'apporta aucun changement à leur condition. Ce n'est qu'en septembre de l'année suivante, au cours d'une nouvelle visite, qu'il se laissa fléchir. Il accorda alors l'absolution de toutes les censures, la confirmation des statuts, la levée des charges nouvelles imposées après la rébellion, l'établissement d'une municipalité de quarante personnes, dont dix membres devaient tour à tour, pendant trois mois, exercer les pouvoirs des anciens prieurs, la nomination de capitaines pour la campagne, et la remise des impôts par maison. « Dieu et Sa Sainteté soient loués, remarque le chroniqueur Bontempi, c'est plus que la ville n'attendait; nous nous reprenons à espérer[5]. » Cette attente cependant ne se réalisa pas. Quoique Paul III visitât

[1] La bulle dans *Min. brev. Arm.*, 41, t. XIX n° 906. Une bulle du 22 avril 1542 adressée aux « communitates Perusiae et civitates Umbriae » déclare que, puisqu'elles s'entendent avec le légat pour le paiement en une fois d'une somme destinée à bâtir une forteresse à Pérouse, elles seront déchargées de toutes autres contributions pour ce bâtiment (*ibid.*, *Arm.*, 41, t. XXI, n° 340.)

[2] Voy. l'ordonnance au « thesaurarius Perusiae » du 20 juillet 1540 (*ibid.*, t. XVIII, n° 623.

[3] *Min. brev. Arm.*, 31, t. XIX, n° 891.

[4] Bonazzi, t. II, p. 250, place, d'après Mariotti, par erreur, le séjour du Pape en septembre.

[5] Bontempi, p. 388, et Bonazzi, t. II, p. 208.

plusieurs fois encore Pérouse par la suite[1], on en resta aux ordonnances de septembre 1542. La plus grande partie des anciennes libertés était irrévocablement perdue. Tout dépendait maintenant de la personnalité des légats.

La tentative d'Ascanio Colonna, pour empêcher l'augmentation de l'impôt sur le sel, n'eut pas une plus heureuse issue que l'opposition des Pérugins à cette mesure.

Dès le début du règne de Paul III, des mésintelligences avaient éclaté avec Ascanio Colonna. Celui-ci désirait l'investiture de Frascati. Comme le Pape ne se montrait pas disposé à fortifier encore la position de ce vassal déjà si puissant[2] et qui était un des plus considérables représentants du parti de l'Empereur dans la noblesse romaine, Ascanio, furieux, quitta la Ville éternelle[3]. A partir de ce moment, Paul III tourna un œil inquiet vers ce Colonna. La crainte de voir se renouveler les graves complications dont il avait été témoin sous Clément VII, ne l'abandonna plus.

Toutes les tentatives qu'il fit pour gagner Ascanio[4] échouèrent. Lorsque fut établi l'impôt par feu de 1537, en

[1] REUMONT, t. III, p. 2, 487. Sur les visites de Paul III à Pérouse dans les années 1543, 1544, 1545, 1546 et 1547, voy. BONTEMPI, p. 391. On y trouve aussi des détails sur le gouvernement (qualifié de tyrannique par le *Chroniqueur*) de Tiberio Crispi, qui fut établi en septembre 1548 par Jules de la Rovère, prince d'Urbin. « E giovinetto di 15 anni, dit Bontempi, ma ua persone appresso di gran governo e massime l'arcivescovo di Raguso suo vicelegato ». Ce dernier, Jean-Ange de Médicis, monta plus tard sur le trône pontifical sous le nom de Pie IV. Sur la protection de T. Crispi envers les lettres, voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, supplément, t. III, p. 29, 35.

[2] Sur les moyens de puissance d'Ascanio, voy. *Lett. and Pap.*, éd. GARDNER, t. XIII, p. 2, n° 687.

[3] Voy. la lettre du cardinal Gonzague au duc d'Urbin, du 19 décembre 1534 (Cod. Barb. lat. 5788, f° 59. Bibliothèque vaticane). G. M. della Porta écrivait le 23 décembre 1534 au duc d'Urbin : « Il sig. Ascanio questi di dicono col mezzo del card. Cesarino fece offerir al papa che volendo far cardinale l'arcivescovo di Rossano (Francesco), fratello del sig. Camillo Colonna, pagarebe del suo secretamente 50 000 duc. et che S. S[ta] gli rispose, quanto poco si convenesse a buon cardinale di proporre di far cardinali per denari, et di si fatta razza che pur heri havevano ruinata questa santa sede. » (Archives d'État à Florence.)

[4] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbin, du 26 mai 1537 (Archives d'État à Florence).

vue du péril turc, le Colonna refusa absolument de s'y soumettre, alléguant qu'il défendrait lui-même ses propriétés [1]. Plus tard, lorsque Paul III cherchait des ouvriers pour les fortifications de Rome, Ascanio interdit à ses sujets de participer à une œuvre si nécessaire; cette attitude irrita profondément le Pape [2].

La brouille ne fit que s'accroître, lorsque Pier Luigi Farnèse se mêla des affaires privées d'Ascanio [3]. La rupture, que Vittoria Colonna s'efforçait vainement d'empêcher [4], éclata avec l'augmentation du prix du sel. Se fiant sur l'Empereur, le vieil appui de sa maison, Ascanio refusa d'obéir, en invoquant les privilèges accordés par Martin V, pour les territoires de sa famille [5]. La rébellion de Pérouse empêcha le Pape d'entrer aussitôt en campagne contre son orgueilleux vassal. Mais à peine cette ville fut-elle soumise qu'on songea à Rome à prendre d'énergiques mesures. Le 10 juin 1540, un bref fut rédigé, ordonnant à Ascanio Colonna de venir en personne dans les trois jours s'expliquer de son attitude auprès de Paul III; dans le cas de non-comparution, l'auditeur général userait des peines les plus rigoureuses [6]. Il paraît cependant que ce document ne fut pas expédié [7]. On tenait à ménager l'Empereur et les différends avec le duc de Florence [8], l'attitude momentanément plus correcte d'Ascanio [9]

[1] « Il papa per brevi particolari chiamó a se li baroni di terra di Roma per dimandarli l'aiuto contra il Turco del ducato per foco. Il sig. Ascanio venne et ha recusato il pagamento dicendo voler diffendere luoghi suoi da se », écrit G. M. della Porta le 22 juin 1537 (Archives d'État à Florence).

[2] Voy. les rapports de G. M. della Porta des 31 août, 5 et 14 septembre 1537 (Archives Florence).

[3] Voy. Tordi : *V. Colonna*, p. 475.

[4] Luzio, dans *Riv. Mantov.*, t. I, p. 24

[5] Voy. Coppi, *Mem. Colonnesi*, p. 174, 306.

[6] *Min. brev. Arm* , 41, t. XVII, n° 549.

[7] Ne se trouve pas aux Archives Colonna, à Rome, où le bref du 25 février 1541 est conservé.

[8] Le violent conflit pour les dîmes avec Cosme de Médicis fut enfin arrangé à la fin de 1540 et l'interdit fut levé à la suite; voy. Dittrich, *Contarini*, p. 570, et Lupo Gentile, p. 77.

[9] Marco Bracci, le 13 juin 1540, fait là-dessus, avec un déplaisir caractéristique, le rapport suivant : « Questi subditi cominciano a calare et il s. Ascanio

firent que la curie attendit encore. Mais bientôt il fallut se rendre à l'évidence : Ascanio Colonna ne songeait pas le moins du monde à se conduire en vassal obéissant. Pendant l'année 1540, il empêcha encore les envois de blé à Rome. Lorsqu'en février de l'année suivante, certains vassaux de Colonna, qui se refusaient à payer le nouveau prix du sel, furent emprisonnés dans la résidence pontificale, Ascanio fit arrêter les voituriers romains qui traversaient son territoire et fit enlever par ses troupes, du territoire du Pape, du bétail qui appartenait au fermier des salines à Ostie. Ascanio fortifia en outre Rocca di Papa et se retira lui-même à Genazzano où il rassembla 2 000 hommes[1] .

Paul III était convaincu que son autorité serait détruite, s'il laissait impuni l'acte que son vassal venait d'oser sous ses yeux[2]. Il se résolut donc à procéder aussitôt énergiquement. Le 25 février 1541, Ascanio fut invité à se présenter dans les trois jours devant le Pape, faute de quoi, le gouverneur de la ville procéderait contre lui[3]. Colonna protesta qu'il était un vassal soumis à l'Église, mais il n'obéit point à l'assignation et se prépara à la guerre contre son suzerain. Comprenant que ses forces n'étaient point égales à celles du Pape, il sollicita le secours du duc de Florence[4].

Paul III avait réuni à Rome des forces militaires assez

et Stefano Colonna sono stati li primi a mandar a pagar lo augmento del sale che erano tanto bravi al non voler pagare et per consequentia questi altri fanno il medesimo » . (Archives d'État, à Florence, Med. 3263.)

[1] « Die 23 februarii fuerunt capti et incarcerati plures vassalii Ascanii Columnae, quia negligebant solvere augumentum salis. — Die 24 februarii idem D. Ascanius ob suos detentos fecit capi et detineri quamplures ex terris ecclesiae ad urbem venientes et depredari vacchas Jacobi Zambeccarii urbis salinatoris. » GUALTERIUS, *Diarium*, XII, p. 58, f° 362) Archives secrètes papales); *ibid.*, voy. XI, p. 81, f° 54, la *Relazione della guerra di Paolo III contro A. Colonna.*

[2] Voy. la lettre de Farnèse à Contarini dans BALAN, t. VI; p. 341.

[3] La pièce, qui n'était connue jusqu'ici que par une copie (voy. TORDI, *V. Colonna*, p. 447; MÜLLER, *Carteggio*, p. 215), se trouve en original aux archives Colonna à Rome. N. Sernini annonça aussitôt au cardinal Gonzague la publication de ce monitorium par une lettre du 26 février 1541 (Archives Gonzague).

[4] Voy. TORDI, *V. Colonna*, p. 481.

considérables, Pier Luigi Farnèse en reçut le commandement. A la tête de la cavalerie fut placé Giovanni Battista Savelli, à la tête de l'infanterie, Alessandro Vittelli de Città di Castello[1]. Aux troupes italiennes vinrent se joindre encore des troupes allemandes, qui avaient déjà combattu contre Pérouse. Il s'y trouvait beaucoup de canailles indisciplinées.

Jusqu'à la dernière heure, don Pedro de Tolède, vice-roi de Naples, et le marquis d'Aguilar, ambassadeur de l'Empereur, essayèrent de ménager un accommodement. Quoique la sœur d'Ascanio, la noble Vittoria Colonna, fît tout pour conduire ses négociations à bonne fin, elles échouèrent. Paul III, qui avait toujours devant les yeux le sort préparé à Clément VII par les Colonna, exigeait des garanties qu'Ascanio Colonna refusa résolument. Les offres qu'il fit étaient si inacceptables qu'on eut l'impression à Rome qu'il voulait simplement gagner du temps pour achever ses armements[2].

Au milieu de mars 1541, commença cette guerre dont l'issue était à peine douteuse, puisque l'Empereur n'intervenait pas et que les Colonna eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre eux[3]. Les particularités de cette guerre et la triste conduite des soldats nous ont été peintes dans les rapports de Giovanni Guidiccioni, qui avait gouverné, dans les plus difficiles circonstances, l'indocile Romagne[4] et qui alors accompagnait l'armée pontificale, en qualité de commissaire général[5].

[1] Voy. Manente, p. 268.

[2] Voy. Adriani, t. II, c. 2; Reumont; *V. Colonna*, p. 182; Müller, *Carteggio*, p. 214. — Sur la peur de Paul III, N. Sernini écrit au cardinal Gonzague le 5 mars 1541 : « Dicè che lei sta il gastigar gli suoi vasalli et per non esser colta al improviso come accade a papa Clemente s. memoriæ ha cresciuta una banderia d'Italiani alla guarda del palazzo, del quale ha fatto murare quante portelle e borse vierono ne si puo entrar se non per le porte principali. » (Archives Gonzague.)

[3] Marzio Colonna était aux côtés de Paul III, qui lui donna l'ordre de prendre Ardea. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXI, n. 291-292.

[4] Voy. Minutoli, t. II, p. 171. Il ressort des rapports communiqués ici contre quelles difficultés Guidiccioni eut à lutter, car ses efforts n'étaient que faiblement appuyés par Rome et souvent traversés.

[5] Voy. Guidiccioni, *Lettere*, ed. Bini, Lucca, 1855, p. 174; *Atti dell'*

Dès le début d'avril, la forteresse de Rocca di Papa succomba[1]. Tout l'effort de la guerre portait principalement sur la possession de Paliano. Cette ville, puissamment fortifiée, située sur un coteau isolé, non loin de la route principale qui conduisait de Rome à San Germano, était presque imprenable, grâce à sa position et à ses fortifications, avec les moyens insuffisants dont disposait à cette époque la science des sièges. Ascanio était infatigable, tantôt dans la forteresse, tantôt au dehors, il ne négligeait rien pour garder cette importante place dont ses cousins, Fabio et Torquato de Conti, assuraient la défense. Le Pape donna l'ordre de tourner tout l'effort de la guerre contre Paliano, de la possession de laquelle tout dépendait[2].

Tandis que la plupart des autres forteresses des Colonna étaient tombées avec une grande rapidité[3], Paliano résista heureusement jusqu'en mai[4]. Les assiégés espéraient en l'appui du vice-roi de Naples, qui avait rassemblé des troupes dans les Abruzzes. Le vice-roi eût volontiers secouru le gibelin Colonna, s'il n'avait pas eu peur, en l'appuyant trop vigoureusement, de jeter le Pape dans le parti français.

Emilia, t. VI, p. 367; Minutoli, *Opere*, t. II, p. 369; *ibid.*, 436, une lettre de Pier Luigi du 26 mai 1541. D'autres rapports de Pier Luigi et autres au cardinal Farnèse, dans Archives d'État, à Parme. Voy. aussi les lettres de N. Sernini au cardinal Gonzague des 31 mars, 2, 3, 9, 16 avril, 7, 11 mai (Archives Gonzague); les rapports de Ruggieri (Archives d'État à Modène) en partie utilisés par Balan (t. VII, p. 341); la *Relazione* (Archives secrètes papales) et le *Journal de Cornélius de Fine*. Ces détails se trouvent aussi dans les rapports d'Adriano Franci, datés de Rome, 29, 30 mars, 1er, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 23, 27, 30 avril, 2, 4, 6, 7, 9, 11, 14, 16, 20, 27 mai (Archives d'État à Sienne).

[1] Voy. le rapport de N. Sernini du 3 avril 1541 (Archives Gonzague). Le 6 avril partit l'ordre à Guidiccioni de prendre possession de la place au nom du Saint-Siège. (*Min. brev. Arm.*, 41, t. XXI, n° 307); voy. Minutoli, t. II, p. 389 et la lettre du capitano Aless. da Terni au cardinal Farnèse, datée de Roca di Papa, 8 avril 1541 : « In questa hora a hora 19 havemo havuto il possesso de la Rocca. » (Archives d'État à Parme.)

[2] Paul III au cardinal Farnèse, daté de la Magliana, 8 mai 1541 (Archives d'État à Parme).

[3] Par bref du 1er mai 1541, Joh. Arditus obtint le commissariat « oppidorum olim Asc. de Columna excepto Neptuna ». *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXI, n° 371 (Archives secrètes papales).

[4] Manente, p. 269.

Son attitude était pourtant si équivoque, que les pontificaux avaient constamment à craindre une diversion des Impériaux et que toutes les compagnies de trois à quatre cents hommes, recrutées dans le Napolitain, fournissaient des armes et des munitions aux Colonna, à Paliano [1]; ceci et les divisions des chefs expliquent que le siège de Paliano ait duré si longtemps.

La situation ne changea que lorsque la garnison, à la nouvelle que quatre cents hommes de troupes de secours avaient été battus, se souleva en tumulte contre ses capitaines et amena ainsi la reddition de la ville basse. Le 10 mai, Pier Luigi y entra. Le petit nombre de combattants restés fidèles se réfugia dans la ville haute. Lorsque celle-ci fut perdue, le reste des défenseurs se réfugia dans la citadelle (Rocca). Ils tinrent dans la tour principale du milieu jusqu'au 26 mai, date à laquelle ils se rendirent au duc de Castro, qui attendait impatiemment l'heure de rentrer à Rome [2]. Le reste des châteaux des Colonna ne

[1] La lettre de plaintes de Farnèse au vice-roi, du 3 avril 1541, dans les *Atti dell' Emilia*, t. VI, p. 372. Voy. aussi Dittrich, *Contarini*, p. 596. L'attitude du vice-roi de Naples avait été déjà équivoque pendant le soulèvement des Pérugins; voy. le rapport d'Antella du 22 juillet 1542 (Archives d'État Flor., Med. 3263.)

[2] Voy. Minutoli, t. II, p. 428; Reumont, t. III, p. 2, 488, et *V. Colonna*, p. 185. La controverse entre Druffel et Dittrich sur la chute de Paliano (*Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 158, 421) se résout de la façon suivante : « La ville basse tomba, d'après *Ephem.* dans Cod. Vat. p. 69, 78, dès le 9 mai. A. Franci écrit le 11 : « Hier Pier Luigi y est entré » (Archives d'État à Sienne); le rapport de N. Sernini du 11 mai 1541 concorde (Archives Gonzague) et l'hypothèse de Druffel, d'après laquelle le cardinal aurait annoncé prématurément et intentionnellement la chute, tombe. La ville haute, dont A. Franci dans ses lettres des 16 et 20 mai annonce la conquête prochaine, fut prise le 22 mai (voy. Minutoli, t. II, p. 431), la Rocca ne se rendit que le 26 mai (*ibid.* p. 436). Le 27 mai Franci écrit : « La guerra fra S. S[ta] et il s. Ascanio è finita e ieri entrò in possessione della rocca quale si dè a discretione del duca di Castro. » Voy. aussi la lettre de N. Sernini du 28 mai, dans laquelle est décrite la position presque imprenable de Paliano, et Cornelius de Fine. Le 15 mai le cardinal Farnèse écrivait de Rome à son père : « Quanto al disegno del venire a Roma non pare punto a proposito a S. S[ta] finche non sia totalmente spedito questo poco che resta, si per non dar occasione di disordine al exercito come per ogni altro buon rispetto. » (Archives d'État à Parme.)

tarda pas à tomber au pouvoir des troupes pontificales[1].

Cette guerre sanglante avait complètement brisé la puissance des Colonna. Les efforts de l'Empereur pour amener le Pape à traiter avec douceur cette famille, qui lui était si dévouée, demeurèrent inutiles[2]. Paul III ne laissa pas échapper l'occasion d'anéantir ce très puissant et très dangereux vassal. Toutes les possessions des Colonna, comprenant vingt localités environ, furent confisquées et réunies à la province de la Campagna[3]. Les fortifications de Marino et de Rocca di Papa et plus tard celle de Paliano furent rasées[4]. Le bruit courut que le Pape songeait à traiter de même les forteresses de tous les barons dans un cercle de quatre milles à l'entour[5].

Ascanio et les membres de sa famille qui l'avaient soutenu allèrent en exil à Naples. Lors de l'entrevue de Lucques, l'Empereur intercéda auprès du Pape, en faveur de cette famille si durement frappée[6]. Il proposa de rendre Paliano à Marcantonio, fils d'Ascanio, qui devait épouser Vittoria, fille de Pier Luigi, mais Paul III ne voulut pas entendre parler d'un accord, avant que les frais de la guerre ne lui eussent été payés. Les tentatives ultérieures de l'Empereur, en vue d'une réconciliation du Pape avec les Colonna, réconcilia-

[1] Voy. MANENTE, p. 270; TORDI, p. 498.

[2] Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 396.

[3] Voy. la bulle du 28 mai 1541, *Arm.*, 41, t. XXI, n° 453.

[4] *Ephem* : « Hoc mense Januarii 1543 Papa mandavit et fecit dirui arcem Paliani (Cod. Vat. 6978). Il Papa applicò il stato di Paliano alla chiesa e non si fidando de vassalli Colonnesi benche in Paliano tenesse 500 fanti di guarnigione e sospettando anco degli Spagnoli, che il vicere teneva in Abruzzo a confini della chiesa, all' improviso vi mandò 1500 guastatori e la fortezza e le mura in gran parte fece gettare a terra e poco mancò che non facesse ruinare anco tutte le case. » (*Relazione*, Archives secrètes papales.) — Voy. ADRIANI, t. III, c. 4; on y trouve aussi des détails sur la façon dont Paul III procéda contre le comte de Farsa. N. Sernini annonçait dans une lettre du 16 juin 1541 au cardinal Gonzague la décision de détruire Paliano (Archives Gonzague(.

[5] « Si dice, ma io non ne ho certezza, che N. S. vol che si spianono tutte le fortezze delli baroni che sono intorno a Roma à 40 miglia e volendo gli sarà facile a farlo poichè le sono si po dir tutte in suo potere », écrit N. Sernini au cardinal Gonzague, de Rome, le 28 mai 1541 (Archives Gonzague).

[6] Voy. *Nuntiaturb.*, t. VIII, p. 173.

tion qui devait être scellée par un mariage entre Fabrizio Colonna et Vittoria Farnèse, n'eurent pas plus de succès que les efforts continuels de Vittoria Colonna, en faveur de son frère. Ce ne fut qu'après la mort de Paul III que de meilleurs jours recommencèrent pour cette vieille famille[1].

La guerre, provoquée par les Pérugins et par Ascanio Colonna, d'une manière si inconsidérée et qui est connue sous le nom de guerre du sel, amena sans doute un considérable accroissement de la puissance du Pape dans l'État de l'Église, mais n'étouffa pas la résistance contre l'impôt du sel si impopulaire. Dès le printemps de 1542, le légat de Bologne dut être invité à obtenir le payement de cette contribution, sous les plus rigoureuses peines[2]. La même année, un nouveau mont-de-piété[3] fut institué pour relever les finances. La situation de Paul III était si mauvaise, qu'il fallut à diverses reprises vendre des biens d'Église[4]. En janvier 1543, la levée de 16 000 ducats donna lieu aux plus grandes difficultés[5]. On essaya d'un nouvel impôt direct appliqué dans les autres États du Sud de l'Europe : le sussidio. Lorsqu'on l'eut introduit en mai 1543, on abandonna l'impôt du sel. Pour la nouvelle contribution, fixée à 300 000 ducats, tous les sujets de l'État de l'Église, même exempts et privilégiés, durent être imposés[6]. A l'origine, l'impôt n'était introduit que pour trois ans, mais à la longue il devint perpétuel. Il a rendu odieux le nom de son auteur

[1] Voy. Coppi, p. 308; Reumont. *V. Colonna*, p. 190; Tordi, p. 498, 529; *Arch. d. Soc. Rom.*, t. IV, p. 329. L'intercession d'un poète en faveur d'A. Colonna dans *Carmina ill. poet. Ital.*, t. III, p. 164.

[2] Bref du 22 mars 1542. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXIII, n° 253.

[3] Le *Monte della fede* avec un capital de 280 000 écus; voy. Coppi, *Finanze dello stato pontif. del. sec. XVI*, Roma, 1855, p. 4; Moroni, LXXIV, p. 289. D'après ce dernier, Ranke, t. Ier 6, p. 267, est à rectifier.

[4] Voy. le bref au cardinal del Monte, légat de la Romagne, du 5 février 1542 (*Min. brev.*, *ibid.*, n° 107) et la bulle du 25 avril 1542 (*ibid.*, t. XXIV, n° 354).

[5] Voy. *Atti Mod.*, t. Ier, p. 151.

[6] Voy. *Bull.*, t. VI, p. 365; *Collez. d. disposiz. su li censimenti dello stato pontificio I*, Roma, 1845, p. 1, 5; Moroni, t. LXXIV, p. 289; Ranke, t. Ier 6, p. 267; Reumont, t. III, p. 2, 594. Bologne était libérée de l'impôt du sel dès juin 1542; voy. Dittrich, *Contarini*, p. 801.

et cependant il ne fut jamais appliqué avec l'étendue projetée [1].

En dehors de la question des impôts, Paul III provoqua des plaintes sur sa façon de gouverner l'Église. Le péril turc, qui amenait de si lourdes charges à ses États [2], le força, à plusieurs reprises, à faire appel au concours financier du clergé italien. Des dîmes pour la guerre turque furent prescrites en 1537, puis en 1541, 1543 et 1544 [3]. Paul III eut recours aux mêmes moyens, en août 1546, pour subvenir aux grands frais de la guerre de Smalkalde [4]. Dès le mois de février 1547, le Pape se plaignait que cette guerre avait épuisé sa caisse [5]. Pour rembourser l'emprunt fait alors, il dut imposer, en septembre 1548, des dîmes au Portugal, et, en décembre, à Naples [6]. Les Romains, qui, depuis 1537, payaient des droits sur les denrées [7], se virent encore appliquer en février de la même année un nouvel impôt sur les farines [8]. A la mort de Paul III, la situation financière du Saint-Siège

[1] Voy. *Collez. d. disposiz.*, p. 1, 20; *Bull. Congreg. Salv.*, p. 5; Panvinius, p. 384.

[2] Voy. la plainte de mai 1540 dans *Nuntiaturber.*, t. V, p. 242; *ibid.*, p. 124, sur sa parcimonie même à l'égard du cardinal Farnèse, et 135, 137 sur le manque d'argent des nonces. Pour 1541, voy. Dittrich, *Contarini*, p. 548.

[3] Voy. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XX, n° 114 : Impositio 2 decim. in statu du 8 février 1541 (voy. *Div. camer.*, p. 112, f° 25), t. XXVI, n. 262 : *Item* du 23 avril 1543; t. XXIX, n. 154 : deux nouveaux décimes pour la Toscane du 9 mars 1544.

[4] Voy. Friedensburg, *Nuntiaturber.*, t. IX, p. xv, où l'on trouve aussi des détails sur la contribution des juifs et des officiers pontificaux. La bulle qui n'a pas été trouvée par Friedensburg au sujet des deux décimes est dans un imprimé contemporain de 1548 dans les Editti des Archives secrètes papales et est aussi imprimée dans le *Bull. congreg. Salv.*, p. 15. Elle est datée *prid. Id. Aug.* (12 août) 1546.

[5] Bref aux Rhodiens du 6 février 1547. *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXXVIII, n. 65.

[6] *Min. brev. Arm.*, 41, t. XXXX, n. 590 : « Impos. 4 décim. in Portug. du 10 septembre 1548; n. 808 : Sebast. Martio : Impositio 2 décim. in regno Neapol. du 8 décembre 1548.

[7] Voy. le rapport de G. M. della Porta à Urbin, Rome, 10 juillet 1537 (Archives d'État à Florence). Les Romains durent aussi à plusieurs reprises contribuer aux ouvrages d'intérêt général, par exemple pour la fortification de Rome. (Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 348.)

[8] Voy. *Nuntiaturber.*, t. X, p. 632.

était des plus précaires. Jules III se plaignait, en 1551, de ce que son prédécesseur avait hypothéqué tous les revenus et en outre laissé une dette d'un demi-million d'écus [1] (en arrivant au pouvoir, Paul III avait trouvé en caisse 266 000 écus [2]) et cela, quoique Paul III eût augmenté les revenus ordinaires de l'Église et les eût portés jusqu'à 100 000 écus par an, ainsi qu'il ressort du témoignage de l'ambassadeur vénitien Dandolo.

D'après le témoignage de Dandolo, le revenu de la douane de Rome était alors de 92 000 ducats, soit 20 000 de plus qu'en 1536. Cette augmentation est une preuve du développement que la ville éternelle avait pris sous le Pape Farnèse [3].

Comme Rome fut exempte de troubles militaires, les plaies qu'avait laissées le règne de Clément VII purent se cicatriser peu à peu. Avec le bien-être augmenta le nombre des habitants. Les espérances, que le peuple avait conçues de l'élévation d'un de ses compatriotes à la papauté, ne furent pas trompées. Le Pape favorisa l'agriculture dans la Campagne et s'occupa d'amener des vivres en abondance, notam-

[1] Ranke, t. Ier 6, p. 268. Adriani (t. III, c. 4) remarque en particulier qu'une grande partie des revenus échut aux Cavalieri di S. Paolo. Sur cet institut érigé par bulle du 25 juin 1540 (imprimé contemporain; exemplaire au British Museum), voy. outre Moroni, t. VII, p. 41, 141, 185 et *Arch. de Soc. Rom.*, t. IV, p. 262, le rapport de G. B. Casulano daté de Rome 23 juin 1540. Celui-ci rapportait le 12 juin : « Il papa a tutti li officii cresci il numero cioè chi è 20 fa 25 donde è per caverne uno pozo dóro et li officii sono molto calati. » (Archives d'État à Sienne.) D'après une note postérieure (*Arm.*, 11, t. 91, f° 100) Paul III obtint 201 000 ducats d'or par les 200 chevaliers de Saint-Paul (voy. Adriani, t. Ier, p. 286), 51 000 par les chevaliers de Lorette (Bulla erectionis et augmenti milit. Lauretan., Roma, 1547). Il n'est pas dit combien rapportèrent les 350 Cavalieri del Giglio (voy. Mortier, p. 132).

[2] Massarelli (*Dollinger, Tagebücher*, t. I, p. 267) indique 266 000 ducats. Le rapport de L. Sergardi du 11 novembre 1549 (Archives d'État à Sienne) concorde pour l'essentiel avec celui-ci (266 000 ducats). Le chiffre plus élevé qu'on trouve dans les *Carte Strozz.*, I, 1, 432 s'explique très bien par ce fait que pour le chiffre de Brosch (t. I, p. 188), qui s'appuie sur Alberi, 2e série, III, p. 343, les objets précieux entrent en ligne de compte. D'après le rapport de Buonanni du 12 novembre 1549, il n'y avait que 15 000 écus au chateau (Archives d'État à Florence).

[3] Alberi, 2e série, t. III, p. 351.

ment dans les années de disette[1]. L'activité qu'il déploya sur le terrain artistique en particulier, les nouveaux tracés des rues qu'il fit faire à Rome furent de très heureuses innovations pour les habitants; non moins heureuse fut son ordonnance sur les monnaies[2]. Les efforts qu'il fit pour abolir la mendicité, cette plaie qui dure encore aujourd'hui dans la ville éternelle, n'eurent malheureusement aucun succès[3]. De même, malgré la sévère justice que Paul III maintint, la sécurité publique laissait encore beaucoup à désirer[4], mais ces maux et d'autres semblables semblaient accessoires[5]. L'important pour le peuple était de vivre. La brillante cour de Paul III fut une source de revenus pour toutes les classes de la population[6]. Il n'y eut plus de ces grandes calamités que l'époque précédente avait vues en

[1] Voy. AMASÆUS, p. 58; VENUTI, *Numismata*, p. 75; MILELLA, *Papi e l'agricoltura*, p. 85.

[2] En 1542 parut une ordonnance à la suite de laquelle tous les Hôtels des Monnaies de l'État de l'Église devraient frapper sur le modèle de la Zecca de Rome comme « peso e lego ». (VETTORI, *Il fiorino d'oro*, Firenze, 1738, p. 343; voy. GARAMPI, *App.*, p. 256, 262). Aujourd'hui encore le peuple romain compte en « paoli ». F. Peregrino, dans une lettre du 22 février 1537 (Archives Gonzague), signale de la fausse monnaie à Rome, le nonce napolitain, dans une lettre à Monsig. Durante du 3 mai 1544, en signale à Bénévent (Archives secrètes papales). A. I, *Ordo*, I, vol. Q.

[3] Voy. au supplément, n° 60, la lettre des « deputati delli poveri mendicanti » à Paul III, du 6 décembre 1542 (Archives d'État à Parme).

[4] Voy. *Ephem.* dans *Cod. Vat.* 6918 f. 136 b, Bibliothèque Vaticane. Amasæus et Panvinius célèbrent la bonne justice. Voy. en plus notamment : la *Relazione* dans *Cod. Bolognetti*, p. 209, f° 4-5 des Archives secrètes papales; GIOVIO, *Lettere*, 93 b., et RODOCANACHI. *Les institutions communales de Rome*, Paris, 1901, 264, 268. Voy. aussi le *Diarium* de BLASIUS DE MARTINELLIS, du 9 novembre 1537 (Archives secrètes papales). On voit par les *Atti Mod.*, t. VI, p. 204, quel excellent homme était Pier Antonio de Angelis, gouverneur de Rome en 1542.

[5] Voy. REUMONT, t. III, p. 2, 184. Sur la prostitution à Rome, voy. LUZIO, *Aretino*, p. 122, et *Pronostico*, p. 62; LANCIANI, *Golden days*, p. 68. Dès 1539 la ville prit des mesures contre l'inconduite. (Voy. RODOCANACHI, p. 259.) Un ordine del Card. Camerlengo, daté du 18 septembre 1549, ordonnait de chasser les « meretrices in vicis et vicinatis putei albi et Pezimeroli vulgariter nuncupat. circum circa usque ad plateam montis Jordani inclusive. Div. camer., p. 159, f° 119 (Archives secrètes papales).

[6] Un simple éloignement de la cour était considéré chaque fois comme très douloureux. « Qu'est-ce que Rome sans cour? s'écrie N. Sernini dans une lettre au cardinal Gonzague du 8 mars 1533 (Archives Gonzague).

si grand nombre et les Romains jouirent de belles fêtes.

Le cortège triomphal et les tournois qui eurent lieu, à l'occasion du couronnement du Pape, donnèrent un avant-goût de ce qui allait arriver. Des fêtes laïques et ecclésiastiques, des entrées d'ambassadeurs et de princes alternèrent avec de brillantes processions [1].

De même, pendant la première année de son règne, Paul III donna l'ordre de célébrer aussi solennellement que possible la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge [2]. 1536 vit reparaître tous les anciens plaisirs du carnaval. L'arrivée de Charles V, qu'on attendait vers cette date [3], en fut le prétexte. La joie du peuple fut indescriptible, lorsque les mascarades furent de nouveau permises, comme avant le sac [4]. Paul III veilla notamment à ce que le clou du carnaval, la grandiose fête sur la place Navona, fût reprise avec toute sa pompe, sous l'arc de triomphe d'usage, qui y était dressé d'après les indications de Latino Giovenale Manetti, si expert en choses antiques [5]. On remarquait treize chars de fête qui représentaient, par allusion au nom du Pape, les triomphes du consul Paul-Émile. Le brillant cortège partit, comme au temps de Léon X, du Capitole, prit la Via Papale, traversa le pont Saint-Ange, se dirigeant vers le Vatican et de là vers la place Navona. Paul III contemplait le spectacle du château Saint-Ange. Le samedi du carnaval, eurent lieu, sur le champ de Testaccio, les courses et les divertissements barbares, en usage depuis le moyen âge. Le peuple poussa

[1] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*.

[2] Alberini, p. 392.

[3] *Ibid*, p. 398.

[4] Blasius de Martinellis note pour janvier 1536 dans son *Diarium* : « Istis diebus licentia pro larvis fiendis in festivitatibus fiendis Romæ in carnisprivio et sic omnia fuerunt in laetitia » (Archives secrètes papales). Voy. le rapport de Peregrino daté Rome 18 février 1536, qui dit que depuis le sac les « festa di Agone et Testaccio » n'avaient plus eu lieu (Archives Gonzague). D'après le journal d'un Français, le carnaval n'avait plus été célébré depuis Léon X à l'ancienne manière.

[5] 1536. « Die 24 februarii agonalia fuerunt celebrata Romæ magna cum pompa et sumptu, in quibus fuit effectus triumphus Macédonicus L. Pauli Aemilii curante d. Latino Juvenali magistro stratarum et conservatore urbis.) (*Ephem.*)

de furieuses acclamations, lorsque des porcs et treize taureaux furent précipités des hauteurs et mis en pièces par des cavaliers armés de lances[1].

Un mois plus tard, les Romains eurent le splendide spectacle de l'entrée solennelle de Charles V[2]. L'année suivante se passa plus sérieusement, en raison du péril turc.

Mais, dès 1538, on célébra de nouveau un joyeux carnaval[3]. A la fin de cette année, eut lieu le mariage d'Ottavio Farnèse avec Marguerite d'Autriche, fille de Charles V et veuve du duc Alexandre de Médicis. On avait choisi pour les fêtes le 3 novembre, jour anniversaire du couronnement du Pape. La duchesse reçut dans la villa de Clément VII, à Monte-Mario, qui lui avait été attribuée comme héritage des Médicis et qui reçut bientôt le nom de villa Madame, l'hommage du Sénateur, des Conservateurs et de la noblesse romaine. A la Porta del Popolo, elle fut saluée par le cardinal Farnèse, les ambassadeurs et la cour pontificale; elle se rendit en pompeux cortège au Vatican, où son époux l'attendait. Dans l'antichambre des Paramenti, elle fit visite au Pape entouré des cardinaux. Paul III la fit asseoir à sa gauche, et lui offrit des présents de grand prix. Au palais Cesi, vêtue de ses plus beaux atours, Marguerite fut saluée par les dames de la noblesse romaine. Les jours suivants, les fêtes succédèrent aux fêtes. Banquets, bals, illuminations, pendant lesquels toute la ville et en particulier le château Saint-Ange paraissaient embrasés, courses de chevaux, de taureaux et de buffles alternaient de la façon la plus étourdissante. Le peintre portugais Francesco d'Olanda, qui résidait alors à Rome, a décrit la plus belle de ces fêtes, qui eut lieu place Navona. Il vit les douze chars de triomphe splendidement dorés avec de nombreuses figures en relief et des devises correspondantes, avec les caporions en magni-

[1] Outre les rapports du comte Campegio, du 4, et de Peregrino, du 6 mars 1536 (Archives Gonzague), voy. Forcella, *Feste*, p. 39, et Clementi, p. 79.

[2] Voy. plus haut.

[3] Voy. le rapport de N. Sernini au cardinal Gonzague, du 4 mars 1538 (Archives Gonzague). D'après ce témoignage, Clementi, 184, est à rectifier.

fiques costumes antiques, sortir du Capitole, précédés de cent jeunes Romains, vêtus avec une magnificence vraiment antique. L'imitation de l'antiquité était si fidèle, que Francesco eut l'impression de voir passer les Imperatores et les triomphateurs[1].

Les fêtes du carnaval des années suivantes furent également pleines de caractère. Le carnaval de 1539 dépassa en éclat les précédents et fut marqué par plusieurs innovations : la brutale fête du Testaccio eut lieu cette fois sur la place Saint-Pierre, les chars de triomphe pour la *festa di Agone*, le jeudi gras, étaient d'une grandeur si extraordinaire, qu'il fallait à chacun quatre buffles pour les traîner; l'équipement en parut plus éclatant que jamais; les représentations allégoriques étaient allusives aux événements contemporains, mais dans une forme antique : les deux premiers chars glorifiaient le Pape et l'Empereur, les suivants, la neutralité de Paul III, sa sollicitude pour Rome, la lutte contre les Infidèles et les Turcs. La nouveauté ici était que tous les fonctionnaires de la ville y parurent en somptueux costumes antiques. Les contemporains ne parviennent pas à exprimer toute leur admiration pour le luxe déployé là[2]. Pourtant les voix ne manquèrent pas pour blâmer l'excès du caractère païen de ces fêtes et pour marquer le déplaisir d'y voir si peu d'esprit chrétien. Comme le Pape avait contribué aux frais et qu'il contemplait le défilé du haut du château Saint-Ange, il n'y eut que très peu de personnes, comme les cardinaux Carafa et Contarini, pour oser exprimer tout haut leur désapprobation[3].

[1] Voy. Blasius de Martinellis, *Diarium*, en partie dans Forcella, *Feste*, p. 65. Sur Francesco d'Olanda, voy. Raczinsky, *les Arts en Portugal*, Paris, 1846.

[2] Voy. *Li triomphi fatti in Roma il giovedi grasso per la festa di Agone*, Roma (1539) (reproduction photographique par Danesi, en 92 exemplaires seulement); Forcella, *Feste*, p. 71; Clementi, p. 186. Voy. aussi le *Diarium* de Gualterius; les rapports de N. Sernini au cardinal Gonzague des 8 et 15 février 1539. (On lit dans ce dernier : *La festa d'Agon e riuscita mirabile* (Archives Gonzague) et les descriptions de Nicolini des 15 et 18 février 1539 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. le rapport de Grignon du 19 février 1539 dans Ribier, t. I, p. 384.

Que durent penser ces hommes si austères, des fêtes du carnaval de 1541, à l'occasion desquelles Paul III invita ses neveux et leurs femmes au Vatican, ce qui rappelait le temps de Léon X! Avant le souper, auquel le Pape prit part, ses invités furent régalés de musique et des facéties du bouffon Rosso; après eut lieu un petit bal masqué. Le 20 février, le cardinal Farnèse donna une fête encore plus brillante, à laquelle assistèrent les ambassadeurs et les neveux, mais où pourtant le Pape ne parut pas. Giulio Clovio lui-même avait dessiné les antiques costumes pour les jeunes gens qui y figuraient. A cette occasion, on donna *la Clizia* de Machiavel, sous la direction de Molza, mais avec quelques changements, dit un ambassadeur[1]. On hésita donc à représenter, avec toutes ses obscénités, cette comédie imitée d'une des pires pièces de Plaute.

On voit également, par les fêtes du carnaval de 1545, combien les vieilles tendances de la Renaissance se maintenaient, en dépit de certains scrupules. L'ambassadeur siennois écrivait, le 31 janvier, qu'on ne voulait plus d'un cortège de triomphe exclusivement antique, comme cela s'était toujours fait jusqu'alors, mais y introduire des allusions aux événements contemporains, à la victoire sur les Infidèles et les Turcs et représenter le triomphe de la foi chrétienne et

A. Catharinus blâme aussi dans la dédicace de son *Speculum haereticorum* adressée à V. Colonna, les *ferina spectacula* devant Saint-Pierre. « Assignations d'argent pour les fêtes de la place Navone et du *Testaccio,* dans les *Mandati* des 22 et 29 janvier 1539 (Archives d'État à Rome).

[1] Voy. Solmi, *Contarini*, p. 25, 28. A ceci se rapportent encore les lettres suivantes adressées au cardinal Farnèse : 1° par Francesco Casale, de Rome 14 février 1541 : « La sig[ra] Vittoria in compagnia di altre bellissime donne la stata vista per Roma su un caretto dorato tirato da 4 cavalli bianchi. » Les combats de taureaux et les cavalcades intéressaient les Romains; 2° par Bern. Maffeï, de Rome, 15 février 1541 : « Il sig. prefetto fa il debito con le mascare senza molta spesa... Le cose de la comedia passano benissimo. » On dit que le Pape s'y montrera (Archives d'État à Parme). En 1543, Paul III assista à la représentation des *Adelphi* de Térence (Reumont, t. III, p. 2, 691). Il fit aussi jouer une comédie une fois au château Saint-Ange (voy. Bertolotti, *Speserie*, p. 199). Sur la protection du théâtre par le cardinal Farnèse, voy. aussi Flechsig, *Die Dekoration der modernen Bühne*, Dresden, 1894, p. 12.

du Saint-Siège[1]. Malgré cela, les réminiscences antiques y tinrent encore une large place. Au cortège qui, le jeudi gras 12 février 1545, se transporta du Capitole à la place Navona, prirent part treize chars accompagnés par les corps de métiers, que les divers quartiers de la ville avaient ornés. Sur le premier char était représenté Androclès, c'est-à-dire Paul III tirant l'épine du pied au lion, qui figurait là les hérétiques. L'inscription disait que ceux qui se soumettraient devraient être graciés, mais que les orgueilleux devaient être abaissés. Sur la deuxième voiture, la statue argentée de la fortune sur une roue dorée; sur la troisième, le siège de Constantinople par l'Empereur Théodose, avec l'inscription : « Si le Seigneur n'a pas gardé la ville, c'est en vain que le veilleur la garde. » Le quatrième char portait un dragon doré, qui gardait le jardin des Hespérides. Le cinquième, la déesse Cybèle, tenant à la main une pomme de pin et qui devait symboliser Rome; à l'extérieur était peinte l'histoire de Troie; le sixième char avec sept personnages représentés discutant et le septième, avec un cerf doré qui étranglait un serpent d'argent, se rapportait d'après les inscriptions aux hérétiques; les trois chars suivants contenaient, ainsi que le douzième (l'Empereur Trajan humiliant les barbares), des allusions à la victoire sur les Turcs (les Arimaspes borgnes victorieux du Griffon, Héraclius vainquant le Sidrode, un combat entre trois Turcs et trois Chrétiens). Le onzième char, sur lequel une galère était représentée entre les colonnes d'Hercule, exprimait, d'après l'inscription : « Sa parole est allée dans le monde entier », la propagation du christianisme dans les pays récemment découverts. La dernière voiture, avec Prométhée enchaîné, contenait un hommage à l'Empereur, représenté par un aigle, comme vainqueur des Turcs.

[1] « Si attende a la festa e si farà con effetto bellissimo, in la quale non si rappresentarà un trionfo anticho come in l'altre si soleva fare, ma ogni carro harà una inventione secondo l'insegna e nome del suo rione tirato al senso loro alcuni miracoli già visti con accennare la destructione di heretici et infideli e la exaltatione de la fede di Christo et de la sede Apostolica. » (Archives d'État à Sienne.)

Les nobles Romains, somptueusement vêtus, les uns de costumes turcs, les autres de costumes indiens et accompagnés de pages, représentant des nymphes, suivaient le char. Les musiciens étaient en habits antiques et portaient des couronnes et des rameaux d'olivier. Le char triomphal du Pape, qui venait ensuite, formait le clou du cortège. On y voyait Paul III dans tous ses ornements pontificaux avec, de chaque côté, une licorne et les armes des Farnèse avec leurs lys. Sur le devant, les figures de la Justice et de la Paix; en arrière, les devises : un caméléon et un dauphin, l'animal le plus lent et le plus prompt liés ensemble, pour montrer qu'un souverain ne doit être ni trop prompt, ni trop lent dans ses négociations. Derrière ce char splendide venaient à cheval les officiers laïques du Pape les plus éminents, parmi lesquels le gonfalonier de Rome, Giuliano Cesarini, couvert de pierres précieuses, évaluées à plus de 50 000 écus, trois conservateurs en costume antique, enfin le sénateur en son manteau ducal brodé d'or.

Le Pape, entouré de toute sa famille et de nombreux cardinaux, contemplait le défilé du palais Farnèse. Les jours suivants il y eut, pour divertir le peuple, des courses de taureaux et de chevaux. Le tout se termina par la fête sur le Testaccio[1].

Ces pompeuses mises en scène avec leurs nombreuses réminiscences antiques, ainsi que les fêtes données par plusieurs cardinaux, montrent combien le pontificat de Paul III

[1] Sur les fêtes du carnaval de 1545 parut un rapport italien, qui est imprimé dans FORCELLA, *Feste*, p. 37. Il en existe une traduction allemande avec un appendice antipapiste dans la brochure ; *Ein Kæstlich Triumph-Grepreng und Fastnachspel*, etc., imprimée pour la première fois en allemand le 28 mai 1545. (Exempl. à la bibl. de l'Université d'Innsbruck, p. 169 (16 C). Voy. aussi *Ephem.*, Cod. vat. 6978. Sur le carnaval de 1545, voy. encore SAGGIATORE, t. I, p. 129; GORI, *Archivio*, t. IV, p. 43; CLEMENTI, p. 192). CALCAGNO, *Mostra di topogr. Rom.*, Roma, 1903, p. 35. J'ai vu en 1908 à Rome, chez le représentant du Brésil, J. A. Ferreira da Costa (voy. là-dessus BARRACONI, p. 514), la peinture à l'huile qui a été reproduite dans la gravure que donne cet ouvrage et qui représente la fête du Testaccio. Sur le carnaval de 1542, voy. la lettre de N. Sernini au card. Gonzague du 18 février 1542 (Archives Gonzague).

était une époque de transition. La Renaissance avait encore une action très puissante et les nouvelles tendances de l'Église rencontraient une forte résistance. Lorsque les Français à Rome, au milieu de mars 1549, s'apprêtèrent à célébrer par des fêtes aussi bruyantes que brillantes la naissance d'un fils de leur Roi [1], le cardinal Carafa éleva contre ce projet une énergique protestation. Quoi qu'il pût dire sur le mauvais exemple qu'on allait donner ainsi dans ce saint temps de Carême, il ne fut pas écouté [2]. Paul III laissa faire les Français. Il ne peut, du reste, pas être entièrement lavé du reproche de s'être livré lui-même trop souvent à des divertissements mondains, qui ne correspondaient plus au sérieux de son époque. Non seulement les cardinaux [3], mais le Pape lui-même continuèrent à donner au Vatican des fêtes licencieuses, où l'on voyait des musiciens [4], des improvisateurs [5], et même des chanteuses [6], des danseurs et des bouffons [7]. Après comme avant, on vit le chef de l'Église se

[1] Sur les fêtes que célébra le card. du Bellay en 1549, à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans, voy. Rabelais, t. II, p. 555 (voy. là-dessus Dumesnil, *Voyage français*, p. 12); Forcella, p. 115; Clementi, p. 203. Voy. le rapp. de Buonanni du 21 juillet 1549 (Archives d'État à Florence). Il est vraisemblable que c'est à l'époque de Paul III que remonte l'origine de la Girandola, le somptueux feu d'artifice sur le château Saint-Ange. Voy. Cracas, 3e série, 1894, p. 319; Benigni, *Miscell.*, t. V, p. 164.

[2] « Messessi ancora hier mattina in consistoro a persuadere nella audientia che S. S. Rma (Carafa) hebbe da S. Stà che non era bene che queste feste si facessero perchè era di troppo mal esempio, che le si celebrassero in questi giorni cosi santi et di penitentia et nel luogo dov'era il capo della religione christiana. Ma i nostri cavalieri havevano di già fatte tante contramine ch'el voto di S. S. Rma non hebbe luogo. » Lettre de Buonanni, de Rome, 14 mars 1549 (Archives d'État à Florence).

[3] Voy. Solmi, *Fuga*.

[4] On voit, par les dépenses pour les musiciens de sa cour, quel grand ami de la musique était Paul III (voy. Bertolotti, *Speserie*, *Artisti Lombardi*, t. I, 380; *Art. Bolog.*, p. 122, 125; Barbier, t. III, p. 478). Sur la chapelle papale au temps de Paul III, voy. Adami, *Osservaz. p. ben regolare il coro dei cantori d. cappella Pontif.*, Roma, 1711, et *Riv. music. Ital.*, t. XIV (1907), p. 97; Habert, *Musikkatalog des paepstl. Kapellenarchivs*, Leipzig, 1888.

[5] Bertolotti, *Speserie*, p. 182.

[6] *Ibid.*, p. 187.

[7] Sur le bouffon Rosso, voy. plus haut, et Bertolotti, p. 183 (il est question là aussi d'une « moresca » devant Paul III).

rendre à des chasses bruyantes, recevoir à sa table les femmes de sa famille, et célébrer avec éclat les fêtes de famille de ses neveux[2]. Il devait s'écouler encore bien du temps, avant que la participation du Pape à des choses si peu ecclésiastiques fût devenue impossible.

[1] BERTOLOTTI, p. 183, 204. N. Sergardi écrit le 19 décembre 1837 que le Pape ira, après les Rois, « fare la caccia di Canino si come fece la s. m. di Leone. » N. Spinelli écrit le 29 décembre 1539 : « Venerdi prossimo si cominciaranno a mandar le provisioni per la caccia a Montalto et altri luoghi, cove andarà S. B^ne, il s. duca di Castro, madama, il s. Ottavio e un gran numero digente et serà bella cosa da veder ». (Archives d'État à Sienne.) Voy. aussi la lettre de Sforza du 25 janvier 1540 dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 76, et pour 1543, AFFÓ, p. 29, 45; *Atti mod.*, t. I, p. 152.

[2] Déjà, pour l'un des premiers diners que donna Paul III le 7 février 1535, le maitre des cérémonies, BLASIUS DE MARTINELLIS, note : « Papa habuit 8 vel 10 mulieres secum in prandio » *(Diarium.* Archives secrètes). Un détail caractéristique, c'est que le Pape ne se fit pas scrupule de mettre le baptême des jumeaux que Marguerite avait donnés à Ottavio Farnèse le 27 août 1545, les jour anniversaire de son couronnement (3 novembre). Plusieurs cardinaux prirent part à cette fête; pourtant le Pape resta à la Villa Madama; voy. MASSARELLI, *Diarium*, éd. Merkle, t. I, p. 318; DRUFFEL, *Mon. Trid.*, t. I, p. 198, et le rapp. détaillé de BLASIUS DE MARTINELLIS dans son *Diarium.*

CHAPITRE V

LA QUESTION DU CONCILE ET LES EFFORTS DE L'EMPEREUR POUR LA RÉUNION DES ÉGLISES, PENDANT LES ANNÉES 1539-1541. — LES COLLOQUES RELIGIEUX DE WORMS ET DE RATISBONNE ET LA MISSION DU CARDINAL CONTARINI EN ALLEMAGNE.

I

L'année 1539 amena à l'Église, en Allemagne, de nouvelles et cruelles pertes. Au cours même des négociations de Francfort, en vue de la pacification, survinrent deux morts, qui fournirent aux protestants l'occasion de nouveaux progrès et de nouvelles victoires. Le 26 février 1539, mourut le duc Frédéric, le dernier fils du duc Georges de Saxe; le 17 avril, le noble Georges lui-même, qui avait été jusque-là la colonne de l'Église dans l'Allemagne du Nord, expira à son tour; son frère unique et qui lui ressemblait si peu, Henri, lui succéda. Celui-ci, qui en 1533 promettait encore solennellement au nonce Vergerio de ne jamais s'éloigner de l'Église catholique [1], s'était depuis lors tourné vers la nouvelle doctrine. Il commença aussitôt, avec l'appui de l'électeur de Saxe et des autres membres de la Ligue de Smalkalde, à persécuter les catholiques et à introduire de force dans le duché de Saxe la doctrine luthérienne [2].

Presque en même temps, l'Électorat de Brandebourg fut

[1] *Nuntiaturberichte*, t. I, p. 92.
[2] Voy. Janssen-Pastor, t. III [18], p. 433.

perdu pour les catholiques. L'électeur Joachim II, qui régnait là depuis 1535, avait promis à son père, sous la foi du serment, de rester fidèle au catholicisme et de maintenir à l'intérieur de son Électorat les anciens rapports avec l'Église. il avait renouvelé le même serment, en septembre 1535, lors de son mariage avec la princesse Edwige de Pologne, fille du roi Sigismond. Malgré cela, influencé puissamment par Georges d'Anhalt, le Hohenzollern entra dans la nouvelle religion, après la conclusion de la Grâce de Francfort. Le 1er novembre 1539, il reçut de la main de l'évêque de Brandebourg, Matthias d'Iagow, qui depuis longtemps avait embrassé le luthérianisme, la communion sous les deux espèces [1]. L'année suivante, Joachim II édicta, de sa propre autorité, un nouveau règlement ecclésiastique, qui maintenait encore les évêques du pays et nombre de cérémonies catholiques, de sorte que la masse du peuple n'eut pas conscience de ce qui se passait réellement, Joachim lui-même protestait qu'il n'avait pas voulu introduire la nouvelle doctrine dans ses États par son règlement ecclésiastique, mais qu'il s'était borné, en restant sur le terrain de l'ancienne Église, à extirper les abus qui s'y étaient glissés et à prendre de bonnes mesures de police, concernant les choses de la religion. Malgré cela, il n'était pas douteux que l'électeur se oonstituait ainsi l'évêque suprême de ses États [2].

Le chef de l'empire et les princes catholiques étaient impuissants contre tout cela. Tandis que les protestants s'organisaient partout vigoureusement et publiquement pour l'offensive, trop souvent toute la tactique des catholiques se limitait à la défensive. Indépendamment de l'absence de l'Empereur et de la méconnaissance des forces de l'adversaire par les catholiques [3], on peut dire que l'épiscopat alle-

[1] Voy. Heidemann, *Die Reformation in der Mark Brandenburg*, Berlin, 1889; Steinmuller, *Die Reformation in der Kurmark Brandenburg*, Halle, 1903, p. 63.

[2] Voy. Brandenburg, *Moritz von Sachsen*, t. I, p. 99; Bezold, *Reformation*, p. 690; Meine, *Die vermittelnde Stellung Joachims II*. Lünebourg, 1898, p. 28.

[3] *Nuntiaturberitche*, t. III, p. 63.

mand porte la plus grande responsabilité des événements qui se déroulaient. Un détail caractéristique à ce point de vue, c'est que, lorsque fut résolue, le 10 juin 1538, la ligue de défense des catholiques, dite ligue de Nuremberg, on n'y vit entrer que l'archevêque de Salzbourg et le cardinal Albert de Brandebourg, en sa qualité d'archevêque de Magdebourg et d'administrateur de Halle; tous les autres évêques allemands s'abstinrent par peur de leurs voisins protestants. La lâcheté et la mondanité de la plupart des princes ecclésiastiques allemands, unies à « la licence luthérienne », avaient amené jusque dans les territoires restés encore extérieurement catholiques des désordres qui inspiraient les pires craintes pour l'avenir. Nous avons là-dessus des témoignages peu suspects, surtout ceux des nonces du Pape. Si Vergerio avait déjà donné sur l'état de l'Église en Allemagne des détails très douloureux, les rapports [1] de ses successeurs sont encore plus désolants. Les observations que fit Morone, en novembre 1536, lors de son voyage à Vienne, dans le Tyrol, la Bavière et l'Autriche, durent remplir d'horreur cette âme si active et si noble. Dans les pays que nous venons de nommer et qui étaient gouvernés par des princes bons catholiques, il trouva quantité de cures de villes et de villages désertes, les couvents presque complètement abandonnés, le peuple négligé au point de vue religieux et perverti. Il ne fallait donc pas s'étonner qu'au milieu de ces circonstances le schisme d'avec l'Église fît là aussi de grands progrès [2]. En mai 1537, Morone écrivait de Prague à Aleander que la cause de la religion et du Saint-Siège était en Allemagne dans un état si déplorable, qu'il désespérait de pouvoir y remédier; on manquait surtout de bons évêques [3]. A Breslau, en juin 1538, Morone trouva la puissance des luthériens si fort accrue, que la peur faisait renier leur foi à ceux qui étaient restés fidèles à la vieille Église [4]. Il fallait

[1] Voy. plus haut.
[2] *Nuntiaturberichte*, t. II, p. 80, 114.
[3] *Ibid.*, p. 169.
[4] *Ibid.*, p. 189.

s'attendre sûrement à des pertes nouvelles. Morone cependant croyait observer que déjà nombre de princes ecclésiastiques de l'empire commençaient à chanceler devant les avances des luthériens. En face de ce danger, il n'y avait plus rien à attendre, pour l'Église, du roi Ferdinand, car son influence dans l'empire était extrêmement faible et l'énergie nécessaire lui manquait. De plus, il était sous la dépendance de ses conseillers, dont plusieurs avaient l'âme luthérienne [1].

Aleander, lui aussi, étant cardinal-légat, put constater l'accroissement du schisme dans les pays catholiques, lorsqu'il alla en Autriche, pendant l'automne de 1538. A Bozen, il apprit d'un franciscain que la ville était sérieusement entamée par l'hérésie et qu'elle avait déjà laissé pénétrer dans la cathédrale un prédicateur luthérien. Dans le diocèse de Trente, aussi bien que dans celui de Brixen, Aleander trouva un grand nombre de paroisses sans prêtre. A Innsbruck, aucun membre du clergé ne vint pour recevoir ce légat; le conseil s'en excusa, en disant que dans cette ville, qu'Aleander proclame la plus agréable résidence de Ferdinand, il y avait à peine une douzaine d'ecclésiastiques. Dans l'abbaye de Wilten, en dehors de l'abbé, il n'y avait qu'un seul religieux! Partout, pendant le reste de son voyage, Aleander recueillit d'aussi pénibles impressions. Le 9 septembre 1538, il écrivit de Linz au Pape, que les affaires d'Allemagne étaient dans un état voisin de la ruine totale, que le service divin et la dispensation des sacrements avaient en grande partie cessé, que les princes séculiers, à l'exception de Ferdinand Ier, étaient ou complètement gagnés au luthérianisme ou remplis de haine contre les prêtres et de convoitise pour les biens du clergé, que les prélats continuaient à vivre d'une façon dissolue et compromettaient l'Église, qu'il n'y avait presque plus de moines, que les prêtres séculiers étaient en nombre trop insuffisant et si immoraux, si ignorants, que le petit nombre des catholiques les avaient en

[1] *Nuntiaturberichte,* t. II, p. 123, 182.

aversion. Plus de mille cinq cents paroisses étaient abandonnées; il en était réduit à dire, les larmes aux yeux, que l'état de la religion n'était plus qu'un grand chaos [1].

On voit par les rapports de Fabio Mignanelli, qui remplaça comme nonce Morone, qu'Aleander n'avait pas été trop pessimiste. De Trente jusqu'à Linz, un espace d'environ trois cents milles, Mignanelli écrivait qu'il avait trouvé toutes les églises et les couvents presque entièrement abandonnés par les prêtres séculiers et les moines, que toute piété avait disparu dans le peuple, qu'on n'allait plus à l'église et qu'on ne faisait plus d'aumônes. Au sujet du manque de prêtres, Ferdinand Ier confirma les observations du nonce; « moi-même, disait le roi de Rome, j'ai peine à trouver de bons chapelains pour la chapelle de mon palais ». La propagande protestante mettait à profit ce fâcheux état de choses. Partout et jusque parmi les familiers du roi de Rome, le schisme devenait menaçant. Par suite, le cardinal Cles de Trente était de plus en plus inquiet et se demandait combien de temps encore la bonne volonté de Ferdinand, à l'égard du catholicisme, parviendrait à retenir son entourage d'entrer dans le luthérianisme [2].

Si cette crainte n'était pas justifiée étant donné la personnalité du roi, on pouvait douter cependant que le frère de Charles vivrait assez longtemps, pour maintenir dans les États autrichiens la souveraineté de la foi catholique extérieurement conservée jusqu'alors et cela d'autant plus qu'en Bohême et en Hongrie, le luthérianisme faisait de sérieux progrès [3]. Si on considère maintenant le succès que le protestantisme obtenait dans le nord de l'empire, il faut avouer qu'humainement parlant il y avait lieu de s'attendre, avant trente ans, à la défection totale de l'Allemagne vis-à-vis du Saint-Siège, si la situation actuelle continuait à se développer dans le même sens [4].

[1] *Nuntiaturberichte*, t. III, p. 148, 161, 181, 193, 208.
[2] *Ibid.*, p. 191, 362.
[3] *Ibid.*, p. 452; t. IV, p. 132, 245.
[4] Voy. l'opinion de Morone dans sa lettre à Farnèse, de Vienne, 24 octobre

Sous l'impression de tous ces faits qui frappaient si durement l'Église, le Pape remettait en avant le Concile[1], aux décisions duquel, aussi bien dans les pays catholiques que dans les parties protestantes de l'Allemagne, tant de gens fondaient de plus en plus d'espérances, qu'on peut dire qu'ils formaient un parti spécial, le parti des expectants[2].

A la réunion de ce Concile général continuait à s'opposer un très grand obstacle, l'absence d'une paix définitive entre l'Empereur et le roi de France. Juste à ce moment, vers la fin de l'automne 1539, une très bonne occasion parut s'offrir d'amener la réconciliation des deux monarques. Le bruit courut que Charles V songeait très sérieusement à former une entente complète et même une union de famille plus étroite avec son vieil adversaire François Ier. Celui-ci fit à l'Empereur, qui était obligé de gagner au plus vite les Pays-Bas, par suite de la révolte des Gantois et de ses vues sur Gueldre, la proposition, pour raccourcir son voyage, de passer par la France. Lorsque Charles V, au grand étonnement de tous, accepta l'invitation, ses adversaires d'Allemagne se mirent aussitôt en mouvement.

C'est un fait très caractéristique que de voir même des États catholiques et ecclésiastiques, comme l'archevêque de Trêves, Jean de Metzenhausen, par peur de voir s'accroître la puissance impériale, rechercher alors une entente avec les protestants. Le vieil ennemi des Habsbourg, le chancelier bavarois Léonard d'Eck, fit dire au landgrave Philippe de Hesse, que préoccupaient alors les armements de la Bavière, que ces armements n'étaient pas dirigés contre les protestants, mais contre Charles V, dont l'alliance avec la France

1539, dans Dittrich, *Morone*, p. 38. Morone craignait d'ailleurs que le danger turc et l'extension du protestantisme ne forçassent le roi Ferdinand au schisme. Voy. aussi le passage du rapport de Rorario du 28 octobre 1539 dans *Nuntiaturberitche,* t. V, p. 12. Voy. encore le rapport de Morone du 4 janvier 1540 (Dittrich, p. 78) et la peinture que fait Eck de la situation en mars 1540 dans Raynald, 1540, n° 6.)

[1] Korte, *Konzilspolitik*, p. 42.

[2] Pastor, *Reunionsbestrieb*, p. 115.

était une menace pour la liberté allemande [1]. On disait pourtant que la paix entre François et Charles était déjà conclue et qu'il ne s'agissait plus que de la rendre publique [2].

Au milieu de ces circonstances, le Pape de son côté entendait ne rien négliger, pour hâter la complète réconciliation des deux monarques, de laquelle dépendait l'appel du Concile. Aussitôt qu'il eut été informé, par Luis d'Avila et le seigneur de Gye, de l'intention de l'Empereur de traverser la France pour se rendre aux Pays-Bas, et de ses dispositions pacifiques [3], Paul III résolut d'envoyer son propre petit-fils, le cardinal Alexandre Farnèse, comme légat vers Charles V et François Ier. Dans un consistoire secret du 24 novembre 1539, la majorité approuva ce plan [4]; le 26 novembre, Farnèse reçut la croix de légat, et deux jours après, il quittait, avec une petite suite, la Ville éternelle. Le cardinal camérier Sforza Santafiora fut désigné pour le remplacer dans les affaires d'État en cours [5].

Dans l'instruction remise à Farnèse, avant son départ, le Pape exprimait sa joie de voir que la semence, jetée par lui autrefois à Nice, avait produit le fruit désiré : la paix, qu'il considérait maintenant comme assurée. En vue de cette perspective, Farnèse devait décider les deux monarques à envoyer leurs prélats au Concile. Comme lieu de réunion de l'assemblée, il proposait de nouveau, en première ligne, Vicence, qui était commode pour toutes les nations, et en deuxième ligne, Milan, pour plaire à la France. Une fois le

[1] Voy. Winkelmann, *Korrespondenz Strassburgs*, II, p. 643.

[2] On voit par le rapport de Peregrino, de Rome, 15 novembre 1539 (Archives Gonzague), combien on croyait à Rome à la conclusion de la paix.

[3] D'après une lettre de Peregrino, datée de Rome, 22 novembre 1539, Avila arriva à Rome le 20, Gye le 22 (Archives Gonzague). Voy. Gayangos, t. VI, p. 1, n° 88 et suiv., *Nuntiaturberichte*, t. V, 1621. (Ici il faut lire, à la 14e ligne, 2 dì au lieu de 4 dì.)

[4] Voy. Gayangos, t. VI, p. 1, n° 93; les rapports de N. Sernini et Vincenzo Gatico, de Rome, 24 novembre 1539 (Archives Gonzague), et les passages des sources cités dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 39.

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 40. Dans cette importante publication, dont, grâce à l'amabilité de l'éditeur, j'ai pu utiliser les bonnes feuilles, à l'exception de l'introduction qui n'était pas prête, celui-ci a réuni et commenté, au prix de grandes fatigues, tous les actes de la légation Farnèse.

Concile obtenu et avec le Concile le retour des hérétiques, on pourrait songer aussi à une entreprise contre Henri VIII et contre les Turcs[1].

Le savant Marcello Cervini fut adjoint au cardinal légat Farnèse, comme secrétaire en cette circonstance, ainsi que lors de sa mission en Espagne. Pour que cet homme éminent, que le Pape avait déjà nommé, quelques mois auparavant, évêque de Nicastro, pût avoir accès avec le légat près des monarques pendant ces importantes négociations, la pourpre lui fut conférée, le 19 décembre 1539. Le Pape adressa encore au jeune cardinal neveu la recommandation de ne jamais porter son habit ecclésiastique dans les Pays-Bas, où se trouvaient beaucoup de luthériens, et de veiller aussi là-bas sur sa suite; Farnèse devait également ne faire qu'un usage modéré de ses pouvoirs ecclésiastiques[2].

Le cardinal légat voyagea avec une lenteur intentionnelle pour ne pas se rencontrer avec l'Empereur sur le territoire français. Paul III le lui avait expressément recommandé, dans la prévision que François Ier ne voudrait pas parler affaires, tant que Charles V serait son hôte et, d'autre part, il était convaincu que Charles V n'entrerait pas volontiers en négociations, tant qu'il ne se trouverait pas dans ses propres États. Le cardinal se vit cependant forcé de passer outre à cette résolution, car l'Empereur, hébergé avec tous les honneurs imaginables par François Ier, n'avançait que très lentement. Farnèse, qui se trouvait déjà dans le voisinage de la capitale française, se vit dans l'impossibilité de retarder plus longtemps son voyage, sous peine de produire une pénible impression. Il se décida donc à voir les deux souverains, pendant qu'ils étaient ensemble, à leur présenter les vœux du Pape pour l'affermissement de leur amitié et à attendre le départ de l'Empereur, avant de commencer ses négociations; il espérait obtenir de François Ier des détails

[1] L'Instruction pour Farnèse du 28 novembre 1539 dans les *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 40; *ibid.*, p. 43, les indications détaillées pour la visite à la cour de France. Voy. Pieper, *Nuntiaturberichte*, p. 163.

[2] Voy. Raynald, 1539, n° 37; *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 54.

sur ses arrangements avec Charles V et de la sorte aboutir ensuite plus facilement à un accord avec ce dernier, lorsqu'il serait dans les Pays-Bas [1].

Farnèse, invité par François Ier lui-même, fit, le 21 décembre 1538, son entrée solennelle à Paris, en compagnie de cinq cardinaux français. Le lendemain, François Ier et Charles V y arrivèrent. L'Empereur salua si gracieusement le cardinal dans la cathédrale Notre-Dame, que tous les assistants en furent étonnés. Tous deux se rendirent ensuite à cheval avec le dauphin au château royal du Louvre, qui venait d'être bâti et où François Ier vint le saluer et offrir le soir à souper. Le 3 janvier 1540, Farnèse eut une audience du roi de France, à qui il exposa le motif et le but principal de sa mission; le lendemain il fit les mêmes ouvertures à l'Empereur. De la réponse de celui-ci, le cardinal conclut que Charles voulait ajourner toutes les négociations jusqu'à l'arrivée de son frère Ferdinand Ier dans les Pays-Bas [2].

François Ier accompagna jusqu'à Saint-Quentin son hôte impérial, qui était resté jusqu'en janvier 1540 à Paris. Pendant que l'Empereur partait pour Valenciennes, le roi de France s'en alla à Amiens. Farnèse s'y rendit en hâte, plein d'impatience de présenter enfin à François Ier les autres commissions dont il avait été chargé. Le 9 février, il eut une audience, à laquelle assistèrent le cardinal Cervini et le nonce français Ferreri. Revenant à ce qu'il avait dit à Paris, Farnèse déclara que si l'objet principal de sa mission était l'espoir de la publication de la paix, il croyait maintenant pouvoir considérer cet événement comme certain, étant donnée l'étroite intimité des deux souverains. Après avoir exprimé l'espoir de voir bientôt ses vœux devenir une réalité, Farnèse demanda à Sa Majesté de fournir à l'Église son appui si nécessaire pour repousser les Turcs et ramener les protestants et Henri VIII à l'obéissance envers le Saint-Siège; il fit remarquer que la réforme intérieure,

[1] Voy. PALLAVICINI, t. I, p. 4, c. 10, et *Nuntiaturberichte,* t. V, p. 56.
[2] Voy. les rapports de Farnèse à Paul III du 4 janvier 1540 dans *Nuntiaturberichte,* t. V, p. 59.

dont l'Église avait tant besoin, exigeait, de la façon la plus pressante, la tenue du Concile. La réponse de François I[er], qu'il prononça en français, fut très peu satisfaisante : tant que la paix ne serait pas conclue définitivement, il ne pourrait ni tenter une entreprise d'ensemble contre les Turcs et les hérétiques, ni consentir au Concile, car il lui fallait songer au danger de perdre ses amis actuels. Du reste, il paraissait très douteux que l'Empereur consentît à une entreprise contre l'Angleterre, car, d'après le bruit qui courait, il songeait à faire la guerre pour Gueldre[1].

Farnèse et Cervini s'entretinrent ensuite avec Montmorency, qui, ainsi que le Roi, dans l'audience de congé, les exhorta à poursuivre leur entreprise pacifique auprès de l'Empereur. Cervini dit un mot, à cette occasion, du mariage de Vittoria Farnèse, sœur d'Ottavio, avec un prince français, alliance que le Pape désirait aussi vivement que l'année précédente, pour montrer par là qu'il se maintenait dans la neutralité[2]. Le 15 février 1540, les deux cardinaux partirent d'Amiens; ils voyagèrent lentement, car ils ne voulaient pas arriver près de l'Empereur, avant que celui-ci n'eût réprimé la révolte des Gantois. Cela correspondait aux désirs de Charles-Quint, qui était entré à Gand, le 14 février, avec ses troupes prêtes à la bataille et qui y rétablit bientôt l'ordre. Le 23 février, les deux cardinaux y firent leur entrée. L'Empereur leur fit fixer audience pour le lendemain. Le cardinal neveu y exposa les objets de sa mission, en disant ce qu'il avait fait auprès de François I[er]. Charles V remercia des démarches faites et promit de s'occuper énergiquement des négociations de paix avec la France, de la conclusion desquelles tout le reste dépendait, et de s'en occuper sitôt après l'arrivée de Ferdinand I[er]. En ce qui concernait l'entreprise contre l'Angleterre, il objecta que c'était une guerre facile à

[1] Voy. le rapport de Farnèse à Paul III du 9 février 1540 dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 79.

[2] Voy. le rapport de Farnèse à Paul III, daté d'Amiens, 10 février 1540 (Bibliothèque Pia p. 127, 115). (Archives secrètes papales.) Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 83.

commencer, mais qui ne se terminerait pas aussi vite. L'Empereur fit remarquer qu'il s'occuperait plus volontiers d'apaiser les troubles allemands[1]. Quatre jours plus tard, Morone arriva à Gand; comme Poggio s'y transporta également, il y avait maintenant quatre diplomates pontificaux à la cour impériale. Ils eurent bientôt l'occasion de se convaincre que les chances de paix étaient bien moindres qu'ils ne l'avaient pensé[2].

Le sérieux de la situation fut bientôt mis en lumière, d'une façon éclatante, par une déclaration que fit l'Empereur, dans une audience de Poggio, le 3 mars. A la question que lui adressait le nonce relativement aux chances de paix, Charles V répondit tristement que c'était une affaire qui le tenait plus en souci qu'aucune autre, dans tout le cours de sa vie. Il devait en délibérer mûrement avec Ferdinand Ier[3]. Mais celui-ci voyait dans les propositions, faites par son frère au roi de France, de donner les Pays-Bas avec la main de sa fille au duc d'Orléans, une très grande atteinte à ses propres intérêts. Il aurait pu être tranquille, car on devait bientôt voir que François Ier n'était pas disposé à payer le prix réclamé par l'Empereur, c'est-à-dire la renonciation à Milan et la restitution de la Savoie et du Piémont[4]. En outre, il paraissait bien douteux que les propositions, que Charles faisait alors aux Français, fussent très sérieuses. Très affligé des cela, les représentants du Pape cherchaient à obtenir la paix par n'importe quel moyen. Ils en trouvèrent cependant peu l'occasion, car l'Empereur, plus impénétrable que jamais, ne les initiait pas à ses négociations avec la France. Une pareille attitude devait causer beaucoup de méfiance chez les légats[5].

Leur inquiétude fut encore augmentée par l'arrivée

[1] Voy. les rapports de Farnèse à Paul III des 12, 13 et 24 février 1540 dans *ibid.*, t. V, p. 85.

[2] Voy. *Ibid.*, p. 99; WINKELMANN, t. III, p. 22.

[3] Voy. la lettre de Farnèse à Paul III, du 3 mars 1540 dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 104.

[4] Voy. RIBIER, t. I, p. 589; RANKE, t. IV, p. 186.

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V. p. 160.

d'une ambassade de princes protestants qui tâchaient d'obtenir une suspension des procès à la Chambre de justice d'Empire, une paix solide et la confirmation de la grâce de Francfort. Comme le bruit courait que ces envoyés avaient été très favorablement entendus par l'Empereur, Farnèse fit représenter par Morone au roi des Romains que la seule chose juste à faire serait de rejeter des requêtes aussi dangereuses[1]. Ferdinand I[er] répondit que son frère et lui avaient le devoir d'entendre tout le monde, mais il donna l'assurance que la grâce de Francfort ne serait pas confirmée et que sur les autres points il serait fait la réponse méritée. Morone répartit que les Habsbourg ne voulant rien entendre à propos de la question de Gueldre, il devrait bien faire de même, au sujet de la question religieuse, qui n'était pas moins importante[2]. Le roi des Romains chercha à l'apaiser, par la déclaration que la grâce de Francfort ne serait sûrement jamais confirmée. Granvelle donna les mêmes assurances et ajouta qu'on ne traiterait pas avec les protestants, sans l'assentiment du cardinal-légat. Là-dessus, Farnèse crut pouvoir se tranquilliser, puisqu'on ne confirmerait pas la grâce de Francfort. L'attitude conciliante que l'Empereur eut avec les envoyés des protestants lui amena bientôt de sérieuses inquiétudes; il crut remarquer la mauvaise influence du diplomate impérial Jean de Weeze, qui, dès 1539, avait joué un rôle si suspect dans les négociations de Francfort[3].

On put voir alors que dans la question religieuse, les Impériaux gardaient, vis-à-vis des représentants du Pape, le même silence impénétrable que dans les affaires politiques. Il n'était plus question de la promesse de Granvelle, que rien ne se ferait en cette matière, sans que Farnèse en ait été informé.

[1] Voy. Dittrich, *Morone*, p. 90; *Nuntiaturberichte*, t. V. p. 97.

[2] Voy. la lettre de Farnèse à Paul III du 5-6 mars 1540. *Ibid.*, t. V, p. 105, et le rapport de Morone dans Dittrich, *Morone*, p. 89.

[3] Voy. la lettre de Farnèse à Paul III du 13 mars 1540 dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 115. Sur Weeze, voy. Ranke, t. IV[6], p. 95.

Le changement, que la politique impériale accomplit alors le plus secrètement possible, fut d'une importance fatale. Charles V ne confirma pas, à la vérité, la grâce de Francfort, mais adopta des dispositions conçues dans le même esprit et repoussées par le Pape[1]. Sous la pression de la situation politique, du péril turc, de la tension des rapports avec la France, de l'attitude hostile de beaucoup d'États de l'empire, notamment de la Bavière et de la puissance croissante des protestants, il revint au plan que l'électeur de Brandebourg, Joachim II, avait soumis à Ferdinand Ier, dès l'année 1538 : d'apaiser les troubles religieux, en Allemagne, par une assemblée nationale, un colloque religieux, indépendant du concile[2]. Malgré toutes les représentations il poursuivit ce projet avec sa ténacité ordinaire[3].

Si l'Empereur espérait, par ses négociations pacifiques, empêcher ceux de Smalkalde de s'allier avec la France et obtenir du secours contre les Turcs, il devait prévoir, en même temps, que cette transformation de sa politique paralyserait la ligue de défense catholique et ferait abandonner le plan du concile.

Charles V, qui était peu versé dans les questions théologiques et qui était sous la dépendance de ses conseillers[4],

[1] Voy. l'opinion de Ranke (t. IV[6], p. 96, 123) et particulièrement Ehses, (t IV, p. 183).

[2] Du côté du Pape on reçut la proposition de Brandebourg par Morone, qui avait été averti par Ferdinand Ier.

[3] Dès septembre 1539, Charles avait déclaré au nonce Giovanni Ricci de Montepulciano qu'il voulait arranger un colloque de religion entre gens savants et modérés des deux partis, qui devraient, en présence des nonces pontificaux et des envoyés de l'Empereur, du roi Ferdinand et du roi de France, négocier le rétablissement de l'entente en matière de foi (voy. Ehses, t. IV, p. 181). Le 28 novembre 1539. Morone avait eu occasion d'adresser contre ce projet une protestation écrite au roi Ferdinand qui lui avait fait connaître le plan de l'Empereur. Il communiqua sa protestation à Farnèse (Dittrich, *Morone*, p. 60). Le 2 décembre il put, en plus, prévenir Farnèse que Ferdinand avait accueilli ses représentations; mais que la décision dépendait de l'Empereur. Si celui-ci, malgré les observations du Pape et de Ferdinand, persistait dans son plan, Morone recommandait qu'y prissent part non seulement des théologiens allemands, mais encore des italiens, des français et des espagnols.

[4] Voy. Armstrong, t. I, p. 330.

ne se rendit pas compte de ce qu'il y avait d'inconséquent à confier à des assemblées, où des laïques, en présence d'états séculiers, discuteraient des questions théologiques, le soin de décider sur les choses de la Foi. Comme les protestants repoussaient entièrement l'autorité doctrinale de l'Église, on manquait, pour ces négociations, d'un juge compétent et d'un terrain d'entente. Il n'était pas contestable non plus, que les colloques religieux ne faisaient que rendre les hérétiques plus opiniâtres [1]. Malgré cela très peu de gens comprirent que, dans la voie où entrait l'Empereur, il n'y avait aucune chance d'atteindre au but désiré [2]. Les idées étaient incroyablement troublées; chez plusieurs même qui voulaient sincèrement être de bons catholiques, la véritable notion de l'Église paraissait perdue; ce n'était qu'à Rome qu'on comprenait tout le danger de la situation. On y était résolument opposé à ce genre de négociations, non seulement parce que les colloques religieux menaçaient d'étendre encore le schisme, mais encore pour des raisons de principes. Les catholiques pouvaient, et cela seulement avec la permission du Saint-Siège, faire des concessions, en ce qui concernait les biens de l'Église, les affaires du culte et de la discipline, telles que les cérémonies, l'admission des laïques à la communion du calice, le mariage des prêtres, etc., mais ils n'en pouvaient faire aucune en matière de foi. Si donc ils se laissaient entraîner à négocier et à marchander sur les dogmes avec leurs adversaires, ils se mettaient en contradiction avec eux-mêmes et avec leur Église [3]; s'ils se contentaient de formules équivoques, qui n'avaient pour but que

[1] Gropper lui-même proclamait tout cela dans son *Concilium*, édité par Schwarz, *Hist. Iahrb.*, t. VII, p. 408.

[2] De ceux-là était Cochlæus, qui proclamait avec raison surtout la nécessité d'une entente basée sur l'enseignement de l'Église. Voy. Spahn, p. 280.

[3] Kaspar Braun remarque très justement, dans un écrit publié en l'automne de 1540, qu'il n'y avait de colloques acceptables que ceux qui devaient servir à la conversion des hérétiques; que des colloques, qui auraient pour but d'amener en matière de foi un accord avec les hérétiques, n'étaient pas permis; car la foi catholique ne peut être mise en doute; mais on pourrait s'entendre au sujet des abus ecclésiastiques. Voy. Paulus, *Hist. Iahrb.*, t. XIV, p. 528.

de dissimuler les différences dogmatiques, ils ne feraient rien de durable; car tôt ou tard, les querelles endormies renaîtraient avec leur ancienne violence. Mais on ne pouvait sérieusement espérer que les protestants, dans un colloque religieux, accepteraient de nouveau les doctrines de l'ancienne Église, qu'ils avaient répudiées.

En janvier 1548, les théologiens de Wittemberg formulèrent, avec une audace vraiment déconcertante, la position qu'ils allaient prendre dans les négociations projetées. L'Empereur et les évêques, lisait-on dans un mémoire signé alors par Luther, Jonas, Bugenhagen, Cruciger et Mélanchthon n'auraient qu'à « abjurer leur idolâtrie et leurs mœurs », car il fallait ou maintenir et fortifier l'idolâtrie, le blasphème, l'erreur, la luxure et autres péchés, ou bien adhérer publiquement à la « pure doctrine » nouvelle. Tout au plus, pourrait-il être question d'un accord sur des matières extérieures et sans portée, mais tout « rapiéçage » dans la doctrine devait être résolument écarté, on devait s'en tenir inébranlablement à la Confession d'Augsbourg et à l'Apologie de celle-ci. Même si le Pape, disait-on plus loin, consentait à nous permettre notre doctrine et nos cérémonies, « nous ne devrions pas moins l'en considérer comme un persécuteur et comme un excommunié, car il ne renoncera pas à ses erreurs dans les autres royaumes [1] ».

En envoyant cet avis, Luther écrivait, le 18 janvier, à l'Électeur de Saxe, qu'il n'y avait pas plus à espérer d'entente avec les papistes qu'avec leur dieu le diable; qu'ils étaient endurcis et péchaient sciemment contre la vérité reconnue, à tel point qu'il n'y avait rien à leur demander ni à espérer d'eux [2].

Les théologiens hessois exposèrent tout à fait le même point de vue que ceux de Wittemberg. A Smalkalde, il y eut une complète entente des prédicants [3]. Les princes étaient

[1] *Corp. Ref.*, t. III p. 927-945; *ibid.*, p. 958, lettre de Mélanchthon aux prédicants de Nuremberg.
[2] De Wette, t. V, p. 258.
[3] Voy. Neudecker, *Aktenstücke*, p. 177.

dans les mêmes idées qu'eux. Dans la réponse qu'ils adressèrent le même jour, 2 avril, à l'envoyé impérial, ils offrirent, à la vérité, de participer à un « colloque » chrétien et « consciencieux», dans le but d'une « entente religieuse » avec les autres États, mais déclarèrent qu'ils n'admettraient pas d'accord par lequel on voudrait confirmer les anciennes erreurs ou s'écarter de la vérité. Cette vérité était fixée dans la Confession d'Augsbourg et dans l'Apologie, ils s'y tiendraient absolument[1].

Après tout cela, on a peine à comprendre comment l'Empereur pouvait encore garder l'espoir de porter remède à un schisme si profond déjà en Allemagne, par des colloques religieux pacifiques. Que Charles tînt l'impossible pour possible, cela s'explique, en dehors des exigences de la situation politique, surtout par le changement d'attitude du prince jusque-là le plus agressif de ceux de Smalkalde, le landgrave Philippe de Hesse, qui ne pouvait plus braver l'Empereur, par suite du projet de bigamie, qu'il formait, parce qu'il existait une peine législative sévère pour ce crime[2]. Il faut tenir compte aussi des illusions, qui se propageaient de plus en plus dans le parti catholique, relativement à un retour volontaire à la foi de beaucoup de schismatiques, illusion qu'on se faisait notamment sur la conversion de Mélanchthon, qu'on espérait[3]. A cela venait s'ajouter la grande influence de Granvelle. Celui-ci qui n'était qu'un politique voyait les choses ecclésiastiques comme des questions purement mondaines. Held disait de lui : « Il veut coller, critiquer, subtiliser, acheter et vendre, en matière de foi, comme si Dieu avait confié aux ministres, aux juristes et aux chicaneurs la foi et la doctrine et non aux successeurs de Pierre et des

[1] Walch, t. XVII, p. 432-450. Strasbourg s'unit aussi à l'avis de ceux de Smalkalde. Voy. Winkelmann, t. III, p. 48.

[2] Weeze s'était déjà convaincu à Francfort du changement de sentiments de Philippe et il l'avait écrit à l'Empereur. Voy. Lenz, t. I, p. 423.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, t, III, p. 63, 127, 174, 227, 232, 408, 520, et Kawerau, *Die Versuche Melanchthon zur Kathol. Kirche zuruckführen*, Halle, 1902, p. 26; voy. au suppl., n° 10, le bref à Andreas Cricius du 18 mars 1535 (Archives secrètes papales).

autres apôtres[1] ». Soutenu par Weeze et par le vice-chancelier Naves, il déconseillait à son maître impérial toute action vigoureuse contre les novateurs religieux et ne cessait de le pousser avec eux aux négociations pacifiques[2]. C'est ainsi que Charles V était aveuglé et qu'il crut, rempli qu'il était des meilleures intentions, à la réalisation de ce qu'il désirait si vivement. Le roi Ferdinand aussi, qui était naturellement porter à louvoyer, était très enclin au colloque religieux, parce qu'il voulait à tout prix empêcher des complications guerrières en Allemagne et obtenir de l'empire des secours contre les Turcs[3].

Charles V se résolut donc, le 18 avril 1540, à convoquer, pour le 23 mai, les princes catholiques à Spire, afin de préparer un arrangement des différends religieux et d'y discuter des concessions qu'on pourrait faire aux luthériens et de la constitution de la ligue catholique; à la suite de cette assemblée, devait avoir lieu, le 6 juin, un colloque religieux avec les nouveaux croyants. Les chefs de la ligue de Smalkalde, l'électeur Jean-Frédéric de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse, y furent invités et toute sûreté leur fut donnée[4]. Les deux princes répondirent qu'ils ne pourraient personnellement y assister, parce que le délai était trop court; que cependant ils y enverraient leurs ambassadeurs et que si l'affaire prenait tournure de conduire à la paix, ils s'y rendraient eux-mêmes. Ils eurent même l'audace de demander à l'Empereur, dans le cas où les catholiques persisteraient dans des idées, non conformes à la parole de

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 624.

[2] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 469. Sur Granvelle, voy. aussi Winkelmann, t. III, p. 159; Brandenburg, *Moritz von Sachsen*, t. I, p. 96; sur Naves et sa libre direction en matière de religion, *Mitteil. des œsterr. Instituts*, t. XXVI, p. 280, 302.

[3] Janssen-Pastor, t. III[18], p. 472.

[4] Les deux lettres partirent le 18 avril 1540; celle aux protestants a été plusieurs fois réimprimée (Hortleder, t. I, p. 160; Walch, t. XVII, p. 453), celle aux catholiques est encore inédite: le brouillon se trouve aux Archives d'État à Vienne (voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 189). Copies aux Archives secrètes de Weimar (Moses, p. 25), et aux Archives d'État à Francfort.)

Dieu, à la Sainte Écriture et à l'enseignement apostolique, de leur commander de s'en abstenir[1].

L'Empereur avait tenu soigneusement cachée au cardinal légat Farnèse la grave démarche qu'il faisait, contrairement à sa promesse[2]. Ce ne fut que le 20 avril, lorsque l'invitation à l'assemblée de Spire eut été lancée, qu'il en fit avertir officiellement Farnèse par Granvelle[3]. Le légat s'attendait à cet aveu, car il avait déjà eu connaissance du plan impérial par Morone et Poggio, qui avaient interpellé Ferdinand Ier et Granvelle sur leur mission[4]. A la suite des rapports que ceux-ci lui avaient faits, Farnèse, dans une lettre du 17 avril, dépeignit au Pape le danger menaçant où l'on était de voir la tentative de Charles V, en vue d'une union religieuse de l'Allemagne, aboutir à la rupture complète avec le Saint-Siège. En même temps, il proclamait encore une fois la nécessité de renforcer la ligue catholique, en y faisant entrer Paul III et de l'envoi en Allemagne d'un ou de plusieurs cardinaux, avec des instructions pour toutes les éventualités. Farnèse conjecturait, en tout cas, que les Habsbourg ne désiraient pas l'envoi de légats et qu'ils retar-

[1] WALCH, XVII, p. 456. Dans sa réponse, datée d'Anvers 22 mai 1540, Charles exprime encore l'espoir de voir arriver les princes protestants (Archives d'État à Francfort).

[2] *Nuntiaturberichte,* t. V, p. 152.

[3] Voy. le rapport de Farnèse à Paul III du 20 avril 1540, dans *Nuntiaturberichte,* t. V, p. 184, et le mémoire des légats dans EHSES, t. IV, p. 183.

[4] Le 11 avril, le roi Ferdinand avait communiqué, au nonce Morone seulement, que l'Empereur voulait dans quatre à six semaines, et avant de conclure la paix avec la France, tenir avec les électeurs et autres princes catholiques, un convent à Spire (Morone à Paul III, de Gand, 11 avril 1540, dans DITTRICH, *Morone,* p. 109). Le 14 avril, Morone avait déjà appris qu'on disait que non seulement les catholiques, comme lui avait annoncé Ferdinand, mais aussi les luthériens, viendraient à Spire (Morone à Paul III, daté de Gand 1540, 14 avril, dans DITTRICH, p. 111). Au cours de deux entretiens avec Ferdinand, les 15 16 avril, Morone apprit enfin de celui-ci le détail (Morone au cardinal de Santafiora, de Gand, 15 avril 1540, dans DITTRICH, p. 113-116; au même, du 16 avril, dans LÆMMER, *Mon. Vat.*, p. 261). Le 16 avril Poggio se plaignit à Granvelle du silence observé relativement à la question religieuse et apprit ensuite les mêmes choses que Morone; voy. rapport de Poggio à Paul III, du 17 avril, dans *Nuntiaturberichte,* t. V, p. 172.

deraient la notification officielle de l'assemblée de Spire, autant qu'ils pourraient, afin que le temps manquât pour envoyer de Rome un représentant du Pape. On pourrait, pensait le cardinal, obvier à cet inconvénient, en envoyant Contarini dans son évêché de Bellune et Pole à Vérone, d'où ils pourraient à temps arriver en territoire allemand [1].

La réponse de Farnèse à la communication officielle de Granvelle exposait brièvement que l'expérience avait montré quelles conséquences fâcheuses avaient eues toujours les colloques religieux, en suite de quoi le Pape lui avait commandé, au lieu de ces sortes de négociations, de pousser à la tenue du Concile. Granvelle chercha à défendre le procédé de l'Empereur, en invoquant les nécessités de sa situation. Très ennuyé de toutes les objections du cardinal Cervini, qui assistait à l'entretien, le représentant de Charles V ne montra pas la moindre inclination à le détourner de la résolution prise; même il ne voulut pas consentir au moindre délai pour prévenir le Pape de ce nouveau changement et pour attendre son consentement.

Malgré cela, les deux légats tentèrent encore, le lendemain, un énergique effort contre la dangereuse politique de conciliation, en adressant à l'Empereur un mémoire explicatif [2]. Dans ce mémoire étaient réunies, avec toute la clarté et la vigueur possibles, toutes les raisons qui représentaient le point de vue ecclésiastique.

On y montrait d'abord l'insuccès de toutes les tentatives d'accord faites jusque-là avec les protestants. Ceux-ci ne s'étaient réellement jamais tenus à la confession rédigée à

[1] Voy. l'importante lettre de Farnèse à Paul III, du 17 avril, dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 176.

[2] Imprimé dans Raynald, 1540, n° 15 : Le Plat, t. III, p. 634, et Ehses, t. IV, p. 182; en allemand dans Walch, t. XVII, p. 465. — Le mémoire tomba dans les mains des protestants et fut ridiculisé par ceux-ci dans le pamplet suivant devenu rare : « Concilium||Papae||Ein sehr väterliche rathe||schlag des Römischen bischoffs Pau||li (des namens) des dritten, Keyser licher||Maiestat im Niderland||durch den Cardinal Förnesi||um, des Bapsts vettern||für di Lutherischen||uberantwort||Anno 1541||Dabey ein Gotsälig und heilsa||me ausslegung genants Rhat||schlags durch Eusebium||Pamphili||s. l., s. a.; petit in-8°, 59 feuilles.

Augsbourg, ils enseignaient encore beaucoup de choses opposées à la foi catholique et qui n'étaient pas contenues dans cette déclaration, si bien qu'ils échapperaient toujours comme des anguilles aux mains des catholiques. Les négociations de l'année précédente, à Francfort, avaient montré que les protestants poursuivaient non pas la disparition des abus, mais l'anéantissement de la papauté. Comment, dans ces conditions[1] espérer une entente? Comme la paix avec la France était incertaine et que les Turcs menaçaient la Hongrie, il fallait s'attendre à ce que les nouveaux croyants devinssent encore plus arrogants. En présence des contradictions de leurs propres déclarations écrites, de la confession d'Augsbourg et des contre-déclarations des luthériens, des zwingliens et des autres sectes, il était en outre impossible d'arriver à établir d'une façon précise les points litigieux.

Des concessions, comme la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres, ne pouvaient être consenties que par l'Église universelle. A peine leur aurait-on accordé ces points, qu'il ne serait plus question du Concile, si bien qu'en présence du manque d'adhésion des autres nations, il en résulterait un grand bouleversement de l'unité de l'Église. L'union, décidée par un convent, amènerait, contre le désir de l'Empereur, une complète séparation d'avec le Saint-Siège.

On ne pouvait rien non plus espérer de bon, pour la tranquillité politique de l'Allemagne, de semblables négociations. Comme les protestantss ne mettraient à profit l'état de paix que pour étendre leur puissance, pour chasser les évêques et détruire la Chambre de Justice, il sortirait de ces négociations une paix qui détruirait la religion catholique.

Dans cet état de choses, les légats conseillaient le Concile, comme le moyen légal canonique, toujours employé en pareil cas; ils le proposaient de nouveau au nom du Pape, pour qu'il pût entrer en action sans délai. Les catholiques avaient constamment désiré une assemblée de l'Église universelle, récemment encore le roi de Pologne

l'avait fait demander par un envoyé spécial [1], la ligue catholique la désirait de même. Les protestants seraient remplis d'une salutaire terreur par le Concile, ils y paraîtraient peut-être. La situation du monde y était favorable, puisque Charles V et François Ier venaient de se montrer tant d'amitié et avaient entamé des négociations de paix. Le Concile déchargerait en outre les princes catholiques de toute responsabilité; il servirait également aux Habsbourg, car en tranchant la question religieuse d'une façon légale, ils lui rendraient la liberté de terminer d'autres affaires. On pourrait décider au Concile l'affermissement de la ligue de Nuremberg et des mesures efficaces contre les Turcs. L'Empereur pourrait surtout conclure avec la France une paix définitive, de laquelle dépendait le salut de la Chrétienté.

Le cardinal Farnèse, qui, dès le 17 et le 23 mars, lorsque les espérances de paix diminuaient et que la question religieuse passait à l'arrière-plan, avait demandé son rappel, renouvela cette demande le 21 avril. Envoyé seulement en vue de la paix et muni d'instructions uniquement à ce sujet, il se sentit d'autant moins à l'aise, lorsqu'il eut appris à connaître le véritable état des choses en Allemagne. Si on songe à la jeunesse du légat, on comprendra facilement qu'il ne se soit pas soucié d'assumer la responsabilité de ce qui allait arriver et qu'il ait désiré voir confier à de plus fortes épaules ce « dangereux honneur » [2].

Du reste, pendant sa légation, Farnèse fit tout ce qui était possible pour sauvegarder le point de vue ecclésiastique, dans la question des colloques de religion. Infatigablement il invita le Pape à faire une réforme sérieuse à Rome, à convoquer le plus tôt possible le Concile, même sans la France, à nouer une entente avec les princes catholiques de

[1] Joh. Wilamowsky, évêque de Caminiecz; voy. Ehses, t. IV, p. 186.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 122. A Rome, dès le début d'avril, l'opinion générale sur la situation était pessimiste. Le 5 avril, Antella écrivait de là au duc de Florence : « Qui si tiene commune opinione che l'accordo fra l'imperatore et il re non debba più seguire, ma più presto l'opposito. » (Archives d'État à Florence, Med. 3263.)

l'Empire, à nommer des cardinaux allemands, independants de l'Empereur, et surtout à se mettre bien au courant de la situation de l'Allemagne, à laquelle, sur la foi de rumeurs trop favorables, on n'avait pas attaché toute l'attention nécessaire [1].

De leur côté, les nonces Morone et Poggio ne manquèrent pas de zèle. Mais les Impériaux firent la sourde oreille à toutes leurs représentations. La réponse de l'Empereur au mémoire des légats fut absolument négative : le Concile était impossible, tant que les princes catholiques ne s'entendraient pas et n'enverraient pas leurs ambassadeurs; les protestants s'opposaient à tout Concile, hors de l'Allemagne; même le danger turc ne les y ferait pas consentir [2]. Au nonce Poggio l'Empereur répondit avec colère qu'il semblait qu'on voulût l'effrayer avec le Concile, qu'il n'avait rien négligé dans cette question et qu'à l'avenir il n'encourrait aucun reproche à ce sujet. Devenant de plus en plus violent, Charles V s'écria par trois fois : « Sa Sainteté ne peut pas ouvrir le Concile » ; puis il s'efforça de démontrer qu'une assemblée de ce genre n'avait aucune chance d'aboutir et que seul un convent était possible [3].

Morone ne fut pas plus heureux avec les représentations qu'il adressa au roi Ferdinand. Il put voir seulement combien les deux Habsbourg étaient mécontents du mémoire du 21 avril, dans lequel ils voyaient une protestation dépassant toute mesure. Pour ne pas pousser davantage à bout Leurs Majestés, le nonce conseilla au Pape, ainsi qu'à Farnèse, de ne point faire lire en consistoire et de ne pas publier ce document [4].

L'Empereur désirait vivement que Paul III envoyât un légat particulier à Spire; il donna à entendre que l'envoi du

[1] *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 87, 98, 118, 136, 147, 148, 199, 224, 225, 232.

[2] Voy. Ehses, t. IV, p. 188.

[3] Voy. rapport de Poggio du 24 avril d'après l'original dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 192.

[4] Voy. les lettres de Morone des 22 et 25 avril, dans Dittrich, *Morone*, p. 120, 126.

conciliant Contarini lui serait très agréable[1]. Ferdinand Ier, par contre, ne jugeait pas l'envoi d'un légat nécessaire; il croyait que la présence de Morone suffirait[2].

Paul III accorda, le 24 avril, au cardinal-légat Farnèse le rappel demandé; il lui envoya, en même temps, une lettre de crédit sur sa contribution à la ligue de défense catholique, pour une somme de 50000 ducats. Son adhésion formelle n'aurait lieu qu'après la publication des statuts de la Ligue[3].

L'ambassadeur Aguilar donna communication officielle au Pape de la résolution de l'Empereur, relative aux conférences projetées à Spire et chercha à justifier cette démarche. Plus Paul III avait eu de confiance au catholicisme des Habsbourg, plus la fausse voie, où ils venaient de s'engager, dut le blesser[4]. Indépendamment de tous les dangers qui devaient résulter de tels colloques, le prestige pontifical s'en trouvait atteint[5]. Avec sa prudence habituelle, le Pape, cependant, lorsque ses représentants n'eurent pu empêcher le colloque, crut devoir tâcher d'y exercer son influence, pour prévenir de plus grands dommages à la cause catholique. Il pesa donc le pour et le contre, au sujet du désir, manifesté par l'Empereur, qu'il envoyât un légat. Le 7 mai, le Consistoire délibéra là-dessus; aucune résolution ne fut prise ce jour-là[6]. Le Pape inclinait à accorder la demande de l'Empereur, et cela d'autant plus que le bruit courait que les princes protestants ne viendraient pas à

[1] Voy. rapport de Farnèse des 24 et 26 avril dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 197, 201.

[2] Dittrich, p. 125.

[3] Voy. Gayangos, t. VI, p. 1, n° 106, et *Nuntiaturberichte*, voy. p. 214; *Ibid.*, p. 238, la lettre datée du 10 mai du cardinal Sforza Santafiora à Farnèse, avec laquelle fut envoyé le mandat d'entrée dans la Ligue catholique.

[4] Voy. Ehses, t. IV, p. 188.

[5] Voy. Brischar, t. I, p. 115.

[6] Cette assemblée non indiquée dans les *Acta consist.* est prouvée par le rapport de Gatico du 8 mai 1540 : « Hier, Consistorium sur le convent de Spire; le Pape dit « che questa cosa era di molta consideratione, pero che S. Sta guidicava che fusse bene mandarvi legati », mais il ne fut rien décidé. (Archives Gonzague.)

l'assemblée de Spire[1]. Eu égard à la brièveté du temps, il résolut de s'abstenir provisoirement d'envoyer de Rome un légat particulier et préféra renvoyer aux deux frères Habsbourg et éventuellement à l'assemblée de Spire le distingué cardinal Cervini, qui avait déjà fait le voyage avec Farnèse. Dans un consistoire du 12 mai, cette proposition fut approuvée à l'unanimité par les cardinaux. En même temps, le Pape commanda d'envoyer le chapeau rouge à Cervini, afin que le légat pût inaugurer sa nouvelle mission avec tous les insignes de sa dignité[2].

Cervini se trouvait déjà dans le voisinage de Lyon, lorsqu'il reçut l'ordre du Pape de retourner à la cour de l'Empereur. Après une délibération avec Farnèse, qui lui remit alors le chapeau rouge, il se résolut à reprendre la route des Flandres, pour exposer à François Ier les raisons de sa nouvelle mission. Il s'acquitta de cet objet, fin mai, à Fontainebleau; il demanda, en même temps, son appui à François dans la question religieuse, lui annonça l'entrée du Pape dans la Ligue catholique, adhésion qui avait pu se produire, sans violer la neutralité du Saint-Siège; enfin il parla de l'état où en était la question de la paix. François Ier reçut très amicalement Cervini et lui donna l'assurance que son représentant à Spire appuierait le nonce pontifical[3].

Le 3 juin, Cervini arriva à Bruxelles et exposa le lendemain à Granvelle les raisons de sa mission près de l'Empereur, raisons dont dépendait tout d'abord la résolution qui serait prise à Spire; il exposa aussi les craintes qui avaient empêché Paul III d'envoyer un légat à ces conférences, car il était encore très douteux que celui-ci y pût occuper une position digne du Pape. Granvelle s'efforça de lui donner les assurances les plus tranquillisantes, relativement au programme du Convent de Spire. Le 6 juin, Cervini eut

[1] Voy. PALLAVICINI, t. I, p. 4, c. 11.

[2] Les actes à ce sujet et les brefs dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 249, où sont reproduits également tous les actes de la légation de Cervini, de mai à octobre 1540, avec la plus grande intégrité.

[3] Voy. les rapports de Cervini, des 23, 29 et 30 mai 1540, dans *ibid.*, t. V, p. 254, 262, 264.

une audience de l'Empereur, il invita celui-ci à éloigner les protestants, tant que les catholiques ne se seraient pas mis d'accord. Charles déclara qu'il voulait encore attendre des renseignements de son frère et remercia le Pape de son adhésion à la Ligue catholique. En finissant, on parla des négociations de paix avec la France [1].

En même temps qu'on nommait Cervini, on songea, pour être le plus possible agréable à l'Empereur, à l'envoi d'un deuxième légat, probablement Contarini; on pensa aussi à Aleander qui était très au courant de la situation allemande; ce dernier refusa pour raisons de santé et recommanda très chaudement le choix de son ami Contarini. On attendait pour prendre une résolution définitive de recevoir d'autres renseignements de la cour impériale [2]; ceux-ci arrivèrent bientôt et, dès le 14 mai, on put en délibérer au consistoire. Dans cette réunion, on parla de la déclaration que Granvelle avait faite au cardinal Farnèse, avant son départ de Gand, qui avait eu lieu le 11 mai. Cette déclaration concernait les négociations projetées avec les luthériens, l'envoi d'un légat à l'assemblée de Spire et la paix avec la France. Quoique le Pape eût justement alors à se plaindre amèrement du vice-roi de Naples, qui n'avait pas envoyé de blé sicilien dans les États de l'Église et qui avait rappelé les troupes espagnoles, employées contre le soulèvement de Pérouse, il crut cependant devoir accéder au désir de Charles, relativement à l'envoi d'un légat particulier en Allemagne [3]. Le 21 mai, Contarini fut chargé de cette mission [4]. Par contre, un courant hostile venait de se former secrètement qui pourtant n'aboutit pas [5]; car il n'y avait sûrement à la Curie que très peu de

[1] *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 267.

[2] *Ibid.*, p. 253, 258, 418.

[3] Voy. l'important rapport de Sanchez, du 27 mai 1540, dans BUCHOLTZ, t. IX, p. 252-256.

[4] Voy. *Acta consist.* dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 259, et lettre de Contarini du 29 mai dans FRIEDENSBURG, *Briefwechsel*, p. 209. Voy. le rapport de Ghinucci dans SOLMI, *Contarini*, p. 7, et la lettre de Gatico du 22 mai 1540. (Archives Gonzague.)

[5] Aleander en parle très mystérieusement dans sa lettre à Leone Maffei du 21 mai 1540 (*Nuntiaturberichte*, t. V, p. 258). On voit par le passage suivant

cardinaux qui fussent plus désignés par la pureté de leur caractère, leur douceur et leur amour de la paix, pour cette difficile mission, que le noble Vénitien. Celui-ci écrivit modestement qu'il voyait bien que la lourde charge, qui lui était confiée, dépassait les forces de son esprit et de son cœur, mais qu'il l'acceptait cependant avec joie, confiant dans la divine Providence, pour obéir au Pape et pour travailler, dans cette dernière partie de sa vie, pour la gloire de Dieu [1].

Le choix de Contarini provoqua une satisfaction universelle. Sadolet le salua comme le plus heureux événement de ce temps et exprima l'espoir, si les affaires allemandes étaient encore susceptibles d'être ramenées dans une meilleure voie, de voir accomplir ce miracle par un homme de la sagesse et de l'autorité de Contarini [2].

Contarini dut d'abord se rendre dans son évêché de Bellune et y attendre que le déroulement des affaires d'Allemagne lui eût montré que sa présence au convent pourrait se justifier et qu'il n'y serait rien traité qui portât préjudice au Concile et à l'autorité du Saint-Siège [3]. Il était encore à Rome lorsque, le soir du 31 mai, le cardinal Farnèse y arriva [4].

Le neveu, qui était revenu par la France, avait été reçu très affectueusement par François Ier. Il rassura le Roi sur l'entrée du Pape dans la Ligue catholique, qui avait un caractère purement défensif et l'assura de la continuation de la stricte neutralité du Saint-Siège [5]. Les marques d'honneur

d'une lettre de Marco Bracci du 31 mai 1540, les bruits que les ennemis de Contarini répandaient : Contarini partira vendredi : « Dio voglia che facci qualche cosa buona et non s'accordi con li Lutherani perchè è fratello carnale di Lucifero. (Archives d'État à Florence. Med. 3263.)

[1] Beccadelli, t. I, p. 2, 81; Dittrich, *Regesten*, p. 311.

[2] Beccadelli, t. I, p. 2, 82; Dittrich, *Contarini*, p. 517.

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, 269.

[4] « Hier sera arrivò il card. de Farnèse in poste (F. Peregrino da Rome 1er juin 1540. Archives Gonzague.) « Die ult. mensis maii reditus cardinal, de Farnesio ex Gallia in urbem noluit habere consistorium, sec sic in abscondito intravit. Blasius de Martinellis, *Diarium*. (Archives secrètes papales.)

[5] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 243, et Pallavicini, t. I, p. 4, c. 11. D'après ce dernier, Farnèse réussit à faire prendre en France par François Ier des mesures contre la propagation en France des nouveautés religieuses. Cependant on n'a pas jusqu'à présent de preuves de ceci.

qu'il reçut du roi de France ne purent pourtant pas consoler Farnèse d'avoir vu finir par un insuccès complet sa mission, qu'il avait abordée avec de si hautes espérances : il n'avait réussi à obtenir ni la paix de l'État, ni celle de l'Église.

On avait d'abord décidé que Contarini partirait au plus tard dans les premiers jours de juin[1]. Il n'en fut pourtant rien, car on venait d'apprendre notamment la nouvelle du traité de paix de Venise avec les Turcs. Par suite, le Pape commença à se demander si Contarini, en sa qualité de Vénitien, serait bien agréable à l'Empereur. D'accord avec l'ambassadeur impérial, il fut donc résolu qu'on retarderait le départ du cardinal, jusqu'à ce que ce point eût été éclairci[2].

Personne n'attendait plus impatiemment Contarini que Morone, qui, comme le plus habile diplomate de la Curie, avait été chargé, le 15 mai, sur la proposition de Farnèse et de Cervini, de la mission de se rendre au convent de Spire, pour y défendre les intérêts de l'Église[3].

L'instruction pour Morone, datée du 20 mai 1540, fut encore complétée par une lettre d'Aleander[4] du même jour. Les deux documents montrent combien énergiquement le Pape maintenait le point de vue de l'Église. Contrairement à l'Empereur qui, pour des motifs politiques, estimait nécessaires les colloques de religion, il y proclamait fortement que ce genre de négociations était déjà en soi préjudiciable à l'intérêt de la chrétienté et à l'autorité du Saint-Siège. Que les enseignements de la religion catholique ne s'appliquaient pas seulement à un pays, mais à tous; que des différends d'une telle importance et d'une telle portée que ceux qui étaient débattus en Allemagne ne pouvaient

[1] Voy. la lettre de M. Bracci du 31 mai 1540 (Archives d'État, à Florence) et les rapports de Peregrino du 2 juin et de Gatico du 5 juin 1540 (Archives Gonzague).

[2] Voy. les lettres de Farnèse des 5 et 9 juin 1540, dans les *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 269.

[3] Voy. le bref l'accréditant du 14 mai 1540, dans les *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 413; l'Introduction dans Laemmer, *Mon. Vat.*, p. 262, et Pap. de Granvelle, t. II, p. 583.

[4] Laemmer, *Mon. Vat.*, p. 267.

donc être tranchés par un pays, sans dommage pour l'Église universelle. Ces questions relevaient du tribunal du Concile et du Pape, dont les décisions avaient été éprouvées par l'expérience des siècles; elles ne pouvaient donc être livrées au jugement arbitraire d'une assemblée d'un petit nombre de personnes, sans compétence, dans un lieu non approprié. Nulle pression des circonstances extérieures ne peut faire oublier ici le souci du salut des âmes, car, d'après les paroles de l'apôtre, il n'est pas permis de rien faire d'injuste, pour que du bien en sorte, à plus forte raison une pareille injustice, d'où sortiraient un scandale et une perdition universelle pour les autres pays. En conséquence, le Pape ne peut donner à son représentant de pleins pouvoirs pour faire des essais qui le lieraient en matière de religion; en particulier, Morone était prévenu que, s'il devait passer, au convent de Spire, quoi que ce fût contraire à la dignité et aux droits du siège apostolique, il eût à s'éloigner aussitôt de cette ville, sans pourtant en venir à une rupture avec Ferdinand et les princes catholiques. Il devait, dans ce cas, se rendre dans une ville voisine et de là envoyer des rapports sur le cours ultérieur des négociations. Si Morone peut rester à Spire, il faut qu'il y observe le plus possible une attitude passive et ne se laisse point entraîner à des discussions sur les questions de foi; son activité devra se borner à bien observer, à conseiller les princes et les savants catholiques, à les détourner de consentir à des changements en matière religieuse sans l'assentiment du Saint-Siège et à fortifier la ligue catholique.

Entre temps, la réunion qui devait avoir lieu à Spire fut transportée, à cause de la peste, qui régnait dans cette ville, à Haguenau [1]. Lorsque Morone arriva dans cette ville d'empire, le 25 mai, avec le roi Ferdinand Ier, aucun prince n'y

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 184. Voy. aussi Winkelmann, t. III, p. 51. Aux actes publiés là il faut encore joindre les rapports de Morone, dans Dittrich, p. 130, et les précieuses additions à ceux-ci dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 421. La monographie de Moses, *Die Religionsverhandlungen in Hagenau und Worms*, Iéna, 1889, n'offre ni des études très approfondies ni un traité qui épuise le sujet.

avait encore paru. Les États catholiques, surpris et indisposés par l'annonce du convent, se montrèrent très négligents. Les chefs de la ligue de Smalkalde avaient décidé de se tenir éloignés [1]. Les protestants du Nord avaient justement tenu alors une assemblée à Ulm [2] dans laquelle ils décidèrent qu'il fallait persister constamment, à l'assemblée fixée par l'Empereur, dans la « droite doctrine évangélique », comme elle avait été énoncée dans la confession d'Augsbourg et l'Apologie et ne s'en point laisser détourner.

D'après tout ce que Morone apprenait à Haguenau, il craignait qu'on ne traitât les protestants avec beaucoup de prévenances, car ils arrivaient pleins d'audace et étaient mieux préparés que les catholiques. Dans un rapport à Farnèse du 26 mai, il fit entrevoir la possibilité que le Saint-Siège ne fût exclu complètement de ces négociations. Le 1er juin, il adressa là-dessus un bref au roi Ferdinand; de plus, il lui exposa que que le Pape, bien que frappé de l'opposition, qu'il y avait entre l'importance de la chose et le peu de temps consacré à sa préparation, avait cependant, dans sa confiance aux sentiments catholiques des frères Habsbourg, renvoyé le cardinal Cervini, afin qu'il pût venir à ce convent, si les négociations s'y déroulaient d'une manière convenable; peut-être même enverrait-on de Rome un deuxième légat, ce que le Pape n'a pu encore décider à cause de la brièveté du délai. Dans sa réponse, Ferdinand élevait des plaintes contre les princes catholiques, en particulier sur les princes ecclésiastiques et sur leur mauvaise conduite; il se plaignait amèrement qu'ils missent tant de négligence à arriver, en sorte qu'ils pourraient être devancés par les luthériens, ce qui exposait les négociations à être dangereuses et troublées. A la question de Ferdinand si le nouveau légat avait de pleins pouvoirs pour traiter des différends de doctrine religieuse, Morone dit que non et

[1] Dittrich, *Morone*, p. 131.

[2] Abschied des Staedtetages der oberlaendischen Ei nigungsverwandten zu Ulm dat. lundi après Pentecôte (17 mai). (Archives d'État, à Francfort.)

[3] Dittrich, *Morone*, p. 132.

ajouta que même un ange envoyé du ciel ne pourrait pas avoir un tel mandat; que du reste le Pape accorderait toutes les choses permises, si on les lui demandait[1].

Morone exprima également la crainte que le convent ne produisît encore de plus grands désordres et ne fît, comme les précédentes assemblées, qu'amener de nouveaux adeptes au luthérianisme. En face de pareils dangers, il offrit tout, en sa double qualité de nonce près du roi Ferdinand et de conseiller des catholiques, pour empêcher de nouvelles atteintes à la cause catholique; il tint, en particulier, les plus sérieux propos à l'évêque Stadion d'Augsbourg, qui se prononçait ouvertement pour la communion du calice aux laïques, pour le mariage des prêtres et la liturgie allemande, pour l'exhorter à ne pas demander de changements sur le terrain religieux sans accord avec le Pape[2].

Après qu'un certain nombre de princes, parmi lesquels l'électeur palatin Louis, se furent réunis, Ferdinand ouvrit, le 12 juin, l'assemblée par une proposition sur laquelle Morone éleva des plaintes, parce que, contrairement aux assurances de Granvelle, il n'y était pas fait la moindre mention du Saint-Siège. Cette omission ainsi que l'attitude de la plupart des princes catholiques, en particulier des princes ecclésiastiques, parmi lesquels seuls le zélé évêque Fabri de Vienne et Madruzzo de Trente faisaient exception, ne laissèrent rien à espérer de bon de l'assemblée. Une grande partie des États restés extérieurement fidèles à l'ancienne foi, inclinaient ouvertement à acheter une entente avec les protestants, par des concessions, au prix de l'abandon du point de vue catholique. Devant cela, Morone pensa que l'Allemagne pouvait être unie, mais luthérienne[3].

L'électeur Louis, dont les conseillers étaient presque tous protestants et qui, malgré son ivrognerie, jouissait parmi

[1] Morone à Farnèse, du 2 juin 1540, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 269-273.

[2] Rapport à Farnèse du 8 juin 1540 dans DITTRICH, *Morone*, p. 138, et dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 425. — Sur Stadion, voy. aussi le rapport du 2 juin dans LAEMMER, p. 272.

[3] Rapport à Farnèse du 15 juin 1540 dans LAEMMER, p. 275; *ibid.*, p. 284.

les princes de la plus grande considération, donna particulièrement de l'inquiétude au nonce. Louis travaillait ouvertement contre la ligue catholique, tandis que les lâches évêques faisaient dépendre leur adhésion de celle des électeurs ecclésiastiques. Les ducs de Bavière et de Brunschwig ne voulaient pas de colloque de religion, ce à quoi Morone travaillait aussi. Mais tandis que chez lui les motifs religieux étaient sûrement prédominants, le duc de Bavière ne songeait, pour des motifs politiques, qu'à préparer des difficultés aux négociations, qu'il jugeait trop favorables aux intérêts des Habsbourg [1].

Devant cette division des catholiques, Morone qui n'avait pas d'instructions précises et qui ne trouvait pas de recours près de la majorité des princes ecclésiastiques, se trouvait dans une situation extrêmement difficile. Il éprouva donc un grand contentement de la nomination de Contarini comme légat, dont il reçut la première nouvelle, le 11 juin [2]. Il adressa de même à Cervini, qui se trouvait encore auprès de l'Empereur, comme réponse à sa question du 9 juin, s'il fallait aller à Haguenau, il lui adressa, dis-je, le 16 juin, l'invitation pressante de le faire [3]. Le roi Ferdinand désirait son arrivée; la présence d'un légat serait plus utile que celle d'un simple nonce; mais si le nouveau légat Contarini, nommé le 21 mai, devait arriver juste en même temps, ils ne seraient pas trop de représentants du Pape. « Dieu sait, écrivait Morone, le 17 juin à Farnèse, combien je désire l'arrivée du cardinal Contarini, car je ne possède pas l'autorité qu'il me faudrait dans les nécessités présentes [4]. »

Morone écrivit, le 19 juin, à Contarini lui-même, et lui représenta, en termes pressants, combien sa présence était désirable et avec quelle impatience l'Empereur et le Roi l'attendaient [5]. La présence d'un légat, écrivait-il plus tard au

[1] Voy. Laemmer, p. 274; Dittrich, *Morone*, p. 145.

[2] Laemmer, p. 274; Quirini, *Ep. Poli.*, t. III, p. cclxii.

[3] Dans Dittrich, *Morone*, p. 141, d'après la copie envoyée sous la même date à Farnèse.

[4] Dans Laemmer, p. 279; voy. Dittrich, *Contarini*, p. 522.

[5] Dittrich, *Regesten*, p. 154; Ferdinand écrivit aussi à Contarini et l'in-

cardinal Farnèse, si nécessaire qu'elle paraisse, d'un côté, a peut-être aussi ses inconvénients, car il est dangereux de consentir au tour que prennent les choses et il serait inutile et odieux de n'y pas consentir. En tout cas, il était d'avis que Contarini devait venir, afin que Leurs Majestés n'aient aucun motif de se plaindre et que le Pape ne se dise pas toujours : « Qu'aurais-je pu faire encore de plus [1]? » Le départ de Contarini de Rome, qui devait avoir lieu au commencement de juin, fut d'abord retardé parce qu'on voulait attendre la tournure que prendraient les choses à Haguenau. Comme les nouvelles qu'on recevait de là-bas ne montraient pas que la présence d'un légat y fût très opportune, on finit par décider de ne plus l'envoyer. De même, quoique Cervini eût été nommé légat à la diète, il reçut l'avis de rester à la cour de l'Empereur et de ne pas aller à Haguenau [2].

Ainsi Morone resta seul, dans sa difficile position, à Haguenau, où il déploya une admirable activité. Comme les États catholiques ne pouvaient s'entendre, ils s'en rapportèrent à Ferdinand Ier du choix d'intermédiaires pour les négociations. Celui-ci en chargea l'électeur palatin et celui de Trêves, l'évêque de Strasbourg et le duc Louis de Bavière. C'était un choix très malheureux : l'électeur palatin et le duc de Bavière se haïssaient mortellement et de plus ce dernier ne voulait pas d'une entente. On ne comprend pas cette nomination de l'électeur palatin, qu'on trouvait si rarement à jeun et qui se laissait mener entièrement par ses conseillers luthériens. Lorsque Morone s'en plaignit à Ferdinand Ier, celui-ci répondit qu'il n'avait choisi ce prince que pour le tenir, afin qu'il ne devînt pas pire encore [3] !

Cependant les députés protestants étaient aussi arrivés. Ils avaient mission de s'en tenir aux décisions de Francfort, de n'agréer qu'un colloque religieux dans les formes arrêtées là-bas et d'en exclure les députés du Pape. Ils reçurent

vita à hâter son voyage (LAEMMER, p. 280; DITTRICH, *Contarini*, p. 522).

[1] Morone à Farnèse du 23 juin 1540; LAEMMER, p. 285.

[2] Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 523.

[3] Voy. LAEMMER, p. 282.

de nouveaux avis d'avoir à s'en tenir à la convention de Smalkalde, sinon textuellement, du moins dans le même sens, c'est-à-dire de rester inébranlablement fidèles à la confession d'Augsbourg [1]. En face de cette union résolue, la division des catholiques n'était que plus saisissante [2]. La proposition des princes médiateurs de ne traiter que des points sur lesquels on s'était entendu, en 1530, à Augsbourg, fut repoussée par les protestants. On vit clairement que ceux-ci voulaient prendre, pour base des négociations, les décisions non confirmées de Francfort, ce que Morone essaya d'empêcher de toutes ses forces [3].

Devant l'opiniâtreté avec laquelle les protestants tenaient à leur procédure et devant la division des catholiques, Ferdinand Ier se décida, le 16 juin, à un ajournement du colloque, ajournement qui fut publié, après de longues délibérations, dans la séance du 28 juillet.

En conséquence et avec l'agrément de l'Empereur, un « colloque chrétien » devait être ouvert, le 28 octobre, à Worms, en vue d'un accord provisoire en matière de religion et ce colloque serait suivi d'une diète, pour en confirmer les décisions. Les protestants s'en rapportèrent à l'Empereur, pour savoir si l'on admettrait un représentant du Pape, dont, à Francfort, on avait décidé l'exclusion, mais avec la réserve qu'ils ne reconnaissaient pas sa primauté. Les catholiques, de leur côté, consentirent à ce qu'on prît pour base des discussions la Confession d'Augsbourg avec l'Apologie [4]. C'était une concession importante, car justement les protestants y attachaient un grand prix, espérant de cette manière gagner de nouveaux adhérents, en exposant leurs doctrines

[1] Voy. Moses, p. 34.
[2] Voy. Winkelmann, t. III, p. 72; Moses, p. 36.
[3] Laemmer, p. 285, et Dittrich, *Morone*, p. 168. Le 7 juillet, Morone fit secrètement au roi des Romains la proposition de convoquer un congrès international de savants de 60 membres pour délibérer sur les questions en litige, ce qu'approuva en le louant Ferdinand, étant donné surtout que la résistance de la France faisait échouer le Concile. (Laemmer, p. 286, et *Nuntiaturbrichte*, t. V, 444.)
[4] Ranke, t. VI, p. 279.

devant un grand cercle d'auditeurs. Leur joie de ce succès fut bientôt gâtée, car ils durent se dire que leur but principal, la confirmation du congé de Francfort, leur avait échappé : ils n'avaient pas obtenu l'exclusion du Pape; ils n'avaient pas réussi à imposer le double comité, dont ils avaient parlé à Francfort, un grand et un petit; aussi Butzer se plaignait-il amèrement qu'on voulût maintenant un colloque réduit à quelques personnes [1].

Mais le Saint-Siège avait aussi des raisons de n'être pas satisfait de la convention de Haguenau. Celle-ci représentait une défaite de la Curie [2], parce que, malgré tous les efforts contraires, on aboutissait à un nouveau colloque religieux et cette fois sur une base très défavorable. Ferdinand désigna aussitôt les représentants des catholiques, et laissa aux protestants le choix des leurs. Il était également très malheureux pour les catholiques, que Ferdinand n'eût pas choisi leurs représentants avec la prudence nécessaire. On comprend que Morone quittât Haguenau sous la triste impression que, dans la voie des colloques religieux et des diètes où s'étaient engagés les Habsbourg, il n'y avait pas à attendre de restauration de l'ordre en Allemagne, mais seulement de graves pertes nouvelles pour l'Église. Il écrivit, le 27 juillet, à Farnèse, que si le Pape n'intervenait pas résolument, toute l'Allemagne tomberait dans le protestantisme [3].

II

A Rome, on avait suivi avec une angoisse croissante le développement des faits à l'assemblée de Haguenau. Ce ne fut point un événement indifférent que le départ de Conta-

[1] Voy. Lenz, t. I, p. 188; Kannengiesser, p. 9.

[2] Egelhaaf, t. II, p. 377.

[3] Voy. les rapports de Morone à Farnèse des 23 et 27 juillet 1540 dans Laemmer, p. 290-292, et Dittrich, *Morone*. La traduction de « danno parole alle lor Mte » (Laemmer, p. 291) dans Dittrich, *Contarini*, p. 527, par « Parole ausgeben » est inexacte.

rini eût été d'abord différé, puis abandonné. Les différends entre le Pape et l'Empereur, qui concernaient en partie les intérêts des Farnèse, n'exercèrent pas une influence décisive[1]. Les causes étaient bien plus profondes[2].

Le cours des négociations de Haguenau, l'affectation avec laquelle Ferdinand Ier semblait ignorer le Saint-Siège, voilà les raisons qui ôtaient tout espoir qu'un légat pontifical pût là-bas faire quelque chose de bien. Il semblait douteux qu'un envoyé de cette importance pût jouer au convent un rôle digne de sa position. C'est pourquoi Cervini n'obtint pas non plus la permission de se rendre de la cour impériale à Haguenau. Le même jour 26 juin, où Farnèse envoya cet ordre à Cervini, Contarini, au nom du cardinal neveu, précisa la situation du Saint-Siège et des plénipotentiaires pontificaux, relativement aux négociations d'entente en matière de religion. Il fallait bien peser, disait-il, les embarras dans lesquels on se mettrait, si l'assemblée venait à prendre une décision outrageante pour le siège apostolique, et dont le légat devrait être témoin. Le Pape voyait déjà une insulte dans toute négociation religieuse tenue, sans qu'il fût consulté et qu'il l'eût permise. Il fallait aussi mettre en ligne de compte que les catholiques ne se rendraient pas très volontiers au convent, c'est pourquoi Sa Sainteté croyait que Cervini ne pourrait aller à Haguenau que dans le cas où les catholiques l'en prieraient de façon pressante et promettaient de ne consentir à aucune union ou accord en matière de religion, que le Pape, représentant du Christ, n'eût approuvée. L'Empereur et le Roi de Rome devraient faire la même promesse. Dans le cas contraire, le Pape était d'avis que la présence de Cervini ou d'un autre légat au convent deviendrait impossible. Du reste, le Pape voulait que son représentant traitât avec charité non seulement les catholiques, mais aussi les luthériens, les lettrés aussi bien que les nobles et en particulier les princes, et leur montrât le désir de les voir ren-

[1] Moses se trompe à ce sujet page 38.

[2] Voy. Dittrich, *Regesten*, p. 312-313, et *Contarini*, p. 528; *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 317.

trer dans l'unité de l'Église, tout cela sans reproches ni expressions de défiance, comme s'ils étaient des fils du Saint-Père, qu'on ne devait irriter d'aucune façon, même quand ils étaient dans l'erreur.

Le 13 juillet, Farnèse déclarait dans une lettre à Cervini que Paul III, devant la tournure que prenait l'assemblée d'Haguenau, n'avait pu encore se décider à envoyer Contarini, parce qu'il ne voulait pas mettre en jeu l'honneur du Saint-Siège [1].

Contarini lui-même approuvait pleinement les importantes raisons qui commandaient l'attitude du Pape. « J'obéirai, écrivait-il, toujours au Saint-Père, qui dans sa grande sagesse appréciera mieux la date à laquelle il devra prendre une décision sur ma mission [2]. » Le cardinal Farnèse exposa, le 24 juillet, dans une lettre à Morone, le motif personnel et principal, qui empêchait Paul III d'envoyer Contarini ou Cervini à Haguenau, en lui dépeignant la situation du Saint-Siège dans les négociations religieuses en Allemagne. D'après tout ce qu'on entendait dire de l'assemblée de Haguenau et surtout après la proposition de Ferdinand Ier et les efforts qu'il faisait pour obtenir à tout prix un accord avec les luthériens, le Pape avait perdu l'espoir d'une issue favorable de cette assemblée, tellement qu'il se faisait scrupule d'exposer la dignité du siège apostolique à une nouvelle diminution et de donner, par l'envoi d'un légat, une certaine autorité à des décisions, qui pourraient facilement tourner en faveur des luthériens.

Autant Paul III, lisait-on plus loin dans la même lettre, était désireux d'une véritable union et réconciliation des luthériens avec l'Église, autant il avait en horreur toute concession capable d'envenimer encore le mal et la discorde dans les questions religieuses. « En effet, si l'on accorde aux luthériens une des choses qu'ils considèrent comme de droit positif et si on laisse au Concile les autres points qui regardent la foi catholique, il en résultera tout d'abord

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, p. 340.
[2] Beccadelli, t. I, p. 2, 88 ; Dittrich, *Contarini*, p. 525.

un grand préjudice pour les doctrines essentielles de notre religion; car c'est remettre en doute ce qui a déjà été décidé par les Conciles et confirmé par l'autorité de tant de saints. Ajoutez à cela que si la réunion du Concile doit être retardée encore longtemps, il pourra être très difficile de refuser aux nouveaux croyants d'autres concessions, alors que celles qu'ils auront déjà obtenues leur fourniront le moyen d'égarer le peuple même, dans les doctrines essentielles de la religion. » Enfin, le cardinal Farnèse rappelait qu'en réformant dans un seul pays des usages existant, depuis des siècles, chez toutes les nations de la chrétienté, on provoquerait un grave scandale [1].

On voit, par une lettre de Farnèse à Cervini du 19 août, combien le Pape fut mécontent de l'issue du convent de Haguenau. Il y proclame avec clarté et vigueur les dangers de ces sortes d'assemblées et charge le légat de travailler à ce que la question religieuse soit retirée au convent et portée devant la diète, où les fermes sentiments catholiques de l'Empereur permettent d'espérer une meilleure issue. Si Charles V ne tenait pas compte de ces représentations, le légat devrait s'employer près de lui, tout au moins pour qu'il diminuât le nombre des membres du colloque, pour empêcher ainsi la pression des éléments suspects. En outre, il fallait voir l'Empereur, pour ne pas abandonner exclusivement aux princes le choix des députés et veiller à ce que des savants éminents, comme Eck ou Pighius, prennent part aux délibérations, en les mettant, autant que possible, au nombre des membres désignés du colloque, ou bien encore comme ses représentants, ou encore à un autre titre. Le Pape, pour des motifs qu'il expose, ne peut approuver que l'assemblée soit préparée par des savants, si ses représentants n'y sont pas entendus ni admis et doivent se trouver ainsi témoins de décisions hostiles au Pape, danger auquel s'expose Ferdinand s'il confie la préparation de l'assemblée à des représentants, qui n'auraient pas tous les titres officiels. Malgré cela,

[1] Laemmer, *Mon. Vat.* p. 294; voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 455.

le Saint-Père, pour témoigner de sa bonne volonté, tiendra à la disposition de l'Empereur des hommes capables, pour le cas où l'Empereur songerait à user de leurs services, en son nom personnel ou pour le bien général. Cependant le Pape exprima l'espoir que tout cela ne se réaliserait pas et qu'au contraire l'Empereur ne se laisserait pas égarer à la suite du convent [1].

Cette espérance était vaine. Malgré toutes les représentations de Cervini, Charles V accorda, au milieu d'août 1540, son assentiment au colloque de religion, fixé dans la séance de clôture de Haguenau; mais il déclara que les résolutions n'y auraient rien de définitif et que la décision suprême serait renvoyée à la diète, à laquelle il comptait assister. L'Empereur proclamait plus loin que le danger du colloque religieux serait fort diminué, si le Pape envoyait à Worms un nonce et ses théologiens, ce que l'autorisait à faire la dernière décision de l'assemblée de Haguenau. Si cela était fait, lui et son frère nommeraient de leur côté des commissaires, qui travailleraient de concert avec les représentants du Pape, pour conduire à bonne fin les négociations [2].

Le cardinal-légat Cervini et le nonce Poggio conseillèrent instamment au Pape, pour éviter de plus grands dangers, d'envoyer à Worms un légat, accompagné d'habiles théologiens. Cervini désigna Contarini, comme étant agréable à tous. Dans un entretien avec Granvelle, dont parle Poggio, dans un rapport du 10 août, celui-là indiqua justement Contarini. Si le Pape ne se résout pas, écrivait Poggio, à envoyer un légat, avec des savants, au colloque religieux, toute l'Allemagne et même toute la chrétienté croiront que Sa Sainteté ne se soucie pas de la religion ni de cette nation, ce que plusieurs disent déjà [3].

La situation de Paul III était extrêmement difficile.

[1] *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 374-376.

[2] Voy. la relation de CERVINI dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 407, et le rapport de Santio à Morone du 15 août 1540 dans les *Zeitschr. fur Kichengesch.*, t. III, p. 645.

[3] Lettre de Cervini, du 10 août 1540, dans *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 367, celle de Poggio dans DITTRICH, *Morone*, p. 202.

D'un côté, les mêmes raisons subsistaient, qui avaient laisse en suspens le départ de Contarini à Haguenau et qui détournaient de l'envoyer à la future assemblée de Worms, et d'un autre côté il paraissait dangereux de laisser les affaires ecclésiastiques d'Allemagne se débrouiller toutes seules et d'habituer les princes et les peuples de plus en plus à la pensée qu'on pouvait traiter de religion sans le Pape.

La situation misérable de l'Allemagne divisée et la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire aboutir, dans les circonstances présentes, un Concile général, commandait un peu d'indulgence pour les efforts malheureux des Habsbourg. Une autre circonstance vint y pousser encore. On avait obtenu à grand'peine des protestants, à Haguenau, que l'Empereur pût inviter des plénipotentiaires pontificaux à Worms. Si ceux-ci ne venaient pas, on allait croire que les protestants avaient eu le dessus en cette affaire. L'absence des représentants du Pape aurait ainsi pris le caractère d'une exclusion [1].

Le Pape demanda conseil sur cette difficile question aux cardinaux Ghinucci, Contarini et Alcander. Ceux-ci reconnurent que pour éviter les dangers dont on était menacé, on n'avait plus d'autre choix que d'envoyer aussitôt que possible un légat. Ils s'entendirent, le 5 septembre, pour proposer de charger Contarini de cette mission. Ils recommandaient de lui adjoindre comme conseils théologiques : le général des Franciscains Conventuels, l'abbé bénédictin Grégorio Cortese, le maître du Sacré Palais, Tommaso Badia, Pietro Martire, Vermigli, Pedro Ortiz et Antonio Flaminio [2]. Contarini avait déjà préparé son départ pour le 6 septembre, au matin, afin de se rendre d'abord près du Pape à Viterbe, lorsque, le soir du 5 septembre, arriva un avis de Farnèse, disant que les trois cardinaux devraient proposer un prélat, qui ne soit pas cardinal. Paul III se conformait ainsi au désir de Charles V, qui, comme le lui avait déclaré, le 4 septembre, l'ambassadeur impérial, Aguilar, ne

[1] Pallavicini, t. I, p. 4, c. 11.
[2] Dittrich, *Contarini*, p. 532 ; voy. Dittrich, *Morone*, p. 206.

demandait un cardinal-légat que pour la diète, et au contraire priait qu'on lui envoyât, pour le colloque de Worms, un simple prélat, mais bien qualifié. Le choix tomba, le 6 septembre, sur Tommaso Campegio, évêque de Feltre [1]. Le Pape avait eu d'abord quelque scrupule à l'égard de ce choix, parce qu'il craignait que Campegio, en sa qualité de frère du cardinal, ne fût pas très bien vu en Allemagne [2]. Il eût préféré envoyer l'évêque Giberti de Vérone, mais il y renonça parce que celui-ci serait moins agréable [3] à l'Empereur, à cause de sa sympathie pour la France ; il nomma donc décidément Tommaso Campegio, le 1er octobre, comme nonce pour le colloque de Worms. Grégorio Cortese, Tommaso Badia, le Français Pierre Girard et le « docteur écossais » Robert Bauchop, élu archevêque d'Arnagh, l'accompagnaient comme théologiens. On avait renoncé à envoyer des religieux, par égard pour les protestants [4]. En outre, les nonces ordinaires près des frères Habsbourg, Morone et Poggio, furent chargés de se rendre à Worms [5].

Campegio partit de Rome, le 8 octobre [6]. L'instruction qu'il portait contenait ces lignes significatives : Quoique le Pape ne puisse approuver des négociations de ce genre, où l'on

[1] Voy. CORTESII, *Opera*, t. I, p. 53 ; DITTRICH, *Contarini*, p. 534, et *Regesten*, p. 134 ; SOLMI, *Contarini*, p. 9-10. Aux rapports produits ici il faut ajouter la lettre de L. Strozza, de Rome, 20 septembre 1540 (Archives Gonzague).

[2] DITTRICH, *Contarini*.

[3] Voy. PALLAVICINI, t. I, p. 4, c. 11, n° 9 ; DITTRICH, *Contarini*, p. 536. Le 16 octobre 1540, Morone écrivait à Farnèse que le roi Ferdinand s'était plaint à lui de l'amabilité du Pape pour les Français et en avait donné pour preuve la désignation de Giberti pour le colloque (DITTRICH, *Morone*, p. 220).

[4] Voy. *Acta consist.* dans MORAN, *Spicil. Ossox*, t. I, p. 13, et PIEPER, *Nuntiaturen*, p. 138 ; *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 475 ; DITTRICH, *Contarini*, p. 536 ; SOLMI, *Contarini*, p. 10. L. Strozza écrit le 2 octobre 1540 que le choix de Contarini avait eu lieu « non senza maraviglia di molti » (Archives Gonzague à Mantoue). Sur Bauchop, voy. MORAN, *Spicil.*, t. I, p. 13.

[5] Voy. PIEPER, p. 159, et *Nuntiaturberichte*, t. V, p. 476.

[6] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. V, 479. Cervini revint justement à Rome alors, comme L. Strozza le mandait au card. Gonzague le 9 octobre 1540 (Archives Gonzague) ; il fut reçu le 15 au Consistoire : Voy. *Acta consist.* aux Archives consistoriales du Vatican.

débattrait sur la religion, quoiqu'il dût plutôt les avoir en horreur, parce qu'elles étaient entamées sans l'assentiment du Saint-Siège, cependant il voulait suivre, en cette occasion, l'exemple de celui dont il tenait la place, quoique indigne, et qui avait, par bienveillance pour les hommes, si profondément humilié sa majesté. A Worms, Campegio devait agir surtout en étroite union avec Morone et s'éclairer auprès de cet homme si au courant des affaires allemandes. Une grande prudence lui était recommandée dans ses rapports avec les catholiques, dont la foi était devenue chancelante : Campegio devait avoir l'oreille prompte et la langue lente, soutenir les catholiques fidèles, traiter les protestants avec affabilité et bonté, même quand ils se montreraient hostiles, mais prouver, en même temps, par toute son attitude, que cette bienveillance ne procédait pas d'un sentiment de défiance en sa propre cause, mais de la charité apostolique. Surtout Campegio et les gens de sa suite ne devaient se laisser entraîner dans aucune discussion, car ils n'avaient point mandat de discuter au colloque, ni d'y décider quoi que ce fût, mais seulement d'y assister, à la prière de Charles et de Ferdinand. Ils devaient conférer avec les catholiques, traiter paisiblement les protestants, scruter leurs intentions, s'opposer à toutes propositions d'entente, se borner à les signaler dans leurs rapports et attendre la réponse de Rome, enfin veiller à ce que la situation de l'Église catholique n'empirât pas davantage, voilà en quoi consistait leur mission à Worms[1].

L'Empereur désigna son ministre et conseiller, en qui il avait le plus de confiance, Granvelle, comme commissaire au

[1] L'instruction n'est pas très correctement imprimée dans Raynald, 1540, n. 54-56 (*ibid.*, voy. aussi les brefs pour Campegio du 1er octobre, pour A. Pighius et Ant. Granvelle du 4 octobre) et dans Hoffmann, *Nota script. collectio*, t. Ier, p. 589. La date donnée là, 5 octobre (non le 11, comme le dit Raynald), est exacte; car c'est celle des exemplaires des Archives secrètes papales (voy. Pallavicini, t. Ier, p. 4, c. 11) et dans les pièces citées par Pieper, n. 140; c'est celle aussi que portent la copie aux Archives d'Empire à Munich (*Instruct. nunt. apost.*, t. Ier, p. 535-550) et un recueil provenant de Naples, *Instrutt. diverse di Paolo III,* que j'ai vu en 1857 chez l'antiquaire Saint-Goar à Francfort.

colloque de Worms et lui donna de pleins pouvoirs tres étendus. En dehors de Granvelle, les chargés d'affaires des Électeurs de Mayence et du Palatinat, du duc Louis de Bavière et de l'évêque de Strasbourg devaient remplir les fonctions de présidents des États. Quoique Granvelle fût connu par sa grande bienveillance envers les protestants, ils ne montrèrent aucune disposition à faire de leur côté des concessions. Dans une réunion de théologiens et d'hommes d'État de la nouvelle foi à Gotha, la décision fut prise, pour déjouer les nombreuses malices des papistes, de s'en tenir purement et simplement aux articles de foi de la Confession d'Augsbourg, de ne céder sur aucun point et de ne plus se laisser rappeler les quelques concessions, qu'ils avaient pu faire dans les négociations d'attente à Augsbourg. L'électeur Jean-Frédéric de Saxe chargea ses délégués expressément de résister de toutes leurs forces, dans le cas où quelques États du parti se déclareraient prêts à céder, sans se préoccuper des divisions que leur opposition pourrait faire naître; il leur recommandait de s'en tenir opiniâtrément aux décisions de Smalkalde, de rejeter le Concile convoqué par Paul III et de repousser toute prééminence du Pape [1].

Lorsque Campegio arriva à Worms, le 4 novembre, il trouva qu'on était très éloigné de tout commencement de négociations. Lui qui était venu à Worms, en voyant tout en rose [2], dut s'apercevoir bientôt que le but visé par les protestants n'était pas l'Union, mais l'occasion de gagner des partisans, ce qui devait leur réussir, grâce à la résolution de leur tactique. Trois choses, pensait Campegio, rendaient surtout difficile le retour des protestants : la crainte de trop voir grandir la puissance des Habsbourg, la préoccupation d'avoir à verser, après le rétablissement de l'unité, des sommes d'argent contre les Turcs, et la répugnance à restituer les biens d'Église [3].

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestr.*, p. 200; Moses, p. 61.

[2] Campegio fut confirmé dans son optimisme par l'accueil amical qu'il reçut publiquement des protestants à son arrivée (voy. de Leva, t. III, p. 401).

[3] Voy. lettre de Campegio du 6 novembre 1540 dans Laemmer, *Mon. Vat.*,

Granvelle, retenu par les affaires du gouvernement, n'arriva à Worms que le 22 novembre; le 25 novembre, il ouvrit l'assemblée, au nom de l'Empereur, par un discours d'exhortations à la paix, discours auquel répondit le lendemain Johann Gropper, au nom des deux partis. Campegio, le 25 novembre, n'avait pas paru au conseil des impériaux; il se contenta d'y faire réserver sa place [1].

Le 27 novembre, Morone arriva à son tour à Worms. Les protestants répandirent aussitôt le bruit qu'il était venu pour empêcher toute entente [2]. Granvelle lui-même partagea ce soupçon [3], que Morone, dans une lettre à Farnèse, du 5 décembre, démontra être entièrement dénué de fondement. « S'il m'arrive de dire, en toute raison, que nous devons procéder avec circonspection et si je dénonce la mauvaise volonté de nos adversaires, qui nous ont dupés dernièrement, on m'accuse de l'avoir dit pour empêcher le colloque [4]. »

Ces protestations de Morone ne persuadaient pas plus Granvelle, qui, pour des raisons politiques, voulait la paix à tout prix, qu'elles ne convainquaient ceux qu'il avertissait des intentions des protestants. Lorsqu'il présenta au ministre de l'Empereur un document qui jetait une fâcheuse clarté sur le but des nouveaux croyants, celui-ci douta de son authenticité et crut entrevoir que tout cela avait été inventé par Morone, pour faire avorter les négociations. Le nonce lui répondit que Granvelle n'était pas trompé par le Pape, mais par le parti protestant [5].

Pour faire tomber les bruits, d'après lesquels les représentants du Pape étaient censés vouloir empêcher le colloque,

p. 302; voy aussi la lettre de Farnèse à Poggio du 27 novembre 1540. Original à la Bibliothèque Chigi à Rome, L, t. III, p. 65.

[1] Voy. Pallavicini, t. Ier, c. 12; Gulick, *Gropper*, p. 40.

[2] Voy. *Corp. Ref.*, t. III, p. 1184.

[3] Voy. le rapport de Bauchop du 9 décembre 1540 dans Moran, *Spicil. Ossox.*, t. Ier, p. 19.

[4] Ranke, *Deutsche Gesch.*, t. VI, p. 293; voy. *Zeitsch. f. Kircheng.*, t. III, p. 651; Dittrich, *Contarini*, p. 640, et *Histor. Jahrb.*, t. X, p. 661.

[5] Lettre de Morone du 5 décembre 1540 dans Ranke, t. VI, p. 294.

Morone pensa d'abord qu'il serait bon que Campegio avertît les États, en prononçant un discours sur la paix religieuse. Granvelle était de cet avis, mais il eut ensuite des scrupules, car il craignait que les luthériens n'en fussent blessés et ne répondissent par une violente protestation contre le Saint-Siège. Morone et Campegio en arrivèrent eux-mêmes à se convaincre que le danger auquel on s'exposerait ne serait pas compensé par le profit qu'on retirerait du discours. Lorsque pourtant Granvelle eut encore changé d'avis et insista de toute son énergie pour que le discours fût prononcé, Campegio était à peine disposé à céder[1]. Le 8 décembre, il prononça le discours désiré. Il tint en substance les propos suivants : « Le lien de l'unité est l'amour; c'est la nouvelle loi du Seigneur, à laquelle on reconnaît ses fils. Si nous nous étions souvenus de ce commandement, jamais nous n'en serions venus à nos malheureuses querelles et luttes, à la haine et à la discorde, aux calomnies, à la guerre et à l'effusion du sang, à toute la misère qui accable l'Allemagne depuis vingt ans. Les Papes, dans leur zèle pour conjurer le mal, n'ont rien pu obtenir par leurs prières, leurs avertissements, leurs ambassades; même le « libre concile chrétien », que Paul III avait convoqué à Vicence, est resté sans résultat, parce qu'il n'a pas abouti. Ce colloque doit être maintenant le prologue du Concile, et c'est pourquoi je vous invite à la paix, à la réconciliation[2]. »

Pour se concilier les protestants, Granvelle avait conseillé à Campegio un ton humble; aussi ne se découvrit-il pas, en nommant le Pape, et le fit-il en nommant l'Empereur. Campegio dut ensuite souffrir qu'on délibérât longtemps, en sa présence, sur la réponse à lui faire. Mélanchthon avait préparé une vigoureuse protestation contre la prétention du Pape à vouloir trancher la question religieuse, et Granvelle

[1] Voy. les rapports de Morone des 5 et 12 décembre 1540 dans Ranke, t. IV, p. 294, 296. Bauchop dit, dans son rapport au Pape du 9 décembre 1540 (Molan, *Spicil.*, t. Ier, p. 19), que Granvelle montra à Campegio la nécessité de parler.

[2] *Corp. Ref.*, t. III, p. 1193.

eut peine à empêcher la lecture. Dans la réponse un peu sèche qu'on adressa enfin à Campegio, on se borna à dire qu'on avait pris connaissance de son discours chrétien et qu'on ferait tout le nécessaire pour la paix; or on ne fit même pas mention du Pape. Lorsque Campegio se retira, les protestants l'accompagnèrent d'un sourire ironique [1]. Morone indigné écrivit au cardinal Farnèse : « Inouï! Les luthériens ont réussi à ce qu'on ne prononçât même pas le nom du Pape, comme si c'était le Turc ou l'Antechrist, ainsi qu'ils disent [2]. » A lire le rapport de grand style, que Campegio envoya à Rome, on en arriva à croire qu'il n'eut même pas conscience de l'abaissement et de l'humiliation qu'il avait subis [3].

La suite montra encore, plus d'une fois, combien Campegio était peu propre à la mission dont il s'était chargé. Au début, il était rempli de si funestes illusions, que le prieur de Lubeck Hœtfilter écrivait : « Le bon prélat s'imagine que tout va s'arranger facilement et avec de belles paroles [4]. » Lorsque Morone lui montra la dure réalité, il fut très désagréablement surpris. La mésintelligence des deux diplomates pontificaux éclatait de jour en jour davantage. Morone déclara qu'il ne voulait plus s'occuper d'affaires avec Campegio, alléguant que les pleins pouvoirs pontificaux ne concernaient que Campegio. Morone, qui se sentait très blessé, reprocha à Campegio de confier toutes ses idées au premier venu. Si ces reproches et d'autres ne sortirent pas d'un petit cercle, il n'est pas douteux cependant que Campegio était au-dessous de sa mission. C'est aussi l'idée que s'en forma l'évêque Bernardo Santio d'Aquila, qui se trouvait alors à Worms [5].

[1] Voy. rapport de Cruciger dans *Corp. Ref.*, t. III, p. 1224; Dœllinger, *Beitraege*, t. III, p. 148, avec la correction dans *Goett. Gel. Anzeigen*, 1884, p. 587; Dittrich, dans *Hist. Jahrb.*, t. X, p. 662.

[2] Lettre du 12 décembre 1540 dans Ranke, t. VI, p. 296.

[3] Lettre de Compegio du 9 décembre 1540 dans *Hist. Jahrb.*, t. X, p. 662.

[4] Dittrich, *Contarini*, p. 546.

[5] Voy. Laemmer, p. 330. — Les plaintes de Morone contre Campegio dans la lettre à Farnèse du 7 février 1541 dans *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 430. Des

Pendant que le représentant particulier de Paul III, à l'assemblée de Worms, jouait un rôle si humilié, Morone exerçait une grande influence et cela en s'enfermant rigoureusement dans ses fonctions de nonce près de Ferdinand I[er]. Comme tel il ne négligea rien pour épargner de plus grandes atteintes à la cause catholique, sans se soucier du reproche, que lui adressait Granvelle, de vouloir faire échouer le colloque, en faisant remarquer, comme c'était son devoir, les dangers auxquels cette assemblée exposait et en s'efforçant d'assurer la position des catholiques [1]. Adversaire judicieux des colloques sur les vérités de la foi entre simples théologiens et même avec la participation de laïques, il représenta, en cette occasion, de la façon la plus énergique, les graves inconvénients qui en allaient résulter. C'est pourquoi on ne doit pas le considérer comme un adversaire de toute espèce d'entente. Comme son maître, le Pape, il voulait incontestablement l'union, mais il la voulait sur la base des principes catholiques [2]. Ici son point de vue différait fort de celui de Granvelle, qui, pour des motifs politiques, poursuivait un résultat positif et qui, par conséquent, voyait les choses de trop loin. Il resta aussi le rude adversaire de certains savants catholiques, chez qui, comme il s'en plaignait avec raison, les visées de leurs maîtres étaient si prépondérantes, que la théologie n'était plus que la servante des passions humaines [3].

La position de Morone fut encore rendue plus difficile, parce que les théologiens allemands se détachaient de ceux du Pape [4] et que l'évêque de Capo d'Istria, Pietro Paolo Vergerio, parut à Worms et se mêla de sa propre autorité à l'assemblée [5].

restrictions se dégagent d'autres rapports, que L. Cardauns publiera dans le sixième volume des *Nuntiaturberichten*.

[1] Voy. *Rapports de Morone*, dans Ranke, t. VI, p. 298 et suiv. Morone trouva un bon appui chez le docteur Brauncatholique rigoureux (Voy. *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 400; t. XIV, p. 532).

[2] Dittrich, dans *Histor. Jahrb.*, t. X, p. 661.

[3] Lettre du 12 janvier 1540 dans Beccadelli, t. I[er], p. 2100 et dans Laemmer, p. 325.

[4] Voy. la plainte de Badia dans Quirini, t. III, p. 260.

[5] On ne peut déterminer avec entière certitude, d'après les matériaux que

Comme Granvelle avait approuvé et certainement même provoqué l'humiliation de Campegio, les protestants s'enhardirent et émirent, dans les délibérations sur la forme du colloque, les prétentions les plus énormes. Elles concernaient le serment des notaires, le secret des délibérations, la remise des actes originaux à l'Empereur. Comme Granvelle, si complaisant pour eux d'ordinaire, — il venait de permettre aux prédicants protestants de continuer leurs prêches à Worms, — resta ferme sur ces questions, les nouveaux croyants durent céder[1]. Malgré cela, la situation demeurait très dangereuse pour les catholiques. Ils n'étaient rien moins qu'unis. Il n'y avait que la Bavière et Mayence pour marcher étroitement ensemble, les autres représentants de l'ancienne Église étaient la plupart fort tièdes et quelques-uns inclinaient ouvertement vers la nouvelle doctrine[2].

A Haguenau, les représentants des deux courants opposés étaient assurés chacun pour le colloque de onze voix. Tandis que les protestants choisissaient librement leurs représentants, Ferdinand I[er] venait de désigner ceux des catholiques. En conséquence, ils durent avoir comme représentants : les trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne, les électeurs de Brandebourg et du Palatinat, les

nous possédons, l'étendue de l'activité de Vergerio. Il semble bien qu'il chercha à empêcher toute entente, dans l'intérêt du roi de France (voy. Dittrich, dans *Index lect. Lycei Hos.*, 1879; Dittrich, *Contarini*, p. 542; *Hist. Jahrb.*, t. X, p. 662; Hubert, p. 7, 243). L'opinion émise par Sleidan, puis adoptée par Sarpi et reprise par Moses, p. 91, et donnant comme vraisemblable que Vergerio serait venu à Worms par ordre du Pape, est sûrement fausse. Voy, Pallavicini, t. I[er], p. 4, c. 12; Brischar, t. I[er], p. 117; de Leva, t. III, p. 406. Décisive à ce point de vue est la lettre de Farnèse à Poggio que nous donnons au supplément n° 41, du 28 février 1541 (Bibl. Chigi à Rome), et dans laquelle le directeur de la politique papale dit que le Pape a fait tout son possible pour éloigner Vergerio de l'Allemagne; que les Impériaux devraient le faire partir et ne pas accuser le Pape (voy. aussi le rapport mantouan dans Solmi, *Contarini*, p. 74).

[1] Voy. Moses, p. 74. Sur la prédication protestante, voy. Winkelmann, t. III, p. 148.

[2] Voy. le rapport de Bauchop du 9 décembre 1540 dans Moran, *Spicil.*, t. I[er], p. 19.

ducs Guillaume et Louis de Bavière, le duc Guillaume de Juliers, les archevêques de Salzbourg et Magdebourg, enfin l'évêque de Strasbourg. Mais dès à présent, l'électeur de Brandebourg était passé ouvertement à la nouvelle doctrine, pendant que l'électeur palatin et le duc de Juliers penchaient si fort vers le luthérianisme, qu'on pouvait à peine conserver un doute sur leur attitude. Ainsi il ne restait que huit voix aux catholiques, parmi lesquelles trois autres ne maintiendraient pas très ferme le point de vue catholique. Les protestants avaient donc de leur côté quatorze voix assurées, peut-être plus. Quand on comptait les voix des vingt-deux députés, les catholiques étaient condamnés à l'infériorité. Morone fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher. A la place d'un colloque verbal, il proposa un échange de vues par écrit et ne cessa de faire remarquer à Granvelle, avec toute l'insistance possible, les dangers d'un vote. Le ministre impérial ne pouvait pas être insensible à ces représentations. Il proposa donc de son côté, en première ligne, un échange de vues par écrit et chercha, par des délibérations particulières, à amener les représentants catholiques à faire une déclaration orthodoxe sur les premiers articles qui devaient être discutés et qui concernaient le péché originel et la justification. On vit alors que les craintes relatives à l'attitude de Brandebourg, du Palatin et de Juliers étaient entièrement justifiées, car leurs représentants déclaraient à présent que leur opinion sur les points en question concordait avec la conception protestante.

Naturellement les protestants ne voulurent pas laisser échapper cet avantage, ils repoussèrent donc toute modification aux décisions de Haguenau et s'en tinrent à une discussion verbale [1]. Morone craignit fort, à la fin de décembre, qu'on ne leur cédât de nouveau [2].

Le 30 décembre, Granvelle fit en effet une proposition, qui marquait une reculade. Par suite, les onze délégués des deux partis devaient entrer ensemble, mais de chaque côté, un

[1] Pastor, *Reunionsbestr.*, p. 207; Moses, p 78, 86.
[2] Voy. sa lettre du 28 décembre 1540 dans Ranke, t. VI, p. 312.

seul devait parler et discuter au nom de tous; les autres seraient ensuite autorisés à ajouter quelques observations aux paroles de l'orateur principal [1].

Le clairvoyant Morone vit bientôt quels dangers cette proposition entraînait pour les catholiques, car il laissait sub sister une discussion verbale et pouvait amener indirectement quelque vote dangereux sur la question de religion. Il adressa donc à Granvelle de très véhémentes protestations. Il fit remarquer que trois des onze représentants des catholiques, étant luthériens de cœur, les additions qu'on ferait à la déclaration de l'auteur principal ne pourraient être faites que si la majorité du parti les considérait comme nécessaires : que ces additions ne pourraient être présentées que par l'orateur principal. Granvelle ne voulut d'abord rien entendre. Si les juristes estimaient, répondit-il, qu'un colloque pouvait être conduit scripturairement, il pensait cependant procéder conformément aux décisions du congé de Haguenau, ce que l'Empereur désirait aussi. Il avait, du reste, fait la proposition, après l'avoir soumise à Campegio, qui n'avait pas été aussi hostile que Morone. Dans le cours ultérieur de l'entretien, Granvelle devint de plus en plus violent; Morone lui répondit avec autant de fermeté que de calme. Le résultat de l'entretien fut une nouvelle proposition de Granvelle du 2 janvier 1541 et qui tenait un certain compte des scrupules du nonce. Il ne devait plus être permis qu'aux membres de la majorité de chaque parti, d'ajouter quelque chose aux déclarations des deux orateurs, qui parlaient en leur nom. Les vues de la minorité devaient être transmises au commissaire impérial et n'être discutées qu'après que celui-ci l'aurait jugé bon.

Morone fut tout d'abord complètement tranquillisé par cette modification et avait annoncé à Rome que le danger d'un vote était écarté. Puis il lui vint des inquiétudes, qui s'évanouirent peu à peu, lorsque Granvelle lui eut donné à entendre, le 5 janvier, qu'il pourrait facilement licencier le

[1] Voy. Moses, p. 96.

[2] Rapport de Morone du 2 janvier 1541 dans Ranke, t. VI, p. 312-315.

colloque, dès l'instant où il prendrait mauvaise tournure : l'Empereur étant dans le voisinage, il aurait toujours la ressource de se faire écrire par lui ce qu'il jugerait nécessaire. Granvelle promit solennellement, en cette occasion [1], qu'il ne souffrirait rien qui pût porter préjudice à la cause catholique [2].

Les protestants acceptèrent, le 5 janvier, la proposition de laisser conduire la discussion par deux orateurs, un de chaque parti, mais ils exigèrent qu'après que ceux-ci auraient parlé, les autres députés des deux partis pussent s'expliquer [3]. Cela leur fut concédé; alors les représentants de Brandebourg, du Palatin et de Juliers saisirent l'occasion de se déclarer ouvertement pour la nouvelle doctrine, tellement que les protestants auraient pu se vanter de la victoire [4]. C'est pourquoi les représentants de Mayence et de Bavière déclarèrent une telle concession inacceptable. En vain Granvelle chercha-t-il à les tranquilliser par de nouvelles propositions : ceux-ci allèrent encore plus loin que Morone lui-même, avec lequel ils étaient en intime accord [5]. Granvelle était au désespoir; il menaça, comme il l'avait fait déjà, les représentants pontificaux d'un Concile national, ce que ceux-ci cependant ne considérèrent que comme un moyen d'intimidation, auquel on ne pensait pas sérieusement [6].

Devant l'obstination des représentants de Mayence et de Bavière, Granvelle finit par perdre patience. Le 11 janvier, il fit prier l'Empereur de donner le décret de dissolution de l'assemblée de Worms, car dans les circonstances actuelles, il n'y avait à attendre du colloque qu'un accroissement des différends [7].

[1] *Corp. Ref.*, t. IV, p. 5.

[2] Voy. les rapports de Morone des 2 et 6 janvier 1541 dans Ranke, t. VI, p. 318 et suiv.

[3] Voy. Roeder, *De colloquio Wormat*, Norimb. 1744, p. 121, et Friedensburg dans *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. XXIII, p. 115.

[4] Voy. la lettre de Campegio du 13 janvier 1541, plutôt dans Beccadelli, t. Ier, p. 2, 106, que dans Schultze, *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. III, p. 648.

[5] Voy. le témoignage de Morone, dans Beccadelli, t. I, p. 2, 96, 101

[6] Voy. Beccadelli, t. I, p. 2, 100; Ranke, t. VI, p. 307.

[7] Friedensburg, dans *Zeitsch. f. Kircheng.*, t. XXIII, p. 116.

Des observateurs avisés s'attendaient à cette solution, depuis le début de l'année [1]. Comme Granvelle était sûr de recevoir l'ordre désiré, il pouvait céder à toutes les demandes qu'on lui faisait. On ne sait pas comment il réussit à vaincre toutes les résistances, au point qu'à la dernière heure, le colloque put être commencé encore; il est probable que Mayence et Bavière furent mis dans la confidence [2]. Les protestants se déclarèrent satisfaits, parce qu'on leur avait fait la concession de permettre à tous leurs délégués de parler. Morone pensa que cela serait très utile à la cause catholique, parce qu'il était vraisemblable qu'on assisterait à un nouvel éclat de la vieille querelle de la doctrine de la transsubstantiation entre Mélanchthon et Butzer. Outre Mélanchthon, on mit en avant Eck, comme orateur des catholiques; du côté catholique, personne ne devait parler contre lui. De cette façon, le danger était écarté de voir les représentants de Brandebourg, du Palatin et de Juliers émettre leurs opinions protestantes. Morone put donc affirmer, avec une légitime satisfaction, d'avoir tout fait pour éviter un vote dangereux sur les questions de religion et d'avoir conduit les affaires à cette solution [3].

Enfin, le matin du 14 janvier 1541, le colloque, qui avait été fixé au 28 octobre 1540, fut commencé. La confession d'Augsbourg servit de base aux discussions pour lesquelles on employa le latin. Eck qui, le matin encore, avait eu un entretien avec Campegio, fit remarquer, dès le début, que l'exemplaire qu'on produisait de la Confession, différait de celui rédigé à Augsbourg. Mélanchthon chercha à esquiver cette embarrassante difficulté, en déclarant, ce qui n'était pas exact, que les modifications ne portaient pas sur le sens, mais sur les mots.

Sur le premier article de la Confession, qui traitait de la Sainte Trinité, on était d'accord; on ne l'était plus sur le

[1] Voy. la lettre d'Ogier de Melem, député de Francfort, datée de Worms, 3 janvier 1541 (Archives d'Etat à Francfort).
[2] Friedensburg, *ibid.*, p. 126.
[3] Voy. rapp. de Morone du 12 janvier dans Morone, *Mon. vat.*, p. 327.

second, qui traitait du péché originel. La discussion touchait ici au fond de la conception protestante, d'après laquelle les premiers mouvements, même les plus involontaires, de la concupiscence étaient de véritables péchés[1].

Après qu'on eut disputé quatre jours, rien que sur le péché originel, Granvelle fit établir, le 17 janvier, par Eck, Mensing, Mélanchthon et Butzer, une formule d'entente sur cette doctrine, formule qui fut acceptée par les catholiques et les protestants, par ces derniers cependant, avec la réserve qu'ils s'en référaient aux déclarations de Mélanchthon, pour tout ce qui concernait le développement et l'exposé des motifs de la question.

Le lendemain, Granvelle publia l'ordre de l'Empereur, arrivé dans l'intervalle et par lequel la réunion de Worms était remise à la diète, convoquée à Ratisbonne, où Charles se proposait de tenter personnellement le rétablissement de la paix religieuse en Allemagne. Le bruit courut partout qu'on touchait à un moment décisif[2].

III

Pendant l'assemblée de Worms, la conviction s'était affermie, un peu partout, qu'à la diète de Ratisbonne, le Pape se ferait représenter par un cardinal légat de grande autorité ou par deux cardinaux. L'évêque d'Aquila, Bernardo Santio, en exprime le vœu, dans une lettre datée de Worms, du 15 décembre 1540, à Farnèse et Cervini[3]. Après un entretien avec Granvelle, qui justement avait demandé l'envoi d'au moins deux cardinaux à la diète, il observe, dans une autre lettre du même jour, à Farnèse[4], que si le Pape n'en-

[1] PASTOR, *Reunionsbestreb.*, p. 215.
[2] Voy. lettre de Chuoradus au doyen de Francfort J. Hoffmann, 26 janvier 1541 (Archives d'État à Francfort).
[3] LAEMMER, *Mon. vat.*, p. 309.
[4] DITTRICH, *Regesten*, p. 136 ; CONTARINI, p. 542.

voyait pas une personnalité en vue et agréable à l'Empereur, telle que Farnèse lui-même, ou le cardinal Cervini, ou Ghinucci, ou un homme du genre de Carafa, ou enfin Contarini ou Sadolet, en qui l'on avait ici grande confiance, il ne fallait pas espérer du colloque, ni de la diète, un bon résultat.

Près des nonces Morone et Campegio, Granvelle insistait de nouveau [1] pour qu'on envoyât un ou plusieurs légats avec une autorité et des pleins pouvoirs suffisants. Il désignait spécialement Contarini et le cardinal Fregoso [2]. Morone lui-même proclamait aussi la nécessité d'envoyer des légats, car les nonces étaient insuffisants et n'auraient ni la faveur publique ni un prestige assez grand [3]. Campegio et Poggio émettaient la même opinion [4].

Les impériaux, en demandant des légats, obéissaient certes à d'autres mobiles que les nonces. Les premiers désiraient la présence de représentants du Pape, munis des pleins pouvoirs les plus étendus, pour pouvoir confirmer les décisions qui seraient prises, tandis que les derniers voyaient surtout, dans la présence des légats, un moyen d'empêcher des décisions préjudiciables et dangereuses, les simples nonces n'ayant pas sur l'Empereur l'influence nécessaire.

L'envoi de Contarini, qui, pendant l'assemblée de Worms, avait déjà l'ordre de se tenir prêt à partir et à qui tous les rapports des nonces de Worms étaient communiqués [5], avait été décidé, à Rome, avant qu'y arrivassent les dernières lettres de Worms. Dès le 8 janvier 1541, Farnèse annonça au nonce Poggio la résolution du Pape et le départ imminent de Contarini [6]. Le 10 janvier, au Consistoire, Paul III nomma celui-ci *legatus a latere* pour l'Allemagne [7]. Le

[1] Dittrich, *Contarini*, p. 544.

[2] Morone à Farnèse, de Worms 10 janvier 1541 dans Laemmer, p. 324, et dans Dittrich, *Regesten*, p. 140.

[3] Dittrich, *Regesten*, p. 140.

[4] Voy. Laemmer, p. 340.

[5] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 538.

[6] *Ibid.*, p. 547. La lettre dans *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 648.

[7] Extrait des *Actes consist.* dans Dittrich, *Regesten*, p. 140; voy. lettre de Farnèse à Poggio, du 13 janvier 1541, dans *Hist.Jahrb.*, t. IV, p. 6521; Mascarelli, *Diarium*, t. II, *ibid.* Merkle, t. I, p. 415; Solmi, *Contarini*, p. 17.

noble Vénitien accepta avec joie cette mission, que personne autre n'ambitionnait à Rome; car cette légation était la plus difficile de toutes et l'ambassadeur du duc de Ferrare estimait même qu'il était presque impossible de s'en tirer avec honneur[1].

La nomination de Contarini, qui, du point de vue strictement catholique, pouvait être déjà considérée comme une grande concession[2], montrait que le Pape faisait l'impossible pour faciliter une bonne issue aux négociations imaginées par Charles V[3]. A la cour impériale à Spire, on formait les plus joyeux pronostics. Charles espérait que la pureté des sentiments, la dignité d'attitude, la noblesse de vie de ce distingué cardinal ne manqueraient pas de faire impression sur les protestants et les amèneraient à de plus grandes concessions[4]. Ces concessions, les impériaux ne regardaient pas de trop près ce qu'elles seraient. Granvelle avait d'extraordinaires exigences avec les nonces, il voulait notamment que le Pape envoyât une somme d'argent en Allemagne, pour tenter, par ce moyen, de faire rentrer les protestants dans l'Église. Paul III refusa cependant d'entrer dans cette voie, qu'il jugeait aussi dangereuse que peu honorable[5].

La confiance, avec laquelle les impériaux envisageaient l'issue des négociations de Ratisbonne, était partagée par Campegio et Poggio, qui, du reste, concevaient à propos de la situation allemande des espérances un peu trop humaines[6]. Morone en jugeait tout autrement. Avant son départ de Worms, il s'était rapproché de trois éminents prédicants, Mélanchthon, Capito et Sturm. Il leur avait ouvert son cœur, leur avait montré son désir d'entente et de modération, mais au cours de l'entretien, il avait acquis la conviction que ceux-

[1] Voy. au supplément n° 38 la dépêche de Ruggieri du 12 janvier 1541 (Archives d'État à Modène).

[2] Bezold le proclame avec raison, p. 732.

[3] Voy. l'opinion de Ranke, *Paepste*, t. I[6], p. 101.

[4] Voy. Laemmer, p. 345; Dittrich, *Regesten*, p. 143; Vetter, p. 26.

[5] Voy. Laemmer, *Mon. vat.*, p. 338; *Histor. Jahrb.*, t. IV, p. 653, etc.; Dittrich, *Contarini*, p. 548.

[6] Voy. Laemmer, p. 352.

ci étaient irréductibles et n'avaient aucun désir d'union. Un détail qui parut de mauvais augure, c'est que Morone, lorsqu'il arriva, le 31 janvier, à Ratisbonne, n'y trouva aucun prince d'arrivé encore [1].

L'Empereur, retenu par une attaque de goutte, arriva, le 23 février, à Ratisbonne, mais il dut attendre encore longtemps l'arrivée des États. D'après ce que dit Granvelle à Morone, celui-ci eut l'impression que Charles cherchait une entente à tout prix, parce qu'il voulait obtenir des secours contre les Turcs.

Morone dit tristement à Campegio, qui s'était mis en route le 25 février et dont la présence n'apparaissait pas nécessaire à Ratisbonne, que la seule chose à annoncer au Pape, c'est qu'il n'y avait rien à attendre que de grands préjudices, de la diète, qui allait se réunir. Morone n'essaya pas d'expliquer à Campegio les motifs de ce pessimisme, parce qu'il savait que celui-ci était rempli d'illusions opposées. Cependant il en exposa les raisons, le même jour, dans une lettre à Farnèse. L'Empereur, disait-il, manque de la puissance nécessaire pour mettre de l'ordre dans les affaires religieuses et, de plus il a un besoin pressant de secours contre les Turcs. Pour les obtenir et assurer d'abord la paix en Allemagne, il lui fallait fermer les yeux sur les nombreuses questions qui touchaient à la cause catholique, renoncer à la restitution des biens d'Église volés, suspendre la chambre de justice ou laisser au moins les protestants dans le *statu quo*. Dans les questions religieuses, où l'Empereur dépendait de ses ministres et qu'il ne comprenait pas beaucoup, il s'entendrait avec les protestants sur les articles positifs et chercherait à amener le Pape et le légat à céder, mais ajournerait à un Concile, dont la réunion était très incertaine, l'entente sur les articles essentiels. Ainsi, pour obtenir une apparence de succès, on allait ruiner, en peu de temps, la religion et tout l'ordre ecclésiastique [2].

Peu de jours auparavant, Bauchop, de Nuremberg, avait

[1] *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 429. Ehses (*Roem. Quartalschr.*, t. XVII, p. 239) a expliqué pourquoi les rapports de Morone portent la note : « Claudius ».
[2] *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 435.

également prévenu le cardinal Farnèse des dangers des colloques de religion. L'expérience du passé avait démontré que les protestants ne réclamaient ces sortes de négociations que pour entraîner beaucoup de gens au schisme et pour gagner plus facilement le peuple à une doctrine qui était publiquement soutenue [1].

Ce qui prouve que Morone et Bauchop ne voyaient pas trop les choses en noir, c'est que l'ambassadeur vénitien Marino Giustiniano arriva à la même opinion. Dans son très intéressant rapport sur la situation de l'Empereur, le perspicace Vénitien exposait ce qui suit : dans le Collège qui va délibérer, trois membres sont favorables à la nouvelle Église : Brandebourg, ouvertement, le Palatin et l'archevêque de Cologne, secrètement. Quatre autres sont dans de telles dispositions, que jamais ils ne laisseront faire l'union : ce sont les deux ducs de Bavière et leur frère l'archevêque de Salzbourg, enfin Clèves. Les trois premiers sont bons catholiques et feraient tout pour leur foi, mais en même temps ils craignent plus que tout la puissance de l'Empereur. Comme l'entente en Allemagne aurait pour résultat immédiat l'accroissement de cette puissance, ils feront tout pour empêcher que cette entente n'aboutisse et cela d'autant plus qu'ils espèrent, si la guerre civile éclatait, s'emparer des villes de Ratisbonne et d'Augsbourg. C'est pourquoi, ou l'union ne se fera pas à Ratisbonne, ou, s'il se fait quelque chose, ce sera contre le Pape [2].

Morone savait aussi très bien les mobiles qui rendaient les ducs de Bavière hostiles à tout accord. Il resta donc aussi réservé avec eux, dans ses propos, à Ratisbonne, qu'avec l'ambassadeur français, qui poursuivait le même but, également pour des motifs politiques [3]. Comme les ducs de Bavière se prononçaient ouvertement, devant Morone, pour l'emploi de la force, celui-ci leur répondit excellemment que, puisqu'ils reconnaissaient eux-mêmes que tout dépendait de la volonté

[1] Laemmer, p. 356.
[2] Alberi, 1re série, t. II, p. 145.
[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 560.

de l'Empereur, ils devaient l'aider à manifester sa volonté et pousser les évêques allemands, si mous, si préoccupés de leur tranquillité, à s'unir[1].

Devant l'Empereur, les ducs de Bavière ne dissimulèrent pas qu'ils considéraient l'emploi des colloques religieux comme un moyen entièrement dépourvu de chances[2]. Ils s'appuyèrent, pour le prouver, sur la conviction où ils étaient que la plupart des cercles protestants étaient absolument opposés à toute réconciliation avec le Pape. C'était vrai surtout pour l'électeur Jean-Frédéric de Saxe. Malgré toutes les avances de l'Empereur, ce prince refusa de se rendre à Ratisbonne; il recommanda à ses envoyés de repousser tout accord avec les catholiques « meurtriers, idolâtres » et de ne s'entendre avec eux sur aucun point, pas même sur des choses indifférentes. Mélanchthon, dont Jean-Frédéric redoutait l'esprit de conciliation, fut mis sous la surveillance de la police de l'électeur de Saxe[3].

Charles V put se consoler de l'éloignement et de l'attitude irréconciliable de l'électeur de Saxe, en voyant que deux autres puissants princes protestants semblaient mieux disposés à la paix; c'étaient l'électeur de Brandebourg, Joachim II, et le landgrave Philippe de Hesse.

Joachim II, en introduisant la nouvelle Église dans ses États, y avait conservé beaucoup d'usages catholiques et avait suivi une politique plus conciliante. Ses envoyés à Haguenau avaient reçu la recommandation de ne pas faire bande avec les protestants. Ces mêmes envoyés siégèrent à Worms parmi les catholiques, mais avaient l'ordre de s'en tenir absolument, en ce qui concernait la doctrine de la justification, à la conception luthérienne. Joachim se rendit à la convocation de l'Empereur, à Ratisbonne; le 13 avril, il y fit son entrée. Était-il réellement disposé à l'essai d'entente de l'Empereur, c'est ce qu'il était difficile de savoir; néanmoins,

[1] Laemmer, *Mon. vat.*, p. 364.
[2] « Au fond, dit Riezler (t. IV, p. 305), les ducs de Bavière voyaient juste. »
[3] Pastor, *Reunionsbestr.*, p. 218, 227; Vetter, p. 9; Kostf, p. 37.

Charles savait qu'il y avait beaucoup à espérer, dans les circonstances présentes, de la bonne volonté de son cousin Hohenzollern [1].

Le landgrave de Hesse, craignant que l'Empereur, fort de ses pouvoirs judiciaires, ne le punît de son double mariage, était entré, dans l'automne de 1540, en négociations secrètes avec Granvelle et s'était déclaré prêt à soutenir les entreprises de Charles contre les Turcs et les autres ennemis du dehors, ainsi qu'à garder la neutralité dans la question de Gueldre. Le rusé Granvelle mit comme condition à l'accord, qu'il soutiendrait la politique de réunion des Églises, préconisée par Charles. C'est ainsi qu'au milieu de décembre 1540, on en arriva à Worms à un colloque secret entre Butzer et Capito, d'une part, Johannes Gropper et le secrétaire de l'Empereur, Gerhard Veltwick, d'autre part, colloque à la suite duquel on rédigea un projet de formule d'union. Dans cet écrit, on crut avoir réalisé une entente sur la doctrine du péché originel et de la justification. Granvelle espérait qu'on pourrait, de la même façon, établir un accord sur les autres articles. Ce ne fut qu'après y avoir donné son adhésion, le 5 janvier 1541, que Philippe obtint de l'Empereur la déclaration de grâce, si ardemment désirée; le landgrave dut aussi prendre l'engagement de paraître en personne à la diète de Ratisbonne [2]. Ainsi Charles pouvait espérer avoir gagné à ses plans un de ses plus dangereux adversaires, le plus remuant des princes protestants [3]. L'électeur Joachim II, à qui Butzer communiqua secrètement, et sans en nommer les auteurs, le projet rédigé à Worms, déclara l'approuver sur les points essentiels.

Ainsi les impériaux venaient enfin de trouver une base, sur laquelle on pourrait tabler, dans les négociations de Ratisbonne, avec plus de succès que si, comme à Worms, on s'en était tenu à la Confession d'Augsbourg, qui était justement

[1] Pastor, *ibid.*, p. 225.

[2] Voy. Bucholtz, t. IV, p. 357; Rommel, t. I, p. 449; Varrentrapp, p. 112; Lenz, t. I, p. 490; Gulick, p. 70.

[3] Moses, p. 137; Vetter, p. 82.

la pomme de discorde et à l'acceptation de laquelle on ne pouvait déterminer les catholiques, qui avaient déjà une fois réprouvé leurs théologiens et Charles V[1].

Le point important était maintenant de savoir comment Contarini prendrait le nouveau plan de réunion.

Le cardinal avait quitté Rome le 28 janvier. « Le Pape n'a envoyé Contarini, écrivait ce même jour Farnèse à Poggio, que pour répondre au désir de l'Empereur; le légat est très instruit de tout ce qu'il doit faire[2]. » Cela ne peut s'entendre que d'instructions verbales, car l'instruction écrite, qui porte la date du 28 janvier, ne fut envoyée que plus tard au cardinal[3].

Dans cet important document, dont tous les termes avaient été soigneusement discutés, le Pape proclame, à diverses reprises, son intime désir d'apaiser la lutte religieuse en Allemagne, mais refuse, comme c'était indispensable au point de vue catholique, les pleins pouvoirs illimités que les Habsbourg réclamaient pour le légat, en vue de la conclusion d'un accord avec les protestants, dont on ne connaissait pas suffisamment les exigences; mais d'après ce qu'on en savait, on devait comprendre que les concessions demandées seraient de celles qu'aucun légat, que le Pape lui-même ne pourrait accorder sans danger pour le salut des âmes et sans soulever un scandale universel, tant que les autres nations n'auraient pas exposé leurs vues à ce sujet, dans un Concile. Malgré cela, les instructions en question ne repoussaient pas toute espèce de négociations. Il fallait d'abord savoir si ceux qui étaient séparés de l'Église étaient encore d'accord avec les catholiques sur les principes, pour chercher ensuite sur cette base une entente, à propos des autres points en litige. Parmi ces principes, le Pape compte l'institution divine du primat, les sacrements et divers autres points, confirmés par

[1] C'est l'opinion d'Hering (*Gesch. der Kirchl. Unionsversuche*, t. I, Leipzig, 1836, p. 41.

[2] *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 657.

[3] Il en existe plusieurs manuscrits; imprimé dans Quirini, t. III, p. cclxxxvi, et Beccadelli, t. I, p. 2, 112.

l'autorité de la Sainte Écriture et la tradition constante de toute l'Église et qui sont connus de Contarini. Cette indétermination était voulue : elle donnait une certaine latitude au cardinal et la possibilité du succès[1].

Les points sur lesquels on ne peut s'entendre, l'instruction précisait plus loin qu'ils devaient être soumis au siège apostolique, qui terminerait le débat par un Concile universel ou par tout autre moyen. Contarini, tout en éclairant l'Empereur à ce sujet, devra en même temps poursuivre, de toutes les façons, la conclusion de la paix avec la France, paix dont dépendent la tranquillité de l'Allemagne et la défaite des Turcs.

Si cette paix ne se fait pas et si l'Empereur, malgré les assurances données à maintes reprises, est disposé, sans égard pour l'honneur de Dieu et l'autorité du siège apostolique et pour gagner les protestants, à des concessions inacceptables, Contarini devra s'y opposer de toutes ses forces et, dans ce but, offrir le Concile général, comme le meilleur moyen de salut contre l'hérésie et le schisme. Comme défenseur de l'Église, l'Empereur a le devoir de s'employer à la réunion du Concile, aussi nécessaire pour la paix universelle que pour la défense contre les Turcs, plutôt que de songer à des mesures, qui sont pernicieuses pour l'Église. Que si, malgré tout, des décisions de ce genre sont adoptées, Contarini devra courageusement, quoique dans une forme mesurée, élever une protestation, déclarer nul et non avenu tout ce qui aura été fait dans ce sens et quitter Ratisbonne, mais ne pas s'éloigner de la cour de l'Empereur, sans un nouvel ordre du Pape. Il faudra s'assurer aussi si Charles V est décidé à laisser voter quelque chose de contraire à la foi, sous le prétexte que la décision définitive en sera réservée au futur Concile, ou s'il se propose de permettre la convocation d'un Concile allemand, si souvent mis en avant. Il faudra repousser un semblable Concile national, où les luthériens pourraient obtenir facilement la confirmation de leurs erreurs, si les Alle-

[1] Voy. Ranke, t. I[6], p. 106; t. III, p. 32; voy. Brischar, *Kontroversen*, t. I, p. 120, et Buss, t. I, p. 603.

mands ne consentaient pas à le tenir sous l'autorité du Pape, en présence d'un légat et en y admettant des théologiens d'une autre nation.

Relativement aux relations avec les adversaires, Contarini était laissé libre de se servir de ce moyen d'influence dans un but de conciliation, mais sans éveiller le soupçon de vouloir tromper.

Le voyage de Contarini s'effectua dans des conditions très pénibles, par suite de la mauvaise saison. Le 5 février, il atteignit Florence; le 8, il dut traverser l'Apennin par la neige et la glace, pour arriver à Bologne, où il se reposa quelques jours. A Vérone, où Contarini arriva le 14 février, il descendit chez son ami Giberti; à Trente, quatre jours plus tard, chez Madruzzo [1]. Contarini reçut là enfin, avec une lettre de Farnèse du 20 février, ses instructions impatiemment attendues. La lettre lui donnait des indications supplémentaires sur deux points, qui n'étaient pas mentionnés dans l'instruction : relativement à la Ligue catholique, le cardinal était invité à déclarer que le Pape continuait non seulement à en désirer le maintien, mais encore l'accroissement, et était prêt à tout dans ce but. Cependant le légat ne devait aborder ce point que si l'Empereur lui en parlait d'abord, pour ne pas exciter le soupçon, que le siège apostolique préférait terminer la querelle religieuse en Allemagne par la force des armes

[1] Voy. ATANAGI, *Lettere*, p. 372; BECCADELLI, t. I, p. 2, 31; PASTOR, *Korrespondenz Contarini*, p. 360; DITTRICH, *Regesten*, p. 145. Je n'ai réussi à découvrir les importants rapports de Contarini sur sa mission en Allemagne, aux Archives secrètes papales, que parce que le cardinal Hergenrœther m'a autorisé à jeter un coup d'œil sur le catalogue de la Bibliothèque Pia. Le cardinal ne put me permettre de me servir de tous les catalogues des archives, car à cette époque Léon XIII n'avait pas encore supprimé complètement les prescriptions anciennes. C'est ainsi qu'il me fut interdit de consulter le registre original des lettres (*Arm.*, 62, t. XXXVI), ce qui fut plus tard permis à Dittrich et Pieper. Je dus me contenter des copies de la Bibliothèque Pia qui proviennent d'écrivains assez inconnus et sont détériorées en maints passages, comme je l'ai dit dans la publication de la correspondance de Contarini. Dittrich y a déjà fait nombre de corrections. J'aurais ajouté ici les autres qu'il a laissé échapper si la chose ne devait pas être faite par L. Cardauns dans la suite des rapports de nonciature qui doit paraître bientôt.

plutôt que par un Concile. Sur le deuxième point, celui des 50 000 écus, demandés par Granvelle pour gagner les protestants, Farnèse déclarait que le Pape continuait à tenir ce moyen pour dangereux et peu honorable, que cependant il voulait bien céder aux instances renouvelées de l'Empereur et qu'il contribuerait, jusqu'à concurrence des 50 000 écus demandés, à la somme employée dans ce but, mais après le retour des protestants à l'Église et à la condition seulement que l'Empereur ferait lui-même cette tentative, en son nom personnel et sans mettre le Pape en avant. Plus loin, il était encore recommandé au cardinal d'être prudent dans la dispensation des grâces et d'éviter notamment toute apparence de marchandage. Contarini devra empêcher que Eck soit exclu du colloque, comme le projetèrent les protestants, mais il devra, au cours des négociations, veiller à contenir la violence de cet orateur[1].

Après avoir traversé le col de Brenner encore couvert de neige, Contarini arriva le 11 mars à Innsbruck, où, conformément à son désir, il fut reçu sans aucune pompe[2].

Le lendemain, Poggio arriva aussi à Innsbruck. Contarini apprit de lui que l'Empereur était déjà à Ratisbonne, mais que tous les princes s'y faisaient encore attendre. Quoique, dans ces conditions, la hâte ne fût point nécessaire, le cardinal partit le même jour d'Innsbruck et se rendit, par Rosenheim et Erding, à Landshut. Là il dut faire halte, à la prière

[1] Farnèse à Contarini, de Rome 20 février 1541 (Archives secrètes papales, D. 129, f° 99). Le passage sur ces sommes dans *Hitt. Jahrb.*, t. IV, p. 408. Au sujet des délibérations pour les instructions de Contarini, le cardinal Cervini écrivait de Rome, le 15 février 1541, ce qui suit au cardinal Farnèse : « Sabbato a sera io fui col r. card. Brundusino secondo l'ordine di N. S. per discorrer sopra la instructione et expeditione de farci per il rev. Contarino, quale expeditione si manda hora a V. S. R. affinche mostrandola a S. S[ta] pigli resolutione di quel che le piace si debba inviar, ne si è possata mandar prima per esser stata questi dì in mano del card. Ghinucci. Hora V. S. R. sarà contenta resolver con S. B[ne] quel che si habbia d'aggiunger o diminuir et avisere favendoli perche si faccia speditione per Germania quanto prima. Altro non est » (Archives d'État à Parme).

[2] Voy. Pastor, *Korrespondenz Contarini*, p. 361; Dittrich, *Regesten*, p. 150, et Contarini, p. 573; Winkelmann, t. III, p. 171; Solmi, *Contarini*, p. 71.

de l'Empereur, car il fallait que les préparatifs pour l'entrée solennelle du légat fussent terminés. Cette entrée eut lieu le 12 mars. Dès l'après-midi du même jour, le légat, qu'accompagnaient Morone et Poggio, eut audience. Le cardinal exposa le but de sa mission et se déclara tout disposé à aider, de toutes ses forces, l'Empereur dans sa pacification religieuse de l'Allemagne. A la fin de l'audience, il remit à Morone un bref pontifical, par lequel celui-ci était accrédité comme nonce à la cour impériale, à la place de Poggio.

Contarini arrivait à Ratisbonne, plein du plus grand zèle et animé de la plus droite bonne volonté de faire tout ce qui serait en son pouvoir, pour apaiser les troubles religieux en Allemagne. Les âmes sereines inclinent plutôt à l'optimisme, parce que, emportées par l'élévation de leur pensée, elles ne voient que de haut les difficultés et qu'elles sentent moins le monde des réalités. Tel était Contarini [1]. Parce qu'il était rempli lui-même des meilleures intentions et des aspirations les plus idéales, le noble cardinal était trop porté à croire aux mêmes sentiments chez les autres, il jugeait beaucoup trop favorablement et par conséquent sans justesse la doctrine de Luther, qu'il ne connaissait pas suffisamment [2]. Il ne pouvait ni ne voulait croire que toute voie de retour à l'unité religieuse fût fermée à la nation allemande et que le schisme créé par le mauvais esprit fût incurable. « Même dans une cause désespérée, écrivait-il à Eck, qui lui avait représenté le peu de chances de succès d'un colloque religieux, le chrétien ne doit pas abandonner tout espoir, il doit espérer contre toute espérance et se souvenir toujours de la parole de l'apôtre : « Je me réjouis dans ma faiblesse, afin que la force « du Christ devienne visible en moi, qui deviens fort parce « que j'étais faible. Ainsi moins les hommes nous donnent « d'espoir, plus nous devons avoir confiance en la divine « Providence et en la miséricorde du Christ. Lui, qui est « fidèle dans toutes ses paroles, nous a promis de rester avec

[1] Voy. lettre de Contarini à Farnèse du 13 mars 1541, dans *Zeitschr. f. Kircheng.*, t. III, p. 150.

[2] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 308.

« nous jusqu'à la fin du monde. Mais notre devoir est tou« jours de demander au Dieu de paix et d'union qu'il envoie « son Saint-Esprit dans nos cœurs et rétablisse l'unité de son « Église. C'est pourquoi je crois qu'il est de notre devoir de « lutter avec bon vouloir et énergie, de façon que nos adver« saires rougissent d'eux-mêmes ou soient en situation de « rougir de se séparer de frères pleins de charité. Ainsi nous « devons agir et nous en remettre à Dieu du succès[1]. »

On ne peut nier que Contarini ne comprit pas tout d'abord suffisamment l'essence et la portée du mouvement protestant et, par conséquent, ne tint pas compte des difficultés qui s'opposaient à un retour à l'unité. L'union obtenue à Worms, au sujet du péché originel, le confirma dans son optimisme. « J'espère en Dieu, écrivait-il de Pologne à Farnèse, le 12 février, en apprenant cette nouvelle. J'espère que les obstacles extérieurs ne reviendront plus se mettre en travers; comme je l'ai souvent dit au Pape, les différences sur les choses essentielles ne seront pas si grandes que beaucoup le croient. Plût à Dieu que plusieurs n'eussent pas écrit en faveur des catholiques, d'une façon qui leur a plus nui que servi. »

Les obstacles politiques, qui s'opposaient à l'union, apparurent à Contarini, à Ratisbonne, surtout au cours de ses entretiens avec les ducs de Bavière, l'électeur de Mayence, Albert de Brandebourg et le duc de Brunschwig. Ceux-ci ne voulaient pas plus du Colloque que du Concile et réclamaient l'emploi de la force. La tentative de ces intransigeants de gagner le légat à leurs plans, dut certes échouer, car Contarini comprenait aussi bien que Morone que ce n'était pas le zèle pour la religion, mais l'ambition d'accroître leur puissance, qui était leur véritable mobile[2]. Le légat ne pouvait pas

[1] Voy. DITTRICH, *Regesten*, p. 314. A Rome, Contarini, s'il faut en croire son secrétaire, avait parfois présenté la situation sous un jour beaucoup moins favorable (voy. SOLMI, *Contarini*, p. 18); mais ses craintes étaient dépassées par ses espérances (voy. GAYANGOS, t. VI, p. 2, 198, et au supplément n° 38, la dépêche de Ruggieri du 12 janvier 1541 (Archives d'État à Modène).

[2] Voy. PASTOR, *Korrespondenz Contarini*, p. 360; DITTRICH, *Regesten*, p. 146.

s'aliéner de si puissants princes, il s'appliqua en conséquence à la plus grande politesse et à la plus grande courtoisie vis-à-vis d'eux. En essayant de les tranquilliser, il espérait venir à bout de cette difficulté [1].

Non moins épineuse était la position du légat, vis-à-vis des impériaux, dont le point de vue était juste l'opposé de celui des ducs de Bavière et qui espéraient, par leurs « pratiques » pacifiques, obtenir sûrement une entente avec les protestants.

Dans cette difficile situation, Contarini, d'accord avec Morone, se décida pour un moyen terme : les impériaux, dans leur désir d'union à tout prix, pour des vues politiques, devaient être retenus par la peur de faire des concessions trop étendues et nuisibles à l'Église et l'on devait montrer aux ducs de Bavière et à leurs adhérents, que leur plan conduirait à une guerre, qui, dans les circonstances présentes, serait extrêmement dangereuse [2].

Mais d'autres dangers encore menaçaient l'œuvre d'union : le roi François Ier aspirait, après comme avant, à la formation d'une ligue des princes allemands, sous la suzeraineté française, pour le maintien de ce que les ennemis de l'Empereur appelaient la liberté allemande.

Dans ce but, il fit proposer aux protestants à Ratisbonne, par un envoyé, et aux catholiques par un autre envoyé, une alliance. Le danger turc, qui ne faisait qu'augmenter l'arrogance des protestants, dut exercer aussi une défavorable influence sur les négociations de Ratisbonne. Enfin à tout cela vint s'ajouter une tension des rapports entre l'Empereur et le Pape, à la suite de la révolte des Colonna, que favorisait le vice-roi de Naples, tandis que Charles V demandait de l'indulgence pour les rebelles [3].

Au commencement d'avril, il y eut enfin un nombre de princes et d'envoyés suffisant pour que la diète pût s'ouvrir,

[1] Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 577. Voy. aussi la lettre de Contarini à Dandolo dans BECCADELLI, t. I, p. 2, 200. Sur l'importance de la Bavière comme poids dans la balance, voy. RIEZLER, t. IV, p. 309.

[2] Voy. la lettre de Morone du 17 mars 1541, dans *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. III, p. 615.

[3] Voy. JANSSEN-PASTOR, t. III[18], p. 501.

le 5 avril. Le comte palatin Frédéric, en sa qualité de président de la diète, lut la proposition impériale. Contarini avait obtenu, à la dernière heure, par sa fermeté, que, dans ce document, il fût tenu compte suffisamment de l'autorité du Saint-Siège [1].

La proposition, après un coup d'œil rétrospectif sur les efforts de l'Empereur pour faire cesser le schisme religieux, demandait qu'on s'en rapportât à lui, pour choisir dans chacun des deux partis quelques hommes instruits et conciliants, sans préjudice du congé d'Augsbourg; ceux-ci devraient examiner, encore une fois, les articles religieux contestés et lui faire un rapport de ceux sur lesquels ils se seraient mis d'accord, à la suite de quoi il en donnerait communication aux légats pontificaux et prendrait des décisions [2].

La nomination des collocuteurs, proposée par l'Empereur, souleva une grande méfiance chez les gens résolus des deux partis. Du côté protestant, s'y opposèrent Saxe et Wurtemberg, du côté catholique, Bavière et Mayence. Cependant les uns et les autres cédèrent; Charles dut seulement faire la concession, que des objections pourraient être faites contre les personnes qui seraient nommées. Personne pourtant ne protesta, lorsque l'Empereur nomma, le 21 avril, pour les protestants, Mélanchthon, Butzer et le président hessois Johann Pistorius, pour les catholiques, Gropper, l'évêque élu de Naumbourg Julius Pflug et Eck. Gropper et Pflug étaient connus comme des théologiens conciliants; Contarini et Morone avaient tenu à la nomination de Eck. Granvelle et le comte palatin Frédéric furent chargés de la direction de la séance préparatoire au colloque. Ce dernier était suspect, ainsi que les témoins nommés par l'Empereur, d'être acquis aux nouvelles doctrines [3]. Comme on élevait la même accu-

[1] Voy. le rapport de Contarini du 5 avril 1541, dans *Zeitsch. für Kircheng.*, t. III, p. 169; *ibid.*, p. 174; voy. aussi la lettre de C. Zwick à Constance, datée de Ratisbonne, 3 avril 1541 (Archives d'État à Constance, f° 19).

[2] Voy. PASTOR, *Reunionsbestreb.*, p. 231.

[3] Voy. VETTER, p. 64. Sur l'adjonction d'Eck, voy. rapport de Contarini du 18 avril 1541 dans PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 365.

sation contre Pflug et Gropper, injustement du reste, les catholiques étaient inquiets[1]. Non seulement Morone mais Contarini lui-même craignaient que, si la majorité des théologiens se prononçait pour une erreur, les Allemands ne leur donnassent raison et que toutes les protestations après coup ne restassent infructueuses. Pour ce motif, le légat insista pour qu'on le tînt au courant, jour par jour, des délibérations, ce que l'Empereur dut lui accorder, conformément à ses anciennes promesses[2].

Ce ne fut que le 23 avril que Charles V fit communiquer au légat, sous le sceau du plus rigoureux secret, en le présentant comme l'œuvre de théologiens néerléandais, le projet d'accord préparé, qui devait servir de base aux négociations, au lieu de la Confession d'Augsbourg. Cet écrit, connu plus tard sous le titre de « livre de Ratisbonne », était le résultat d'entretiens secrets, entamés à Worms en décembre 1540. Les points les plus importants y étaient traités en vingt-trois articles, avec toute la modération possible. L'ensemble, qui émanait surtout de Gropper, plaçait au premier plan les doctrines sur lesquelles on était d'accord, tandis que les différences étaient atténuées le plus possible, ou même passées sous silence. Beaucoup de doctrines étaient traitées dans l'esprit catholique, mais habillées d'une forme protestante ou susceptible d'une interprétation protestante, de telle sorte que ce dernier parti pouvait s'en contenter à la rigueur[3].

Contarini fit à ce projet, sur plus de vingt points, des objections, dont aussitôt Gropper tint compte, ce qui fit supposer qu'il en était l'auteur. Contarini déclara que, sous cette forme, l'écrit ne lui déplaisait pas, mais il ne donna cet avis qu'à titre

[1] Voy. lettre de Negri dans *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. III, p. 636, 638, et le rapport d'Augsbourg dans *Arch. f. Ref.-Gesch.*, III, p. 42; Held, *Ulrich Herzog zu Wurtemberg*, III, p. 235.

[2] Dittrich, *Contarini*, p. 609.

[3] Le « livre de Ratisbonne » a été souvent imprimé d'après les copies que firent les États à la fin du colloque; il l'a été dans *Corp. Ref.*, t. IV; le brouillon original n'a été connu que ces temps derniers par Lenz (t. III, p. 31). Voy. sur cet écrit Meuser dans *Dieringers Zeitschrift*, t. II (1849), p. 1,357; Schaefer, *De libri Ratisbon. origine atque historia*, Euskirchenæ, 1870.

de personnalité privée, qui peut facilement se tromper [1]. Sur le désir des impériaux, l'écrit fut également montré en secret au conseil théologique de Contarini, Tommaso Badia, et aux trois collocuteurs catholiques [2]. Le travail fut ensuite soumis de nouveau à l'Empereur et présenté par celui-ci aux collocuteurs à l'ouverture du Colloque, le 27 avril. Mélanchthon paraissait disposé à repousser le projet, mais il céda, ayant remarqué que Eck songeait à prendre le rôle d'opposant [3]. Celui-ci, par un étrange aveuglement, aurait préféré qu'on discutât sur la base de la Confession d'Augsbourg. « Soit zèle pour la religion, écrivait Morone, soit entêtement contre ses adversaires, ou par suite de la position, qu'il avait eue jusqu'ici, de champion contre les luthériens, peut-être aussi par excès de confiance en son propre jugement, en son talent et sa science, il voulait être le chef et l'arbitre des délibérations et se montrait, devant la désapprobation de tous, plus combattif qu'il n'était nécessaire [4]. »

Dans cet instant critique, Contarini intervint. Sa douceur, sa prudence, son savoir réussirent à modérer l'ardeur d'Eck. Mais il acquit également une telle influence sur les deux autres collocuteurs, qu'ils s'abandonnèrent à sa direction théologique. Granvelle consentit volontiers à ce que Pflug, Gropper et Eck se rendissent, tous les matins avant le colloque, une heure chez le légat, pour s'entendre avec lui sur les sujets qui allaient être mis en délibération. Morone, Granvelle et quelquefois Badia participèrent à ces conciliabules [5].

[1] Voy. rapport de Contarini du 28 avril 1541, dans Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 366 (corrigé par Dittrich, *Contarini*, 612.) La déclaration de Contarini constitue la plus grande avance qui ait été faite du côté catholique (Bezold, p. 732).

[2] Voy. Vetter, p. 77.

[3] *Ibid.*, p. 85.

[4] Voy. la lettre de Morone du 28 avril 1541 dans *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 449; voy. la lettre de Contarini à Dandolo dans Beccadelli, t. I, p. 201; sur Contarini et Eck, voy. aussi Riezler, t. IV, p. 58.

[5] Voy. l'important rapport de Contarini du 28 avril 1541 dans Pastor, *id.*, p. 370, et le complément par Morone dans *Hist. Jarhrb.*, t. IV, p. 449 (voy. Quirini, t. III, p. cclvi). C. Zwick, à l'insu du légat du Pape, écrivait le 16 mai, à Constance, qu'il n'avait pas été dit un mot par l'autre parti (Archives d'État à Constance). Voy. *Corp. Ref.*, t. IV, p. 261, etc.

Les impériaux étaient très satisfaits de l'activité de Contarini, il agissait de tous les côtés, conciliant et apaisant[1]. Les protestants non plus ne purent se dérober à la puissance de sa personnalité et de sa conduite exemplaire. « La vie de Contarini et des gens de sa suite, disait Negri, était telle que les adversaires du Pape en furent tout désorganisés. » Un fait qui impressionna particulièrement, c'est que le cardinal, pour accorder des grâces ou des bénéfices, ne retenait rien pour lui ni pour ses employés. « La satisfaction qu'on éprouve du légat, écrivait Morone, augmente d'heure en heure, et Granvelle comme les ministres disent que Dieu l'a créé pour ce but, dans sa bonté; car il montre la plus grande douceur, prudence et science et surpasse sur ce dernier point, disait-il, tous ceux qui sont ici, tellement que ses adversaires même commencent non seulement à l'aimer mais à le vénérer[2] ».

En effet, Contarini faisait tout ce qu'il pouvait pour aplanir les rapports avec les protestants. Il cherchait à gagner, par sa bonté et son amabilité, non seulement le rigide luthérien Jean Sturm et le dominicain Butzer, séparé de l'Église, mais il s'efforça de nouer d'amicales relations avec les princes nouveaux croyants, surtout avec l'influent électeur de Brandebourg[3]. Le fond de son attitude avec les hérétiques était la douceur et la conciliation. Avec une sollicitude, qui touchait presque à la timidité, il s'efforçait d'éviter tout ce qui pouvait blesser ou irriter, si peu que ce fût, ceux qui étaient séparés de l'Église. Il renonça même à publier l'indulgence du jubilé, que Paul III avait accordée, pour implorer le secours de Dieu, en faveur de l'œuvre d'union[4]. Il insistait de plus en

[1] *Zeitschr. f. Kircheng.*, t. III, p. 683 et 685.

[2] Lettre du 3 mai 1541, dans *Histor. Jahrb.*, t. IV, p. 454.

[3] Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 337, 373.

[4] Voy. Pastor, p. 338. La bulle d'indulgence fut remise à Contarini avec une lettre de Farnèse le 16 avril 1541 : « N. S^re per non mancare dal canto suo di alcuna diligentia, par laquale si possa impetrare la unione della s. chiesa et massime in questi tempi che più ne hanno bisogno, ha concesso la indulgentia che V. S. R. potrà vedere per la bolla qui alligata. » (Archives secrètes papales.)

plus dans ses lettres sur la nécessité de procéder avec les protestants avec amour, douceur et bienveillance, mais en même temps avec fermeté et résolution. Il régla, pendant toute la diète de Ratisbonne, sa conduite d'après ces considérations. C'est surtout à lui que fut due l'heureuse tournure que prit au début le Colloque. Il contint l'emportement d'Eck, au point que Mélanchthon, qui avait compté sur l'opposition de ce passionné adversaire, disait : « Nous serions déjà hors d'affaire, si Eck combattait avec son ardeur accoutumée[1]. »

Les quatre premiers articles du livre de Ratisbonne, qui traitaient de l'état originel de l'homme, du libre arbitre, de la cause du péché et du péché originel, ne soulevèrent pas de bien grandes difficultés[2]. Sur le cinquième article, qui exposait la doctrine de la justification, les oppositions commencèrent cependant à se faire sentir. La conception de cette importante doctrine, telle qu'elle était présentée dans le livre de Ratisbonne, fut combattue à la fois par Eck et par Mélanchthon, on discuta ensuite franchement; plusieurs nouvelles formules furent proposées, sans qu'on pût se mettre d'accord[3]. Tout à coup, le 2 mai, un nouveau projet fut pris en considération. Dans cette formule d'union, dont un tiers émanait de Gropper, les conceptions catholiques et protestantes sont fondues d'une rare façon, en acceptant une double justification. En dehors de la justification inhérente, qui nous est donnée d'après la doctrine catholique, par la grâce du Christ, une plus haute est nécessaire pour le renouvellement entier de l'âme, la justification du Christ, qui est donnée et imputée à l'homme, en raison de sa foi[4].

Contarini entra dans cette doctrine d'une double justification, conçue d'abord par Pighius et plus tard propagée par son élève Gropper, parce qu'elle répondait à ses propres idées, qu'elle était présentée par des théologiens d'esprit

[1] *Corp. Ref.*, t. IV, p. 239; *ibid.*, p. 186.
[2] Vetter, p. 88.
[3] Voy. Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 244.
[4] Voy. Laemmer, *Vortrid. Theol.*, p. 184; Brieger, *De form. conc. Ratisbon. orig.*, 1870; Dittrich, *Contarini*, p. 622, 651; *Miscell. Ratisbon.*, Brunsbergœ, 1892, p. 2; Gulick, p. 76.

incontestablement catholique et parce qu'elle paraissait offrir l'unique moyen d'apaiser la crise de croyance en Allemagne; du reste la différence qu'elle offrait avec les définitions de l'ancienne théologie ne lui échappa pas; c'est pourquoi il envoya la formule à ses amis et en donna un commentaire. Le noble cardinal était d'autant plus tranquille que Morone considérait la formule comme sans danger et que Pflug et Badia y adhéraient; seul Eck l'avait combattue, mais avait fini par céder [1].

Le 3 mai, Contarini écrivait à Farnèse : « Dieu soit loué! Hier les théologiens catholiques et protestants se sont mis d'accord sur la justification avec la formule ci-incluse. Moi, Morone, Badia, Eck, Gropper et Pflug tenons la formule pour catholique et correcte. Pighius, lui aussi, accepte cette conception, ainsi que Cochlaeus. » En même temps, le légat priait le Pape de dire ce qu'il en pensait [2].

La joie de l'union sur une des doctrines de division les plus essentielles fut si grande que même des hommes calmes et réfléchis glissèrent sur l'ambiguïté de la formule et crurent au succès définitif de l'œuvre de paix. L'impossible paraissait se réaliser : la réconciliation de Rome et de Wittemberg par l'intermédiaire de Contarini [3]. Même le défiant Morone pensait, le 3 mai, que le Pape, en lisant les documents envoyés par le légat, reprendrait « courage et espoir » en une heureuse issue, quoiqu'il y eût encore beaucoup de difficultés à franchir [4].

On vit combien cette dernière observation était juste, lorsqu'on passa à l'article suivant, non moins important et concernant l'autorité de l'Église. La lutte fut ici particulièrement vive, parce qu'on touchait à l'une des racines du

[1] Dittrich, *Contarini*, p. 622, 656, et *Miscell. Ratisbon.*, p. 3. On trouve là du nouveau sur les rapports d'Eck avec Contarini.

[2] Pastor, *Korresp. Contarinis*, p. 372.

[3] Dittrich, *Contarini*, p. 624, qui cependant proteste avec raison contre la manière trop favorable dont Ranke et Brieger parlent de ce moment, ainsi que je l'avais fait déjà moi-même dans la *Correspondance de Contarini*.

[4] Voy. *Histor. Jahrb.*, t. IV, p. 453.

schisme : en dehors de la question des juridictions, la doctrine de l'Église là-dessus était le point précis où la différence essentielle de la nouvelle Église se manifestait le plus. Les protestants, Mélanchthon en tête, tenaient surtout à ce que les Conciles eux-mêmes pussent se tromper : si le Concile ne jugeait pas juste et conformément à la parole de Dieu, on était coupable de le suivre. Comme les catholiques ne pouvaient consentir à une théorie qui détruisait les fondements de la foi, la décision sur l'ensemble de l'article fut suspendue [1].

La discussion de la doctrine de primauté aurait dû venir ensuite, mais Contarini, contrairement à l'avis d'Eck, se déclara pour qu'on ajournât provisoirement aussi la discussion de cet article, d'abord dans la pensée que si les négociations échouaient sur la doctrine des sacrements plutôt que sur cette doctrine, le mal serait moindre, et puis il espérait qu'une fois l'union faite sur les autres théories, les esprits des adversaires seraient adoucis et plus disposés à accepter la doctrine de la primauté. Contarini redoutait un échec des négociations sur ce point surtout, parce que tout l'odieux en pourrait retomber sur le Saint-Siège; le but principal du légat, dans ses efforts pour arriver à une véritable paix, était de prouver aux protestants la bonne volonté du Saint-Siège dans toute cette affaire [2].

Dans la discussion sur les sacrements en général et sur les sacrements de l'Ordre, du Baptême et de la Confirmation, aucunes différences notables n'apparurent [3]. Mais le quatorzième article, qui traitait de l'Eucharistie, amena une crise décisive. On vit alors que les protestants rejetaient non seulement l'expression de Transsubstantiation, établie par le quatrième Concile de Latran, pour exprimer le changement d'essence dans l'Eucharistie, mais niaient encore ce qui était l'essentiel, la vraie transformation de la substance du pain et du vin au corps et au sang du Christ et y joignaient encore

[1] Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 250, et *Korresp. Contarini*, p. 372.
[2] Voy. Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 339, 375.
[3] Vetter, p. 109.

une autre erreur, en prétendant que le Corps du Christ n'était présent que pour la communion et déclaraient en conséquence que l'adoration du Saint-Sacrement était une idolâtrie. Contarini fut d'autant plus surpris de ces erreurs, qu'il n'en avait rien trouvé dans la confession d'Augsbourg et dans l'Apologie[1]. Il était allé jusque-là aux dernières limites de la conciliation et avait proclamé énergiquement la nécessité de ne pas aborder de ces questions théologiques, où même les savants catholiques ne sont pas tous d'accord, comme par exemple celle de la supériorité du Concile sur le Pape, mais de s'en tenir là-dessus à des généralités[2]. Mais lorsqu'on tenta de révoquer en doute une des doctrines fondamentales de l'Église, la doctrine de la Transsubstantiation, proclamée par un Concile œcuménique, il se posa avec toute sa résolution pour la vérité catholique. Granvelle et même l'Empereur ne comprenaient pas suffisamment l'extraordinaire importance de cette doctrine, tandis que Contarini en était tout pénétré. Lorsqu'on lui proposa de se contenter de la déclaration, que le Christ était réellement et personnellement présent dans le Saint-Sacrement et de laisser le reste à la décision du Concile, il refusa résolûment. Son but, déclara-t-il, était le maintien de la vérité; et dans le cas présent, cette vérité était si clairement exprimée dans les paroles du Christ et de saint Paul et proclamée par tous les anciens et nouveaux docteurs de l'Église, par les théologiens de l'Église grecque et de l'Église latine, ainsi que par un célèbre Concile, qu'il ne pouvait admettre, en aucune façon, qu'on la révoquât en doute. Si l'entente ne pouvait s'établir sur cette doctrine déjà fixée, il fallait s'en remettre à la bonté et à la sagesse de Dieu de ce qui en résulterait à l'avenir, mais tenir ferme pour la vérité. Comme on conseillait au cardinal de fermer les yeux sur ce seul point, où il ne s'agissait que d'un mot, que d'une dispute de mot, il ne s'y montra aucunement disposé; bien plus, il fut d'avis qu'on ne

[1] Voy. l'importante lettre de Contarini, du 9 mai, dans PASTOR, *ibid.*, p. 376.

[2] Voy. une deuxième lettre de Contarini du 9 mai, *ibid.*, p. 380.

cherchait à écarter ce seul mot que pour pouvoir altérer le sens qui y était contenu. Il rappela justement les Ariens et le Concile de Nice, où il ne s'agissait aussi que d'un mot. Le légat pontifical comprenait clairement que ce seul mot exprimait une doctrine capitale de l'Église, pour laquelle on avait le devoir d'exposer sa vie [1].

Contarini, confiant sans doute dans la justice de sa cause, s'était, au début des négociations de Ratisbonne, laissé aller à de trop grandes espérances. Il s'était représenté les différences doctrinales comme moindres qu'elles ne l'étaient en réalité [2]. Ce n'était que maintenant, dans les négociations sur la doctrine du Saint-Sacrement, qu'il comprit dans leur ensemble les difficultés énormes qui s'opposaient à l'union religieuse. Tandis qu'il avait cru jusque-là que la maladie se prolongeait, par suite du mauvais traitement employé par les anciens médecins, il voyait maintenant que la raison principale en était tout autre. Sans tarder, il exprima sa conviction dans les rapports envoyés à Rome : « Si Dieu n'accomplit pas un miracle, écrivait-il le 13 mai, on n'aboutira à rien, en présence de l'orgueil et de l'opiniâtreté des théologiens protestants. » Contarini déclarait avec une grande franchise aux collocuteurs catholiques si modérés, Gropper et Pflug, ainsi qu'à Granvelle, qu'il voyait bien que la différence avec les protestants était dans la chose même et que par conséquent on ne pouvait s'entendre sur les mots; il ne voulait personnellement point d'une apparence de paix, qui serait une tromperie mutuelle, pas plus qu'il ne souffrirait qu'on rendît à force de mots la doctrine de l'Église douteuse; qu'il était résolu à ne s'écarter en rien de la vérité catholique [3].

Les protestants tenaient avec la même fermeté à leurs erreurs; même la proposition de souffrir la doctrine de la Transsubstantiation chez les catholiques, à la condition qu'ils

[1] Voy. les importantes lettres de Contarini des 9, 11, 13 et 15 mai, dans Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 376, 382, 388.
[2] Lettre du 12 février, voy. plus haut.
[3] Lettre du 13 mai 1541, dans Pastor, p. 386.

abandonnassent la conservation et l'adoration du Saint-Sacrement, n'obtint point l'assentiment de la majorité [1].

Granvelle, devant la fâcheuse tournure que prenaient les négociations, était hors de lui; il fit les plus sérieuses représentations aux protestants : il dit que l'Empereur n'accepterait pas sans colère qu'on le traitât, avec tous ses aïeux et tous ses sujets, d'idolâtre. Mais tout fut inutile, Mélanchthon était fermement résolu à rompre plutôt le colloque qu'à accepter la doctrine de la Transsubstantiation. Le 13 mai, les négociations sur l'article du sacrement de l'autel durent être suspendues [2].

De nouvelles différences éclatèrent lorsque les quatre collocuteurs — par suite de la maladie d'Eck, Pistorius avait été aussi exclu — abordèrent, le 14 mai, la discussion sur le sacrement de pénitence [3]. Contarini, instruit par la discussion précédente, mit toute sa vigilance à empêcher qu'on employât, dans les formule d'entente, des mots qu'on pût interpréter aussi bien dans le sens protestant que dans le sens catholique. Il voulait une paix véritable, honorable et non pas seulement une union dans les mots; en conséquence, et comme il craignait que l'Empereur ne fût pas suffisamment instruit de l'état réel des choses, il demanda, le 15 mai, une audience à laquelle Morone assista. Jusque-là, dit-il, les partis ne sont pas d'accord sur les deux sacrements les plus importants, sur l'Eucharistie et la Pénitence, et les protestants avaient introduit de grandes erreurs à ce double sujet; s'ils ne les abandonnaient pas, l'union était impossible. En même temps, il fit remarquer, de la façon la plus pressante, à l'Empereur, les inconvénients d'une paix apparente; il s'en remettait à l'Empereur des mesures à prendre ensuite contre les protestants L'Empereur, désagréablement surpris par cette

[1] Voy. le rapport du docteur Hel à la ville d'Augsbourg, du 10 mai 1541, dans *Arch. für Ref. Gesch.*, t. III, p. 62.

[2] Voy. PASTOR, *Reunionsbestreb.*, p. 253. C. Zwick, dans son rapport à Constance, de Ratisbonne, 9 mai 1541 (Archives d'État à Constance), constate avec satisfaction l'intransigeance des théologiens protestants.

[3] Lettre du 15 mai 1541, dans PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 387. Le mémoire dans DITTRICH, *Reg.*, p. 325.

franche déclaration de Contarini, ne jugea pas digne d'une réponse cette dernière observation. Il avouait n'être pas théologien, mais déclarait que, d'après le rapport de Granvelle, il ne s'agissait que d'un mot, celui de Transsubstantiation; malgré tout, il lui paraissait plus raisonnable de continuer et d'obtenir le plus possible de concessions des protestants, car une rupture des négociations était facile et pouvait toujours être décidée, mais c'était une grave démarche. Contarini assura que lui aussi désirait une entente, mais qu'il considérait comme de son devoir de lui représenter le véritable état de choses et la portée réelle des différends; il proclama encore une fois combien ce seul mot de Transsubstantiation était lié à tout le reste et lui remit un mémoire exposant son point de vue.

Contarini expliqua, le lendemain, dans une lettre à Farnèse, les raisons de son attitude. D'abord, disait-il, on doit avant tout sauvegarder la vérité de la foi. En second lieu, on ne doit pas se laisser entraîner à exprimer le sens de la doctrine catholique en termes équivoques, parce qu'un semblable procédé ne peut qu'accroître la discorde. En troisième lieu, il faut faire en sorte que toute l'Allemagne et la Chrétienté comprennent que le schisme ne provient ni du Siège Apostolique ni de l'Empereur, mais de l'opiniâtreté des protestants dans l'erreur[1]. Ces vigoureuses paroles, exprimées par un homme aussi doux et aussi conciliant que Contarini, impressionnèrent doublement. Le cardinal légat s'expliquait si énergiquement, parce qu'il était arrivé à la conviction, que les protestants ne pouvaient alléguer aucune raison plausible en faveur de leur opinion sur le Saint-Sacrement de l'autel, ni invoquer aucune espèce d'autorité que celle de leur volonté personnelle[2].

Contarini voyait avec raison un autre obstacle capital à l'union, dans la position dépendante où étaient les théologiens protestants[3].

[1] Voy. la lettre du 16 (non du 18) mai, dans PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 391.
[2] Lettre du 9 mai; voy. PASTOR, p. 378.
[3] Lettre du 13 mai; PASTOR, p. 342, 384.

Granvelle et l'Empereur comprenaient aussi de plus en plus que c'étaient les princes et non ces théologiens qui prenaient les décisions. Ils résolurent donc de faire à ceux-là les plus sérieuses représentations, mais laissèrent continuer les discussions théologiques. La tournure qu'elles prenaient diminuait, de jour en jour, l'espoir d'une union. L'article sur l'ordonnance du gouvernement ecclésiastique souleva une violente querelle. Mélanchthon ne partageait pas là-dessus les idées extrêmes de son parti ; il s'était prononcé, un an avant, pour le maintien de l'autorité épiscopale, mais il était au service de l'électeur de Saxe, qui était résolument contre le pouvoir spirituel des évêques. Il ne crut donc pas devoir céder sur ce point, quoiqu'il se mît ainsi en contradiction avec ses déclarations antérieures. Sa conduite devint de jour en jour plus singulière, tellement qu'il entra même en lutte avec les membres de son parti.

La dispute devint encore plus violente, lorsqu'on parla des doctrines de l'invocation des saints, de la messe, du célibat et de la vie monastique. Sur chacun de ces points les protestants présentèrent des contre-articles [1]. Dans les discussions, les nouveaux croyants négligèrent intentionnellement les formes adoucies dans lesquelles le livre de Ratisbonne présentait les doctrines en litige : ils reprenaient constamment les vieilles accusations sur les abus des indulgences, sur la vénération des saints, etc. Les catholiques convenaient-ils de certains abus, ils ne s'en contentaient pas, car ils s'arrangeaient de façon à trouver que les racines de ces abus subsistaient. Lorsque les catholiques avouaient qu'une réforme était très nécessaire, les protestants répondaient que la meilleure réforme consistait à laisser les couvents périr entièrement! La chose devenait de plus en plus désespérée, car Mélanchthon, pour se conformer au désir de son souverain, l'électeur de Saxe, montrait sur presque tous les points la plus grande intransigeance.

Naturellement les catholiques finirent par perdre patience

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 258. Voy. aussi le rapport de C. Zwick à Constance, de Ratisbonne, 21 mai 1541 (Archives d'État à Constance).

et mirent dans la discussion plus d'amour-propre qu'ils n'en avaient montré jusque-là [1].

Le 21 mai, les discussions furent terminées et le 31, le livre de Ratisbonne fut retourné à l'Empereur avec les contre-articles des protestants, qui touchaient justement en partie aux doctrines de foi les plus importantes [2]. On put voir combien, en général, il était difficile, par des discussions théologiques, de terminer le schisme, rien que par le sort qui fut fait à l'article sur la justification, le seul sur lequel on se fût mis complètement d'accord. L'Électeur de Saxe ne fut pas très mécontent de cette chose « diffuse et rapiécée ». Dès le 10 mai 1541, Luther y donnait son assentiment; il ne voulait pourtant souffrir que provisoirement cette formule, si les catholiques déclaraient avoir enseigné jusque-là autrement, et il déconseillait à l'Électeur d'aller à la diète, au cas où il ne voudrait pas s'entendre lui-même avec le diable [3]! Mais Gropper et Pflug représentèrent à l'Empereur que la formule sur la justification avait besoin d'un commentaire, pour correspondre à la doctrine de l'Église catholique. Les chefs du parti intermédiaire montrèrent par là qu'ils étaient incapables d'amener une union [4]. Si Rome n'avait pas encore parlé, il ne pouvait être douteux, dans cet état de choses, que le Colloque finirait par un insuccès complet.

Contarini lui-même n'avait presque plus d'espoir, parce que les protestants tenaient opiniâtrément à quelques-unes de leurs affirmations les plus erronées. « Cela me fait mal à l'âme, écrivait-il, de voir les choses aller ainsi à la ruine. » La seule chose, qui le consolât de son échec était qu'au moins on ne pouvait imputer au Saint-Siège la faute de l'échec de la tentative de réunion, car les articles contestés ne concernaient point la primauté, ni rien où l'on pût accuser l'intérêt personnel [5]. Dans une lettre du 29 mai à Farnèse, il s'étendait

[1] Voy. Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 259.

[2] C. Zwick le proclame dans son rapport à Constance, daté de Ratisbonne, 30 mai 1541 (Archives d'État à Constance).

[3] De Wette, t. V, p. 353.

[4] Pastor, p. 270.

[5] Lettre du 2 juin dans Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 477.

sur ce qu'il y aurait à faire, à l'avenir. Comme cause principale du maintien des idées luthériennes, non seulement dans les esprits des protestants, mais encore dans les cerveaux de quelques-uns, qui se disaient encore catholiques, Contarini indique l'appât de la nouveauté et la commodité offerte aux hommes charnels par la nouvelle doctrine, qui supprimait le devoir de la Confession, de la Messe, des visites fréquentes aux églises, des ordonnances concernant les fêtes et l'abstinence. Comme remède à la propagation de l'hérésie, le légat indique au Pape trois mesures à prendre : il faut premièrement qu'il soit décidé, à la diète, que les protestants ne pourront s'allier avec aucun des États actuellement encore catholiques; que les catholiques devront cependant resserrer leur alliance défensive. Secondement : il est absolument nécessaire qu'une bonne réforme chrétienne soit entreprise en Allemagne; cette réforme devra consister à veiller à ce que les évêques s'occupent de donner le bon exemple, de s'appliquer aux devoirs de leur charge, de former des prédicateurs capables et des maîtres pour enseigner la foi catholique, comme les protestants le font, qui ne négligent rien pour propager leur secte. On doit donner la plus grande attention à cette affaire, sous peine d'encourir une grave responsabilité devant Dieu. Troisièmement : Contarini recommande d'accorder aux laïques la communion du calice, car il sait, par sa propre expérience, combien cela tient à cœur aux Allemands, en particulier aux nobles; plusieurs évêques allemands étaient persuadés que beaucoup n'étaient luthériens que pour ce motif, qui sans cela seraient restés fidèles à l'Église catholique [1].

L'opinion de Contarini était partagée par Morone [2], tandis que les ducs de Bavière et l'électeur de Mayence ne se promettaient de succès que d'une ligue offensive et de l'ouverture de la guerre contre les protestants. Contarini cependant tenait ce procédé pour dangereux et incapable de conduire

[1] Pastor, p. 475.
[2] Laemmer, *Mon. Vat.*, p. 373.

au but[1]. Les Impériaux cherchaient pourtant à sortir du labyrinthe dans lequel ils s'étaient engagés avec le colloque de religion, par un autre moyen, qui ne devait pas moins échouer. Ils continuaient à considérer la cause de la religion comme une affaire politique, où l'on pouvait traiter à son gré des doctrines de la foi, en proposant ici quelques dogmes, en adoucissant là quelques autres. Granvelle, passé maître en pratiques de ce genre, avait inventé un autre moyen, dont il se promettait d'autant plus de succès, qu'il y avait gagné l'électeur Joachim de Brandebourg. Les articles, sur lesquels on s'était accordé, devaient être proclamés comme doctrine générale dans l'empire, et ceux sur lesquels on ne s'était pas entendu rester suspendus et tolérés, jusqu'à un Concile ou une autre décision ultérieure[2]. Pour mesurer toute l'énormité de ce projet de tolérance, il faut se rappeler que les articles sur lesquels on ne s'était pas entendu concernaient les doctrines les plus fondamentales de la foi. La difficulté de cette proposition ne put échapper même à l'Empereur; mais les « trois mauvais génies », comme le vice-chancelier Held appelait Granvelle, Naves et Jean de Weeze, décidèrent de maintenir Charles dans la voie fausse où il s'était engagé, comme s'il eût été de sa fonction de donner des prescriptions en matière de foi[3].

Un détail très caractéristique de la perplexité qui régnait à la diète, c'est que Charles V, au commencement de juin, consentit à une démarche, qui est presque unique dans l'histoire de la nation allemande : une ambassade spéciale — en apparence au nom de l'électeur Joachim et du margrave Georges, en réalité par ordre de l'Empereur — fut envoyée à Luther, mis au ban de l'empire, pour le gagner à cette nouvelle tentative de réunion[4]. L'électeur de Saxe, hostile à tout accord avec les catholiques, qu'il traitait d'incendiaires et d'idolâtres, entra dans la plus grande irritation et avertit

[1] Dittrich, *Contarini*, p. 703.
[2] Vetter, p. 139, insiste aussi là-dessus.
[3] Voy. *Corp. Ref.*, t. IV, p. 346.
[4] Brieger, *Contarini*, p. 67.

Luther. Il pouvait être tranquille; car l'auteur du schisme pensait comme son souverain et fit porter par celui-ci une réponse encore plus dure. Il y était dit : qu'il ne pouvait croire qu'on pût penser sérieusement à un accord avec les catholiques, car après s'être entendus sur les quatre premiers articles, ils maintenaient leurs erreurs sur tous les autres; que l'Empereur pouvait recommander « la pure et claire » prédication des articles sur lesquels on s'était mis d'accord, c'est-à-dire envoyer des prédicateurs protestants chez les catholiques[1]! La majorité des théologiens protestants et surtout Mélanchthon pensaient de même. Le landgrave de Hesse se refusa à abandonner un seul des articles contestés; toutes les tentatives pour le circonvenir échouèrent[2].

Du côté catholique, toutes les personnalités de quelque valeur se déclarèrent, comme les protestants nommés ci-dessus, contre l'étrange plan de l'Empereur. Non seulement Bavière et Mayence, mais le légat lui-même se prononça contre, avec toute sa résolution, parce que, plus clairvoyant que l'aveugle parti de la conciliation, il prévoyait les conséquences du projet. Contarini préférait tout supporter, même la mort, plutôt que de donner son assentiment à la tolérance pour de fausses doctrines, contrairement aux si claires décisions de l'Église[3].

IV

Quoique à Rome on eût regardé tout d'abord, et pour des raisons fondamentales, avec une grande défiance, les tentatives de réunion impériales, on laissa provisoirement agir Charles-Quint, on observa une attitude expectante et on se garda de toute résolution définitive. Quoique Contarini eût

[1] Brouillon de Luther dans Burckhardt, *Briefwechsel*, p. 386, la réponse définitive dans de Weite, t. V, p. 366. Voy. là-dessus Bezold, p. 134, et Armstrong, t. I, p. 337, qui jugent plus exactement que Brieger.

[2] Voy. Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 262; Vetter, p. 185.

[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 707, 725.

reçu, à maintes reprises, la recommandation d'être extrêmement prudent, le Pape cependant avait grande confiance en lui. Il approuva complètement sa conduite avec les ducs de Bavière [1]. Le 16 avril, Farnèse lui fit savoir que son attitude, à l'égard de Granvelle, avait obtenu l'entière approbation de Paul III; le Pape le louait aussi de sa prévoyance et de sa circonspection et l'exhortait à persévérer [2]. Quatorze jours plus tard, Farnèse écrivait au légat qu'il avait soumis toutes ses lettres au Pape; comme celles-ci ne contenaient que des détails sur les événements de Ratisbonne, il pourrait prendre une prompte résolution, car le Saint-Père avait grande confiance en Contarini. Farnèse revient à la recommandation d'être prudent, car le but principal de la mission du légat avait été d'empêcher, grâce à lui, toute atteinte à la vraie religion et à l'autorité du Saint-Siège [3]. Il ressort d'une lettre du 12 mai que le Pape s'intéressait vivement aux négociations de Ratisbonne, au sujet desquelles il lui faisait recommander encore la plus grande vigilance [4].

La curie dut commencer à changer de sentiment lorsque Contarini lui-même, le 3 mai, exposa son opinion sur la nouvelle formule d'union, concernant la doctrine de la justification. Comme Contarini avouait que la formule contenait des nouveautés, quoiqu'il fût lui-même résolument persuadé qu'elle était bien catholique, il n'y a pas lieu d'être surpris que les opinions des cardinaux fussent fort contradictoires. A l'exception de Paul, les cardinaux, même les plus étroitement liés à Contarini, conçurent des doutes plus ou moins grands, notamment Carafa, qui, comme Fregoso, se rassura, en constatant qu'on pouvait interpréter la formule égale-

[1] Lettre de Farnèse des 9 mars et 4 avril 1541 (Archives secrètes papales). *Arm.*, XX.

[2] *Ibid.*

[3] Contarini doit : « Proveder cautamente et haver ben locchio che la vera religione et authorità di questa s. sede non riceva alteratione o pregiuditio essendo questo il carico principale di V. S. R. circa il quale ella parti da S. Sta cosi bene et cosi particolarmente instrutta. » Lettre du 29 avril 1541 (Archives secrètes papales).

[4] Lettre de Farnèse du 12 mai 1541 (Archives secrètes papales).

ment dans le sens catholique. Aleander, qui était considéré comme l'homme le plus au courant des affaires d'Allemagne, émit l'avis tout à fait juste [1] que, même si les théologiens devaient finir par s'entendre sur tout, l'Allemagne ne se soumettrait jamais à leur accord [2].

A Rome, on comprit clairement que l'union obtenue sur la justification ne représentait qu'un aspect superficiel des véritables différends intimes et ne prouvait nullement qu'on fût tombé d'accord sur le fond de la question. La décision fut prise dans un Consistoire du 27 mai. Comme dans les précédents consistoires [3], on lut dans celui-ci les lettres envoyées à Rome par Contarini; là-dessus une très vive discussion s'éleva, le cardinal Dionisio Laurerio attaqua violemment le légat, dont Fregoso prit la défense savamment et ardemment, à la place de Pole absent. Quoique la majorité du Sacré Collège n'eût pas marchandé aux efforts de Contarini, pour parvenir à une union, les éloges mérités, cependant elle se déclara résolument contre des

[1] *Jugement de Bezold*, p. 133.

[2] Voy. le rapport de Priuli à Beccadelli dans Quirini, t. III, diatr., c. 5, XLVI.

[3] Voy. *Acta consist. cancell*, p. 4 : « Die merc. 30 Martii 1541 lecte fuerunt littere rev. d. card. Contarini leg. de lat. ad Imp., quibus significabat quam honorifice Mai. Ces. eum exceperit » (Archives consistoriales du Vatican). Voy. le rapport dans Solmi, *Contarini*, p. 12, d'après lequel fut lue une lettre de Contarini du 13 mars (*Zeitschr für Kirchengesch.*, t. III, p. 150); sur le consistoire du 29 avril les *Acta consist. cancell.*, p. 4, disent : « Lecte fuerunt littere ex Germania a rev. d. Contarini leg. miss., quibus continebatur de initio diete Ratisbon. » N. Sernini, dans une lettre du 30 avril 1541 au cardinal Gonzague, fait entendre suffisamment que des lettres de Contarini avaient été lues les 5, 12 et 17. Le même écrit le 7 mai : Mercordi fu concistoro dove non fu trattato di cosa alcuna importante. S. Stà disse che la mente del legato da Ratisbona se (à moitié détruit : ricava?) quello che esso haveva di fare in caso che S. M. venisse in Italia, sopra il che si era ragionato e risoluto che si governasse come meglio paresse a detta Mtà et esso giudicasse che lo star suo fosse per fare qualche buon effetto con questo aviso, perchè la venuta di S. Mtà habbia da esser in breve, ma il rev. Cesarino è di contraria opinione tenendo al fermo che non si vorrà partir se prima non vede bene il fine di quelle cose di la et zi chiarisca de la mente del Turco. » Le 24 mai Sernini écrit sur le consistoire du 13 : « Furono lette certe lettere del rev. legoto dat. in Ratisbona, delle quale per via del rev. Farnese vedrò d'havere copia ». (Archives Gonzague.)

concessions peu claires et qui pouvaient mener loin[1].

Ardinghello fit, deux jours plus tard, à Contarini et au nom de Farnèse, les observations en question, avec beaucoup de ménagements. Le Pape, disait-il, n'a ni approuvé ni rejeté la nouvelle formule; tous ceux qui en ont pris connaissance sont d'avis que les mots auraient pu être plus clairs et que dans ces articles toute équivoque n'a pas été évitée au même degré que dans les autres et que l'union n'est qu'apparente. Plus loin vient la recommandation d'être à l'avenir très vigilant et de n'accepter aucun article ni partie d'article, expressément ou tacitement, directement ou indirectement, de ne pas se laisser entraîner à la moindre contradiction, à la moindre expression, qui ne rende pas la conception catholique clairement et sans équivoque et dans les termes usités, tels que l'Église l'a établie, ou qui contienne des mots susceptibles de plusieurs interprétations; le cardinal ferait mieux de remettre, conformément à ses instructions, tout à la décision du Saint-Siège; car ce serait un grand scandale dans l'Église et un grand préjudice pour la vérité, que les protestants pussent, avec une apparence de raison, invoquer les déclarations du légat, en faveur de leurs doctrines. Des concessions faites uniquement par amour et par espoir de la paix n'apporteraient qu'un gain douteux et un détriment certain. Le légat devait donc, dans ces négociations, se prononcer sur la vérité catholique, aussi ouvertement et aussi

[1] Les *Acta consist. cancell.*, p. 4, n'indiquent malheureusement sur le consistoire du 27 mai que ce qui suit : « Lecte fuerunt littere rev. dom. Contareni legati ad Imp. et dictam significantes de rebus diete. » (Archives consistoriales du Vatican.) On est donc réduit aux détails que Bembo donne dans sa lettre du 27 mai à Sernini dans un rapport du 27 juin (BECCADELLI, t. II, p. 167); on y indique comme y ayant été lues des lettres de Contarini des 9, 10, 12 et 15, tandis qu'en réalité on ne connaît que celles des 9, 11, 13 et 15. DITTRICH (*Contarini*, p. 682) croit que la formule de Ratisbonne ne fut pas lue en consistoire. Cette hypothèse, adoptée aussi par Vetter, est cependant très invraisemblable. Il est très possible que dans l'impression des lettres de Bembo une erreur se soit glissée. De la lettre de Sernini on peut conclure avec sécurité que le cardinal di S. Marcello, que Ranke prend à tort pour un nom propre, n'est pas M. Cervini comme Vetter le pense, mais Laurerio, de l'ordre des Servites; il est mentionné deux fois comme « frate ».

franchement qu'il l'avait fait, à la grande satisfaction du Pape, pour les articles de l'Eucharistie et de la Pénitence. Il doit procéder de la même manière, en particulier, pour la doctrine de la Primauté et pour celle de l'autorité des Conciles. Le formulaire atténué et composé le plus possible en termes généraux, que Contarini avait envoyé à Rome, le 9 mai, sur ces importantes doctrines, n'avait été approuvé ni du Pape, ni de ses conseillers, parce qu'il prêtait à des interprétations diverses et ne mettait pas assez en relief l'objet capital. Il paraissait très douteux, si la chose n'était pas dite clairement et nettement, qu'on pût conclure que la convocation du Concile ainsi que la confirmation de ses décisions appartenaient au Pape tout seul. A propos de l'article sur la Primauté, il aurait fallu, pour éviter toute équivoque, proclamer clairement son institution immédiate par le Christ; toute concession sur ces doctrines serait tournée par les protestants à leur avantage. Si on n'introduisait pas une complète clarté sur le sens et sur l'expression, l'accord sur tout le reste serait complètement inutile. Contarini ne devait accorder son assentiment à aucune formule, où l'autorité du siège apostolique ne serait pas exprimée nettement dans le sens catholique, l'Empereur ayant lui-même assuré, à plusieurs reprises, qu'il ne devait sortir de là aucune atteinte au Saint-Siège; ce n'est que sur la foi de cette assurance que le Pape a consenti à envoyer son légat à la diète.

L'ajournement de la discussion sur la Primauté, auquel Contarini a consenti, malgré ses instructions, pour que le Colloque n'échouât pas justement sur ce point, n'a pas déplu au Pape; néanmoins, le légat doit bien penser que les protestants, comme déjà l'ont fait remarquer les ducs de Bavière, pourraient bien céder sur tous les autres articles, surtout si ces articles peuvent prêter à quelque ambiguïté, pour concentrer toute leur opposition sur cet unique point et le présenter à la haine des peuples, comme la seule pierre d'achoppement. Il serait certes aussi très pénible au Pape qu'on pût faire retomber sur lui ou son représentant la faute de l'échec des négociations, mais il y a quelque chose qui lui tient plus à

cœur encore, c'est la pureté de la foi catholique et c'est pourquoi Contarini doit être vigilant et ne se prêter à aucune obscurité ou ambiguïté.

Enfin le cardinal était encore invité à recommander une plus grande discrétion à son entourage et, faisant allusion aux plaintes que le roi de France avait faites au nonce Dandino, sur la faiblesse du légat vis-à-vis de l'Empereur et sur sa froideur envers les catholiques, le Pape l'exhorte à être à l'avenir un peu plus zélé et plus résolu dans la défense de la vérité et à ne pas se donner lui-même l'apparence de faire de trop grandes concessions [1].

Contarini reçut ce premier avertissement, rédigé dans la forme la plus modérée et la plus polie [2], le 8 juin. Il y répondit le même jour; comme il ne se sentait coupable d'aucune faute ni d'aucune négligence, il réfuta résolument les reproches qui lui étaient faits et premièrement sur la formule de la justification. Il avouait bien que la rédaction en pouvait paraître un peu obscure à tel ou tel, mais le sens en était tout à fait catholique; aucune clause, aucun mot n'y étaient équivoques, au point qu'on pût l'interpréter dans un sens erroné. Que si on était d'un autre avis à Rome, on n'avait qu'à lui signaler l'équivoque, il la ferait disparaître. Au reste, il s'en référait à son traité sur la justification, dont il avait envoyé un exemplaire à Bembo. En ce qui concernait le secret des délibérations de Ratisbonne, il avait fait à son entourage les recommandations nécessaires; il avait toutefois envoyé la formule à Pole, parce qu'il était persuadé que les cardinaux devaient être informés de ces sortes de choses.

Relativement aux désirs, concernant les articles sur la Primauté, le cardinal Contarini regrettait de ne les avoir pas connus plus tôt, pour les faire porter en notes marginales sur le livre de Ratisbonne, par les collocuteurs catholiques; il avait essayé de les y faire mettre après coup, mais en vain,

[1] Quirini, t. III, p. ccxxxi; voy. Dittrich, *Contarini*, p. 717. L'original (aux Archives secrètes papales) porte la note : *Ric.alli* 8 *di Giugno;* Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 478.

[2] Opinion de Dittrich, *Contarini*, p. 720.

quoiqu'il eût pris l'avis de Morone, qui pensait que moins l'opposition des protestants serait grande contre la Primauté, mieux cela vaudrait pour la cause catholique, il s'inclinait cependant devant la volonté du Pape; il obéirait et, de concert avec les collocuteurs, établirait une rédaction plus vigoureuse quand on ferait une nouvelle lecture de cet écrit; à ce propos, il envoyait le livre de Ratisbonne, avec les articles des protestants, ses propres remarques et celles des catholiques.

A la fin de la lettre, Contarini protestait contre le reproche de froideur : « En vérité, très digne Seigneur, en matière de vérité, je ne suis pas froid, mais aussi chaud qu'il convient; par contre, dans ma conduite ordinaire, je m'efforce d'être bien froid, car il n'est pas nécessaire que j'apporte encore du feu au grand incendie qui, du Danemark et de la Suède, gagne tout le Nord et qui franchit les Alpes et les flots et atteint l'Italie, mais il faut autant que possible que je tâche de l'apaiser. Je ne conclurai rien, je ne prendrai de décision sur aucun point, mais j'attendrai tout de notre Seigneur[1]. »

La lettre du 29 mai, dans laquelle Contarini avait peint la dangereuse situation de l'Église en Allemagne, développé son programme et demandé de nouvelles instructions, jointe au rapport de Morone, envoyé en même temps, confirma le Pape, en présence de la nouvelle situation, qui résultait de l'échec du colloque, dans la position qu'il avait prise. Après en avoir sérieusement délibéré, dans un consistoire du 10 juin, on envoya, cinq jours après, une instruction à Contarini et à Morone[2]. Ce document traitait, avec toute la clarté désirable, des questions qui allaient maintenant revenir plus que jamais au premier plan : la Ligue catholique, le projet de tolérance, le Concile et les Réformes.

Le Pape se déclara prêt, pour raffermir la Ligue, à verser

[1] PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 478.

[2] Le meilleur imprimé est dans QUIRINI, t. III, p. CCXL. — D'autres imprimés et les deux premiers brouillons dans *Zeitschr. für Kirchengesch.*, t. V, p. 195. La page sur le concile est d'après l'original (Archives secrètes papales) dans EHSES, t. IV, p. 195. Sur le consistoire du 10 juin, dont les *Acta consist.* ne disent rien de Contarini, voy. le rapport de N. Sernini, dans SOLMI, *Contarini*, p. 84.

tout de suite les 50 000 écus déjà promis et même plus, si cela devenait nécessaire : il assurait des secours, pour le cas où les catholiques devraient passer de la défensive à l'offensive contre les protestants, encore que la guerre ne lui parût pas alors le moyen le plus efficace pour extirper l'hérésie du monde. En ce qui concernait la demande d'argent, faite par Granvelle, pour ramener les protestants à l'Église, le Pape verserait les 50 000 écus, mais il fallait éviter de se donner l'air de vouloir acheter la foi des gens et l'union devait être effective et non pas seulement apparente.

Si, sur ce point, Paul III entrait dans les désirs des Impériaux, il n'en déclara que plus résolument le projet de tolérance inacceptable et pernicieux. Tolérer les articles sur lesquels on ne s'était pas mis d'accord était impossible, car ces articles concernaient des points de foi essentiels et il n'était pas permis de faire le mal, sous prétexte qu'il en sortirait un peu de bien. La foi est un tout indivisible, dont on ne peut agréer une partie et rejeter l'autre. Si le Siège Romain, chargé de maintenir la pureté de la doctrine, consentait si peu que ce soit à des enseignements d'erreurs, les chrétiens cesseraient de lui demander la règle de la foi. Ce projet ne gagnerait pas les protestants, à qui on laisserait leurs erreurs, et il ferait perdre le reste de la Chrétienté.

Au lieu du projet de tolérance, au lieu du difficile et dangereux moyen d'une guerre, le Pape recommandait de recourir au remède du Concile, qui, dans le passé, avait toujours été employé en pareils cas et que l'Empereur lui-même avait constamment réclamé. Comme les raisons, toutes personnelles aux Habsbourg, qui avaient fait décider la suspension du Concile, avaient perdu de leur poids et que toutes les autres tentatives avaient échoué, on ne devait plus retarder le Concile, d'autant que tous les ajournements n'avaient visiblement produit que des pertes. Le Saint-Père avait cédé jusque-là à Charles V, au sujet de ces négociations particulières sur la religion, pour lui prouver sa bonne volonté ; mais maintenant que la religion était entrée dans une passe si dangereuse, l'Empereur pouvait bien pour une fois lui abandonner à lui, Pape, à

qui le gouvernail revenait de droit, la conduite du vaisseau. Le légat était invité à communiquer à Charles V, avant tout autre, cette décision et à lui demander quelle époque lui paraîtrait propice, en évitant l'apparence de solliciter une permission. Dès qu'on aurait reçu la réponse de l'Empereur, on annoncerait que la suspension du Concile était levée; si Charles connaissait un meilleur moyen de salut, le légat pourrait attendre encore, à la condition qu'on promette le Concile; dans le cas contraire, il devait aussi s'entendre avec les princes allemands et les prélats. Si l'Empereur, sans pouvoir indiquer un moyen meilleur, n'acceptait pas le Concile, le légat devrait élever une protestation publique et ne consentir à rien qui ne fût pas catholique ou qui fût simplement équivoque.

Sur la question soulevée par Contarini, de savoir si l'on pouvait accorder aux Allemands la communion sous les deux espèces, le Pape s'en remettait au Concile. En ce qui concernait les réformes, le légat devrait au contraire prendre dès à présent, d'accord avec les évêques allemands, les arrangements nécessaires, afin qu'après son retour à la Curie, cette affaire eût des chances d'être réglée.

Contarini reçut, dès le 21 juin, ces instructions par un courrier particulier, mais comme Ferdinand Ier arriva justement à ce moment, il ne put avoir d'audience de Charles V que le 24 [1].

L'Empereur, qui, malgré tous ces échecs, entendait persévérer dans sa politique, fut si désagréablement surpris des déclarations de Contarini, qu'il ne put donner que des explications maladroites et des propos embarrassés. Charles repoussa, comme il l'avait fait jusque-là [2], toutes les tentatives du légat pour l'amener à prendre une décision dans l'affaire de la ligue, se bornant à répondre que les Bavarois ne cherchaient qu'à le jeter dans une guerre dangereuse. Ses objec-

[1] Contarini fit un rapport là-dessus à Farnèse le 24 juin 1541; la lettre a été publiée par SCHULTZE dans *Zeitschr. für Kircheng.*, t. III, p. 176-179. Voy. PALLAVICINI, t. Ier, p. 4, c. 19, n. 1; KORTE, p. 40.

[2] Voy. le rapport de Contarini du 19 juin dans PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 484.

tions contre la convocation immédiate du Concile montraient clairement qu'il voulait continuer sa politique d'ajournement.

Il dit d'abord qu'il serait préférable que le Pape attendît la décision de la diète, parce qu'ensuite les Princes demanderaient probablement eux-mêmes le Concile. Le légat répondit excellemment qu'il vaudrait pourtant mieux que la proposition partît de lui. Sur l'observation de l'Empereur, que si la convocation du Concile était faite pendant la diète, les Princes y répondraient par la demande d'un Concile en Allemagne ou même d'un Concile national, Contarini déclara qu'une résolution ferme avait été déjà prise dans un Consistoire; en même temps, il demanda une réponse précise, car il devait renvoyer le courrier dans deux jours. Mais Charles ne voulut pas donner de réponse avant d'en avoir délibéré avec son frère Ferdinand, arrivé le 21 juin. Contarini remarqua, du reste, que la répugnance de l'Empereur était en partie fondée sur le soupçon, qu'il avait déjà émis, que les ducs de Bavière avaient dû intriguer auprès du Pape, pour lui faire adopter cette résolution.

Le légat trouva, le 25 juin, la même résistance près de Ferdinand[1]. Les efforts de Morone, pour rendre le roi et Granvelle favorables au Concile, n'eurent pas plus de succès[2]. Ferdinand déclara qu'il fallait au moins que des réformes précédassent le Concile. Tant que le Pape ne prendrait pas à ce sujet des dispositions décisives, il remarqua, avec un rire malicieux, qu'il ne pourrait croire au Concile. Au lieu de répondre, il s'en remit à une résolution écrite, que l'Empereur devait faire bientôt. Celle-ci fut remise, le 27 juin, au légat par Granvelle. Charles V l'avait rédigée lui-même en français et l'avait fait traduire en latin pour le légat. Il déclarait s'en remettre au jugement du Pape pour la convocation du Concile et promettait son appui, sans mentionner ni l'époque ni le lieu qu'il désirait. Au sujet des mesures à prendre provisoirement en Allemagne, il ne s'exprimait qu'en

[1] Contarini à Farnèse, 27 juin 1541, par extraits dans Pastor, p. 487.

[2] Morone à Farnèse, 27 juin 1541, dans *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 625 : voy. Dittrich, *Contarini*, p. 736.

termes généraux et indéterminés, avec l'arrière-pensée de laisser une porte ouverte à ses projets de tolérance [1].

Contarini, aussi surpris que charmé, envoya aussitôt la nouvelle réponse à Rome [2], mais demanda de plus amples éclaircissements relativement aux mesures à prendre pour les affaires religieuses d'Allemagne, dont la déclaration ne parlait que d'une façon trop vague. Granvelle le fit là-dessus prévenir par Morone, que l'Empereur désirait l'affermissement de la Ligue et voulait remettre au Concile la solution des affaires religieuses, mais, en attendant, conclure en Allemagne une paix, qu'il était résolu à faire observer strictement par les Luthériens [3].

A Rome, on vit plus clairement que Contarini, que l'Empereur, par cette réponse en apparence si prévenante pour le Pape, n'avait d'autre but que de faire revenir sur l'eau son projet de tolérance. Le 23 juin, le livre de Ratisbonne fut enfin envoyé à Rome avec les documents annexes, que le Pape soumit à l'appréciation d'une commission particulière [4]. Le soir du 5 juillet, arrivèrent les rapports de Contarini des 27 et 28 juin, avec la réponse de l'Empereur sur la question du Concile. Le cardinal Farnèse les présenta aussitôt au Pape, qui convoqua immédiatement, pour le 6 juillet, un consistoire, dans lequel on se livra, en se basant sur les rapports de Contarini, à une discussion approfondie des négociations de Ratisbonne. Vu l'importance de l'affaire, on ne prit pas tout de suite de décision définitive; Farnèse put cependant mander, le 7 juillet, à Contarini que le Pape jugeait nécessaire la levée de la suspension et la prochaine réunion du Concile; que, quant à l'Empereur, il ne paraissait pas avoir bien saisi le rôle du Concile, qui était d'affermir les doctrines de la foi et de supprimer les abus. La tolérance des hérésies excluait le seul moyen de salut, l'assem-

[1] Ehses, t. IV, p. 196; Korte, p. 42.
[2] Lettre du 27 juin dans Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 488.
[3] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 738.
[4] Voy. les lettres de Farnèse à Contarini des 23 et 27 juin 1541 (Archives secrètes papales).

blée universelle de l'Église, et ne ferait qu'empirer le mal [1].

Dans un deuxième consistoire du 8 juillet, où furent lus les rapports de Contarini des 19, 20, 22 et 24 juin, arrivés le soir du 6, la décision définitive fut prise. Après une nouvelle audition des cardinaux, on résolut de lever la suspension du Concile de Vicence et de prononcer sa réunion immédiate Farnèse en prévint Contarini, le 10 juillet, en ajoutant que déjà on avait écrit à Venise, pour avoir de nouveau l'agrément de Vicence. Si cette ville lui était refusée, le Pape fixerait une autre localité, appropriée à cet objet. En même temps, le légat fut invité à prier encore l'Empereur de favoriser le Concile et surtout de ne pas accorder de tolérance aux erreurs, ce qui pourrait nuire à la religion [2].

A Ratisbonne cependant, la question des secours contre les Turcs, jusque-là écartée à la grande surprise des assistants, revenait de plus en plus au premier plan [3]. Ferdinand Ier déploya dans ce sens une infatigable activité. Les nonces purent lui dire qu'un envoyé particulier du Pape était déjà en route avec des secours d'argent pour la défense de la Hongrie. Les États protestants n'étaient pas disposés à voter des secours contre les Turcs, sans condition, si bien qu'au début de juillet, on dut envisager l'éventualité de défendre sans eux la Hongrie [4].

L'empressement des catholiques à défendre les frontières est de l'Empire fit sur Ferdinand Ier une profonde impression. Il comprit alors la nécessité d'un rapprochement avec les chefs du parti catholique, comme il en arriva à juger, avec plus d'indulgence que l'Empereur, l'attitude de la Bavière. Chez l'Empereur aussi, un changement de vues paraissait s'accomplir. L'opiniâtreté des protestants dans la question

[1] Farnèse à Contarini du 27 juillet 1541. Archives secrètes papales, *Arm.*, 64, t. XX, f° 32, avec la remarque : Ric. alli., p. 21.

[2] Voy. la lettre du 10 juillet (Archives secrètes papales). Extrait dans Ehses, t. IV, p. 197. Voy. aussi la lettre de N. Sernini, dans Solmi, *Contarini*, p. 85.

[3] Voy. le rapport de C. Zwick du 30 mai 1541 (Archives d'État à Constance).

[4] Dittrich, *Contarini*, p. 743; voy. Winkelmann, t. III, p. 190.

religieuse et leur refus de voter des secours contre les Turcs, si on ne leur faisait pas les plus énormes concessions, durent l'exaspérer. D'après ce que dit Ferdinand à Morone, Charles aurait déclaré que, dût-il y jouer sa vie, il ne consentirait jamais à laisser s'étendre encore cette secte. Morone espérait maintenant un prompt et favorable revirement[1].

Contarini, de son côté, remplissait le désir de l'Empereur, en exhortant les évêques, présents à la diète, à entreprendre une véritable réforme. Amené par les Impériaux et conformément à une décision des États catholiques, à s'expliquer sur le livre de Ratisbonne, il déclara persister dans cette affirmation, que les articles de foi fixés ne devaient pas être mis en doute et qu'il fallait s'en remettre de tout au Saint-Siège, qui ferait prendre les décisions nécessaires, soit par un Concile, soit de toute autre façon[2].

Tel n'était pas l'avis de l'Empereur. On vit que le changement d'opinions, sur lequel Morone avait fondé de si grandes espérances, n'avait pas duré. Lorsque Contarini, le 10 juillet, remit la consultation rédigée avec Morone et approuvée par la Ligue sur le livre de Ratisbonne, il fut reçu avec une froideur blessante, quoique la déclaration ne contînt rien de plus que ce que le légat lui avait déjà dit plusieurs fois[3]. Exaspéré de l'échec de ses plans de réunion, l'Empereur laissa éclater sa colère devant le légat[4]. Comme celui-ci lui fit remarquer l'importance qu'aurait le prolongement de son séjour en Allemagne, il répondit qu'il ne songeait certainement qu'à ses intérêts particuliers, comme les autres l'avaient fait.

A propos de la promesse du Concile faite par le Pape, que Charles V ne désirait guère pour le moment, il déclara qu'il croirait cela quand il le verrait; sur quoi Contarini répondit

[1] Dittrich, p. 742. — Sur l'attitude des protestants au sujet des subsides contre les Turcs, voy. les rapports d'Augsbourg aux *Arch. für Ref. Gesch.*, t. IV, p. 228, 233, 237; voy. asusi le rapport de G. Zwick du 22 juin 1541 (Archives d'État à Florence).

[2] Dittrich, p. 749.

[3] Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 490.

[4] Korte, p. 42.

que le Concile serait indubitablement tenu. Relativement à la Ligue, il désirait voir modifier certains articles; « du reste, continua Charles, j'ai appris que le Pape voulait tout décider sans moi et qu'il cherchait, même en Italie, à faire une ligue défensive avec Venise et la France ». Le légat protesta, de la façon la plus énergique, contre de si fausses suppositions et dit que le Pape avait placé sa famille sous l'appui impérial. Lorsque, pour finir, Contarini parla de la grave situation des catholiques, sans cesse attaqués par les protestants dans leurs prêches, l'Empereur dit que cela ne durerait que quelques jours, car il songeait à bientôt partir [1].

Deux jours après cette audience, l'Empereur reçut la réponse des protestants à son projet de tolérance : c'était un refus, ainsi que l'avait voulu l'électeur de Saxe [2]. Ce refus, venant après la décision des catholiques, le 5 juillet, consommait l'échec de ce plan. Ce même jour, 12 juillet, l'Empereur présenta aux États sa proposition de clôture de la diète : sans même mentionner l'offre catégorique du Concile par le Pape, il cherchait encore à faire prévaloir son projet de tolérance, d'après lequel les articles sur lesquels on était d'accord devaient être reconnus et agréés comme chrétiens, les autres ajournés à la décision du Concile général; c'était aussi, disait-il, l'avis du légat. Mais si le Concile n'était pas tenu ou s'il était tenu trop tard, on recommencerait les négociations religieuses dans une diète. L'Empereur ajoutait qu'il aurait très prochainement une entrevue avec le Pape et qu'il tâcherait de savoir de lui ce qu'il y avait à espérer relativement au Concile. D'ici à ce que la décision fût prise, défense était faite d'imprimer des écrits injurieux, la Chambre de justice continuerait à fonctionner, la paix de Nuremberg était maintenue, enfin les aides contre les Turcs devaient être perçues [3].

Contarini ne fut pas peu étonné du procédé de l'Empereur,

[1] Lettre de Contarini du 10 juillet 1541 dans PASTOR, *Korresp. Contarini*, p. 492.

[2] *Corp. Ref.*, t. IV, p. 497; voy. EGELHAAF, t. II, p. 397; DITTRICH, *Contarini*, p. 757; WINKELMANN, t. III, p. 197.

[3] LE PLAT, t. III, p. 96; *Corp. Ref.*, t. IV, p. 510.

qui non seulement ne mentionnait pas le Pape, mais avait encore la prétention d'approuver les articles sur lesquels on s'était entendu et s'érigeait ainsi lui-même, devant la diète, en juge des choses religieuses et pour comble affirmant être d'accord avec lui, Contarini. Il adressa donc, dans une audience du 16 juillet, des observations contre la façon dont l'Empereur avait outrepassé toutes les limites de ses droits. Charles chercha à expliquer son attitude et à apaiser le légat[1]. Contarini se crut néanmoins obligé de rappeler, le lendemain, par écrit à Sa Majesté, que personne, en dehors du Pape, n'avait le droit d'approuver des articles de foi[2]. Pour dissiper tous les doutes sur son attitude, il fit la même déclaration aux Électeurs[3].

L'accueil que la proposition impériale reçut des États fit renaître les craintes sur l'imminence d'un Concile national[4]. Les protestants, dans leur réponse du 14 juillet, recommandèrent l'acceptation des articles non contestés, mais en posant des conditions tout à fait irréalisables : ils réclamaient un libre Concile chrétien, en nation allemande, où le Pape n'interviendrait point comme juge; si cela ne pouvait être obtenu, de faire au moins traiter à l'avenir de l'affaire de la Religion, dans une assemblée d'empire. La position que prit le Conseil des électeurs ne valait guère mieux : la majorité, c'est-à-dire Brandebourg, le Palatin et Cologne, contre Trèves et Mayence, décida que les articles non contestés seraient tenus pour bons jusqu'à la réunion d'un Concile libre ou d'une assemblée nationale. Grâce à l'influence décisive du duc de Bavière, les princes catholiques rejetèrent les articles non contestés, mais par contre, ils demandèrent à l'Empereur d'agir sur le Pape, pour qu'un Concile général fût réuni, ou si cela était impossible, pour qu'on eût un Concile national en Allemagne. Ainsi de tous les côtés, on réclamait un Concile en territoire allemand, ou, à son défaut, un Concile national.

[1] Lettre du 17 juillet 1541 dans PASTOR, p. 495.
[3] Voy. *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, t. V, p. 606.
[2] Lettre du 19 juillet 1541 dans *Zeitschr. f. Kircheng.*, t. III, p. 180.
[4] DITTRICH, p. 755; KORTE, p. 43.

A côté de cela, vint la réponse écrite, adressée à Contarini par le cardinal de Mayence et les autres prélats réunis à Ratisbonne[1], sur les propositions de réforme, qui leur avaient été faites, le 18 juillet. Ceux-ci, après des reproches contre le Pape, déclaraient que le Concile général était l'unique moyen de salut, par lequel l'Église pourrait être sortie encore de la dangereuse situation présente; ils adressaient au Pape, par l'intermédiaire du légat, la prière pressante de le réunir sans retard et lui promettaient leur ardent concours; ils demandaient aussi, de leur côté, que ce Concile fût tenu en Allemagne, où l'on en avait le plus besoin.

Cependant il arrivait, tous les jours, de Hongrie, des nouvelles menaçantes des Turcs. Les États catholiques votèrent des secours, les protestants les refusèrent opiniâtrément, à moins qu'on ne leur fit des concessions en matière de religion. Le 21 juillet, Girolamo Varallo, nommé nonce près de Ferdinand Ier, arriva avec des secours d'argent pour la guerre turque, que Ferdinand Ier aurait désirés encore plus abondants[2]. Le 22 juillet, aussitôt après avoir reçu les lettres de Farnèse des 7-10 juillet, Contarini obtint audience de l'Empereur. Morone et Varallo y assistèrent. Lorsqu'il lui eut annoncé que le Pape s'était adressé à Venise, pour avoir Vicence, Charles répondit que les Allemands désiraient un Concile en Allemagne. Le légat fit, par contre, valoir, sans parler des autres raisons, celle que le Pape, voulant assister personnellement au Concile, ainsi qu'il le savait de façon certaine, son grand âge lui en ôterait la possibilité, si cette assemblée avait lieu en Allemagne. Relativement à la Ligue, Charles déclara qu'il n'y entrerait qu'à la condition que d'autres n'en useraient pas pour l'impliquer dans une guerre et servir ainsi leurs intérêts privés. En ce qui concernait le projet de tolérance, le légat demanda par contre, ce que Charles n'accorda pas volontiers, d'y renoncer conformément au désir du Pape et d'aban-

[1] Dans Ehses, t. IV, p. 197-200 : Korte, p. 43-44.
[2] Voy. Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 491 ; Dittrich, p. 749.
[3] Voy. les rapports de Morone des 13 et 22 juillet dans *Histor. Jahrb.*, t. IV, p. 637.

donner tout au Concile [1]. Contarini fut d'autant plus péniblement surpris, lorsqu'il connut le nouveau recez [2], présenté par l'Empereur, dans lequel, sans en avoir donné communication préalablement et conformément à ses assurances antérieures, maintes fois répétées, il déclarait qu'au cours de sa très prochaine entrevue avec le Pape, il s'entendait avec celui-ci pour la prompte convocation d'un Concile général; que si ce Concile ne pouvait avoir lieu, il provoquerait un Concile national et si celui-ci n'aboutissait pas, il prescrirait une nouvelle assemblée de la diète et y assisterait personnellement [3].

Pour ne pas laisser passer sans protestations la promesse d'un Concile national, Contarini adressa, le 24 juillet, une lettre à l'Empereur et une autre à la Diète par l'intermédiaire du cardinal de Mayence; il y demandait aux États de renoncer au projet de Concile national, car il était notoire que, dans un tel Concile, on ne pouvait prendre de décision sur les questions de foi et que ce qui y serait décidé serait nul et non avenu [4].

Les États firent remettre leur réponse écrite au légat, le 26 juillet, par le chancelier de Mayence [5]. Il disait que celui-ci pourrait aisément empêcher qu'on traitât des différends religieux dans un Concile national et qu'il n'avait pour cela qu'à décider le Pape à convoquer et à tenir le Concile géné-

[1] Contarini à Farnèse du 22 juillet 1541 dans SCHULTZE, *Zeitschr. f. Kircheng.*, t. III, p. 181-183.

[2] Dans EHSES, t. IV, p. 200, avec la date du 20 juillet 1541, mais qui n'est que du 23 ou 24. (Voy. *ibid.*, p. 200.)

[3] Sur le rapport entre ce projet et la rédaction définitive du recez luc le 29 juillet à la séance de clôture de la diète, voy. EHSES, t. IV, p. 201. Le premier ne contenait pas encore la désignation précise que le Concile général devrait être tenu en Allemagne ni que la nouvelle diète devrait être convoquée si, dans l'espace de dix-huit mois un concile général ou national n'était pas réuni. — Korte dit : « L'attitude de l'Empereur fut surtout remarquable. Après s'être d'abord opposé violemment à une nouvelle convocation du Concile, il remit tout brusquement au bon plaisir du Pape et finit, par une lente conversion, par devenir le représentant des tendances les plus odieuses de la Curie. Et tout cela dans l'espace d'un mois! »

[4] Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 764, et *Regesten*, p. 219; PALLAVICINI, p. 4, c. 15, n. 8.

[5] Dans EHSES, t. IV, p. 202; voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 764.

ral sans délai. Mais si cette assemblée générale de l'Église, si souvent annoncée et promise à nouveau maintenant par le légat, n'était pas réalisée par le Siège apostolique, les impérieuses nécessités, où se trouvaient l'empire et la nation allemande, forceraient à résoudre les querelles religieuses par un Concile national ou une Diète, mais en présence et sous la direction d'un légat du Saint-Siège, muni des pouvoirs suffisants. Albert de Mayence [1] se déclara pourtant aussi résolument opposé à un Concile général, en Allemagne, qu'à un Concile national et émit l'avis que si le Pape et l'Empereur s'entendaient pour la réunion d'une assemblée générale de l'Église en Italie, il n'était pas douteux que les catholiques allemands s'y rendraient eux-mêmes ou y enverraient des représentants. La tenue prochaine d'un Concile œcuménique était toutefois l'unique moyen humain de salut encore possible.

Lorsque Contarini prit congé, le 26 juillet, du roi Ferdinand, celui-ci lui déclara que le vote de clôture n'était pas encore définitif, mais qu'il était certain qu'il ne satisferait personne, ni le Pape, ni l'Empereur, ni les protestants, ni les autres [2]. Comme le roi ne voulut rien dire de plus précis, le légat s'informa ailleurs et apprit, par une autre voie, que l'Empereur était réellement décidé à céder à la pression des États, qui voulaient un Concile en Allemagne. Il se rendit donc, le 27 juillet, avec les nonces Morone et Varallo, près de l'Empereur, pour lui faire des contre-représentations [3]. Adopter d'abord le Concile et puis poser des conditions irréalisables, cela, déclara-t-il, signifiait refuser; il avait pourtant été d'abord d'un autre avis et avait promis de résister aux Allemands sur ce point. Charles répondit au légat qu'il était mal informé, qu'il n'avait pas consenti à la demande du Concile en Alle-

[1] Sententia Alberti cardinalis Maguntini de loco et modo concilii celebrandis Ratisbonæ c. 27 iulii 1541, dans Ehses, t. IV. p. 202; voy. Dittrich, p. 767; Vetter, p. 207.

[2] Contarini à Farnèse du 26 juillet 1541 dans Schultze, *Zeitschr. für Kircheng.*, t. III, p. 183.

[3] Voy. là-dessus son rapport à Farnèse du 27 juillet 1541 dans Pastor, *Korresp. Contarini,* p. 498.

magne, mais que, sur les instances des princes, il s'était borné à promettre de tâcher d'obtenir l'assentiment du Pape là-dessus. Il avait été prévu, dans le vote, qu'il prierait le Saint-Père de consentir à la tenue du Concile général en Allemagne et que, dans le cas contraire, il fallait tenir un Concile national ou une autre Diète. Ainsi Contarini n'avait rien obtenu avec ses représentations. Le texte du recez [1] même ne lui était pas connu lorsqu'il partit, le 29 juillet, avec l'Empereur, de Ratisbonne. Dès qu'il eut pu enfin en prendre connaissance, à Trente, il comprit que, sur plus d'un point, la conception n'en correspondait pas aux promesses et aux arrangements antérieurs. Même il contenait l'affirmation, directement opposée à la vérité, d'après laquelle le légat aurait promis que le Concile serait tenu en Allemagne. Le 19 novembre 1541, il protesta dans une lettre au cardinal Albert de Brandebourg et le pria d'empêcher soit la publication du recez, soit, si la chose était impossible, d'y faire ajouter un appendice avec les corrections nécessaires [2].

Par leur refus opiniâtre de voter des subsides contre les Turcs, les protestants avaient encore obligé, le 29 juillet, à faire une déclaration secrète sur les points du recez les plus dangereux pour eux, déclaration qui leur donnait encore plus d'avantages qu'auparavant : la possession des biens d'Église volés ne leur fut pas seulement accordée, ainsi que la réforme de leurs fondations et couvents nationaux, mais encore l'établissement de chambres de justice exclusivement catholiques fut supprimé et on cessa, en matière de religion, d'user du recez d'Augsbourg [3].

Ainsi se termina la tentative faite à Ratisbonne de conci-

[1] Walch, t. XVII, p. 962.

[2] Dittrich, *Regesten*, p. 348, *ibid.*, p. 225, et Contarini, p. 788. Un compte pour la traduction en latin du recez de la diète dans les *Mondati* 1539 à 1542 (Archives d'État à Rome); *ibid.*, 1540-1543, sous la date du 19 janvier 1541 : « Dom. card. Contareno S. S[tis] leg. de lat. Wormatiam profecturo seu. 1500 ad bonum computum provisionis sue et expensarum huiusmodi itineris. »

[3] Voy. Walch, t. XVII, p. 999; Raynald, p. 1541, n. 35; Lenz, t. III, p. 129.

lier des différends inconciliables [1] et les protestants en recueillirent d'appréciables avantages, qui leur permirent d'envisager l'avenir avec de joyeuses espérances [2]. Au fond de l'horizon, s'amassait cependant, pour eux, un très grave danger, car les Impériaux avaient réussi à s'attacher politiquement deux puissants princes de la nouvelle Église. Philippe de Hesse s'engagea, le 13 juin, par un traité secret, à n'entrer dans aucune alliance avec Juliers, Clèves ou avec des puissances étrangères. Par contre, Charles-Quint lui assurait l'impunité pour tout ce qu'il avait fait jusque-là d'illégal, pour son double mariage par exemple. L'Empereur promit de ne pas inquiéter le landgrave, au sujet de la religion, ce qui laisse supposer, comme cela a été souvent dit, qu'il songeait à entreprendre une guerre contre tous les protestants. Joachim II, le 24 juillet, s'engagea, de son côté, à fournir des secours contre Juliers et Clèves et contre la France et obtint en échange l'agrément de l'Empereur pour sa nouvelle organisation ecclésiastique, en attendant le Concile ou une Diète.

Par ces actes de politique destructive, Charles-Quint obtint au moins, pour l'instant, d'avoir les mains libres pour la guerre qu'il projetait contre ses ennemis : le duc de Clèves, François Ier et le Sultan [4].

V

Contarini avait conscience d'avoir rempli tout son devoir, pendant sa légation allemande et d'avoir représenté de son mieux les intérêts de l'Église. Il n'en dut être que plus attristé de voir qu'on avait dirigé contre lui de graves accusations à la

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. III[18], p. 504; Kannengiesser, p. 113; Bezold, p. 731, 733.

[2] Voy. lettre de Glauburg, 10 juillet 1541. *Reichstagsakten,* t. XVII, p. 94 (Archives d'État à Francfort).

[3] Voy. Lenz, t. III, p. 91; Ranke, t. VI, p. 337; Kannengiesser, p. 15; Egelhaaf, t. II, p. 400.

[4] Beccadelli, *Vita Contarini,* c. 19.

Curie, et surtout qu'on y avait mis en question la rectitude de sa foi. La rumeur publique grossit tellement ces accusations que le cardinal en perdit complètement, pour quelque temps, son repos habituel. « Voilà donc, se disait-il, de quelle monnaie on paie mes efforts. » Dans une lettre écrite de Milan, le 23 août 1541, au cardinal Farnèse, il se plaignit amèrement qu'on l'eût traité à Rome de luthérien, et qu'on parlât si insolemment d'un légat du Pape, et d'un homme aussi savant et aussi bien pensant que Badia. Il espérait, avec la grâce de Dieu, être en état de rendre un compte suffisant de toutes ses actions au Pape et aux autres. Il demandait qu'on voulût bien attendre son retour à Rome, avant de prononcer un jugement définitif sur la doctrine de la justification et il se faisait fort de prouver, clair comme le jour, la vérité de son opinion et de montrer que ceux qui disaient que la formule rédigée sur la justification était luthérienne, n'étaient pas au courant de la doctrine des luthériens et ne connaissaient pas les définitions de saint Augustin et de saint Thomas. Pour montrer combien cette formule de Ratisbonne était peu luthérienne, il suffisait de savoir que Luther s'en était plaint dans une lettre à Mélanchthon et que les protestants avaient déclaré qu'ils voulaient sur ce point exprimer encore plus leurs divergences d'opinions [1].

Auparavant déjà, Contarini, dans une lettre à Brescia, à un de ses vieux amis, qui lui demandait comment il se faisait qu'il eût signé, pour faire plaisir aux luthériens, l'exorbitant article de Ratisbonne, avait répondu que c'était une calomnie de Pasquin, car il n'aurait pas accepté, sans l'autorité de l'Église, non seulement un article douteux, mais pas même l'évangile de saint Jean [2]. Cette déclaration, empruntée à la phrase si connue de saint Augustin, aurait suffi toute seule pour détruire cette fantastique accusation de sentiments protestants chez Contarini. Un homme qui pense ainsi est catholique dans les veines [3]. On n'accorda donc pas, en haut lieu,

[1] Voy. Pastor, *Korresp. Contarini*, p. 500.
[2] Voy. Beccadelli, *Vita di Contarini*, c. 19.
[3] C'est ce que je proclamais dès 1880 en éditant la correspondance de Con-

de foi à ces accusations. Lorsque Contarini rencontra le Pape, à Lucques, au commencement de septembre 1541, il en reçut l'accueil le plus amical. Paul III, qui ne s'était jamais laissé égarer dans son opinion sur Contarini par tous ces soupçons, lui conseilla de ne pas se chagriner d'un propos en l'air, le remercia de la peine qu'il s'était donnée, et lui accorda bientôt une nouvelle preuve de sa confiance, en l'appelant à participer aux travaux concernant la réforme de l'Église [1]. En janvier 1542, il le nomma légat à Bologne. Cette nomination à la plus importante et à la plus honorifique légation dans les États de l'Église, montre mieux que tout autre détail combien la conduite de Contarini à Ratisbonne et les nombreuses attaques des derniers mois avaient peu ébranlé la confiance du Pape et sa haute estime pour le cardinal [2].

En mars 1542, Contarini prit possession de son poste difficile. La masse de travail, dont il était maintenant chargé, ne l'empêcha pas de s'occuper d'études savantes. Un écrit sur la confession montre qu'en dépit de toutes les expériences qu'il avait faites, de l'opposition qu'il avait rencontrée, il persista jusqu'à sa mort, survenue le 24 août 1532, à la suite d'une inflammation pulmonaire, dans la théorie personnelle sur la justification, qu'il avait soutenue à Ratisbonne [3]. Il ne comprit jamais que cette théorie ne concordait pas avec la théorie catholique et il la tint de plus en plus pour très correcte et pour la seule catholique.

Qu'il se soit trompé dans cette difficile question, cela s'explique par son grand amour de la paix et sa connaissance imparfaite des écrits de Luther, dont il apprécia souvent les doctrines avec beaucoup trop d'indulgence [4]. Du

tarini dans *Hist r. Jahrb.*, t. I[er], p. 352, à propos de laquelle Reumont écrivait que, « par ces témoignages authentiques, les sentiments catholiques de Contarini éclataient avec une clarté aveuglante ». (*Allg. Zeitung.*, 1882, Beil., n° 46.

[1] Voy. plus haut.

[2] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 798.

[3] Voy. Dittrich, p. 820, 847, 853. Sur le chagrin du Pape, voy. le rapport de l'ambassadeur florentin du 30 août 1542 (Archives d'État à Florence) au supplément n° 57.

[4] Voy. Dittrich, p. 308; Gothein, p. 136.

reste, la théorie intermédiaire de Contarini dans la doctrine de la justification diffère essentiellement de la doctrine luthérienne « Sola fides », que Contarini condamne résolument dans son instruction pour les prédicateurs. Il parle justement, là aussi, de la peste luthérienne [1].

Et un tel homme, qui, sur toutes les autres doctrines en litige, représenta fermement le point de vue catholique, qui fut, en même temps, l'ami le plus chaud de la récente Compagnie de Jésus, aurait pu être accusé de sentiments protestants! Non. Contarini, qui, comme ses lettres le montrent, se soumit d'avance et sans arrière-pensée au Saint-Siège, était catholique, quoiqu'il se fût trompé sur un seul point et cela d'autant plus que la doctrine de la justification restait encore une question ouverte à la discussion, tant que le Concile ne s'était pas prononcé [2].

Parmi le petit nombre de ceux qui, à Rome, n'eurent rien à objecter à la doctrine de la justification, professée par Contarini, se trouvait surtout Reginald Pole. Depuis longtemps, tout entier sous l'influence de son ami, des considérations de mysticisme ascétique avaient fait résolument pencher l'âme profondément pieuse de cet Anglais, vers l'acceptation de cette théorie. Dans sa grande humilité, Pole, comme l'écrivait son disciple Priuli, ne voulait pas s'appuyer sur son propre jugement, encore qu'il eût pu le faire avec plus de droits que tout autre. Une théorie, qui oblige à s'en remettre à la miséricorde de Dieu et aux mérites de Jésus, lui paraissait la seule légitime. Avec son enthousiasme habituel, le cardinal anglais

[1] Voy. DITTRICH, *Regesten*, p. 308; PASTOR dans *Hist. Jahrb.*, t. IV, p. 137. La théorie de RANKE (t. I[er], p. 90) d'après laquelle Contarini et ses amis auraient professé cette doctrine de la Justification, qui avait été pour Luther le point initial de tout le mouvement protestant » n'est pas soutenable. (Voy. SCHMID dans *Let. Rundschau*, 1881, p. 213; PASTOR, dans *Wetzer und Welter Kirchenlex*, t. III[2], p. 104, et dans *Histor. Jahrb.*, t. VIII, p. 206; KOCHLER dans la *Deutsch. Lit. Zeitung*, 1903, p. 2860.)

[2] Voy. PASTOR, *Reunionsbestr.*, p. 248, et *Korresp. Contarini*, p. 339. Voy. aussi BENRATH (dans *Histor. Zeitsch.*, t. XCIII, p. 107), qui, parce que Contarini songeait à la conception de l'Église catholique et était prêt à en tirer toutes les conséquences, se pose cette question : « Le cardinal était-il au fond de son cœur dans les idées évangéliques? » et répond : non.

adopta la formule de Contarini, ce joyau, cette sainte et féconde vérité. Les observations faites à Rome lui parurent tout à fait dénuées de fondement et il ne douta pas que la nouvelle expression de cette doctrine ne fût la vraie définition catholique[1].

Si même un savant de cette valeur se trompa, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un homme comme Morone, qui était surtout un diplomate, se soit laissé séduire par la théorie de Contarini sur la justification[2].

A Viterbe, où Pole, depuis septembre 1531, résidait et remplissait l'honorable poste de légat du Patrimoine, la formule de Contarini, surtout depuis les négociations de Ratisbonne, formait l'objet principal des entretiens du cardinal et de son entourage.

Ces hommes pieux, les Spirituali, comme les contemporains les appelaient[3], agréèrent, pour les mêmes raisons mystico-ascétiques que Pole, la nouvelle formule de la doctrine de la justification. Contrairement à beaucoup de prédicateurs, qui donnaient toute l'importance aux œuvres extérieures, ils inclinaient, en considération de la faiblesse et de l'insuffisance humaines, à proclamer très haut la grâce libératrice du Christ. La nouvelle théorie correspondait à cette conception, dont ils devinrent les enthousiastes partisans. Ils pouvaient le faire, sans cesser d'être catholiques, puisque le Concile n'avait pas encore tranché la question. Sur les autres doctrines en litige, ils pensaient en catholiques; il ne pouvait même leur entrer dans l'esprit de se séparer de l'Église. On se l'explique très bien chez un homme qui occupait, à côté du Vénitien Luigi Priuli et du Bolonais Lodovico Beccadelli[4],

[1] Voy. Dittrich, *Contarini*, p. 678, 687, 698. L'avertissement de Pole à V. Colonna (voy. Cuccoli, p. 107) montre du reste que Pole pensait en orthodoxe dans les points essentiels au moins sur le procès de la Justification.

[2] Voy. Dittrich, p. 678. Sadolet se déclara contre la formule de Ratisbonne, car il en sentait bien la faiblesse théologique. (Voy. *ibid.*, p. 692.)

[3] Voy. Luzio, *V. Colonna*, p. 40. *Spirituales verae pietatis amantes* (dans Catharinus, *Speculum haeretic.*, Lugd., 1541, p. 22.

[4] Sur L. Beccadelli, dont les traits sont connus de tous les visiteurs des Uffizi, grâce au portrait du Titien, voy. le premier vol. des *Mon. di varie lett. di L. Beccadelli,* Bologna, 1797. De nombreuses lettres de Beccadelli

une place éminente dans le cercle de Pole : nous voulons parler du poète Marcantonio Flaminio[1]. Quoique toutes les vues théologiques de cet homme généreux ne fussent pas correctes, on ne trouve cependant pas chez lui ce qui, d'après la doctrine catholique, distingue seul l'hérétique absolu : l'entêtement d'une volonté orgueilleuse et l'opposition à l'autorité de l'Église. Aussi fut-il facile à Pole de l'arracher aux hérésies, qu'il avait contractées à Naples, près de Juan Valdes. Rien n'est plus significatif, pour les idées de Flaminio, qui mourut en 1550, dans la foi d'un vrai fils de l'Église, qu'une lettre, qu'il adressa en 1543, à un autre membre éminent du cercle de Viterbe, l'humaniste et protonotaire Carnesecchi. Il blâme par de dures et amères critiques ceux qui se croient capables de juger le dogme et les coutumes de l'Église. « Nous voulons, écrit-il, nous humilier devant Dieu et ne nous laisser entraîner par aucune raison, si concluante dût-elle paraître, à nous séparer de l'unité de l'Église catholique[2]. »

L'homme à qui cet avertissement était envoyé n'en tint pas compte plus tard : Carnesecchi aima mieux, en 1567, être exécuté comme hérétique que de se soumettre à l'autorité de l'Église. Les colloques de Viterbe furent alors l'objet d'une plainte de la part de l'inquisition[3]. Il ressort des propos de

encore inédites dans Cod. 1009, 1010, 1018, 1032 de la Bibl. Palatina à Parme. C'est de là que provient la publication d'A. Vital, *Tre lettere (di Beccadelli) a Michelangelo*, Conegliano, 1901.

[1] Voy. les profondes recherches de Cuccoli (M. A. Flaminio, p. 77, 86) qui ont été encore complétées par des observations qui avaient échappé au chercheur italien sur la lettre de Flaminio du 12 février 1542 dans *Histor. Jahrb.*, t. VIII, p. 112. Comme Ranke, *Paepste* (t. I[er], p. 90, 91) conclut précisément de cette lettre aux sentiments luthériens de Flaminio, j'ai déjà montré le document à une autorité bien connue en matière dogmatique, à mon ami Heinrich, doyen de la cathédrale, malheureusement mort depuis. Celui-ci estimait qu'il ne se trouvait aucun passage dans la lettre qui ne fût conforme à l'enseignement catholique. On ne peut parler « d'analogies du protestantisme qu'au sujet de ceux qui comme Ochino se séparèrent de l'Église ».

[2] Voy. Cuccoli, p. 100.

[3] Voy. *Estr. del processo di Carnesecchi*, ed. Manzoni dans *Miscell. di stor. patr. X*, Torino, 1870.

Carnesecchi, que Vittoria Colonna, la poétesse la plus célèbre de l'Italie, avait adopté, par suite de ses étroites relations avec Contarini et Pole, la nouvelle doctrine de la justification, de même qu'elle défendit la mémoire de Juan Valdès, mort officiellement dans l'Église, sans comprendre que les idées de celui-ci différaient de la doctrine catholique.

Au cercle de Valdès appartenait aussi le capucin Bernardino Ochino, à qui Vittoria témoigna la plus grande vénération, jusqu'à ce que la rupture ouverte de cet homme avec l'Église l'obligea à cesser toute relation.

Bernardino Ochino[1] était né, en 1487, à Sienne, dans le même quartier que sainte Catherine. Il entra d'abord chez les Franciscains observants, où la large discipline ne lui plut pas. C'est pourquoi, rompant avec ceux-ci, il se rendit chez les austères capucins. Doué d'une vive fantaisie et d'une grande éloquence, il devint bientôt le prédicateur le plus illustre de toute l'Italie. Son air de moine ascétique et vénérable donnait plus de poids encore à ses discours. On disait de lui qu'il aurait pu attendrir les rochers. Dès le carême de 1534, puis l'année suivante, il prêcha à Rome, à S. Lorenzo in Damaso, devant un auditoire d'élite, dans lequel se trouvaient beaucoup de cardinaux. Il parlait avec la plus grande franchise. Ses sermons, disait Agostino Gonzaga, éclairent l'Évangile et donnent une direction pour une vie vraiment chrétienne; il ne craint pas de dire ce qui est nécessaire au salut de l'auditoire et blâme sévèrement les grands. Aussi tout Rome court à lui[2]. Depuis Savonarole, aucun prédicateur n'avait joui d'une telle réputation; villes et princes s'efforçaient de l'avoir comme prédicateur; au temps du

[1] Voy. Boverius, t. Ier, p. 297; Schelhorn, *Ergötz lichkeiten*, t. Ier, p. 635; t. II, p. 216; t. III, p. 765; Cantu, *Eretici*, t. II, p. 29; Benrath, *Ochino*², Braunschweig, 1892; Hettinger dans *Histor. polit.*, t. XCIV, et *Aus Welt und Kirche*, t. Ier³, p. 258; Hilgers dans *Wetzer und Weltes Kircherlex*, t. IX², p. 659. — Les nouvelles et importantes découvertes sur Ochino dans Luzio (*V. Colonna*, p. 26) ont échappé à tous ceux-ci et même à Benrath.

[2] Voy. le rapport de A. Gonzaga du 12 mars 1535, dans Luzio, *V. Colonna*, p. 26; voy. Muzio, *Le Mentite Ochiniane*, 12b; voy. aussi Belluzi, p. 39, 163.

carême surtout, où, d'après la coutume italienne, des prédicateurs étrangers sont appelés, il lui était difficile de répondre aux demandes. Comme on le réclamait souvent, en même temps, dans des villes différentes, le Pape lui-même dut prendre la chose en main et décider quelle ville aurait le bonheur de voir dans ses murs l'éloquent capucin.

Parmi les plus chauds admirateurs d'Ochino se trouvait Vittoria Colonna, qui le favorisait, lui et son ordre, autant qu'elle pouvait, parce qu'elle voyait en eux une réalisation de la réforme catholique, qu'elle avait conçue, sous cet aspect d'humilité profonde et de chaleur du cœur [1]. Comme beaucoup d'autres, elle était pleine de vénération pour ce puissant orateur populaire, dont la vie austère lui paraissait être celle d'un homme de Dieu [2]. En septembre 1538, Ochino reçut la plus haute dignité de son ordre et fut sur le point d'arriver plus haut encore. L'année suivante, au mois d'octobre, il fut sérieusement question pour lui du cardinalat [3]. En 1541, il fut élu vicaire général de son ordre et cette élection fut ratifiée par le Pape [4].

L'élection eut lieu à Naples, où Ochino avait prêché une première fois en 1536. C'est alors qu'il subit l'influence fascinante de l'Espagnol Juan Valdès, qui s'écartant sur beaucoup de points importants de la doctrine catholique, enseignait une religion sentimentale et trouble [5]. Sa vénération pour ce « doux orateur » était si grande, qu'il se fit tracer par lui le thème et le plan de ses sermons [6]. Par Valdès, il fut initié aux écrits de Luther, Butzer et Calvin. Le résultat se fit bientôt sentir. Des voix s'élevèrent, qui accusèrent le capucin d'héré-

[1] Voy. Tacchi Venturi, *V. Colonna*, p. 163.
[2] Voy. Reumont, *V. Colonna*, p. 136.
[3] Vincenzo da Gatico au duc de Mantoue : « Si è levata fama che S. S[tà] vuole creare di nuovo cardinali, et in questo predicamento sono gli infrascritti : il thesoriere, il Gambaro, M[re] Durante, M[re] Marcello secretario, l'auditore della camera, il castellano fra Bernardino da Siena et fra Dionisio generale de servi. Dat. Roma il 24 di ottobre 1539. » (Archives Gonzague de Mantoue.)
[4] Benrath, *Ochino*, p. 54.
[5] Sur Valdès, voy. nos détails chap. xiv.
[6] Voy. *Estr. del processo di Carnesecchi*, p. 196.

sie. Le vice-roi voulut lui interdire la prédication, mais Ochino se défendit si habilement que la suite des stations de carême lui fut accordée. Vittoria Colonna, qui entendit parler de ces accusations, les attribua à la jalousie des autres prédicateurs [1]. Beaucoup pensaient comme elle. Ochino eut, après comme avant, les plus grands triomphes de prédicateur. Le vice-roi Ferrante Gonzaga le demanda pour Palerme; pour Venise, ce fut Pierre Bembo qui le réclama. Ce dernier avouait n'avoir jamais entendu prédications plus utiles et plus édifiantes. « Il se montre tout autrement et plus largement chrétien que tous ceux qui montent en chaire aujourd'hui, écrivait Bembo à Vittoria Colonna. Il plaît aux masses. Quand il partira d'ici, il emportera tous les cœurs avec lui. » Pietro Aretino même, ordurier ironiste, publia un éloge emphatique du grand prédicateur. Dans une lettre à Paul III, il annonçait sa conversion, opérée par la voix éloquente du moine apostolique et demandait le pardon des attaques injustes qu'il avait dirigées, dans ses écrits insensés, contre la Curie. Cette conversion, si elle en fut une, ne dura pas; de même que l'éloge d'Ochino ne fut pas entièrement désintéressé, car Ochino avait approuvé un des écrits édifiants qu'Aretino trouvait utile de publier alors [2]. Personne de ce temps ne pouvait douter qu'Ochino ne fût l'idéal de l'orateur religieux. « Nous avons ici plusieurs prédicateurs distingués, écrivait, de Rome, Ottaviano de Lotti au cardinal Gonzaga, pendant le carême de 1539, mais aucun n'égale Ochino [3]. » La renommée du capucin était si bien fondée, que l'accusation de propager l'hérésie, qui fut lancée, pour la deuxième fois à Naples, en 1539, par les Théatins, ne trouva aucune créance. Sans aucun doute, Ochino ne divulgua ses opinions qu'avec la plus grande habileté. Carnesecchi, qui l'entendit à

[1] Voy. *Carteggio di V. Colonna*, p. 138; Benrath, p. 67. — Une lettre intéressante d'Ascanio Colonna à Ricalcati du 7 mai 1537 sur la défense d'Ochino, dans Tacchi Venturi, t. I, p. 501.

[2] Voy. Luzio, *V. Colonna*, p. 34. Voy. écrit de celui-ci sur Aretino auteur d'écrits religieux (Luzio, *Opere ascet. dell' Aretino : Fanfulla d. Domenica, II* (1880), n° 22).

[3] Luzio a publié l'intéressante lettre du 24 février 1539.

Naples, en 1540, déposa plus tard, dans son procès, qu'Ochino avait en effet prêché sur la justification par la foi, mais d'une manière si habile et si circonspecte, que personne n'avait été scandalisé[1]. Il n'y eut que de profonds observateurs pour remarquer qu'un changement s'était produit en lui[2] Il continuait à passer pour un remarquable et saint prédicateur, dont l'action était excellente. Même lorsque, pendant le carême de 1542, à Venise, il eut des difficultés, à son arrivée, avec Giuliano da Milano et le nonce Fabio Mignanelli, qui l'accusèrent d'hérésie, cela n'eut d'abord aucune suite fâcheuse. Les Vénitiens se montrèrent si ardents pour le prédicateur aimé, que le nonce vit que le mieux était de le laisser tranquille[3]. Pourtant le conflit de Venise fut le prélude de la catastrophe. Paul III, qui jusque-là considérait Ochino comme extraordinairement précieux, devint méfiant; mais il lui était difficile d'intervenir contre un homme qui faisait tant de bien et jouissait partout d'une si grande renommée. En tout cas, il ne voulut pas agir sans une sérieuse enquête et sans la plus grande circonspection[4]. Par une lettre du cardinal Farnèse, rédigée de la manière la plus courtoise, il invita Ochino, le 15 juillet 1542, à venir à Rome, aussi vite que sa santé le lui permettrait, pour parler des opinions religieuses de quelques capucins, car le Pape, dans cette circonstance, ne voulait rien décider sans son conseil[5]. Ochino se trouvait alors à Vérone, où il expliquait à sa manière les lettres de saint Paul à ses frères. Conscient de sa faute, il tarda à répondre à cet appel. Son hésitation fut augmentée par le ton aimable, confiant et flatteur de l'invitation. Irrésolu et incer-

[1] Voy. Benrath, p. 68.

[2] Voy. la lettre de Grillenzoni à Morone dans Benrath, p. 69, 1

[3] Voy. la chronique de Mario da Mercato Saracini. (Archives de l'Ordre des Capucins à Venise.)

[4] Voy. Reumont, *V. Colonna*, p. 198.

[5] « Per una lettere del card. Farnèse molto cortese », dit Giberti dans sa lettre du 11 septembre 1542 au marquis del Vasto (dans Benrath, p. 284); il ne s'agissait donc pas de l'Inquisition comme ce dernier le croit. La réorganisation de l'Inquisition date du 21 juillet 1542 et la convocation d'Ochino eut lieu le 15 juillet. La lettre de Farnèse (Archives secrètes papales, *Princ.*, p. 147 C) sera publiée prochainement par Piccolomini, dans *Bullet. Senees.*

tain de ce qu'il devait faire, il chercha d'abord à obtenir un délai. Il le demanda au cardinal Farnèse, se déclarant disposé à retarder son voyage jusqu'à ce que la grande chaleur fût passée. Le très orthodoxe Giberti appuya cette demande, ses amis de Rome ne lui ayant pas fait savoir à quel point Ochino s'était déjà intérieurement séparé de l'Église. Avant que la réponse arrivât, il reçut un bref papal du 27 juillet 1542 qui, réitérant l'invitation, ordonnait à Ochino, au nom de l'obéissance, de se rendre sans délai à Rome, car le Pape avait besoin de son conseil et de son secours dans des affaires le concernant[1]. Maintenant Giberti lui-même ne voulait plus rien entendre : si Ochino avait failli, il devait montrer son humilité, non seulement par des mots mais par des actes; s'il n'avait pas failli, il devait plus encore obéir au Pape, qui est placé par Dieu à la tête de l'Église; il ne pouvait lui faire l'injure de le croire injuste pour lui, alors que le Saint-Père, dans des cas semblables, avait déjà montré plus de bienveillance que de sévérité[2]. Enfin Ochino se décida à se mettre en route, au milieu d'août. A Bologne, il vit Contarini mourant[3], à Florence, il logea au couvent Montughi. Il était encore décidé à se rendre à Rome. Il se trouva avec l'augustin Pietro Vermigli, qui, dans une situation semblable, envoyé de Gênes par le chapitre de son ordre, avait déjà pris la résolution d'échapper par la fuite à toute explication. Ochino, sur la proposition de Vermigli, se décida à faire de même. Il se dirigea de nouveau vers le nord, pour traverser les Alpes et rejoindre Calvin à Ge-

[1] Le bref *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. 24, n° 624), va être publié par Piccolomini. Deux documents montrent qu'Ochino, en prétendant plus tard qu'il avait été cité « con furia mirabile » (Benrath, p. 291) et que sa citation était lancée d'accord avec l'Inquisition, disait tout le contraire de la vérité. L'affaire ne vint devant l'Inquisition qu'après sa fuite.

[2] Voy. la lettre déjà citée plus haut de Giberti.

[3] Dittrich a soumis à un examen sérieux les récits en partie diamétralement contradictoires qui ont été faits sur la rencontre d'Ochino avec Contarini. Benrath, dans la nouvelle édition de sa monographie, n'y fait pas la moindre allusion. Seuls de nouveaux documents, comme l'a dit très justement Dittrich pourraient apporter ici une complète clarté. Voy. aussi Reumont, *V. Colonna*, p. 200.

nève[1]. Son refus public, son schisme avec l'Église était consommé.

Comme partout, la nouvelle de l'apostasie du général des Capucins et du plus célèbre des prédicateurs de son temps produisit à Rome la plus grande surprise et la plus pénible impression. C'était un scandale sans pareil. « L'opinion générale, écrit l'agent romain du cardinal Gonzague, est qu'Ochino a fait ce pas insensé par orgueil et par désespoir de n'avoir pas obtenu, comme il l'espérait, le chapeau rouge à la dernière nomination des cardinaux, en même temps que le bénédictin Badia. » D'après une lettre ultérieure du même agent, Ochino, dans la citation de comparaître à Rome, n'avait pas vu une menace, mais au contraire l'annonce de la haute distinction, à laquelle il aspirait si ardemment[2]. Si c'est exact, comme on l'a dit[3] et comme c'est la tradition de l'ordre, Ochino n'aurait été éclairé là-dessus qu'à Florence par Vermigli, qui le prévint qu'à Rome, ce n'était pas la pourpre qui l'attendait, mais la prison et l'exécution[4]. Ochino ne montra alors aucun désir du martyre, quoiqu'il eût souvent déclaré naguère qu'il mourrait volontiers pour le Christ. Il l'avoua publiquement, dans une lettre qu'il adressa, le 22 août 1542, immédiatement avant sa fuite, de Montughi à Vittoria Colonna. Dans cette lettre, qui montre clairement son inquiétude et sa rupture, il excuse son attitude, en disant que d'autres la lui avaient conseillée. En même temps, il cherche à se justifier par tous les moyens[5]. Vittoria Colonna reçut la lettre

[1] Luzio aussi (*V. Colonna*, p. 42) a donné sur la fuite de nouvelles indications, que Benrath a négligées. Ces indications sont confirmées et complétées par des détails que le compagnon d'Ochino raconta à Bernardino da Colpetrazzo. (Voy. la *Chronique* de celui-ci aux Archives générales de l'Ordre des Capucins à Rome.) Voy. aussi Solmi, *Fuga*, p. 95.

[2] Voy. les deux rapports de N. Sernini du 31 septembre et du 14 octobre 1542 dans Luzio, p. 39-40.

[3] Entre autres aussi le passage des *Prediche*, t. I, p. 10, d'Ochino reproduit par Benrath (p. 101). « Di poiche cominciarono a suspicare di me, Paolo Papa ditto terzo non manco colla sua prudentia d'usar mezzi per tirarmi alle sue voglie con invitarmi a dignità. »

[4] Voy. Boverius, t. I, p. 298.

[5] Voy. Cantu, *Eretici*, t. II, p. 45; Benrath, p. 287; *Carteggio di V. Colonna*, p. 247.

de ce malheureux au couvent de Sainte-Catherine, à Viterbe; sans la moindre hésitation, elle se rangea résolument du côté de l'Église. La profonde chute d'un homme naguère si hautement considéré ne peut avoir été tout à fait inattendue pour elle, car, en août 1541, elle répondit à quelqu'un, qui lui faisait remarquer que tout le monde considérait Ochino comme un homme vraiment chrétien : « Plaise à Dieu qu'il persévère[1] ! » Ainsi, le doute s'était déjà éveillé chez la noble femme; malgré cela, ce qui était arrivé dut l'étonner très profondément. Elle s'en entretint avec son directeur de conscience Pole, à qui elle soumit naturellement la lettre d'Ochino du 22 août. Lorsque l'ex-capucin lui envoya de Genève une seconde lettre, avec un écrit pour justifier son schisme, elle envoya aussitôt le tout, sur le conseil de Pole[2], au cardinal Cervini, en l'accompagnant de cette observation très importante : « Cela me chagrine profondément de voir que plus Ochino cherche à se justifier, plus il s'accuse, et plus il cherche à sauver les autres du naufrage, plus il plonge lui-même dans le tourbillon, car il s'est mis hors de l'arche, qui sauve et qui donne la sécurité[3]. L'attitude ferme que Vittoria prit à ce moment décisif correspond tout à fait aux sentiments catholiques qu'elle exprime dans plusieurs de ses magnifiques sonnets[4].

[1] Voy. Contile, *Lettere*, t. I, Venezia, 1565, p. 19.

[2] Franz remarque (*Litt. Rundschau*, 1882, p. 422) que le fait pour Pole de l'avoir adressée à ce représentant de la rigoureuse orthodoxie est aussi significatif pour lui que pour Vittoria.

[3] *Carteggio di V. Colonna*, p. 256-257.

[4] Ces poésies, dit Hauck (*V. Colonna*, Heidelberg, 1882, p. 53), expliquent l'attitude que prit Vittoria vis-à-vis de la réforme; on ne peut surtout soutenir qu'elle se fût montrée comme une adhérente du protestantisme, encore que l'Inquisition l'aurait soupçonnée d'opinion protestante. On ne trouve rien de protestant chez elle; elle resta très attachée au culte de Marie et des saints. Elle ne tenait pas moins aux institutions de l'Église romaine. Elle qui indiquait dans son sonnet à Charles-Quint le Pape comme le vrai Pasteur, elle ne pouvait plus tard concevoir l'Église sans la papauté. Que Reumont ait eu bien plus raison que Benrath dans sa réfutation de l'attaque de Benrath (*Allg. Zeitung*, 1882. Beil, nr 4), c'est aussi l'avis d'Harnack (*Theol. Litt. Zeitung*, 1882, n° 11). Sur l'orthodoxie de Vittoria, voy. encore Korting, *Gesch. der Litteratur Italiens*, t. III, p. 247; Campori dans *Atti dell' Emilia*, t. III, p. 2, 18; Frantz dans *Litt. Rundschau* 1882, p. 429;

Comme Vittoria Colonna, Giberti condamna le schisme d'Ochino et ne lui trouva aucune excuse. Dans une longue lettre au marquis del Vasto, il exprimait, d'une façon suffisamment précise, ses sentiments, en marquant nettement les limites que doit mettre à son activité réformatrice quiconque veut rester dans l'Église. L'emportement contre les abus du gouvernement de l'Église n'est pas une excuse pour Ochino, car il y aura toujours des tares, « même à l'avenir, le bien et le mal continueront à être mêlés. Les saints et les savants du passé n'ont pas, en des temps pires, haï pour cela leurs supérieurs, mais ils en ont eu compassion, et ils ont ouvert la seule voie légitime aux améliorations, en les avertissant, de bouche et par écrit, en priant et suppliant Dieu, en remplissant consciencieusement leurs devoirs propres, en ne jetant pas le désordre partout, par leur imprévoyance et leur fureur, et en ne fournissant pas de faux prétextes aux novateurs en religion [1] ».

Claudio Tolomei jugea avec charité et modération, mais avec un sens critique qui réduisait ses objections à néant, l'acte d'Ochino et notamment l'excuse, qu'il donnait et d'après laquelle il ne devait pas l'obéissance au Pape, qui était l'Antéchrist. Il le jugea, dis-je, dans une lettre d'exhortations, adressée à son célèbre compatriote et ancien ami, qui s'était si gravement égaré. Où irait-on, si chacun, à sa fantaisie, pouvait s'élever contre les commandements des supérieurs, auxquels il s'est engagé à obéir? Qu'il se fût trompé ou non, il aurait dû se rendre à la convocation de Rome : « Si l'accusation n'était pas fondée, qu'aviez-vous à craindre de notre juste souverain, qui vous a si fort aidé? Vous auriez pu purifier, comme l'or dans le feu, l'opinion qu'on avait de votre pureté de mœurs et de votre capacité. Mais si l'accusation était fondée, je ne sais pas ce qu'il faut penser :

Höfler dans *Histor Jahrb.*, t. IX, p. 70; Grauert, *ibid.*, t. X, p. 482; Luzio (plus loin); F. X. Kraus, *Essays*, t. I, p. 291; *Giorn. d. lett. Ital.*, t. L, p. 272.

[1] Voy. Benrath, p. 285. — La lettre confirme les déductions de Pighi (p. 133) sur l'orthodoxie de Giberti, qui était soupçonné à cause de ses relations avec Ochino.

avez-vous répandu dans le peuple les fausses doctrines, par inconscience ou par malice? J'avoue que je crois difficilement à l'une et que l'autre me semble tout à fait incroyable. Vous êtes pourtant dans l'un de ces deux cas : dans le premier cas, si vous avez péché par ignorance, vous deviez remercier vos accusateurs de vous avoir amené par leur plainte à la connaissance de la vérité, de vous avoir sauvé des ténèbres de l'erreur et rendu à la lumière de la vérité, au Christ lui-même, qui est la plus haute des vérités et la source, le commencement et la fin de toute vérité. Mais si vous avez péché par malice, vous êtes très coupable et je ne vois rien qui vous excuse. »

« Peut-être, continue Tolomei, dira-t-on que vous n'avez agi ni par ignorance, ni par méchanceté, mais par une plus haute illumination et que le Christ vous a dévoilé des vérités cachées, comme il éclaira jadis l'apôtre Paul, qu'il convertit du judaïsme à la vraie foi. Ainsi, le Christ vous aurait enseigné le contraire de ce qu'il enseigna à ses apôtres et à leurs successeurs! Et il aurait passé de la plus haute vérité aux plus grands mensonges! Ainsi Clément, Anaclet, Évariste, Anicet, et les autres grands hommes de Dieu auraient été trompés et en auraient ensuite trompé d'autres! Devons-nous croire réellement qu'Irénée, Origène, Cyprien, Athanase, Grégoire, Basile, Ambroise, Augustin, Bernard et tant d'autres saints et admirables professeurs de la loi du Christ se sont tous trompés! Qu'au lieu de nous montrer la lumière, ils nous ont plongés dans les ténèbres! Au lieu de nous enseigner la vérité, ils nous ont enveloppés de mensonges! Tout homme sensé ne peut admettre pareille fausseté. L'Église, avant l'arrivée de Luther, ne peut avoir été abandonnée du Christ, car Il lui a promis de rester avec elle jusqu'à la fin du monde. Croyez-moi, il est nécessaire que sur cette mer sombre et orageuse, formée de tant d'opinions différentes, une étoile luise, vers laquelle nous puissions regarder et qui nous montre la voie par où nous allons à Dieu. C'est et ce ne peut être, comme nombre de saints et savants hommes l'ont démontré, que l'Église romaine, qui,

fondée par Pierre, sur lequel le Christ a posé le fondement de son Église, est venue jusqu'à notre temps par une série ininterrompue de Papes[1]. »

Morone et Pole pensaient comme Claudio Tolomei, Giberti et Vittoria Colonna. Ils étaient résolus à rester dans « l'arche du salut » et à garder une indestructible obéissance au Pape, représentant du Christ[2]. Cette ferme volonté de croire ce que l'Église enseigne, de subordonner leur jugement privé à l'autorité ecclésiastique, c'est ce qui fait du catholique un fils soumis de son Église. Une erreur passagère, surtout en des matières qui ne sont pas définies, ne peut détruire cette fidélité. Si donc des doutes purent être murmurés à Rome par quelques personnalités un peu trop zélées, contre le groupe de Viterbe, les bons ne firent qu'en rire, ainsi que l'écrivait, le 2 septembre 1542, un agent du cardinal Gonzague, en ajoutant que l'Inquisition ferait une enquête sérieuse sur les écrits de Valdès, mais qu'on avait la meilleure opinion de l'entourage de Pole[3]. Paul III partageait cette opinion, comme il le prouva plus tard, lorsqu'il nomma Pole un des présidents du Concile de Trente. De quelle haute estime jouit, pendant toute la vie de Paul III, l'amie du cardinal anglais, Vittoria Colonna : on vient d'en découvrir une preuve frappante, datant des derniers temps de son pontificat. En août 1546, le vieux chef de l'Église crut sa fin prochaine. La question de l'élection de son successeur le préoccupait vivement. Et lui, le vieil adversaire des Colonna, prit longuement conseil, à ce sujet, de Vittoria Colonna[4] !

Ce ne fut que beaucoup plus tard, lorsque le développement croissant de la nouvelle religion fit comprendre la nécessité d'une répression énergique à des gens qui jusque-là avaient eu peu de goût pour les mesures rigoureuses,

[1] Voy. *Lettere di Colonna*, t. III, Fermo, 1783, p. 8. Voy. la lettre un peu trop rhétoricienne de Carafa à Ochino dans SILOS, t. I, p. 213.

[2] Relativement à Pole, Benrath le reconnait aussi.

[3] LUZIO, *V. Colonna*, p. 39.

[4] Voy. la preuve documentaire dans LUZIO, *V. Colonna*, p. 49.

qu'un sérieux soupçon s'éleva contre des personnalités comme Pole, Morone et Vittoria Colonna, qui, en fait, étaient l'ornement de l'Église catholique[1]. Faire de ceux-ci des représentants des principes protestants est une assertion contraire à l'histoire, pour ne pas employer de terme plus fort[2]. Le seul reproche, qui puisse raisonnablement leur être adressé, est celui de leur grande ingénuité et de leur absence de perspicacité, vis-à-vis de personnes, qui savaient très habilement dissimuler des tendances, au fond révolutionnaires. Mais, ici même, on ne doit pas oublier qu'on se trouvait dans une période de transition et d'obscurité, où beaucoup de choses sont possibles. Rien peut-être n'éclaire mieux l'obscurité de la situation que le fait que, peu avant la fuite et le schisme de Vermigli, Morone et Contarini recommandaient justement cet homme pour prêcher à Modène et y combattre l'hérésie[3]! Lattanzio Tolomei voulait encore, le 11 août 1542, que le Pape désignât Ochino comme prédicateur à Sienne[4]. Même, l'agent romain du cardinal Gonzague reçut de celui-ci, le 22 août 1542, une lettre, où il exprimait l'espoir d'avoir Ochino, pour prédicateur à Mantoue[5]!

[1] Jugement de REUMONT dans *Allgem. Zeitung,* 1882, Beil, n° 46. Nous examinerons plus tard ces soupçons d'un peu plus près.

[2] Comme, en Italie, on a souvent dit que le protestantisme de V. Colonna était certain, il ne nous semble pas superflu de rappeler le jugement par lequel LUZIO (*V. Colonna*, p. 50) conclut sa sérieuse enquête : « Per chiunque sia giudato dal solo criterio della verità storica e no da un qualsiasi preconcetto portigiano il parlare d'un preteso protestantimo della Colonna è assurdo. »

[3] Voy. DITTRICH, *Contarini,* p. 817. On voit par une lettre de Contarini à Lucques datée de Mantoue, 15 mai 1542, combien le Vicarius generalis des Canonici regolari jugea favorablement jusqu'à la fin Vermigli. (Archives d'État à Lucques.)

[4] Voy. Supplément, n° 54. L. Tolomei avait déjà écrit le 20 juin 1542 à Sienne : « Ogni giorno sollicito il rev. S. Croce sopra la expeditione del breve per fra Bernardino. » (Archives d'État à Sienne.)

[5] Voy. la lettre de N. Sernini du 23 août 1542 dans LUZIO, *V. Colonna,* p. 38. Cette lettre de Sernini ainsi qu'une autre du 31 janvier ont été publiées comme encore inédites par SOLMI, *Fuga,* p. 49. Solmi a refait la même chose pour la lettre du 2 septembre qui est imprimée depuis longtemps dans LUZIO, p. 39; p. 69, Solmi imprime un passage d'une lettre de Sernini avec les mots : « poco di heresia » qui n'ont pas de sens, au lieu de « foco » qu'on trouve exactement dans LUZIO, p. 40; p. 78, cette lettre reparaît dans

Dans ces conditions, la chute d'hommes, comme Vermigli et Ochino, si douloureuse qu'elle eût pu être en soi et si déplorable qu'elle ait été pour eux, doit être considérée cependant comme un événement heureux, parce qu'elle apportait enfin de la clarté. On en était arrivé à la crise. Les esprits se séparaient, les oppositions intimes, qui avaient sommeillé jusque-là, éclataient. L'époque de transition, où des éléments foncièrement si divers avaient pu être juxtaposés, s'effondra et avec elle nombre de funestes obscurités. Il devint de plus en plus clair qu'il ne s'agissait plus maintenant de quelques points de vue théologiques et d'erreurs de détail, mais de la question fondamentale, celle de la soumission à la plus haute autorité ecclésiastique. Parmi ceux qui restaient fidèles à la vieille Église, l'accord continua à régner sur la nécessité des réformes ecclésiastiques et chacun était unanime à proclamer, comme Isidoro Clario, évêque de Foligno, le faisait, que si grand que fût le mal, il ne justifiait pas le schisme d'avec la Sainte Communauté de l'Église. « Ne vaut-il pas mieux, déclarait Clario, restaurer ce que l'on a, plutôt que de courir l'aventure incertaine de fonder quelque autre chose? Il ne fallait penser qu'à améliorer la vieille institution et à la purifier de ses fautes [1] ».

A cette direction réformatrice, se reconnurent les nombreux personnages éminents que Paul III appela au collège des cardinaux. Ils voyaient le salut par la réforme dans l'Église et avec l'Église, non en dehors d'elle, ni contre elle. Sur la procédure à suivre contre les novateurs religieux, il y eut longtemps encore de grandes divergences de vues. Comme leur maître Contarini, Pole, Morone et plus long-

Solmi avec la même faute; Solmi, p. 75, publie une lettre du 31 septembre 1542 qui est imprimée dans Luzio et cependant Solmi connaît le travail de Luzio et polémique contre ce chercheur!

[1] Buss, t. I, p. 601-602, et particulièrement Lauchert, dans les *Studien aus Benedictinerorden*, t. XXIX (1908), p. 611-612. Personne ne se plaint plus que le fidèle catholique de l'immoralité chez les personnes ecclésiastiques, dit Ambrogio Catarino dans son *Speculum hæreticorum* (Cracoviae, 1540), mais ce n'est pas un motif pour lui de refuser l'obéissance au chef légitime de l'Église et de se séparer de l'Église.

temps encore qu'eux Sadolet[1] étaient d'avis que le plus de douceur possible, un enseignement amical et charitable, une attitude bienveillante, ramèneraient mieux et plus sûrement les égarés à l'Église. En face d'eux, le parti de la stricte orthodoxie, ayant à sa tête les cardinaux Carafa et Alvarez de Tolède, représentait, surtout depuis l'échec de la dernière tentative d'entente amicale avec les protestants à Ratisbonne, le point de vue opposé, à savoir que, vu la grandeur du danger qui menaçait, presque partout et même en Italie, la pureté de la foi, il fallait prendre les plus vigoureuses mesures de défense et recourir contre les hérétiques à l'emploi rigoureux de la force matérielle, grâce à laquelle, au treizième siècle déjà, l'Église s'était défendue des Vaudois et Cathares. En juillet 1542, Paul III, en se décidant, sous l'impression du danger, qui menaçait de faire perdre à l'Église d'aussi grandes villes que Modène et Lucques, à adopter, par la réorganisation de l'Inquisition[2], ce système de répression, inaugura une époque nouvelle.

La répression seule n'aurait cependant pas conjuré les dangers qui menaçaient l'Église. La réforme du clergé et du peuple ne fut pas moins efficace. En supprimant les défauts de l'Église, on supprimait une des causes principales du schisme. Paul III continua à donner son attention à cette difficile entreprise. Ses grands successeurs, qui étaient remplis de l'esprit de la réforme catholique, réussirent enfin à la terminer heureusement.

[1] Sadolet, qui était allé si loin dans sa douceur et sa bienveillance envers Mélanchthon, ne récolta en récompense que d'amers chagrins (voy. KAWERAU, *Die Versuche, Melanchthon*, etc., p. 48). Calvin, lui aussi, dans sa réponse à l'appel de Sadolet aux Genevois pour les ramener à l'Église, le repoussa non moins durement (voy. *Korp. Ref.* t. XXXIII, p. 368, 383). On ignore si ce fut la cause de son changement d'attitude. Il est certain qu'en 1545, il approuva la répression sanglante des Vaudois. (Voy. *Herzogs Realenzykl.*, t. XVII, p. 3, 331.)

[2] Voy. là-dessus, plus loin, chap. XIV.

CHAPITRE VI

CONTINUATION DE LA RÉFORME CATHOLIQUE PAR PAUL III ET LES ÉVÊQUES ITALIENS. — ACTIVITÉ DES THÉATINS, BARNABITES, URSULINES, FRÈRES DE LA MISÉRICORDE ET CAPUCINS.

Le plus difficile, pour un gouvernement engagé dans une mauvaise voie, c'est de l'en faire sortir et de le remettre en bon chemin. Paul III en avait fait l'expérience, lorsque, convaincu de la nécessité d'améliorer profondément l'Église, il avait tenté ses travaux de réforme, qu'il avait entrepris immédiatement après son élection et poursuivi, pendant dix longues années, avant la réunion du Concile, qui permit enfin la reconstruction complète et l'établissement définitif de ces règlements. Les efforts du Pape, qui embrassaient les objets les plus vastes et qui ne furent cependant pas couronnés d'un succès bien décisif, concernaient, en dehors du renouvellement du collège des cardinaux, d'une part, la réforme de la Curie romaine, d'autre part, le devoir de résidence pour les évêques et pour tout le clergé chargé du soin des âmes[1]. De plus, Paul III avait encore songé, sur d'autres points, à poursuivre une réforme catholique efficace : par de nombreuses ordonnances particulières, il s'efforça d'obtenir une amélioration du clergé régulier et séculier, souvent profondément corrompu. Cette activité mérite d'autant plus d'éloges, qu'elle a passé jusqu'à nos jours entièrement inaperçue et que nous ne la connaissons que par des sources en grande partie encore inédites.

[1] Voy. plus haut.

Les ordonnances particulières de réforme commencent immédiatement après le couronnement de Paul III[1] et embrassent, à partir de 1535, un champ très étendu. Elles s'adressent surtout au clergé italien, notamment aux anciens ordres religieux, dont la profonde corruption et la résistance opiniâtre exigeaient, pour être vaincues, des mesures souvent renouvelées. Un grand nombre de ces ordonnances concernent aussi l'Espagne et le Portugal[2]. Pendant les années suivantes, au cours de son long pontificat, Paul III s'occupa infatigablement de la réforme du clergé. Avant tout, il fit rétablir la discipline des couvents. On est surpris de voir, en particulier, à combien de reprises il fallut attaquer des abus dans les couvents de femmes. Parmi les cinquante et un volumes de ses brefs, il y en a très peu qui ne contiennent pas des ordonnances de réforme; pour maintes années, par exemple 1539, 1540 et 1542, un décret succède à l'autre. Presque tous concernent les territoires romains; les autres pays étaient plus difficiles à toucher : les troubles schismatiques y rendaient impossible toute entreprise de réforme pacifique[3]. Les ordonnances réformatrices de Paul III durent agir le plus profondément et le plus efficacement, là où elles concordaient avec la pensée d'hommes remplis du même zèle austère. Parmi ceux-là, se détache la figure auguste de Giberti, le distingué évêque de Vérone.

Le lumineux exemple d'infatigable dévouement pastoral, que Giberti avait donné, dès le temps de Clément, au milieu de la profonde déchéance de l'épiscopat italien[4], dura jusqu'à sa mort. Malgré les énormes difficultés, que lui suscitèrent quelques couvents et en particulier le chapitre de la cathédrale de Vérone[5], on put considérer son œuvre de réforme

[1] Voy. au supplément, n° 85, d'après les *Min. brev.* (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. au supplément, n° 85.

[3] *Ibid.*, n° 85.

[4] Voy. nos détails livre IV. Sur la décadence de l'épiscopat, voy. TACCHI-VENTURI, t. I, p. 159.

[5] A côté des sources citées par nous livre IV, voy. encore *N. Arch. Veneto*, t. VII (1904), p. 250, 257, 264, et *Atti d. Ist. veneto*, t. XV

comme réussie, lorsque Giberti, en 1542, envoya le recueil de tous ses décrets à Paul III, pour qu'il les approuvât, ce que celui-ci fit publiquement, avec une grande gratitude, le 25 mai [1]. Les ordonnances de l'éminent évêque traitaient, de la façon la plus approfondie, de la dignité de vie, de l'habit et de toute la conduite des prêtres, de la digne célébration du service de Dieu, en particulier de la Sainte Messe, du fécond usage de la prédication, du devoir de dénoncer les hérésies, de l'administration et de la dispensation des sacrements, du soin des églises, des abus des indulgences, des cas réservés, des processions, du mariage, de la gestion et du transfert des revenus ecclésiastiques, des punitions encourues par les prêtres et les religieux, bref de presque toutes les questions ecclésiastiques, au point de vue d'une réforme catholique [2]. Ce recueil est, pour la réforme, un document de très grande importance. Giberti le fit imprimer, afin que tous les prêtres pussent l'utiliser et l'étudier comme un manuel.

Ces magistrales ordonnances servirent plus tard de modèle à des évêques zélés pour le salut des âmes et particulièrement à saint Charles Borromée; le Concile de Trente en reproduisit presque mot à mot maintes prescriptions [3]. Paul III soutint l'œuvre de réforme de Giberti, qu'il nomma, dès 1536, *legatus natus* [4]. Son chagrin, comme celui de tous les partisans d'une amélioration de l'Église, fut grand, lorsque l'excellent pasteur mourut, le 29 décembre 1543. « Notre évêque a vécu et est mort comme un saint », disait le carmélite Angelo Castiglione. Le Pape parla, en consistoire, de la grave perte faite. On célébra en vers et en prose le défunt, comme le restaurateur de la discipline ecclésiastique, comme un modèle de bon

(1905-06), p. 210, 227. Sur le couvent de Sainte-Madeleine où Giberti rencontra pendant dix ans les plus grandes difficultés, voy. Dittrich dans *Histor. Jahrb.*, t. VII, p. 38, 266, et Pighi, *Giberti*, p. 95.

[1] *Opera* Giberti, p. xcix.

[2] *Ibid.*, p. 153; voy. Pighi, p. 107.

[3] Voy. Dittrich dans *Histor. Jahrb.*, t. VII, p. 49.

[4] Document daté de Rome 1536 ult. Junii, dans *Cod.* dccccxxxiii, p. 258 de la Bibliothèque du Chapitre de Vérone.

pasteur, comme un sujet à imiter pour les évêques[1]. Il méritait ces éloges, dès le temps de Clément VII et plus encore pendant le pontificat de Paul III. Parmi ceux à qui l'influence de Giberti communiqua l'esprit réformateur, il faut signaler surtout le cardinal Ercole Gonzaga, qu'il soutint de ses conseils et de son concours, dans la réforme de son diocèse de Mantoue[2].

Hercule Gonzague[3], né, en 1505, du marquis Francesco et de la célèbre Isabelle d'Este, appartenait par sa culture à la belle époque de la Renaissance italienne, à laquelle il paya son tribut pendant sa jeunesse[4]. Administrateur de l'évêché de Mantoue, dès 1520, sept ans plus tard cardinal, il se tourna ensuite vers l'austérité. Hercule entra en étroites relations avec Giberti, Carafa, Contarini et d'autres chefs de la Réforme catholique, dont il fut un partisan convaincu. A la suite de sa brouille avec Paul III, provoquée surtout par des différends d'intérêts, le cardinal résida presque constamment à Mantoue, où déjà son prédécesseur, le cardinal Sigismond, avait essayé de porter remède à la corruption du clergé. Hercule procéda avec énergie et succès; en 1540, lorsque son frère Frédéric mourut, laissant après lui un héritier en bas âge, il eut à prendre en main la régence. Sévère comme souverain séculier, Hercule l'était encore plus comme pasteur spirituel. Avec un balai de fer, il nettoya son évêché, où régnaient les pires abus, notamment dans les couvents. Pour exécuter son œuvre de réforme, il ordonna, à l'exemple de Giberti, dès le commencement de 1534, une visite attentive des églises de Mantoue, et dans chaque paroisse, il fit inter-

[1] Voy. DITTRICH : « Fu a noi, lit-on dans *Annali d. P. Teatini di Venezia*, acerba una tale perdita, assai grave alla sua città e gravissima a tutta la chiesa, attesochè in lui si vedeva tolto un prelato di grande esemplarità, di singolare dottrina, di ardente zelo e che tanto aveva travagliato per la riforma del clero e per mantenere inconcussi ed incontaminati i dogmi delle catholica credenza, vescovo in vero degno d'immortale memoria. » (Archives générales de l'Ordre des Théatins, à Rome.)

[2] « Addens calcaria sponte currenti », dit CORTESE (*Opera*, t. I, p. 137.)

[3] Voy. SUSTA, t. I, p. XLII.

[4] Voy. la lettre du cardinal Sigismondo au margrave de Mantoue, datée de Rome, 12 février 1513 (Archives Gonzague de Mantoue).

roger les bourgeois les plus éminents sur la réputation, le genre de vie des ecclésiastiques et sur la façon dont ils remplissaient leurs devoirs. La commission alla de paroisse en paroisse et fit partout un rapport sur ce qui s'y passait [1]. Hercule veilla, avec le plus grand zèle, à l'exécution des règlements nécessaires de réforme [2]. Ces inspections de toutes les localités du diocèse furent répétées, plus tard, dans des délais déterminés. De la sorte, l'état ecclésiastique se trouva notablement amélioré [3]. Des constitutions furent aussi édictées sur le modèle de celles de Giberti [4]. Malgré sa largeur de cœur, l'ancien élève de Pomponazzi, Hercule, sévit avec une extrême rigueur contre les hérésies [5]. Contarini prit part aussi bien à la réforme de Mantoue qu'à celle de Vérone [6]. Dans le diocèse de Bellune, que Paul III lui avait confié, le 23 octobre 1536, le cardinal procéda entièrement, dans l'esprit de son magistral écrit de jeunesse, sur les devoirs d'un évêque. Rappelé à la Curie, il ne put d'abord agir qu'indirectement, mais dans l'été de 1538, il mit personnellement la main à la destruction des abus nombreux qui s'étaient introduits dans le ressort de Bellune. Son représentant,

[1] Voy. les Informationes de qualitate, vita et moribus rector. parochial sive ab eis substitutor., receptæ et habitæ de mandato Card. Mant.

[2] Ceci ressort de la lettre du cardinal au duc de Mantoue, datée de Rome, 13 juillet 1536 (Archives Gonzague de Mantoue); voy. la lettre du 16 juin 1536 dans *Quellen und Forschungen*, t. II, p. 169.

[3] « Anno 1544 omnes sunt confessi et communicati de anno præsenti nullo excepto. Duo societates. Sub dicta parochia nullus est blasphemator publicus, nullus fenerator nec concubinarius nec superstitiosus (Archives du Chapitre de Mantoue). *Ibid.*, le fragment d'une visite de 1540 et de 1542. Sur la réforme des couvents, beaucoup de documents dans Archives Gonzague de Mantoue. (Voy. particulièrement la lettre du cardinal au duc datée de Rome 26 octobre 1636). Voy. plus loin *Quellen und Forschungen; N. Archivio Veneto*, t. VII, p. 264, 269, et la lettre du cardinal au cardinal Cervini datée de Mantoue, 23 décembre 1537, dans *Cod. Barb. lat.*, 57, 89, p. 82, de Bibliothèque Vaticane; *ibid*, p. 129.

[4] Un exemplaire de *Constituzioni del Card. Ercole,* dans Archives du Chapitre de Mantoue.

[5] Voy. Davari dans *Arch. stor. Lomb.*, t. VI, p. 581; Luzio, *V. Colonna*, p. 43, n° 2; *Giorn. d. letter. Ital.*, t. XXIV, p. 452; t. XL, p. 325.

[6] Voy. Dittrich, *Contarini,* p. 398, 406, et *Quellen und Forschungen*, t. II, p. 163, 165, 185, 196, 206.

l'excellent Girolamo Negri, d'un caractère partout ailleurs si doux, sut faire preuve d'une extrême sévérité, notamment à l'égard des ecclésiastiques de mauvaises mœurs [1].

De la même manière agirent, appuyés par Paul III, des évêques comme le successeur de Giberti, Pietro Lippomanno, Marco Girolamo Vida, à Albe [2]. Fabio Vigili, à Spolète [3], Isidoro Clario, à Foligno [4], Ferdinando Pandolfini, à Troja [5], etc.; enfin les cardinaux Aleander, à Brindisi [6], Bernard Cles, à Trente [7], Francesco Cornaro, à Brescia [8], Francesco Pisani, à Padoue et à Trévise [9], Carpi, à Faenza et Nocera [10], Sadolet, à Carpentras [11], Carafa à Chieti [12], Doria à Gênes [13], Marcello Cervini, à Reggio [14], Morone, à Modène et en qualité de légat de Bologne [15]. Déjà Contarini avait pu constater péniblement,

[1] DITTRICH, p. 411, et *Histor. Jahrb.*, t. VII, p. 271.

[2] Voy. *Arch. stor. Lomb.*, 1894, p. 24; 1898, p. 197; *Giorn. d. lett. Ital.*, t. IV, p. 110; t. LI, p. 232.

[3] Voy. TIRABOSCHI, t. VII, p. 3, 183.

[4] Voy. FALOCI PULIGNANI, S. FELIZIANO, Foligno, 1903, p. 59, 91, 198, et plus haut.

[5] Voy. *La Cronica* dans *Rev. bibl.*, t. XVII, p. 76.

[6] Voy. TACCHI VENTURI, t. I, p. 79.

[7] Outre PACQUIER, ALEANDER, p. 356. Voy. la lettre de Dominique de Mussi datée de Brindisi, 20 mars 1533. (*Lett. d. prince*, t. VIII, p. 36, 44. (Archives secrètes papales) et surtout Ant. DE BECCARIIS, « ep scodren, vic. card. H. Aleandri in archiep. Brundus. institutio et præcepta quædam christiana suis gregibus ». (CAPPONI, XXIII, 187-202 (Bibliothèque nationale de Florence).

[8] Voy. GRADONICUS, *Pontif. Brix.*, p. 362. Voy. le bref au cardinal Cornaro du 6 décembre 1542 (*Arm.* 41, t. XXV, n° 926 (Archives secrètes papales). Cornaro avait entrepris dès 1532, une visite de son diocèse (Voy. sa lettre à Clément VII du 26 août 1532, *ibid*; *Lett. d. prince*, t. VII, p. 303.)

[9] Voy. le bref du 14 juin 1539 qui lui est adressé (*Arm.*, 41, t. XIII, n° 629 (Archives secrètes papales), et le supplément n° 85.

[10] Au sujet de FAENZA, voy. le bref du 27 janvier 1540 qui lui est adressé (*Arm.* 41, t. XVI, n° 66. (Archives secrètes papales). Sur la réforme des couvents à Nocera, voy. la lettre de CARPI du 13 novembre 1542 dans *Cod. Vat.*, t. IV, p. 105, 180, de la Bibliothèque Vaticane.

[11] Voy. plus haut chap. II.

[12] Voy. BROMATO, t. II, p. 20, 24, 37.

[13] Voy. SOLMI, *Fuga*, p. 30.

[14] Voy. supplément n° 65[a].

[15] Voy. TACCHI VENTURI, t. I, p. 88; la monographie de Bernabei. Voy. supplément n° 65.

que ses fonctions de cardinal le retenaient à Rome, et c'est pourquoi il n'avait accepté qu'avec répugnance l'évêché de Bellune. Dans la suite, les représentants de la discipline rigoureuse, à Rome, insistèrent de plus en plus pour qu'on cessât d'accorder des évêchés aux cardinaux.

Paul III édicta, au printemps de 1547, une constitution dans ce sens, enjoignant aux cardinaux d'avoir à renoncer à leurs évêchés, sauf un, dans un délai déterminé [1]. Tous les membres du Sacré Collège obéirent, à l'exception des Français, qui se trouvaient dans des conditions spéciales, peu favorables à la dignité de vie, conditions que le Pape s'efforçait de faire disparaître [2].

En dehors des évêques italiens zélés pour la réforme, il faut encore nommer un général d'ordre : Girolamo Seripando [3].

Grand par la façon dont il savait découvrir les hommes nécessaires, Paul III avait nommé prieur-général des Augustins, ce Napolitain, éminent comme prédicateur, théologien, cicéronien, helléniste et surtout comme partisan d'une réforme catholique [4]. Les amis de la réforme dans son ordre

[1] Voy. *Acta consist. cancell.*, t. V, p. 14, et *Castel s. Angelo* A, p. 18; Ordo, p. 16, n° 1, f° 10 (Archives secrètes papales). Voy. Pallavicini, t. I, p. 9, chap. ii; Theiner, *Acta*, t. I, p. 454; Merkle, t. I, p. 135; *Corp. dipl. Port.*, t. VII, p. 268; Druffel, *Akten*, t. I, 115, 191.

[2] Ce qui est dit ci-dessus l'est d'après la lettre à François Ier du 8 mars 1549 jusque-là inconnue. *Arm.* 41., t. XXXXV, n° 155 (Archives secrètes papales.)

[3] Quoique la Bibliothèque nationale de Naples (voy. Calenzio, *Docum.*, p. 353), la Bibliothèque Vaticane, la Hof Bibliothèque de Vienne (voy. Susta, t. I, p. lxiii; Merkle, t. I et II) et les Archives générales des Augusins à Rome contiennent une foule de matériaux pour une biographie de Seripando, celle-ci n'est pas encore faite. Le *Diarium* de Seripando est à Naples, il n'a pas été très exactement publié par Calenzio; sa correspondance avec Hoffmeister a été donnée par Paulus, p. 395, d'après les Archives de l'ordre. Voy. encore Ciaconius, t. I, p. 905; Cardella, t. V, p. 7; Ossinger, *Bibl. August.*, p. 836; Tiraboschi, t. VIII, p. 266; Susta, t. I, p. lvii; N. Crusenii pars tertia monasterii Augustin. c. addit. Lanteri, t. I, Vallisoleti, 1890, p. 105, 604. Je n'ai pas pu avoir Fr. Linciuti, *Della vita e delle opere di G. Seripando* (1862).

[4] Voy. le document du 12 décembre 1538 dans *Registrum G. Seripandi*, t. XVIII (Archives générales de l'Ordre des Augustins à Rome).

conçurent aussitôt les plus grandes espérances[1]. En effet, Seripando débuta immédiatement par des mesures opportunes[2]. Avant la réunion à Naples, en mai 1539, du chapitre général, Paul III lui adressa, ainsi qu'aux définiteurs des Ermites augustins, un bref dans lequel, déclarant qu'une de ses principales préoccupations était la restauration des ordres mendiants, il commandait, sous peine d'excommunication, de purifier l'ordre de tous ses éléments luthériens et d'en restaurer l'antique sainteté par une réforme à fond[3]. Seripando fut élu général par le chapitre et il en remplit les fonctions pendant douze ans. Il se mit avec la plus grande énergie au difficile ouvrage de régénérer son ordre si profondément déchu. Non content des sérieuses admonestations écrites, qu'il adressait de tous les côtés, il se résolut bientôt à visiter personnellement et à réformer toutes les maisons des Ermites augustins[4]. Il commença par l'Italie, et dans l'automne de 1539, par le royaume de Naples, puis par Rome, Sienne, Florence, Pérouse, Fermo, Recanati, Ancône, Fano, Pesaro, Rimini, Cesène, Bologne, enfin Padoue et Venise. Partout il procéda avec la plus grande sévérité[5]. Il mit aussi à profit son voyage, pour prêcher partout. Le 19 mai 1540, il put écrire, de Venise, qu'il avait visité tous les établissements de l'Italie, à l'exception de la Lombardie et qu'il songeait maintenant à se rendre en France[6]. Fortement soutenu par Paul III[7], il exécuta ce projet. De l'automne de 1540 au

[1] Voy. la lettre de Fra Nicola de Trente à Seripando, datée de Trente, janvier 1539 (Bibliothèque nationale de Naples, XIII, AA, p. 47).

[2] Voy. ses lettres des 2 et 9 février, des 24 et 26 mars 1539 (Archives générales de l'Ordre des Augustins, à Rome.)

[3] Bref du 6 avril 1539. *Arm.* 41, t. XIII, n° 343 (Archives secrètes papales).

[4] Le *Registrum Seripandi*, XVIII (1538-1540); XIX (1540-1542); XX (1542-1544); XXI (1544-1546); XXII (1546-1548); XXIII (1548-1550). (Archives générales de l'Ordre des Augustins, à Rome), que j'ai utilisé, est bien plus détaillé que le *Diarium* dans Calenzio (*Docum.*, p. 353.)

[5] « Cavendum nobis est non modo a malo, sed a quavis vel levissima mali suspitione », écrit-il le 14 octobre 1538 au provincial d'Apulie. *Registrum Seripandi*, XVII.

[6] Lettre au provincial de France, *ibid.*

[7] Voy. l'ordonnance de Paul III contre les « vagantes (apostati) » du 22 fé-

printemps de 1541, il visita les maisons en France, puis celle d'Espagne et de Portugal. Ce ne fut qu'en février 1542 que l'infatigable réformateur rentra en Italie; à Pâques, il officia à Rome; de là, il lança une lettre d'avis à la province italienne, pour recommander la stricte observation de la Réforme [1]. Seripando, par la suite, donna surtout ses soins à la maison de Venise; nulle part, ses salutaires ordonnances ne rencontrèrent plus de résistance que là [2]. La pénétration d'éléments luthériens souleva encore plus de troubles, particulièrement dans la province lombarde de l'ordre [3]. Pour obvier à ce danger et poursuivre l'œuvre de réforme, un nouveau chapitre général fut réuni à Rome, en mai 1543, sur l'ordre de Paul III [4].

Après cette assemblée, où l'on prit des arrêtés particulièrement nets sur les prédicateurs et où la revision des règles de l'Ordre fut entreprise [5], Seripando continua à déployer la même activité pour la réforme de son Ordre; il chercha, en même temps, à le purifier, par le fer et par le feu, de tous ses éléments luthériens [6], toujours avec l'appui de Paul III [7]. Lorsque, plus tard, Seripando fut appelé à prendre part aux délibérations du Concile, le Pape veilla à ce que l'œuvre de réforme ne fût pas interrompue [8].

vrier 1540 (*Registr.*, t. XVIII, p. 145); voy. *ibid.* (Bolle) une autre ordonnance pareille de Paul III du 8 septembre 1540. La désignation de Seripando comme commissaire apostolique dans tout l'ordre *citra et ultra montes* du 10 juin 1540 dans *Arm.* 41, t. XVII, n° 544, des Archives secrètes papales, t. XX, n° 264. La bulle au roi de Portugal (23 mars 1541), *ibid.*, pour appuyer Seripando.

[1] Lettre du 27 avril 1542. *Registr.*, XIX.

[2] Voy. la lettre au couvent de Venise du 26 juillet 1542.

[3] Voy. la lettre du 24 février 1542.

[4] Voy. le bref du 30 mars 1543 dans Raynald, 1543, n° 58, et celui du 18 avril 1543. *Registr.*, XX.

[5] Voy. Paulus, *Hoffmeister*, p. 167.

[6] Voy. au supplément n° 64 la lettre du 26 mars 1544. Voy. aussi le regard en arrière que Seripando jette sur son activité dans lettre du 1er février 1548. *Registr.*, XXII, p. 148.

[7] Voy. les brefs du 7 avril 1541, du 26 juin 1542 et (s. d.) 1544. *Arm.* 1, t. XXIV, n° 310; t. XXI, n° 333; t. XXI, f° 356 (Archives secrètes papales).

[8] Brefs de mars 1546. (Archives générales de l'Ordre des Augustins de Rome. (Bolle.)

Paul III soutint de la même manière la réforme d'autres ordres, particulièrement celui des Dominicains[1]. Par deux fois, en 1543 et 1547, une visite de tout l'Ordre fut prescrite et surveillée par le Pape[2]. Dans cet Ordre, comme dans les autres, c'étaient, d'un côté, les prédicateurs imprudents ou entachés d'hérésie qui causaient des soucis continuels[3], de l'autre, c'était le désordre amené par les moines vagabonds et qui résistaient à toutes les ordonnances[4].

Les efforts incessants de Paul III, de Seripando et des évêques italiens, préoccupés d'améliorer les anciennes congrégations, montrent mieux que tout le reste combien ces instituts, rongés par la corruption du monde, étaient peu en état de répondre à leur destination primitive[5]. Dans ces conditions, il apparaît providentiel que l'Église ait prouvé sa vigueur et son éternelle jeunesse par une série de nouvelles fondations, qui, avec la bénédiction et l'appui du Siège apostolique, amenèrent une rénovation religieuse intérieure profonde du monde catholique et lui infusèrent miraculeusement une vie nouvelle et une nouvelle force.

Déjà, en dehors de la poussée produite par la crise protestante et sans relation avec elle, Clément VII avait vu s'élever en Italie des associations de clercs réguliers ou prêtres réformés, comme le peuple les appelait, qui, indépendamment de l'exemple d'une vie véritablement évangélique et d'une

[1] Relativement à la congrégation de Melida, fondée sur l'ordre du Pape, voy. *Katolik*, 1860, t, I, 209.

[2] Voy. les brefs au général du 27 octobre 1543 et du 25 juin 1547. *Arm.* p. 41, XXVIII, n° 589; XXXIX, n° 545 (Archives secrètes papales).

[3] Voy. les ordonnances papales du 30 mars 1543 dans Fontana, *Docum.*, p. 390.

[4] Une ordonnance adressée à tous les évêques contre les « frates vagantes sine facultate superiorum » du 1er avril 1546 dans Wadding, t. XVIII, p. 410, *ibid*, p. 430, et Bull, t. VI, p. 380, l'ordonnance contre certains Franciscains conventuels vagabonds du 7 janvier 1548. Voy. l'écrit assez rare de Franciscus Turrensis : « In monachos apostatas; Romae, 1549 ».

[5] Sur la corruption dans les couvents italiens d'hommes et de femmes, voy. les indications données par Tacchi Venturi, t. I, p. 43, 51, 143. La lettre de Sebastian del Piombo à l'Arétin du 4 décembre 1531, dans Guhl, t. I, p. 230, montre combien le monachisme était méprisé très souvent par la faute même des moines.

soumission entière au Saint-Siège, se proposaient des buts pratiques : souci intense des âmes, prédication, soins aux malades et aux œuvres de charité chrétienne [1]. C'est un des grands mérites de Paul III d'avoir pleinement compris l'importance des devoirs imposés à la papauté par les événements et d'avoir donné sa faveur et son appui à ces créations nouvelles.

La plus ancienne de ces nouvelles fondations, l'Ordre des Théatins, qui était sorti de l' « Oratoire romain de l'Amour de Dieu », possédait alors encore son initiateur, le saint Gaëtan de Thiene, et son associé, Gian Petro Carafa. Le premier dirigeait l'établissement de Naples, pendant que Bonifazio da Colle était à la tête de celui de Venise [2].

La direction effective de l'Ordre avait été jusque-là dans les mains de Carafa ; craignant une dispersion de forces, il ne donna qu'à contre-cœur son adhésion à la fondation de l'établissement de Naples. Lorsqu'en 1535, Paul III exprima le désir de voir les Théatins rétablir à Rome leur maison détruite par le sac et de voir Carafa lui-même venir dans la Ville éternelle, l'invitation fut loin de le réjouir. Il appréhendait fort de rentrer dans les agitations de la Curie : il aurait bien préféré continuer à mener, à Venise, près de ses Théatins, une existence retirée et à se consacrer au service des hôpitaux, auxquels il se dévouait avec un héroïque esprit de sacrifice. Il lui fallut cependant céder enfin aux instances répétées et de plus en plus pressantes du Pape. Le 27 septembre 1536, il partit pour Rome, avec trois pères et deux frères lais ; il laissait à Venise, comme vicaire, Giovanni-Bernardino Scoto [3]. Ce que redoutait Carafa, arriva : le Pape

[1] L'affirmation donnée ici que l' « Oratoire de l'amour Divin » ne naquit pas sous l'influence du schisme luthérien est confirmée par une trouvaille de TACCHI VENTURI (t. I, p. 407), de laquelle il ressort que le premier de ces Oratoires existait à Gênes dès 1497.

[2] Son élection eut lieu au chapitre général en septembre 1534 et fut confirmée un an après. Voy. *Annales Venetæ domus* et *Annales Neapolit. domus.* (Archives générales de l'Ordre des Théatins à Rome.)

[3] Voy. l'extrait du *Diario de Gregorio Marini Veneziano* (autrefois aux archives de S. Silvestre à Rome, maintenant aux Archives générales de l'Ordre des Théatins à Rome) et BROMATO, t. I, p. 274, 282.

le retint à Rome et même lui donna la pourpre, le 22 décembre. Carafa avait résisté jusqu'au dernier moment; il en tomba même malade. Sa cellule du couvent des Dominicains de la Minerve, où il avait pris logement, était si pauvre qu'il y manquait même une table; il fit donc pendre à un clou de la muraille la barrette de cardinal, qu'on lui avait envoyée. Gaëtan de Thiene, qui était venu à Rome, pour le chapitre général, qui y devait être tenu, fut d'avis, dans sa simplicité, que Carafa devait refuser cette dignité. Celui-ci fit donc comprendre que contre la volonté formelle du Pape toute résistance était inutile. « Je me suis résigné, écrivait-il à sa sœur Maria, dominicaine à Naples, à courber la tête sous le joug[1]. »

Quoique Carafa, comme cardinal, continuât à prendre le plus vif intérêt à tout ce qui touchait les Théatins, cependant la direction supérieure de l'Ordre passa dès lors à Gaëtan de Thiene, qui était alors à la tête de la maison de Naples et y restait toujours, malgré son renoncement, l'homme éminent vers lequel tous regardaient, pleins de respect et de soumission volontaire[2]. Plein d'un zèle enflammé pour le salut des âmes, Gaëtan ne se lassait pas de prêcher, de confesser, de visiter les malades et les condamnés à mort. Ses conférences aux ecclésiatiques, auxquels il ne cessait de répéter que le sacerdoce n'était pas un état de paix et de paresse, produisaient généralement les plus grands fruits. Il se dévouait avec une affection toute particulière à la direction du couvent des Dominicaines de la Sagesse, à la tête desquelles était Marie, sœur de Carafa[3]. Au printemps de 1538, Gaëtan réussit à obtenir, avec l'église Saint-Paul, qui devait être un jour son tombeau, un temple dont la superficie et la position, au cœur de la ville, lui permirent ainsi qu'à ses com-

[1] Voy. Card. Ant. Carafa, *Apologia alla relat. del Navagero* (Bibliothèque nationale de Naples, t. X, f° 55, p. 4); Caracciolo, *Vita di Paolo IV lib.*, 2 c., 11, 12 (Bibl. Casanat à Rome); Bromato, t. I, p. 286.

[2] Voy. Zinelli, *Mem. stor. Venezia*, 1753, p. 110; Silos, t. I, p. 161, 290.

[3] Paul III confirmait l'élection par le bref du 28 mai 1537. Copie dans les Archives générales de l'Ordre des Théatins à Rome.

pagnons de faire rayonner leur activité dans Naples. Le service de Dieu fut célébré à Saint-Paul, de la façon la plus solennelle, en observant toutefois certaines particularités ; c'est ainsi que des deux côtés de l'autel des voiles furent placés, pour permettre aux prêtres de n'être pas distraits pendant leurs prières au chœur. Dans l'église même, les hommes et les femmes furent séparés. Les pierres tumulaires furent éloignées de l'église, qui devint un modèle de propreté et de bonne tenue. Tandis qu'ailleurs, dans les églises d'alors, conformément aux mauvaises habitudes de la Renaissance, on se tenait fort irrespectueusement, on dit qu'à Saint-Paul le peuple observait le plus rigoureux silence. Ce ne dut pas être une petite affaire que d'obtenir cela des mobiles et vifs Napolitains [1]. Par contre, le peuple accepta avec enthousiasme que Gaëtan remît en vogue l'usage, qui remontait à saint François, de dresser des crèches dans les églises, à la messe de minuit [2].

La vigilance de Gaëtan et de son compagnon Marinon découvrit, en 1539, le germe d'hérésie, importé à Naples par Juan Valdès et propagé par le capucin Ochino, dans ses prédications, mais cette fois il ne réussit pas dans les mesures qu'il prit contre ce danger [3].

Gaëtan, de 1540 à 1543, déploya la même activité qu'à

[1] Voy. SILOS, t. I, p. 201, 206; LÜBEN, p. 190; MAULDE-LA-CLAVIÈRE, p. 140. Voy. aussi TACCHI VENTURI, t. I. p. 123. Voy. GAVANTI, *Merati*, *Thes. s. rituum*, t. I, p. 2, 1. La « Concessione della casa e chiesa di S. Paolo fatta alli Theatini di Napoli dal. Card. Vinc. Carafa » est datée du 3 avril 1538. Dans le second document pour le « præpositus » des Théâtres à Naples, on lit : « Cum, sicut accepimus, vos proprium non habeatis, sed de elemosinarum oblationibus Christifidelium vivatis, adeo exemplaris vitae exercitio et divinorum officiorum celebrationi salubribusque monitis intenti hucusque existatis, ut merito totius civitatis nobilium et civium benevolentiam consequuti fueritis et ex vestrum religiosa vita et doctrina nobiles et cives ipsi non parvam spiritualem consolationem suscipiant, locum tamen in prefata civitate, in quo iuxta ipsius congreg. instituta altissimo in eius beneplacitis famulando habitare possitis non habeatis » : etc. (Archives générales de l'Ordre des Théatins, à Rome.)

[2] Voy. MAULDE-LA-CLAVIÈRE, p. 129.

[3] Voy. CARACCIOLO, *Vita di Paolo IV* (Bibl. Casanat. à Rome). Voy. BENRATH, *Ochino*, p. 68; SILOS, t. I, p. 222.

Naples, comme administrateur de la maison de Venise. Là aussi, il veilla particulièrement à ce que le service de Dieu fût rempli d'une façon exemplaire et il exhorta les fidèles à la fréquente communion. Au début de 1541, à la prière de son ami Giberti, il prêcha, à Vérone, une mission dont les fruits furent abondants[1]. L'année suivante, il revint à la charge contre Ochino, qui, comme en 1539, prêchait maintenant les jours de fête à Venise et entraînait beaucoup de monde; cette fois encore cependant il n'atteignit pas son but, qui était l'éloignement de cet hérétique dangereux[2].

Gaëtan passa les dernières années de sa vie à Naples, infatigable dans l'exercice d'œuvres de charité spirituelle et temporelle. En juillet 1545, il visita Rome, où il s'entretint avec le fondateur de la Compagnie de Jésus. En mai 1549, il revint encore dans la Ville éternelle, pour y assister au chapitre de son Ordre, qui fut tenu dans l'habitation de Carafa. Le chapitre avait à prendre une importante décision. La Congrégation des Somasques, fondée par Girolamo Miani[3], avec le concours de Carafa, opérait, à Venise et à Milan, des merveilles spirituelles dans ses orphelinats et ses maisons de filles repenties; elle avait obtenu, le 5 juillet 1540, la confirmation de ses statuts par Paul III et maintenant elle venait d'exprimer le désir de se placer, avec ses institutions, sous la direction des Théatins. Le Pape transmit l'affaire à Carafa, qui, après avoir soigneusement pesé le pour et le contre, se prononça pour l'acceptation de la requête. Paul III et le chapitre de l'Ordre agréèrent la réunion[4].

Le 7 août de cette même année 1547, Gaëtan mourait en odeur de sainteté, au milieu des troubles qu'avait soulevés la

[1] Voy. MAULDE-LA-CLAVIÈRE, p. 144.

[2] Voy. plus haut.

[3] BULL, t. VI, p. 285. Sur un jeune disciple de Miani, voy PALTRINIERI, *Vita di Primo del Conte Milanese della congreg. Somasca*, Roma, 1805.

[4] Voy. CARACCIOLO; SILOS, t. I, 249, 256; BROMATO, t. II, p. 1057. L'approbation papale datée du 8 octobre 1546 dans Archives générales de l'Ordre des Théatins à Rome; *ibid.*, copie des *Acta capit. general.*, a. 1547. Le copiste remarque : « Acta integra comitiorum anni 1547 b. Gaetani manu subscripta in epistola ad patres venetos in nostro S. Silvestri archivio invenimus. »

tentative d'introduire à Naples l'Inquisition espagnole. Avant d'expirer, il exhorta ses compagnons à avoir une ferme confiance en la Providence, car c'était par elle que leur congrégation s'était élevée. Il les pria, en même temps, d'être reconnaissants envers leurs bienfaiteurs, de veiller soigneusement à l'ornement de la maison de Dieu, et d'aimer le prochain et surtout les malades. Il offrit sa vie en sacrifice pour la ville de Naples, en priant Dieu de la garder dans la foi catholique [1]. La direction de l'Ordre passa alors à Bonifazio da Colle, qui ne l'avait jamais quitté depuis la fondation, le 28 septembre 1524. L'Anglais Thomas Goldwell fut le premier adhérent non italien, admis dans l'Ordre des Théatins, en novembre 1548, à Naples [2].

Les membres de la Congrégation de Gaëtan, qui, d'après les intentions de son fondateur, devaient servir de modèle aux ecclésiastiques dans le soin des âmes et être immédiatement soumis au Saint-Siège, s'appelaient alors officiellement les Clercs réguliers. On les nommait encore du nom de leurs maisons, prêtres de Saint-Paul, à Naples, prêtres de S. Niccolo da Tolentino, à Venise [3]. Le peuple les désignait tantôt sous la dénomination générale de prêtres rèformés [4], tantôt sous celle de Théatins ou de Chiétins, à cause de l'évêché de leur co-fondateur, Carafa. Cette dernière désignation, qu'on donnait souvent par ironie à tous les amis de Carafa et principalement aux partisans de la Réforme rigoureuse, prévalait déjà dans les trente premières années du seizième siècle et devint de plus en plus fréquente [5]. Les Théatins excitèrent l'étonnement surtout par leur pauvreté sans restriction : ils ne mendiaient pas, mais attendaient

[1] Voy. Luben, p. 243; Maulde-la-Clavière, p. 154, où se trouvent des détails sur quelques reliques et le tombeau de Gaëtan.

[2] Voy. Bellesheim, dans *Histor. pol.*, LXXX, p. 964; Silos, t. I, p. 302.

[3] Voy. la préface à L. Davidico, *Anatomia delli vitii*, Firenze, 1550, et l'Informatione della religione dei p. Theatini (a. 1598) dans *Cod.* L. 23 des Bibl. Vallicelliana à Rome.

[4] Voy. Tacchi-Venturi, t. I, p. 41, 62.

[5] Voy. plus haut. Voy. aussi Giovio, *Lettere*, p. 87, 110; Bromato, t. I, p. 269; *Histor. Jahrb.*, t. V, p. 393; Druffel, *Mon. Trid.*, t. I, p. 359, 373. Tacchi-Venturi, t. I, p. 240.

tranquillement qu'on leur apportât des aumônes. La pauvreté, écrivait, le 12 septembre 1539, le théatin Bernardino au chapitre assemblé, est à notre époque l'unique moyen de sauvegarder la liberté du clergé et la dignité de l'Église [1]. L'austère vie des Théatins devint bientôt proverbiale [2]. Par la force irrésistible de leur exemple, ils montrèrent la voie des réformes au clergé italien [3].

En dehors des Théatins, grandissait, sous Paul III, une autre congrégation de clercs réguliers, sur lesquels les partisans d'une véritable réforme fondaient de grandes espérances [4]. C'était la fondation d'Antonio Maria Zaccaria, qui présentait beaucoup d'analogie avec celle de Gaëtan. Clément VII avait approuvé, par un bref du 18 février 1533, cette association, fondée à Milan, et dont les membres entendaient se vouer au salut des âmes, en renonçant au monde et en se donnant entièrement à Dieu. Pour atteindre ce but, ils devaient, d'une part, travailler surtout à l'amélioration dans un sens chrétien des prêtres et des pères de famille, d'autre part, réformer les mœurs sauvages du peuple par des missions publiques [5]. A la prière de Zaccaria et de son compagnon Bartholomeo Ferreri, Paul III confirma, par bulle du 20 juillet 1535, l'autorisation accordée par son prédécesseur et permit à ceux qui entraient dans l'Ordre, de prononcer entre les mains de n'importe quel ecclésiastique, séculier ou régulier, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il donna plus tard à la Congrégation l'autorisation de se choisir un supérieur, pris dans son sein, qui pourrait être confirmé dans ses fonctions pour trois ans, de recevoir d'autres ecclésiastiques et même des laïques, de dire publiquement leurs heures dans leur église, et de distribuer les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie, en tout temps, à l'exception de Pâques. Le Pape approuva également que la première

[1] Voy. Dittrich, dans *Histor Jahrb*, t. V, p. 393.
[2] Voy. Luzio, *Lettere di Giovio*, p. 45.
[3] Opinion de Philippson, *Westeuropa*.
[4] Voy. la préface à L. Davidico.
[5] Voy. nos détails.

église qu'ils bâtiraient fût consacrée à saint Paul, l'apôtre des Gentils, particulièrement honoré par la congrégation, à laquelle il accorda tous les privilèges des chanoines de Latran. Enfin il les plaça sous l'autorité immédiate et la protection du Siège apostolique. Ce dernier privilège ne fut cependant d'abord accordé que pour cinq ans[1].

Pour aider les missions populaires des Clercs de Saint-Paul, comme la nouvelle congrégation s'appelait au début, dans la conversion et l'instruction des femmes, la comtesse douairière Luigia Torelli fonda une association de pieuses dames, que confirma Paul III, le 15 février 1535[2]. Cette congrégation, placée sous la direction spirituelle de Zaccaria, prit le nom de congrégation des Saints-Anges. Par bref du 6 août 1549, Paul III approuva ce titre, en lui accordant de nouveaux privilèges, en particulier l'exemption de la juridiction de l'archevêque, et en plaçant l'association sous la direction du supérieur des Clercs de Saint-Paul[3].

Comme siège de la congrégation des Saints-Anges, Luigia Torelli avait érigé, à Milan, un couvent près Sainte-Euphémie; elle donna, en 1535, la maison qu'elle avait habitée jusque-là à S. Ambrogio, aux Clercs de Saint-Paul, qui s'y établirent après avoir quitté leur établissement de S. Caterina et y bâtirent un petit oratoire, qu'ils transformèrent, en 1542, et élargirent en église publique. Ils y déployaient une activité infatigable, distribuant les sacrements, annonçant la parole de Dieu et y tenant de fréquentes conférences spirituelles, tant pour les prêtres que pour les laïques. Une accusation d'hérésie, lancée contre Zaccaria et ses compagnons, se termina par leur complète justification. Jacopo-Antonio Morigia, ami de Zaccaria, fut élu supérieur, le 15 août 1536. Celui-ci

[1] *Bull*, t. VI, p. 190, et *Litt. et constit. s. pontif. pro congreg. cleric. reg. S. Pauli apost.*, Romæ, 1863, p. 5, v. Barelli, t. I, p. 114.

[2] Voy. Teppa, A. M. Zaccaria, p. 88.

[3] Voy. Rossignoli, *Romæ Vita d. contessa di Guastalla L. Torella*, Milano, 1686; Helyot, t. IV, p. 116; Heimbucher, t. I, p. 519 (II², 287); Teppa, p. 88. Beaucoup de détails dans 1° *Origine delle Angeliche di S. Paolo*, 1530-1537; 2° *Cronichetta delle Angeliche di S. Paolo scritta dall' Angelica Paola Antonia Sfondrati* (autographe); 3° *Libretto scritto da un Angelica di*

put se consacrer dorénavant, avec plus de liberté, à la direction de l'Ordre des Saints-Anges et aux missions populaires, en dehors de Milan. Il en prêcha une à Vicence en 1537, à la prière du cardinal Ridolfi. Deux ans plus tard, il se rendit à Guastalla, où il rétablit la paix entre les bourgeois. Là cet homme infatigable tomba malade; il se fit conduire à Crémone, sa patrie, où il mourut, le 5 juillet 1539, épuisé par ses œuvres de charité et ses pratiques de pénitence, âgé seulement de trente-six ans [1]. De tels hommes sont nécessaires à l'Église, déclarait Paul III [2]. Son institut, auquel s'agrégèrent surtout des Milanais [3], continua à prospérer. La maison de S. Ambrogio fut bientôt trop petite; il y manquait aussi une église assez grande. Aussi Zaccaria avait-il déjà jeté les yeux sur un vieux sanctuaire, dédié à saint Barnabé, et qui était très heureusement situé, non loin du canal du même nom, sur une place publique tranquille, mais près du quartier le plus populeux de la ville. En l'automne de 1545, on parvint enfin à l'acquérir. Morigia se mit à bâtir un couvent et une église, d'après un plan qu'il avait lui-même dessiné. A la Toussaint de 1547, le couvent fut debout et l'église dédiée à saint Paul. Le peuple cependant lui conserva le vieux nom de S. Barnabé et nomma les religieux, Barnabites [4]. Dès le 1er décembre 1543, Paul III avait, par une bulle, étendu à perpétuité le privilège, qui n'avait été accordé, en 1535, que pour cinq ans [5]. Par là, fut définitivement fondé l'Ordre, qui entreprit la réforme du peuple de Milan et des autres villes de la Lombardie, que plus tard saint Charles Borromée devait achever.

S. Paolo di Milano. Ces écrits dans Archives générales de l'Ordre des Barnabites, à Rome.

[1] Voy. Barelli, p. 117, 122; Teppa, p. 109, 112, 114, 126. 134. Sur le tombeau de Zaccaria, voy. *La cripta del b. A. M. Zaccaria nella chiesa di S. Barnaba in Milano*, Roma, 1895.

[2] Voy. Teppa, p. 108.

[3] Voy. « Elenchus sodalium omnium qui congregat. habitum, susceperunt ad diem XIII Cal. decemb. 1552 quo primum religiosae professionis lex in congregat. indicta. » (Archives générales de l'Ordre des Barnabites, à Rome.)

[4] Voy. Barelli, t. I, p. 122; Teppa, 122, 155.

[5] Bull., t. VI, p. 199; *Litt. et constit.* (Voy. plus haut.)

Une pratique pieuse particulière se répandit peu à peu grâce aux Barnabites et aux Capucins, par tout le monde catholique : les prières des quarante heures devant le Saint-Sacrement, solennellement exposé. Est-ce le fondateur des Barnabites ou le capucin Giseppe Plantanida de Fermo qui institua ce pieux usage, voilà ce que les documents que nous possédons ne permettent pas d'établir avec certitude [1].

Pendant que les *Angéliques,* les fidèles collaboratrices des Barnabites, restèrent plus tard confinées dans la Haute-Italie, une autre congrégation eut, avec le temps, une action qui envahit surtout le monde catholique. Les débuts, là aussi furent humbles et presque inaperçus. La fondatrice, Angela Merici[2], née vers 1470, à Defenzano, sur le lac de Garde, perdit de bonne heure ses parents, à la suite de quoi elle fut recueillie, avec sa sœur, par un oncle, à Salo. La mort subite de cette sœur très aimable causa d'autant plus de chagrin à Angela, que celle-ci avait succombé sans avoir pu recevoir les derniers sacrements. Elle s'adonna encore davantage à la piété, et entra dans le tiers-ordre de Saint-François. Après la mort de son oncle, Angela retourna à Defenzano, près de son frère. Dès lors, des jeunes filles, dans les mêmes sentiments, se réunissaient autour d'elle. Un jour qu'Angela priait dans une vigne, située sur la route de Defenzano à Salo, elle eut une vision, qui lui sembla une invitation du ciel à fonder un ordre de femmes, qui travailleraient à leur salut par des œuvres de piété et de charité; elle vit, sur une échelle dressée de la terre au ciel, des jeunes filles, des lis à la main et le front orné d'une couronne, monter accompagnées par des anges. Occupée jusque-là de sa sanctification personnelle,

[1] Voy. Tacchi-Venturi, t. I, p. 199, et les écrits spéciaux qui y sont cités. Pour Plantanida se déclarent P. Edoardo dans les *Annal. eccl.*, 1897, p. 424, et P. Norbert, dans le *Katholik,* 1898, t. II, p. 151.

[2] Voy. Postel, *Hist. de sainte Angèle Merici*, Paris, 1878, 2 vol. On y trouve (I, xxviii) des détails sur les sources utilisées et sur les biographes de la sainte (G. Cozzano, Fr. Landini, G.-B. Nazari, M. Bellintani). Voy. en outre les monographies de Salvatori (Rome, 1807), Girelli (Brescia, 1871 et 1885). *At.* (Notre-Dame d'Alet, 1885) *et Hist. de Sainte Angèle de Merici,* par une Ursuline. Innsbruck, 1873 ; Voy. aussi Heimbucher, t. I[2], p. 273.

Angela entreprit alors une œuvre de charité envers le prochain; elle réunit autour d'elle les petites filles souvent aban données de Defenzano et les instruisit sur les fondements de la religion et les premiers éléments du savoir. A partir de 1516, elle déploya la même activité à Brescia, où elle fut invitée à venir par la noble famille Patengola. D'après des récits contemporains, elle réconcilia, dans cette ville, plusieurs personnes, qui se haïssaient depuis de longues années. Lorsqu'en 1524, un cousin d'Angela fit le pèlerinage à Jérusalem, elle se joignit à lui. L'année du jubilé 1525, elle alla en pèlerinage à Rome. Par l'intermédiaire d'un camérier du Pape, dont elle avait fait la connaissance en Terre-Sainte, elle obtint d'être introduite près de Clément VII. Celui-ci aurait vu avec plaisir la jeune fille déployer à Rome la même activité que dans sa patrie. Sur les observations d'Angela, il se résigna à lui accorder ce qu'elle désirait et à lui permettre de retourner à Brescia. Son activité silencieuse fut interrompue par les troubles de la guerre, qui, depuis la ligue de Cognac, régnait dans presque toute l'Italie.

Comme beaucoup d'autres, Angela, pendant l'automne de 1529, chercha, à Crémone, un refuge contre les agressions de la sauvage soldatesque. Quand le premier danger fut passé, elle revint à Brescia. Elle alla habiter près de l'église Saint-Barnabé et là forma le projet de fonder une congrégation religieuse « pour l'exercice de la charité chrétienne, par les soins aux malades et l'instruction de la jeunesse, ainsi que pour sa propre sanctification. » Pendant un pèlerinage à la sainte montagne de Varallo, Angèle exposa à ses amies ce qu'elle projetait. Le 15 novembre 1535, toutes reçurent la sainte communion à Sainte-Afra de Brescia, pour sceller leur résolution de se vouer entièrement au Seigneur. Angèle plaça la jeune congrégation sous la protection de sainte Ursule, dont elle garda le nom. Ce ne devait pas être un Ordre monastique : les compagnes d'Angèle, pour pouvoir opérer le bien au milieu du monde, devaient continuer à habiter chez leurs parents ou leurs proches, ne se réunir qu'à des dates déterminées, entendre chaque jour la sainte messe et dire

certaines prières. Ne faisant pas de vœux, elles ne devaient pas porter d'habit spécial. Pour diriger la congrégation, une mère devait être élue à vie. Cette règle, qu'Angèle dicta au prêtre Gabriel Cozzano, fut confirmée, en août 1536, par le cardinal Cornaro, évêque de Brescia. Angèle fut élue, en mars 1537, supérieure de l'Association, qui comptait, dès lors, 76 membres[1]. Les chanoines de Sainte-Afra mirent à leur disposition un logement favorablement situé derrière l'église. Une pieuse veuve leur donna comme oratoire une partie de sa maison, située place du Dôme.

Angèle vit sa congrégation s'étendre dans toute la ville et les bourgs environnants. Elle mourut, le 15 janvier 1540, et eut son tombeau à Sainte-Afra, ce dont elle avait reçu permission du grand pénitencier, le 2 décembre 1532[2]. La comtesse Lucrezia de Lodron lui succéda à la tête de la congrégation; le désir qu'elle avait de voir porter sur l'habit ordinaire, comme emblème de virginite, une ceinture de cuir, souleva une violente résistance chez une partie des membres de la société, qui voulaient rester strictement fidèles aux ordonnances de la fondatrice. Une scission menaçait d'éclater, lorsque survint à propos une bulle de Paul III, qui non seulement confirmait « la société de jeunes filles fondée, à Brescia, sous le patronage de sainte Ursule et approuvée par l'évêque de la ville » mais tranchait la question de l'insigne particulier de la virginité, en accordant une indulgence spéciale à toutes celles qui le porteraient[3]... Toutes les Ursulines adoptèrent alors la ceinture.

La bulle de Paul III, qui accordait aux supérieures le droit de soumettre au Saint-Siège, selon le temps et les circonstances, des modifications dans les statuts, fut le premier pas vers la transformation de la société en un ordre formel. Ce développement ne s'accomplit que plus tard, avec la pro-

[1] Voy. Salvatori, p. 54; *ibid.*, p. 161, la Règle d'Angèle.

[2] La sainte est appelée, dans le document en question, *Angela de Salodio, mulier Brixien, soror tertii ordinis s. Francisci* (Salvatori, p. 216).

[3] La pièce qui manque dans *Bull. Rom.*, est imprimée dans Salvatori, p 217.

pagation de la congrégation au delà de la haute Italie, lorsque les Ursulines devinrent une des institutions les plus considérables qu'eût fait naître le renouvellement de la vie religieuse catholique en Italie [1].

Pendant que l'Église, en Italie, entrait ainsi dans une vie si nouvelle, en Espagne paraissaient également des hommes apostoliques qui provoquèrent, par leur exemple et leur action, une régénération de l'esprit catholique sur la base solide de l'ancienne religion, en commençant par un renouvellement de l'âme individuelle : ces hommes étaient Jean d'Avila, Louis de Grenade et Jean de Dieu.

Jean d'Avila, né vers la fin du quinzième siècle, voulut se vouer d'abord à la conversion des Américains, mais fut retenu dans sa patrie par l'archevêque de Séville, Alonzo Manriquez. Là il se donna pour règle de conduite de ramener les cœurs à Dieu par sa parole. La jalousie de certains prédicateurs lui amena maintes persécutions. L'Inquisition le traduisit même une fois devant son tribunal; pourtant son innocence fut bientôt reconnue. Il ne cessa d'étendre sa prédication; il parcourait si infatigablement les villes et les bourgades, qu'on l'appela l'apôtre de l'Andalousie. Au milieu de son activité, comme prédicateur et pasteur des âmes, il trouva encore le temps d'écrire de nombreux ouvrages. Sa vie fut écrite par son disciple et ami, Louis de Grenade, qui brillait alors comme une autre étoile au firmament de l'Espagne [2]. Louis, qui entra, à dix-neuf ans, dans l'ordre des Dominicains, égala son maître dans son ardeur pour la prédication. Il le dépassa comme auteur d'ouvrages ascétiques. Les Espagnols le rangent parmi leurs classiques. Ses écrits les plus célèbres sont : Le *Guide des pêcheurs* et le *Livre de la vie chrétienne*, deux maîtresses œuvres de la littérature ascétique.

[1] Opinion de GRUTZMACHER, dans *Herzogs Realenzyklopädie*, t. XX[3], p. 357.

[2] Voy. WETZER et WELTES, *Kirchenlenx*, t. I[2], 1763; t. VIII[2], p. 248 et la bibliographie qui y est citée. Voy. aussi GAMS, *Kirchengesch.*; SPANIENS, t. III, p. 2, 159, et LONGARO DEGLI ODDI, *Vita di Giov. d. Avila*. Roma, 1894.

Jean de Dieu[1] était aussi un des fils spirituels de l'apôtre de l'Andalousie. D'abord soldat valeureux comme Ignace de Loyola, il fut entraîné, en 1539, à Grenade, par un sermon de Jean d'Avila, dans la voie où il devait opérer de si grandes choses. Il distribua son bien aux pauvres et exprima son repentir avec un tel emportement, avec une véhémence tout à fait méridionale, qu'on le prit pour un fou. On le conduisit dans le grand hôpital de Grenade, que Charles-Quint avait fondé. Il s'y modéra. Considéré comme guéri, il fit un pèlerinage à Guadelupe, en Nouvelle-Castille, et revint ensuite à Grenade. Il y fonda, en 1540, un hôpital et une confrérie de gens du monde pour soigner les malades. Avec le temps, il étendit son héroïque activité, autant qu'il le pouvait comme laïque, et s'occupa aussi du salut des âmes; il s'appliqua particulièrement à la conversion des femmes vivant de la débauche. Pour avoir voulu sauver un enfant qui se noyait dans le Xénil, il trouva la mort, en mars 1550. Sous ses successeurs, la Compagnie qu'il avait fondée prit un vaste développement, sans que pourtant il y eût une règle précise pour ces « frères des hôpitaux ». Pie V les éleva pour la première fois en Ordre ecclésiastique, qu'on appela en Espagne « les Hospitaliers », en Italie « Fate-ben-fratelli », en Allemagne « Frères de la Miséricorde ». Tous les partis s'accordent à louer leur activité philanthropique[2].

De même que Clément VII, Paul III eut à se préoccuper, à diverses reprises, d'un ordre nouveau, qui devait devenir le plus populaire de tous et produire à l'Église une immense moisson : c'était l'ordre des Capucins.

Les crises de la jeune fondation, qui se proposait de restaurer « à la lettre » l'esprit du pauvre d'Assise, se renouvelèrent avec plus de violence, sous le pape Farnèse. Les récriminations que les Observants avaient déjà portées devant

[1] S. F. de Castro, *Vita del b. Juan de Dios*, Granada, 1588 (*Acta SS. Bolland. Mart.*, t. I, p. 813) et A. de Govea, *Vida*, etc., Madrid, 1624. Voy. Lechner, *Leben des hl. Johannes von Gott.*, München, 1857; F. L. del Pozo, *Vida de Juan de Dios*, Barcelona, 1908.

[2] Voy. l'opinion de Haeser, *Gesch. der Medizin*, t. I, p. 866 Voy. aussi Philippson, *Westeuropa*, p. 14.

Clément VII, ils les présentaient à nouveau, avec plus de véhémence encore. Il était insensé d'attacher autant d'importance à leur capuce que les Capucins le faisaient, ils ne pouvaient pas même prouver que saint François en eût porté un pareil; ils ne faisaient tout cela que pour se faire remarquer, leur vilain habit n'était au fond qu'insolence et vanité. En outre, il n'était pas dans la pensée du fondateur de l'Ordre de faire observer sa règle à la lettre, car cela n'était possible qu'à un petit nombre et le saint lui-même l'avait adoucie. Enfin les Observants ne voyaient aucune utilité pour l'Église dans ces nouveaux moines, car ceux-ci ne confessaient pas, n'enterraient personne et ne laissaient pas enterrer dans leur église. Il n'était pas difficile aux Capucins de répondre à des attaques si aveuglément passionnées; en ce qui concernait le reproche, qu'on leur adressait, de ne pas confesser, ils pouvaient répliquer que les Franciscains n'avaient été si souvent en conflit avec le clergé séculier que pour cela; du reste, s'ils y renonçaient, ce n'était pas du tout pour leur commodité, puisqu'ils déployaient assez de zèle dans la prédication; en cas de nécessité, ils n'hésiteraient pas à aider leurs confrères ecclésiastiques [1].

Si des reproches aussi peu fondés ne firent pas d'impression sur le nouveau Pape, celui-ci cependant dut devenir pensif, lorsque le distingué cardinal Quiñones lui représenta que les Capucins troublaient la paix de l'Ordre séraphique, dont il était protecteur, qu'ils détournaient les bons éléments de l'Observance d'entrer dans les couvents austères, où la règle de saint François était pratiquée dans toute sa pureté [2]. Par suite, Paul III, dès le 18 décembre 1534, confirma non seulement la défense, faite par son prédécesseur aux Observants, d'entrer chez les Capucins, mais il l'étendit à tous les autres ordres jusqu'à la réunion du chapitre général de ceux-là [3]. Quoique cette ordonnance trop sévère

[1] Voy. *De origine ordin. fratr. min. Chronica F. Joannis Romæi de Terranova cura P. Eduardi Alenconiens.*, Romæ, 1908, p. 30.

[2] Voy. Tacchi Venturi, *V. Colonua*, p. 161.

[3] *Bull. Capuccin.*, t. I, p. 12.

fût de nouveau limitée, le 12 janvier 1535, à l'entrée des Observants [1], elle nuisit considérablement au développement des Capucins. Une chose qui leur nuisit plus encore, ce fut l'attitude de l'homme orgueilleux qui, depuis 1529, dirigeait le nouvel ordre, Lodovico da Fossombrone. Celui-ci avait rempli avec grand zèle ses fonctions de vicaire général; il se considéra comme indispensable, et avait pris la direction si volontiers, qu'il chercha à la garder constamment. Aussi essaya-t-il de tous les prétextes pour ne pas tenir de chapitre général. Un ordre du Pape l'y força enfin. Le chapitre qui se réunit à Rome, en novembre 1535, élut à sa place Bernardin d'Asti. Lodovico se sentit profondément diminué, accusa ses frères d'ingratitude et n'assista plus aux autres délibérations. A sa prière, Paul III convoqua, au printemps de 1536, un nouveau chapitre. Comme celui ci réélut encore Bernardin vicaire général, Lodovico refusa de lui obéir, quoique Paul III eût confirmé l'élection. On accorda encore jusqu'à l'automne à ce malheureux, qui était encouragé dans son attitude par le cardinal Quiñones. Comme il ne voulut pas se soumettre davantage, il fut exclu de l'ordre avec l'assentiment du Pape [2].

Vers le même temps, Franz Titelmans, jusque-là Observant et célèbre comme écrivain, entra chez les Capucins. Cet homme distingué, qui, à Rome, s'occupait des malades à l'hôpital des incurables, fut bientôt nommé provincial de la Province romaine. Il mourut malheureusement, le 15 décembre, pendant son second voyage d'inspection [3].

La déplorable affaire de Lodovico fut naturellement exploitée par les ennemis des Capucins [4]. Le fait que Qui-

[1] *Bull. Capuccin.*, p. 13.

[2] Voy. Boverius, p. 199, 208, 213. D'intéressantes particularités sur l'obstination de Lodovico de Fossombrone dans *Narratione dell origine della congregatione de Frati Capuccini de Fra Mario de Mercato Saraceno.* (Archives de l'ordre des Capucins de Venise.)

[3] Voy. Boverius, t. I, p. 252; *Wetzer und Weltes Kirchenbex*, t. XI², 1779; Hurter, *Nomenclature*, t. II², 1307.

[4] Voy. la *Cronica del P. Bernardino da Colpetrazzo*, t. I, p. 489. (Archives générales de l'ordre des Capucins à Venise.)

ñones ait réussi à décider l'Empereur à écrire personnellement au Pape, le 4 décembre 1535, pour le prier d'arrêter le développement des Capucins et en particulier de ne pas leur permettre d'aller en Espagne [1], montre à quels moyens on avait eu déjà recours.

Cependant des voix autorisées prirent parti pour le nouvel Institut. Celui-ci rencontra surtout une intelligente protectrice dans la noble Vittoria Colonna. Dès le mois d'août 1535 elle avait attiré l'attention de Contarini sur les Capucins et obtenu que Paul III adoucît tout de suite la rigueur de sa nouvelle ordonnance, interdisant aux Observants d'entrer chez eux. En conséquence, les Capucins purent recevoir les Observants, à qui leurs supérieurs n'auraient pas indiqué, dans le délai de deux mois, des couvents où ceux-ci pourraient vivre en réformés [2]. Le 29 décembre 1535, Vittoria écrivait au cardinal Gonzague : « Je me suis adressée à l'evêque Giberti de Vérone, pour prouver à Votre Seigneurie que je dis la vérité, en recommandant ces vénérables Pères, qui vivent la vraie et sainte vie de saint François. Aujourd'hui, je vous envoie sa lettre, qui confirme ce que je vous ai dit. » L'Empereur, continuait-elle, a été indisposé contre le nouvel ordre, mais ses sentiments ont déjà changé, ce qu'il montrera, comme je l'espère, pendant son séjour à Rome [3]. Là-dessus, elle ne s'illusionnait pas. Lorsque Charles eut visité l'humble établissement des Capucins, à Rome, il leur rendit le plus favorable témoignage devant le Pape. Paul III rappela la lettre que Charles lui avait écrite en 1535. L'Empereur répondit : « Je ne rétracte jamais mes ordres, mais je rétracte cette lettre, car j'étais mal renseigné [4]. »

En toutes circonstances, Vittoria Colonna, par dévotion envers saint François, défendit infatigablement les Capucins contre les accusations injustes, témoin les lettres qu'elle adressa de tous les côtés : au secrétaire particulier du Pape,

[1] Voy. Tacchi Venturi, *V. Colonna*, p. 162, 173.
[2] *Bull. Capuccin*, t. I, p 14-16.
[3] *Carteggio di V. Colonna*, éd. Ferrero-Muller, p. 100.
[4] *Cronica del P. Bernardino da Colpetrazzo*, t. I, p. 495.

à Contarini, à la duchesse d'Urbin. En priant cette dernière de défendre les couvents des Capucins, à Fossombrone, contre des persécutions de toutes sortes, elle se plaignit particulièrement de l'hostilité continue du cardinal Quiñones. « Celui-ci, disait-elle, a pris en haine les Capucins, parce qu'ils mettent trop en lumière les défauts de ses religieux[1]. » Grâce aux représentations des cardinaux Sanseverino et Contarini, que Pole appuya, elle réussit à dissiper tous les doutes de Paul III. Le 25 août 1536, celui-ci lança une bulle dans laquelle, eu égard aux fruits abondants que la nouvelle congrégation avait déjà donnés et à l'espoir de nouveaux services que l'Église militante était fondée à en attendre, il confirmait l'approbation donnée aux Capucins par son prédécesseur, le 3 juin 1528, et donnait à son chapitre général le droit d'élire un vicaire général, qui devait être placé, comme auparavant, sous la direction du général des Conventuels. En même temps, le Pape défendit, sous peine d'excommunication, que personne, en dehors des Capucins, portât leur costume[2].

Cette dernière stipulation atteignait gravement le propre fondateur de l'ordre, Matteo da Bascio, lorsqu'il revint, en 1537, de ses voyages de prédication, à Rome, où les Capucins habitaient, depuis l'année précédente, près de l'église S. Nicolas de Portiis sur le Quirinal[3]. Clément VII avait autorisé Matteo à exercer la prédication, sans appartenir à un couvent. A la suite du nouveau décret pontifical, la vie de couvent était nécessaire, mais Matteo ne put s'y résoudre[4]. Naturellement, ce fait donna à leurs adversaires une nouvelle occasion de combattre les Capucins.

La jeune communauté ne devait pas encore trouver de repos : les Observants ne pouvaient supporter de voir leur propre activité diminuée, ils se plaignaient continuellement. Paul III institua une commission d'enquête de neuf cardi-

[1] *Carteggio di V. Colonna*, p. 107.
[2] *Bull*, t. V, p. 229; *Bull. Capuccin.*, t. I, p. 18; Boverius, t. I, p. 221.
[3] Voy. E. da Alençon, *la Chiesa di S. Nicola de Portiis*, Roma, 1908.
[4] Voy. Boverius, t. I, p. 238. D'après Bernardino da Colpetrazzo (*Cronica*, t. II, p. 602), Matteo mourut à Venise le 6 août 1552.

naux[1]. Sur la proposition de celle-ci, il décida, au commencement de janvier 1537, que les Capucins ne devraient pas se répandre hors de l'Italie, jusqu'au chapitre général qui se tiendrait à Rome et qu'aucun Observant ne pourrait entrer chez les Capucins, sans la permission de ses supérieurs et inversement qu'aucun Capucin ne pourrait entrer chez les Observants. Tout Observant, qui voudrait mener une vie plus austère, pourrait se rendre dans un couvent désigné par ses supérieurs; s'il n'y en avait pas de tels, on en instituerait[2].

Toutefois, les querelles n'étaient pas encore apaisées; les Observants continuèrent à mettre tout en œuvre pour faire interdire le port de leur habit aux Capucins et même pour se les subordonner, c'est-à-dire pour les opprimer. Le nouvel ordre avait cependant de puissants défenseurs : plusieurs cardinaux étaient favorablement disposés pour lui, en particulier Contarini et Piccolomini, puis aussi l'ambassadeur espagnol Aguilar[3]. Vittoria Colonna était très résolument pour eux. En automne 1538, elle ne s'adressa pas seulement à Contarini, mais au Pape lui-même. Sa lettre au chef de l'Église, rédigée avec la plus grande franchise, est datée de Lucques, du 16 septembre 1538, et défend les Capucins de la façon la plus chaude, comme de fidèles et utiles fils du Saint-Siége[4].

Vittoria représenta au cardinal Contarini que le nouvel ordre possédait des membres si distingués, qu'on pouvait être sûr qu'il était l'œuvre du Christ; la vie exemplaire des Capucins et leur excellente prédication en témoignaient. Elle était fermement convaincue que l'or se conserverait au milieu du feu et que le bois des calomnies s'y consumerait. Elle réfutait

[1] Voy. le rapport de F. Peregrino du 15 décembre 1536 (Archives Gonzague de Mantoue).

[2] Voy. *Bull. Capuccin.*, t. I, p. 22-24. D'après la chronique de Mario da Mercato Saraceno la commission se composait de six cardinaux; le cardinal S. Severino se montra dès lors comme un ardent défenseur du jeune ordre. (Archives de l'ordre des Capucins à Venise.)

[3] Voy. les lettres du card. Senens (Piccolomini) des 2 et 25 avril et du 15 juin 1537 à Sienne. (Archives d'État à Sienne.)

[4] Tacchi Venturi, *V. Colonna*, p. 178.

ensuite en détail les reproches adressés aux Capucins, reproches, qui consistaient à dire que ceux-ci étaient des luthériens, parce qu'ils prêchaient la liberté spirituelle, parce qu'ils n'avaient pas été officiellement approuvés par l'Église, n'obéissaient pas au général de l'ordre, portaient un habit différent, et recevaient des Observants. Relativement à ce dernier reproche, Vittoria Colonna répondait : « Si saint François était un hérétique, ses successeurs sont des luthériens, si la prédication de la liberté spirituelle et la censure des vices avec la soumission aux ordonnances de l'Église constituent une erreur, l'Évangile est faux aussi, puisqu'on y lit : « L'esprit est ce qui donne la vie [1]. »

Ces paroles éloquentes ne manquèrent pas de faire impression. Les Observants n'obtinrent pas gain de cause pour leurs réclamations principales : interdiction du nouvel habit et subordination des Capucins. Par contre le Pape revint, le 23 août 1539, avec plus de force sur la défense, pour les Capucins, de recevoir des Observants qui ne produiraient pas une permission particulière de leur supérieur ou du Saint-Siège [2]. Une bulle du 5 août 1541 renouvela cette ordonnance [3]. D'ailleurs les Capucins ne furent pas autrement molestés ; ils se répandirent peu à peu dans toute l'Italie. En 1534, ils pénétrèrent jusqu'en Dalmatie, en 1540 en Corse [4]. Leur pres-

[1] Voy. *Carteggio di V. Colonna*, p. 110, et Tacchi Venturi, p. 169.

[2] « Vicario gen. ord. s. Francisci de observant. Capuccinor. nuncupat. Tibi et successoribus tuis... in virtute s. obedientiæ precipimus et mandamus quatenus deinceps nullum fratrem professum ex ordinibus mendicantium reformatorum de observantia venientem cuiusque conditionis extiterit nisi de sui generalis aut nostra et Sedis Apost. speciali et expressa licentia recipiat aut recipiant... » Dat. Romæ, 1539 Aug. 23, avec la remarque : Est de manu S. D. N. Hier. c. Ghi(nuccius). *Arm.*, p. 41, t. XIV, n° 908. (Archives secrètes papales).

[3] Bulle *Romani pontificis* datée de Rome 5 août 1541 (dans *Arm.*, p. 41, t. XXII, n° 630, vieil imprimé de la Bibl. Casanat, à Rome).

[4] Voy. Boverius, t. I, p. 197, 270, 274, 278, 281 ; voy. plus loin Rocca da Casinale, *Missioni d. Capucc.*, t. I, p. 93 ; Bonaventura de Sorrento, *I Capuc. d. provinc. monast. di Napoli e terra di lavoro, S. Agnello di Sorrento*, 1879, p. 70 ; Filippo da Tussio, *I frati Capucc. d. monast. prov. degli Abruzzi, ibid.*, 1880, p. 5 ; F. Securi, *Mem. stor. s. prov. dei Capucc. di Reggio di Calabria*, Reggio, 1885, p. 15 ; Appolinaris a Volentia, *Bibl.*

tige et leur popularité s'accroissaient d'année en année. Leurs établissements devinrent littéralement une sévère claustration[1]. L'ordre reçut alors un coup d'autant plus dur, qu'il était moins attendu. Son supérieur et son membre le plus illustre, Bernardino Ochino, passa au protestantisme et se maria[2].

Les ennemis des Capucins trouvèrent, dans la chute scandaleuse du vicaire général, un nouveau prétexte à intrigues et à calomnies. Il s'éleva, dit un chroniqueur de l'Ordre, une telle tourmente, que nous aurions été perdus, sans le secours de Dieu[3]. Pour déshonorer l'Ordre entier, quelques-uns assurèrent qu'il avait été fondé par Ochino[4]. Quoique la fausseté de cette affirmation fût facile à établir, elle rencontra cependant beaucoup de créance. Même certains, qui jusque-là avaient été très bienveillants pour l'Ordre, devinrent défiants, à la suite de la désertion d'Ochino. On craignit, non sans raison, que les membres n'eussent été atteints par l'hérésie du chef. Nombre de Capucins suivirent en effet l'exemple de leur général, d'autres ne revinrent que peu à

frat. min. Capucc., Romæ, 1886, p. 6-8 (Couvent dans le royaume de Naples); Bonaventura da Sorrento, *I Conventi dei Capucc. della città di Napoli,* Napoli, 1889, p. 15, 101 : Valdemiro da Bergamo, *I Conventi dei Capucc. Bergamaschi*, Milano, 1883, p. 12, 28. Le même, *I Conventi dei Capucc. Bresciani, ibid.*, 1891, p. 20, 21; Valdemiro Bonari, *I Conventi de i Capucc. del antico ducato di Milano*, I, Crema, 1893, p. 39, 55, 145; Molfino, *Codice dipl. d. Capucc.*, Liguri, 1530-1900; Genova, 1904, t. XXIII; Sisto da Pesa, *Storia dei Capucc. toscani*, t. I, 1532-1591. Firenze, 1906, p. 51, 57 (voy. Moreni, *Bibliografia Toscana*, t. I, p. 113) Mussini, *Mem. stor. sur Capucc. Emiliani I*, Parma, 1908, p. 21, 27, 35. Sur les clarisses capucines instituées à Naples par M. L. Longa en 1535, voy. Helyot, t. VII, p. 203; Heimbucher, t. II², p. 486.

[1] Voy. la lettre de Negri de 1541 dans *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. III, p. 635.

[2] Voy. plus haut. Dès 1539 le capucin S. Battista di Venezia, qui avait tenu des discours luthériens, s'était enfui. (Voy. Fontana, *Docum.*, p. 270.)

[3] *Chronique de Maria da Mercato Saraceno.* (Archives de l'ordre des Capucins à Venise.)

[4] Boverius, t. I, p. 319, 350. Pour réfuter la calomnie d'après laquelle Ochino aurait été le fondateur de l'ordre, le cardinal San Severino et le vicaire général Girolamo da Montefiore poussèrent Bernardino da Colpetrazzo à composer son précieux ouvrage d'histoire qui est conservé à Rome aux Archives générales de l'ordre des Capucins.

peu à la vérité [1]. A Rome, on n'apprit la chute d'Ochino qu'en septembre 1542. Le Pape en avait déjà reçu la nouvelle, à Pérouse [2]. On voit son irritation, par une déclaration, qu'il doit avoir faite à son retour, en regardant le couvent des Capucins, situé à Terni, sur la montagne : « Bientôt, il n'y aura plus ni Capucins, ni couvent de Capucins [3] ». Qu'un ordre, où un cas si grave s'était produit, dût disparaître, c'était aussi l'avis de la plupart des cardinaux. Seul, le cardinal San Severino les détourna de toutes ses forces d'une démarche hâtive. Paul III suivit le conseil de cet homme éminent et fit faire une enquête approfondie. Le cardinal Carpi, en sa qualité de protecteur de l'Ordre séraphique, eut charge de convoquer à Rome tous les supérieurs et ceux-ci furent examinés sérieusement, au point de vue de la pureté de la foi. Le résultat de l'enquête fut qu'on n'avait pas trouvé de motif suffisant pour justifier une suppression de l'Ordre, quoique, chez nombre de Pères, on pût signaler des opinions suspectes. Eu égard à cela, la prédication fut interdite à tous les membres. Francesco de Jési, que le chapitre de l'Ordre, tenu à Rome, nomma bientôt après vicaire général, fut désigné comme commissaire général. Cet homme distingué ordonna une inspection très sérieuse de l'Ordre et fit notamment enquêter, de la façon la plus sévère, sur la pureté de la doctrine, dans les provinces de Venise et de l'Émilie [4]. Le fait qu'en 1545, dix-neuf articles de foi furent soumis aux Capucins, pour qu'ils s'expliquassent nettement dessus, montre quelle défiance régna longtemps encore contre eux à Rome. Le vicaire général donna à ce moment une réponse si satisfaisante, que Paul permit de nouveau à l'Ordre de

[1] Boverius (t. I, p. 319) cherche à atténuer ce fait; mais Mignanelli écrit le 2 novembre 1542 au cardinal Farnèse : « Si pensi presto a quel rimedio che si puo et vuol fare alla congregatione de Capuccini, de quali ogni giorno si sente che gittano l'abito et seguitano il mastro loro. » (*Lett. d. princ.*, t. XII, p. 228 (Archives secrètes papales). Voy. aussi au supplément n° 62 la lettre du cardinal Carpi du 27 juin 1543.

[2] D'après la chronique déjà citée, Ochino écrivit au pape « una lettera nefandissima » que Paul III reçut à Pérouse.

[3] Boverius, t. I, p. 321.

[4] *Ibid.*, p. 331, 339.

prêcher[1]. C'est ainsi que la jeune congrégation traversa heureusement cette dernière tourmente, qui aurait pu lui devenir très dangereuse.

L'Ordre des Capucins fut profondément purifié par tant d'épreuves et en sortit si fortifié, qu'il n'eut plus rien à redouter désormais, quoique l'hostilité des Observants n'eût pas encore désarmé[2].

L'idée de cet Ordre, qui était sortie d'un homme très simple, avait prouvé son extrême vitalité. Quoique limités encore à l'Italie, les Capucins acquirent une telle importance, qu'ils débordèrent de plus en plus les Théatins. Cela tenait à ce que les Théatins gardaient toujours une certaine empreinte aristocratique, tandis que les Capucins agissaient surtout sur les grosses masses populaires, que leurs prédications remuaient profondément[3]. Leur aspect de pauvres entre les pauvres, leur prédication vivante les rapprochaient extrêmement des basses classes dont ils étaient les amis et les conseillers reconnus. Nu-pieds et nu-tête, vêtus seulement d'un froc grossier, ceints d'une corde rude, ces vrais fils de saint François déployaient une activité vraiment apostolique dans les provinces de l'Italie, religieusement et moralement beaucoup trop délaissées. Une extrême pauvreté, acceptée pour l'amour du Christ, et une infinie tendresse pour le prochain, dans l'exercice des œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, tel était le double idéal de ces hommes héroïques.

Vers le même temps, un autre Ordre nouveau devait prendre le milieu entre les Théatins et les Capucins; la Compagnie de Jésus, qui, par son dévouement à l'Église et par ses généreux sacrifices pour le salut des âmes, devait faire également partout de grandes choses. Cette société, qui dans l'œuvre de la réforme et de la restauration catholiques, fit plus encore pour l'Église que les Capucins, avait ceci de

[1] Boverius, t. I, p. 372.

[2] Nombre d'Observants continuèrent à entrer chez les Capucins. Les cas inverses ne manquèrent pas. On en trouve un exemple de l'année 1546 dans Druffel-Brandi, *Mon. Trid.*, p. 523.

[3] Par exemple dans l'année 1549 les habitants d'Orvieto. (Voy. Manente, p. 292.)

commun avec les autres nouveaux ordres, qu'elle se dévouait surtout à la poursuite de buts pratiques; pourtant elle se distingua d'eux, sous beaucoup de rapports, entre autres en ce qu'elle étendit, dès le règne de Paul III, son activité bien au delà de l'Italie. Indépendamment de sa propagation extraordinairement rapide, et de la personnalité considérable de son fondateur, la Compagnie de Jésus mérite dès lors une attention particulière, parce que, mieux que tous les ordres de cette époque, elle a soutenu et défendu la papauté.

CHAPITRE VII

IGNACE DE LOYOLA ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Au moment où la corruption mondaine atteignait en Italie son plus haut point dans l'Église, et où avec l'Espagnol Alexandre VI, le Saint-Siège lui-même était déshonoré par les excès de la Renaissance, naquit précisément en Espagne l'homme qui devait contribuer par son action universelle, plus puissamment qu'aucun autre, à purifier l'Église et à réparer par de nouvelles conquêtes les graves pertes qu'elle avait faites : Ignace de Loyola [1].

[1] Les principales sources pour la vie et l'action de Loyola sont, outre les ouvrages composés par lui : *Exercices spirituels, constitutions de la Compagnie de Jésus*, dont il sera question en détail plus loin : 1° ses lettres publiées en 6 volumes par les jésuites espagnols : *Cartas de san Ignacio de Loyola*, 1874-1889. Depuis 1903, paraît à Madrid, sous la direction des jésuites espagnols, dans la collection *Monumenta historica societaties Jesu* (60 volumes sont déjà parus), une nouvelle édition critique qui contiendra encore plus de lettres que *Monumenta Ignatiana, ser. I* (Matriti, 1903). (Sur deux lettres attribuées faussement à Ignace, voy. Heitz dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, t. IX, p. 47, 506) ; 2° l'*Autobiographie* ou *la Connaissance de soi*. A la prière de ses disciples, Ignace († 1546) raconta en 1553 et 1555 une partie des événements de sa vie au P. Luis Gonçalvez de Camara, qui prit de courtes notes pendant le récit et dicta ensuite le tout en espagnol et en italien au copiste qu'il avait. Ces notes parurent dans une traduction latine dans les *Acta sanctorum Julii VII* (Aniverpiœ, 1731) et dans un petit livre particulier, *Acta quœdam S. P. Ignatii a Ludovico Consalvo excerpta*, à Paris 1873, dans le texte original dans les *Monumenta Ignatiana Ser. IV*, t. I (Matriti, 1904). La crédibilité et le mérite de ce document ont été démontrés récemment par Joseph Susta (*Autobiographie d'Ignace de Loyola. Études sur les sources historiques*) dans les *Mitteilungen des Instituts für osterr. Geschichtsforschung*, t. XXVI (1905), p. 86-106 ; 3° le *Memoriale portugais* ou *Diarium du P. Gonçalve*. Ce document revient sur les notes que Gonçalvez écrivit à Rome de juin à octobre 1545, jour par jour, d'après les réponses qu'Ignace fit à ses questions particulièrement sur ses affaires de famille. En 1573, Gon-

La famille de Loyola appartenait à la vieille petite noblesse du beau pays basque. Là, dans la province de Guipuzcoa, sur un mamelon seigneurial, qui l'isolait du monde, à l'ouest de la petite ville d'Azpitia et sur la route d'Azcoitia, était le berceau de cette famille, dont le château ne différait en rien

çalvez les mit en ordre et y ajouta des explications; imprimé pour la première fois dans le livre déjà cité des *Monumenta*; 4° un important mémoire sur la vie d'Ignace de Loyola de 1521 à 1547 écrit en espagnol (en 1547) sous forme de lettres par l'Espagnol Diego Laynez, un de ses neuf premiers compagnons et son premier successeur au généralat; publié pour la première fois en 1904 dans le même volume des *Monum.*; 5° *De vita P. Ignatii et societatis Jesu initiis*. L'Espagnol Juan de Polanco, qui en qualité de secrétaire assista le fondateur de l'ordre de 1547 à sa mort, composa tout à fait dans les derniers temps de sa vie († 1577), d'après de nombreuses lettres et des rapports et d'après ses propres souvenirs, une *Chronicon societatis Jes*[illegible] pour servir de texte aux futurs historiens, et travailla ensuite à une Vie d'Ignace allant jusqu'en 1543 ou plus exactement jusqu'en 1539; les deux ouvrages publiés pour la première fois dans *Monumenta historica* (Matriti, 1894-1898, 6 vol.); voy. *Anal. Bolland.*, t. XXVI, p. 487; 6° *Vita Ignatii Loiolæ societatis Jesu Fundatoris*, écrite en latin et plus tard en espagnol sur l'ordre du général de la compagnie François de Borgia par l'Espagnol Pedro de Ribadeneira, disciple et favori de Loyola, puis l'autobiographie du saint et la lettre de Laynez, enfin les communications qui dès 1567 furent réunies dans toutes les maisons de l'ordre, 1re édition à Naples 1572; une 2e édition revue et considérablement augmentée par l'auteur parut à Madrid en 1583; 7° *De vita et moribus Ignatii Loiolæ, qui societatem Jesu fundavit, libri III Auctore Joanne Petro Maffeio S. J.* (Romæ, 1585) en latin cicéronien. L'autobiographie et d'autres sources y ont été utilisées; 8° *Historiæ Societatis Jesu prima pars, auctore Nicolao Orlandino S. J.* (Romæ, 1615) racontant le généralat d'Ignace d'après la *Chronicon* de Polanco et les lettres utilisées par celui-ci; on appréciait cet ouvrage avant l'impression de Ribadeneira et des autres qui avaient vécu près du fondateur. L'historicité d'Orlandini est également reconnue par Ranke (*Papste*, t. III[10], Leipzig, 1900, p. 114); 9° *Della Vita e dell'Istituto di S. Ignatio, Fondatore della Compagnia di Giesù. Libri cinque dal P. Daniello Bartoli S. J.* (Roma, 1650), écrite en italien classique en utilisant très soigneusement les sources; renferme maint détail auparavant passé inaperçu ou traité superficiellement. (Voy. *Acta Sanctorum Julii*, VII, p. 598, et *Analecta Bolland.*, t. XIII (1894), p. 70; t. XV (1896), (p. 450-451); 10° le *Commentarius prævius* aux actes d'Ignace dans les *Acta sanct.*, composé par le Bollandiste Jean Pinius S. J., généralement substantiel. Différentes autres sources seront encore citées plus loin au cours de cet ouvrage. Pour la critique de Gothein (*Ignatius von Loyola und die Gegenreformation*, Halle, 1895), voy. *Histor Jahrb.*, t. XVII, p. 561-574, et *Anal. Bolland*, t. XV, p. 449-454. Sur de plus anciennes et de plus récentes biographies de saint Ignace, voy. encore Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der kathol. kirche*, t. III², Paderborn, 1908, p. 10-12.

des autres forteresses de la noblesse basque. Le petit bâtiment, aux murs épais, n'a que deux étages. Au-dessus de l'entrée, on remarque, sculpté dans la pierre, l'écusson des Loyola. Dans ce monument, gardé intact par la piété de la postérité [1], vit le jour [2], Iñigo qu'on appela plus tard Ignace [3]. Ayant passé son enfance dans ce vallon solitaire, il fut mis, très jeune encore, sous la protection d'un ami de sa famille, le grand trésorier de Ferdinand le Catholique, Juan Velasquez, qui résidait tantôt à Arevalo, tantôt à la cour [4]. L'éducation d'Ignace, selon les habitudes du temps, se borna à apprendre à lire et à écrire. Après la mort de Velasquez, il prit du service auprès du duc de Najera, vice-roi de Navarre. Il vécut en vrai fils de la chevalerie, comme cela se passait alors en Espagne, rempli de cet esprit de foi catholique que la chevalerie avait défendu, pendant des siècles, contre les Maures : ardent à combattre, joyeux dans la lutte, magnanime, mais n'ayant rien d'un saint. Juan de Polanco, qui plus tard a vécu longtemps à côté d'Ignace, raconte que dans ses jeunes années, Ignace s'était adonné au jeu et avait eu des aventures amoureuses [5].

Alors commença une crise. La vie d'Ignace devait recevoir

[1] Il est maintenant enclos par une aile du grand collège de Loyola dont la haute église à coupoles a été bâtie par Fontana dès 1683.

[2] Depuis longtemps on discute pour savoir s'il est né en 1491 ou en 1495; il y a toute une bibliographie là-dessus dans les *Analecta Bolland.*, t. XIX, p. 458. Récemment on s'est arrêté à 1492. (Susta, p. 95.)

[3] Il n'avait pas été baptisé sous le nom de saint Ignace, le disciple des apôtres d'Antioche, mais sous celui d'un saint espagnol, l'abbé bénédictin Inigo (Enecho) D'oña; jusqu'en 1527, il ne signait que Inigo. (*Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 99, 156, 246.) De 1537 à 1543, il signait alternativement Inigo et Ignacio : à partir de 1543, il n'emploie plus qu'Ignacio, Ignatius, sauf une seule exception. Il paraît avoir considéré par erreur que ce dernier nom équivalait à Inigo. (Voy. Astrain, t. I[er], p. 2-3.)

[4] Fita, dans *Boletin de la real Academia de la Historia*, t. XVII, Madrid, 1890, p. 492-520.

[5] *Vita Ignatii Loiolae et rerum Societatis Jesu historia*, t. I. Matriti, 1894, 10; voy. d'autres témoignages dans Astrain, t. I[er], p. 13. Voy aussi les actes du procès dans *Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 580-597, desquels on ne peut cependant conclure si cette accusation de graves écarts commis avec préméditation et scandale est fondée oui ou non. On ne sait pas s'il y eut un jugement.

une direction qui, d'un brillant soldat, en ferait un défenseur acharné de l'Église et du Saint-Siège et le fondateur d'un Ordre.

Lorsqu'en mai 1521, les Français assiégaient Pampelune, Ignace voulait sauver la forteresse à tout prix. Celle-ci ne tomba que lorsque le vaillant chevalier eut été frappé douloureusement à la jambe par un obus [1]. On porta le blessé à son château. Là, on reconnut qu'on avait mal arrangé la jambe; elle dut être cassée de nouveau. Ignace ne montra son effroyable douleur que par un violent coup de poing. La guérison ne vint que lentement. Pour passer le temps, le malade demanda des romans de chevalerie. Comme il n'y en avait pas à la maison, on lui donna une Vie des Saints espagnols et la traduction espagnole de cette grande Vie du Christ, que le Chartreux Ludolf de Saxe avait tirée des Évangiles et des Écrits des Pères. Ignace lut avec réflexion les saintes histoires qui y étaient racontées. Cependant des pensées mondaines lui revinrent. « Il examinait, dit-il, pendant deux, trois, quatre heures, quels faits d'armes il accomplirait au service d'une dame. Ce n'était pas, avoue-t-il, une dame de la noblesse ordinaire, pas une comtesse, ni une duchesse; elle était d'un rang plus élevé [2]. » Il y avait aussi des heures où il revenait à la lecture de la Vie des Saints. « Que serait-ce, si je faisais ce que saint François et saint Dominique ont fait, » se demandait-il?

Tels étaient les idées et les projets qui roulaient dans sa tête. Il fit cette constatation que les pensées mondaines le récréaient certes, mais lui laissaient décidément de la tristesse et du mécontentement dans l'âme. Mais quand il se prenait à imiter l'austère vie des saints, il ne ressentait pas seulement dans ses tentatives de la consolation, mais il restait ensuite content et serein. Il remarqua de plus en plus cette différence et comprit que ces sensa-

[1] *Autobiographie*, n[os] 1, 2 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 38.)

[2] *Id.*, n° 6 (p. 40-42); SUSTA (p. 81), émet ici l'opinion qu'Ignace pensait à une princesse *in genere*, un être imaginaire du royaume de la fantaisie.

tions lui venaient les unes du mauvais esprit, les autres du bon [1].

Enfin les pensées religieuses l'emportèrent : elles remplirent bientôt toute son âme. Il se résolut à passer du service de chevalier mondain à celui de soldat de Dieu. Pour se fortifier dans son projet, il copia dans un cahier, lorsque ses forces le lui permirent, un extrait de la Vie du Christ de Ludolf, en lettres élégantes et soignées; il avait dès lors, comme Laynez l'assure [2], une particulière dévotion à la Mère de Dieu.

Enfin guéri, il s'en alla de chez les siens, résolu à imiter les grandes actions des saints. Il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat, sur la sainte Montagne de Catalogne. Là, dans la solitude la plus sauvage des rochers, ébranlé par un amer repentir, il se délivra de ses fautes passées par une confession générale, qu'il fit à un Bénédictin et qui dura trois jours. Pendant la nuit de l'Annonciation de la Sainte Vierge, il fit sa veillée d'armes, devant la très vieille image de la Mère de Dieu, à l'église du couvent et selon l'usage de la chevalerie. Il prit un grossier habit de pénitence, mit une corde autour de ses reins, et prit un bâton de pèlerin à la main; il suspendit son épée et son poignard devant l'autel. Il donna à un mendiant son habit de chevalier [3].

Pour n'être pas connu et se cacher entièrement, il dirigea ses pas vers la petite ville voisine de Manrese, où l'hôpital le recueillit. Il n'était pas très instruit encore des choses spirituelles, les pénitences extérieures lui paraissaient la seule marque de la sainteté [4]. En conséquence, il vivait de la manière la plus austère : il mendiait son pain, jeûnait toute la semaine, le dimanche excepté, se donnait la discipline

[1] *Autobiographie*, n° 6-10, p. 40-42.

[2] Lettre de P. Diego Laynez S. J. sur Ignace à Polanco, datée de Bologne 17 juin 1547. (*Mont. Ignat.*, série IV, p. 1, 101.)

[3] *Autobiographie*, n[os] 16-18 (p. 46-48). L'épée fut transportée à Barcelone en l'église Notre-Dame de Belèn où elle se trouve encore. (Voy. Creixell, p. 145-160.) Récemment, l'authenticité en a été contestée mais pour des raisons non probantes. (*Revista Montserratina*, t. I[er] (1907), p. 120.)

[4] Lettre de Laynez (voy. plus haut).

trois fois par jour; chaque semaine, il recevait les sacrements de pénitence et d'eucharistie; il assistait tous les jours à la grand'messe et aux vêpres; chaque nuit, il se levait pour prier; il passait sept heures par jour à genoux [1]. Une caverne presque inaccessible, près de la ville, était la retraite choisie pour ses prières et ses macérations [2]. Rien d'étonnant à ce qu'Ignace soit tombé sérieusement malade à la fin de l'année. Des femmes pieuses de haut rang s'occupèrent de lui. Il résolut de changer d'habitation et de reprendre les vêtements, la nourriture de la vie ordinaire [3] Dans les premiers quatre mois, son esprit jouissait d'une sérénité presque sans nuages; mais ce temps fut suivi d'une période d'angoisses violentes et de luttes des plus âpres. Un jour, il résolut de rester sans manger et sans boire, jusqu'à ce qu'il eût retrouvé la tranquillité; il souffrit une semaine entière et ne prit de la nourriture que sur l'ordre de son confesseur. Son confesseur le tranquillisa aussi, lorsqu'il voulut recommencer l'aveu de ses fautes déjà confessées. La paix revint; la joie de Dieu rentra dans son cœur [4].

Il eut ensuite de grandes illuminations. Dieu le traita, comme le dit Ignace lui-même, « exactement comme un maître d'école qui élève un enfant [5] »; il lui accorda le don de la contemplation. Souvent, plus tard, assure-t-il, il se disait : « Si nous n'avions pas les Saintes Écritures, qui nous enseignent les vérités de la foi, j'aurais été résolu cependant à donner ma vie pour ces mêmes vérités, uniquement à la suite des choses que j'avais vues [6]. » Ignace racontait à son ami de cœur Laynez, que pendant son séjour à Manrese, il avait plus appris en une fois près de cette ville et en une

[1] *Autobiographie,* n° 19-23 (p. 48-51); lettre de Laynez, p. 102; Astrain, p. 34.

[2] Cueva santa, sur laquelle fut bâtie plus tard l'église Saint-Ignace. (Voy. Pinius, *Comment. Præv.*, n°s 49-53; *Acta sanctorum Julii,* VII; Astrain, p. 33-34.)

[3] *Autobiographie,* n°s 32-34 (p. 55-56).

[4] *Id.*, n°s 20-25 (p. 49-52); lettre de Laynez, p. 103.

[5] *Id.*, n° 27 (p. 53).

[6] *Id.*, n°s 28-31 (p. 53-55); lettre de Laynez, p. 103-104.

heure, que tous les savants du monde n'auraient pu lui en apprendre [1]. C'était près du fleuve Cardoner; Ignace s'était assis sur la rive et regardait les flots [2]. Beaucoup de connaissances, acquises alors, lui revinrent plus tard pour la fondation de son Ordre [3]. En ce sens, on peut dire que Manrese fut le lieu de naissance de la Société de Jésus. Mais qu'Ignace eût reconnu clairement et décidé alors qu'il fonderait cet Ordre, c'est une tradition ancienne, qui ne peut se soutenir. Comme le montrent les sources récemment publiées, Ignace et ses confidents pensaient tout autrement [4].

Déjà à Manrese, Ignace convertit beaucoup de personnes, en leur donnant les « exercices spirituels » [5]. Ainsi se forma un petit livre très court et très concis, fait avec intelligence et simplicité et qui est un des plus admirables écrits du monde : le *Livre des exercices*. Il n'avait pas été composé en une fois : Ignace lui-même disait à Gonçalvez sur cette question : « Le Pèlerin — ainsi est désigné Ignace dans son traité de la *Connaissance de soi-même* — observait dans son âme ceci, puis cela, en constatait l'utilité; alors pensant que cela pouvait servir à d'autres, il écrivit son livre. » Ignace donnait à entendre que les instructions pour le choix d'une vocation et la direction à suivre dans des cas importants provenaient du temps de sa pénible maladie à Loyola [6]. Ce n'est que des années plus tard, en France ou en Italie, qu'Ignace ajouta ses règles sur la conservation de l'esprit ecclésiastique. Mais, dès 1547, Laynez déclarait qu'Ignace

[1] Indications du P. Pedro Ribadeneira : *De actis Patris nostri Ignatii*, vraisemblablement antérieures à la première édition de la *Vie d'Ignace* par Ribadeneira, par conséquent antérieures à 1572; publiées pour la première fois dans *Mon. Ignat.*, série IV, t. Ier, p. 337-393; voy. *ibid.*, n° 1.

[2] *Autobiographie*, nos 30, 31 (p. 54-55). Bertoli (voy. plus haut), t. Ier, p. 1, n° 14.

[3] C'est ce qu'assure P. Ieronimo Nadal, qui, à Rome, était le bras droit de Loyola (*Epistolæ P. Hieronymi Nadal*, t. IV, Matriti, 1905, p. 552). Voir aussi le témoignage du P. Luis Gonçalvez dans son *Memoriale* (voy. plus haut) n° 137 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. Ier p. 220).

[4] Voy. plus loin.

[5] Polancus, *Vita*, ch. III (p. 25).

[6] *Autobiographie*, n° 99 (p. 94).

avait fait la partie principale des exercices, pour la première fois, à Manrese[1]. Il semble bien, d'après tout ce que nous savons, que c'est là qu'il écrivit son premier brouillon[2].

Le *Livre des exercices spirituels* exige de plus grandes explications. D'après le sujet, il se divise en quatre « semaines » ; cependant celles-ci peuvent être augmentées ou diminuées suivant le besoin. Le but et la fin de l'homme forment la base fondamentale de tout l'ouvrage. « L'homme est créé pour louer Dieu son maître, lui rendre hommage, le servir et, par ce moyen, sauver son âme. Ce qui est sur la terre a été créé pour l'homme et doit lui aider à atteindre son but, d'où il résulte que l'homme doit utiliser la création, autant qu'elle lui aide à atteindre son but, et doit s'en éloigner si elle l'en détourne. » S'il ne fait pas cela, il pèche. Les réflexions et autres méditations de la première semaine excitent à l'horreur du péché et de ses conséquences. L'âme se purifie par la confession; elle rompt ses chaînes, obtient la vraie liberté des enfants de Dieu et tend de toute sa force vers le Créateur. Le chemin pour tous ne peut être que l'Imitation du Christ, qui fut pour Ignace l'idéal de sa vie et à laquelle il aspira avec toute la clarté de sa vision et toute la force de sa volonté.

Dans les premières réflexions de la deuxième semaine, le Christ se montre comme l'envoyé de Dieu, le Roi céleste; il veut régner dans tous les cœurs et étendre son royaume sur le monde entier; il invite tout le monde à faire partie de son armée et se place à la tête de ses fidèles. Une âme noble s'attache à lui étroitement. Conduit par la main des évangélistes, le contemplateur accompagne le Sauveur dans toute sa vie, priant sans cesse le Père céleste de lui accorder la grâce de connaître, d'aimer de plus en plus le Sauveur et de l'imiter

[1] Lettre, p. 103.

[2] Ribadeneira, *Vita,* t. Ier, p. 1, ch. viii (voy. plus haut), dans l'édition *Vita Ignatii Loiolæ... a Petro Ribadeneira... conscripta,* Inngolstadii, 1590, p. 30; Astrain, p. 149; H. Watrigant, S. J., *la Genèse des exercices de Saint Ignace de Loyola. Extraits des Études. Reproduction avec pièces et notes complémentaires.* Amiens, 1897, p. 25-27.

fidèlement [1]. C'est le moment de la vocation. Le *Livre des exercices* est une introduction approfondie et sage à cette très importante question ; elle peut servir également de modèle pour toute décision importante de la vie, quand même elle ne serait pas prise sous l'influence des exercices. D'après les *Exercices,* tous ceux qui ne sentent aucune vocation doivent « se réformer » dans leur état; Ignace donne clairement à entendre que ces conseils sont utiles non seulement aux prêtres et aux moines, mais à tous ceux que Dieu appelle à une vie noble, à la puissance, à la richesse.

D'après sa vocation et sa situation, l'homme doit, par une foi vive et un amour agissant, travailler au règne du Christ. Là est le but final des exercices. Pour l'atteindre, la contemplation des « deux étendards », l'étendard de Lucifer et l'étendard du Christ, expose d'une façon très saisissante les suggestions perverses de l'esprit mauvais et les suggestions de la perfection chrétienne, comme le Christ l'enseigne. Deux autres considérations poursuivent le même but, qui est de prendre de fortes résolutions : « celles des trois classes d'hommes et celles des trois degrés de l'humilité ». La troisième semaine, consacrée à la Passion du Sauveur, fortifie l'âme dans son éloignement du mal et dans ses desseins de salut, la quatrième provoque à l'enthousiasme pour le Fils de Dieu ressuscité et transfiguré.

Parmi ces considérations, se trouvent différents conseils et règles de conduite, qui, comme les instructions sur la vocation, ne sont pas seulement utiles pour le temps des exercices mais pour toute la vie : telles sont les règles « sur la distinction des esprits », sur le scrupule, l'emploi légitime de la fortune, l'usage modéré de la nourriture, de la boisson et du sommeil, sur la méditation, l'examen de conscience et autres pratiques pieuses, sur l'entretien de l'esprit ecclésiastique.

[1] Deuxième semaine, premier jour, 1re et 2e méditations, 3e prélude, 5e méditation.

[2] Voy. M. Meschler S. J. *Die Aszese des hl. Ignatius : Stimmen aus Maria à Laacht,* t. LXXV (1908), p. 269-280, 387-399.

Ces dernières sont en particulier d'une haute valeur[1]. En tête, vient le précepte : « Nous devons être prêt à renoncer de bon cœur à notre jugement particulier, pour obéir en tout à la véritable épouse du Christ, notre Sainte Mère l'Église. » Nous devons, lit-on plus loin, recommander la confession et la communion fréquentes, la fréquentation de la Sainte Messe, l'office, les vœux monastiques, la vénération des saintes Reliques, les pèlerinages, les indulgences, les prières ecclésiastiques du Carême et des jours d'abstinence, les exercices de pénitence, non seulement intérieurs mais extérieurs. Il faut louer ceux qui bâtissent et décorent des églises et s'applaudir qu'on révère les images des saints; nous devons surtout louer toutes les lois de l'Église, être toujours pour elle, ne jamais marcher contre elle et être plus porté à louer qu'à blâmer les ordonnances et la conduite de nos supérieurs, quand même leur personne ne serait pas toujours digne d'éloges, « car si, dans les prédications, on se laissait aller à les attaquer devant le peuple, il en résulterait plus de murmures et de scandales que d'utilité. Il faut prendre garde de parler de la prédestination, de la foi, de la grâce en termes tels, qu'ils puissent refroidir le zèle des fidèles pour les bonnes œuvres[2]. Il faut lire assidûment les Pères de l'Église et ne pas mettre sur le même pied d'estime les Maîtres de la scholastique[3]. Ignace proclame, dans les termes les plus énergiques, le devoir de soumettre absolument notre intelligence aux jugements de l'Église, conduite par l'Esprit saint[4]. Le Traité de l'amour de Dieu forme la conclusion des exercices spirituels. Il se termine dans un don saisissant de soi à Dieu.

Celui qui se place à un point de vue purement naturel, qui

[1] Voy, là-dessus *les Règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola,* par le P. Maurice Meschler S. J. : Collection de la Bibliothèque des Exercices de Saint Ignace, Enghien, 1907, n° 7.

[2] Regel, p. 14-17.

[3] Regel, t. II, E. Mirbt (*Ignatius von Loyola : Histor Zeitschr.*, t. LXXX, p. 68) pense malgré cela qu'il n'y a pas besoin de trouver qu'Ignace a ressenti le besoin de confronter sa foi avec l'Écriture et l'enseignement de l'Église.

[4] Regel, p. 13.

ne sait pas apprécier la force de la prière, qui ne se rend pas compte de la pénétration de la grâce, celui-là ne peut ni comprendre absolument le sens du livre, ni s'expliquer son action. De plus, il faut faire les exercices et ne pas se contenter de les lire. On a considéré, comme but de ces méditations, cette paix complète de l'âme, qui consiste dans l'anéantissement de la volonté personnelle ou plutôt du libertinage de la volonté. Un érudit non catholique a par contre proclamé de nos jours avec raison, après expérience faite, que les exercices pouvaient donner à ceux qui les ont faits ou qui les font encore « des forces morales qu'ils n'avaient pas auparavant » ; que l'action des exercices n'amenait pas une diminution de la personnalité, mais l'augmentait et la fortifiait; qu'ils étaient un chef-d'œuvre « d'habile pédagogie [1] ».

Ignace appela lui-même son œuvre « *Exercices spirituels*, voulant qu'on se vainque soi-même et qu'on ordonne sa vie, sans se laisser entraîner par aucune inclination déréglée [2] ». La prière n'est pas ici le but même; il ne veut pas seulement enseigner l'oraison, mais offre un choix de méditations, de lectures, de prières verbales, de réflexions, d'exercices de

[1] *Die Geistlichen Ubungen des Ignatius von Loyola.* Étude psychologique par Prof. Dr. Karl Holl, Tubingen, 1905, p. 1. 2, 35. Holl y prend parti contre les opinions très répandues que Gothein lui-même partage (p. 235). Joh. Huber (*Der Jesuitenorden*, Berlin, 1873, p. 25), généralement très hostile aux Jésuites, convient du reste qu'Ignace dans son livre des *Exercices* se montre « profond connaisseur du cœur humain » et « pédagogue perspicace de l'ascèse chrétienne ».

[2] « Exercicios espirituales para vencer à si mismo, y ordenar su vida sin determinarse por afeccion alguna que desordenada sea ». Titre, d'après les *Anotaciones*, du début du livre (*Exercicios espirituales de S. Ignatio de Loyola*, Barcelone, 1892, p. 26). Les *Exercices* sont écrits en espagnol par Ignace, cependant lui-même s'est servi souvent d'une traduction latine. Le livre, surtout dans sa traduction latine, a été imprimé souvent à partir de 1548, mais généralement pour les Jésuites seuls. Les éditions sont signalées dans C. Sommervogel, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, *Bibliographie*, t. V, Bruxelles-Paris, 1894, p. 59-94; t. IX, 1900, p. 608-609; voy. aussi Heimbucher, t III[2], p. 28 A. 2. Une nouvelle édition critique paraîtra dans les *Mon. Ignat.* Le manuscrit autographe des *Exercices* n'a pas été conservé; par contre il existe encore un exemplaire des *Exercices* en espagnol, écrit d'une main inconnue et dans lequel Ignace a fait de sa main une trentaine de changements. Réimpression phototypique par Danesi, à Rome, 1908.

pénitence, qui se suivent et s'enchaînent rigoureusement, de telle façon que, comme on le lit dans le livre, « l'homme se libère de toute affection désordonnée et, cela fait, cherche et trouve la volonté de Dieu et dirige sa vie en conséquence, pour le salut de son âme [1]. Par d'abondantes prières et par des œuvres de pénitence spirituelle et corporelle, on cherche à obtenir la grâce de Dieu, l'homme tout entier correspond ensuite à cette grâce, sous la conduite d'un directeur d'âmes capable [2]. La mémoire, soutenue par l'imagination, expose à l'âme les doctrines et les faits, en particulier ceux de la sainte Écriture [3]. L'extérieur se modèle sur l'intérieur; la solitude et le silence remplacent l'activité quotidienne. Mais tout cela n'est proprement qu'un moyen, le but principal ne s'atteint que dans l'intelligence et la volonté. Les vérités de la foi sont examinées avec calme et immédiatement. appliquées dans nos actes. Une réflexion judicieuse, une méditation soutenne, des résolutions généreuses et minutieusement appliquées, voilà ce qu'Ignace demande : « Qu'ai-je fait pour le Christ? Que fais-je pour le Christ? Que veux-je faire pour le Christ [4] ? Terreur et honte, admiration et reconnaissance, confiance, générosité, amour spiritualisé, voilà ce qu'il faut provoquer, l'âme tout entière doit être saisie. Que cette façon de procéder ne dégénère pas en excitation maladive, que le zèle n'entraîne pas au delà des bornes, c'est la préoccupation du Maître des exercices ; il doit mettre en garde contre les vœux inconsidérés [5], empêcher que la santé ne

[1] *Anotaciones*, n° 1.

[2] *Anotaciones*, n°s 2, 6, 7, 17, etc. La nécessité de cette direction est proclamée dans le *Directorium*, sorte de mannel ou de guide pour les Exercices spirituels, fait sur l'ordre de la première congrégation générale de la Compagnie (1558) et définitivement fixé par le général Claudius Aquaviva en 1599 après de nombreuses délibérations. (*Directorium Exercitiorum spiritualium*, ch. II, n° 6, 7; *Institutum Societatis Jesu*, III. Flor., 1893, p. 510.)

[3] *Livre des exercices*. Première semaine, deuxième méditation, premier point.

[4] *Anotaciones*, n° 2 et 5. Première semaine, première méditation, premier point et colloque. *Directorium*, chap. VIII, n°s 1; chap. IX, n°s 4, 5, 9, 11, ch. XXXIV, n°s 1-3.

[5] L'affirmation de Gothein d'après laquelle Ignace aurait déclaré nuls tous les vœux faits pendant les Exercices est inexacte. Une telle déclaration aurait

soit altérée par de trop grandes austérités; il doit laisser s'entendre « le Créateur avec sa créature et la créature avec son Créateur, sans l'intermédiaire de personne [1]. »

Dans la préface, qui fut mise, en 1548, en tête de la première édition des *Exercices* [2], on lit que l'auteur les a moins composés d'après des livres que d'après l'inspiration divine, en s'appuyant sur les observations faites sur lui-même et sur l'expérience, qu'il avait acquise, en dirigeant spirituellement d'autres âmes. On a cherché soigneusement toutes les sources écrites, qui ont pu inspirer les *Exercices spirituels;* vraisemblablement, Ignace eut dans les mains à Montserrat l'*Ejercitatorio de la vida espiritual,* que Garcia de Cisneros, neveu du cardinal Ximénès et premier abbé du couvent de bénédictins réformés de Montserrat, avait composé à l'usage des religieux et fait imprimer lui-même à Montserrat, en 1500 [3]. Il put lui avoir emprunté le titre de son livre et quelques particularités [4] Cisneros, selon toute apparence, avait de son côté emprunté la plupart de ses réflexions aux écrits de deux Néerlandais, « frères de la vie commune », Gérard Zerbolts van Zutfen et Jan Mombaers, qui avaient été eux-mêmes influencés par Bonaventure et par d'autres. Il y a aussi quelques emprunts faits à l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas a Kempis et à la *Vie du Sauveur* par Ludolf de Saxe. Le « Traité des deux Étandards » se trouve en partie déjà dans un sermon du moyen âge, qu'on attribue à saint Bernard [5]. La doctrine des trois degrés de l'humilité offre une parenté

été sans valeur, parce que contraire à la loi morale naturelle et à la loi chrétienne.

[1] *Anotaciones*, n[os] 14, 15, 18. Première semaine, dixième addition.

[2] *Exercitia spiritualia S. P. Ignatii de Loyola*, Rome, 1870, t. XVI-XVII; voy. là-dessus *Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 511. Sur le livre des *Exercices,* voy. le bel écrit de Hettinger : *Die Idée der geistl... Ubungen nach dem Plane des hl. Ignatius*[2], Ratisbonne, 1908; voy. aussi Heimbucher, t. III, p. 28-32.

[3] Watrigant, p. 28-31; Astrain, p. 152-160.

[4] Voy. J.-M. Besse, dans *Revue des Questions historiques*, t. LXI (1897), p. 22-51.

[5] Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, p. 761. Un autre exemple au moyen âge allemand, dans Michael, *Gesch. des deutchen Volkes*, t. IV, p. 229.

frappante avec ce que disait Savonarole sur le même sujet[1].

Mais ce ne sont là que des fragments isolés. La construction de l'ensemble est une œuvre rigoureusement une, d'un art nouveau et très personnel[2]. Pour ce genre de prière, qu'on appelle méditation, personne parmi les anciens ne l'a enseignée comme Ignace. Elle est très exempte de tout fanatisme, elle est pleine de raison et conforme à la foi, elle est instructive et forme une école de la vie.

Il n'est pas moins extraordinaire qu'un homme de guerre, qui avait juste appris à lire et à écrire, qui venait de sortir d'une vie très mondaine, ait pu composer un livre mystique de cette intériorité, de cette clarté, de cette profondeur et de cette force. Ignace lui-même et ses premiers disciples y voyaient une manifestation particulière de l'esprit de Dieu[3].

Paul III donna à examiner le livre à trois théologiens; ceux-ci avaient entière liberté de couper dedans et d'améliorer : ils l'approuvèrent, sans y changer un seul mot[4]. A la prière du duc de Gandie, François de Borgia, Paul III lança, le 31 juillet 1548, un bref dans lequel il déclarait que ces Exercices étaient remplis de piété et de sainteté; qu'ils avaient beaucoup contribué aux grands succès qu'Ignace et sa Société avaient obtenus; il les approuvait et les louait dans toutes leurs parties et les recommandait, de façon instante, à tous les fidèles, qui en pourraient retirer du profit[5].

Ignace tenait, par le moyen des Exercices, à imprimer l'esprit de son Ordre chez les Novices: « Ce sont nos armes », avait-il coutume de dire, il ne voulut pas que, dans la Société de Jésus, on adoptât un autre mode de prière[6]. C'est par les Exercices, qu'en 1543 il gagna à sa Compagnie le premier Allemand. Petrus Canisius, alors jeune homme de vingt-

[1] Watrigant, p. 102; voy. *ibid.*, p. 50-59, 77.
[2] Holl reconnaît également ceci (série 4-5).
[3] *Autobiographie*, n° 27 (p. 52-53); lettre de J. Polanco du 8 décembre 1545. (*Mon. Ignat.*, série IV, t. Ier, p. 526.)
[4] Préface de l'édition de 1548. Les approbations des trois censeurs sont imprimées souvent en tête du livre des *Exercices*.
[5] *Id.*, t. XII-XV.
[6] Bartoli, t. Ier, n° 20 (voy. plus haut).

deux ans, écrivait à ce propos de Mayence à un ami : « J'ai appris là à prier en esprit et en vérité : j'ai senti une force nouvelle s'éveiller en moi et elle a débordé de l'âme jusque dans le corps : j'ai été transformé en un homme entièrement nouveau[1]. »

La Compagnie de Jésus a, de tout temps, vu dans les Exercices, en particulier dans les considérations sur le royaume du Christ et sur les deux étendards, le symbole de son objet[2].

Même en dehors de l'Ordre, l'action s'en est fait sentir sur les plus grands docteurs mystiques et sur les saints de l'époque : Louis de Grenade, Jean d'Avila, Louis de Blois de l'Ordre de Saint-Benoît[3]. Gerhard Kalckbrenner, prieur de la Chartreuse de Cologne, écrivait, le 31 mai 1543, à un religieux : « Il faut acquérir un pareil trésor, dût-on aller jusqu'aux Indes[4]. » Le théologien scholastique Jean Cochlaeus se réjouissait d'avoir enfin trouvé « un maître pour les cœurs[5]. » Dietrich de Heeze, qui avait été secrétaire et confesseur du Pape Adrien VI, assurait, en 1543, qu'il avait « tant tiré des Exercices, qu'il ne donnerait pas ce profit pour le monde entier[6] ». Saint François de Sales recommandait aussi les Exercices spirituels[7], et saint Charles Borromée les introduisit dans le clergé de la province de Milan[8].

Tous les Ordres ont adopté l'habitude de faire à des heures prescrites les exercices spirituels. « Le petit livre de Loyola, dit un écrivain de nos jours, a exercé sur la vie spi-

[1] *Canisii Epistolæ*, éd. Braunsberger, t. Ier, p. 77.

[2] Orlandinus, *Historiæ Societatis Jesu*, t. Ier, p. 1, 10, n° 66 (voy. plus haut); Bartoli, p. 1, 2, n° 36; Pinius, *Comm. præv.*, nos 334-346; Christoph. Genelli, S. J., *la Vie de Saint Ignace de Loyola*, Innsbruck, 1848, p. 123-124; J. Wieser, S. J., dans *Zeitsch. für Katholic. Theol.*, t. VIII, p. 85-87.

[3] *Canisii Epistolæ*, t. Ier, p. 104; Bartoli, t. Ier, p. 1, n° 18.

[4] *Cartas y otros escritos del B. P. Pedro Fabro*, I, Bilbao, 1894, p. 421-422.

[5] « *Magistri circa affectus* » (*ibid.*, p. 336-336).

[6] Polancus, *Chronicon*, t. Ier, p. 55 (voy. plus haut).

[7] *Traité de l'amour de Dieu*, t. Ier, p. 12, chap. vii (*Œuvres*, t. V, Annecy, 1894, p. 334).

[8] *Concilium provinciale*, IV, p. 23 (*Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, Mediolani, 1599, p. 143, 171).

rituelle de son Ordre et celle du clergé catholique une influence considérable[1]. » Il aurait dû ajouter qu'il a eu la même action sanctifiante sur les laïques des différents États et qu'il la conserve encore[2].

Ignace resta un an environ à Manrese. Puis son zèle d'homme d'action le ramena dans le monde. Il songea d'abord à la terre, qui avait été le but de tant de croisés, au moyen âge, à la Palestine. En misérable habit de pèlerin, il partit de Barcelone à Gaëte et de là à Rome. Le dimanche des Rameaux, 29 mars 1523, il foula pour la première fois le sol de la Ville éternelle; il y resta quatorze jours et y reçut la bénédiction d'Adrien VI. De là, mendiant son pain, il s'en alla à Venise, d'où il s'embarqua en terre sainte.

A Jérusalem, son âme fut emplie de célestes consolations. Il aurait volontiers passé toute sa vie comme missionnaire chez les mahométans, mais le provincial des Franciscains l'invita à repartir, conformément aux ordonnances pontificales, sous peine d'excommunication. Le pèlerin reconnut là la volonté de Dieu. Il s'en retourna à Barcelone, en mendiant, comme il était venu[3].

Que devait-il faire à présent? Il songea à entrer dans un couvent, mais il était résolu à s'employer activement à la gloire de Dieu. Du reste, il lui parut nécessaire d'acquérir de la culture scientifique[4]. Ainsi cet homme de trente ans n'hésita pas à passer deux longues années à côté de petits enfants et à apprendre le latin. Deux pieuses femmes, Isabel Roser et Inès Pascual lui donnaient à boire et à manger[5]. Pour ses études supérieures, il alla ensuite aux Universités d'Alcala et de Salamanque. Dans ces trois villes, il enseigna

[1] M. Ritter, *Ignatius von Loyola : Histor. Zeitschr.*, t. XXXIV, p, 317.
[2] Là-dessus, voy. Janssen-Pastor, t IV[16], p. 405.
[3] *Autobiographie*, n[os] 29, 40, 45-47 (p. 54, 60-65); Ribadeneira, *Vita*, t. I[er], p. 1, chap. x. On trouve de nouvelles particularités sur le voyage dans l'ouvrage déjà cité de Creixell, p. 35.
[4] *Autobiographie*, n° 54 (p. 68); Polancus, *Vita*, chap. v (p. 31).
[5] Sur le séjour d'Ignace à Barcelone, et sur l'activité charitable qu'il y déploya avant et après son voyage à Jérusalem, voy. J. Creixell, *S. Ignatio en Barcelona*, p. 38, 91. D'après Creixell (série 46), le véritable nom serait Roses; elle-même signait « Rose ». (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 608.)

les Exercices et pratiqua des œuvres de charité. Les jeunes gens qui s'étaient liés avec lui étaient tous vêtus comme lui de drap brun très grossier, ce qui les fit appeler par le Pape « Los ensayalados[1] ». Beaucoup d'âmes pieuses, particulièrement des femmes, cherchaient auprès d'Ignace l'instruction spirituelle et le repos du cœur. Ses études en souffraient un peu. Mais sa réputation commençait. Ignace fut soupçonné d'être un émissaire de ces « Allumbrados » fanatiques qui, sous prétexte d'inspiration divine, semaient les plus pernicieuses erreurs dans le pays. Il fut arrêté; à Alcala, il fit quarante-deux jours de prison; à Salamanque, vingt-deux. Il ne prit pas d'avocat. Les juges ecclésiastiques conclurent, dans les deux villes, à son innocence. Ignace put plus tard assurer le roi Jean de Portugal qu'il n'avait jamais entretenu de rapport avec les Allumbrados et qu'il n'en avait jamais connu aucun[2].

Cependant, il était attiré par une école qui, comme dans les siècles passés, continuait à être considérée comme le centre de la science chrétienne : la Sorbonne de Paris. Le 2 février 1528, Ignace y alla. Il y passa sept années de sa vie dans le travail le plus sérieux. Au bout de trois ans et demi d'études philosophiques, il obtint la dignité de maître[3]; il s'occupa ensuite de la théologie. Afin de recueillir des aumônes pour son entretien, il se rendit plusieurs fois pendant les vacances à Anvers et à Bruges et même une fois à Londres[4].

A Paris aussi, Ignace devint suspect d'hérésie, mais les Inquisiteurs, Matthieu Ori et Thomas Laurentius, tous deux dominicains, conclurent à son innocence. Laurentius lui

[1] *Autobiographie*, n[os] 56, 61 (p. 69-73); POLANCUS, *Actes du procès d'Alcala*. (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 408.)

[2] *Autobiographie*, n[os] 57-62, 69, 70 (p. 70, 74, 78-79); POLANCUS, ch. V (p. 34); Ignace à Jean III, daté de Rome 15 mars 1545. *Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 297); *Actes du procès d'Alcala* (série IV, t. I[er], p. 598-603.) Voy. F. FITA, dans *Boletin de la r. Acad. de la Hist.*, t. XXXIII (1898), p. 429, 457.

[3] POLANCUS, ch. VI (p. 41); RIBADENEIRA. t. I[er], p. 2. ch. I.

[4] *Autobiographie*, n[os] 73, 76 (p. 80-82); POLANCUS, ch. VI (p. 41); ASTRAIN, p. 59.

donna même d'office, pour lui et ses compagnons, un témoignage très honorable; il trouva tant d'agrément au livre des *Exercices,* qu'il en demanda une copie [1].

Les compagnons qu'Ignace avait réunis en Espagne l'abandonnèrent de nouveau; en revanche, il trouva à la Sorbonne des disciples, qui ne devaient plus se séparer de lui. Le premier était un Savoyard, filialement pieux et curieux, Pierre le Fèvre, habituellement appelé Peter Faber, un de ses camarades d'hôtel et de chambre au collège Sainte-Barbe [2]. Dans la même maison habitait aussi un jeune noble navarrais, plein des dons les plus brillants de l'esprit et des projets les plus aventureux : c'était François-Xavier. Ignace gagna le cœur du jeune professeur et le détourna du commerce de certains camarades, qui étaient intérieurement gagnés à l'hérésie. François fit résolument les exercices et confia à son ami la direction complète de son âme [3]; les Espagnols Diego Laynez et Alfonso Salmeron adoptèrent les Exercices avec la même décision; à eux se joignirent le Portugais Simon Rodriguez, l'Espagnol Nicolas Bobadilla, le Savoyard Claude Le Jay, les Français Pascal Broet et Jean Codure; presque tous avaient déjà obtenu le bonnet de docteur en théologie [4].

Le jour de l'Assomption, 15 août 1534, eut lieu l'acte important, qu'on a souvent considéré comme l'acte de fondation de la Société de Jésus. Ignace et six de ses premiers compagnons — Le Jay, Broet et Codure n'en étaient pas encore — se rendirent à Montmartre, dont dépendait la silencieuse chapelle de Saint-Denis, qui appartenait aux Bénédictines [5]. Peter Faber, le seul prêtre du groupe, offrit le sacri-

[1] *Autobiographie,* n[os] 81, 86 (p. 85, 88). Le témoignage est contenu dans les *Acta Sanctorum Julii,* t. VII, n° 185.

[2] *Autobiographie,* n° 82 (p. 85); *Memoriale B. P. Fabri nunc primum in lucem editum a P. Marcello Bouix S. J. Lutet.* Paris, 1873 (grande édition), p. 7-8.

[3] *Autobiographie,* n° 82 (p. 85); POLANCUS, ch. VII (p. 48); *Monumenta Xaveriana,* t. I. Matriti, 1899-1900, p. 204.

[4] POLANCUS, *Vita,* ch. VII (p. 49).

[5] Voy. H. JOLY, *Saint Ignace de Loyola,* Paris, 1899, p. 116, remarque; Ch. CLAIR, S. J., *la Vie de Saint Ignace de Loyola,* Paris, 1894, p. 162-175; Voy. nos détails, série IV, p. 2, 643.

fice de la messe. Pendant cette messe, chacun d'eux fit individuellement devant le Saint-Sacrement vœu d'observer la pauvreté et la plus entière chasteté, d'aller en pèlerinage à Jérusalem et de travailler ensuite au salut des âmes. Cependant ils voulaient, tant que dureraient leurs études, conserver leurs biens. Pour leur pèlerinage, ils songeaient à aller à Venise et à y attendre toute une année pour y prendre le bateau; si aucun ne se présentait, ils s'engageaient à aller se jeter aux pieds du Pape et à se mettre à sa disposition [1]. Les deux années suivantes, ils célébrèrent la même fête, le même jour. Les trois nouveaux adhérents y prirent part, au moins en 1536 [2].

Cependant Ignace fut forcé, pour rétablir sa santé délabrée, d'aller passer quelque temps dans son pays. De là, il se rendit à Venise. Parmi ceux qui se firent communiquer les *Exercices spirituels*, se trouvaient Pietro Contarini et Gasparo de Doctis, auditeur du nonce papal, Girolamo Verallo. La persécution atteignit Ignace jusque dans la ville des lagunes. Elle alla si loin, qu'on instruisit un procès qui, du reste, se termina en faveur d'Ignace. De Doctis donna les plus grandes louanges à sa doctrine et à sa vie [3].

Ignace était arrivé, le premier des dix compagnons, à Venise. François-Xavier et les huit autres partirent de Paris à pied, pendant l'automne de 1536, emportant sur leur dos un sac de cuir, contenant la Bible, le bréviaire, leurs cahiers de collège et, autour du cou, le Rosaire, et arrivèrent dans cet équipage à la ville des lagunes [4]. Ils y restèrent deux mois et

[1] *Autobiographie*, n° 85 (p. 87-88), *Memoriale P. Fabri*, p. 12; P. Simonis Rodericii, *Commentarium de origine et progressu Societatis Jesu* (Rapport sur la constitution et le développement de la Compagnie de Jésus, composé en 1577 à Lisbonne par P. Simon Rodriguez sur l'ordre du général Eberhard Mercurian dans *Epistolæ P. P. Paschasi, Broëti, Claudii Iaii, Ioannis Codurii et Simonis Rodericii*, Matriti, 1903, p. 457, 459.

[2] *Memoriale P. Fabri*, p, 13; Rodericius, *Commentarivm*, p. 459.

[3] *Autobiographie*, n°s 92, 93 (p. 92). Voir *Acta Sanctorum Julii VII*, n°s 255-258. P. Contarini n'était pas neveu du cardinal. (Voy. Tacchi Venturi, t. Ier, p. 444, remarque.

[4] Rodericius, p. 462-474; *Lettres de Laynez*, p. 113-114; *Memoriale Fabri*, p. 13.

demi, s'employant à rendre des services corporels et spirituels aux malades des hôpitaux; ils se rendirent ensuite à Rome, pour y recevoir la bénédiction du Pape, en faveur de leur croisade[1].

Ignace seul était resté en arrière, il craignait deux hommes à Rome : le cardinal Carafa, avec lequel il avait eu, peu auparavant, à Venise, de sérieuses divergences de vues, et Peter Ortiz, plénipotentiaire de l'Empereur auprès du Pape et qui lui avait été très hostile autrefois, comme professeur à l'Université de Paris[2], et ce fut pourtant Ortiz qui recommanda chaudement au Pape ces étrangers. Paul III fit discuter, tout en prenant son repas, les théologiens parisiens avec plusieurs docteurs romains. Quand il se fut levé de table, il les fit venir devant lui, étendit les bras et leur dit qu'il se réjouissait fort de voir tant de science unie à tant de modestie. Il leur donna volontiers la permission d'aller à Jérusalem, leur envoya deux fois de l'argent pour leur voyage, sans qu'ils lui en eussent demandé, mais fit observer qu'il ne croyait pas qu'ils atteignissent la Ville Sainte[3]. Le cardinal Carafa aussi se montra très gracieux[4].

Les pèlerins retournèrent à Venise, où Ignace et François-Xavier, forts de l'approbation spéciale du Pape, reçurent la consécration sacerdotale avec cinq autres de leurs compagnons[5].

Restait à attendre le bateau. Les dix, pendant ce temps, se répandirent dans les diverses villes de la République. Verallo leur avait accordé le pouvoir de prêcher et de confesser[6]. Mais ce qui n'était pas arrivé depuis nombre d'années et ce qui ne devait pas se reproduire de longtemps, arriva. Par

[1] *Lettres de Laynez*, p. 115-116.

[2] Polancus, ch. viii (p. 56); Ignace à Carafa, Venise, 1536 (*Mon. Ignat.*, série I, t. Ier, p. 114-118); *Autobiographie*, n° 93 (p. 93). La divergence entre Carafa et Ignace n'est pas encore complètement éclaircie. (Voy. *Stimmen aus Mari a: Laach*, t. XI, p. 533.

[3] Rodericius, p. 486-487.

[4] *Autobiographie*, n° 96 (p. 94).

[5] Rodericius, p. 487-488; *Lettres de Laynez*, p. 117.

[6] Le document dans les *Acta Sanctorum.*

suite de la guerre entre Venise et la Turquie, pas un seul bateau ne partit de toute l'année pour la Terre sainte [1]. Ils étaient ainsi quittes de leur vœu de pèlerinage et durent se contenter de Rome. Auparavant, ils voulurent visiter les Universités italiennes « pour voir, comme le dit Laynez, si Dieu n'appellerait pas quelques étudiants à leur genre de vie [2]. Mais là ils eurent un doute. A Paris, on avait appelé Iñigiste les compagnons d'Inigo [3] ». Ils disaient alors : si on nous demande à quelle société particulière nous appartenons, que répondre? Ils convinrent de répondre qu'ils appartenaient à la Compagnie de Jésus [4] : l'amour de Jésus les avait réunis, Jésus était leur chef, l'honneur de Jésus était le but unique pour lequel ils combattirent [5]. Vittoria Colonna reconnut pour vrais serviteurs du Christ les deux jésuites qui avaient été envoyés à Ferrare.

La noble femme les soutint (c'étaient Le Jay et Rodriguez), les consulta sur des cas de conscience, et les recommanda au duc Ercole II. Celui-ci entendit quelques-unes de leurs prédications et se confessa à Le Jay [6].

Ignace lui-même alla à pied à Rome avec Faber et Laynez, pour préparer la voie aux autres. A la dernière étape, La Storta, où Ignace pria dans la petite église, son âme fut remuée profondément : il crut voir le Christ et entendre de lui ces mots : « Je veux vous être propice. » Ignace raconta cela à ses compagnons et ajouta : « Je ne sais pas ce qu'on fera de

[1] *Lettres de Laynez*, p. 116.
[2] *Ibid.*, p. 118; voy. aussi Rodericius, p. 491; Polancus, ch. viii (p. 62).
[3] *Epistolæ P. H. Nadal*, t. Ier, p. 2.
[4] Le nom de Jésuite est antérieur à la fondation de Loyola. On désignait ainsi au cours du quinzième siècle tout vrai et pieux chrétien, tantôt tout religieux qui se consacrait à la prière. Ce nom parait avoir été donné d'abord dans la basse Allemagne aux membres de la Compagnie de Jésus, vers l'an 1544, mais dans un sens défavorable. Ceux-ci pendant longtemps ne s'entendaient appeler ainsi qu'à contre-cœur, mais ils s'y habituèrent peu à peu et l'employèrent eux-mêmes. Voy. Paulus, dans *Zeitschr. für Kathol. Theol.*, t. XXVIII, p. 174-175; voy. aussi *ibid.*, p. 378-380, et Braunsberger, *B. P. Canisii Epistolæ*, t. Ier, p. 121, 134-135.
[5] Polancus, *Vita*, ch. ix (p. 72-74); Bartoli, t. Ier, p. 2, n° 36.
[6] Rodericius, p. 496; *Lettres de Laynez*, p. 118; Polancus, ch. viii (p. 63); Bartoli, t. Ier, p. 2, ch. xxxviii; Tacchi Venturi, *V. Colonna*, p. 152.

nous à Rome; peut-être serons-nous crucifiés; mais je suis sûr d'une chose : le Christ nous sera favorable[1] » Cette vision le fortifia dans la pensée d'écrire le nom de Jésus sur son drapeau et sur celui de ses compagnons[2].

L'accueil de la Curie fut très froid... Ignace disait qu'il y trouva les fenêtres closes[3]. Cependant le Pape agréa volontiers les services de la nouvelle congrégation. Faber et Laynez durent faire des conférences théologiques à la Sapienza. Ignace cherchait à faire approuver ses exercices spirituels; l'ambassadeur allemand, Peter Ortiz, alla passer quarante jours avec lui, au mont Cassin. Arrivé à la fin des Exercices, il devint un tout autre homme; il avait appris, dit-il, dans les quarante jours, une philosophie dont il n'avait eu aucune idée dans les nombreuses années de ses études à Paris[4]. Le cardinal Contarini se livra aussi aux exercices spirituels sous la direction d'Ignace et il fut si ravi qu'il transcrivit le livre d'*Exercices* de sa propre main; il remerciait Dieu de lui avoir enfin envoyé un homme tel qu'il le souhaitait depuis si longtemps. Ortiz et Contarini devinrent de grands amis et des protecteurs de la nouvelle société[5].

Ignace et les siens trouvèrent la première hospitalité dans un pavillon, sur la pente du mont Pincio, à Trinita dei Monti; Quirino Garzoni, un noble Romain, le leur avait cédé volontiers, pour l'amour du Christ. Ils mendiaient leur nourriture, mais la maison était éloignée; c'est pourquoi, à Pâques 1538, ils rentrèrent dans l'intérieur de la ville et occupèrent un emplacement, qu'on ne connaît plus et ensuite, dans la même année, louèrent à Antonino Frangipani un bâtiment vide,

[1] POLANCUS, ch. VIII (p. 63); RIBADENEIRA, *De actis S. Ignatii*, n° 83. Voy. aussi TACCHI VENTURI, t. I, p. 413.

[2] POLANCUS, ch. VIII (p. 64); RIBADENEIRA, t. Ier; P. MAFFEIUS S. J., *De vita et moribus Ignatii Loiolæ* (voy. plus haut), p. 1, 2, ch. V (dans l'édition *Ignatii Loiolæ vita, postremo recognita*, Antverpiæ, 1685, p. 72); ORLANDINUS, t. Ier, p. 2, nos 29, 31, 62. Voy. encore TACCHI VENTURI, t. Ier, p. 587.

[3] *Autobiographie*, n° 97 (p. 95).

[4] *Ibid.*, n° 98 (p. 95); POLANCUS, ch. VIII (p, 64); BARTOLI, t. Ier, p. 1, n° 18.

[5] *Cartas del B. P. Fabro*, p. 6; POLANCUS; MAFFEIUS, t. Ier, p. 2, chap. VI, XII; ORLANDINUS, p. 1, 2, n° 34; BARTOLI, t. Ier, p. 1, n° 18.

qu'on voit encore dans le voisinage du Capitole, non loin de la tour de Melangolo[1].

En mai 1538, les dix compagnons étaient tous réunis à Rome. Ils trouvèrent, comme Ignace l'écrivait en Espagne[2], le sol pauvre de bons fruits, mais abondant en mauvais. Le cardinal légat, Vincenzo Carafa, leur donna pleins pouvoirs de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements[3]. Ils commencèrent à enseigner la doctrine du Christ, dans les différentes églises et sur les places publiques. Les Romains ouvrirent de grands yeux, lorsqu'ils virent monter en chaire des hommes qui ne portaient pas l'habit des moines; cela était si inouï que beaucoup disaient : « Nous croyions que les moines seuls pouvaient prêcher[4]. » C'était également une nouveauté de prêcher à Pâques : on ne prêchait, à R me que pendant l'Avent et les quarante jours de carême[5]. Ignace annonça la parole de Dieu, en espagnol, à S. Mar a di Monserrato[6]. Beaucoup commencèrent à se confesser et à communier fréquemment. C'était un usage à peu près disparu dans nombre de cités italiennes, raconte Rodriguez. Quand quelqu'un s'approchait de la sainte Table, tous les huit jours, il devenait le sujet d'entretien de la ville; on écrivait cela aux amis éloignés, comme une nouveauté incroyable[7].

[1] Actuellement palazzo Delfini dans la Via Delfini, n° 16. RODERICIUS, p. 499; POLANCUS, ch. VIII, TACCHI VENTURI, *Le case abitate in Roma da S. Ignazio di Loiola*, Roma, 1899, p. 9, 13-18.

[2] A Isabel Roser, datée de Rome, 19 décembre 1528 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 138).

[3] *Memoriale Fabri*, p. 14-15. La teneur des pleins pouvoirs dans *Acta Sanctorum Julii*, t. VII, nos 295-298.

[4] RODERICIUS, p. 499.

[5] Ignace à Isabel Roser, datée de Rome, 19 décembre 1538 (*Mon. Ignat.*, série Ire, p. 1, 130).

[6] POLANCUS, chap. VIII (p. 64).

[7] Par contre, Ignace signalait dans le *Livre des exercices* comme un signe d'esprit véritablement ecclésiastique, qu'on louât et recommandât la communion hebdomadaire. (Règle pour le maintien de l'esprit ecclésiastique n° 2.) Il alla bientôt encore plus loin (voy. sa lettre à la sœur Teresa Regadella du 15 novembre 1543 dans les *Mon Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 265, à qui il recommandait la communion quotidienne). Voy. aussi TACCHI VENTURI, t. Ier, p. 230.

Les « prêtres réformés », comme on appelait Ignace et ses compagnons, gagnèrent de plus en plus la confiance du peuple. Bientôt ils purent se dire : « Serions-nous quatre fois plus nombreux, nous ne parviendrions pas à satisfaire à tous les désirs[1].

C'étaient de brillants débuts; déjà, cependant, éclatait la tempête, qui menaça de briser la jeune compagnie. En mars 1538, Paul III alla à Nice, pour rétablir la paix entre Charles-Quint et François Ier[2]. L'Augustin Agostino Piemontese voulut profiter de ce moment pour répandre à Rome les doctrines protestantes, auxquelles il était intérieurement gagné. Il les prêcha cependant avec prudence. Mais Loyola et ses compagnons devinèrent l'homme. Après l'avoir prévenu vainement en particulier, ils le réfutèrent du haut de la chaire. Le moine entra en fureur, ainsi que quelques Espagnols du cercle de ses admirateurs. Ceux-ci commencèrent à semer les pires insinuations contre les nouveaux prédicateurs. Comme on avait grande confiance en eux, Ignace poussa à une enquête. Il lui fut facile de punir le chef des calomniateurs, un Navarrais, de ses mensonges et d'obtenir son renvoi de Rome. Les autres déclarèrent qu'ils tenaient les Pères pour irréprochables; pourtant la poursuite dut être suspendue et l'affaire enterrée; ils décidèrent à cette solution le cardinal légat[3], ainsi que le gouverneur de la ville. Mais Ignace et les siens avaient perdu un moyen efficace de faire cesser toute insinuation sur leur nom et tout soupçon sur la pureté de leur doctrine. Ignace poursuivit donc, sans se laisser ébranler, la voie judiciaire où il était entré. Il se rendit à Frascati près de Paul III et, dans un long entretien, obtint l'ordre que les débats fussent poursuivis et que le jugement fût rendu dans toutes les formes du droit.

[1] Mémoire composé à Rome par les premiers compagnons en 1539, imprimé pour la première fois dans les *Constitutiones Societatis Jesu latinæ et hispanicæ cum earum declarationibus*, Matriti, 1892, p. 298.

[2] Voy. plus haut.

[3] Et non pas l'ambassadeur de l'empereur, comme H. Bœhmer traduit. (*Die Bekenntnisse des Ignatius von Loyola. Stifers der Gesellschaft. Jesu*, Leipzig, 1902, p. 64).

Cependant, ce n'était pas facile à obtenir. Les adversaires possédaient de puissants alliés et n'étaient pas novices en intrigues. Des circonstances particulières surgirent à propos pour Ignace. Il se trouvait alors à Rome trois des juges devant lesquels il avait comparu : le vicaire épiscopal d'Alcala, l'inquisiteur parisien Ori et l'auditeur du nonce de Venise : ceux-ci proclamèrent d'une voix unanime son innocence et celle de ses amis. De Vicenze, Bologne, Sienne, où les Pères avaient prêché, les plus brillantes attestations arrivèrent. Le cardinal Contarini et le duc de Ferrare, eux-mêmes, intervinrent en faveur des persécutés. Enfin, après que la pénible affaire eut traîné huit mois, Benedetto Conversini, évêque de Bertinoro, prononça son jugement, en qualité de juge supérieur ecclésiastique et séculier : il déclara les dix complètement innocents; toutes les accusations contre eux non fondées [1].

Ignace pouvait maintenant célébrer en paix sa première messe; elle eut lieu, à Noël de l'année 1538, à Santa Maria Maggiore [2]. Il se présenta encore une nouvelle occasion de montrer aux Romains leur charité. Dans l'hiver de 1538 à 1539, le froid et la famine sévirent [3]; les gens transis de froid, demi-morts, se couchaient sur les routes. Les Pères, le soir, parcouraient la ville, les rassemblaient, les logeaient dans les vastes couloirs de la cour de Frangipani. Là ils leur distribuaient le pain qu'ils avaient mendié, leur donnaient des lits de paille, leur enseignaient la foi et la prière. Quelquefois, ils avaient de deux cents à quatre cents pauvres. L'exemple enflamma les cœurs des cardinaux et d'autres

[1] Ignace à Pietro Contarini et à Isabel Roser, datées de Rome, 2 et 10 décembre 1538 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 134-136, 138-143); *Autobiographie*, n° 98 (p. 96); *Lettres de Laynez*, p. 148; Polancus, chap. ix (p. 67-69); Rodericius, p. 502-507; *Epistolæ P. Pasch. Broeti*, p. 385. Le texte du jugement est imprimé dans l'original dans *Mon. Ignat.*, série IV, t. Ier, p. 627-629.

[2] Ignace à son frère à Loyola, datée de Rome, 2 février 1539 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 147).

[3] Voy. Bontempi, p. 376; Manente, p. 236; et les *Remarques de Cornelius de Fine* (Cod. Ottob. 1614, de la Bibliothèque Vaticane).

grands distribuèrent de l'argent; dans les hôpitaux de la ville, trois mille pauvres et malades furent recueillis [1].

« Après que nous fûmes déclarés innocents, raconte Pierre Faber, dans son livre de *Mémoires* [2], nous nous mîmes sans restriction à la disposition de Paul III. » Le Pape accepta avec joie cette offre et désira envoyer quelques membres de la pieuse association dans différentes contrées. Mais ceux-ci prirent avant des résolutions importantes. Ignace lui-même s'expliqua là-dessus, par l'intermédiaire du secrétaire de l'ordre [3], Polanco, recteur du collège de Bologne, qui travaillait à un rapport sur la fondation de la Société de Jésus; Polanco écrivit : « Les premiers, qui se réunirent à Paris à notre Père Ignace, se rendirent en Italie, non pour fonder un ordre, mais pour aller à Jérusalem prêcher aux païens et y mourir. Mais ils ne purent se rendre à Jérusalem et durent rester en Italie; et comme ensuite le Pape les employa pour le service de Dieu et du Siège Apostolique, ils s'organisèrent en Compagnie [4]. » Polanco s'explique plus clairement encore dans sa vie du fondateur de l'Ordre : « Lorsqu'ils arrivèrent ensemble à Rome, en 1538, dit-il, ils ne se proposaient pas encore de fonder une société durable ou un ordre [5]. » « Mais en 1539, rapporte plus tard Laynez, nous nous adonnions à la prière, nous nous réunissions et étudiions ensemble la question de notre vocation. Chacun disait là-dessus ce qui lui paraissait bon à dire pour et contre. Enfin, il fut résolu à l'unanimité que nous fonderions une compagnie durable et qui ne finirait pas avec nous [6]. »

[1] *Lettres de Laynez*, p. 146; Polancus, chap. viii (p. 65-96); Rodericius, p. 499-500.

[2] *Memoriale*, p. 15.

[3] *Am.*, 29 juillet 1553.

[4] L'importante lettre fut publiée pour la première fois dans *Mon. Ignat.*, série Ire, t. V, p. 259-260.

[5] Polancus, ch. ix (p. 69-76); voy. *Lettres de Laynez*, p. 114; J. Creixell, S. J., *Explicacion critica de una cuestion hagiographica : Razon y Fe XX*, Madrid, 1908, p. 215 à 222; par contre Fr. van Ortroy, S. J., *Manrèse et les origines de la Compagnie de Jésus : Analecta Boll*, t. XXVII (1908), p. 393-418.

[6] *Lettres de Laynez*, p. 146-147.

Au début, les opinions sur la question de l'obéissance étaient très partagées. Tous à la vérité se montraient constamment respectueux et disposés à obéir à Ignace : mais certains groupes remettaient en question, de semaine en semaine, et plus tard, lorsqu'ils furent rassemblés à Rome, de mois en mois, la nomination du supérieur auquel on se soumettrait volontairement[1]. Maintenant, aux vœux de pauvreté et de chasteté, qu'ils avaient déjà prononcés à Venise, entre les mains de Verallo, devaient-ils joindre le vœu d'obéissance à un des leurs et appartenir à un ordre? Comme le prouvent des écrits contemporains, les délibérations à ce sujet se poursuivirent environ trois mois, au milieu de beaucoup de prières et d'exercices de pénitence. Enfin tous se décidèrent pour le vœu[2].

Ignace reçut la charge de dresser le plan de la constitution de l'Ordre. Le cardinal Contarini, qui regardait les membres de la Compagnie comme ses fils spirituels en Jésus-Christ, entreprit d'obtenir du Pape la confirmation de leur établissement[3]. Mais celui-ci transmit la requête au maître du Sacré Palais, Tommaso Badia, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Après deux mois d'examen, celui-ci déclara que tout cela lui paraissait « pieux et saint[4] ». Le 3 septembre 1539, Contarini put écrire à Ignace, de Tivoli, où Paul III résidait, qu'il avait reçu le projet avec l'avis de Badia. « Aujourd'hui, j'ai lu au Pape l'ensemble des cinq chapitres, qui lui ont tant plu, qu'il les a confirmés en des termes de la plus grande bienveillance[5]. » On sait, par d'autres témoi-

[1] Rodericius, p. 489-490.

[2] Ces notes ont été publiées pour la première fois par P. J. J. de la Torr, S. J. (*Constitutiones Soc. Jesu lat. et hisp.*, p. 297-301); voy. aussi Rodericius, p. 508-509. La résolution prise le 15 avril 1539 de faire le vœu d'obéissance se trouve signée de la main d'Ignace et de ses compagnons, à Lyon, au Musée de la Société de la propagation de la Foi. fac-similé dans P. M. Baumgarten, *Die Kath. Kirche*, III, Munchen, 1901, p. 83, et dans les *Missions cath.*, t. XIX (1882), p. 571; voy. *ibid.*, p. 576.

[3] Ignace au cardinal Contarini, datée de Rome, mars, avril 1540 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 156.)

[4] Témoignage du cardinal Contarini, dans Dittrich, *Regesten*, p. 305, et Bartoli, p. 1, 2, n° 45.

[5] *Cartas de San Ignacio*, t. I, Madrid, 1874, p. 433-434 (voy. plus haut).

gnages, que le Pape, après avoir reçu le rapport de Contarini, s'écria : « Le doigt de Dieu est là. » Puis il leva la main pour bénir et dit : « Nous le bénissons, nous le louons et le trouvons bon[1]. » Le cardinal Ghinucci, sur l'ordre de Paul III, dut expédier un bref à ce sujet ou même une bulle, selon que cela paraîtrait à propos[2].

Cependant beaucoup restait à faire, avant l'apparition de ce document. Paul fit soumettre tout d'abord le projet à l'appréciation de trois cardinaux. L'un d'eux, le très influent Bartolomeo Guidiccioni, était, par principe, opposé à tout nouveu Ordre; on devrait, disait-il, réduire au contraire à quatre le nombre des ordres existants. Il ne voulut même pas lire le brouillon d'Ignace, mais celui-ci ne se découragea pas. Il fit beaucoup prier et promit de faire dire trois mille messes. Cependant des nouvelles favorables arrivèrent du dehors. Le cardinal Ennio Filonardi ne tarissait pas de louange sur Faber et Laynez, qu'il avait demandés au Pape, pour le territoire de la Légation. Le cardinal Francesco Bandini, archevêque de Sienne, parlait très favorablement de Broet[3]. Le cardinal Guidiccioni demanda tout à coup à voir le plan de la société. Il y trouva un haut intérêt et déclarant qu'il y avait lieu de faire une exception, il insista vivement pour qu'on donnât l'approbation[4]. La composition de la bulle s'ensuivit[5].

L'important document fut publié à Rome, le 27 septembre 1540, par Paul III[6]; il commence par nommer les dix premiers compagnons; ceux-ci avaient quitté le monde « sous la

La minute, qui fut approuvée verbalement par le pape le 3 septembre 1539. est dans Tacchi Venturi, t. Ier, p. 412.

[1] Rodericius, p. 508-509; Orlandinus, p. 1, 2, n° 83.

[2] *Cartas*, Dittrich.

[3] *Lettres de Laynez*, p. 147; *Epist., P. Pasch. Broeti*; p. 103: Bartoli, p. 1, 2, n° 46.

[4] *Lettres de Laynez*, p. 122-123, 147-148; Rodericius, p. 514-515; Polancus, ch. ix (p. 72); Maffeius, p. 1, 2, chap. xii; Orlandinus, p. 1, 2, nos 113-114.

[5] Sur les doutes du card. Ghinucci, voy. la lettre de L. Tolomei du 28 septembre 1539 dans Dittrich. Voy. encore Tacchi Venturi, t. 1er, p. 579.

[6] *Litteræ Apostolicæ, qui bus Institutio, Confirmatio et varia privilegia continentur Societatis Jesu*, Antverpiæ, 1635, p. 7-16; *Bull.* VI, p. 303-306.

poussée de l'Esprit Saint, ainsi qu'on était en droit de le croire[1] », s'étaient réunis et avaient travaillé très courageusement dans la vigne du Seigneur. Suivaient les statuts de l'ordre, ordinairement appelés « formules de l'institut » de la Compagnie. Le mot « Societas » a le sens militaire de troupe, d'escadron ayant pour enseigne le nom de Jésus et consistant en hommes qui « combattent pour Dieu sous l'étendard de la croix, et ne veulent servir que le Christ leur chef et le Pape romain, son représentant sur la terre » . Comme but spécial de l'ordre, le document mentionne la poursuite de la pensée et de la vie chrétiennes, et la propagation de la foi par la prédication, les exercices spirituels, l'enseignement chrétien, la confession et autres œuvres de charité. Aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, était joint un quatrième vœu, par lequel les membres de l'ordre se mettaient au service du Pape, d'une façon toute spéciale; en vertu de ce vœu, était-il dit, « nous devons, partout où il s'agit du salut des âmes et de la propagation de la foi, exécuter, autant qu'il est en nous, tout ordre du présent Pape et de ses successeurs, sans aucun délai ni faux-fuyant, dussent-ils nous envoyer chez les Turcs ou chez des autres infidèles, même dans les contrées qu'on nomme les Indes, ou encore chez des hérétiques ou des schismatiques et chez les peuples restés fidèles » . L'exposition des principes de la foi y est donc recommandée comme particulièrement nécessaire et féconde. Le supérieur, que les compagnons choisiront, doit fixer et partager les emplois. A l'exception des collèges, qui sont chargés de la formation des jeunes novices, aucun religieux ni aucune communauté ne doivent posséder de biens-fonds ou des revenus fixes. L'éducation ecclésiastique et l'instruction scientifique des novices sont entièrement confiées à la Société. Aux jours de fête de l'Église, les membres de l'ordre ne prient pas en communauté, mais chacun à part. Le Pape confirme entièrement ce règlement de l'Ordre, prend

[1] « Spiritu Sancto, ut pie creditur, afflati » . Dans la deuxième confirmation accordée par Jules III, le 21 juillet 1550, on lit simplement « Spiritu Sancto affati. » *Litt. Apost.*, p. 8, 58.

sous sa protection et celle du Siège apostolique les membres de l'ordre et leur permet de constituer des statuts plus détaillés. Cependant le nombre des membres doit être restreint à soixante.

Ignace était très satisfait d'avoir provisoirement obtenu autant et il envoya de chauds remerciements au cardinal Contarini [1], il témoigna aussi pour lui et les siens sa reconnaissance extrême au cardinal Guidiccioni [2].

En avril 1541, Ignace fut nommé général de l'ordre [3] par tous les membres présents et par neuf des premiers compagnons absents. — Un seul des absents n'avait envoyé aucun bulletin de vote. « Je le choisis, écrivait Jean Codure, parce que j'ai remarqué en lui le zèle le plus ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; il s'est toujours fait le plus petit d'entre nous et nous a servis tous [4]. »

Le 22 avril 1541 les six compagnons, présents à Rome, entreprirent le pèlerinage des sept églises principales et dans une chapelle de la basilique San Paolo fuori le Mura, devant un crucifix soutenu par l'un d'eux, pendant qu'Ignace célébrait la messe, ils prononcèrent solennellement leurs vœux [5].

Les nouveaux profès se conduisirent si bien, que le Pape, trois ans plus tard (14 mars 1544), par une deuxième bulle, supprima la restriction qui bornait le nombre des membres à soixante; il décidait en même temps de confirmer les statuts que l'ordre avait rédigés pour lui [6]. Par un bref de juin 1545,

[1] Ignace à P. Contarini, datée de Rome, 18 décembre 1540 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 178).

[2] François-Xavier écrivait le 18 mars 1541 : « Nous avons dit 250 messes pour le cardinal Guidiccioni ». (*Mon. Xaver.* t. Ier, p. 245, 295). De même Simon Rodriguez écrit le 8 octobre 1540 qu'il a dit de nouveau 55 messes pour le cardinal Guidiccioni (*Selectæ Indiarum Epistolæ nunc primum editæ*, Florentiae, 1887, p. 4); voy. aussi Bartoli; p. 1, 2, n° 46.

[3] Le rapport sur l'élection écrit par Ignace lui-même, dans *Constitutiones Soc. Jesu lat. et hisp.*, p. 313-314.

[4] *Epist. P. Pasch. Broetin.*, p. 419.

[5] Polancus, *Chronicon*, n° 29.

[6] Celui-ci et la lettre papale, qui suivit, sont imprimés dans *Litteræ Apostolicæ*, p. 17-32.

il donna donc à la Compagnie, « en raison des services considérables qu'elle avait rendus à la maison de Dieu et qu'elle continuait à rendre », le pouvoir de prêcher partout, d'absoudre les chrétiens de tous leurs péchés, même de ceux réservés au Saint-Siège, à l'exception des cas mentionnés dans la bulle sur l'Eucharistie, d'administrer la communion et tous les sacrements, sans être obligés de demander la permission à l'évêque ou au curé, cependant sans que cela nuisît à personne. Néanmoins il devenait évident que nombre de très bons prêtres ne répondaient pas aux exigences scientifiques et autres que l'ordre imposait à ses profès et ne demandaient cependant qu'à travailler à côté de ces religieux et à les aider; c'est pourquoi Paul III permit, en 1546, qu'on les admît aussi : ils devaient, après le temps d'épreuve, faire les trois vœux, mais des vœux simples et non solennels. De la même manière, on devait accueillir, selon les besoins de l'ordre, des frères lais pour les travaux domestiques.

L'année suivante, le Pape donna à quiconque priait au nom de la Passion du Christ et qui se confessait à un jésuite, l'indulgence plénière, qui peut être gagnée une fois dans la vie[1].

Au fondateur de la nouvelle société le Pape octroya, en outre, de grandes indulgences[2], et d'autres médiates, ds même qu'il favorisa par des grâces spéciales la fondation de nouveaux établissements[3].

Le Pape couronnait ses dispositions par la bulle qu'il publia, quatre semaines avant sa mort, à la demande de

[1] Oliverius MANAREUS, S. J. († 1614), *De rebus Societatis Jesu Commentarius*, Florentiæ, 1886, p. 120-121. Dans les *Mandati* 1542, 1546, f° 65, est porté : *Sacerdotibus Societatis Jesu Christi de Urbe rubrum vinum cum dimidio salis nigri gratis et amore Dei*, datée 1543, 12 septembre (Archives d'État, à Rome).

[2] BRUNSBERGER, t. IV, p. 30; voy. aussi *Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 172, 526: peut-être la lettre du 11 juin 1547, imprimée dans ce recueil a-t-elle amené RANKE (*Pæspte*, I[10]) à la supposition singulière que « Loyola, et plus tard ses partisans », auraient. à l'instar des Alumbrados espagnols, « fait de la confession générale la condition de l'absolution ».

[3] *Synopsis Actorum S. Sedis in causa Societatis Jesu*, t. I, Florentiæ, 1887, p. 4-8; BRAUNSBERGER, t. I[er], p. 362.

François de Borgia. Depuis des années, Ignace avait souhaité que la Compagnie possédât un *Mare maguum*, semblable à celui que les Franciscains avaient reçu de Sixte VI, c'est-à-dire une bulle, dans laquelle seraient résumés, une fois pour toutes, les droits, privilèges et grâces, qu'il fallait auparavant demander chaque fois [1].

La bulle parut le 18 octobre 1549. La Compagnie de Jésus, en raison de ses services, fut exemptée de tout tribut et de toute juridiction épiscopale. Sans la permission du général, aucun membre ne pouvait accepter un évêché ou toute autre dignité ecclésiastique. L'ordre ne pouvait pas être astreint à diriger des religieuses. Les chrétiens pouvaient se confesser aux prêtres de l'ordre et communier, sans la permission de leur curé; la communion pascale et la réception des derniers sacrements étaient seuls exceptés. A cela se joignaient de nombreux privilèges et pouvoirs de toute sorte; les permissions primitivement accordées étaient confirmées et étendues considérablement pour les pays de missions [2].

Dès 1539, lorsque la Compagnie de Jésus reçut sa première confirmation, sa situation extérieure commença à s'améliorer à Rome. Aux pères, qui habitaient en location la maison de Frangipani, se joignit cette année Pietro Codacio, qui renonçait à sa riche prébende. Celui-ci, premier jésuite de sang italien, était un homme noble [3], très aimé du haut clergé. Il se chargea du logement, de la nourriture et de l'entretien de ses frères.

Avant tout, on manquait d'une église. Ignace avait jeté les yeux sur la petite paroisse de S. Maria degli Astalli, dans le carrefour de Maria della Strada, qui était située non loin du pied du Capitole, dans le voisinage de San-Marco, résidence d'été des Papes. Le monument était étroit et incommode,

[1] Ignace à Oviedo, datée de Rome, 24 novembre 1547 (*Mon. Ignat.*, série II, p. 653-654; Polancus, *Cronicon*, n° 273). Voy. *S. Franciscus Borgia*, t. III, Matriti, 1909, p. 28.

[2] *Litteræ Apostolicæ*, p. 36-56; *Bull. Rom.*, t. IV, p. 394-401.

[3] Polancus, n° 11; Maffeius, p. 1, 2, ch. xiv; Tacchi Venturi. *Le case*, p. 6, 28.

mais très bien situé pour des œuvres apostoliques[1]. Codacio alla chez le Pape et lui demanda de donner l'église à son ordre. Il l'obtint en 1540; la bulle fut expédiée en 1541; en 1542, Ignace prit possession de l'église et de ses dépendances. Codacio se chargea de l'administration de la cure[2]. En outre, en 1543, il acquit l'église paroissiale voisine et presque entièrement abandonnée d'Andrea de la Fracta avec la permission d'en faire une église et une paroisse : six ans plus tard, le Pape y ajouta deux autres paroisses; pour cela le Pape érigea quatre chapelles à San Marco, et donna la direction paroissiale de ces quatre églises aux Jésuites[3]. Pour pouvoir mieux s'occuper de son église, Ignace alla se loger dans une étroite habitation du voisinage. Codacio quêta les cardinaux et les évêques, élargit l'église et bâtit à côté la maison du général; celle-ci fut achevée en l'année 1544[4]. L'image de Marie, du grand autel, à peine remarquée alors, devint plus tard une image miraculeuse, très vénérée[5]. Sur l'emplacement de Maria della Strada, s'éleva, quelque dix ans plus tard, grâce à la libéralité du cardinal Alexandre Farnèse, petit-fils de Paul III, la somptueuse église du « Gesù ».

Le nouvel ordre montra son dévouement et sa reconnaissance pour le Pape, d'abord par son activité dans la Rome papale. Il y avait assez d'incroyants et de pécheurs à convertir. Parmi les nombreux Juifs, beaucoup hésitaient à se faire chrétiens, à cause de leurs affaires Ignace réussit à décider le Pape, qui traitait les Juifs avec la douceur traditionnelle[6], à un bref, daté du 21 mars 1542, qui disait :

[1] Polanco à Araoz, datée de Rome, 31 octobre 1547 (*Mon. Ignat.*, série I[re], t. I, p. 648-647 ; Orlandinus, t. I[er], p. 3, n° 15).

[2] Tacchi Venturi, *Le case*, p. 28-29, 39 ; Polancus, *Chronicon*, n° 49 ; Tacchi Venturi, t. I[er], p. 415.

[3] *Synopsis Actorum, S. Sedis*, t. I[er], p. 9-10.

[4] Polancus ; Tacchi Venturi, *Le case*, p. 19-20, 32.

[5] Voy. Tacchi Venturi, p. 27, 38, 40.

[6] A côté de Rieger, *Vogelstein*, t. II, p. 61, voy. encore *Rev. juive*, p. 81, *Archiv für Kirchenrecht*, s. 4, t. III, p. 36 ; *Univ. cath.*, t. XIX (1895), p. 102. Pour préserver à Rome les Juifs de tout excès de la populace, la célébration du mystère de la Passion eut lieu, à partir de 1540, au Colisée (voy. Adinolfi, t. II, p. 388 ; Dejob, *Influence*, p. 210 ; Gregorovius, *Schrif-*

« Aucun Israélite ne peut perdre sa fortune, à cause de sa conversion au christianisme. Si des enfants deviennent chrétiens contre la volonté de leurs parents, la succession entière doit leur revenir. Ce qui est acquis par l'usure ou par une autre injustice doit être restitué aux possesseurs légitimes, si on peut les trouver; sinon, ce bien reste aux convertis. Des privilèges semblables sont accordés à tous les infidèles qui reçoivent le baptême [1], Sur le conseil de Loyola, on organisa, pour mieux soulager les convertis, deux maisons pour catéchumènes, une pour les hommes, l'autre pour les femmes; il se forma une confrérie de personnes influentes de la ville; le cardinal Marcello Crescenzi fut leur protecteur [2], Paul III donna, en février 1543, une bulle qui louait l'œuvre et la dotait de faveurs spirituelles [3]. Un dimanche de l'année 1544, en présence d'une grande foule, furent baptisés solennellement par un évêque cinq Israélites, parmi lesquels était un rabbin, qui avait une haute réputation de science. En 1544, environ quarante néophytes juifs, maures et turcs furent baptisés ensemble; le sacrement fut donné à dix autres, au commencement de l'année suivante [4].

Une autre entreprise réussit encore mieux. Elle visait la destruction d'un abus qui était un héritage de la Renais-

ten, t. III, p. 189; VATASSO, *Per la storia di dramma sacro*, Roma, 1903, p. 86). Le décret de Paul III du 12 mai 1540 dans la question de la superstition sanglante et qui défend toute poursuite arbitraire contre les Juifs sur de vagues rumeurs et des préjugés, a été publié d'après la minute originale dans *Hengstenbergs Evangel. Kirchenzeitung*, 1900, n° 50. Il est vrai que pour empêcher l'usure que n'exerçaient pas à Rome les Juifs seulement, la fondation d'un mont-de-piété à Rome par le franciscain Giovanni de Calvi rendit de grands services. Paul III approuva cette fondation par bulle du 9 septembre 1539 et lui accorda de nombreux privilèges. Il nomma le cardinal Quiñones protecteur de la Compagnia del Monte (voy. TAMILIA, *H. S. Monte di Pietà di Roma*, Roma, 1900, p. 24.

[1] *Bull.*, t. VI, p. 336-337, RIEGER, *Vogelstein* (t. II, p. 63) date ainsi la bulle par erreur comme il l'a reconnu.

[2] Ignace à François Xavier, datée de Rome juillet 1543, et à la Société 1543 ou 1544 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 249, 268-269.)

[3] *Bull.*, t. VI, p. 353, 358.

[4] Ignace à la Compagnie datée de Rome 1543 ou 1544 (*Mon. Ignat* , série Ire, t. Ier, p. 249-250); Jeromino Domenech, S. J., à Simon Rodriguez, datée de Rome, 29 janvier 1545 (*Epist. P. Pasch. Broeti*, p. 773-774).

sance[1]. Après comme avant, les filles de joie continuaient à être le vrai fléau de la Ville éternelle. Il ne suffisait pas de les toucher aux larmes par des sermons sur la pénitence; pour qu'elles ne récidivent pas, on songea à leur assurer une retraite. Il y avait bien déjà le couvent de la Madeleine pour celles qui voulaient prendre le voile, mais ce n'était pas suffisant pour toutes celles qui cherchaient un refuge; parmi elles, étaient des femmes, qui avaient quitté leurs maris. Ignace proposa de leur créer un logis. Beaucoup s'y déclaraient disposés, mais personne ne voulait commencer. Alors Ignace y mit lui-même la main. En creusant pour son bâtiment, Codacio avait découvert des antiquités, qu'il avait vendues pour cent ducats. Le général les donna pour l'érection d'une maison, qu'on nomma Casa di S. Marta. Là, des femmes mariées purent rester, jusqu'à ce qu'elles fussent réconciliées avec leurs maris, ou même rester complètement, si elles voulaient vivre convenablement désormais; de même des pécheresses repentantes purent y rester jusqu'à leur mariage ou leur entrée au couvent[2]. Des cardinaux appuyèrent l'entreprise. Le Pape envoya des aumônes et recommanda l'établissement dans une bulle particulière[3].

Léonor Osorio, la femme de l'ambassadeur espagnol, Juan de Vega, qui se confessait chaque semaine à Ignace, prit la plus grande part à l'œuvre. De même, Marguerite d'Autriche, épouse du duc Ottavio Farnèse de Camerino, apporta de sérieux secours[4]. Le jeune Jésuite Pierre Faber de Hall écrivait de Rome à Cologne, le 29 avril 1546 : « Chaque jour, un

[1] Voy. plus haut et Archives de la Société Romaine, t. XXXI, p. 413.

[2] Ignace à François-Xavier, datée de Rome, 24 juillet 1543 et 30 janvier 1544 (*Mon. Ignat*, série Ire, t. Ier, p. 269-271); POLANCUS, *Chronicon*, t. Ier, n° 68; RIBADENEIRA, *De actis S. Ignatii*, n° 46. Voy. spécialement TACCHI, VENTURI, t. Ier, p. 420.

[3] Domenech à Rodriguez, datée de Rome, 29 janvier 1545 (*Epist. P. Pasch. Broëti*, p. 774); Ignace à François-Xavier, datée de Rome, 24 juillet 1543 et 30 janvier 1544; à Simon Rodriguez, datée de Rome, 21 novembre 1545 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 269, 329-330); RIBADENEIRA, *Vita*, t. Ier, p. 1, 3, ch. IX.

[4] Rapport écrit sur l'Ordre d'Ignace à Rome 1545 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p.305-306).

de nous quête pour la maison de Marthe [1]. » Pour assurer la durée de la fondation, le haut clergé, des nobles et d'autres gens en vue formèrent « la Compagnie de la Grâce », dont le cardinal Carpi fut le protecteur. Sur son désir, la Compagnie dut, en attendant, en prendre la direction spirituelle [2]; par contre, Ignace confia à trois nobles femmes de la ville les trois clefs de S. Marta [3]. On lui disait que sa tentative n'avait pas de chance de réussite, que ces malheureuses étaient déjà trop enracinées dans le vice. Il répondit : « Si j'arrive seulement à ce que l'une d'elles passe une nuit sans péché, je ne dois pas regretter ma peine. » Il réussit mieux qu'il n'osait espérer. En l'année 1545, il pouvait écrire en Espagne : « Il y a maintenant de trente-sept à trente-huit femmes dans la maison de Marthe; la plupart font librement de sévères pénitences pour leur vie passée [4]. » A la fin de l'année 1547, plus de cent pécheresses étaient déjà rentrées dans le droit chemin [5].

Une autre fondation, à peu près contemporaine, que fit également Ignace, du moins à laquelle il coopéra, fut l'établissement de S. Caterina de' Funari. Des jeunes filles, dont l'innocence était exposée, à cause de leur pauvreté ou de leur mauvaise éducation, furent placées là, jusqu'à ce qu'elles se mariassent ou entrassent dans un ordre [6].

Les orphelinats de Rome possédaient un ami ardent dans le général de la Compagnie de Jésus [7]. Marguerite d'Autriche

[1] *Rheinische Akten zur Gesch. des Jesuitordens* 1542-1582, rédigés par Joseph Hansen. Bonn, 1896, p. 51.

[2] Ignace à François-Xavier et aux Jésuites espagnols, datée de Rome, 24 juillet 1543 et commencement de 1544. Bartolomé Ferron, S. J., à Rodriguez, datée de Rome, 1546 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 269-270, 286-287, 371-372); Ribadeneira, p. 1, 3, ch. ix; Orlandinus, p. 1, 4, n° 75; Bartoli, p. 1, 4, n° 18.

[3] Ignace à Leonor Osorio, datée de Rome, juillet 1546 ou août (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier p. 564.)

[4] Ribadeneira, p. 1, 3, ch. ix.

[5] *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 305.

[6] Polanco à Araoz, datée de Rome, 21 octobre 1547. (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 613.)

[7] Ribadeneira, p. 1, 3, ch. ix; Orlandinus, p. 1, 4, n° 8. Voy. aussi Lanciani, t. II, p. 64.

lui envoyait quelquefois deux cents à trois cents ducats, pour les distribuer aux pauvres. On lui disait que la princesse voulait par là pourvoir à ses besoins et à ceux de ses compagnons, mais il ne garda jamais un sou; il faisait tout distribuer aux couvents et aux établissements de bienfaisance de la ville et il en rendait un compte rigoureux [1].

Ignace, la première année de son généralat, prit sous sa protection l'archiconfrérie de S. Spirito in Sassia, promettant de donner, chaque année, une aumône à l'hôpital. Une des épreuves, qu'il imposait à ses novices, était de les faire travailler dans les hôpitaux romains [2].

Les prêtres de la Société constataient avec douleur, dans leurs visites aux malades de la ville, que beaucoup mouraient sans les secours de l'Église. Alors Ignace rappela l'ordonnance d'Innocent III, confirmée par le douzième concile général, d'après laquelle il fallait secourir d'abord les âmes, puis les corps [3]. On devait, ainsi s'exprime-t-il, veiller à l'observation de cette règle, en procédant toutefois avec douceur, en donnant, le premier et le deuxième jour, des soins au malade, mais en ne continuant le troisième jour et les suivants que si le malade s'était confessé. Tous les théologiens et canonistes de la Pénitencerie approuvèrent cette prescription, par écrit. Le Pape en fut très content. Pour l'Épiphanie de 1544, on commença à exécuter cette résolution [4].

Déjà deux ans plus tôt, l'infatigable général avait pris une décision, qui fut de grande importance pour Rome et toute l'Italie. Tandis que l'Inquisition se montrait particulièrement active en Portugal et parfois même dépassait les limites, en Italie, on avait souvent l'impression que les gardiens de la foi s'endormaient sur les sommets de Sion.

[1] Ribadeneira, *Dichos y hechos de N. P. Ignacio* (*Mon. Ignat.* série IVe, t. Ier, p. 413.) Voy. aussi la *Lettre de Laynez.*

[2] La réception du titre est imprimée dans *Mon. Ignat.*, série IVe, t. Ier, p. 413

[3] Voy. Hansen.

[4] Ignatius au cardinal Cervini, datée de Rome, 24 juin 1543, et à François-Xavier, datée de Rome, 30 janvier 1544 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 261, 267, 271); Polancus, *Chronicon*, n° 48.

« J'ai donc fait, écrivait Ignace, le 28 juillet 1542, en Portugal, de fréquentes et pressantes représentations aux cardinaux Jean Alvarez de Tolède et Giovanni Pietro Carafa; ils en ont parlé souvent avec le Pape; Sa Sainteté a fini par désigner six cardinaux » qui devaient former un office d'inquisition. La bulle du Pape parut le 21 juillet 1542 [1].

Dans son activité charitable, la Compagnie de Jésus s'occupa aussi de réconcilier les ennemis [2]. Ignace se rendit lui-même, en 1548, à Tivoli et à Citta Sant Angelo, pour amener, entre ces deux localités en guerre, une réconciliation. Il les décida à prendre le cardinal De La Cueva comme arbitre, appela également à la rescousse Marguerite de Parme et l'évêque Archinto et finit par faire conclure la paix [3].

La réconciliation la plus difficile à obtenir et la plus importante, que projetât Ignace, était celle entre le pape Paul III et le roi Jean III de Portugal. Jean craignait de voir son territoire compromis par les excès des Juifs, qui, baptisés par force, en plusieurs fois, sous son père Manuel, étaient restés secrètement attachés au judaïsme. Il crut devoir se défendre contre ces « nouveaux chrétiens » par un tribunal de la Foi extrêmement sévère et établi sur le modèle de l'Inquisition espagnole. Les difficultés qu'il avait déjà rencontrées sous Clément VII [4] ne firent que se renouveler avec plus de force sous Paul III [5]. Au début, le Pape avait suspendu la dernière

[1] *Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 218-219; voy. aussi POLANCUS. La bulle dans *Bull.*, t. VI, p. 344-346. Voy. plus loin, ch. XIV.

[2] *Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er]. p. 618. Voy. aussi la lettre d'Anton. Brinck aux Jésuites de Louvain et de Cologne, datée de Rome, mai 1548, dans HANSEN, p. 128.

[3] POLANCUS, n° 228; ORLANDINUS, p. 1, 8, n° 5.

[4] Voy. ce que nous disons livre IV.

[5] Voy. en outre les nombreux documents dans *Corp. dipl. Port.*, t. III, IV, V et VI; SCHAFER, t. III, p. 337; *Schmidts Zeitschr. für Gesch.*, t. IX, p. 167; ERSCH-GRUBER, t. XVIII, p. 471; *Atti dell' Emilia N. S.*, t. IV, p. 1, 111; *Kathol. Schweizerbl. I* (1885), p. 341; *Archiv für Kath. Kirchenrecht*, t. LIII, p. 27, et les travaux très caractéristiques d'Herculano et Kunstmann; voy. aussi *Histor. Zeitschr.*, t. IX, p. 121; ultérieurement Pincheiro CHAGAS, *Histoire de Portugal*, V, Lisboa, s. a. De nombreux documents encore non imprimés sur le conflit, dans Archives secrètes papales (*Min. brev. Carte Farnes.*, 2, et *Nunz. di Portug.*, I. A), et dans *Cod. H.*, p. 33. (Inf. de la Bibliothèque

ordonnance de son prédécesseur [1], mais après enquête, il confirma, le 12 octobre 1535, les ordonnances aussi justes que modérées de Clément VII, relativement aux nouveaux chrétiens [2]. Le roi Jean III, rempli d'une haine profonde contre ces Juifs masqués, chercha à atteindre son but à Rome par des négociations diplomatiques. Comme Charles-Quint se déclara pour lui, Paul III céda, en confirmant, le 23 mai 1536, l'institution d'une Inquisition portugaise en permanence [3]. Le Roi ne se soucia pas des prescriptions que le Pape avait émises, en cette occasion, pour défendre les nouveaux chrétiens; de graves plaintes arrivèrent à Rome. Jean III, par tous les moyens, chercha à faire de ce tribunal un tribunal royal. En vain Paul III protesta-t-il contre ce procédé arbitraire du Roi; tous les efforts du Pape, pour obtenir justice et bienveillance en faveur des Juifs et conserver à l'Inquisition son caractère ecclésiastique, furent inutiles. On négocia sans arriver à un résultat et bientôt d'autres difficultés surgirent.

Le très noble Miguel de Silva, évêque de Viseu, avait quitté le Portugal contre la volonté de son Roi et s'était rendu à Venise. Paul III lui donna néanmoins le chapeau de cardinal et l'appela à Rome. Jean III mit sous séquestre les revenus de son évêché et défendit à l'évêque d'entretenir de correspondance avec ses diocésains. Il ne voulut pas non plus laisser entrer dans ses États de nonce pontifical. Ignace comprit toute la gravité de la chose. Il adressa une lettre secrète à son ancien ami et associé, Simon Rodriguez, qui était à Lisbonne, à la cour du Roi; il lui disait qu'on assurait que Rodriguez donnait l'absolution aux personnes qui avaient aidé le Roi dans la violence faite au cardinal de Viseu et qui s'étaient

Ambrosienne à Milan.) Les instructions pour l'ambassadeur de Portugal (1537) Girol. Capodifero (datée du 17 février 1537) dans la Bibliothèque Altieri à Rome (t. VII, E., t. IV, p. 263), celles envoyées pour 1542 à J. Lippomano dans la Bibliothèque Royale de Berlin (*Inf. pol.*, t. XII, p. 67), et dans Archives Doria-Pamphilï à Rome (*Istruq.*, t. Ier, p. 329.) Une série d'actes concernant ceci dans Cod. 264, N. B., 3 vol. 1. de la Bibliothèque de Ferrare.

[1] *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 171.

[2] *Ibid.*, p. 254.

[3] *Corp. dipl. Port.*, t. III, p. 302.

mises par là au ban de l'Église; que lui, général de l'Ordre, était convaincu que cette nouvelle était fausse; que Rodriguez n'avait pas de pouvoirs; qu'il aurait nui par là à la cause de Dieu, de l'Église et du Saint-Siège [1]. Au commencement de 1542, l'irritation alla si loin, que le Portugal fut sur le point de rompre tout rapport diplomatique avec le Pape [2]. Ignace qui, comme beaucoup d'autres [3], attribuait la responsabilité de la querelle non au Roi, mais à ses conseillers, cherchait alors par tous les moyens une solution pacifique [4]. Cependant, le litige se prolongea encore toute une année. Ignace ne se découragea pas dans ses efforts pour la paix. Le 14 décembre 1545, il écrivait à Rodriguez, qu'il était allé voir le Pape à Montefiascone, à propos de l'inquisition portugaise et de l'évêché de Viseu; qu'il avait causé là très sérieusement avec Paul III et l'avait bien disposé. A cette nouvelle en était jointe une autre en post-scriptum, où il disait qu'on était maintenant d'accord : que le Pape consentait à retirer le bref qu'il avait lancé contre les procédés de l'Inquisition; qu'il allait accorder un délai aux nouveaux chrétiens pour s'amender; passé ce délai, que l'Inquisition serait établie en Portugal sur le même pied qu'en Espagne. On avait aussi traité des biens séquestrés de Viseu, d'après les informations reçues de Lisbonne; toutes les pièces devaient être remises au cardinal Farnèse [5]. La bulle d'inquisition promise parut le 16 juillet 1547, les nouveaux chrétiens obtenaient un délai d'un an. Il était recommandé au Roi, de la façon la plus pressante, de procéder avec douceur. Le cardinal Farnèse devint administrateur de Viseu, reçut les revenus de l'évêché et s'engagea par-dessous main à les remettre au cardinal Silva;

[1] Ignace à Simon Rodriguez, datée de Rome, 18 mars 1542; la lettre fut publiée une première fois dans *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 196, 199.

[2] Voy. le rapport de l'ambassadeur florentin du 3 février 1543 (Archives d'État, à Florence).

[3] Ainsi le nonce portugais (voy. son rapport du 13 juillet 1535 dans *Nunz. di Portug.*, t. Ier, A, p. 6, des Archives secrètes papales, et plus tard aussi Paul III (voy. Raynald, 1545, n° 58).

[4] Voy. ses lettres à Rodriguez du 18 mars et du 28 juillet 1542 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 195, 216.

[5] *Mon. Ignat.* Série I, t. I, p. 346-350.

une somme d'argent devait pourtant être réservée pour le traitement de l'évêque, qui aurait à administrer le diocèse, en qualité de coadjuteur [1]; le choix de celui-ci était abandonné au Roi [2].

Vers le même temps Fra Valentino Barbaran envoya à Paul III une série d'accusations contre les Jésuites. Ceux-ci voulaient, disait-il, réformer le monde entier; ils n'avaient aucune permission du Pape de s'occuper de Santa Marta et voulaient chasser de Rome toutes les femmes séparées de leurs maris et ainsi de suite. Le cardinal Crescenzi, chargé

[1] *Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 193-194, 348-349; *Cartas de S. Ignacis*, t. I, p. 224, 496-509, Raynald, 1547, n[os] 131, 132; Orlandinus, t. I, p. 5, n° 27; *Corp. dipl. Port.*, t. VI, p. 166; Herculano, *Hist. de Inquisição*, em Portugal, t. III (1897), p. 282; Mac Swiney, *le Portugal et le Saint-Siège,* t. III, Paris, 1904, p. 210-212.

[2] On a fait en ces derniers temps le reproche à Ignace d'avoir, lui, partisan de l'ancienne discipline de l'Église et des projets de réforme, procuré au cardinal Farnèse, déjà si richement pourvu de prébendes ecclésiastiques, un évêché portugais en sus. Mais Farnèse ne possédait cet évêché que de nom, Rome dans son amour de la paix ayant voulu fournir au roi une retraite honorable. Peu d'années après, Viseu eut un nouvel évêque. En ce qui concerne les nouveaux chrétiens, ceux-ci avaient à Rome des négociateurs, qui cherchaient à empêcher la transplantation de l'inquisition espagnole en Portugal. L'un d'eux, Diego Hernandez, chercha à gagner à sa cause le général de la Compagnie de Jésus. Ils eurent un entretien d'environ deux heures au Panthéon. Ignace, dans une lettre écrite en espagnol le 17 août 1542 à Rodriguez, racontait qu'Hernandez jurait, faisait sans cesse des objections nouvelles et repoussait la chose. « Je me résolus alors à mettre fin à l'entretien en lui assurant par serment devant le Saint-Sacrement que mes désirs en cette affaire étaient les mêmes que les siens, le profit de toutes les âmes converties; pourtant que j'étais d'avis qu'il ne fallait mettre aucun obstacle au zèle des inquisiteurs en supposant qu'ils exerçassent régulièrement leurs fonctions et remplissent bien leur devoir, sans attendre de leurs efforts un profit personnel et sans crainte des ennuis qu'ils pourraient avoir. Mais Hernandez continuait à argumenter et à prolonger l'entretien. Alors je le rompis; je lui dis qu'il était inutile de perdre son temps avec moi en cette affaire et qu'il ne fallait pas me faire perdre le mien, que ma conscience m'interdisait de penser autrement. Depuis lors, dix ou douze jours se sont passés et nous ne nous sommes plus revus. » (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 227-226; *Cartas de S. Ignacio*, t. I, p. 142-143). Sur les fausses traductions et les mutilations de cette lettre par Druffel (Ignace de Loyola à la Curie romaine, Munchen, 1879, p. 12) et celles qui la suivent, voy. *Anal., Boll.*, t. XIII, p. 72; *Duhr S. J. Jesuitenfabeln Freiburg i. Br.*, 1904, p. 33-39. Sur la critique du traité de Druffel, voy. encore *Zeitschr. fur Kathol. Theolog.*, t. VI, p. 380.

par le Pape de lire cet écrit, lui dit que cela ne signifiait rien [1].

Conformément au désir du Pape, les Jésuites ne cherchaient qu'à faire du bien au peuple romain. Très souvent, ils montaient en chaire [2]. Vittoria Colonna, qui s'était retirée chez les Bénédictines de Santa Anna de' Funari, obtint l'un d'eux comme prédicateur [3].

Dans l'explication de la doctrine chrétienne, le général montrait l'exemple à ses subordonnés. A peine était-il entré en charge, qu'il commençait à expliquer à Santa Maria della Strada les principes de la foi. Beaucoup d'adultes s'y trouvaient. Quoiqu'il eût peu de temps pour se préparer, qu'il parlât en italien à un auditoire surtout espagnol, son discours fit pourtant une grande impression. Habituellement il terminait par ces mots : « Aimons Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre volonté! » Il le disait avec une grande force et un visage rayonnant. Nous savons par Laynez et Ribadeneira, qui le virent et l'entendirent, qu'après ses prédications, nombre d'auditeurs, profondément remués, se pressaient au confessionnal [4].

Parmi le clergé romain, beaucoup, comme le rapporte d'Espagne Polanco en 1547, « étaient très mal instruits; » c'est pourquoi Nadal faisait trois fois par semaine à San Eustachio une conférence sur les devoirs de l'état du prêtre; le vicaire du Pape obligeait tous ceux qui s'occupaient des âmes à y assister [5]. Ce fut l'heureux succès de cette mesure

[1] Ignace à Miguel Torres, dat. de Rome, 13 et 18 octobre 1547. (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 447-448; *Cartas de S. Ignacio*, t. I, p. 304-305.) Druffel n'a pas compris la lettre espagnole qui est la source de cette information : ce que Barbaran écrit est placé par Druffel dans la bouche du cardinal Crescenzi « l'incorruptible ».

[2] *Epist. P. Pasch. Broëti*, p. 774; *Mon. Ignat.*, série I, t. I. p. 332, 373.

[3] Rapport aux Jésuites espagnols, daté de Rome vers mai 1545 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 306-307).

[4] Ribadeneira, *De actis, etc.*, n° 47; voy. aussi Maffeius, t. 2, ch. xiv.

[5] Polanco à Araoz, dat. de Rome, 31 octobre 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 617); rapports à Araoz et aux Jésuites de Louvain et de Cologne, dat. de Rome 31 octobre 1547 et fin décembre 1548 (*ibid.*, série I, t. I, p. 617; t. II, p. 286).

qui éveilla en lui une autre résolution. De toutes les contrées venaient à Rome pour se faire ordonner prêtres, beaucoup de gens qui n'en étaient pas dignes; c'est pourquoi on décida, en l'année 1547, de ne plus ordonner ceux qui n'auraient pas fait une confession générale chez les Jésuites et qui n'auraient pas été examinés par eux, au point de vue des mœurs et du savoir; Ignace dut donc se charger pour un temps de cette tâche. « Jusqu'à présent, faisait-il écrire à Louvain, en décembre 1547, nous n'avons admis que le quart de ceux qui se sont présentés [1]. »

Le nouvel ordre ne s'occupait pas encore de la direction d'âme des femmes [2]. Lorsque Ignace vint à Rome avec ses compagnons, il leur dit : « Nous devons prendre grand soin de n'être pas en relations avec des femmes, sauf de très illustres » dont l'influence et l'exemple pourraient servir à beaucoup d'âmes. Telle était à son avis la virile Marguerite d'Autriche, malheureuse dans son mariage avec le jeune Farnèse. Ignace était son confesseur et celui de sa maison. Lorsque, en 1547, elle eut des jumeaux, il dut baptiser l'un d'eux [3]. Sur les instances du cardinal Farnèse, Ignace consentit à faire établir les statuts des religieuses cloîtrées de Saint-Pierre, qu'on appelait les Murées, et à les faire confesser par des Jésuites [4]. Mais c'était une exception. Souvent des femmes pieuses, qui vivaient dans le monde, des ordres particuliers de sœurs, des femmes cloîtrées suppliaient le général de les placer sous la direction de la société. Ignace refusait tout [5]. « Nous qui vivons ici à la curie, disait-il, nous voyons chaque jour comment cela va entre les Franciscains,

[1] L'évêque Archinto à Ignace, dat. de Bologna 17 décembre 1547; Avis d'Ignace, dat. de Rome fin janvier 1548; lettres aux Jésuites de Cologne et de Louvain dat. de Rome fin décembre 1548. (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 658, 703-704; t. II, p. 286.)

[2] *Illustri. Autobiographie*, n° 97 (p. 95).

[3] Rapport aux frères de l'ordre espagnol dat. de Rome commencement 1544, Ribadeneira à Faber et Araoz dat. de Rome 29 août 1545 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 290, 316-317).

[4] Polanco à Araoz, dat. de Rome 31 octobre 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 613).

[5] Voy. POLANCUS, *Chronicon*, n° 475; *Mon. Ignat.*, série, I, t. I, p. 421.

les Dominicains et leurs ordres de femmes, quels grands embarras elles causent aux moines; nous ne ferions pas mieux [1]. »

En dépit des apparences, il devait venir un temps où sur le sol romain pousserait un rameau féminin de la Société de Jésus. Isabel Roser, veuve noble, qui avait été une disciple de Loyola dans les choses spirituelles et sa grande bienfaitrice, se rendit de Barcelone à Rome, en 1545. Elle et quelques autres femmes demandèrent à Ignace qu'il les associât à son ordre [2]. Comme celui-ci refusait, elles parvinrent, à force de prières, à obtenir que Paul III donnât l'ordre au général de les agréer. Alors Isabel Roser, Lucrecia Bradine et Francisca Cruyllas firent leurs vœux solennels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance entre les mains du général Ignace, comme chef de leur ordre [3]. Isabel Roser s'occupa avec un grand zèle des pénitentes de Santa Marta; mais elles ne savaient pas obéir. La direction des nouvelles « sœurs »

[1] A Miguel Torres, dat. de Rome 10 septembre 1546 (*Mon. Ignat*, série I, t. I, p. 421).

[2] Sur leur « supplicatio ad Pontificem, ut emittere societatis vota permitterentur », voy. les remarques dans POLANCUS, *Chronicon*, n° 87, S., p. 87. Un document du 25 décembre 1545 sur une donation d'Isabel Roser et dans lequel Ignace apparaît comme « Preposito de la venerable Companià de Jesus, Perlado y superior de la dicha Señora Isabella, y en crines manibus ella hizo profesion » est communiqué dans *Cartas de S. Ignacio*, t. I, p. 471-472. « La hermana y madre Isabel Roser », « Sor Lucrecia, » « La Madre Sor Lucrecia », « La Hermana Cruyllas », disent les jésuites Antonio Araoz et André de Oviedo dans des lettres (dat. Valence 22 décembre 1545 et Gandia 26 janvier 1547) qu'ils envoient à Rome à Bartolomé Ferron, S. J., et à saint Ignace. Araoz parle ainsi à I. Roser dans une lettre qu'il lui adresse à Rome le 22 décembre 1545 : « Charisima Hermana. » Une ancienne note faite à la lettre de Roser à Ignace, datée de Barcelone 1547, dit : « Haec fuit professa Societatis, propter quam deinde cautum fuit, ne curam susciperemus monacharum (*Epistolæ mixtæ ex varius Europæ locis ab anno 1537 ad 1556 scriptæ*, t. I, Matriti, 1898, p. 245-247, 335, 450. Voy. aussi *ibid.*, p. 29). Celle-ci louait chez Cruyllas « de commissione suæ Sanctitatis obedientiam... Ignatio, et forsan pro tempore existenti Præposito Societatis.., atque castitatem et paupertatem... in eiusdem manibus solemniter », comme on le voit par un écrit daté de Rome 3 novembre 1546 et expédié sur l'ordre de Paul III par son vicaire l'évêque Filippo Archinto (*Acta Sanctorum*, Julii, VII, n°s 416-420).

[3] Ferron à Rodriguez, dat. du 12 avril 1546 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 372).

demanda beaucoup de temps et de peine; on dut aussi s'occuper de leur entretien et de celui de leurs protégés; Roser était entourée de parents; on disait à Rome que les Jésuites voulaient lui prendre toute sa fortune et la retenaient par force dans la ville. Ignace fit représenter au Pape, par Ardinghello, qu'une telle occupation ne convenait pas à des hommes qui devaient travailler dans le monde entier pour les grands intérêts de l'Église [1]. Le Pape intervint et déclara que l'ordre devait être exempté de l'obligation de recevoir des femmes et de s'occuper du soin de leur âme [2]. En conséquence, en l'automne de 1546, Roser et sa servante Cruyllas, fortes des pleins pouvoirs reçus du Pape, furent déliées des vœux de pauvreté et d'obéissance; pourtant, pendant tout le cours de leur vie, elles devaient jouir des faveurs et des indulgences attachées à la Compagnie de Jésus, comme si elles en eussent encore fait partie [3]. Ignace écrivit à Roser qu'il renonçait à l'avoir sous son obéissance comme fille spirituelle; qu'il n'en continuerait pas moins à la tenir pour bonne et charitable mère, ce qu'elle avait été si longtemps pour lui [4]. La dame fut très mortifiée. Elle réclama la restitution de son argent, mais fut déboutée par la justice [5]. Elle rentra toute chagrine et pleine de rancune à Barcelone. Cependant, quelques mois plus tard, elle demanda pardon par lettre, rentra dans son avoir et se fit franciscaine [6].

Ignace avait donné son empreinte personnelle à sa fondation, il veillait à ce qu'elle ne la perdît pas. Il refusa nettement la proposition qu'on lui fit de réunir son ordre à celui des Somasques [7]. Les disciples de Gaëtan de Thiene étaient

[1] Ferron à Rodriguez, dat. de Rome 21 novembre 1546; Ignace à Torres, dat de Rome 9 octobre 1546 et 3 mars 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 329-330, 437-441, 448-493). Voy. aussi Ribadeneira, *Vita*, t. I, p. 3, ch. xiv; Maffeius, t. I, p. 2, ch. vii; Astrain, t. I, p. 186.

[2] Polancus, *Chronicon*, n° 172. Voy. plus haut *(Mare magnum)*.

[3] *Acta sanctorum*, n° 419.

[4] *Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 424-425.

[5] *Ibid.*, série IV, t. I, p. 645-659.

[6] *Epistolæ mixtæ*, t. I, p. 449-450; t. II, p. 54. Creixell, p. 113.

[7] Au P. F. de Medde, dat. de Rome 15 mars 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 474.

plus près de ceux de Loyola que ceux de Miani : le nom de Théatins, qu'on donnait à ceux-ci, fut étendu aux autres. Ignace, d'accord avec le cardinal Carafa, travailla très sérieusement à faire revenir à Rome l'ordre des Théatins [1]; mais on ne put leur faire accepter la proposition de mêler les deux ordres. Le cardinal Carafa, du reste, était du même avis [2]. Plus tard, en 1552, les Barnabites firent la même proposition à Ignace; ils furent repoussés, quoique l'archevêque Sauli de Gênes se fût déclaré en leur faveur [3]. Par contre, Ignace vit avec joie l'austère ordre des Chartreux offrir à la Compagnie de Jésus de former avec elle une union plus étroite et une association particulière de prières et autres bonnes œuvres [4], sans préjudice de l'esprit individuel de leurs mutuelles constitutions.

Le fondateur des Jésuites sut mettre la même décision à empêcher ses fils spirituels de prétendre aux dignités ecclésiastiques. Le roi Ferdinand I[er] désirait vivement, en 1546, faire nommer Le Jay évêque de Trieste. Ignace supplia le Roi de renoncer à ce projet; Ferdinand demanda à Paul III d'imposer l'acceptation de cette dignité à Le Jay au nom de la sainte obéissance. Un envoyé à Rome de Ferdinand reçut l'ordre de mettre tout en mouvement dans ce but. Ignace, ainsi qu'il l'écrivait en Espagne, fit « d'incroyables efforts » pour empêcher cette nomination. Il réussit à faire échouer la chose, si bien que le roi déclara ne plus vouloir aller contre sa volonté. Ignace fit célébrer des messes d'actions de grâces et chanter le *Te Deum* [5].

Le maître appréciait les efforts de ses disciples vers la per-

[1] Ignace à Giovanni Bernardino Scotti dat. de Rome 18 août et 8 septembre 1548. (*Mon. Ignat.*, série I, t. II, p. 194-198, 229.)

[2] Ribadeneira, *Dichos, etc.*; Gobierno, n° 91 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 439-440); Bromato, t. II, p. 101.

[3] Ribadeneira.

[4] *Cartas de S. Ignacio*, t. I, p. 403, 447-448.

[5] Ignace à Ferdinand I dat. de Rome décembre 1546; Ferron à Torres dat. de Rome 2 mars 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 450-453, 460-467); Le Jay à Ignace, dat. de Venise 25 septembre 1546 et le cardinal Pio de Carpi à Ferdinand I[er], dat. de Rome 4 décembre 1546. (*Epist. P. Pasch. Broeti*, p. 314-332, 392-493).

fection chrétienne et vers l'union d'amour avec Dieu, non d'après leur physionomie ni d'après leur plus ou moins bon caractère ou la douceur qu'ils montraient dans la prière, mais il mesurait leurs mérites à l'application qu'ils mettaient à dominer leurs passions [1]. « Domine-toi! » tel était son mot favori. Bien loin de vouloir déprécier les pratiques de l'ascétisme, il estimait utiles les « jeûnes, les flagellations, les cilices et les tenait même pour nécessaires dans certains cas ». Mais il faisait bien plus de cas de ceux qui savaient dompter leurs ambitions et leur amour-propre [2]. Avant tout, il voulait l'obéissance, non l'obéissance forcée, servile, mais volontaire et généreuse. De temps en temps, il leur imposait une épreuve. C'est ce qui arriva, au commencement de 1558, quand on dut élever le collège de Messine. Tous durent déclarer, par écrit, s'ils étaient prêts à y aller et s'ils voulaiens s'en remettre à la décision de leur supérieur des emplois qu'ils y auraient. Canisius assura qu'il était également prêt à rester à Rome, à aller en Sicile, aux Indes ou n'importe où on voudrait l'envoyer; si ce devait être en Sicile, il était tout disposé à remplir, selon les cas, l'office de cuisinier, de jardinier, de portier, d'écolier ou de maître. Les trente-cinq qui étaient avec lui firent la même réponse [3].

Ignace fit plusieurs fois, pour exercer ses fils dans l'humilité, adresser à certains des reproches de négligence et d'autres infractions, du haut de la chaire de la salle à manger, par le frère lai Antonio Rion, homme de très basse extraction, qui s'entendait en cuisine et qui avait le don de gourmander les gens avec autant de force que d'esprit [4]. Toutefois Ignace procédait différemment selon le caractère de chacun. Il traitait l'un, dit Ribadeneira, avec la tendresse d'une mère,

[1] Ribadeneira, *De actis, etc.*, n° 64, et *Vita*, t. I, p. 5, ch. x. Voy. le livre des *Exercices*, deuxième semaine; Instruction pour la réforme de la vie particulière.

[2] Ribadeneira, *De ratione S. Ignatii in gubernando*, ch. ii, nos 4, 5 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 447); Ignace au collège de Coïmbre, dat. de Rome 7 mai 1547 (*ibid.*, série I, t. I, p. 507).

[3] Braunsberger, t. I, p. 262-263.

[4] O. Manareus, *Comment.*, p. 128; Maffeuis, p. 1, 3, ch. vi.

l'autre avec la vigoureuse affection d'un père. Il ne voulait pas que les supérieurs commandassent « au nom de la sainte obéissance », toutes les fois qu'il ne s'agissait pas d'une affaire très importante [1]. Avant de confier des charges ou des missions sérieuses, il étudiait longtemps les aptitudes de ses subordonnés [2]. Dans ses rapports avec les autres, Ignace était sérieux et circonspect, mais ses moindres mots étaient si affectueux, que ses fils spirituels pouvaient dire que personne ne le quittait sans emporter de la joie et de la satisfaction [3].

Les principes suivant lesquels Ignace conduisait sa communauté ne pouvaient rester longtemps sans être fixés par écrit : on avait besoin d'une règle. Les profès, qui résidaient à Rome, se réunirent plusieurs fois dans ce but et composèrent une série de prescriptions sur la nouvelle manière de vivre [4]. Ils présentèrent, en 1541, à Ignace et à Codure leur travail personnel ; comme ce dernier mourut bientôt, le travail resta entre les mains d'Ignace [5]. Il commença à l'écrire en 1547 [6]. Vers ce temps, sur le désir de ses premiers compagnons, et avec l'aide active de son secrétaire Polanco, il prépara un développement du premier projet de règle de la Compagnie, projet que contenait la bulle de confirmation de 1540. Pour ne pas parler d'autres changements, on y mentionnait comme solennels les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, tandis qu'au début, il n'avait été question que du vœu de chasteté. En même temps, il était clairement déclaré que la direction supérieure de l'Ordre restait au général. En

[1] Ribadeneira, *De ratione, etc.*, ch. iv, et *Dichos, etc., Gobierno,* n° 12 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 419, 454.)

[2] « Dictamina S. P. Ignatii generalia, collecta a P. Lancicio (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 478).

[3] *Responsio P. Manarei*, n° 11 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I. p. 513) ; *Dictamina* (*ibid.*, p. 491). Voy. aussi la belle peinture de sa conduite charitable dans Carol. Linck, S. J., *Imago absolutissimæ virtutis... verbis et exemplis S. P. Ignatii de Loyola... expressa*, Pragae, 1717. p. 214-221.

[4] Elles furent imprimées une première fois dans *Constitutiones Societatis Jesu lat. et hisp.*, p. 300-313, 316-329.

[5] Astrain, t I, p. 125.

[6] *Ephemerides P. Nadal* (*Epistolæ, P. H. Nadal*, t. II, p. 2).

dehors des « vœux de profès », on mentionnait aussi les vœux simples des coadjuteurs et des scolastiques. Cette deuxième et définitive « formule de l'institut » de la Société ne fut confirmée que par la bulle de Jules III du 21 juillet 1550[1].

Ignace acheva au commencement de 1550 la première rédaction des Constitutions[2]. Puis il convoqua les profès, résidant au dehors, qui purent venir, et d'autres membres éminents de l'Ordre et soumit son travail à leur appréciation. Après les observations de chacun[3], il fit, avec l'aide de Polanco, plusieurs changements. Il ne considérait pas encore pourtant l'ouvrage comme définitif. A partir de 1552, Nadal dut publier et expliquer les Constitutions en Espagne, en Portugal, en Allemagne et en Italie ; Antonio Quadrio fit de même aux Indes. Le tout fut d'abord mis à l'épreuve de l'expérience. En fait, les statuts étaient maintenant terminés. Ignace se borna, dans la suite, jusqu'à sa mort en 1556, à quelques changements de mots. En 1558, ils furent confirmés à la première assemblée générale de l'Ordre, après qu'on y eut introduit des modifications sans importance et ils obtinrent force de loi[4]. Comme l'essentiel en était établi à la mort de Paul III, c'est le moment de les apprécier.

Ignace, comme on le voit, avait lu les Règles des autres ordres[5]; mais quand il écrivit la sienne, il n'avait sur sa table que les Évangiles et l'*Imitation de Jésus-Christ*. Tenant en main les Règles, qu'il avait mises dans le livre des Exercices,

[1] *Litteræ Apostolicæ*, p. 57-71 ; ASTRAIN, t, I, p. 126-134.

[2] Publiées la première fois dans *Constitutiones lat. et hisp.*, p. 365-418.

[3] Quelques-unes sont imprimés dans *Const. Soc. Jesu lat. et hisp.*, p. 337-338.

[4] Alors la traduction latine faite par Polanco fut comparée avec le texte original espagnol (réédition photographique par Danesi à Rome 1908) et approuvée par l'Assemblée. (Ignace à Achilles, dat. de Rome 30 mai 1548; à Torres, 1er septembre 1548; à Oviedo, 8 décembre 1548; à Viola, 28 octobre 1549. *Mon. Ignat.*, série I, t. II, p. 126, 214, 268, 584-5 5; *Ephémerides P. H. Nadal : Epistolæ, P. H. Nadal*, t. II, p. 2, 4, 7-10; I. DE LA TORRE, S. J., dans les *Constitutiones lat. et hisp.*, t. VI, ch. VIII-IX). Plus tard, divers papes, de Grégoire XIII à Léon XIII, ont approuvé et confirmé ces *Constitutions* encore en vigueur. (*Constitutiones lat. et hisp.*, 1). Sur la composition de la Société, voy. HEIMBUCHER, t. III[3], p. 21-28.

[5] BARTOLI, p. 1, 3, n° 8.

il pesait pour chaque question le pour et le contre, et s'y reprenait à plusieurs fois; plus tard, il soumettait la chose à un nouvel examen. Souvent il en écrivait le résultat sur une feuille de papier, qu'il plaçait sur l'autel, où il allait célébrer la messe, et il suppliait Dieu de l'éclairer [1]. « Gonçalvez raconte qu'Ignace lui a dit avoir eu en ce temps plusieurs illuminations de Dieu. Ignace, continue Gonçalvez, me disait « qu'il pouvait d'autant mieux s'en rendre compte, qu'il écrivait tous les jours ce qui lui venait à l'esprit. Il m'en a lu une bonne partie [2]. » Si nous n'avons plus toutes ces notes, il en reste du moins quelques-unes, qui forment un des monuments les plus admirables de la mystique chrétienne [3].

Les constitutions propres de la Compagnie de Jésus sont divisées en dix parties et précédées d'un « examen » ; celui-ci indique comment l'Ordre doit comprendre les règlements et comment ceux-ci, de leur côté, doivent servir à juger la vie de l'Ordre, avant qu'on ne s'y engage définitivement par des vœux.

« Le but de cette société », lit-on tout d'abord à l'introduction de l' « examen », n'est pas simplement de travailler avec la grâce de Dieu au salut et au perfectionnement des âmes de chacun de ses membres, mais encore de se vouer avec tout son zèle au salut et au perfectionnement de l'âme du prochain [4]. La même pensée revient dans les constitutions mêmes. « Le but propre de la société est celui-ci : Nous voulons venir au secours de nos âmes et de celles de notre prochain, en atteignant le but suprême pour lequel nous sommes créés. » La Société de Jésus est constituée « pour le plus grand honneur de Dieu, pour l'amélioration générale et l'utilité des âmes [5]. »

[1] Orlandinus, p. 1, 10, n[os] 54, 55. Voy. aussi *Constitutiones lat. et hisp.*, p. 348-349.

[2] *Autobiographie*, n[os] 100, 101 (p. 97, 98).

[3] Orlandini en a déjà donné un fragment (t. I, p. 10, n[os] 59-62). Elles ont été publiées pour la première fois en espagnol d'après le manuscrit autographe de saint Ignace dans les *Constitutiones lat. et hisp.*, p. 349, 363; elles ont été traduites en français par L. Michel, S. J., *Hist. de Saint Ignace de Loyola* (1893), p. 392-412.

[4] *Examen*, ch. I, n° 2; *Constitutiones*, p. 3, ch. I, n° 9; p. 4, *proœm.*

[5] *Constitutiones*, p. 1, ch. I-IV; *Examen*, ch. II, n[os] 3-6. La dernière édi-

D'autres ordres avaient, au but général de toute vie religieuse : la sanctification personnelle, ajouté l'observation des choses divines, soit le service solennel de Dieu, soit le soin des malades, soit toute autre œuvre de charité, comme but particulier; Ignace imposait également au sien, comme principale obligation, la délivrance et le salut du prochain; par là on devait atteindre à la plus grande gloire de Dieu et le royaume de Dieu devait être propagé par le monde entier, en donnant ses soins au troupeau et en adorant le Christ. On voit bien, chez les Ordres mendiants, particulièrement chez les Dominicains et les Franciscains, la prédication et l'action chrétienne mentionnées comme le principal but de l'Ordre; mais Ignace met, d'une façon plus vigoureuse et plus conséquente, au premier plan, le salut des âmes. Le choix des membres de l'Ordre, leur formation et leur éducation, toute leur vie enfin est adaptée au but visé par la société.

Un extérieur déplaisant, un esprit confus, des manières intraitables, une mauvaise réputation, l'absence d'esprit ecclésiastique sont autant d'empêchements pour entrer dans l'Ordre. Nul ne peut être reçu, s'il a porté l'habit d'un autre ordre ecclésiastique, fût-ce comme simple novice; car, dit Ignace, « celui-là devait rester fidèle à sa première vocation ». Certains peuvent être admis à titre d' « indifférents » parce qu'on ne sait pas encore s'il sont bons pour le sacerdoce ou s'ils seront à utiliser comme frères lais, mais ils doivent être prêts à se laisser diriger dans l'une ou l'autre voie, quand les supérieurs le jugeront à propos [1].

Le noviciat ne dure pas seulement un an, comme dans la plupart des autres ordres, mais deux ans. Pendant ce temps, les novices doivent se soumettre à des épreuves variées; ils doivent faire les Exercices spirituels, pendant un mois, ser-

tion en trois volumes de l'*Institutum societatis Jesu* (Florentiæ, 1892-1893), donne les *Constitutions,* ainsi que l'*Examen* au deuxième volume, p. 1-145; c'est la traduction latine généralement employée dans l'ordre. Sur l'*Institutum,* voy. Heimbucher, t. III², p. 10. 21-22. Dernière édition des *Constitutiones :* Romæ, typ. Vaticane, 1908.

[1] *Examen*, ch. I, n° 11.

vir les malades dans un hôpital, accomplir un pèlerinage en mendiant de porte en porte, ensuite ils rentrent à la maison et y remplissent d'autres bas offices; après cela, ils doivent expliquer le catéchisme, et, s'ils sont prêtres, s'exercer à la prédication et à la confession [1].

Passé le noviciat, les autres Ordres faisaient prononcer les vœux solennels de profession. Ici, Ignace a introduit un changement décisif : il ne faisait prononcer aux novices que les vœux dits des scolastiques, c'est-à-dire les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, avec promesse de se laisser incorporer plus tard définitivement comme profès ou coadjuteurs formés, sur l'ordonnance de ses supérieurs; mais ces derniers vœux ne leur sont permis qu'après des épreuves longues et réitérées; la plupart du temps, ils doivent consacrer encore une année aux études, comme scolastiques; ceci fait, ils ont encore à subir une troisième année d'épreuves : là ils doivent regagner « à l'école du cœur » tout ce qu'ils ont pu perdre en zèle pour la vertu, pendant le temps de leurs études. Les frères lais sont exclus de la profession, parce que les prêtres seuls peuvent prononcer les vœux solennels [2]; cependant les frères lais et en général tous ceux qui ont formé les trois vœux simples, après les deux années d'épreuves, ont la consolation de savoir, qu'en vertu de ces vœux, ils appartiennent à l'Ordre, au sens vrai et propre du mot [3].

[1] *Examen*, ch. I, n° 12; ch. IV. n°s 9, 16, 28.

[2] *Id.*, ch. I, n° 10; ch. IV, n° 16; ch. VII, n° 1; *Constitutiones*, p. 5, ch. I, n° 3; ch. II, n° 1; p. 10, n° 7. Sur les coadjuteurs voy. plus haut.

[3] *Vere et proprie Religiosi*, ce sont les termes exprès dont se sert Grégoire XIII, dans la bulle *Ascendente Domino* du 25 mai 1584 (*Bull.*, t. VIII, p. 461-464). Comme la partie impulsive de l'ordre, les profès prononcent des vœux solennels conformes à l'esprit du droit ecclésiastique, la Compagnie de Jésus n'est pas une « Congrégation ecclésiastique », mais un Ordre au sens strict du mot. Pie V déclara dans le bref *Dum indefessæ* du 7 juillet 1571, qu'elle était un des *Ordines Mendicantum* (*Bull*, t. VII, p. 923-926); Grégoire XIII la désigne dans la bulle citée plus haut comme un *Ordo regularis* (*ibid.*, t. VII. p. 459, 461). Le Concile de Trente l'appelle *Religio Clericorum* (*Sessio* 25, *De Reg. et Mon.*, ch. XVI.). Ce n'est pas un ordre monastique mais un ordre de clercs réguliers. Sur la désignation de *clericus sæcularis societatis Jesu*, voy. BRAUNSBERGER, t. III, p. 743-744.

Une certaine latitude est laissée aux supérieurs pour l'exclusion des incapables et des indignes Cela ne concerne pas seulement les novices, mais aussi ceux qui ont prononcé les vœux des scolastiques : ils s'engagent pour la vie dans l'Ordre, mais la prononciation de leurs vœux est accompagnée de la condition tacite que l'Ordre a toujours le droit de les délier de leurs vœux pour des raisons suffisantes et de les exclure. Du reste, les profès et même le général peuvent être exclus aussi, dans des cas déterminés [1].

Pour l'entretien de la vie spirituelle, il y a la messe tous les jours, la confession et la communion fréquentes, le double examen de conscience chaque jour, la méditation, le Rosaire, les litanies de la Sainte Vierge, la lecture spirituelle, les exhortations faites à la maison, les lectures édifiantes à table [2]. Tous ceux qui ne sont ni profès, ni coadjuteurs formés, doivent renouveler leurs vœux deux fois par an [3]. Tous les membres doivent découvrir leur conscience à un directeur d'âme ou au supérieur, pour se mettre en garde contre les illusions personnelles [4]. Les profès doivent être prêts aussi à rendre compte de l'état de leur conscience, au moins une fois par an, au supérieur [5]. On doit s'efforcer de s'acquitter de toutes ses fonctions individuelles, avec une ferme et pure pensée, plus par amour pour Dieu que dans l'espoir d'être loué et dans la crainte d'être châtié [6].

Afin de fermer toute porte à l'ambition, il est rigoureusement interdit d'aspirer à une dignité ou à un emploi prééminent dans l'Ordre; les profès doivent prononcer dans ce sens un vœu particulier et désigner, chacun celui qu'il juge digne d'une telle élévation et n'accepter de dignité hors de l'ordre,

[1] *Constitutiones*, p. 2, ch. II, n[os] 3-4; ch. III, n[os] 5-6 A; p. 5, ch. IV B; p. 9, ch. IV, n° 7.
[2] *Id.*, p. 3, ch. I, n[os] 5, 10, 20, 21; p. 4, ch. II, n[os] 3, 4 B; p. 6, ch. III, n° 1.
[3] *Id.*, p. 4, ch. IV, n° 5 D; p. 5, ch. IV, n° 6.
[4] *Id.*, p. 3, ch. IV, n° 12.
[5] *Id.*, p. 6, ch. I, n° 2.
[6] *Id.*, p. 3, ch. I, n° 26.

que si celà leur est commandé, sous peine de péché, par celui qui en a le droit[1].

L'amour pour les parents doit être pur et spiritualisé[2]. « Plus on se lie étroitement à Dieu, dit Ignace, plus aussi on ressent les effets de sa libéralité[3]. » Ce grandiose amour de Dieu doit former la loi fondamentale et la force d'impulsion principale de toute la vie de l'Ordre; c'est de là que doit découler le désir de s'attacher toujours plus étroitement à la Croix du Fils de Dieu fait homme, dans une joyeuse endurance des chagrins et des injures[4].

La portée des vœux de l'Ordre est assez indiquée dans les Constitutions. Pour éviter toute apparence d'avidité, on doit donner gratuitement tous les secours spirituels. Ni les profès, ni les coadjuteurs ne doivent rien posséder ni acquérir personnellement. Les maisons des profès et leurs églises n'ont aucun revenu fixe. Les profès et les non-profès doivent être entretenus par les aumônes[5]. Par contre, les collèges et les noviciats peuvent et doivent posséder des revenus fixes, afin que, libres du souci de leur nourriture, ils puissent se donner tout entiers à l'étude et à l'enseignement. Ceux qui n'ont pas encore prononcé les derniers vœux peuvent à la vérité posséder encore leur fortune, mais ne plus en user à leur fantaisie; ils doivent aussi être prêts à y renoncer avant les derniers vœux et aussitôt que le supérieur le jugera bon. Sans une permission de celui-ci, personne ne peut employer, prêter ou vendre quelque chose[6]. A l'occasion, chacun doit sentir qu'il n'est qu'un pauvre. La pauvreté est et reste la « forteresse de l'Ordre », c'est pourquoi tous les profès doivent promettre de n'introduire aucun changement aux prescriptions sur la pauvreté, à moins que ce ne soit pour les renforcer[7].

[1] *Constitutiones*, p. 10, n° 6.
[2] *Examen*, ch. IV, n° 7.
[3] *Constitutiones*, p. 3, ch. I, n° 22.
[4] *Examen*, ch. IV, n° 44; *Const.*, *prœm*, voy. FRINS dans *Wetzer und Weltes Kirchenlexikon*, t. VI², 1384.
[5] *Constitutione*, p. 6, ch. II, n°s 2, 4, 7, 12.
[6] *Examen*, ch. I, n° 4; ch. IV, n° 4; *Constitutiones*, p. 4, ch. II, n° 5; ch. IV E.
[7] *Constitutiones*, p. 3, ch. I, n°s 7, 8, 25; p. 6, ch. II, n°s 1, 11 A H.

Sur l'observation du vœu de chasteté, l'exhortation adressée à tous tend à leur faire garder avec le plus grand soin les portes de leurs sens, particulièrement de leurs yeux, de leurs oreilles et de leur langue; pour éloigner d'eux tout désordre, ils doivent garder le « silence » quand il leur est prescrit, mettre de la circonspection et de l'édification dans leurs paroles, quand ils ont à parler, garder la modestie dans leur air, la mesure en tout et la bienséance dans toutes leurs démarches. « On ne doit pas abuser des jeûnes, veilles et autres austérités corporelles, mais ne pas les réduire tellement, que le zèle de l'esprit se refroidisse et que des sentiments humains et bas ne s'allument. « La paresse, mère de tous les vices », ne doit trouver aucune place dans la maison, c'est pourquoi l'emploi de toutes les heures de la journée doit être minutieusement fixé [1].

Dans l'armée spirituelle, que Loyola a amenée à l'Église, les actes du religieux ont une grande importance. Cette surveillance sur soi doit s'étendre non seulement « à tout ce qui n'est pas officiellement péché, mais à ce qui est simplement grave et contraire à la spiritualité » ; elle doit s'exercer non seulement sur les points où le devoir est formel, mais aussi, quand même le supérieur n'a pas expressément donné d'ordre, à deviner ses moindres désirs [2]. L'ordre doit être exécuté sans retard, complètement, avec persévérance; l'accomplissement n'en doit pas être purement extérieur. Ignace exigeait toujours une obéissance consciente, volontaire, joyeuse; les subordonnés doivent faire « de la volonté et du jugement du supérieur la règle de leur volonté et de leur jugement [3] ». Dans cet esprit ils doivent professer une « obéissance aveugle [4] », non pas aveugle dans l'exécution,

[1] *Constitutiones*, p. 3, ch. I, n°s 4, 5, 15; ch. II, n° 2; p. 6, ch. III, n° 1.

[2] *Id.*, p. 3, ch. I, n° 23; p. 6, ch. I, n° 1.

[3] *Id.*, p. 3, ch. I, n° 33.

[4] La traduction porte « cœca quaedam obedentia », le texte original espagnol dit simplement « con obedientia ciega » (p. 6, ch. I, n° 1.) Franz Suarez, à l'appui de cette doctrine « d'aveugle obéissance », cite plusieurs sentences des Pères et des Docteurs de l'Antiquité chrétienne et du moyen âge et conclut ainsi : « Ignace, visiblement, ou leur a emprunté sa doctrine ou l'a expri-

mais aveugle aux suggestions et aux mensonges de l'amour-propre, de la pusillanimité et de la sensualité. Saint Basile, dans ses traités de la vie monastique, avait comparé celui qui obéit à l'outil d'un artisan [1], Ignace le comparait au bâton d'un vieillard; il employait volontiers aussi la comparaison, qu'avait faite saint François d'Assise [2], du religieux obéissant à un cadavre[3]. Pour atteindre cette perfection, « nous devons, disait Ignace, avoir toujours devant les yeux, Dieu, notre créateur et maître, pour l'amour duquel nous nous soumettons à un homme, considérer notre supérieur, quel qu'il soit, comme le représentant du Christ » et en conséquence exécuter ses ordres avec autant d'empressement que « s'ils provenaient de la bouche du Christ [4] ». Néanmoins les statuts reconnaissent au subordonné le droit de faire des observations au supérieur, mais auparavant celui-là devra les peser dans la prière et se tenir prêt à exécuter et à trouver très bien ce que le supérieur décidera [5]. Ignace s'approprie également l'article des constitutions des Dominicains [6], d'après lequel, en dehors des vœux monastiques, les statuts de

mée dans le même esprit » (*Tractatus de Religione societatis Jesu*, p. 1, 4, ch. xv, n[os] 4-11 : *Opera*, ed. car. Berton, XVI, Parisiis, 1866, p. 778-782). Voy. aussi Duhr, *Jesuitenfabeln*, p. 531-533; Heimbucher, t. III[2], p. 27; Heiner, *Die Jesuiten*, München, 1906, p. 40-46.

[1] *Constitutiones monasticæ*, ch. xxii, n° 5 (Migne, *Patr. gr.*, t. XXXI, 1409.)

[2] *S. Bonaventura, Legenda (maior), S. Francisci*, ch. vi (*Seraphici Doctoris S. Bonaventurae legendae duae de vita S. Francisci Seraphici*, Ad Claras Aquas, 1898, p. 60.)

[3] *Constitutiones*, p. 6, ch. i, n° 1.

[4] *Id.*, p. 6, ch. i, n° 1; p. 3, ch. i. C'est ce qu'enseignait saint Benoît : « Obedientia qua maioribus prœbetur, deo exhibetur; ipse enim dixit : qui vos audit, me audit (L ch. x, xvi). (*Regula sancti patris benedicti*, ch. v, ed. Edm. Schmidt O. S. B., Ratisbonnæ, 1892, p. 24-58). Les religieux obéissants sont aussi décrits par saint Benoît, comme « voluntatem propriam deserentes », « ambulantes indicio et imperio ». (*Ibid.*, p. 26-27)

[5] *Examen*, ch. viii A; *Constitutiones*, p. 3, ch. ii, n° 1; p. 5, ch. iv F; p. 7, ch. ii, I.

[6] « Volumus et declaramus, ut Constitutiones nostræ non obligent nos ad culpam, sed ad penam, nisi propter preceptum vel contemptum (*Constitutiones Ordinis Praedicatorum, Prologus, réception du bienheureux Raymond de Peñaforte*, publiée par P. Henri Denifle dans *Arch. fur Litteratur und Kirckengesch. de Mittelalters*, t. V, p. 534.)

l'Ordre n'obligent pas, sous peine de péché[1], le supérieur devant proportionner ses commandements à la force ou à la faiblesse du subordonné. En outre, les supérieurs peuvent, pour des raisons valables, dispenser un de leurs subordonnés de l'observation d'une des règles[2].

Le supérieur de la Société de Jésus, comme l'appelle Ignace, ne doit pas se borner à s'occuper de la sanctification de ses religieux, il doit encore agir par eux sur le monde. Le renoncement au monde ne conduisit pas le héros de Pampelune, comme d'autres grands fondateurs d'ordres, sur les hauteurs lumineuses et silencieuses de la contemplation, non plus que dans les déserts et les solitudes. Ignace était en quête des pécheurs dans les grandes villes, il voulait que ses disciples franchissent les mers, pour atteindre le paganisme. La plupart de ceux qui se rangeaient sous sa bannière n'étaient pas encore propres au combat; il fallait d'abord les instruire et les exercer. Ce fut le premier et le principal objet des collèges. C'est pourquoi les jeunes membres de l'Ordre devraient être entraînés en de fréquentes discussions, aux exercices de la prédication et de l'enseignement chrétien et aux travaux écrits. Nul ne peut être profès, sans avoir fait au moins quatre ans de théologie et avoir été sérieusement examiné. Les scholastiques doivent être pourvus d'une forte santé corporelle et intellectuelle; en conséquence, ils ne doivent pas être privés de sommeil ni trop souvent employés aux services de la maison, mais ne pas étudier non plus constamment et à contretemps. Ils ne doivent pas consacrer à la prière et aux exercices de pénitence autant de temps que les novices; car, disent les constitutions, il sera aussi agréable à Dieu et même plus agréable qu'ils se consacrent, avec le pur

[1] « Obligar a pecado mortal ni venial » : « Obligationem ad peccatum mortale vel veniale inducere » (*Constitutiones*, p. 6, ch. v.) Ranke, Gieseler, Steitz, Gardiner et autres savants protestants ne font pas difficulté de reconnaître que l'expression « obligatio ad peccatum » qu'on trouve aussi dans les règles de saint François et de saint Dominique ne signifie pas obligation au péché, mais obligation sous peine de péché (Voy. DUHR, *Jesuitenfabeln*, p. 525, 541).

[2] *Constitutiones*, p. 4, ch. x B; p. 9, ch. III, n° 8 D.

désir de le servir, aux études qui absorbent l'homme tout entier[1]. » Consacrés prêtres, ils doivent user de tous les moyens que le sacerdoce catholique offre à celui qui a du zèle pour les âmes : Prière, sacrifice de la messe, confessionnal, prédication, catéchisme, exercices spirituels, compositions d'ouvrages. Il est fait mention expresse, dans les vœux des profès et des coadjuteurs, de l'enseignement du catéchisme aux enfants, car, dit Ignace, on rend par là autant service aux âmes qu'on satisfait à Dieu, Notre-Seigneur[2] ».

Les pouvoirs si étendus dont le Saint-Siège avait gratifié ces travailleurs apostoliques ne devaient être employés qu'avec précaution et prudence et dans l'intention seulement d'être utile aux âmes[3]. Le champ de l'apostolat n'a d'autres limites que le monde. Les profès prennent, par leur quatrième vœu, l'engagement solennel d'écouter en tout la parole du Pape et de ne lui pas demander d'argent pour leurs missions. Dès qu'un nouveau Pape est élu, le général doit lui faire part de ce vœu et lui en expliquer toute l'importance[4]. Le général peut envoyer tous ses subordonnés, même les non-profès, en quelque contrée qu'il juge bon et pour y remplir toutes les fonctions auxquelles la Compagnie est chargée de pourvoir. Sa règle de conduite doit être: « Plus le bien est universel, plus il est divin. » C'est pourquoi il faut attirer, dans les services ecclésiastiques, ceux par qui le bien peut être propagé au loin : évêques, princes, magistrats, savants, universités, grandes nations[5].

Une autre forme d'activité, qui ne concerne pas d'aussi près le salut des âmes, est devenue un puissant levier dans les mains de la Compagnie de Jésus; c'est l'éducation des jeunes gens Elle n'entrait pas dans les premières idées du fondateur. Originairement, il ne songeait qu'à former des pépinières pour son Ordre. Les novices et les jeunes religieux

[1] *Constitutiones*, p. 3, ch. II, n° 4.
[2] *Id.*, p. 5, ch. III, n°s 3-6 B; ch. IV, n° 2; p. 7, ch. IV, n°s 2-11.
[3] *Id.*, p. 10, n° 12.
[4] *Id* , p. 5, ch. III, n° 3; p. 7, ch. I, n°s 1, 3, 8.
[5] *Id.*, p. 7, ch. II D E; p. 9, ch. 3, n° 9.

habitaient ensemble dans une ville d'université : ils cherchaient à y suivre les cours publics. Bientôt son Ordre se fortifia de telle façon qu'il put penser à former ses recrues dans ses propres collèges et à leur donner un enseignement particulier. Enfin, grâce à des fondations et à des bienfaiteurs, on en arriva à faire participer des écoliers du dehors à cette instruction ou bien on fonda de moyennes et de hautes écoles, qui furent presque exclusivement réservées aux jeunes laïques [1].

Cela donna lieux aux ordonnances scolaires, qu'on trouve dans les Constitutions. Celles-ci embrassent tout l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université [2]. Au sommet, c'est l'explication de la Sainte Écriture et la théologie scolastique de saint Thomas. Les « sentences » de Pierre Lombard sont également à lire, et si les circonstances le demandent, on pourra encore introduire, avec l'approbation du général et sur le conseil d'hommes très expérimentés, un autre traité de théologie. On enseigne aussi le droit canon, à l'exception de ce qui pourrait donner lieu à des querelles religieuses [3]. Le droit séculier et la médecine peuvent être exposés par des maîtres du dehors. En philosophie, c'est Aristote que l'on suit. Le gymnase a cinq classes : trois de grammaire, puis viennent les humanités et la rhétorique. Outre le latin, le grec et l'hébreu, on peut aussi apprendre l'arabe, les langues de l'Inde et d'autres langues encore, si le besoin s'en fait sentir. Les mathématiques et l'histoire ne sont pas négligées. Enseigner à lire et à écrire est une œuvre de charité, que l'Ordre ne dédaigna pas [4]. Quiconque veut deve-

[1] Ferd. Tournier, *Mons. Guillaume du Prat au concile de Trente : Études*, t. XCVIII (1904), p. 477-484.

[2] Ces ordonnances ont été publiées en latin et en allemand par G. M. Pachtler, S. J., dans les *Mon. Germ, paed. II : Ratio studiorum et Institutiones scholasticae societatis Jesu*, t. I, Berlin, 1887, p. 8-69.

[3] Ce qu'on exprime par les mots » sin entrar en la parte de Canones que serve para el foro contencioso » : « non attingendo tamen cam partem canonum quae foro contioso inservit » (p. 4, ch. xii, n° 1). L'interprétation de Gothein n'est pas exacte, même l'étude de plusieurs parties du droit canon ne lui paraît (à Ignace) bonne qu'à engendrer des querelles, p. 441.

[4] *Constitutiones*, p. 4, ch. xii, n[os] 1, 2, 4 A B C; ch. xiv, n[os] 1, 3 B. C.

nir maître ès arts libéraux doit avoir fait au moins trois ans et demi de philosophie. Pour le grade de docteur en théologie, deux années sont exigées, en plus des quatre années d'études ordinaires. Les promotions sont gratuites, les banquets à l'occasion du doctorat sont interdits, en raison de la dépense [1].

Une grande importance est attachée à l'éducation morale de la jeunesse. C'est pourquoi les classiques à mettre entre les mains des élèves doivent être expurgés de tous détails et termes inconvenants. Lorsqu'un livre est bon, mais est l'œuvre d'un mauvais auteur, il ne faut pas en faire un livre de classe, car ce serait recommander indirectement l'auteur et il pourrait arriver que l'estime, qu'on aurait pour ce qu'il a dit de bien, se reporte à ce qu'il a dit de mal. Quand les paroles ne suffisent pas contre la paresse et les mauvaises mœurs, il en faut venir aux coups, mais la correction ne doit pas être appliquée par un membre de l'Ordre. Tous les élèves, même ceux qui étudient dans les Universités, doivent se confesser au mois une fois par mois, assister à la messe tous les jours, au sermon le dimanche, au catéchisme une fois par semaine et aussi entendre une fois un discours latin fait par un des élèves. Les maîtres doivent, dans leurs leçons aussi bien qu'en dehors, mettre à profit toutes les occasions pour encourager leurs élèves au service de Dieu et les exciter à l'amour de la vertu [2]. D'ailleurs, pour les élèves de la Compagnie, un programme spécial d'études, approuvé par le général, doit être établi et être adapté au lieu et au temps. Chaque collège aura le sien propre et des constitutions particulières [3]. Dans cette partie des constitutions de l'ordre, comme dans toutes les autres, à la règle on ajoute souvent ces mots « autant que faire se peut ». Le quand et le comment sont souvent laissés au sage jugement du supérieur [4]. Il

[1] *Constitutiones*, p. 4, ch. xv, n[os] 2, 3, 4 F.

[2] *Id.*, p. 4, ch. v E; ch. vii, n° 2; ch. xiv, n° 2 A; ch. xvi; n[os] 1-5.

[3] *Id.*, p. 4, ch. vii, n° 2; ch. xiii A.

[4] Ainsi par exemple, p. 3, ch. i[er], n[os] 15, 18, 21 B C F I R; ch. ii, n[os] 1, 5, E G; p. 4, ch. iv A; ch. vi A; ch. xv, C.-F; p. 6; ch. ii M, ch. iii, A.

est manifeste que le programme d'instruction, les règlements et les constitutions d'écoles de Paris, où Ignace et ses premiers compagnons avaient étudié, lui servirent de modèle [1].

L'œuvre de la Société, malgré les difficultés humaines et sa grande expansion, devait garder son unité. Tout tend à cette unité : l'organisation de l'armée spirituelle, avec ses divisions en novices, scolastiques, frères lais, coadjuteurs ecclésiastiques, profès, tous subordonnés et reliés les uns aux autres par degrés, et le rattachement des maisons particulières aux provinces de celles-ci, aux assistances, sous la direction d'un chef commun : l'obéissance et le commandement doivent passer par une série de personnalités, remonter des derniers subordonnés aux supérieurs immédiats, médiats jusqu'aux premiers supérieurs et en redescendre de même. Le provincial doit souvent visiter les maisons [2].

Mais tout le secret de la forte unité que possède la Compagnie de Jésus vient du pouvoir absolu du général [3]. Choisi par l'assemblée générale de l'ordre, seul il a, pour sa vie, le pouvoir sur tous les supérieurs; ce pouvoir est tel qu'il peut recueillir ou renvoyer, nommer ou déposer non seulement les provinciaux, mais tous les recteurs des noviciats et des collèges, distribuer, diminuer, retrancher les grâces et pouvoirs spirituels, convoquer et diriger les assemblées générales de l'ordre. Tous les trois ans, chaque province doit lui envoyer un homme de confiance, qui lui fait un rapport de l'état de la province. Dans les circonstances importantes, le général doit, il est vrai, prendre conseil des « assistants », au nombre de quatre, qui ont été placés auprès de lui par l'assemblée générale, mais il n'est pas obligé de suivre leurs

[1] On trouve de plus amples détails dans B. Duhr, *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesu* (Bibl. der Kathol. Paedagogik, t. IX, Freiburg, 1897, p. 3-5).

[2] *Constitutiones*, p. 8, ch. Ier, n° 47.

[3] Au début, Ignace permit ou ordonna quelquefois aux membres d'une maison d'élire leur supérieur : à ceux de Gandie par exemple (Lettre à ces religieux de Rome; p. 29, juillet 1547 : *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 560).

[4] *Constitutiones*, p. 4, ch. x, n° 3; ch. xvii, n° 1; p. 8, ch. ii B; p. 9, ch. Ier, n° 1 A; ch. iii, nos 1-17; ch. vi, nos 10, 11.

avis. D'un autre côté cependant, cette haute puissance n'est pas seulement limitée par les lois divines et ecclésiastiques, mais encore par les constitutions de la société, que seule peut modifier la congrégation générale de l'ordre. Ce suprême tribunal se compose du général, de ses assistants, des provinciaux, accompagnés chacun de deux profès, que nomme dans chaque province la congrégation provinciale, composée du provincial, des recteurs et des autres profès. La congrégation générale a seule le droit de supprimer un collège. Le général est chargé de laisser se développer largement l'activité des supérieurs qui lui sont subordonnés. Il appartient aux assistants de surveiller ses dépenses personnelles; ils doivent veiller à ce qu'il ne compromette pas sa santé par une vie trop sévère ou un travail démesuré. En plus, il a à ses côtés un admonitor désigné par l'ordre et qui, devenu son confesseur ou non, lui signale, en cas de besoin, ses fautes dans sa conduite ou sa direction. Il est aussi du devoir des assistants de veiller à ce qu'un coadjuteur ou un successeur soit donné à un général incapable ou indigne [1].

Comme deuxième lien de l'ordre, apparaît dans la constitution l'amour fraternel. Vie commune, conformité dans l'enseignement de la prédication, conférences, écrits, conversations mutuelles, assemblée générale et assemblée des provinces doivent réunir les cœurs. « Dans les cérémonies, la société doit, autant que cela est possible dans des contrées différentes, suivre l'usage romain; car celui-ci est le plus répandu et il est approuvé d'une manière spéciale par le Saint-Siège. » Les supérieurs doivent montrer dans leurs ordres de la bienveillance, de la discrétion et de l'amour, de façon à ce qu'ils soient plus aimés que craints. Les provinciaux et recteurs doivent toujours avoir, à côté d'eux, quelques membres de l'ordre, désignés d'avance, qu'ils consultent dans les affaires importantes, tout en gardant eux-mêmes le droit de décider [2].

[1] *Constitutiones*, p. 4, ch. II, n° 3; ch. X, n° 2; p. 8, ch. II, n° 2; ch. IV, n° 1; p. 9, ch. IV, n°s 1, 7; ch. V, n° 3; ch. VI, n° 2; p. 10, n° 8.

[2] *Id.*, p. 3, ch. 1er, n° 18; p. 4, ch. VIII, n° 2, p. 8; ch. 1er, n° 8 G; p. 9, ch. IV, n° 14.

Ignace recommandait, d'une façon toute spéciale, l'échange de lettres, y voyant un moyen de diriger l'ordre et d'en maintenir l'unité. Très souvent, à des époques déterminées, le général doit demander des rapports aux provinciaux et aux recteurs ; les provinciaux doivent en exiger des recteurs, les recteurs de ceux qui sont hors de leur maison et réciproquement; ils doivent y répondre. En outre, dans chaque maison de l'ordre, on doit essayer ce qu'on raconte d'édifiant et de consolant, qui a réussi dans les autres maisons. Dans ce but, à des époques prescrites, les maisons doivent s'écrire. De la sorte, on se rappelle mutuellement au souvenir les uns des autres, on se rend mieux compte des imperfections les plus répandues, on s'instruit par les expériences des autres, on se console dans l'insuccès, on s'excite à une générale émulation [1].

La Compagnie de Jésus était un ordre original et nouveau, non seulement par les armes que lui donna son fondateur, mais encore par les instruments auxquels il l'obligea à renoncer. Il ne songeait pas du tout à gouverner le monde, il ne pensait qu'à offrir au chef de l'Église, pour la défendre et la propager, une troupe toujours prête à marcher et facile à mettre en mouvement. Aussi ces hommes ne devaient pas porter la crosse épiscopale, ni être attachés à aucun lieu fixe par une tutelle quelconque sur des couvents de femmes. Quand, par les Constitutions, il eut donné à chacun de ses disciples de vraies forteresses pour la vie intérieure, Ignace crut devoir, en raison des nouvelles charges qu'il leur imposait, leur refuser certains moyens de défense extérieure, dont tous les ordres religieux, au cours des siècles, avaient tiré grand profit et grande bénédiction. De ce nombre était en particulier l'habit monastique. L'habit de moine était odieux aux ennemis de l'Église. Déshonoré par des gens indignes et des révoltés, il ne servait, en maints pays catholiques, qu'à fermer plutôt qu'à ouvrir les portes et les cœurs à l'ouvrier apostolique. Ignace ordonna que les siens s'habillassent à la

[1] *Constitutiones*, p. 8, ch. 1, n° 9 L M.

mode du pays où ils étaient, mais en se souvenant constamment qu'ils étaient tenus à rester respectables et pauvres [1]. De même, pour les dépenses et pour la manière de vivre, ils doivent se conformer aux usages du pays, sans être tenus par une règle générale à des jeûnes particuliers et à d'autres œuvres de pénitence; sur ce point, chacun devait surtout s'en tenir aux ordres de son confesseur et de son supérieur [2].

Animé de cet esprit, Ignace fit encore un pas audacieux, que les fondateurs de l'ordre des Théatins n'avaient pas encore osé et que, dix ans encore après la mort d'Ignace, nombre d'hommes pieux et instruits ne pouvaient lui pardonner. Quoique son caractère personnel [3] l'inclinât à aimer l'office de chœur solennel, il en libéra pourtant complètement son ordre, pour que celui-ci pût s'adonner avec d'autant moins d'empêchements à la prédication, à la confession, à l'enseignement; l'église suffisait pour l'office de chœur, si quelqu'un y tenait [4]. On eût dit, devant toutes ces mesures, que le fondateur de la Compagnie de Jésus avait toujours devant l'esprit le mot de saint Thomas : « Les austérités extérieures ne sont pas le principal dans la vie monastique... L'ordre qui va le plus haut n'est pas celui qui demande le plus d'austérités extérieures, mais celui dont la vie extérieure est dirigée le plus complètement et le plus intelligemment vers son objet particulier [5]. » On a remarqué combien, dans les Constitutions d'Ignace, reviennent souvent les mots « à la plus grande gloire de Dieu », « pour le plus grand service de Dieu » et combien sont fréquentes des expressions semblables, qu'on trouve en plus de deux cent cinquante passages [6]. Les Constitutions sont comme les rayons de son âme, qui était tout amour, amour envers Dieu et envers le

[1] *Constitutiones*, p. 6, ch. II, n° 15.
[2] *Id.*, p. 3, ch. II, n° 15; p. 6, ch. II, n° 16; ch. III, n° 1.
[3] Ribadeneira, *De actis*, n° 29 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. Ier, p. 348).
[4] *Constitutiones*, p. 6, ch. III, n° 4.
[5] *Theol.*, p. 2, 3, 9, 188 a 6 ad 3, P. Heinrich. Denifle, O. P., s'exprime excellemment sur l'institution de l'Ordre des Jésuites dans son œuvre *Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung*, t. Ier, Mainz, 1904, p. 175-179.
[6] *Acta sanctorum Julii VII*, n° 677.

prochain. Si Ignace, par ses exercices, était devenu un puissant maître des âmes, il s'est révélé par ses Constitutions un grand législateur [1].

Une bonne occasion de montrer son zèle pour la gloire de Dieu, au service du Saint-Siège, fut offerte au jeune ordre, à la fin de 1545, par l'ouverture du Concile de Trente. Ignace avait mis Le Jay à la disposition du cardinal évêque Otto Truchsess d'Augsbourg. Le cardinal, fin décembre 1545, désigna celui-ci pour son procurateur à Trente; Le Jay eut sa place à côté des évêques, mais cependant sans voix consultative [2]. Il fut l'un des deux à qui l'on envoya, le 23 février 1545, la première rédaction de l'arrêt sur l'Écriture Sainte et la Tradition [3]. Il vivait sur un pied de grande intimité [4] avec le cardinal Cristoforo Madruzzo, prince évêque de Trente. Mais le Pape voulut aussi envoyer quelques Jésuites à Trente. Ignace dut choisir; il désigna Faber, Laynez et Salmeron [5]: cependant Faber mourut bientôt à Rome. Le général joignait aux instructions, pour leur séjour à Trente, l'obligation de s'occuper aussi des âmes. Dans leurs prédications, ils ne devaient pas discuter la doctrine, qui séparait les protestants des catholiques : ils devaient toujours terminer leurs sermons et leur enseignement chrétien par une prière pour le Concile. Dans leurs discours, ils devaient être très circonspects et très réservés [6]. Laynez et Salmeron

[1] Victor Naumann (Pilatus) dit avec raison de la création de la Compagnie de Jésus : « C'est une œuvre d'art qui fait le plus grand honneur à son auteur (*der Jesuitismus*, Regensburg, 1905, p. 95). Voy. aussi Buss, t. Ier, p. 554-594.

[2] Le mandat (Dillingen, 1er décembre 1545) par lequel le prévôt Andreas, Rem de Koetz et Claude Le Jay furent nommés procureurs a été republié par Ehses (*Conc. Trid*, t. IV, p. 440-442; voy. *ibid.*, p. 540). Rem ne resta que peu de temps à Trente.

[3] Note du promoteur du Concile Ercole Severoli et journaux du secrétaire du Concile Massarelli, dans Merkle, *Conc. Trid.*, t. Ier, p. 1, 3, 33, 88, 92, 205, 352, 430, 592. Voy. aussi, *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 302.

[4] De même Canisius dans ses remarques manuscrites à la *Vie de Saint Ignace*, par Ribadeneira (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 302).

[5] Ignace à François Borgia, daté de Rome 23 avril 1546; *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 361.

[6] L'instruction dans *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 386-389.

furent reçus très amicalement par les présidents du Concile, le cardinal-légat del Monte et Cervini; l'accueil des évêques fut plus froid; les Espagnols, en particulier, rougissaient presque de ces deux jeunes compatriotes, si pauvrement vêtus[1]. Ceux-ci s'empressèrent de visiter les pauvres, qu'on avait logés dans une maison en dehors de la ville; à tour de rôle, Laynez, Salmeron et Le Jay sortirent chaque jour, leur disaient la messe, leur expliquaient les bases de la doctrine chrétienne, leur administraient les sacrements[2]. « Nous ne nous mêlons aux grandes affaires, écrivaient-ils ensemble à Ignace, le 4 juin 1546, qu'autant que nous en avons reçu mission[3]. » Ils ne manquaient pas d'occupations. Il avait été défendu à tous les évêques et prêtres instruits de prêcher dans Trente. Sur le désir de quelques Pères, Laynez reçut cependant des cardinaux-légats l'ordre de monter en chaire; il prêcha devant une grande foule à Santa Maria Maggiore[4], les dimanches et jours de fête. Auparavant déjà, les légats lui avaient ordonné, ainsi qu'à Salmeron, de parler à la réunion des théologiens, qui n'étaient pas pères du Concile, des soi-disant » petits théologiens[5], » parmi lesquels des savants du premier ordre, venus de différents pays, abordaient, en présence des cardinaux et des évêques, les questions brûlantes. Laynez et Salmeron traitèrent de la doctrine de la justification avec une telle profondeur, que beaucoup de membres du Concile demandèrent des copies de ces expositions[6]. Laynez, dans une dissertation, qui mit en lumière toute la question, réfuta l'opinion de Séripando de la « justification

[1] Orlandinus, p. 1. 6, n[os] 21, 23.

[2] Polancus, *Chronicon*, t. I[er], n° 218. Voy. l'ordre cité plus haut.

[3] *Epistolæ P. Alphonsi Salmeronis Societatis Jesu ex autographis vel originalibus exemplis potissimum depromptæ, a Patribus eiusdem Societatis nunc primum editæ*, t. I[er], Matriti, 1906, p. 16.

[4] Ignace à Torres, dat. de Rome 9 octobre 1546 (*Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 435); Polancus, t. I[er], n° 131, *Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. I[er], p. 16.

[5] Laynez et ses compagnons à Ignace dat. de Trente, 4 juin 1546 (*Epistolæ. P. A. Salmeronis*, t. I[er], p. 15-16.

[6] Le Jay à Ignace dat. de Trente, 3 juillet 1546 (*Epistolæ P. Pasch Broeti*, p. 310); voy. les journaux de Massarelli dans Merkle, t. I[er], p. 459, 461, 463, 580, 609 à 610, 614.

imputée[1] ». Petrus Canisius, qui avait été adjoint, comme théologien, à Le Jay par le cardinal Truchsess, écrivait de Trente à Rome : « D'autres théologiens ont à peine le temps de parler une heure; mais Laynez obtient du cardinal président de parler trois heures et même plus[2]. » L'évêque de Foligno racontait, l'année suivante, que personne à Trente n'avait exposé ses opinions aussi clairement, aussi distinctement que Laynez et Salmeron[3]. De la justification on passa aux sacrements. Laynez et Salmeron, sur l'invitation des légats, durent exposer les erreurs des protestants et les textes des Pères et des Conciles, qui y étaient opposés. Le cardinal Cervini proposa de prendre le travail des Pères comme base des discussions[4]. Salmeron annonçait ce moyen, dans une lettre de juin 1546, qui n'était destinée qu'au général : « Quelques-uns des théologiens ont une mauvaise doctrine; c'est pourquoi le cardinal Cervini, dans les réunions des théologiens, a soin que l'un de nous parle des premiers et expose le sujet et la conclusion est réservée à l'autre; il a la charge de réfuter tout ce qui été dit de peu exact. Presque tous les évêques italiens, espagnols, français, nous sont favorables; et parmi les espagnols, ceux qui d'abord étaient le plus contre nous sont nos panégyristes déclarés, nous invitent à leur table et nous font part de ce qu'ils veulent dire dans les congrégations... Beaucoup de savants prélats demandent, avant les congrégations, notre avis sur le vote. D'autres, qui ne sont pas très forts en théologie, se laissent volontiers instruire par nous. Le cardinal Cervini nous donne tout pouvoir[5]. »

[1] Voy. Pallavicini, t. Ier, p. 8, ch. II, n° 9. La dissertation fut publiée par Harton, Grisar, S. J. *Jacobi Lainez Dicputiones Tridentinæ* II, Oeniponte, 1886, p. 153-192. L'imprimé de Theiner est fautif.

[2] Braunsberger, t. Ier, p. 425.

[3] Silvestro Landini à Ignace dat. de Foligno décembre 1548 (*Litteræ Quadrimestres*, t. I, Matriti, 1894, p. 124); voy. aussi Ignace à Rodriguez daté de Rome, 19 août 1546 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 413).

[4] Massarelli, *Diarium*, t. II, III, ed Merkle, t. Ier, p. 359, 604-605; Le Jay à Ignace, dat. de Trente, 30 janvier 1547 (*Epistolæ P. Pasch. Broeti*, p. 333). Polancus, *Chronicon*, t. Ier, n° 177.

[5] *Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. Ier, p. 26-27; Orlandinus, p. 1, 6, n° 25, et Asdrain, t. Ier, p. 526-526.

Au commencement de 1547, Ignace, à la demande de la duchesse de Toscane, voulut envoyer Laynez à Florence, mais le cardinal Cervini déclara qu'il ne pouvait se passer de cet homme, et l'évêque Archinto, vicaire de Paul III, écrivit au général que ses fils spirituels ne pouvaient, en aucun lieu du monde, faire plus de bien qu'à Trente [1]. Lorsqu'en mars 1547, le transfert du Concile à Bologne fut décidé, Laynez et Salmeron y furent envoyés par les légats. Le Jay et Canisius écrivirent plusieurs fois au cardinal Truchsess, à qui déplaisait le transfert, pour lui demander ses instructions. Comme la réponse se faisait attendre, ils se rendirent à Bologne ainsi que le leur avait ordonné Ignace. Le Jay reçut de Truchsess l'ordre de ne pas se présenter à Bologne comme son procurateur : il était maintenant un simple théologien [2]. Bien que le Concile, par suite de l'opposition de l'Empereur, ne se tînt que peu de temps à Bologne, les Jésuites y restèrent encore longtemps. Laynez parla trois heures de suite sur le sacrement de Pénitence. Canisius prit aussi quelquefois la parole. Le secrétaire du Concile, Massarelli, écrivait dans son journal, le 15 mai 1547 : « Cet après-midi j'étais chez Messieurs Claudius, Jacobet et Alphonse de la Compagnie de Jésus et je leur montrais les censures et les avis sur les Canons de l'Eucharistie; sur ces avis nous discutâmes pendant quatre heures; je fis ensuite un rapport à mon maître très vénéré. » Salmeron travaillait encore, en novembre 1547, pour l'assemblée [3].

[1] Bartoli, *Istoria della Comp. L'Italie*, p. 1, 2, ch. iv (*Opere* V, Torino, 1825, p. 35-38). Voy. Tacchi Venturi dans *Civ. cath.*, série XVIII, VII (1899), p. 156-166.

[2] *Alias Tridenti procurator Rmi D. Otthonis cardinalis Augustensis* (Massarelli sur l'assemblée des théologiens du 6 mai 1547 : *Diarium*, IV, ed. Merkle, t. Ier, p. 649; voy. aussi *ibid.*, 670; lettre de Truchsess à Le Jay, datée de Dillingen 18 avril 1547 (*Epistolæ mixtæ*, t. Ier, p. 356-357); Polancus, n° 177.

[3] Massarelli, *Diarium*, VI, p. 644-659, 652, 660, 671-674, 679, 683; Braunsberger, t. Ier, p. 684-685; Salmeron à Ignace, dat. de Bologne, 26 novembre 1547 (*Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. Ier, p. 59); Orlandinus, t. I, p. 7, n° 24. Voy. aussi Gius. Boreo S. J., *Vita del servo di Dio P. Giacomo Lainez*, Firenze, 1880, p. 70-75.

Ce qu ils firent là profita beaucoup à la Compagnie de Jésus. Guillaume du Prat, évêque de Clermont, se persuada que les Jésuites pourraient rendre de grands services à l'Église de France et résolut de fonder deux collèges, un à Paris, l'autre à Billom. De même, beaucoup d'autres évêques exprimèrent le désir d'avoir quelques Jésuites dans leur diocèse. L'évêque de Bajadoz parla très favorablement à la cour espagnole de Laynez et de ses compagnons à Trente; il envoya aussi le sermon imprimé de Salmeron au conseil de l'Inquisition, comme le meilleur qui eût été prononcé au Concile. Les Inquisiteurs en furent très satisfaits. « Ainsi, écrivait le provincial Araos, de Madrid à Rome, d'autres ont plus fait pour nous par leurs discours, que nous avec tout le mal que nous nous sommes donné en Espagne [1]. »

En dehors de Rome, la Compagnie de Jésus mettait le pied sur le sol italien et tout d'abord à Venise. Le patricien vénitien Andrea Lippomano offrait aux jeunes Jésuites, que Loyola avait envoyés étudier à Padoue, de loger au prieurat de l'ordre allemand; bientôt il alla encore plus loin : sans qu'on le lui eût demandé, il se déclara prêt à céder entièrement cette prébende à la société, si le Pape le permettait. Paul III fit étudier le cas et ensuite, comme administrateur en chef des biens de l'Église, destina le prieurat de Padoue à l'entretien de deux maisons d'éducation de la Compagnie de Jésus : l'une devait être à Padoue, l'autre à Venise [2]. Le prince héritier d'Espagne écrivit au doge de Venise qu'on pouvait laisser le prieurat aux Jésuites et leur témoigner toute faveur; il les connaissait hommes très zélés, très savants et très édifiants [3]. Au vote du

[1] Le Jay à Ignace datée de Trente 10 mai 1546 (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 307-309); Salmeron à Ignace dat. de Trente, 30 septembre 1546; *Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. Ier, p. 29); Araoz à Ignace, dat. du 24 avril 1547. *Epistolæ mixtæ*, Ier, p. 359); Orlandinus, p. 1, 6, n° 30; Sommervogel, t. VII, p. 378-479.

[2] Ferron S. J. à Rodriguez dat. de Rome 21 novembre 1525 (*Mon Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 330); Rapport sur la Compagnie de Jésus envoyé d'Italie à la cour de Charles-Quint en 1547 (*Const. Soc. Jesu lat. et hisp.*, p. 347-348); Polancus, *Chronicon*, t. Ier, nos 37, 51, 86.

[3] *Epistolæ mixtæ*, t. Ier, p. 570-571.

Sénat, il y eut une très grosse majorité en faveur de l'ordre [1].

Sur le désir des Vénitiens, Paul III leur envoya Laynez. Outre beaucoup d'autres travaux, celui-ci commenta, trois fois par semaine, l'Évangile de saint Jean. Le cardinal Cervini obtint quelque temps Pascal Broët pour Montepulciano, son pays. A Vérone, Salmeron, que le savant et pieux évêque Luigi Lippomano avait obtenu d'Ignace comme prédicateur, expliquait, chaque dimanche, au peuple l'Épître aux Romains. A un autre très savant évêque, au dominicain Ambrogio Catarino, fut donné pour son diocèse Minori Bobadilla [2]. A Faenza, le général des capucins révolté, Ochino, avait répandu la doctrine luthérienne; dans la ville et dans toute la Romagne régnaient aussi des inimitiés vieilles de cent ans; de fréquentes émeutes en résultaient. Alors Broët apparut; il enseigna la doctrine chrétienne dans sept écoles de la ville: par ses prédications il fit si bien qu'un jour, au Dôme, plus de cent personnes se réconcilièrent solennellement. Il fonda aussi la Compagnie de la Charité, avec la mission de rechercher les pauvres malades, de les disposer à la confession et à la communion, de leur fournir la nourriture, le médecin et les remèdes [3]. Un changement semblable se produisait à Bellune. La prédication y était à peu près passée de mode, des opinions non catholiques s'étaient répandues sur la confession, l'enfer et les saints. C'est alors que l'évêque Giulio Contarini insista auprès d'Ignace, en 1549, pour que Salmeron vînt à Bellune. Cette année-là, mille personnes de plus que l'année précédente s'approchèrent des sacrements; des livres luthériens publiés en langue italienne furent jetés au feu; la ville déclara authentiquement qu'elle renaissait par Salmeron, et qu'elle était entièrement renouvelée [4].

[1] Ribadeneira, *De actis, etc.*, n° 52. Voy. aussi K. Schellhass dans *Quellen und Forschungen*, t. VII, p. 91-120. Les tentatives ultérieures de l'ordre allemand pour revenir sur cette attribution furent vaines.

[2] Polancus, n[os] 43, 50, 235, 238, 391, 393.

[3] Broët à François-Xavier, dat. de Faenza, 1[er] mars 1545, et à Ignace dat. de Faenza, 1[er] novembre 1545 (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 34-37); Polancus, n° 910.

[4] Salmeron à Ignace, dat. de Venise 17 avril 1549 (*Epistolæ P. A. Salme-*

A Modène, le début de l'ordre fut moins heureux. L'Académie de cette ville était comme le foyer de l'hérésie et de la libre pensée. Déjà en 1536 et en 1539, Paul s'était efforcé de réprimer le mal. En 1543, l'évêque de la ville, le noble, le pacifique cardinal Morone, demanda pour la chaire de sa cathédrale le célèbre Salmeron. Celui-ci commença à prêcher. Bientôt cependant les académiciens l'accusèrent d'être hargneux et orgueilleux. Morone cependant écouta lui-même un sermon; il crut y avoir trouvé un éloge exagéré des bonnes œuvres et fit des représentations à Salmeron. Alors le bouillant Espagnol lui fit une réponse peu respectueuse. Là-dessus, le cardinal, comme il le raconta lui-même, saisit l'homme à la gorge [1]. Lorsque Morone, quatorze ans après, fut, sur des soupçons d'hérésie, emprisonné au château Saint-Ange, son agression sur Salmeron forma un des points d'accusation. Le généreux cardinal ne se laissa pas détourner par cette dispute de sa faveur pour la Compagnie de Jésus. Sur ses instances, un collège de l'ordre fut encore établi à Modène [2].

Les novateurs en religion trouvaient un puissant appui à la cour du duc Hercule II de Ferrare dans la personne de sa femme Renée, une princesse française, qui était tombée dans les erreurs calvinistes. Le confesseur du duc, l'archidiacre Guido Guidoni de Modène, profita d'un moment favorable pour l'avertir : qu'il devait, lui qui possédait tant de conseillers pour les affaires du siècle, avoir au moins à ses côtés un homme qui lui serait un conseiller et une aide dans les affaires du salut. Hercule en convint et fit demander au Pape de lui envoyer Le Jay. Ignace lui ordonna de considérer le duc de Ferrare comme son vrai supérieur. Le religieux arriva et se

ronis, t. I, p. 74-77); Peter Schorich S. J. à Leonhard Kessel, dat. de Rome 14 mai 1549 (HANSEN, 152-153); POLANCUS, n° 429, 430.

[1] POLANCUS, n° 50, 66. Salmeron à Ignace, dat. de Bologne 24 septembre 1547 (*Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. I, p. 52-53); CANTU, *Eretici*, t. II, p. 172, et particulièrement TACCHI VENTURI, t. I, p. 533.

[2] ORLANDINUS, t. I, p. 12, n° 17. Morone déclara au général Laynez en 1563, lorsque après son brillant discours il eut été nommé premier président du Concile de Trente, qu'il était prêt à répandre son sang pour la compagnie de Jésus (BRAUNSBERGER, t. IV, 978.)

logea à l'hôpital. Le duc, sur lequel Ignace se trompait, ne se soucia jamais beaucoup de lui. On racontait qu'Hercule avait dit qu'il ne souhaitait aucun commerce avec les Théatins, qu'il ne voulait pas être appelé Théatin[1]. Le Jay, sur un ordre papal, alla en Allemagne, en 1549.

Le jeune Polanco détruisit les belles espérances de l'établissement d'un collège à Florence. Le général, sur le désir du duc et de l'évêque, l'avait chargé d'apporter les secours spirituels au peuple ; mais dans un excès de zèle, il se laissa emporter jusqu'à vouloir donner des instructions écrites au duc Cosme et à la duchesse Éléonore, sur la façon de réformer leur vie et leur gouvernement. Par là, il heurta violemment la Cour. Ignace lui adressa une sévère réprimande. « On ne peut faire quelque chose, écrivit-il, sans s'être acquis l'affection, la confiance et l'estime des souverains. » Polanco dut chercher à réparer la contrariété qu'il avait donnée, en se livrant au service des malades à l'hôpital et à d'autres humbles occupations[2]. Laynez, réclamé par la duchesse, vint et prêcha, les dimanches de Carême, dans la cathédrale devant huit à neuf mille auditeurs; mais le collège ne put être inauguré qu'en 1551[3].

Un orage formidable éclata contre l'ordre, à Parme, où un religieux s'était mis à la tête des ennemis des Jésuites. Le terrain de lutte était la communion fréquente, que les missionnaires avaient établie. Il y avait beaucoup de commérages sur Giulia Zerbini, une femme de qualité très pieuse qui non

[1] Ignace à Le Jay, dat. de Rome, commencement août 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 549); Le Jay à Ignace, dat. de Ferrare, été ou automne de 1547 (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 336-338; voy. *ibid.*, p. 394-395); Polancus, *Chronicon*, t. I, n° 182.

[2] Ignace à Polanco, dat. de février ou mars 1547 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 458-459.) On a cru dans ces derniers temps pouvoir conclure de cela qu'Ignace avait accepté facilement l'emploi de confesseur des princes (Druffel, *Ignatius von Loyola*, p. 17, 18, 32; Gothein, p. 340.) Voy. par contre W. Kreiten qui dit à ce propos : « Si Ignace a traité à la légère en cette occasion, il faut traiter de léger tout acte de raison » (*Stimmen ans Maria-Laach*, XLIX (1895), p. 543.

[3] Polancus, n° 233; Orlandinus, t. I, p. 11, n°s 11-14; Ed. Fueter, *la Première arrivée des Jésuites à Florence. Zeitschrift fur Kirchengeschichte*, t. XXVIII (1907), p. 432-453.

seulement recommandait les exercices d'Ignace, mais les donnait à ses amies. Dans une maladie elle communia tous les jours. et chaque fois qu'elle recevait le corps du Seigneur, elle ne prenait aucune autre nourriture. L'enquête judiciaire, que le cardinal Guido Ascanio Sforza, évêque de Parme, avait ordonnée, se termina, le 30 décembre 1543, par l'acquittement complet des Jésuites[1].

Le Jésuite Sylvestro Landini était au premier rang en Italie comme missionnaire. Un prêtre de Casola écrivit sur lui à Ignace : « Quand il venait dans le pays, accompagné de cinq à six ecclésiastiques, auxquels il avait donné les exercices, les hommes mettaient de côté leurs outils dans leurs champs, laissaient leurs bœufs et accouraient dix, vingt, trente ensemble et désiraient se confesser. » La ville du Corrège était, depuis plus de vingt ans, déchirée par des querelles; deux partis, l'un italien, l'autre français, se trouvaient en présence ; une fois, en très peu de temps, quarante-cinq hommes furent tués; on ne parlait plus que de vengeances et de meurtres; on venait armé à l'église. Les sermons de Landini obtinrent un changement total : les gens jetaient leurs armes; tous, femmes, enfants, vieillards, criaient : « Paix! Paix! » Sanglotant et implorant leur pardon, ils tombèrent dans les bras les uns des autres. Quelques centaines reçurent les sacrements[2].

De Castiglione, dans la Lunigiana, le bailli Baldassarre Turiano écrivait, le 27 novembre 1547, une lettre suppliante à Ignace, pour qu'il ne rappelât pas le Père Silvestro : « Il rétablit la paix entre les parents, entre les voisins, entre les communes; il fait que les moines déserteurs rentrent dans leurs couvents, qu'on donne leur subsistance aux couvents et aux pauvres gens; qu'on rend des ordonnances contre le blasphème et pour la sanctification du dimanche; il prêche dans les églises et sur les places publiques, explique le catéchisme, pousse à entrer dans les

[1] *Epistolæ mixtæ*, t. I, p. 584; ORLANDINUS, p. 1-2, n° 76.
[2] Rapport de Casola et Corregio à Ignace en 1549 (*Litteræ quadrimestres*, t. I, p. 161-164, 178-180.)

Ordres, il jeûne tous les jours; sa nourriture est faite de grossier pain de millet, sa boisson se compose d'un peu d'eau. Grands et petits sont édifiés par lui. Ne prêcherait-il pas, que sa vie seule serait une constante prédication. » Six mois plus tard, Raffaello Augustini mandait de Fivizzano : « Le Père Landini a été environ trois semaines chez nous. Il imite les Apôtres et les autres saints de l'Église primitive, il est toujours occupé d'œuvres de prière, de prédication, de pénitence et de charité. Avec zèle, il s'efforce de bannir la peste de la doctrine luthérienne, qui a été introduite dans l'évêché de Luni par Lucca. » Après que Landini eut travaillé quelques mois dans l'évêché de Foligno, l'évêque du diocèse, le bénédictin Isidoro Chiari, écrivit ce témoignage : « Nous croyions avoir au milieu de nous non pas un homme, mais un ange de Dieu [1]. »

De même à Bologne, Brescia, Naples, Pise, Pistoia, Reggio et d'autres villes, on voulait avoir des missionnaires de la Société de Jésus. Ceux-ci cherchaient à assurer la durée de leur œuvre par des confréries du Saint-Sacrement, des sociétés de femmes, s'occupant des pécheresses converties et d'autres associations semblables [2].

Le premier Jésuite qui vint en Sicile fut le Hollandais Jakob Lhoost; le cardinal Rodolfo Pio l'avait envoyé dans son évêché de Girgenti. Sur l'ordre du cardinal Alessandro Farnèse, Laynez réforma son archevêché de Monreale; dans la cathédrale, il fit une conférence sur le livre de l'Ecclésiaste. Jéronimo Doménech vint dans la capitale, Palerme, en mai 1547; il devint le confesseur du vice-roi Juan de Vega et de son épouse, mit en ordre le couvent abandonné des filles repenties, obtint l'établissement d'un orphelinat pour les garçons, d'un autre pour les petites filles et fit imprimer un catéchisme pour les écoles de l'île. L'évêque de

[1] *Epistolæ mixtæ*, t. I, p. 445-446, 497-498; *Litteræ quadrimestres*, t. I, p. 156; voy. aussi Bartoli, S. J., *Degli uomini e di fatti della Compagnia di Gesù : Opera postuma*, t. I, Torino, 1847, p. 196, 217.

[2] Comme Paul III, les Jésuites recommandèrent particulièrement en Italie les confréries du Saint-Sacrement (voy. Tacchi Venturi, t. I, n° 54).

Patti Sebastiano, de Aragon, inquisiteur pour la Sicile et l'un des hommes les plus illustres du royaume, fit avec son vicaire et ses chapelains les exercices spirituels. Sur le désir du vice-roi, Ignace obtint de Paul III, en 1549, un bref qui ordonnait la réforme des couvents de femmes de Sicile. La même année fut ouvert un collège de Jésuites, à Palerme [1].

Déjà un an plus tôt, la riche ville marchande de Messine, rivale de Palerme, sur la demande qu'elle adressa à Paul III et à Ignace, obtint un collège. C'était le premier établissement de l'ordre, destiné, dès le début et avant tout, à l'instruction des écoliers étrangers. Le général de l'ordre voulut en faire un établissement modèle. Remarquable fut le choix des premiers professeurs : il y avait entre autres un Espagnol, un Italien, un Allemand, un Français, un Savoyard. Avant qu'ils partissent de Rome, il leur fit faire une épreuve scolaire devant lui. Ensuite il envoya les dix qui avaient été choisis pour Messine demander au Pape sa bénédiction; Petrus Canisius dut prendre la parole. Paul III sur-le-champ improvisa uue harangue d'une demi-heure, pleine d'un paternel amour pour la Sicile et pour la Compagnie de Jésus. Jéronimo Nadal, le premier recteur, organisa peu à peu l'école sur le modèle de Paris, où il avait étudié [2]. Dans l'automne de 1548, le nouveau plan d'études fut propagé dans toute la Sicile et en Calabre. Les écoliers déployèrent un grand zèle. La confession fréquente apparut, chez eux, comme un moyen excellent d'éducation morale. La ville était si enchantée de la nouvelle école, qu'elle obtint du Pape, en 1548, le pouvoir de transformer le collège en une université. L'université, il est vrai, ne réussit pas et les espérances que le chef de l'ordre avait placées sur cette fondation, ne se réalisèrent pas; néanmoins les efforts qu'on fit à Palerme et à Messine por-

[1] Braunsberger, t. I, p. 193, 198; Doménech à Ignace dat. de Palerme 4 juillet 1547 et 1548 (*Litteræ quadrimestres*, t. I, p. 47-53, 131), Nadal à Ignac, dat. de Messine, juillet 1549 (*Epist. P. H. Nadal*, t. I, p. 67); Polancus, *Chronicon*, t. I, n[os] 193, 200, 242, 373, 379; Orlandinus, t. I, p. 7, n° 19; t. I, p. 9, n° 27.

[2] Voy. Emann. Aguilera, S. J., *Provinciæ siculæ Societatis Jesu ortus at res gestæ ab a.* 1611, Panormi, 1737, p. 7-13.

tèrent beaucoup de fruits. « Toute la Sicile, écrivait Canisius, est dans un renouveau moral [1]. »

Antonio Araoz, un des élèves de Loyola et un de ses parents qui s'était joint à Rome à la Compagnie, mit le premier le pied sur le sol espagnol [2]. Il arriva vers la fin de 1539 et prêcha, en différentes villes, avec beaucoup de succès : lui-même rapportait à Ignace comment, à la fête de l'Invention de la Sainte Croix de l'année 1540, on dut, dans le voisinage d'Azpéitia, lui frayer par force à grand'peine un chemin vers sa chaire; plus de quatre mille hommes étaient rassemblés; beaucoup montèrent sur le toit de l'église ou grimpèrent sur les arbres pour mieux l'entendre. En 1541, Peter Faber vint en Espagne, en 1542 il se dirigea sur l'Allemagne et de là, en 1544, vers le Portugal où il se rencontra avec Araoz [3]. Bientôt, avec de chaudes lettres de recommandation du roi de Portugal Jean III, Araoz et Peter arrivèrent à la cour de Philippe, prince héritier d'Espagne. Ils trouvèrent de puissants protecteurs dans le cardinal Juan Tavera, dans le grand inquisiteur Diego Tavera et dans le nonce papal Giovanni Poggio. Ce dernier se chargea de l'entretien des Pères. Après que Philippe eut installé sa cour à Madrid, Araoz se rendit souvent dans cette ville. Il s'efforça de défendre et de répandre la communion fréquente, que quelques ecclésiastiques condamnaient comme illicite et comme une invention des Jésuites; il travailla aussi avec succès au renouvellement moral des couvents de femmes en Catalogne. Sur le désir de Philippe,

[1] Canisius à Kessel et Adriani, dat. de Rome, 8 février 1548 et 12 août 1548 (Braunsberger, t. I, p. 265, 284); Rapport des Jésuites de Rome à ceux de Louvain dat. de Rome, 27 mars 1538 et Ignace à Domenech, dat. de Rome, 19 mars 1548 (Hansen, p. 116-118), Polanco à Araoz dat. de Rome, 7 avril 1548 (*Mon. Ignat.*, série I, t. II, p. 51-52, 75); Nadal à Ignace, dat. de Messine, 7 mai 1549 (*Epist. P. H. Nadal*, t. I, p. 57); *Vita P. Cornelii Vishavaci* (*ibid.*, t. IV, p. 875; Polancus, *Chronicon*, t. I, n[os] 231, 243, 244, 339, 350); J. Meyer, *Die missionsplane des Ignatius von Loyola : Histor. Zeitschr.*, t. CI, p. 237-252.

[2] Vergara, *4 juillet* 1540 (*Epist. mixtæ*, t. I, p. 47); voy. Astrain, t. I, p. 205, 230.

[3] Polancus, t. I, n[os] 33, 143, 266; Orlandinus, p. 1, 5, n[os] 64, 65; Astrain, t. I, p. 235, 242.

Ignace, de concert avec l'ambassadeur espagnol à Rome, obtint de Paul III les instructions et les pouvoirs nécessaires pour cette œuvre importante[1]. En 1547, Araoz fut nommé, par Ignace, premier provincial de la Compagnie pour l'Espagne. Deux ans plus tard, un collège était déjà ouvert à Valladolid; le nonce Poggio fit élever à ses frais la maison qu'on donna aux Pères. De même, en 1544-1546, prenaient naissance les collèges de Valence, Gandie, Barcelone et Alcala[2].

Tout ceci ne se passa pas sans tracas; mais Ignace ne les redoutait aucunement; au contraire, il eût été attristé si les résistances n'avaient pas duré, car il eût craint alors que la Compagnie ne servît pas Dieu avec assez de zèle[3]. A Saragosse, le prieur des Dominicains fit tous ses efforts pour qu'un collège de Jésuites y fût fondé; le vice-roi, les inquisiteurs, le conseil de la ville et beaucoup d'autres personnes influentes étaient du même avis; mais les Carmes, les Franciscains et les Augustins s'unirent à tous les curés de la ville et rendirent impossible, pendant quelque temps, l'exécution du projet[4]. Le nouvel archevêque de Tolède et primat d'Espagne, Juan Martinez Silicco, se montra défavorable; il fit annoncer que dans son diocèse aucun prêtre ne pouvait donner la communion sans l'autorisation des curés. Cette ordonnance visait les Jésuites qui, comme on disait, étaient traités d'hérétiques par l'archevêque[5].

Le nouvel Ordre dut subir un assaut violent à Salamanque. Le cardinal François de Mendoza, évêque de Coria, avait, à Rome, offert au général d'établir un collège de la Société

[1] Philippe à Ignace, dat. de Monzon, 18 août 1547; Polanco à Araoz, dat. de Rome, 31 octobre 1547; Araoz à Polanco, dat. de Barcelone, 12 janvier 1549 (*Epist. mixtæ*, t. I, p. 395-396; t. II, p. 39-38; *Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 612-613.)

[2] Polancus, *Chronicon*, t. I, n° 264; Astrain, t. I, p. 265-278.

[3] Orlandinus, t. I, p. 15, n° 9; *Dictamina S. Ignatii* (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 478.)

[4] Franz de Rojas, S. J., à Araoz, dat. de Saragosse, août 1548 (*Epist. mixtæ*, t. I, p. 555-557); Astrain, t. I, p. 441-452.

[5] Franz de Villanueva, S. J., à Ignace, dat. de Guadalajara, 31 octobre 1549 (*Epist. mixtæ*, t. II, p. 302).

dans la ville qui possédait la première université d'Espagne. Celui-ci fut commencé à Salamanque en 1548. Il trouva un généreux bienfaiteur dans le savant et riche docteur Alonso Ramirez de Vergara [1]. Alors commença à s'élever contre les nouveaux venus un homme, que son esprit brillant et sa haute science avaient rendu célèbre dans toute l'Espagne : le dominicain Melchior Cano, premier professeur de théologie à l'université de Salamanque depuis 1546. Il tomba dans cette idée bizarre que les Jésuites étaient les précurseurs de l'Antéchrist. Il exprima ouvertement cette pensée dans ses sermons de carême de l'année 1548. Vers la fin de cette même année, le 25 novembre, le jésuite Alvarez avait écrit de Salamanque à Ignace : Aujourd'hui le docteur Cano a prêché devant toute l'université : « Une des grandes iniquités de la chrétienté consiste dans le peu de circonspection des prélats, qui, pour plaire aux gens pieux, approuvent sans cesse des Ordres nouveaux ; tels sont des religieux, qui circulent ici par les rues comme tout le monde et qui ne sont que des paresseux; chez eux, on s'adonne à l'oisiveté; on ne s'efforce pas de mortifier son corps et on obtient la permission de réciter le court bréviaire romain. » Quatorze jours plus tard, Cano se fit entendre : « Des signes précéderont le jugement dernier; entre autres choses, on verra paraître des hypocrites qui se livreront à des révélations et à des exercices d'illuminés, et ceux qu'on estimait des saints seront maudits et voués à l'enfer. » Cano ne nommait pas les Jésuites par leur nom, cependant chacun savait qu'il les désignait. On les montrait au doigt à Salamanque; ceux qui les fréquentaient passaient pour gens sans aveu. Les persécutés attendirent patiemment un certain temps; ensuite ils cherchèrent à éclairer cet homme dans un entretien particulier et à le faire

[1] Vergara voulut même entrer dans la Compagnie, mais par suite de circonstances étrangères à sa volonté, il n'eut pas le temps de réaliser ce dessein (Polancus, t. I, n° 463). On a dans ces derniers temps cité à tort cet exemple pour prétendre qu'il y avait des Jésuites secrets. On a fait une classe de Jésuites secrets avec la classe des « Indifférents » ; cette classe n'existe pas parmi les membres de l'Ordre. Sur les débuts du collège de Salamanque, voy. Astrain, t. I, 298-303.

changer de sentiment. Comme cela ne réussit pas, Ignace pensa à une plus vigoureuse défense [1]. Il pria, fin décembre 1548, le général de l'Ordre des Prêcheurs, Fransisco Romeo, d'envoyer à tous ses frères de l'Ordre une lettre circulaire [2] où il déclarerait « que la Compagnie de Jésus était approuvée par le Pape et que par ses travaux et ses vertueux exemples elle faisait extraordinairement de bien; c'est pourquoi il défendait à tous, au nom de la Sainte Obéissance, d'attaquer ouvertement ou non le nouvel Ordre; de plus, on devait considérer ces religieux comme des frères d'armes dans la lutte spirituelle, prendre leur défense et leur être secourable ». Déjà un peu plus tôt, le Pape Paul III, sur la demande du cardinal Mendoza, avait adressé aux évêques de Cuença et de Salamanque une lettre, où il se plaignait amèrement que des hommes méchants, dans Salamanque et quelques autres villes d'Espagne, noircissent, dans des conférences et des conversations privées, la Compagnie de Jésus et ses prédicateurs et par là leur enlèvent la confiance du peuple et rendent inutile leur activité; c'est pourquoi le Pape ordonnait aux deux évêques d'être les protecteurs de l'Ordre et leur donnait tous les pouvoirs nécessaires [3]. Cano se tut alors un certain temps.

Les dispositions hostiles contre les Jésuites commencèrent à disparaître à Salamanque. Outre les sermons de carême d'Estradas et le zèle avec lequel son compagnon Miguel Torres soignait les prisonniers et les condamnés à mort, un membre de l'Ordre de Cano, le très célèbre dominicain Juan de Pena, écrivit un mémoire justificatif pour les Jésuites et ce mémoire amena le changement des esprits. Le vénérable Louis de Grenade, grand comme écrivain espagnol et encore plus grand comme maître de la vie spirituelle, un des plus beaux ornements de l'Ordre des Frères

[1] *Cartas de S. Ignacio*, t. II, p. 485-488; *Epist. mixtæ*, t. I, p. 491-492; Ignace à J. da Avila et à M. Torres, dat. des 24 et 26 janvier 1549 (*Mon. Ignat.*, série I, t II, p. 319-320, 331); Astrain, t. I, p. 321, 333.

[2] La lettre est imprimée dans les *Cartas de S. Ignacio*, t. II, p. 492-494.

[3] La lettre fut publiée dans *Cartas de S. Ignacio*, t. II, p. 480-484.

Prêcheurs dans ce siècle, fut aussi un ami sincère et déclaré de la Compagnie de Jésus. Il put sembler, pendant un certain temps, qu'un autre grand esprit, Thomas de Villanueva, archevêque de Valence, marcherait avec les ennemis des Jésuites : certaines choses lui paraissaient, à lui, le rigide moine augustin, douteuses et dangereuses; mais on prouva au saint que Rome avait tout approuvé, après quoi il se tranquillisa et devint un grand protecteur de l'Ordre[1] Jean d'Avila, l'apôtre d'Andalousie, regrettait que l'âge et la maladie l'empêchassent d'entrer dans la Compagnie de Jésus, mais, écrivait-il à Ignace, il voulait faire tout ce qu'il pourrait pour elle; dès le début, il avait reconnu en elle l'œuvre divine et un présent de la Providence[2].

Un autre saint devait faire encore plus pour la Compagnie de Jésus. Lorsqu'en 1527, Ignace, sur des soupçons d'hérésie, fut conduit dans les prisons d'Alcala, on raconte qu'il rencontra sur la route, à cheval et entouré d'amis et de ses serviteurs, le jeune marquis Francisco de Lombay, le fils aîné du duc Juan III de Borgia[3]. Les deux hommes ne se doutaient pas alors qu'ils se rencontreraient plus tard tout autrement.

Nommé, en 1539, par Charles-Quint, vice-roi de Catalogne, François de Borgia, déjà incorporé au tiers-ordre de Saint-François, put connaître, en 1542, la Compagnie de Jésus par Pierre Faber. Bientôt son père, Juan III, mourut; François dut s'occuper de l'administration du duché de Gandie. Là il envisagea comme une de ses occupations les plus importantes le soin des Maures nouvellement convertis. Pour leur donner les secours spirituels, il fonda à Lombay un grand couvent de Dominicains. Pour l'éducation des petits Maures, il voulut établir, dans la ville de Gandie, une école et la confier à la Compagnie de Jésus. Ignace le poussait à fonder un

[1] *Epist. mixtæ*, t. Ier, p. 256-258; ASTRAIN, t. Ier, p. 333-339, 657-669.

[2] Ignace à Avila, dat. de Rome 24 janvier 1540, et Polanco à Villanueva, dat. de Rome, 25 janvier 1549 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. II, p. 317, 325); POLANCUS, *Chronicon*. t. Ier, n° 465.

[3] BARTOLI, *Ignazio,* t. Ier, p. 1, p. 43; P. SUAU, *Saint François de Borgia*, Paris, 1905, p. 11.

collège proprement dit. Tandis que jusque-là ce n'étaient que quelques jeunes membres de l'Ordre qui étudiaient dans ces établissements, on décida pour la première fois d'y admettre de petits Maures et d'autres étrangers. Le collège fut ouvert en 1546; Paul III, l'année suivante, par une bulle papale, l'éleva au rang d'université. La duchesse mourut le 27 mars 1546. François fit les exercices spirituels et fit vœu d'entrer dans la Compagnie[1]. Il ne put cependant se dérober au devoir d'assister, à côté du jeune Philippe, à l'assemblée des États aragonais, en 1547. Philippe voulait en faire son « majordome », mais François se décida alors à quitter entièrement le monde. Ignace obtint pour lui du Pape la permission de prononcer les vœux solennels de profès et de conserver, malgré cela, pendant trois ans encore, l'administration de ses biens; à ce moment l'éducation de ses enfants devait être finie et ses fondations terminées[2].

Le 1er février 1548, François fit sa profession, à Gandie, devant un petit nombre de témoins; le document fut rédigé secrètement et envoyé à Rome[3]. François continua à porter les habits du monde et à se conduire comme un prince. Sa démarche ne fut connue, en Espagne, qu'en 1551[4]. Six mois plus tard, le général dut diminuer de moitié le temps de prière du nouveau religieux et lui défendre la discipline sanglante et le jeûne perpétuel; sans cela, écrivait Ignace, il s'affaiblirait; et il devait avoir « un esprit sain dans un corps sain[5] ». Dès lors, encore occupé de sa préparation à la prêtrise, François poursuivait « la plus grande gloire de Dieu » par ses exemples vertueux, ses conseils, son influence près de ses maîtres spirituels et temporels. Comme son duché devait

[1] Polancus, t. Ier, n° 107, *Sanctus Franciscus Borgia*, t. II, Matriti, 1903, t. XX-XXI, p. 504, 532, 535; Suau, p. 64-66, 80-83; Astrain, t. Ier, p. 275, 284, 285, 287, 303-304.

[2] Polancus, t. Ier, nos 211, 274; Petrus Ribadeneira, S. J., *Vita Francisci Borgiæ*, P. Andrea Schotto interprete, ch. iii, n° 52. (*Acta Sanctorum*, octobre, t. V, p. 246).

[3] Imprimé dans *Sanctus Franciscus Borgia*, t. II, p. 545.

[4] Polancus t. Ier, n° 276.

[5] Ignace à Borgia, dat. de Rome, 20 septembre 1545 (*Mon. Ignat.*, série Ire, t. II, p. 233, 237).

appartenir à son fils aîné et que ses sept autres enfants n'avaient pas les moyens de vivre selon leur condition, Paul III, sur sa demande, permit, le 23 janvier 1549, que pour leur établissement, il détournât 25 000 ducats de l'héritage de son grand-oncle Giovanni, duc de Camerino et Nepi, mort sans testament[1].

De Portugal la société prit son chemin vers les Indes. Le docteur portugais Diego de Gouvea écrivit de Paris à son premier élève, Ignace, pour lui demander si lui et ses fidèles ne voulaient pas annoncer l'Évangile aux Indes portugaises. Ignace lui fit répondre : « Nous irons avec joie aux Indes, si le pape nous y envoie. » Là-dessus, le roi Jean III de Portugal sollicita de Paul III une sixaine de jésuites pour les Indes orientales. Pourtant Ignace ne put en donner que deux : François Xavier et Simon Rodriguez. Ils devaient attendre un vaisseau à Lisbonne. Mais là ils gagnèrent si bien les cœurs par leur zèle apostolique, qu'on ne voulait pas les laisser partir. Finalement, avec l'approbation du pape, Rodriguez au moins resta en Portugal[2]. Le roi confia aux soins spirituels de la compagnie les jeunes nobles, au nombre de cent environ, élevés à la cour. « Presque tous, rapportait Ignace, en juin 1542, recevaient chaque semaine les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie et entendaient le sermon tous les vendredis[3]. » Beaucoup de jeunes hommes voulaient être reçus dans l'Ordre; le roi les envoya étudier à son université de Coimbre; le collège de la société, qu'il avait établi là, comptait déjà, en 1547, cent quinze membres, parmi lesquels quatre-vingt-douze scholastiques. Jean envoyait, chaque année, pour leur entretien, 3 000 ducats. En 1545, Ignace, sur

[1] Le bref est dans *Sanctus Franciscus Borgia*, t. I, 655, 660; sur la date voy. Suau dans *les Études*, t. II (1905), p. 186. La prescription sur le tombeau d'Alexandre fut modifiée par Pie IV; enfin il paraît qu'on la laissa tomber (voy. Suau).

[2] Peter Faber à Gouvea, dat. de Rome, 23 novembre 1538 (*Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 132,-134); Ribadeneira, *De aetis, etc.*, n[os] 88, 89. *Mon. Ignat.*, série IV, t. I[er], p. 330, 383; du même, *Vita Ignatii*, t. I[er], p. 2, ch. xvi, t. I[er], p. 3, ch. iii.

[3] Rapport aux Jésuites d'Italie, dat. de Rome, 1[er] juin 1542 (*Mon. Ignat.*, série I[re], t. I[er], p. 204); voy. aussi Orlandinus, t. I[er], p. 2, n[os] 103, 105.

les instances du roi, dut permettre que Simon Rodriguez devînt professeur de son fils. L'année suivante, Rodriguez fut nommé provincial de Portugal. Pour le collège de Coimbre, il composa, dans les années 1545 1-546, en s'inspirant de ce qu'il avait appris d'Ignace, en Italie, une série de règles générales et de règles pour les emplois particuliers, qui devint plus tard en grande partie en usage dans tout l'Ordre. Le bienheureux Peter Faber louait la piété et la discipline monastique qu'il trouvait chez ses frères portugais [1]. Le peuple les nommait « les Apôtres. » Lorsqu'ils commencèrent à parcourir le pays, prêchant dans une grande pauvreté et distribuant les sacrements, chaque ville, chaque village voulut les avoir [2].

En 1548, les jésuites Gonçalvez et Nũnez allèrent du Portugal au Maroc et fournirent les consolations de la religion à cinq ou six cents prisonniers chrétiens, dans la ville marocaine de Tétouan. Profondément touché de leur misère, Gonçalvez retourna rapidement au Portugal et rassembla pour eux des vêtements, des médicaments et plus de 1 000 ducats. Le roi chargea la société de s'occuper de la délivrance des prisonniers [3].

Les premiers jésuites vinrent en Irlande, envoyés par Paul III. Son choix tomba sur Alonso Salmeron et Pascal Broët; ils reçurent trois lettres papales : la première renfermait beaucoup de pouvoirs spirituels; la deuxième les recommandait aux évêques irlandais; la troisième leur servait de sauf-conduit [4]. Les envoyés devaient visiter, au nom du pape, les évêques et les princes indigènes et les affermir dans la fidélité à l'Église, avertir les ecclésiastiques négligents, réformer les couvents, presser l'établissement d'écoles latines, de

[1] Polancus, *Chronicon*, t. Ier, nos 98, 99, 214; Orlandinus, t. Ier, p. 5, n° 57; t. Ier, p. 6, n° 98. Les lettres furent d'abord données dans *Epist. P. Pasch. Broëti*, p. 822-873; voy. *ibid.*, p. 539, et *Cartas del b. P. Fabro*, t. Ier, p. 246-247.

[2] Jean d'Aragon, S. J., à Martin Santacruz, S. J., datée de Lisbonne 5 juin 1548 (*Epistolæ mixtæ*, t. Ier, p. 514-515).

[3] Polancus, t. Ier, nos 289-290, Pierre Domenech à Araoz, dat. d'Almeria, 1er mars 1549 (*Epistolæ mixtæ*, t. II, p. 91).

[4] Les lettres sont imprimées dans *Epist. P. Pasch. Broëti*, p. 204, 214; voy. A. Bellesheim, *Irland*, t. II, p. 80-81.

maisons de prêts, et d'autres établissements semblables de bienfaisance, chercher des hommes dignes pour les offices vacants de l'Église. Ignace leur recommandait particulièrement d'être aussi accommodants que possible dans leurs rapports avec les Irlandais et d'être « tout à tous » ; s'ils étaient amenés à imposer des amendes ou autres semblables impôts, ils devaient laisser distribuer par d'autres l'argent aux pauvres de la ville ou le donner dans un but pieux [1]. Salmeron et Broët gagnèrent l'Écosse avec beaucoup de difficultés. Là, Gavin Dunbar, archevêque de Glascow, et d'autres hommes influents, leur déconseillèrent de continuer leur voyage; ils ne feraient rien, disait-on, et exposeraient leur vie, étant donnée l'hostilité d'Henri VIII envers Rome. Malgré cela, ils résolurent d'y aller. Le roi d'Écosse, Jacques V, père de Marie Stuart, leur donna des lettres pour les grands irlandais et une escorte. Ils parvinrent dans l'île, pendant le carême de 1542; mais les princes irlandais étaient entièrement tombés sous le joug d'Henri VIII; ils s'étaient tous engagés à reconnaître le roi comme chef spirituel et à livrer les envoyés du pape. Les bons évêques durent se cacher; les couvents étaient en grande partie dispersés, le peuple était très grossier et divisé. « Il n'y a plus pierre sur pierre », écrivait Salmeron. Ils entendaient nombre de confessions et accordaient des indulgences et d'autres grâces. Les Anglais les attaquèrent et nulle part ne s'offrait de refuge. C'est ainsi qu'après un séjour de trente-quatre jours, ils se retirèrent en Italie, en passant par l'Écosse, conformément aux instructions reçues [2]. « Cette première mission des Jésuites en Irlande, qui semblait avoir échoué, dit un écrivain très au courant de l'histoire de l'Église irlandaise [3],

[1] L'assignation dans *Mon. Ignat.*, série Ire, t. Ier, p. 174-181, 727-731.

[2] Salmeron à Ignace, dat. d'Edimbourg, 2 février et 9 avril 1542, Salmeron et Broët au cardinal Cervini, datée d'Édimbourg 9 avril 1542 (*Epistolæ P. A. Salmeronis*, t. Ier, p. 2, 9, 11, 13; *Epistolæ P. Pasch. Broëti*, 24-31); Edm. Hogan, *Ibernia Ignatiana*, t. Ier, Dublinii, 1780, p. 2, 7.

[3] Bellesheim, *Irlande*, t. II, p. 85. De même Richard Waton Dixon (*History of the Church of England, from te abolition of the Roman. Jurisdiction*, t. III, London, 1902, p. 421), qui décrit cette mission du point de vue

devait pourtant, par la suite, porter des fruits abondants. »

En France, les débuts de l'ordre passèrent également presque inaperçus. Quelques jeunes hommes furent envoyés par Ignace à Paris, en 1540, pour y étudier. Peu à peu d'autres se joignirent à eux : en 1548, dix-huit d'entre eux habitaient dans une dépendance du collège Lombard; ils avaient un supérieur et observaient la discipline de l'Ordre; mais quelques personnes seulement savaient qu'ils appartenaient à la Compagnie de Jésus : la plupart étaient des jeunes gens, portant des habits laïques de différentes formes et couleurs [1].

Lorsqu'en 1542, par suite de la guerre entre François I[er] et Charles-Quint, on annonça à l'Université de Paris que tous sujets de l'Empereur eussent à quitter la France, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens, huit membres de l'établissement des Jésuites à Paris allèrent habiter Louvain. Là, deux des hommes les plus éminents de la ville faisaient les exercices spirituels : c'étaient l'inquisiteur Dietrich de Heeze, l'homme de confiance d'Adrien VI, et le savant théologien Ruard Tapper, chancelier de l'Université de Louvain. Heeze était prêt à entrer dans l'Ordre, mais Peter Faber, à qui il fit part de cette résolution, l'en détourna à cause de son âge et du bien qu'il pouvait faire hors de l'Ordre. Le premier qui entra dans l'Ordre, à Louvain, fut le très pieux et très austère prêtre Cornelius Vischhaven [2]. Peter Faber sut si bien, pendant son court séjour à Louvain, gagner à sa personne et à sa cause la jeunesse des écoles, que, sur le bruit de son départ en Portugal, dix-neuf jeunes gens déclarèrent vouloir l'accompagner; il y en envoya neuf [3]. En 1547, les membres de l'Ordre à Louvain élurent Visch-

anglican, avoue qu'elle a été « tough unsuccessful », mais « not without fruit ».

[1] Viola, S. J., à Polancus, dat. de Paris 19 juillet 1549 (*Epistolæ mixtæ*, t. II, p. 257); Polancus, *Chronicon*, t. I[er], n° 439; Oliv. Manareus, *Commentarius*.

[2] Polancus, t. I[er], n[os] 42, 55.

[3] Voy. Faber à F. Xavier, dat. de Cologne 24 janvier 1544 (*Cartas del b. P. Fabro*, t. I, p. 209-216); Orlandinus, t. I, p. 4, n[os] 37-40, 80; W. van Nieuwhoff, *Leven van den H. Ignatius van Loyola*, t. II, Amsterdam, 1892, p. 50-52.

haven pour leur supérieur et établirent des statuts pour organiser leur vie en commun. Ignace approuva ce qu'ils avaient fait, mais leur recommanda d'obtenir pour leur vie commune l'assentiment de l'évêque de Liége [1].

De même qu'aux Pays-Bas, la première apparition des Jésuites en Allemagne fut due, pour ainsi dire, au hasard. Peter Faber avait reçu de Paul III l'ordre d'accompagner en Espagne l'envoyé impérial Ortiz. Là, Ortiz fut avisé d'avoir à assister au colloque de religion à Worms; il prit Faber avec lui; tous deux arrivèrent, en décembre 1540, à leur destination. Faber s'occupa de confessions et d'exercices spirituels [2]. Plus tard, il alla avec Ortiz à Ratisbonne, où le colloque était transféré et où une diète était convoquée. Là, tant de gens se présentèrent pour faire les exercices spirituels, que le temps de Faber n'y suffisait pas; quelques-uns de ceux qui avaient fait les exercices entreprirent de leur côté de les donner à d'autres; c'est ainsi que Cochlaeus les communiqua à l'évêque de Meissen et le docteur Bauchop à celui de Spire; Faber dirigea lui-même le prince abbé de Kempten et l'ambassadeur portugais. Des seigneurs ecclésiastiques et séculiers choisirent Faber pour confesseur; parmi eux était le duc de Savoie. Dans une lettre de Ratisbonne, du 8 juin 1541, on disait au Pape : « Les exercices spirituels n'ont pas produit peu de fruits, tant chez les princes que chez leurs sujets, ainsi que nous le savons par expérience. Quelques-uns chancelaient, qui sont maintenant raffermis; d'autres étaient déjà détachés, qui sont maintenant revenus [3]. » Faber dut, dans l'été de 1541, partir pour l'Espagne avec Ortiz, mais il dut bientôt revenir en Allemagne. Paul III, averti par les rapports de ses correspondants, lui commanda, en 1542, ainsi qu'à Le Jay et à Bobadilla, de se rendre en Allemagne. Faber

[1] Vinck, S. J., aux Jésuites de Cologne, dat. de Maëstricht, 19 mars 1547; Crusius et Ignace aux Jésuites de Louvain, dat. du 1er mars et du 24 mai 1547, dans Hansen p. 72, 76-77, 87-88, voy. aussi *L'etablissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, Bruxelles. p. 8.

[2] Faber à Ignace, dat. de Worms 27 décembre 1540 et 1er janvier 1541 *(Cartas del b. P. Fabro)*, p. 31-32; Orlandinus, p. 1, 2, n° 107.

[3] Raynald, 1541, n° 25.

arriva à Spire le 17 avril et attendit les ordres du nonce papal, Morone. La contrée rhénane lui fut assignée pour champ d'activité. A Spire même, il donna les exercices spirituels au chanteur de la cathédrale, Otto Truchsess de Waldbourg, qui plus tard, comme cardinal et évêque d'Augsbourg, devint une des plus fortes colonnes de l'Église catholique en Allemagne[1]. Puis Morone le laissa aller à Mayence. L'archevêque, cardinal Albert de Brandebourg, voulut l'employer à l'amélioration spirituelle et morale de son clergé, profondément corrompu. A Mayence, deux des meilleurs évêques de l'Allemagne d'alors le choisirent pour maître dans les exercices : c'était le doux et généreux Julius Pflug, évêque de Naumbourg, et le savant et éloquent Michael Helding, alors évêque consacré de Mayence, plus tard évêque de Merscbourg. Faber habitait chez le curé de Saint-Christophe et, comme le disait Canisius, il fit un « chartreux de ce prêtre concubinaire ». Sur le désir du cardinal, il commença, dans l'hiver de 1542, des conférences sur les psaumes. Albert avait aussi le projet de l'envoyer, avec d'autres théologiens, au concile de Trente[2]. L'été suivant, avec l'agrément du cardinal, il se rendit à des invitations réitérées et pressantes qui lui étaient adressées de Cologne. L'ignorant et mondain archevêque Hermann von Wied avait appelé, en 1542, l'ex-dominicain Martin Butzer, pour protestantiser le chapitre de l'archevêché de Cologne. Une notable partie du chapitre de la cathédrale, les États laïques du territoire et quelques membres du conseil de la ville impériale de Cologne étaient avec lui. Les bien pensants, par crainte de l'archevêque, n'osaient pas dire tout haut ce qu'ils pensaient. Faber se laissa persuader d'aller à Rome, où l'empereur Charles V avait une entrevue avec Hermann et d'y remettre au nonce Giovanni Poggio un

[1] *Cartas del b. P. Fabro*, p. 73-100, 139-153; *Memoriale Fabri*, p. 17-21; DUHR, *Gesch. der Jesuiten*, p. 7.

[2] Faber à Ignace, dat. de Mayence 7 novembre et 22 décembre 1542 (*Cartas del b. P. Fabro*, p. 163-166); Canisius à Busaus, dat. de Fribourg en Suisse. REIFFENBERGIUS, S. J., 2 janvier 1596, dans HANSEN, p. 10; voy. aussi Frid. REIFFENBERGIUS, S. J., *Historia Societatis Jesu ad Rhenum inferiorem Coloniæ Agripp.*, 1764, p. 3-12.

mémoire de l'Université de Cologne, exposant la nécessité d'une intervention sérieuse. Les représentations que l'Empereur adressa à ce prince de l'Église, oublieux de ses devoirs, portèrent au moins quelques fruits. Bientôt arriva de Cologne une supplique au nonce, le conjurant de ne pas laisser Faber partir de leur ville. En conséquence le Pape donna l'ordre à Faber de rester provisoirement en Allemagne [1]. Faber, dont les prédications avaient un grand retentissement à Cologne [2], y loua une maison, qu'il habita avec les sept jeunes compagnons qui s'étaient mis sous sa conduite. C'est ainsi qu'il fut le fondateur du premier établissement de la Compagnie de Jésus en territoire allemand [3].

En juillet 1544, Ignace l'appela en Portugal; deux ans plus tard, il mourut à Rome; l'Église le révère comme saint. Dans son journal, Faber écrivait, à la date du 10 juin 1543, que depuis qu'il avait appris à connaitre l'Allemagne, l'idée qu'un tel peuple était séparé de l'Église était pour lui une torture continuelle. Cette sainte compassion ne sortit jamais de son âme; parmi les sept personnes pour lesquelles il priait particulièrement, étaient, outre le Pape et l'Empereur, Luther, Mélanchthon, Butzer, et parmi les sept villes pour lesquelles il s'était promis de prier toute sa vie, Wittemberg avait le premier rang [4].

L'amabilité et l'affabilité qui distinguaient Faber étaient aussi les qualités de son frère en religion Claude Le Jay; il attendait le salut bien plus de l'amélioration des mœurs que des luttes des savants [5]. Le nonce Morone l'envoya, en 1542, dans la région du Danube et en Bavière : « J'espère qu'il y rendra de précieux services », écrivait Morone au cardinal

[1] Duhr, p. 9-14. Canisius assurait dans la censure qu'il écrivit (vers 1572) de la Vie d'Ignace par Ribadeneira, que Faber avait aussi disputé « plusieurs fois avec Butzer et d'autres hérétiques ». (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 716).

[2] *Cartas del b. P. Fabro*, t. I, p. 235-236; R. Cornely, *Leben des seligen Petrus Faber*, Fribourg-en-Brisgau, 1900, p. 130-154.

[3] *Memoriale*, p. 327; Duhr, p. 13-14.

[4] *Memoriale*, p. 22, 29-30, n° 99; voy. aussi Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 236, 306.

[5] Rodericius, *Commentarium*, p. 453; Janssen-Pastor, t. IV, p. 397-400

Contarini[1]. Le Jay vint avec le docteur Bauchop à Ratisbonne; là ils remirent à l'évêque et au chapitre les lettres du Pape[2]. Pourtant ils ne purent gagner aucun terrain. On trouva mauvais dans la ville que Le Jay demandât l'éloignement d'un prédicateur mal famé; quelques ecclésiastiques ne voulaient pas non plus changer de vie. On menaça les deux étrangers de les expulser de la ville ou de les jeter dans le Danube. « Nous répondîmes, raconte Le Jay, que nous irions aussi facilement au ciel par eau que par voie de terre[3]. » En fait, Le Jay dut quitter Ratisbonne au commencement de l'année 1543; il alla à Ingolstadt et entreprit à l'Université des conférences sur la Sainte Écriture; il dut assister, aux exercices spirituels, l'évêque d'Eichstaett, Moriz de Hutten, qui résidait dans le voisinage; puis, sur l'ordre du Pape, il alla à Dillingen trouver le cardinal Truchsess[4]. Là lui arriva une lettre du duc Ernest de Bavière, archevêque de Salzbourg, qui l'invitait à un synode provincial. Le Jay devait y siéger et y avoir le droit de voter; mais il savait qu'il était contre la volonté du Pape qu'on traitât de questions religieuses à la diète prochaine de Worms, et il eut l'impression que justement ce synode de Salzbourg entamerait des discussions là-dessus. Il se borna donc à se faire apporter chez lui le texte des résolutions et à donner son avis. A Salzbourg, il composa deux traités : dans l'un, il prouvait que les évêques ne pouvaient pas, sans une permission particulière du Pape, permettre qu'on discutât d'affaires ecclésiastiques, soit à Worms, soit ailleurs, dans une diète; dans l'autre, il montrait que les protestants ne laisseraient pas que de continuer à être hérétiques, si, se mettant d'accord avec les catholiques sur toutes les autres doctrines de la foi, ils se bornaient à rejeter la suprématie du Pape romain. Il mit aussi à profit cette occasion, pour amener l'archevêque à

[1] Hansen, p. 2. Sur Le Jay, voy. particulièrement Duhr, p. 15-24.
[2] Bauchop à Farnèse, dat. de Regensbourg 13 avril 1542. (*Zeitschriff für Kath. Theologie*, t. XVI, p. 603).
[3] Lettres de Le Jay à Ignace, dat. de Regensbourg d'avril à août 1542. *P. Pasch. Broëti*, p. 270-276).
[4] Polancus, *Chronicon*, t. I. n° 72; Orlandinus, t. I, p. 4, n°s 22-25.

prendre à cœur la création d'un petit séminaire pour les futurs prêtres[1]. Lorsqu'il revint à Dillingen, le cardinal était déjà parti pour Worms; Le Jay dut l'y suivre. Les sermons, qu'il fit en italien pendant la diète de Worms, plurent énormément au roi Ferdinand Ier et à d'autres. Les évêques l'invitaient souvent à leur table et le pressaient de venir dans leurs diocèses[2].

Le jésuite Nicolas Bobadilla reçut d'autres missions. Morone voulait qu'il allât avec l'armée impériale en Hongrie, pour y tenir en respect les prédicants luthériens, s'y occuper des nombreux soldats italiens et travailler à améliorer le clergé[3]. Mais il fut retenu à Vienne. Le nonce Girolamo Verallo voulait le recevoir dans sa maison; mais Bobadilla choisit son logement à l'hôpital; il prêcha, expliqua au peuple l'épître aux Romains et prépara au baptême des Juifs et des Turcs. Le roi Ferdinand s'entretenait souvent avec lui. Ensuite commença pour Bobadilla une période de voyages constants et d'activité de toute sorte. Il était avec Verallo, qui, de nonce près du roi, fut envoyé nonce près de l'Empereur, à Nuremberg, Spire, Worms, Bruxelles, Ratisbonne. Entre temps, il composa des écrits, fit des sermons en latin à Passau et Ratisbonne, alla, sur l'ordre du cardinal Farnèse, pendant la guerre de Smalkalde, au camp impérial, s'occupa de l'hôpital italien, s'efforça de réorganiser l'Université de Cologne, soutint les catholiques de Cologne dans leurs luttes contre leur archevêque schismatique[4]. Dans l'en-tête d'une lettre, que l'évêque de Vienne, Frédéric Nausea, adressait à Bobadilla, celui-ci est appelé : « le plus vigi-

[1] Le Jay à Ignace, dat. de Dillingen 21 septembre 1545. (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 281-285, 775-776); POLANCUS, *Chronicon*, t. I, n° 72.

[2] Le Jay à Ignace, dat. de Dillingen 21 septembre 1545. (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 293, 296); Canisius à Pierre Faber, dat. de Cologne 12 août 1545 (BRAUNSBERGER, t. I, p. 159).

[3] Morone au cardinal Contarini, dat. de Modène 22 mai 1542; HANSEN, p. 1-2.

[4] POLANCUS, t. I, n° 40; Ferron par ordre d'Ignace à Rodriguez, dat. de Rome 12 avril 1546 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 337); DRUFFEL, *Beitrage*, t. I, p. 29; DUHR, p. 25-31; Gius. BOERO, S. J., *Vita del Servo di Dio P. Nicolo Bobadiglia*, Firenze, 1879, p. 22-50.

lant agent du siège apostolique dans toute l'Allemagne[1]. »

Parlant volontiers et beaucoup, et quelquefois très bien, Bobadilla disait ce qu'il pensait aux puissants du siècle et de l'Église, avec une franchise qui dégénéra plus d'une fois en grossièreté et en irrévérence. Cela mit brusquement fin à son activité en Allemagne. Sa violente déclaration contre l'Intérim amena l'Empereur à le chasser d'Augsbourg[2]. Il vint à Rome et fut reçu fraîchement par Ignace[3]. Canisius lui rendit plus tard ce témoignage, qu'il avait bien travaillé en paix et en guerre chez les Allemands, qu'il avait couru de grands dangers et avait été vigilant pour la cause catholique, particulièrement dans les diètes[4].

Bobadilla et ses deux compagnons étaient des étrangers en pays allemand. Le premier jésuite allemand et le plus grand est Petrus Canisius. Né en 1521, à Nimègue, ce jeune homme d'une famille en vue étudia à Cologne, où il obtint, en 1540, le doctorat en philosophie[5]. Trois ans plus tard, il fit, à Mayence, sous la direction de Peter Faber, les exercices spirituels. Là, comme il le dit lui-même, il entendit la voix de Dieu, qui l'appelait à la Compagnie de Jésus; il fit ses vœux le 8 mai 1543[6]. Retourné de Mayence à Cologne, Canisius y fit des conférences académiques, des allocutions en latin aux étudiants et aux ecclésiastiques et des prédications au peuple; il s'efforça d'y répandre la communion fréquente, particulièrement dans la jeunesse étudiante[7]. Le premier de

[1] *Epistolæ mixtæ*, t. I, p. 365-368.

[2] *Nuntiaturberichte*, t. X, p. 327.

[3] *Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 467.

[4] Censure pour la Vie d'Ignace par Ribadeneira (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 715).

[5] *Canisii Liber primus confessionum* (composé par Canisius vers 1570), ch. I-IV; *Canisii Testamentum* (son testament spirituel composé à Fribourg en Suisse vers 1596, peu avant sa mort), ch. I-II; BRAUNSBERGER, t. I, p. 7-21, 34-40.)

[6] « Une des acquisitions les plus importantes que l'Ordre ait jamais faites, dit FRIEDENSBURG (*Die ersten Jesuiten in Deutschland*, Halle, 1905, p. 34). Son « acquisition », remarque E. ZIRNGIEBL, devait valoir à l'Ordre les fruits les plus abondants en Allemagne (*Studien über das Institut der Gesellschaft Jesu*, Leipzig, 1870, p. 262).

[7] Canisius à Adrian Adriani, dat. de Cologne 2 août 1546 (BRAUNSBERGER,

tous ses compagnons, il se fit connaître par ses écrits. En 1543, à Cologne, il fit paraître une édition augmentée et corrigée des écrits du mystique Jean Tauler, de l'Ordre des dominicains; en 1546, il édita en trois volumes in-folio la traduction latine des œuvres de Cyrille d'Alexandrie et les œuvres de Léon le Grand[1]. La petite communauté de son Ordre, composée presque exclusivement d'étudiants, qui se forma à Cologne en 1544, vécut en grande partie de l'héritage paternel de Canisius[2]. Canisius prit activement parti dans la lutte contre l'apostat Hermann de Wied; il alla demander aide et protection, au nom du clergé et de l'Université de Cologne, à l'Empereur et au nonce du Pape dans les Pays-Bas, puis à l'évêque Georges d'Autriche, à Liège, puis de nouveau à l'Empereur et au nonce, en Souabe[3]. De cette dernière mission, il ne put plus revenir à Cologne, car le cardinal Otto Truchsess d'Augsbourg l'envoya au Concile de Trente[4]. De là, l'obéissance envers le général de son Ordre le conduisit à Bologne, à Rome et à Messine. Il ne devait pourtant pas rester longtemps en Italie. Il appartenait aux Allemands.

A partir de la mort de Jean Eck, l'éclat de l'Université d'Ingolstadt commença à pâlir. Pour lui rendre figure, le duc de Bavière, rigidement catholique, Guillaume IV, obtint du pape Paul III la permission de lever trois fois, dans ce but, une dîme sur tous les couvents et bénéfices ecclésiastiques de son territoire[5]. En même temps, il pria le Pape de lui envoyer quelques jésuites, comme professeurs de théologie. A Rome,

t. I, p. 208-209); *Testamentum*, ch. II (*ibid.*, p. 38; voy. *ibid.*, p. 112, 124, 143, 160).

[1] Braunsberger, t. I, p. 79-93, 176-188, 215-222; Sommervogel, *Bibliothèque*, t. II, p. 617-618; VIII, 1974.

[2] Hansen, p. 11, 23-27; Sachinus, *De Vita P. Canisii*, Ingolstadii, 1616, p. 32.

[3] Canisius à Faber, dat. de Cologne 12 août et 22 décembre 1545, et à Johannes Gropper, dat. des Geislingen 24 janvier 1547 et d'Ulm, 28 janvier 1547 (Braunsberger, t. I, p. 162-165, 233-240; voy. *ibid.*, p. 674-676); Matth. Raderus S. J., *De Vita Petri Canisii*, *monachi* 1614, p. 36-37.

[4] Voy. plus haut.

[5] Le bref de Paul III fut publié par Joh. Nep. Mederer; *Annales Ingolstaditiensis Academiæ*, t. IV, Ingolstadii, 1782, 71-275.

on montra tout l'empressement possible au duc, car Paul III et ses conseillers désiraient vivement l'érection de collèges de jésuites en Allemagne [1]. Sur l'invitation du Pape, Ignace désigna, pour aller à Ingolstadt, Le Jay, Salmeron et Canisius [2]. Ce dernier fut d'abord rappelé de Messine à Rome. Le 2 septembre 1549, il demanda pour lui et ses compagnons la bénédiction du Pape. Comme ils allaient en Allemagne, les trois professeurs de théologie se firent examiner à l'Université de Bologne par l'évêque Ambregio Catarino et deux autres dominicains, puis ils reçurent du légat pontifical, le cardinal Giovanni Maria del Monte, le bonnet de docteur en théologie [3]. Très amicalement accueillis à leur retour par les cardinaux de Trente et d'Augsbourg et par le duc de Bavière, ils arrivèrent à Ingolstadt le 13 novembre 1549 : l'Université leur prépara une entrée solennelle. Canisius commença ses conférences le 26 novembre [4]. Ce fut un des derniers bonheurs de Paul III d'avoir pu ouvrir à Canisius son vrai champ d'activité. Le temps était venu, où le protestantisme allait subir le premier arrêt à sa marche victorieuse, puis se voir arracher une partie de ses conquêtes. Canisius fut l'un des meilleurs chefs de ces luttes victorieuses; il a mérité, sous les successeurs de Paul III, le nom de second apôtre de l'Allemagne, par son activité académique, ses prédications et ses enseignements sans nombre, par la composition de catéchismes et de nombreux autres écrits, par l'accomplissement de difficiles missions, que lui donna le Pape, par son infatigable action dans les diètes et autres assemblées, par la fondation et la direction de collèges de son Ordre, enfin par sa prière et sa vie vraiment sainte [5].

[1] Ignace à Salmeron, dat. de Rome 10 août 1549 (*Mon. Ignat.*, série I, t. II, p. 509).

[2] Polancus, *Chronicon*, t. I, n° 428; voy. *Mon. Ignat.*, série I, t. II, p. 367-361, 378; Braunsberger, t. I, p. 296, 686-688; Duhr, p. 53.

[3] Polancus, t. I, n° 548; Braunsberger, t. I, p. 685-686.

[4] Braunsberger, t. I, 689-691; Polancus, t. I, n°s 432, 434; Flor. Riess, S. J., *Der selige Petrus Canisius*, Fribourg-en-Brisgau, 1856, p. 81-86; voy. aussi Ign. Agricola, S. J., *Historia Provinciæ Societatis Jesu Germaniæ Superioris I Augustæ Vindelicorum* 1727, 19-20.

[5] Opinions de catholiques et de non-catholiques sur Canisius dans Brauns-

Avant même d'être appelés en Bavière, les jésuites recevaient une invitation d'aller en Afrique. La circonstance était merveilleuse. Un jour, le roi Jean de Portugal reçut une lettre de Claudius Atanaf Sagad, négus d'Abyssinie : celui-ci disait qu'il y avait quelques années un homme avait paru chez lui, qui avait assuré avoir été reconnu pour le patriarche d'Abyssinie, mais qu'il lui avait paru ignorant et incapable, qu'il priait donc le roi de lui dire si cet homme était réellement patriarche, et que s'il ne l'était pas, il fallait lui envoyer un vrai patriarche, car les Abyssins voulaient obéir au Pape [1]. Le roi Jean ne vit rien de mieux à faire que de s'adresser à Ignace et de lui demander ce qu'il fallait faire. Son désir, écrivait-il, serait qu'un membre de la Compagnie de Jésus assumât le patriarchat [2]. La situation était délicate. Le clerc João Bermudez, qui était parti avec une troupe portugaise en expédition vers l'Abyssinie, jouait bien là-bas au patriarche catholique, mais il n'avait reçu de Rome ni consécration ni juridiction. Ce n'était qu'un intrus, pour ne pas dire un imposteur. Ignace ne rejeta pas cette prière, car il ne s'agissait pas de l'acceptation d'une dignité qui dût donner honneur et loisir, mais d'un lourd fardeau [3]. Du reste, les négociations ne finirent qu'en 1555, par la consécration du Jésuite portugais Nûmes Barreto [4].

L'Ordre arriva très vite au Congo. La mission des Jésuites y commença dès 1548. Son développement ultérieur ne correspondit malheureusement pas à un début plein de promesses. Les disciples de Loyola furent plus heureux, en 1549,

BERGER, t. I, XVIII-XXIII. Voy. aussi l'excellent et sérieux travail de X. LE BACHELET, *Canisius* (*Dictionnaire de théologie catholique*, t. II, Paris, 1905, 1507-1537).

[1] Rodriguez, S. J., à Ignace, dat. d'Almeiria, 18 mars 1546 (*Epistolæ P. Pasch. Broëti*, p. 543, 544.)

[2] Jean III à Ignace, dat. de Santarem, août 1546; Ignace à Rodriguez, dat. de Rome, octobre 1546, et à Torres, dat. de Rome, 3 octobre 1546 (*Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 428, 430, 434.)

[3] Voy. C. BECCARI, S. J., *Rerum Aethiopicarum scriptores occidentales inediti* t. V, Romæ, 1907, p, LIII-LIX. Voy. aussi *Nachrichten der Gott. Gesellsch. der Wissensch. Phil. histor. Kl.* (1904), p. 70.

[4] Voy. *Mon. Ignat.*, série I, t. I, p. 430.

au Brésil, où ils commencèrent avec beaucoup de succès la conversion des Indiens[1].

Tous ces succès n'étaient rien en comparaison de ceux que l'Ordre pouvait se promettre, dès lors, dans les pays nouvellement découverts de l'Asie. Leur histoire est liée à un nom qu'amis et ennemis révèrent encore aujourd'hui : au nom de François-Xavier[2]. Le 16 mars 1540, François-Xavier quitta la Ville éternelle, pour se rendre, sur l'ordre du Pape, aux Indes orientales. Le 30 mai, il arriva à Lisbonne. Il y reçut quatre brefs : le premier, du 27 juillet 1540, le nommait nonce du Pape aux Indes portugaises, en deçà et au delà du Gange et du cap de Bonne-Espérance et le munissait de pleins pouvoirs ecclésiastiques; deux autres brefs étendaient ces pouvoirs; le quatrième le recommandait aux princes et souverains de ces pays[3]. Pendant que François attendait le moment de s'embarquer à Lisbonne, il reçut de la haute et de la basse société les plus hautes marques de vénération. Vivre longtemps sans souffrance, pensait-il, ce n'est pas être un fidèle soldat du Christ[4]. Il trouva la souffrance dans son voyage, qui dura plus d'un an. Le 6 mai 1542, il aborda à Goa. Aussitôt, raconte un de ses biographes[5], il s'alla jeter au pied de l'évêque du pays, le Franciscain Juan d'Albukerque, lui présenta ses pleins pouvoirs, mais lui déclara n'en vouloir user que sur ses ordres. Il ne songeait qu'à s'unir comme collaborateur aux Franciscains, aux Augustins et aux autres missionnaires qui se consacraient à cette tâche difficile. La population chrétienne de Goa avait des mœurs peu recommandables. Xavier se mit résolument à

[1] Pour plus de détails, voy. plus loin, ch. XIV.
[2] Voy. plus haut.
[3] P. L. J. M. Cros, S. J., donne le texte du premier bref et l'essentiel des autres dans *Saint François de Xavier, sa vie et ses lettres*, t. I, Toulouse, Paris, 1900, p. 484-486.
[4] Polancus, n° 23.
[5] P. Sebastian Gonzalve, S. J; il vint en 1593 aux Indes Orientales et mourut en 1619 à Goa. Il composa une histoire de la Compagnie de Jésus aux Indes, qui n'est pas encore imprimée (*Mon. Xaver.*, t. I, p. XXIV-XXV); son rapport sur le premier séjour de Xavier à Goa est dans Cros, t. I, p, 214-217.

l'œuvre : il alla se loger à l'hôpital et commença une véritable campagne contre l'immoralité des fonctionnaires portugais [1]. Il allait de maison en maison mendier pour les pauvres, les malades et les prisonniers, et traversant les rues, une clochette à la main, il appelait les enfants et les esclaves des deux sexes au catéchisme; il leur apprenait aussi des cantiques, dont les paroles exprimaient les principes de la foi [2]. Dès le 20 septembre 1542, il pouvait annoncer à ses frères de Rome, que tant de monde venait à confesse, qu'il lui aurait fallu se décupler pour y suffire; qu'il avait amené même les prisonniers à faire pénitence; que les lépreux étaient presque tous devenus ses amis; que le vice-roi maintenant l'envoyait dans une contrée, où l'on pouvait espérer beaucoup de conversions [3]. C'était la côte de la Pêcherie ou le cap Comorin. Beaucoup de païens s'y étaient fait baptiser, huit ans auparavant; mais comme le pays était pauvre et stérile, aucun Portugais n'y pouvait demeurer; les habitants y étaient dépourvus de tous secours spirituels. Xavier emmena avec lui trois indigènes; plus tard deux Jésuites se joignirent à lui. Pendant plus d'un an, il alla de bourgade en bourgade, partout il laissa par écrit les prières les plus importantes; les chrétiens durent par cœur les réciter chaque jour [4]. Les principaux adversaires du christianisme, les brahmanes, essayèrent de le gagner par des présents; mais il dévoila inexorablement leurs supercheries et fit briser leurs idoles dorées. De nombreux malades pour lesquels il pria ou fit

[1] Voy. A. HUHN dans le *Katolik*, 1899, t. II, p. 538.

[2] GONSALVEZ; voy. aussi Horatius TURSELLINUS, S. J., *De vita B. Francisci Xaverii, Coloniae Agripp.*, 1621, t. I, II, ch. II-III (p. 112-120.)

[3] *Mon. Xaver.*, p. 256-258. Les *Monumenta historica Societatis Jesu* (voy. plus haut) contiennent dans le premier volume des *Monumenta Xavierana* une édition des lettres du saint. Celles-ci sont données dans la langue originale d'après les autographes, c'est-à-dire d'après les plus anciennes copies (voy. CROS, t. II, p. XXI-XL; sur des éditions antérieures, voy. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque*, t. II, 1748; t. V, p. 882; t. VI, p. 1126; t. VIII, p. 140-143, 1326-1336; CROS, t. I, p. XVI-LIV.

[4] François Xavier à Ignace, dat. de Tutucorin, 1542, octobre 28, et aux Jésuites de Rome, dat. de Cochin, 15 janvier 1544 (*Mon. Xaver.*, t. 1er, p. 273, 278-289) : POLANCUS, *Chronicon*, nos 47, 62, 64.

prier par des enfants chrétiens, furent guéris. Il lui arriva de baptiser dans un jour tout un village : « Souvent, écrivait-il le 15 janvier 1544 à Rome, mes bras sont las de baptiser et je ne puis plus parler, à force d'avoir fait apprendre aux gens des prières et de leur avoir enseigné dans leur langue les devoirs du chrétien. » Il éprouva là, comme il le dit dans sa lettre, une joie intérieure indescriptible. Elle était pourtant mêlée d'une tristesse : « Que manquait-il à tant d'hommes, dans ce pays, pour devenir chrétiens, simplement que quelqu'un voulût bien s'employer à la pieuse et sainte œuvre de la propagation de la foi [1] ! »

On eut connaissance, en Portugal, de l'activité de François Xavier aux Indes, par le jeune Juan Vaz, qui avait accompagné, pendant six mois, en Extrême-Orient, le messager de la foi. « Je veux, écrivait, le 22 octobre 1545, Martin Santacruz à Peter Faber, t'apprendre ce que m'a raconté Vaz : Le père Xavier va partout pieds nus ; son habit est pauvre et déchiré. On le nomme « le grand Père » ; tous l'aiment beaucoup. Un roi a fait publier dans son royaume, que tous devaient obéir à son frère, le grand Père, comme à lui-même et que tous ceux qui voulaient se faire chrétiens le pouvaient. Il lui donna aussi beaucoup d'argent ; mais Xavier le distribua aux pauvres. Il a bâti là-bas de quarante-quatre à quarante-cinq églises ; il a avec lui quatre prêtres, qui sont des indigènes ; c'est lui qui les a fait ordonner prêtres. Six autres Indiens du collège de Goa étaient sur le point d'entrer dans le Sacerdoce. Il entraîne avec lui deux mille, trois mille, quatre mille et jusqu'à six mille personnes en rase campagne, puis monte sur un arbre et leur prêche [2]. » Les années qui suivirent, François Xavier parcourut avec rapidité nombre de villes et de provinces des Indes occidentales et orientales, prêchant partout aux chrétiens et aux païens : il évangélisa l'île de Ceylan et consacra une année environ aux Mollusques et à l'île d'Amboine [3]. Ce qu'on racontait de l'ardeur de sa prière, de

[1] *Mon. Xaver.*, t. Ier, p. 283, 286, 283.
[2] *Epistolæ mixtæ*, t. Ier, nos 231-232.
[3] V. Fr. Ch. Danvers, *The Portuguese India,* t. Ier, London, 1891, p. 481;

son amour compatissant pour les enfants, les malades, les pécheurs, les soldats, de ses extases, des malades qu'il guérissait, des morts qu'il ressuscitait [1], donnait à sa prédication une puissance presque irrésistible. Le 27 janvier 1545, il put écrire de Cochin que, dans le court espace d'un mois, il avait baptisé plus de dix mille personnes [2]. Partout il défendait les nouveaux chrétiens contre la cupidité des aventuriers européens et les abus de pouvoir des fonctionnaires portugais. Il conjura le roi Jean III, dans les lettres les plus sérieuses et les plus courageuses, de faire disparaitre de tels abus [3]. La route, qu'il avait ouverte à l'Évangile en ces différents lieux, il la continua par les écrits catéchistiques qu'il laissait derrière lui [4] et par les religieux de son Ordre, qui lui étaient envoyés d'Europe en nombre toujours plus grand. Au début de 1550, des collèges de la Compagnie de Jésus étaient déjà fondés à Bassein, Cochin, Quilon, sans parler de Goa; d'autres Jésuites opéraient aux Mollusques, à Malacca, à l'île Sokotra, à la côte de la Pècherie [5]. Xavier, qu'Ignace nomma, en 1549, provincial des Indes, put leur rendre ce témoignage, qu'au milieu des dangers que leur faisait courir l'extrême corruption des mœurs, ils menaient une vie sans tache [6]. Le nouveau vice-roi des Indes écrivait en Portugal que les

P. Courtenay, *le Christianisme à Ceylan*, Lille-Rome, 1900, p. 156-166.

[1] Témoignage de Kaspar Coelho, alors vicaire à l'église Saint-Thomas de Meliapour (dans Cros, t. Ier, p. 308 210); Kaspar Berse, S. J., aux Jésuites portugais, 13 décembre 1548 (*ibid.*, t. Ier, p. 395); Franz Perez aux Jésuites de Coïmbre, vers 1548 (*Selectæ Indiarum Epistolæ*, p. 67-68); Orlandinus, t. Ier, p. 3, n° 99; t. Ier, p. 4, n° 64; t. Ier, p. 8, nos 126, 129; Franc. de Souza, S. J. († 1712), *Oriente conquistado a Jesus Christo*, t. Ier, Bombaim, 1881, p. 20-31.

[2] *Mon. Xaver.*, t. Ier, p. 366-367.

[3] A Jean III, de Cochin, 20 janvier 1544; 20 janvier 1548; 26 janvier 1549, Malacca, 20 juin 1549 (*Mon. Xaver.*, t. Ier, p. 356-361, 450-455, 509-512, 527-530); voy. aussi Orlandinus, t. I, p. 4, nos 143-153.

[4] Voy. Sommervogel, *Bibliothèque*, VIII, 1336. Une *Exposition de la foi* que Xavier composa en 1546 aux Mollusques, se trouve dans les *Mon. Xaver.*, t. I, p. 831-844; d'autres écrits de catéchisme, *ibid.*, p. 819, 830.

[5] Xavier à Ignace, de Cochin, 12 janvier 1549 (*Mon. Xaver.*, t. I, p. 476), Lancillotti à Ignace, de Quilon, 27 janvier 1550 (*Selectæ Indiarum epistolæ*, 126-127). Liste des missionnaires, dans Cros, t. I, p. 481.

[6] Polancus, n° 498; Orlandinus, t. Ier, p 9, n° 1.

Jésuites travaillaient comme avaient jadis travaillé les Apôtres [1]. Dans la voluptueuse ville commerçante de Malacca, il y avait, vers 1548, beaucoup de gens qui recevaient les sacrements tous les huit jours; jusqu'à 1550, la ville était presque entièrement convertie. A la côte de la Pêcherie, le Jésuite Antonio Criminali déployait un zèle tout particulier : il tomba là comme la première victime du devoir pastoral, sous les flèches des sauvages [2].

Sur les traces de François Xavier marchait également son frère en religion, le Jésuite néerlandais Kaspar Berse, qui fut envoyé, en 1548, des Indes Orientales à l'île d'Ormuz. Il habitait une chaumière, enseignait chaque jour la doctrine chrétienne aux enfants et aux esclaves, prêchait trois fois par semaine, disputait le samedi avec les Juifs à la Synagogue. Il mit à profit, pour prêcher la pénitence, un tremblement de terre qui, vers le temps de son arrivée, se renouvela jusqu'à trente fois. Tous les jours, il entendait nombre de confessions. Des inimitiés, des unions coupables cessèrent. Tous les prêtres se réformèrent. Le religieux passait aux yeux des chrétiens et des non-chrétiens, pour un prophète et un thaumaturge [3].

De Cochin, François Xavier écrivait, le 20 janvier 1548, à Ignace et à ses autres confrères en religion de Rome : « Lorsque j'étais à Malacca, des marchands portugais m'apprirent que plusieurs très grandes îles, dans cette partie du monde, venaient d'être découvertes, qu'on appelait les îles du

[1] A Simon Rodriguez, de Cochin, 5 janvier 1551 (*Selectæ Indiarium Epistolæ*, p. 130).

[2] Perez aux Jésuites de Coïmbre, vers 1548 : Lancillotti à Ignace, Quilon, 27 janvier 1550. Enrique Enriquez à Ignace, Punicale, 21 novembre 1549; rapport du Jésuite Cyprian sur la mort de Criminali, S. Thome, 3 décembre 1549 (*Selectæ Indiarum Epistolæ*, p. 70, 91, 92, 98-100, 127); voy. Tacchi Venturi, *Nuove Meme preziosi docum. intorno al P. A. Criminali, protomartire d. Comp. di Jesu*. Venezia, 1900.

[3] Lancillotti à Ignace, Guilon, 27 janvier 1550; *Nuove di M. Gaspar, quali giunsero a Goa a' 10 di ottobre del* 1549; lettre sur l'érection du collège de Goa, vers 1550 (*Selectæ Indiarum Epistolæ*, p. 77-79, 120-122, 125-126; Polancus, *Chronicon*, t. I, n°s 534-543; voy. aussi Trigault, S. J., *Vita Gasparis Barzæi*, Coloniae, 1611, p. 96-275.)

Japon. Ils assuraient qu'on y pourrait travailler avec beaucoup de succès à la propagation de notre sainte foi; il y avait là-bas plus à espérer qu'en aucun autre pays des Indes, car ce peuple était très avide de savoir[1]. » A Malacca, le Japonais Angero[2] vint trouver François Xavier, qui le convertit et résolut d'aller avec lui au Japon. Il avait compris par les rapports qu'on lui avait faits, que la Chine, le Japon et la Tartarie professaient une seule et même religion, le bouddhisme; il voulut l'étudier dans « les grandes écoles » et le combattre. C'était par les hautes écoles aussi que la doctrine chrétienne devait s'imposer au peuple[3]. Les amis que François Xavier avait aux Indes s'efforcèrent de le faire renoncer à ses projets. Ils lui représentèrent que le voyage était extrêmement dangereux; que la mer pullulait de pirates et que ceux-ci soumettaient à de cruels supplices les Européens qu'ils faisaient prisonniers; à cela venaient se joindre les nombreux récifs et les terribles tempêtes : « C'est beaucoup, quand sur quatre vaisseaux, deux peuvent se sauver. » François Xavier n'ignorait rien de tout cela, mais il avait confiance en Dieu, qui a tout pouvoir sur les vents et sur les pirates[4]. Avant de partir, il écrivit à genoux, comme il le disait lui-même, une lettre à son général, dans laquelle il recommandait l'entreprise à ses prières[5]. Avec deux Jésuites et quelques Japonais convertis, il s'embarque de Malacca, le 24 juin 1549, vers l'empire insulaire. Comme il n'y avait pas de vaisseau, il prit la petite embarcation du Chinois Necota, qui, à ce qu'il parait, était plus pirate que marchand[6]. Ils abordèrent le

[1] *Mon. Xaver.*, t. I, p. 433-435. — Le Japon a été découvert par des Portugais et vers 1543 (Hans Haas, *Gesch. des Christenstums in Japan*, I, Tokio, 1902, p. 15-49.

[2] C'est le nom que lui donne Xavier. En japonais son nom était vraisemblablement Anjiro. Quant à Xavier, il est appelé « Frankusu Saberius » par l'historien japonais Arai Hakuseti (Haas, t. I, p. 27-28 57).

[3] Xavier à Rodriguez, Cochin, 20 janvier 1549 (*Mon. Xaver.*, t. I, p. 487-488).

[4] Xavier à Ignace, Cochin, 12 janvier 1549, et à Rodriguez, 1er février 1549 (*Mon. Xaver.*, t. I, p. 477-579, 513).

[5] Dat. Cochin, 12 janvier 1548 (*ibid.*, 482).

[6] Alex. Valignani, S. J., *Historia del principio y progreso de la Com-*

15 août 1549, à Kagoschima, patrie d'Angero. Celui-ci convertit ses parents. Le prince de Satsuma, à qui la ville était soumise, permit à tous ses vassaux d'embrasser le christianisme. En novembre 1549, François Xavier écrivait de Kagoschima [1] des lettres dans diverses directions, et où il s'exprimait ainsi : « Parmi tous les peuples, qui ont été récemment découverts, c'est le Japonais qui semble être le meilleur; il a un grand sentiment de l'honneur, l'amour des armes, un goût très vif pour le savoir; une grande partie du peuple sait lire et écrire ; ils entendent très volontiers parler de Dieu ; seuls les bonzes sont adonnés à des vices contre nature. » Xavier voulut aller voir l'empereur à Miako, aujourd'hui Kioto, puis visiter les hautes écoles; il songeait également, dès lors, avec l'aide de l'empereur du Japon, à pénétrer dans l'empire chinois. Il recommanda aux recteurs du collège de Goa les jeunes Japonais et Chinois qui y étudiaient, pria les Jésuites de Malacca de traiter avec beaucoup de charité deux bonzes japonais, qui y étaient allés, et fit venir trois Jésuites le rejoindre au Japon.

Ce que François fit plus tard au Japon, ce qu'il projetait de faire en Chine jusqu'en ce jour de décembre de l'année 1552, où il mourut dans l'île Sancian en vue de la Chine, dépasse le temps du règne de Paul III. Dès à présent il s'était révélé comme un conquérant, qui avait grandement étendu l'Empire du Christ. De Rome, Xavier était parti vers le plus lointain Orient et de là-bas il ne cessait de regarder vers Rome. « Je



pânia de Jesus en las Indias Orientales, t. I, p. 1, ch. XVI (*Mon. Xaver.*, t. I, p. 88-89). Valignani, visiteur de l'ordre aux Indes et au Japon, composa aux Indes une Histoire des missions des Indes en deux parties. La première contient la vie de Xavier; les PP. Enrique Enriquez et Francisco Perez, qui étaient retournés avec Xavier aux Indes, y collaborèrent; le P. Manoel Teixeira, qui avait été là-bas novice sous Xavier, rassembla beaucoup de documents. La Vie paraît avoir été terminée en 1574 par Valignani; elle a été imprimée pour la première fois dans les *Mon. Xaver.*

[1] François Xavier à Paolo de Camerino, Anton Gomes, Kaspar Berse, aux Jésuites de Goa, à Pedro da Silva, etc., dat. de Kagoschinia, 3, et 11 novembre 1547 (*Mon. Xaver.*, t. I, p. 573-601, 642-655); voy. aussi H. J. Coleridge, S. J., *The Life and Letters of Saint Francio Xavier* new ed., London, 1881, p. 225-282; Delprack, *le Catholicisme au Japon, S. Fr. Xavier et ses premiers successeurs*, Malines, 1909.

veux, écrivait-il, le 5 novembre 1549, de Kagoschima à Goa, envoyer des rapports à Sa Sainteté le Pape, qui est le représentant du Christ sur la terre et le pasteur de ceux qui croient au Christ et de tous ceux qui sont sur le point de parvenir à la connaissance de leur Sauveur, et me placer sous la juridiction spirituelle du Pape[1] ».

Comme François Xavier, c'était par la papauté que son maître Ignace était devenu ce qu'il était; il a une fois parlé de Manrèse, comme de l'école où il avait appris l'a b c[2]; Rome devint pour lui l'école supérieure. C'est là que le groupe des amis de Montmartre comprit sa vocation, qui était de fonder un nouvel Ordre; c'est là qu'Ignace obtint l'approbation de l'Église pour son projet, là qu'il fut élu général, qu'il écrivit les statuts de son Ordre, qu'il reçut du Pape sa mission et ses pouvoirs spirituels; c'est de là qu'il envoya ses disciples à travers le monde entier. Le prestige et la puissance des Papes étaient alors fortement atteints; une grande partie du clergé était empoisonnée par l'avarice et l'intempérance; nombre de couvents étaient saccagés ou dégradés; l'Église avait perdu en grande partie son influence sur l'école; de grandes masses de la population étaient inertes et ignorantes en matière religieuse; le flot de l'hérésie menaçait de se répandre du Nord dans toute l'Europe. D'un autre côté, de nouveaux mondes s'étaient ouverts; des millions d'êtres aspiraient après l'ambassade du salut. Il était nécessaire que surgît un Ordre comme la Compagnie de Jésus, avec son don d'elle-même au Saint-Siège, ses catéchismes et ses exercices spirituels, ses écoles, sa lutte contre l'hérésie, ses missions chez les païens.

[1] *Mon. Xaver.*, t. I, p. 599.
[2] Ribadeneira, *De actis, etc.*, n° 40 (*Mon. Ignat.*, série IV, t. I, p. 353-354).

FIN DU TOME ONZIÈME

TABLE DES MATIÈRES

Pages

553

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

100,-



A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Luttes religieuses en France au seizième siècle, par le vicomte DE MEAUX. Un volume in-8°........ 25 fr.

Sainte Marie-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres. Tome I. *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte Françoise Frémyot de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie*, par la Mère Françoise-Madeleine DE CHANGY, secrétaire de la sainte et cinquième supérieure du premier monastère d'Annecy. Un volume in-8° cavalier avec un fac-similé d'autographe........ 25 fr.

Tome II : *Œvres diverses*. I. Petit livret. — Questions de sainte Chantal. — Réponses de saint François de Sales. — Papiers intimes. — Entretiens. — Exhortations. — Instructions. Un volume in-8° cavalier avec portrait en taille-douce........ 25 fr.

Tome III : *Œuvres diverses*. II. Méditations pour les solitudes (retraites) annuelles. — Déposition de sainte Chantal au sujet de la cause de béatification et canonisation de saint François de Sales. — Opuscules divers. Un volume in-8° cavalier........ 25 fr.

Tome IV : *Lettres*. I. Un volume in-8°........ 25 fr.
Tome V : *Lettres*. II. Un volume in-8°........ 25 fr.
Tome VI : *Lettres*. III. Un volume in-8°........ 25 fr.
Tome VII : *Lettres*. IV. Un volume in-8°........ 25 fr.
Tome VIII : *Lettres*. V. Un volume in-8°........ 25 fr.

Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du seizième siècle. Notes et documents recueillis et résumés par Henry BIAUDET. I. *Origines et période des relations non officielles* (1570-1576). Un volume in-8°. 32 fr.

Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du seizième siècle. Etudes politiques, par Henry BIAUDET. I. *Origines et époque des relations non officielles* (1570-1576). Un volume in-8°........ 25 fr.

La Réforme au seizième siècle. Études et portraits, par Auguste LAUGEL. Un volume in-8°........ 25 fr.

L'Amiral de Coligny. *La Maison de Châtillon et la révolte protestante* (1519-1572), par Charles MERKI. Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure........ 25 fr.

Journal du Concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien présent aux sessions de 1562 à 1563, et publié par Armand BASCHET, avec d'autres documents diplomatiques relatifs à la mission des ambassadeurs de France au Concile. Un volume in-8° petit anglais........ 25 fr.

Les Affaires religieuses en Bohême au seizième siècle, depuis l'origine des Frères bohêmes jusques et y compris la lettre de majesté de 1669, par E. CHARVÉRIAT. Un volume in-8°........ 25 fr.

Les Marins du quinzième et du seizième siècle, par JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Deux volumes in-16 accompagnés de cartes et de figures. 24 fr.

Histoire de Philippe II, par H. FORNERON. Tome I. *L'Espagne et l'Europe durant les premières années du règne*. Tome II. *L'Espagne et l'Europe jusqu'au départ de don Juan d'Autriche pour les Pays-Bas*. Deux volumes in-8°. 50 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

Le Père de Mme de Rambouillet. **Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome,** d'après des documents inédits, par le vicomte Guy DE BRÉMOND D'ARS. Un volume in-8°. Prix........ 25 fr.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 34279.